Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

DEL231207_10

Département des Hauts-de-Seine

VILLE DE FONTENAY-AUX-ROSES

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 07 DÉCEMBRE 2023

NOMBRE DE MEMBRES
Composant le Conseil : 35
En exercice : 35
Présents : 28
Représentés : 6

PREND ACTE

OBJET : Présentation des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux et des rapports d'activités au titre de l'année 2022

L'An deux mille vingt-trois, le sept décembre à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil municipal de la commune de Fontenay-aux-Roses, légalement convoqué le premier décembre, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Laurent VASTEL, Maire.

Etaient présents : VASTEL Laurent, REIGADA Gabriela, LAFON Dominique, RENAUX Michel, BULLET Anne, DELERIN Jean-Luc, BEKIARI Despina, CHAMBON Emmanuel, ANTONUCCI Claudine, CONSTANT Pierre-Henri, ROUSSEL Philippe, MERCADIER Anne-Marie, BOUCLIER Arnaud, RADAOARISOA Véronique, SAUCY Nathalie, LECUYER Sophie, HOUCINI Mohamed, PORTALIER-JEUSSE Constance, GABRIEL Jacky, COLLET Cécile, KARAJANI Claire, GAGNARD Françoise, SOMMIER Jean-Yves, MERGY Gilles, BROBECKER Astrid, MESSIER Maxime, POGGI Léa-Iris, LE FUR Pauline, Conseillers municipaux,

lesquels forment la majorité des Membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents représentés :

Mme GALANTE-GUILLEMINOT	pouvoir à	Mme REIGADA
LE ROUZES	pouvoir à	Mme BEKIARI
M. LHOSTE	pouvoir à	M. CHAMBON
M. BERTHIER	pouvoir à	Mme ANTONUCCI
Mme KEFIFA	pouvoir à	M. RENAUX
M. KATHOLA	pouvoir à	Mme LE FUR

Absente : Mme GOUJA Sonia.

Le Président ayant ouvert la séance, il est procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code précité, à l'élection d'un Secrétaire : M GABRIEL Jacky est désigné pour remplir ces fonctions.

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1413-1, L.1411-3 et L.5211-39,

Vu la délibération du Conseil municipal 10 juillet 2020 portant création de la Commission Consultative des Services Publics Locaux,

Considérant la nécessité de présenter au Conseil municipal un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'année précédente, ainsi que les rapports annuels communiqués par les délégataires et établissements publics compétents,

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

DEL231207_10

Considérant que l'assemblée délibérante doit prendre acte des rapports annuels d'activités précités ci-annexés,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 22 novembre 2023,

Vu l'avis de la Commission Consultative des Services Publics Locaux du 30 novembre 2023 concernant l'établissement public territorial VSGP suite à la présentation d'informations complémentaires,

Le Rapporteur entendu,
Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

Article 1 : de la présentation de l'état des travaux de la Commission Consultative des Services Publics Locaux pour l'année 2022 ci-dessous :

Examen des rapports annuels et Choix du mode de gestion de la Halle aux Comestibles et reprise en régie	Avis de la Commission
SIPPEREC	FAVORABLE
SIGEIF	FAVORABLE
SIFUREP	FAVORABLE
GERAUD	DEFAVORABLE
DODECA	FAVORABLE
SACPA	DEFAVORABLE
CCAS	FAVORABLE
CCJL	FAVORABLE
VALLEE SUD GRAND PARIS	FAVORABLE

Article 2 : de la communication des rapports d'activités pour l'année 2022 des délégataires et établissements publics désignés à l'article 1, ci-annexés.

Article 3 : dit que la présente délibération sera publiée sur le site internet de la Ville de Fontenay-aux-Roses, et qu'elle pourra être contestée par la voie d'un recours gracieux ou par la voie d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy-Pontoise (2-4 bd de l'Hautil BP 30322, 95027 CERGY PONTOISE CEDEX) dans un délai de 2 mois suivant sa publicité.

Article 4 : ampliation de la présente délibération sera transmise à :
- M. le Préfet des Hauts-de-Seine.

Fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits,
Et ont signé le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance

POUR EXTRAIT CONFORME
Le Maire

Le secrétaire de séance

MAIRIE DE FONTENAY-AUX-ROSES 92260

Laurent VASTEL

Certifié exécutoire
Compte tenu de la réception en préfecture le : 19 DEC. 2023
Publication/Affichage le : 20 DEC. 2023

Pour le Maire par délégation
La Directrice Générale Adjointe des Services

K. Fabre

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

RAPPORT DE LA CCSPL POUR L'ANNEE 2022

Fontenay-aux-Roses

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

SOMMAIRE

P. 3 SIPPEREC + ANNEXE
P. 6 SIGEIF
P. 7 SIFUREP
P. 8 GERAUD
P. 9 DODECA
P. 10 SACPA
P. 11 CCAS
P. 13 CCJL
P. 14 VSGP

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

> SIPPEREC

Rappel des compétences et chiffrés clés

Créé en 1924 pour assurer la distribution d'électricité en Ile-de-France, le SIPPEREC a élargi son champ d'action à 3 autres domaines pour les collectivités :

Electricité	84 adhérents Objectif zéro fil aérien en 2029
Energies renouvelables	101 centrales photovoltaïques 5 réseaux de géothermie et 2 en étude 1 centrale de production d'énergie verte
Numérique	91 adhérents + de 4500 km de réseau desservis en fibre optique soit 610 000 locaux desservis
Bornes de recharge	Nouvelle compétence en matière de mobilité propre. (La ville n'a pas transféré la compétence IRVE au SIPPEREC mais à Vallée Sud Mobilité)

Sipp'n'co + groupement de commandes électricité

8 bouquets de services :

Performance énergétique	Prestations d'expertise et de conseil pour le patrimoine bâti
Mobilité propre	Du diagnostic à l'acquisition de véhicule et solutions de recharge
Téléphonie fixe et mobile	Services et solutions
Réseaux internet et infrastructure	Services et solutions + Infrastructures
Services numériques d'aménagement de l'espace urbain	Vidéo protection et solution de sécurité de biens et de personnes
Services numériques aux citoyens	Solutions matérielles et logicielles dans le domaine éducatif et de la citoyenneté
Valorisation de l'information géographique	Système d'information géographique (SIG)
Prestations techniques pour le patrimoine de la ville	Prestations topographiques

+

Groupement d'électricité	Fourniture d'électricité

Production d'électricité

La centrale photovoltaïque du groupe scolaire Les Renards a fourni une production totale d'électricité de 14 263kWh en 2022 pour un montant de 8 138.54 €

Cotisations

Certificat d'économies d'énergie

Dispositif de valorisation des certificats d'économies d'énergie valorisé en 2021 et 2022 : volume valorisé de 7 009 039 KWh soit un montant reversé de 9 671.43 € TTC

Bouquets

11 026.17€ pour le bouquet Sipp'n'co et 5 152.4 € pour le groupement de commande Électricité

Services concernés

Espaces publics / Informatique / Bâtiment /Urbanisme.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Bouquet	Prestation	Titulaire	Eléments marquants 2022
B1 Performance énergétique	Missions d'études et d'assistance énergie, climat et performances du patrimoine	ALTEREA	Pas de prestation en 2022
	Instrumentations et diagnostics techniques et sanitaires	ALTEREA	
B2 Mobilité propre	Automobiles motorisation électrique du segment B ou B2	RENAULT	Achat d'une Renault Kangoo pour 34080.13€ TTC
	Véhicules Utilitaires à motorisation électrique d'un volume de chargement supérieur ou égal à 3 m3 et inférieur à 4 m3	RENAULT	
	Véhicules Utilitaires à motorisation électrique d'un volume de chargement supérieur ou égal à 8 m3	RENAULT	
	Véhicules Utilitaires 2, 3 et 4 roues à motorisation électrique, spécifiques métier	URBACAR	
B3 Téléphonie fixe et mobile	Téléphonie fixe	SFR	112 lignes fixes
	Services de téléphonie sur support mobile primaire	SFR	Abonnement internet tablettes et PC : 20 abonnements Abonnement lignes mobiles : 181 lignes
B4 Réseaux internet et infrastructure	Services d'accès à Internet à niveau de service garanti + liaison ADSL	SFR	+ Liaison ADSL des sites extérieurs - Montant mensuel par site : 20 € 5 sites concernés Résiliation de 3 sites en octobre 2022 suite au déploiement de la fibre ville sur les bâtiments extérieurs. Au 31/12/2022, il reste 2 sites
	Services d'accès à Internet à niveau de service non garanti de type Grand Public	ORANGE	Abonnement internet pour les sites éligibles au réseau fibre optique Orange. Montant de l'abonnement mensuel pour un site : 60 € TTC 14 sites au total au 1er janvier Résiliation de 8 accès en mars 2022 et 2 en octobre 2022 par suite du déploiement de la fibre ville sur les bâtiments extérieurs. Au 31/12/2022, reste 4 sites.
	Niveaux 1 et 2 fibre noire et Ethernet	SOGETREL (GROUPEMENT)	Genie civil de la phase 2 pour le déploiement de la fibre et de la vidéoprotection (244k €) Raccordements des bâtiments communaux restants : DSTM, Panorama, Espaces seniors, cuisine centrale.
	Solutions collaboratives dans le cloud	OBS	Pas de prestation en 2022
	Infrastructures systèmes	OBS	Acquisition d'un nouveau serveur pour le cluster ESX (comprenant la licence Windows server 2022 Datacenter, les licences Cal et Vmware) : 29 k €
	Postes de travail	SCC	Pas de prestation en 2022
	Sécurité des systèmes d'information	ORANGE CYBERDEFENSE	Pas de prestation en 2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

B5 Solutions intelligentes de sécurité	Solutions intelligentes de sécurité et de sûreté dans l'espace public	ERYMA	Extension de la vidéoprotection phase 2 et caméras bâtiments (257 k)
B6 Service numériques aux citoyens	Services et équipements numériques éducatifs ou culturels	CFI	Robot éducatif pour les élémentaires de type BlueBot (4 k) ENT pour les écoles de la ville (7,5 k)

Groupement de commandes électricité et maîtrise de l'énergie	Marché PS SUP 36 kVa	ENGIE	**1 408 330 kWh – 261 771,00 €**
	Marché VERT PREMIUM	ENERCOPP	**120 136 kWh – 20 109,05 €**
	Marché PS INF 36 kVa	ENGIE	**270 403 kWh – 58 685,94 €**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

> SIGEIF

Rappel

Le SIGEIF est spécialisé dans la distribution du gaz et de l'électricité en Ile de France. Le SIGEIF a désormais également la compétence IRVE. La ville fait appel au SIGEIF pour la compétence gaz.

Chiffres Clés	188 collectivités adhérentes
	5.7 millions d'habitants
	9 533 kms de réseaux de gaz (soit 5% du réseau national)
	Age moyen des canalisations : 31,4 ans

Cotisation annuelle

4 895.39 € TTC

Consommation sur Fontenay aux Roses

Consommation de gaz 2017-2022 par année civile						
Année	**2017**	**2018**	**2019**	**2020**	**2021**	**2022**
Consommation en MWh	7 575	6 899	6 000	5 346	7 100	4 850
Montant annuel en € TTC	343 904	388 000	350 960	341 732	348 225	288 648
Nombre de sites	40	40	41	41	41	43

Détails par lot et par an

Lot 2 Consommation annuelle de référence inférieure à 300 MWh

Consommations	2020	2021	2022
En kWh : montant en € TTC nbre de contrats :	2 027 278 kWh 110 781 € 25	2 486688 kWh 124 794 € 25	2 109 504 kWh 131 414 € 34

Lot 4 Consommation annuelle de référence supérieure ou égale à 300 MWh

Consommations	2020	2021	2022
En kWh : montant en € TTC nbre de contrats :	3 068 243 kWh 230 951 € 17	4 612207 kWh 223 431 € 17	2 741 300 kWh 157 233 € 9

Service concerné

Attributaire pour les deux lots : EDF

Bâtiment

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

> SIFUREP

Le SIFUREP (Syndicat Intercommunal funéraire de la région parisienne)

La Ville adhère auprès du SIFUREP pour les services suivants :

1. Gestion du service extérieur des pompes funèbres : les familles peuvent bénéficier des tarifs négociés avec OGF/PFG pour l'organisation des obsèques et d'autres prestations complémentaires :
    - La ville ne paie pas pour les indigents (confirmation du statut d'indigent par le CCAS obligatoire).
    - Gratuité des obsèques des enfants de moins d'un an (mort-né ou non viable)
    - Prise en charge à 50 % des obsèques d'enfants de moins de 16 ans.
    - Le guide des obsèques pour informer les familles
    - Enquêtes dans le domaine funéraire et en particulier une enquête annuelle diffusée à toutes les communes adhérentes sur les tarifs pratiqués sur le territoire.
2. Gestion des crématoriums et des sites cinéraires
3. Mission d'assistance juridique pour des questions ponctuelles et bibliothèque de documents
4. Prise en charge des appels d'offres

Tarifs

Coût pour l'ensemble de ces missions : 1 382 € + 968.27 € pour l'adhésion à la centrale d'achat + 484.12 € pour une reprise administrative de sépultures soit un total de 2 834.39 € en 2022.

Informations

Pas de gros travaux effectués sur le cimetière via le SIFUREP.

Pour les reprises : 35 reprises ont été réalisées dans la18ème, 19ème, 26ème 25ème, 20ème et 34ème avec la société Santilly.

Service concerné

Etat civil - Population

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

> GERAUD

Rappel sur la concession

Le contrat de concession relatif à l'exploitation du marché aux comestibles est attribué au groupe GERAUD depuis octobre 2016 pour une durée de 7 ans, soit jusqu'en octobre 2023.

Aspect financier

La redevance fixe perçue par la Ville et le % de la part variable :

Part fixe annuelle	Part variable % sur le CA
75 000 €	7%

Part variable

La part variable en 2021 s'élevait à 11 016,89 €. Nous n'avons pas d'information sur la part variable pour l'année 2022, car l'entreprise ne nous a pas transmis le rapport d'activité de cette année malgré nos nombreuses relances.

Tarifs des droits de place

Augmentation de +1,485% votée en Conseil en décembre 2021 pour 2022.

Interventions techniques

Vérification des RIA (extincteurs, RIA et plans d'évacuation) le 15 septembre 2022.
Vérification des installations électriques le 20 juillet 2022.
Nettoyage des vitres : Demande restée sans réponse

Animations et opérations commerciales

Samedi 28 mai dans le cadre de la Fête Internationale des Marchés et pour l'occasion de la Fête des Mères, distribution de Roses.
samedi 11 au samedi 25 juin: Opération promotion avec distribution de bons d'achats
novembre, livraison des 100 kits pour la cérémonie d'accueil de nouveaux Fontenaisiens.
decembre décoration de Noël dans la halle aux comestibles
samedi 17 décembre: Père-Noël tout au long de la matinée avec la possibilité de se faire photographier avec lui par un lutin et son polaroid.

Commissions des marchés

3 commissions réalisées en 2022.

Eléments complémentaires

En 2021, la ville a fait appel à un AMO pour l'aider à définir le choix du mode de gestion du marché. En 2022, l'AMO a préconisé la gestion en régie de la halle et la non-renouvellement du contrat de DSP conclu avec GERAUD.

Service concerné

Développement économique

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

> DODECA

Cas de mise en fourrière

Code de la route : Articles R325-12 à R325-46

Un véhicule peut être mis en fourrière dans les cas suivants :

- Entrave à la circulation,
- Stationnement gênant, très gênant, abusif ou dangereux,
- Défaut de présentation aux contrôles techniques ou de non-exécution des réparations prescrites,
- Vitesse supérieure à 50km/h ou plus,
- Infraction à la protection des sites et paysages classés, espaces naturels,
- Véhicule immobilisé pour une infraction qui n'a pas cessé après 48 heures.

La concession avec la société Dodeca

Elle a été renouvelée le 10 août 2022 pour 5 ans et a été attribuée à Dodeca. Un travail a donc été amorcé en 2021 sur le cahier des charges et le passage en CCSPL et en CT.
Les véhicules sont retirés à la demande de la police Municipale et sont envoyés dans le site de stockage du prestataire. Si le propriétaire s'avère introuvable ou insolvable, la ville qui a procédé à la demande de retrait, doit indemniser le prestataire sur la base d'un pourcentage du montant total des frais fixés par arrêté (enlèvement + expertise+ garde).

Pourcentage de l'indemnisation

Cyclomoteurs et motos	Nouvelle concession	Précédente concession
Cyclomoteurs et motos	70%	Gratuit
Voitures particulières	70%	25%

100% pour les autres véhicules.

Etat des lieux

Nature de l'infraction	2022	2021	2020	2019	2018
Stationnement gênant	40	22	19	22	29
Stationnement abusif	42	44	35	28	50
Accident	4	5	0	0	2
Vol			1	2	0
Incendie			2	1	0
Immobilisation	0	0	1	0	2
Total		**71**	**58**	**53**	**83**
Véhicules détruits	34	36	27	16	25

Le détail des interventions 2022 dans le rapport.

Chiffres d'affaires

	2022	2021	2020	2019
Chiffre d'Affaires (€)	9026	9 556.4	9 025	4 280
Montant de l'indemnisation (€)	946	1168	1043	779

Service concerné

Police Municipale

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

> SACPA

Rappel juridique

Le code rural et de la pêche maritime dispose qu'il est interdit de laisser divaguer les animaux domestiques et les animaux sauvages apprivoisés ou tenus en captivité (Article L.211-19-1).

Problématiques d'un animal errant ou accidenté sur la voie publique (cf. ministère de l'agriculture)

Le nombre d'animaux en divagation ou perdus est estimé à 1 animal pour 250 habitants par an.
La divagation animale pose des problèmes :

- De protection animale (animaux accidentés)
- De potentiels problèmes de santé et de sécurité publiques (accidents sur la voie publique, morsures...)

Convention avec la SACPA

N'ayant pas les moyens humains et techniques pour cette gestion, la police municipale a passé une convention avec la SACPA* de Souzy la Briche.
**SACPA est le service pour l'assistance et le contrôle du peuplement animal.*

Tarifs

Le prix de la prestation est déterminé en fonction du nombre d'habitants sur la commune.

Montant dépensé pour l'année 2022 : 14 607,05 € HT soit 17 528,46 € TTC.

Etat des lieux et comparaison

	2022	2021	2020	2019	2018
Interventions	18	24	12	8	10
Prise en charge	9	9	6	3	5
Ramassage de cadavre	9	16	5	3	5
Restitution propriétaire	6	6	3	0	0

Le détail des interventions 2022 est précisé dans le rapport de la SACPA.

Service concerné

Police municipale

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

> CCAS

Présentation

Le CCAS est un établissement public administratif communal obligatoire qui anime l'action générale de prévention et de développement social de la commune en lien avec les partenaires publics et privés. Il doit également constituer et tenir à jour un fichier des bénéficiaires de l'aide sociale qui résident dans la commune, analyser annuellement les besoins sociaux de l'ensemble de la population.

Le CCAS de la Ville est organisé en 3 pôles :

- Pôle Seniors
- Pôle Action sociale
- Missions administratives et financières

Faits marquants de 2022

- **Analyse des besoins sociaux amorcée en 2022 avec la phase 2 : schéma communal d'action sociale. En 2022 le cabinet prestataire a poursuivi la tenue de comités techniques avec les différents groupes de travail.**

- **Mise en place d'une convention de mise à disposition entre la ville et le CCAS qui définissant et listant l'ensemble des concours apportés par la Ville, en dehors de la subvention d'équilibre.**

- **Nomination de deux nouveaux représentants au CA**

- **Mise en place d'une collecte solidaire en faveur d'Ukraine au Fontenay Scope en mars 2022**

Chiffres Clés

15 117 demandes au total ont été traitées au total dont 5 603 rendez-vous physiques.

Pôle Social – aides exceptionnelles

Aides exceptionnelles	2022	2021
APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) : aide financière pour les dépenses de maintien à domicile	51	51
ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées) : aide mensuelle pour les retraités de faibles ressources	2	7
ASH (Aide Sociale à l'hébergement) : Prise en charge de tout ou partie des frais liés à l'hébergement en établissement ou chez un membre de la famille.	28	22
Dossier d'obligation d'aide alimentaire	12	10
Dossiers Améthyste	317	332
Dossiers d'aide sociale-aide-ménagère	3	3

Mobilité

Mobilité	2022	2021
Bénéficiaires / trajets	132	191
Trajets Sont hors commune Dans la commune	2 157 457 1700	1548 574 974

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Pôle Social – aides d'urgence

Aides d'urgence		
Tickets service remis utilisable en supermarché	2 025	1626
Familles bénéficiaires	161	128
Montant	15 187,5	12195

Pôle Social – CLASU

En 2022, on constate une augmentation de la distribution des tickets services par rapport à 2021 de 25% qui fait suite à la hausse du nombre de tickets services distribués depuis décembre 2021. Cependant, on observe que le nombre de bénéficiaires est en constante augmentation depuis 2019 (+101%).

Pôle social – Handicap

Handicap	2022	2021
Nombre de familles reçues	63	73
Dossiers MDPH distribués		--
Dossiers MDPH instruits	250	73
Dont renouvellement	48	56
Dont nouvelles demandes	15	17

Pôle social – missions complémentaires

Missions complémentaires	2022	2021
Ecrivain	63	54
Domiciliation	178	100
Dont renouvellement	98	27
Participation au FSL Contribution CCAS	5 954,79	5482

Pôle Social - Actions

Le FSL consiste d'une part en l'attribution d'aides financières directes aux ménages pour accéder à un logement ou pour s'y maintenir, et d'autre part dans le financement d'organismes à but non lucratif (CCAS ou associations) pour de l'accompagnement social lié au logement (ASLL) ou pour des suppléments de dépenses de gestion locative sociale.

Pôle Seniors – maintien à domicile

Maintien à domicile	2022	2021
Portage de repas - Bénéficiaires	105	113
Repas facturés	21 033	22201
Aide à domicile - Bénéficiaires	88	94
Visites à domicile	22	34
Heures facturées	8 376	9858
Téléalarme - Bénéficiaires	159	162
Dont nouvelles demandes	42	31
Déclenchements	3 130	1675
Appels avec intervention	169	133

Pôle Seniors – Actions

Espace Loisirs Seniors	2022	2021
Participants à la Semaine Bleue	120	81
Colis de Noel distribués	525	619
Participants Banquet de Noël	361	351

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

> CCJL

Présentation	Il s'agit du Centre Culturel Jeunesse et Loisirs qui était une association et est devenu un établissement public administratif. **En juillet 2022, les statuts ont été modifiés stipulant que l'EPA CCJL devient un centre social**. Ce centre a pour mission de développer la vie socio-culturelle et de participer avec d'autres associations locales, à l'organisation des loisirs de la population de Fontenay-aux-Roses et ses alentours.
Activités :	Musique / danse / bien-être / langues / cours d'informatique / soutien scolaire / alphabétisation / club de loisirs / pilotage d'évènements culturels : concerts, spectacles, expositions, stages, visite au musée.
L'équipe	5 postes administratifs et 36 personnes dans l'équipe pédagogique + intervenants ponctuels (7personnes) et bénévoles (26 personnes)
Chiffres clés de l'année *	59 activités intergénérationnelles réparties dans plusieurs domaines : Art et artisanat, Danse, Clubs, Musique, Arts du spectacle, Langues et loisirs, Citoyenneté, Bien être, scolarité.
Nombre d'usagers	Saison 2020/2021 : 706 Saison 2021/2022 : 1038 Saison 2022/2023 : 1180
Expositions / Bals / Ateliers	Femmes inspirantes, inspirées le 08 mars 2022 Balade au Japon du 12 au 20 mars 2022 Atelier détox & vous en été 2022 Bal du printemps 3 avril 2022 Bal d'Halloween 29 octobre 2022 plusieurs Ateliers à l'été 2022 de danse et bien être dans la cour du château Sainte Barbe Ensemble par-delà nos différences novembre et décembre 2022.
Stages	Stages du week-end : 30 stages : pilates, sophrologie, yoga parent/enfant, méditation, art floral, modèle vivant (235 participants). Stages pendant les vacances scolaires pour les enfants et adolescents (333 participants).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

> VSGP - Compétences

Portrait du territoire

Population : 400 617 habitants
Institution : VSGP est un établissement public territorial (EPT) créé le 1er janvier 2016 dans le cadre de la mise en place de la Métropole du Grand Paris. Il compte 11 communes, 80 conseillers territoriaux, 11 conseillers métropolitains

Compétences de Vallée-Sud Grand Paris

Depuis sa création, VSGP exerce les compétences des trois anciennes intercommunalités (Hauts-de-Bièvre, Sud de Seine et Châtillon-Montrouge) en sus de celles imposées par la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015. Cette loi invitait les Territoires à se prononcer sur la définition de leur intérêt territorial à agir dans un délai de 2 ans à compter de leur création. Les Territoires exercent ainsi trois types de compétences :

- Les compétences confiées dans leur intégralité par la loi aux EPT
- Les compétences relevant de l'intérêt territorial
- Les compétences fonction de l'intérêt métropolitain, dont l'exercice est ainsi partagé avec la Métropole du Grand Paris

Les compétences dévolues dans leur intégralité par la loi :
Au titre de ses compétences obligatoires, Vallée Sud-Grand Paris organise les services publics suivants depuis le 1er janvier 2016 :

- La gestion des déchets urbains et assimilés : collecte et traitement des déchets, réduction des déchets,
- L'eau et l'assainissement : gestion des réseaux d'eaux usées, potables et pluviales,
- La politique de la ville : contrats de ville, dispositif contractuel de développement urbain, local et d'insertion, prévention de la délinquance,
- Les documents d'urbanisme réglementaire : Règlement local de publicité et Plan locaux d'urbanisme à l'échelle du Territoire,
- L'élaboration du Plan Climat Air-Energie Territorial (PCAET).

Les compétences définies par l'intérêt territorial :
La loi Notre ouvrait la possibilité aux communes membres d'un Territoire jusqu'au 1er janvier 2018 de lui confier des compétences supplémentaires définies par un intérêt territorial. Depuis sa création, et dans l'attente de la définition de l'intérêt territorial, Vallée Sud-Grand Paris exerçait les compétences des anciennes intercommunalités sur leur périmètre.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Le Conseil du Territoire a défini le 21 novembre 2017 l'intérêt territorial, qui reprend les missions déjà confiées à Vallée Sud-Grand Paris. Ces compétences sont les suivantes :

- La construction, l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'enseignement dans les équipements culturels et sportifs et notamment à Fontenay-aux-Roses : le conservatoire de musique et de danse, la piscine, la médiathèque et le théâtre des sources (EPA).
- La gestion du réseau d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore
- La politique de l'emploi,
- Les politiques de protection de l'environnement et de développement durable,
- La gestion des réseaux de transports locaux,
- L'action sociale mise en œuvre par les centres locaux de coordination gérontologique (CLIC)
- Les logements étudiants, les résidences étudiantes Jean Zay et Vincent Fayo
- La protection incendie

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

> VSGP– Chiffres clés

Aménagement – Urbanisme

Les opérations en cours à Fontenay (focus page 24 du rapport) :

- ZAC des Paradis (SPL VSA)

L'année 2022 a été marquée par l'actualité suivante :

- Mise à jour du plan guide et validation du cahier des prescriptions générales architecturales, urbaines, paysagères et environnementales (T1 2022)
- Approbation en mars 2022 par le Conseil de Territoire du dossier de réalisation de la ZAC et du programme des équipements publics
- Approbation de l'avenant au traité de concession d'aménagement et de la convention de participation cadre au coût d'équipements de la ZAC (juin 2022)
- Approbation par arrêté préfectoral du Dossier Loi sur l'Eau (juin 2022)
- Délivrance du permis de démolir de la phase 1.

- Mail Boucicaut (concession d'aménagement SPL VSA)

La résidence Saint-Prix a fait l'objet d'une étude préalables en 2022.

Habitat

Temps forts 2022 : octroi de subvention d'aides à la pierre pour production de logements sociaux
Les missions en faveur de la rénovation énergétique de l'habitat continuent.
Le dispositif permis de louer est entré en vigueur le 1 er février 2022.
Lutte contre l'habitat indigne => chiffre clé : 177 dossiers de plaintes ouverts, 129 dossiers clôturés, 259 en cours d'instruction.

Foncier

47 préemptions effectuées en 2022.

Mobilités – Déplacement

Le Petit Fontenaisien a parcouru 28 654 Km en 2022.

Des échanges ont débuté au dernier trimestre 2022 avec la ville de Fontenay-aux-Roses afin d'équiper la gare d'un Parking vélos supplémentaire. En 2022, les pistes de Fontenay-aux-Roses ont été refaites.

Collecte et gestion des déchets ménagers

La collecte des ordures ménagères et assimilées est effectuée via le recours à des prestations de service et à la régie directe. Le traitement des ordures ménagères est délégué par VSGP au SYCTOM.

Objectifs de la politique de VSGP : réduction de l'impact environnemental, réduction du tonnage de déchets collectés, limitation de du tonnage de déchets incinérés.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Eau - Assainissement

Le service public d'assainissement du territoire assure la collecte et l'acheminement des eaux usées vers les collecteurs du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (**SIAAP**).

Sur la ville, l'exploitation du service assainissement a été confiée à Suez Eau France par le biais d'un marché de prestation de service actif depuis le 1er janvier 2021 pour une durée de 14 mois.

En 2022 le territoire a réalisé des travaux d'assainissement d'une valeur de 1 639 500 € TTC sur la commune.

Travaux effectués sur la rue des Fauvettes en raison d'un affaissement pour 5 292,00 € TTC même travaux sur la rue Jean Lavaud pour un montant de 14 169,90 € TTC

Eau Potable

VSGP est compétent pour préserver la sécurité, la continuité et la qualité du service public de l'eau sur tout le Territoire. VSGP a délégué cette compétence au Syndicat des Eaux d'Ile de France (SEDIF).

Prix du service de l'eau en € /m3	2019	2020	2021	2022
Distribution eau potable	1.3000	1.3017	1,3248	1.4710
Collecte / Traitement eaux usées	2,0400	2,0591	2,1033	2,3671
Taxes et redevances	0,9389	0,9968	1,0087	0,9704

Eclairage public

Fontenay-aux-Roses compte :

- 26 postes HTA/BT (haute tension / basse tension)
- 1 922 supports

Depuis le 1er avril 2021, VSGP a mis en place un portail web « Espace public » permettant aux usagers de signaler tout incident constaté sur l'espace public et également d'effectuer des démarches en matière d'assainissement.

Travaux de rénovation de l'éclairage en 2022 : rue des Roses et contre-allée Antoine Petit pour 87 200 € TTC.

Voirie

Bilan des travaux de voirie réalisés en 2022

Travaux de rénovation	Montant total travaux
RUE MAURICE PHILIPPOT	1 076 715
RUE RENE VAUTIER	24 554,40

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Voirie (suite)

CAVITE RUE DES FAUVETTES	[illegible]
REPRISES RUE BORIS VILDE	11 802,00
TAPIS RUE DES POTIERS	66 329,70
AVENUE RAYMOND CROLAND	10 897,80
RUE DES ORMEAUX	11 844,00
REPRISE GROSSES PIECES ROUTE DU PANORAMA	44 424,00
TOTAL :	1 261 431 € TTC

Patrimoine bâti

Lancement en 2022 d'un marché de maitrise d'œuvre pour des travaux d'amélioration de l'efficacité énergétique de la médiathèque de Fontenay-Aux-Roses. Le début des travaux est prévu pour 2024. Le montant estimatif est de 1 350 000 € TTC avec 280 000 € TTC de subvention pour un gain énergétique visé de 45 %.

Maison de la Musique et de la Danse de Fontenay : Amélioration et uniformisation de la signalétique extérieure et intérieure dans le cadre de la certification QUALIVILLE (3 800 € TTC)

Immeuble le FAHRENHEIT : Aménagement des demi-plateaux Nord R+3 et R+5 pour transformation en bureaux VSGP (43 000 € TTC)

Maison de la Musique et de la danse

- Nombre d'élèves : 636
  - Musique : 529
  - Danse : 151
- Nombre de professeurs : 41

Projets menés : 24 manifestations dont auxquels s'ajoutent les visites patrimoniales, les masters class, les stages de la Toussaint et le Bal baroque (voir détail page 87 du rapport).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Médiathèque

- Nombre d'adhérents actifs : 5561
- Nombre de place de consultation : 160
- 113 676 prêts en 2012
- 130 animations réalisées
  - pour le public jeunesse : 488 rdv (6707 jeunes)
  - pour le public scolaire : 181 classes (maternelles, élémentaires) reçues (4388 enfants), 3 classes de collégiens (67 jeunes), 1 classe de lycée (30 jeunes)

L'année 2022 est marquée par l'optimisation des horaires + ouverture du dimanche dès février (+9h) sauf pendant les vacances scolaires, jours, week-ends fériés.
Les courbes de fréquentation, emprunteurs actifs, emprunts de documents sont montantes après la crise sanitaire COVID.
Malgré un début d'année 2022 encore en période COVID, la médiathèque a pu ouvrir ses portes et maintenir l'ensemble des animations.
Mise en place de la Micro-Folie libre-service en juillet 2022.

Théâtre / Cinéma

L'année 2022 marque la reprise et la réouverture des équipements culturels, sur une année complète, après les deux années de fragilisation liées à la crise COVID.
Cette réouverture totale des équipements est marquée au théâtre des Sources par une très bonne fréquentation en janvier-février 2022 notamment lors de la troisième édition du Flow, festival des Arts de la parole qui rassemble plus de 4200 spectateurs en 10 jours. Un taux de remplissage de 70%, et une forme de convivialité désormais bien ancrée sur la ville. Le festival bénéficie d'une véritable reconnaissance des tutelles.
La rentrée 2022 et le lancement des abonnements sont également révélateurs d'un public désormais fidèle. On enregistre **7448 spectateurs** sur la programmation tout public, **3359 spectateurs** sur la programmation jeune public, soit un total de **10 807 spectateurs.**
Côté cinéma, la reprise est plus complexe avec un secteur cinématographique en mal et une chute de fréquentation, à l'échelle nationale de près de 30%. Le cinéma enregistre 23213 entrées sur l'année.

Piscine

45 066 entrées
Heures d'ouvertures hebdomadaires :
- 33h au public
- 20h aux scolaires
- 28h aux associations

Activités d'apprentissage
Ouverture nocturne les journées de canicule

Pendant les vacances scolaires, en partenariat avec la Ville et tous les lundis de 13h30 à 15h30, une offre multisports est proposée aux enfants de la ville : activités natation, plongeon, water-polo, parcours aquatique.
Investissement dans du matériel pédagogique pour la natation scolaire
Formation en management pour Le directeur de la piscine.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Développement durable

Mise en place du PCAET en 2021. Aujourd'hui les objectifs du PCAET se retrouvent dans tous les projets du
Territoire. Les 53 actions du PCAET réparties en 5 axes stratégiques visent à :

- accélérer la transition écologique,
- diminuer les consommations énergétiques,
- réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- reconquérir la qualité de l'air,
- préserver les ressources et développer l'économie circulaire
- s'adapter au changement climatique

A la fin 2022, plus de 60% des 53 actions du PCAET sont lancées et en cours de mise en œuvre (plus d'informations à la page 106 du rapport)

Création de la SEM territoriale Vallée Sud Rénov dédiée à la rénovation en 2022. Chiffres clés :

- 766 foyers informés
- 212 projets de travaux réalisés par les ménagers
- 26 copropriétés conseillés accompagnées dans les travaux, soit un équivalent de 651 logements.

Centre Local d'Information et de Coordination - CLIC

Le CLIC est un guichet unique qui s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans et leur entourage, pour favoriser leur maintien à domicile et la prévention de la perte d'autonomie.

Statistiques 2022 pour l'antenne de FAR :

- 271 personnes aidées
- 1462 entretiens réparties comme suit : 605 appels téléphoniques, 66 rendez-vous.
- 31 situations complexes (avec critères cumulatifs : état de santé, situation sociale, environnement intérieur et extérieur).
- 103 visites à domicile

Personnel :

- 1 coordinatrice gérontologie et 1 assistante antenne (pas remplacée en mars 2022).

Mise à disposition de tablettes numériques pour quelques seniors accompagnés par le CLIC, grâce au dispositif "Je Reste Autonome" en mai 2022.

Animation Prévention santé visuelle avec "Les opticiens Mobiles" prévue au cours de la semaine bleue en octobre 2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Liste des abréviations

SIPPEREC
- IRVE : Infrastructures de Recharge pour Véhicules Electriques

SIFUREP
- OGF : Opérateur funéraire
- PGF : Pompes Funèbres Générales

GERAUD
- RIA : Robinet d'incendie armé
- AMO : Assistant à maitrise d'ouvrage
- DSP : Délégation de service public

CCAS
- MDPH : Maison départementale des personnes handicapées.
- FSL : Fonds de solidarité pour le logement

CCJL
- EPA : Etablissement public administratif

VSGP :
- SPL : Société publique locale
- VSA : Vallée sud aménagement
- ZAC : Zone d'aménagement concerté
- SYCTOM *:* Syndicat mixte central de traitement des ordures ménagères
- PCAET : Plan climat air énergie territorial
- SEM : Société d'économie mixte

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

MERCI A TOUS LES SERVICES POUR LEUR CONCOURS

Fontenay-aux-Roses

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Fontenay-aux-Roses

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Centre Communal d'Action Sociale

Rapport d'activité 2022



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Mot de la Vice-présidente du CCAS

2022 aurait pu être l'année du retour à la normale, elle fut finalement singulière à plus d'un titre. A peine sorti de la crise sanitaire, nous avons été touchés par une crise économique majeure, dont les effets continuent de s'amplifier.

Dès février du fait de la guerre en Ukraine, nous avons dû réagir en urgence à une crise humaine et sociale majeure. Quand j'écris « nous », je parle de tous les français, acteurs institutionnels et associatifs, et de notre CCAS, qui a accueilli, soutenu et aidé directement plusieurs familles ukrainiennes. Nos agents ont également participé, avec dévouement et énergie, à l'organisation de la collecte solidaire nationale, en lien avec la Protection Civile.

En plus de ces actions exceptionnelles, notre municipalité, au travers de son CCAS, a largement renforcé le travail social au bénéfice des Fontenaisiens. Deux travailleurs sociaux ont rejoint notre équipe, ce qui nous a permis de développer l'accompagnement des bénéficiaires. Le règlement intérieur des aides facultatives a été mis à jour pour faciliter et améliorer le soutien financier des personnes le nécessitant.

Pour répondre à une demande sociale toujours plus forte, la Ville a également ouvert un Espace France Services qui accroit l'offre de service aux habitants, en complémentarité avec le CCAS. Les besoins sont tels que les deux structures ont vu augmenter le nombre de leurs bénéficiaires !

L'aide aux personnes en situation de handicap s'est encore déployée : nous avons reçu et aidé davantage de Fontenaisiens pour leur permettre l'accès à leurs droits ; nous avons poursuivi les actions de sensibilisation auprès des publics ainsi que des agents municipaux.

Les activités à destination des seniors ont repris et se sont multipliées, pour le plus grand plaisir de nos participants. A preuve, le grand succès de manifestations telles que la Semaine Bleue, les banquets et la distribution de colis de Noël. Parallèlement, les actions d'aide à domicile, ainsi que le transport à la demande se sont poursuivies en faveur de nos concitoyens les plus fragiles.

A l'heure de cet excellent bilan, nous tenons à remercier chaleureusement les agents ayant permis le déploiement de toutes ces actions, en assumant en outre la charge imposée par la crise ukrainienne.



Anne BULLET
Adjointe au Maire en charge du social
Vice-présidente du CCAS

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Table des matières

I. Les grands projets menés par le CCAS 4
1. Les dossiers traités par le Conseil d'Administration en 2022 4
2. L'Analyse des Besoins Sociaux 7
II. L'accueil et l'orientation 9
1. L'accueil physique et téléphonique 9
2. Les attestations d'accueil 12
3. Les titres Améthystes 12
III. Le secteur social 14
1. Les aides légales 14
a) Les aides sociales 14
b) La domiciliation administrative 14
2. Les aides facultatives 17
a) Les aides d'urgence 18
b) La commission permanente 18
3. Les missions complémentaires 20
a) La mission d'écrivain public 20
b) L'accompagnement social lié au logement (ASLL) 21
c) Les actions partenariales 22
IV. Le secteur handicap 25
1. La permanence handicap 25
2. L'instruction des dossiers MDPH 25
3. Les actions de sensibilisation 27
4. La Commission Communale pour l'Accessibilité 29
V. Le secteur seniors 31
1. Le service du maintien à domicile 31
a) Le portage de repas 31
b) L'aide à domicile 31
c) La téléassistance 32
2. La prévention canicule 32
3. L'Espace Loisirs Seniors 33
4. La mobilité 34
VI. Conclusion et perspectives 37

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

I. Les grands projets menés par le CCAS

1. Les dossiers traités par le Conseil d'Administration en 2022

Le Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois en 2022 (6 séances en 2021).

Vote du budget 2022

En 2022, afin de développer la politique d'inclusion et d'accessibilité des publics en situation de handicap, le budget alloué au secteur a fait l'objet d'une revalorisation (CH 11) permettant ainsi de développer de nouvelles actions de sensibilisation et d'accessibilité (registres des ERP).

De plus, dans un souci de redynamisation du secteur après deux exercices de sous-réalisation, une hausse du budget consacré aux animations pour les seniors a été votée.

Il est également à noter une légère augmentation de l'enveloppe allouée aux aides facultatives (CH 65) impliquant une revalorisation des crédits dédiés aux dispositifs extra-légaux.

Fixation de tarifs pour les activités de l'Espace Loisirs Seniors

Le CCAS propose une fois par semaine à raison d'une heure hebdomadaire, des cours de Qi Gong adaptés aux seniors afin de compléter l'offre d'activité physique déjà existante et de s'inscrire dans le cadre du projet maison sport santé porté par la ville.

Nomination de deux nouveaux représentants au CA

Pour donner suite à la démission de deux administrateurs associatifs, le Conseil d'Administration a été renouvelé avec l'installation de 2 nouveaux membres.

Modification du règlement des aides facultatives

Mise en place d'une aide éventuelle sous forme de prêt remboursable pour les bénéficiaires du CCAS. La modification apportée au règlement définit les modalités d'octroi du secours remboursable (montant maximum de 500 € par famille et par an, sans intérêts ni frais de dossier sur une durée de 12 mois).

Une convention est établie entre le CCAS et le bénéficiaire afin de fixer les modalités de remboursement, notamment le montant et le calendrier des échéances de remboursement au CCAS.

Convention de mise à disposition de moyens techniques et de remboursement entre la Ville et le CCAS

La refacturation par la Ville des repas achetés auprès de la cuisine centrale, ainsi que celle des agents « Ville » mis à disposition s'avère impossible du fait des contraintes imposées par le service de gestion comptable. La convention vient définir et lister l'ensemble des concours apportés par la Ville (moyens humains, financiers et matériels…) nécessaires à l'exercice des compétences du CCAS en dehors de la subvention d'équilibre, tout en veillant au respect de son autonomie pour en chiffrer les coûts et prévoir leur remboursement.

Convention de partenariat entre EDF et le CCAS

Convention s'inscrivant dans une démarche commune de partenariat en matière de lutte contre la précarité énergétique afin de permettre aux Fontenaisiens en situation de précarité énergétique de bénéficier d'actions de prévention permettant la maîtrise des consommations d'énergie et d'être informés des différents dispositifs et procédures d'aide en matière d'énergie, de les orienter vers les différents partenaires habilités à constituer ou à les aider à constituer des dossiers de demande d'aide pour impayés dans le but d'éviter les dettes et les coupures d'énergie.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

ZOOM sur les conventions de mise à disposition entre la Ville et le CCAS

La loi détermine le statut des Centres Communaux d'Action Sociale, notamment à travers les articles L123-4 et L123-5 du Code de l'Action Sociale et des Familles. En tant qu'établissements rattachés aux communes, ces derniers disposent de compétences propres (une personnalité juridique de droit public, une existence administrative et financière distincte de la commune, un conseil d'administration qui détermine ses orientations, etc…).

Le CCAS est chargé d'animer et de coordonner l'action sociale municipale. Il constitue ainsi, et conformément à son statut, l'outil privilégié de la commune pour animer et développer ses actions dans le champ social (publics en situation de précarité, personnes âgées, personnes en situation de handicap…). La commune verse annuellement au CCAS une subvention d'équilibre et lui apporte divers concours permettant d'optimiser l'utilisation des fonds publics, en garantissant la cohérence globale du fonctionnement conjoint des services municipaux et du CCAS.

Dans un souci de clarification et de cohérence de l'action municipale, la Ville de Fontenay-aux-Roses et le CCAS ont décidé de conclure des conventions définissant et listant l'ensemble des concours apportés par la Ville, en dehors de la subvention d'équilibre mentionnée ci-avant.

Lors du Conseil d'Administration du 1er décembre 2022, 3 conventions de mise à disposition entre la Ville et le CCAS ont été portées à la connaissance de ces membres :

- Convention de mise à disposition de moyens techniques et de remboursement des dépenses engagées par la commune de Fontenay-aux-Roses au bénéfice de son Centre Communal d'Action Sociale
- Convention de mise à disposition de personnel
- Convention de mise à disposition de locaux de la Ville au CCAS

Ces conventions permettent une mise en conformité juridique pour les deux collectivités afin de réaliser l'inventaire des biens, des moyens mis à disposition et des services rendus par la commune au CCAS pour en chiffrer les coûts et prévoir les modalités de leur remboursement, tout en préservant l'autonomie de l'EPA. Ainsi, le CCAS disposera de son propre budget analytique et pourra valoriser l'ensemble de ses actions lors de demande de subventions auprès de ses partenaires.

Nomination de deux nouveaux représentants au Conseil d'Administration

En cas de démission d'un administrateur du Conseil d'Administration du CCAS, nommé par le Maire ou élu par le Conseil Municipal, son remplacement est obligatoire sous un délai de deux mois, décompté à partir de la notification de la lettre de démission adressée au Président du CCAS. Il incombe à ce dernier de désigner un remplaçant issu d'une association similaire à celle dont était issu l'administrateur démissionnaire.
Si l'administrateur avait été nommé par le Maire sur proposition d'associations, l'instance qu'il représentait est sollicitée pour désigner un nouveau représentant.

Les représentants de l'UNAFAM 92 et de la Croix-Rouge française, ont souhaité démissionner de leurs fonctions. Les associations qu'ils représentaient ont été sollicitées pour proposer chacune un nouveau représentant. Suite à ces propositions, le Président a pris un arrêté individuel de désignation, motivé par la démission, et dont le Conseil d'Administration a pris acte.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

M. Laurent VASTEL
Maire
Président du CCAS

Mme Anne BULLET
Maire-adjointe
Vice-présidente du CCAS

M. Dominique LAFON
Maire-adjoint
Administrateur

Mme Zahira KEFIFA
Conseillère Municipale
Administratrice

Mme Anne-Marie MERCADIER
Conseillère Municipale
Administratrice

Mme Nathalie SAUCY
Conseillère Municipale
Administratrice

Mme Gabriela REIGADA
Maire-adjointe
Administratrice

M. Jean-Yves SOMMIER
Conseiller municipal de l'opposition
Administrateur

M. Pierre KATHOLA
Conseiller municipal de l'opposition
Administrateur

Mme Elodie CATON
Représentant de Famille Services
Administratrice

Mme Maryse LAGARDE
Représentant du CIDFF92/Sud
Administratrice

Mme Safia BOUALI
Représentant la Croix-Rouge française
Administratrice

M. Michel FORNIER
Représentant Habitat et Humanisme
Administrateur

Mme Danielle DELATTRE
Représentant de l'UNAFAM
Administrateur

Mme Josette LECLERCQ
Représentant de l'UDAF 92
Administratrice

Mme Annette BON
Représentant des Retraités et pré-retraités CFDT
Administratrice

Mme Stéphanie LE BEUZE
Représentant des Apprentis d'Auteuil - Coup d'Pouce
Administratrice

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

2. L'Analyse des Besoins Sociaux

L'Analyse des Besoins Sociaux (ABS) est une obligation légale pour tous les CCAS, qui doit être initiée dans l'année civile suivant le renouvellement du mandat municipal (décret 2016-824 du 21 juin 2016).

L'ABS est un outil d'aide à la décision qui vise :

- À dresser un portrait social actualisé de la Ville à travers l'Observatoire Social, pour soulever de nouvelles problématiques de terrain à travers l'émergence d'indicateurs de suivi
- À définir les axes opérationnels à mener pour répondre aux besoins des habitants, et à anticiper l'évolution et les enjeux du territoire en termes de politiques sociales.

Lancée en 2021, l'ABS s'organise en deux phases qui se poursuivront durant l'année 2023.



Phase 1 : Observatoire social

Diagnostic socio-économique du territoire

→ Profil croisé à partir de données statistiques (bases de données ouvertes)

→ Entretiens stratégiques avec les acteurs clés du territoire

→ Enquête auprès de la population

Phase 2 : Schéma communal d'action sociale

Phase de concertation

→ Identification de réponses déjà existantes sur le territoire

→ Groupes de travail thématiques avec les acteurs du territoire

→ Définition de solutions en lien avec les besoins identifiés et des actions à entreprendre par la municipalité

L'Analyse des Besoins Sociaux a pris du retard suite à l'utilisation de données erronées par le cabinet d'expertise. Le séminaire de restitution de l'observatoire sociale s'est déroulé le 18 novembre et a permis de définir les thématiques des groupes de travail :

- Soutien aux jeunes
- Prévention et accompagnement du vieillissement
- Accompagnement social des Fontenaisiens (monoparentalité, accès aux droits, etc…)

Séminaire de restitution de l'observatoire social :

Vendredi 18 novembre

Groupes de travail thématiques :
Lundi 9 et mardi 10 janvier 2023

Remise du schéma communal d'action sociale :
3ème trimestre 2023

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Bilan

Sur l'exercice 2022, le cabinet prestataire a poursuivi la tenue de comités techniques avec les différents groupes de travail (vieillissement, accompagnement social, jeunesse).

Perspectives 2023

Du fait du retard antérieur, et du départ de certains cadres travaillant sur le projet, la restitution de l'ABS a pris un léger retard, mais se tiendra bien sur l'exercice 2023.

Cette restitution permettra de poursuivre cette démarche dans le temps grâce à la coordination des actions sociales, et la mise en place de projets innovants répondant aux nouveaux enjeux sociaux et à l'évolution des besoins du territoire.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

II. L'accueil et l'orientation

1. L'accueil physique et téléphonique

Après deux années marquées par la crise sanitaire, l'année 2022 a fait figure « de retour à la normale », avec la levée de la plupart des restrictions gouvernementales.

Il s'ensuivit une reprise progressive des rendez-vous physiques, même si les administrés sont de plus en plus familiarisés avec le numérique pour donner suite à la dématérialisation des démarches administratives et l'aide apportée par France Services.

L'arrivée de France Services sur le quartier Scarron fut l'un des événements déterminants de l'exercice. Celui-ci s'inscrit dans une relation de pleine complémentarité avec le CCAS, en étant pour tout usager le pivot de l'accès aux droits via un accompagnement efficient dans de multiples démarches. Si certaines d'entre elles peuvent être effectuées sur les deux équipements, c'est principalement France Services qui a vocation à soutenir les divers usagers, dans leurs démarches et de les initier à la dématérialisation.

En dépit de ces indicateurs positifs, la crise sanitaire a mis en lumière des fragilités financières et relationnelles qui demeurent observables pour de trop nombreux administrés. Du reste, les conséquences économiques du conflit russo-ukrainien se sont fait ressentir auprès des publics les plus fragiles avec des demandes liées aux aides facultatives (commission permanente et distribution de tickets services) en constante augmentation.

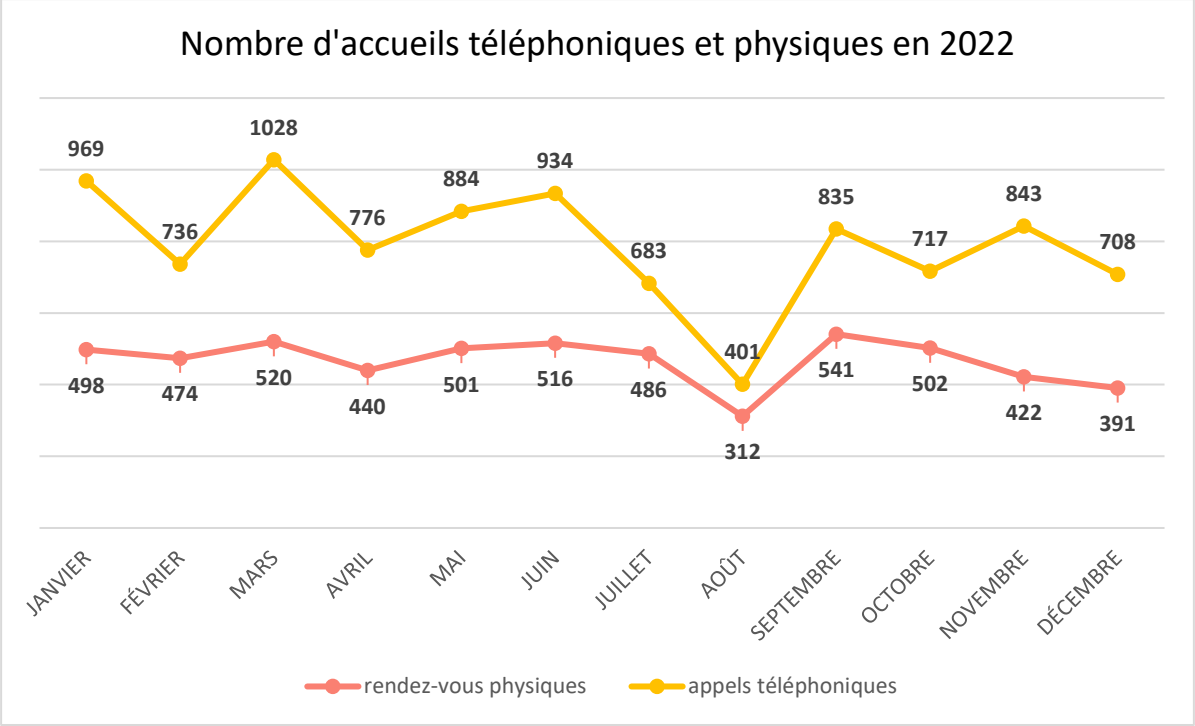

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

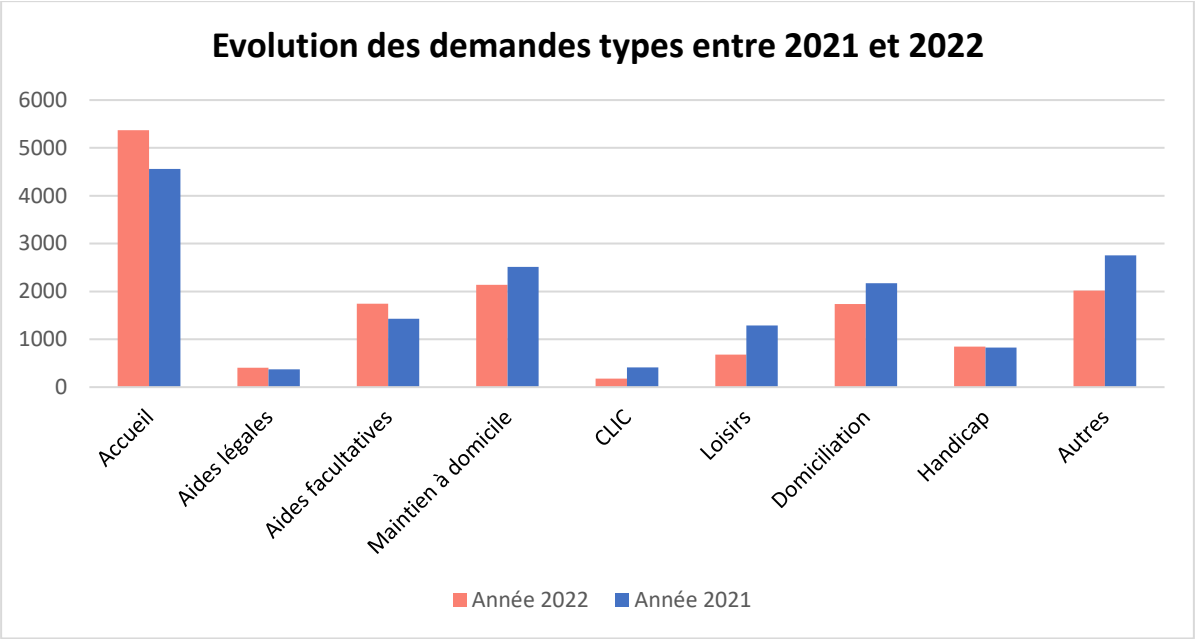

Cette année, on constate une diminution des appels (-19%). Cette diminution se manifeste par une baisse des demandes affiliées au CLIC et aux loisirs. Suite à la redéfinition des missions de l'Espace Loisirs Seniors, toutes les inscriptions en lien avec les loisirs ont été centralisées directement auprès de l'agent de la structure (activités sportives, ateliers divers, sorties, colis et banquet de Noël). Par ailleurs, on constate de façon générale que toutes les demandes liées au CLIC ont diminuées ce qui peut supposer une meilleure connaissance de ce service auprès des Fontenaisiens.

En mars, on remarque un pic des appels téléphoniques correspondant à l'ouverture de la ligne d'entraide pour l'Ukraine. Le CCAS a répondu aux questionnements des Fontenaisiens et procédé au recensement des aides proposées par les administrés (dons, hébergements solidaires, traducteurs).

Concernant les accueils physiques du CCAS, on observe une nette augmentation des rendez-vous par rapport à 2021 (+22%). Cette augmentation est due au rattrapage des démarches administratives repoussées par les Fontenaisiens lors du covid (carte améthyste) et l'augmentation des demandes d'attestation d'accueil. Par ailleurs, le CCAS a reçu à plusieurs reprises des familles de réfugiés ukrainiens ainsi que de nombreux hébergeurs solidaires afin de les accueillir et les orienter vers les démarches à réaliser auprès de la préfecture et des services de la ville.

Les impacts de la crise sanitaire, de la crise énergétique et l'augmentation des coûts de la vie quotidienne se sont également fait ressentir durant l'hiver, avec une augmentation de la fréquentation des publics fragiles et vulnérables faisant face à diverses situations de précarité économique (perte d'emploi, séparation, diminution des revenus, augmentation des factures énergétiques et du prix de l'essence, …).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

15 117 demandes traitées

16 332 en 2021

Dont 5 603 rendez-vous physiques

4 605 en 2021

Dont 9 514 contacts téléphoniques

11 727 en 2021



ZOOM sur l'Ukraine

Une collecte solidaire a été organisée par la Ville et le CCAS au Fontenay Scope à compter du 5 mars. Les dons de couvertures, sacs de couchage, articles d'hygiène ou encore produits pour bébés et de première nécessité ont été nombreux, 7 palettes soit 124 cartons ont été acheminés en Ukraine par la Protection Civile. Les agents de la ville volontaires et les bénévoles Fontenaisiens se sont relayés pour assurer les permanences, une mobilisation qui a permis la tenue de cette action solidaire.

Au début de la crise ukrainienne, un numéro de téléphone et une adresse mail dédiés ont été mis en place par le CCAS afin de recenser les familles fontenaisiennes qui souhaitaient héberger chez elles des réfugiés ukrainiens, répondre aux questions des habitants et recenser les aides qu'ils pouvaient apporter (don de meubles et d'appareils électroménager, traducteur).

La ville a mis à disposition 4 logements destinés à recevoir les réfugiés ukrainiens. Au total 4 familles soit 16 personnes (dont 7 enfants) ont bénéficié d'un logement ville. L'installation de ces familles a pu être réalisée grâce à l'aide des services techniques pour la remise en état ainsi que pour l'aide logistique apportée pour l'ameublement de ces logements.

9 hébergeurs solidaires ont été répertoriés par le CCAS pour 8 familles soit 18 personnes (dont 7 enfants). Plusieurs familles ont également été prises en charge par l'Association Aurore au sein du territoire mais ne se sont pas répertoriées auprès du CCAS.

Les familles accueillis ont toutes un lien avec la ville de Fontenay-aux-Roses : familles, amis ou connaissances. Par ailleurs, la mairie a organisé une rencontre entre les familles ukrainiennes et les hébergeurs solidaires pour faciliter leur mise en réseau.

Afin de leur venir en aide, chaque famille a été reçue plusieurs fois par le CCAS afin de les accompagner. Les familles ont été orientées vers les services de la ville pour établir les démarches administratives (service éducation, CMS, France Services, …), les associations susceptibles de les aider (Croix-Rouge française, Restos du cœur, Ecole française des femmes, …) et les organismes extérieurs afin d'ouvrir leurs droits (protection temporaire, versement d'aides, accès aux soins, aux logements et à l'emploi). Tous les enfants ont pu être scolarisés, et certains ont été accompagnés par le psychologue du CMS.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

2. Les attestations d'accueil

Il s'agit d'un document officiel relevant de la compétence de l'Etat, rempli et signé par toute personne française ou étrangère résidant en France et souhaitant accueillir un ressortissant étranger pour un séjour à caractère privé n'excédant pas 3 mois.

345 attestations d'accueil établies en 2022

138 en 2021

Les demandes d'attestation d'accueil ont augmenté de 150% par rapport à 2021. La sortie de l'état d'urgence sanitaire a permis la fin des restrictions sanitaires : le pass vaccinal n'étant plus une obligation, les restrictions aux frontières se sont allégées. Le nombre d'attestions d'accueil redevient similaire à la période avant COVID, avec des pics d'augmentation avant les vacances scolaires notamment durant l'été et les fêtes de fin d'année.

3. Les titres Améthystes

Le CCAS a instruit 317 dossiers Améthystes en 2022 (332 en 2021), soit 54% des demandes totales (première demande et renouvellement) sur la Ville, les 46% restantes ayant été effectuées directement en ligne par les bénéficiaires.

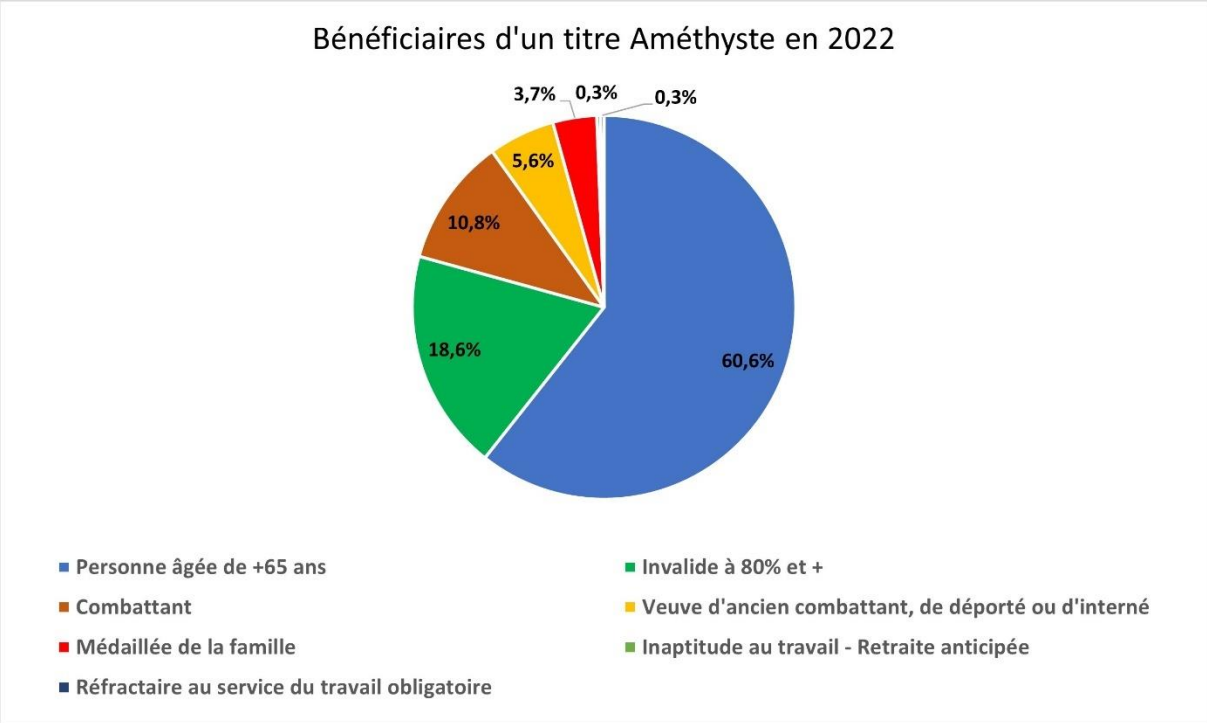

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Toutes instructions confondues, on constate une augmentation des demandes Améthystes de 33% (591 demandes en 2022 contre 443 demandes en 2021). Ce phénomène laisse à penser que les Fontenaisiens se familiarisent progressivement avec les démarches en ligne.

Bilan

Le CCAS a dû faire face à des publics de plus en plus vulnérables sollicitant davantage d'aides. L'année 2022 a clairement été celle d'un « rattrapage », les administrés ayant également sollicité le CCAS pour effectuer le renouvellement de leurs dossiers n'ayant pas été réalisés durant la période de Covid. Par ailleurs, la fin des restrictions gouvernementales aux frontières, a engendré un pic des attestations d'accueil.

Suite à l'appel à la solidarité des Fontenaisiens pour les familles Ukrainiennes, une cellule de crise été mise en place afin de recevoir les appels aux dons. Le CCAS a piloté l'accueil des réfugiés ukrainiens en collaboration avec les services de la Préfecture et de la ville.

L'affichage de l'accueil du CCAS a été mis en avant afin de rendre nos actions et celles de nos partenaires plus visibles. Les documents disponibles sont régulièrement mis à jour.

Par ailleurs, le CCAS a également mis en place des fiches procédures afin d'homogénéiser l'accueil du public et permettre à l'équipe d'être polyvalente en cas d'absence ou de départ d'un agent.

Les agents du CCAS ont été formés à l'accueil des publics en situation de handicap (tout handicaps confondus).

Perspectives 2023

En janvier 2023, VSGP restructure son réseau de bus intercommunal afin de réduire le temps de trajet et améliorer l'amplitude horaire du Petit Fontenaisien. Un Pass'Local sera mis en place afin d'assurer la gratuité pour les plus de 60 ans (sans condition de ressources), les demandeurs d'emploi, les bénéficiaires du RSA ainsi que les collégiens et les étudiants. Le CCAS prendra en charge l'instruction de ce Pass.

En mars 2023, le service population en accord avec ses missions reprendra l'instruction des attestations d'accueil.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

III. Le secteur social

1. Les aides légales

a) Les aides sociales

Les prestations d'aides sociales légales sont des aides destinées à compenser certains déséquilibres financiers dus à la maladie, à la vieillesse ou au handicap des personnes qui ne peuvent être aidées par d'autres moyens.

Les conditions d'attribution d'une prestation d'aide sociale résultent de dispositions légales ou réglementaires. Le CCAS est chargé de constituer le dossier de demande et de le transmettre au représentant de l'Etat ou au Président du Conseil Départemental pour instruction et décision.

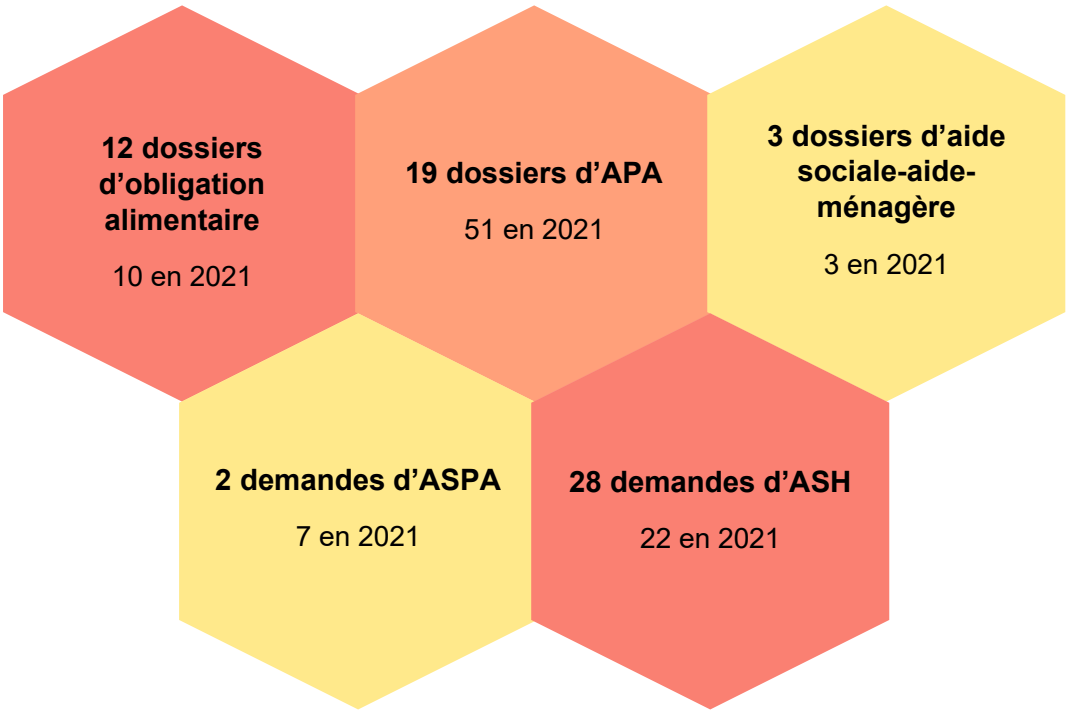

On observe une diminution de l'instruction des dossiers APA. Aujourd'hui, ces dossiers sont principalement instruits par le CLIC.

b) La domiciliation administrative

La domiciliation administrative permet à toute personne sans domicile stable ou fixe et ayant un lien avec la commune, de disposer d'une adresse administrative où recevoir son courrier et faire valoir certains droits et prestations. Elle est accordée pour une durée d'un an renouvelable, et ouvre droit à l'ensemble des prestations sociales (RSA, CMU, PCH, AAH...) [Art. L264-1 du Code de l'action sociale et des familles].

Pour être domicilié, le demandeur doit avoir un rattachement avéré avec la commune et doit prouver son lien avec cette dernière : activité professionnelle sur la commune, bénéficier

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

d'actions d'insertion sur la commune, avoir l'autorité parentale d'un enfant scolarisé dans la commune, ….

ZOOM sur DomiFa

DomiFa est un outil numérique permettant aux organismes domiciliataires de simplifier la gestion de la domiciliation des personnes sans domicile stable. Il permet au CCAS de réaliser les fonctionnalités qui sont au cœur de la domiciliation :

- Instruction et validation des demandes
- Enregistrement des passages et des interactions
- Suivi du courrier reçu et distribué
- Gestion des domiciliations et des échéances associées
- Recherche statistique

A plus long terme, la solution intégrera d'autres services (communication avec les domiciliés[1], gestion des courriers, fonctionnalités intégrées le cas échéant pour le suivi social…).

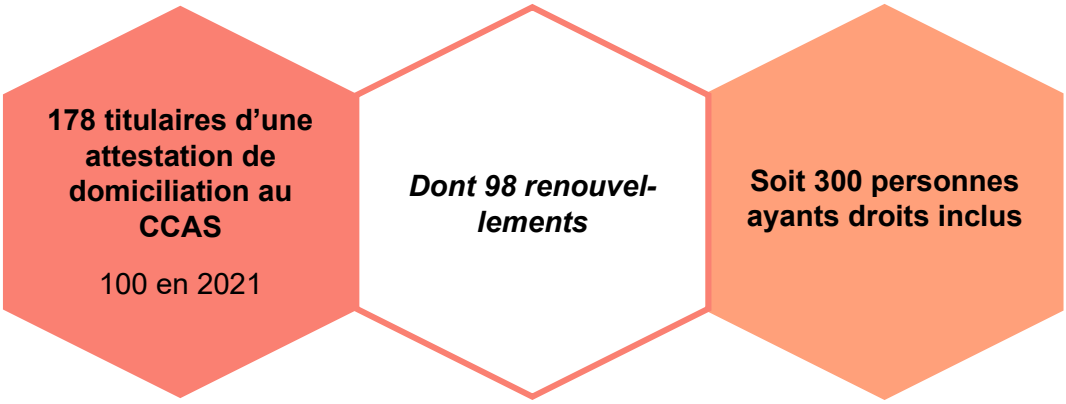

En 2022, aucune personne n'est domiciliée au CCAS depuis plus de 3 ans et 9 personnes ont quitté le dispositif à leur demande ou à la suite d'une entrée dans un domicile stable en 2022. Seulement 3 refus ont été notifiés suite à une mauvaise orientation ou à l'absence de lien avec la commune. 4 femmes sont domiciliées suite à des violences conjugales.

[1] Notamment via un système d'alerte SMS

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Tranche d'age des domiciliés en 2022

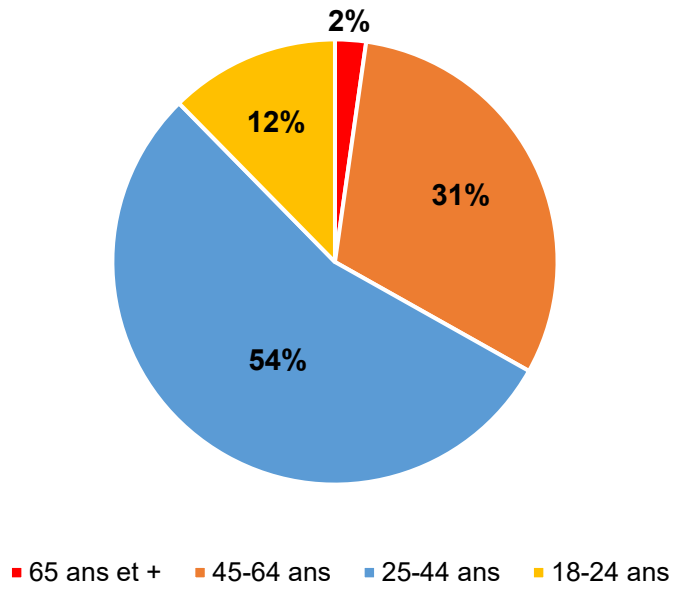

Type de ménage domicilié en 2022

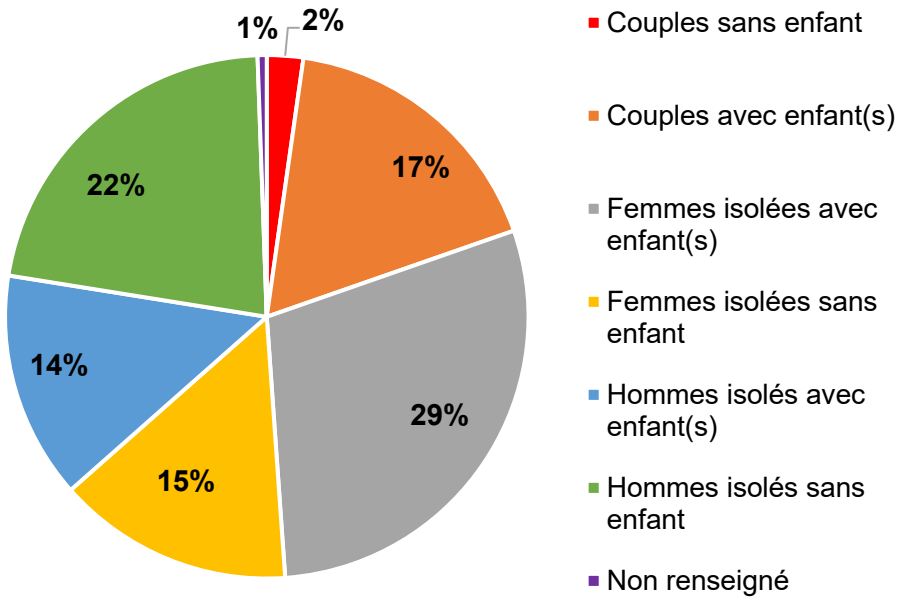

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Depuis 2019, le nombre de personnes domiciliées est en constante augmentation (+170 % par rapport à 2019, +112 % par rapport à 2020, +78% par rapport à 2021). Le renforcement du partenariat entre le CCAS et le service logement contribue fortement à cette augmentation. En effet, les personnes dépourvues de logement peuvent être soit labellisées, soit faire un recours DALO pour être reconnues prioritaires par la Préfecture et accélérer leur entrée dans un logement.

La domiciliation administrative touche autant d'hommes que de femmes mais concerne principalement des personnes isolées avec ou sans enfants (80% des dossiers de domiciliation).
34% des domiciliés sont hébergés par un tiers, 15% sont dans un hébergement social (hôtel social inclus), 8% sont des sans-abris.[2]

Les domiciliés sont toujours invités à rencontrer un travailleur social pour permettre une évaluation et à déposer une demande de logement social. Le besoin d'une aide aux démarches administratives est souvent décelé auprès des publics les plus fragilisés. Par ailleurs, les travailleurs sociaux du CCAS orientent régulièrement les personnes vers les associations et les structures présentes sur le territoire (SST, France Services, service logement, CIDFF, Croix-Rouge, GAFIB, etc …)

2. Les aides facultatives

Les aides facultatives sont une réponse à l'urgence de personnes en situation de grande précarité, ou devant faire face à un accident de la vie. Ces aides, régies par le Code de l'Action Sociale et des Familles, ont un caractère subsidiaire et n'interviennent que lorsque les dispositifs de droit commun ou d'aide légale ont été sollicités.

Afin d'adapter une réponse sociale aux besoins évolutifs de la population fontenaisienne, le CCAS a procédé à la refonte de son règlement des aides facultatives.

Les objectifs du règlement actuel sont de :

- Permettre au CCAS d'être directement prescripteur d'aides
- Simplifier et accélérer l'attribution des aides pour les bénéficiaires
- Assurer une meilleure accessibilité, lisibilité et proximité des services du CCAS
- Développer les missions d'accompagnement des publics par les agents du CCAS en vue de s'inscrire dans une démarche globale (évaluation, aides si besoin, accompagnement en faveur de l'ouverture des droits)
- Mieux répondre aux besoins des Fontenaisiens et aux évolutions de la société en revalorisant les aides attribuées.

L'enjeu inhérent de ces aides est de développer l'autonomie des bénéficiaires et de les impliquer dans une recherche pro-active pour entreprendre et mener toutes les démarches du quotidien.

Les aides attribuées sont de deux types : une aide d'urgence sous forme de tickets services ou une aide financière octroyée par la commission permanente composée de représentants d'associations caritatives et du CCAS. Les aides financières peuvent être des secours non remboursables ou des secours remboursables, suivant la situation du bénéficiaire.

[2] 36% des domiciliés n'ont pas donné de renseignements plus précis, 6% vivent à l'hôtel, 6% ont donné un renseignement « autre ».

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

a) Les aides d'urgence

En cas d'urgence alimentaire, les travailleurs sociaux peuvent solliciter directement le CCAS. Les personnes sont reçues immédiatement et des tickets services leur sont remis. Ces tickets, d'une valeur faciale de 7,50€, peuvent être utilisés en supermarché, permettant ainsi à leurs bénéficiaires de réaliser des courses alimentaires d'urgence ainsi que l'achat de produits d'hygiène de première nécessité.

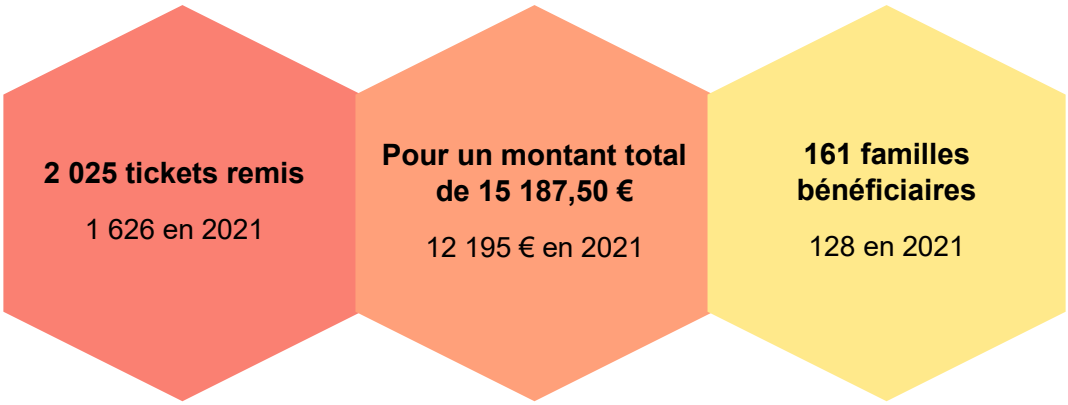

78% des demandes sont prescrites par des partenaires extérieurs dont 56% par le SST11[3]. 22% sont prescrites par le CCAS.

En 2022, on constate une augmentation de la distribution des tickets services par rapport à 2021 de 25% qui fait suite à la hausse du nombre de tickets services distribués depuis décembre 2021. Cependant, on observe que le nombre de bénéficiaires est en constante augmentation depuis 2019 (+101%).

b) La commission permanente

Les aides facultatives ont un caractère exceptionnel, et sont octroyées à la demande d'un travailleur social. Elles constituent un soutien ponctuel dans un moment difficile pour éviter une augmentation de dette ou permettre l'accès à un projet non réalisable du fait d'un budget précaire. La commission permanente se réunit deux fois par mois en présentiel (sauf exception et jours férié).

Les familles qui bénéficient d'une aide sont également orientées vers les associations caritatives de Fontenay-aux-Roses qui peuvent apporter, outre une aide matérielle, un temps d'écoute et d'accueil convivial. Ces associations participent à la commission de façon volontaire et sont habilitées à attribuer une aide facultative sur le territoire fontenaisien.

[3] Les autres prescripteurs étant Habitat & Humanisme, la CAF des Hauts-de-Seine, UDAF92 et le réseau France Services

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

15 commissions ont permis d'aider 39 familles
(35 aides accordées par le CCAS et 20 par les associations)
(5 commissions et 21 familles en 2021)

Une famille peut bénéficier de plusieurs aides durant l'année en cours. Les modalités de distribution sont définies dans le règlement des aides sociales facultatives.

Situation familiale des ménages :

12 personnes vivant seules (5 en 2021)

3 couples sans enfant (0 en 2021)

11 couples avec enfants (4 en 2021)

13 familles monoparentales (12 en 2021)

Situation socio-professionnelle (membres du ménage) :

19 sont en activité professionnelle

22 sont inactifs

4 sont en formation professionnelle

7 sont retraités

Répartition de l'aide de la Commission permanente

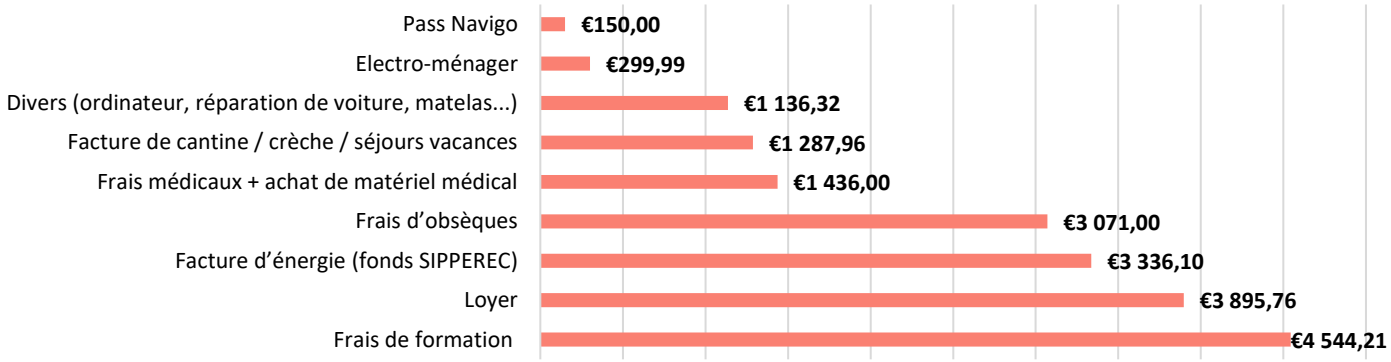

Montant total d'aide de 19 157,34 €

Dont 17 266,59 € attribués par le CCAS et 1 890,75 € par les associations

(15 675,25 € attribués par le CCAS et 1 021,20 € par les associations en 2021)

80% des dossiers des commissions permanentes ont été prescrits par le CCAS et 7% par le SST[4].

Depuis l'année dernière, on constate une augmentation de 15% du montant des aides accordées. L'année 2022 a été marquée par l'augmentation des prix de l'énergie provoquée par le conflit ukrainien. Cette année, les aides accordées se sont majoritairement concentrées autour des frais de formation (reconversion, participation aux dossiers d'études supérieures), des dettes de loyers et des factures d'énergie.

De plus en plus de personnes isolées sollicitent la commission permanente. Les bénéficiaires des secours facultatifs du CCAS sont le plus souvent des personnes en attente du versement d'une pension à la suite de procédures longues ou des dossiers ayant pris du retard tels que le versement d'allocations, de pensions pour les retraités et les étudiants, de versements des assurances maladies …

[4] Les autres prescripteurs étant : UDAF, CASP, CPAM IME, Association Jeune Dans La Cité

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Par ailleurs, le CCAS a inscrit 29 personnes au GAFIB et a procédé à 5 renouvellements d'adhésion.



ZOOM sur le secours remboursable

Depuis octobre 2022, le règlement des aides facultatives propose la mise en place d'une aide sous forme de prêt remboursable pour les bénéficiaires du CCAS.

Cette modification est partie d'un constat : un certain nombre de personnes aidées ne se trouvent pas en situation de grande précarité, mais travaillent souvent en temps partiel avec un pouvoir d'achat limité. D'autres sont en attente de prestations bloquées administrativement qui leur seront versées prochainement. Le principe d'un prêt remboursable sans intérêt peut convenir à ce type de profil disposant d'une capacité de remboursement satisfaisante.

Les modalités d'octroi du secours remboursable s'établissent selon les dispositions suivantes :

- Le CCAS peut accorder un secours remboursable d'un montant maximum de 500 € par famille et par an, sans intérêts ni frais de dossier. Cette décision est prise lors de la commission permanente.
- La durée de remboursement ne peut excéder 12 mois.
- Le secours remboursable ne pourra être octroyé au bénéficiaire dans le cadre d'un dossier de surendettement.
- Le CCAS versera directement au prestataire, par mandat administratif, la totalité de l'aide accordée afin de solder la dette. L'usager s'engagera ensuite à rembourser la totalité de l'aide au CCAS, par chèque établi à l'ordre du CCAS et selon un échelonnement fixé par les deux parties.

Une convention est établie entre le CCAS et le bénéficiaire de l'aide afin de fixer les modalités de remboursement, notamment le montant et le calendrier des échéances de remboursement au CCAS.

L'objectif de la modification du règlement est d'établir le cadre du prêt remboursable afin de sécuriser le remboursement de celui-ci et permettre de réaliser un suivi de la situation du bénéficiaire lors de l'échelonnement du prêt grâce à des entretiens mensuels. Le but n'est pas de surendetter les bénéficiaires, mais de les responsabiliser et de les sensibiliser sur la gestion de leur budget.

Le dispositif n'a pas été sollicité en 2022.

3. Les missions complémentaires

a) La mission d'écrivain public

L'écrivain public accompagne les usagers dans la rédaction de courriers administratifs, l'aide aux démarches en ligne (déclaration de situation sur le site de la CAF, demandes de chèques énergie, demandes de rendez-vous en Préfecture), la constitution de dossiers administratifs (demandes de logement ou de retraites), … La permanence a lieu une fois par semaine au CCAS sur rendez-vous.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

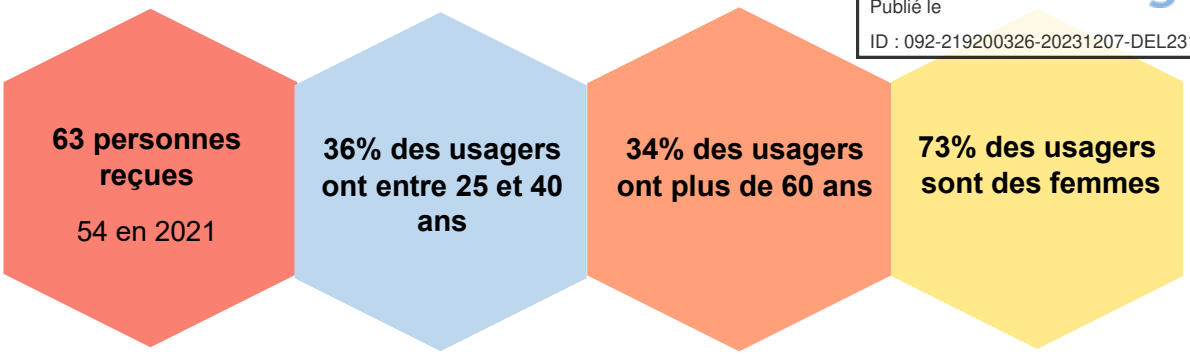

En 2022, l'écrivain public a été sollicité pour diverses demandes : lecture de courrier, prise de rendez-vous téléphonique et en ligne, rédaction de divers courriers (demande de dérogation scolaire, recours MDPH et CAF, contestation d'amende, demande de rendez-vous auprès des élus, demande de logement, AME, complémentaire santé solidaire). Cette année, il y a eu peu de demande d'aide juridictionnelle (1 seule demande).

L'association Lions Club assure deux permanences supplémentaires d'écrivain public auprès de personnes en difficulté allée Fleurie, en même temps que la distribution alimentaire des Restos du Cœur. Cette permanence vient compléter le dispositif en sus de celles organisées à la Maison de Quartier des Paradis et au CCAS.

b) L'accompagnement social lié au logement (ASLL)

Le CCAS travaille en lien étroit avec le service logement et plusieurs acteurs du territoire (bailleurs, associations, etc…) sur la question de l'accès au logement et la prévention des expulsions.

Il a souhaité proposer un dispositif d'accompagnement social lié au logement (ASLL), dans le cadre d'une convention signée avec le Département des Hauts-de-Seine qui finance un poste d'assistant social opérateur de l'ASLL au sein du CCAS.

Ce dispositif de proximité favorise le parcours résidentiel des personnes éprouvant des difficultés pour accéder ou se maintenir dans un logement. Il leur propose des mesures d'accompagnement adaptées à leurs besoins.

Le CCAS disposait d'un agent à temps plein sur ce projet précis. L'agent ayant quitté la collectivité sans être remplacé sur l'exercice, la poursuite dudit projet a été différée. Un accompagnement plus complet, incluant notamment le sujet du logement, a été poursuivi par les travailleurs sociaux en poste.

Le FSL consiste d'une part en l'attribution d'aides financières directes aux ménages pour accéder à un logement ou pour s'y maintenir, et d'autre part dans le financement d'organismes à but non lucratif (CCAS ou associations) pour de l'accompagnement social lié au logement (ASLL) ou pour des suppléments de dépenses de gestion locative sociale.

Depuis mars 2021, le Département apporte son soutien financier au CCAS pour financer le poste d'assistant social. La demande de subvention est renouvelable tous les ans auprès du Département des Hauts-de-Seine

Le CCAS a également contribué au fonds du département afin que les Fontenaisiens puissent bénéficier d'une aide en cas d'impayés de loyer.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

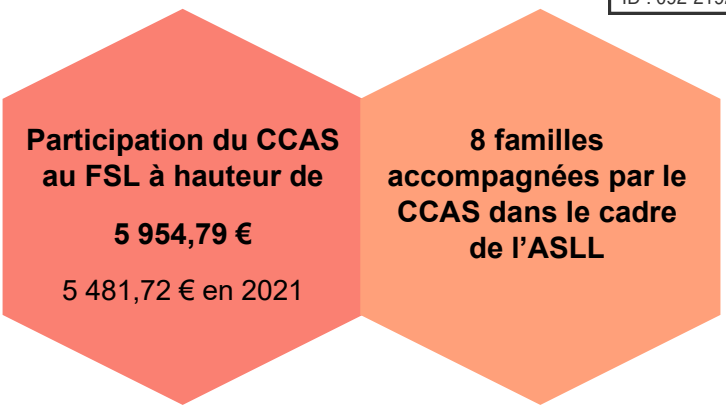

c) Les actions partenariales

Le SST 11

En plus du travail en lien avec le CCAS pour l'accueil et la prise en charge des situations complexes, et dans le cadre de la convention d'offre de services signée en 2019 avec le Département, le SST11 assure des permanences en Mairie une fois par semaine sur la question de l'ouverture des droits (permanence effectuée par une Gestionnaire d'Offre de Service) et la prévention des expulsions.

Le CLIC

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) est un service du territoire Vallée-Sud Grand-Paris, dont l'antenne de Fontenay-aux-Roses est hébergée par la Mairie.

Le CLIC s'adresse aux seniors de plus de 60 ans en perte d'autonomie. Il les informe, les oriente et évalue leurs besoins. Des réunions de synthèse sont organisées avec le service du maintien à domicile du CCAS pour le suivi de certaines situations complexes.

France Services

Pour répondre aux besoins croissants d'accompagnement de proximité de la population, la ville de Fontenay-aux-Roses a installé sa Maison France Service en mars 2022, au sein du quartier Scarron. Cette structure a pour objectif de faciliter l'ensemble des démarches administratives (santé, famille, retraite, droit, logement, impôts) et développer l'inclusion numérique des Fontenaisiens en proposant un accueil et un accompagnement personnalisé. Régulièrement le CCAS et France Services proposent des ateliers numériques auprès des administrés.

Les associations caritatives

Le CCAS s'attache à maintenir un lien de qualité avec l'ensemble des acteurs associatifs du territoire afin de s'assurer que tous les besoins soient couverts et coordonnés, mais également pour que ceux-ci puissent intervenir dans de bonnes conditions (mise à disposition de locaux, soutien financier, aide matérielle, interventions techniques, informations pour les publics, réunions partenariales, participations à des actions communes…).

Une collecte alimentaire a été organisée en novembre dans les supermarchés fontenaisiens par le Lions Club avec le soutien du CCAS. Elle a réuni 77 bénévoles et a permis de collecter 2,9 tonnes de denrées.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

ZOOM sur la convention de partenariat entre EDF et le CCAS

Le CCAS est un acteur majeur de la solidarité communale, notamment par le soutien aux ménages dans leurs dépenses d'énergies. Depuis décembre 2022, le CCAS a signé une convention de partenariat avec EDF.

Cette convention s'inscrit dans une démarche de partenariat en matière de lutte contre la précarité énergétique et les impayés d'énergie, et prévoit, dans ce contexte, de permettre aux Fontenaisiens en situation de précarité énergétique de bénéficier d'actions de prévention pour la maîtrise des consommations d'énergie, de les informer des différents dispositifs et procédures d'aide en matière d'énergie, et de les orienter vers les différents partenaires habilités à constituer ou à les aider à constituer des dossiers de demande d'aide pour impayés d'énergie.

Par ailleurs, une relation directe entre le CCAS et l'équipe Solidarité EDF sera assurée dans l'intérêt des habitants de Fontenay-aux-Roses en termes de formation et de mises à jour d'informations collectives. Le CCAS disposera d'un interlocuteur unique afin de mieux répondre aux besoins et interrogations des habitants.

EDF s'engage à proposer des actions de sensibilisation et d'informations auprès du CCAS et de ses partenaires associatifs, afin de leur permettre d'être relais d'information auprès des familles accompagnées.

Cette convention permet également au CCAS de bénéficier d'une aide financière de la part du fonds SIPPEREC pour le remboursement des aides facultatives octroyées lors des commissions permanentes pour les dettes d'énergie.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Bilan

Afin de faire face aux besoins croissants des personnes en situation de fragilités dans un contexte de crise économique, le CCAS poursuit et développe ses actions afin de faciliter l'accompagnement et le parcours de l'usager. La mise en place du prêt remboursable permettra d'accompagner les personnes vulnérables plus régulièrement et de les rendre plus autonome. Les actions collectives menées en partenariat avec les services de la ville et divers organismes (EDF, Véolia, etc…) sur différentes thématiques permettent également d'accompagner les publics autrement, et de créer du lien avec eux.

Perspectives 2023

Etude de faisabilité d'un point conseil budget :
La réflexion sur la mise en œuvre d'un point conseil budget a démarré en 2022. En 2023, l'objectif est de concrétiser ce projet, rendu possible par l'embauche d'un second travailleur social au CCAS fin 2022. Ce projet a pour objectif de faciliter l'accompagnement des Fontenaisiens en matière de gestion budgétaire et de surendettement. Par la suite, une candidature au label « point conseil budget » pourra être envisagée afin d'obtenir des financements en faveur de la mise en place d'un accompagnement qualitatif et adapté.

Poursuite du travail partenarial avec les acteurs associatifs :
Afin de faciliter la bonne orientation des publics et assurer un suivi des administrés inscrits dans un processus d'accompagnement social global, la coordination du parcours des usagers sera travaillée avec les acteurs associatifs. L'objectif est de poursuivre le travail engagé en 2021 et en 2022 avec les associations caritatives, et de coordonner notre action pour plus d'efficacité. Ce projet, qui s'inscrit dans les axes d'actions identifiés lors de l'ABS, permettra de définir clairement les missions et rôles de chacun, l'orientation et la répartition des publics ainsi que le suivi de ces derniers.

Développement d'ateliers et d'informations collectives
Dans une démarche de prévention des impayés, le CCAS souhaite poursuivre les actions collectives de sensibilisation auprès des Fontenaisiens démarrées fin 2022. Dans un contexte de crise énergétique, il a renouvelé sa convention de partenariat avec EDF dont l'un des objectifs est de permettre de développer les actions de sensibilisation individuelles et collectives pour prévenir les impayés de facture d'énergie. Le CCAS souhaite également proposer d'autres actions de prévention en lien avec les services de la ville sur des thématiques variées telles que la santé, le logement ou l'utilisation des outils numériques et la prévention des risques d'internet.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

IV. Le secteur handicap

1. La permanence handicap

Le CCAS est un lieu ressource d'accueil, d'information et d'orientation pour les personnes en situation de handicap et leur famille.

La référente handicap répond, en lien avec les partenaires et services de la ville, à toutes les questions de la vie quotidienne, et apporte des propositions et solutions aux usagers. Elle est un interlocuteur dédié à toutes les questions liées au handicap, permettant ainsi une analyse multifactorielle des situations et des réponses plus adaptées et individualisées.

Afin de répondre aux besoins des Fontenaisiens, un formulaire est également disponible en ligne sur le site de la ville.

132 personnes ont ainsi pu être orientés par la référente handicap par téléphone ou en présentiel. Le secteur handicap est un lieu d'écoute, de parole et de soutien.

2. L'instruction des dossiers MDPH

La référente handicap instruit les dossiers MDPH afin de faciliter le parcours des familles, et peut si besoin effectuer une visite à domicile si le bénéficiaire ne peut pas se déplacer.

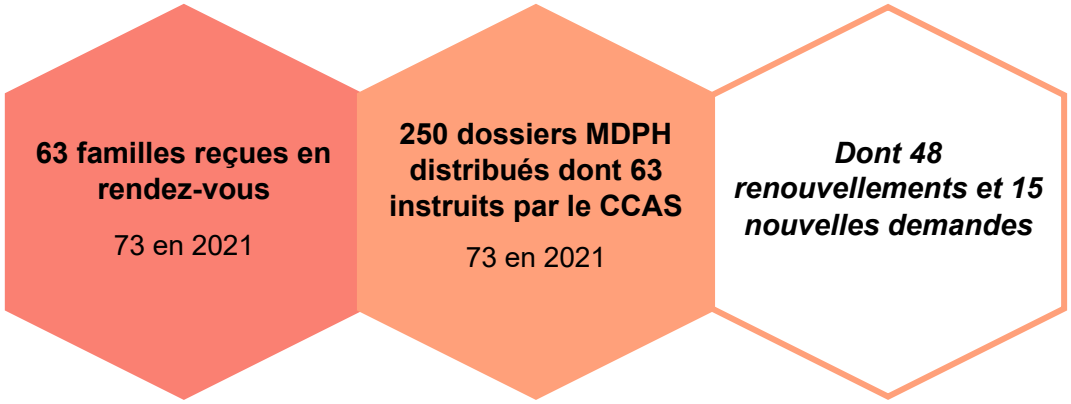

60% des dossiers MDPH instruits par le CCAS concernent des personnes âgées de plus de 60 ans et 70% sont des femmes.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

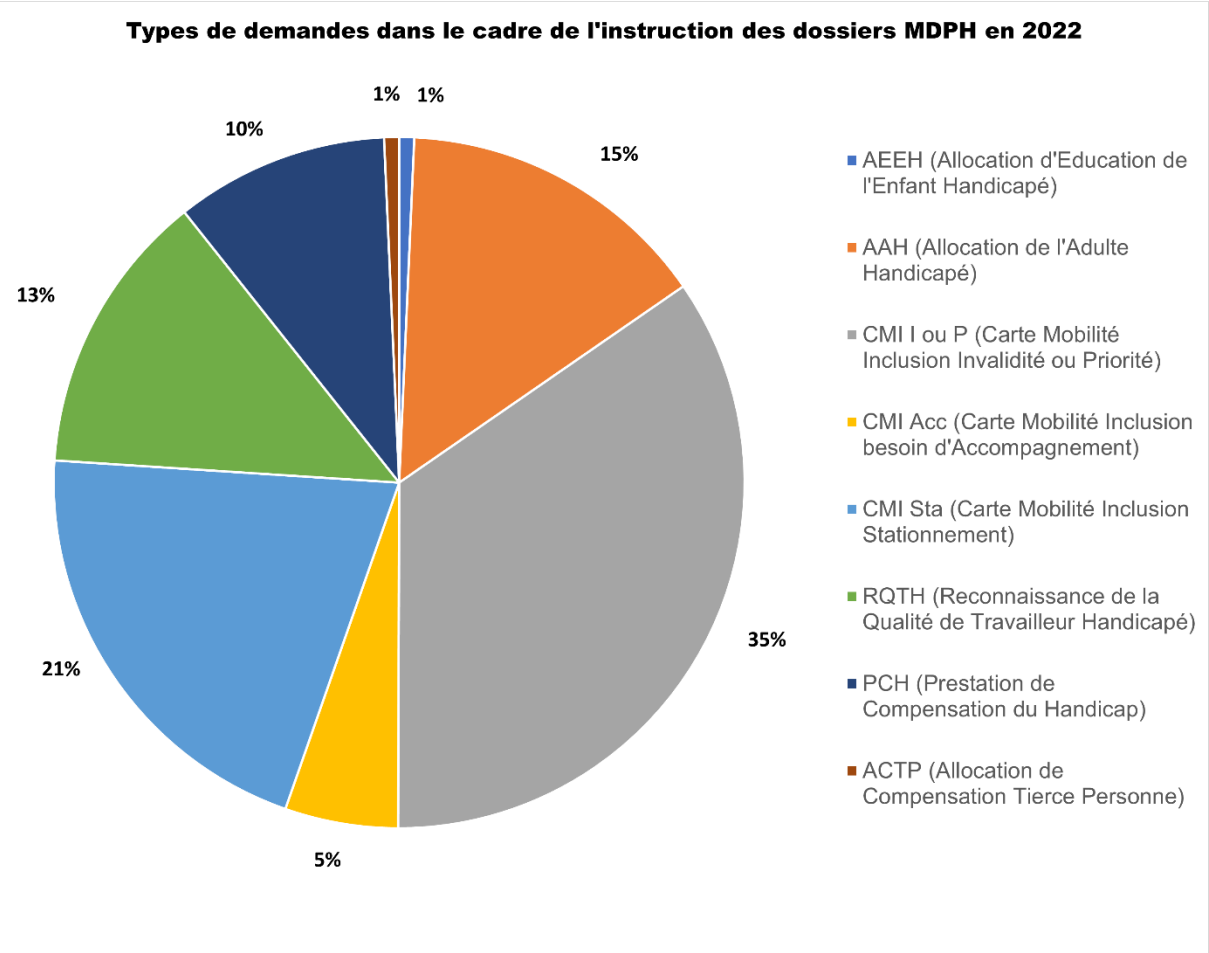

Au 31 décembre 2022, la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) indique avoir attribuée au moins un droit à 5 013 Fontenaisiens (4 638 Fontenaisiens en 2021), une personne pouvant bénéficier de plusieurs droits.

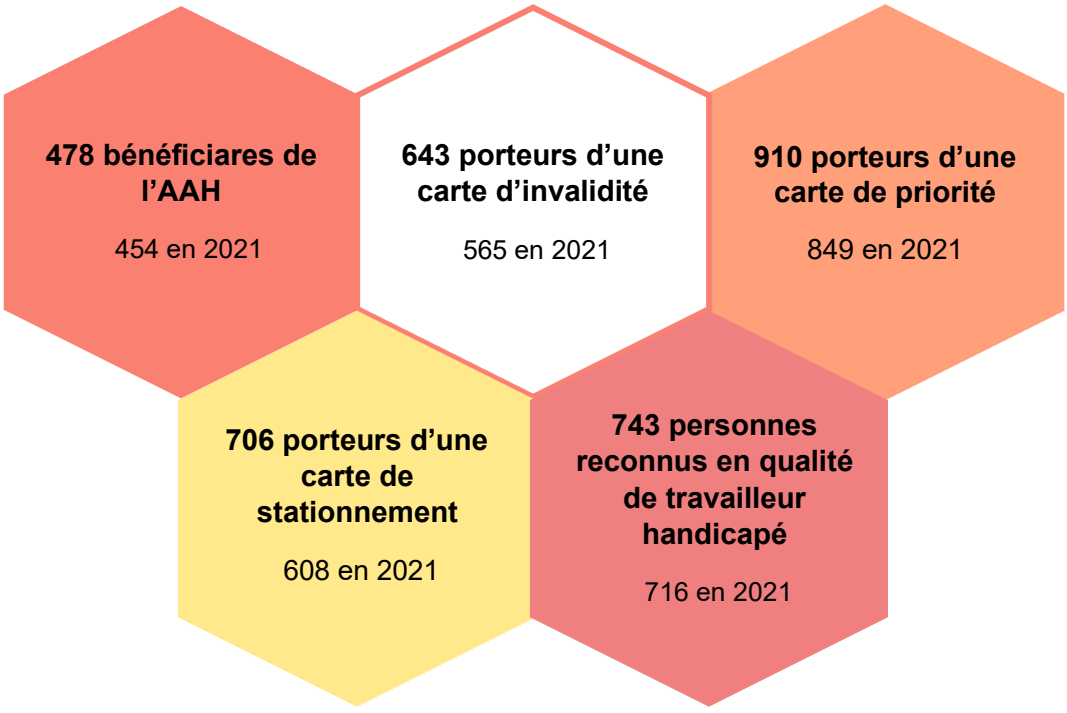

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

3. Les actions de sensibilisation

La référente handicap du CCAS propose des actions de sensibilisation et d'information auprès du grand public et des agents municipaux.

Le DuoDay

Le 17 novembre, le CCAS a coordonné la journée du DuoDay en partenariat avec l'ESAT Les Robinsons et l'UNAPEI92. Ce rendez-vous national annuel a permis d'accueillir 6 personnes en situation de handicap par leur binôme, agent de la ville dans les différents services de la mairie : le CMS, le CCAS, le CCJL et la cuisine centrale.

L'enjeu de cette journée de sensibilisation est de favoriser l'insertion professionnelle des personnes en situation de handicap à travers la découverte de la collectivité, de ses métiers et de ses missions. Cette action permet également au personnel de la ville et aux publics d'être sensibilisés à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Le retour de cette action a été très positif, les participants souhaitent réitérer cette opération sur du plus long terme.

L'opération sera renouvelée l'année prochaine, avec pour objectif d'impliquer plus d'agents de la ville, sur des missions administratives, d'accueil ou de terrain. Par ailleurs, le CCAS souhaiterait valoriser les parrains de cette opération lors de la cérémonie des bénévoles et lors du forum des associations.

Ensemble par-delà nos différences

Pour la sixième année consécutive, dans le cadre de ses missions de sensibilisation auprès du grand public, le CCAS a participé à l'événement « *Ensemble par-delà nos différences* ». Afin de lutter contre les discriminations liées au handicap, 4 actions de sensibilisation ont été proposées :

- Un atelier d'initiation au braille afin de découvrir et apprendre le braille à travers des jeux ludiques – en partenariat avec la Médiathèque et l'association Percevoir.
- Une animation les yeux bandés avec l'association les Souffleurs de sens : un souffleur bénévole a décrit à l'oreille du spectateur aveugle ou malvoyant, les éléments qui lui sont invisibles lors de l'exposition virtuelle de la micro-folie.
- Une randonnée inclusive en partenariat avec le service des sports et le GEM l'éclaircie
- Une présentation et dédicace d'un livre de l'auteur Minh Tran Huy - *« Enfant sans histoire »,* qui témoigne de son parcours avec son jeune garçon autiste, en partenariat avec la Librairie Pêcheurs d'Etoiles.

89 personnes ont participé aux actions du CCAS dans le cadre de l'évènement afin d'échanger sur les problématiques du handicap.

Le Téléthon

Dans le cadre du Téléthon, le samedi 3 décembre, le CCAS a proposé trois types d'actions :

- Une représentation de danse les yeux fermés par les jeunes du club pré-ados et les enfants des accueils de loisirs sur le parvis de la mairie. Des ateliers de danse ont été menés en amont avec le service jeunesse et périscolaire durant les vacances de la Toussaint.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

- Une action de sensibilisation au handicap visuel à travers une démonstration de jeux vidéo inclusifs afin de découvrir les nouvelles technologies liées au jeu et d'apprendre les différentes manières de jouer à travers une expérience sensorielle inédite.
- Un loto a également été organisé à l'Espace Loisirs Seniors la veille dont les droits d'entrée ont été reversés à l'association AFM Téléthon.

Les actions de sensibilisation auprès des agents des centres de loisirs

En 2022, le CCAS et le service périscolaire ont poursuivi leurs efforts en termes d'actions de sensibilisation auprès des agents de la ville et des familles fontenaisiennes pour l'accueil des enfants en situation de handicap.

Afin de sensibiliser les agents des accueils de loisirs à l'accueil et à l'encadrement de ces enfants, plusieurs interventions par groupe ont été réalisées auprès des animateurs de la ville (22 participants).

Suite à cette formation, l'accueil de loisirs Pierre Bonnard a proposé différentes activités de mise en situation en direction des enfants et souhaitent continuer leurs efforts à travers des études de cas en lien avec la réalité du terrain.

Une évaluation de l'action a été réalisée au terme de cette sensibilisation. Le retour est positif. En 2023, les équipes souhaitent pouvoir aborder les questions du handicap en confrontant leur formation avec les situations rencontrées sur le terrain.

La formation CNFPT des agents d'accueil municipaux aux situations de handicap

Les collectivités territoriales doivent respecter plusieurs obligations en matière d'accueil des personnes en situation de handicap. En tant qu'Etablissements Recevant du Public (ERP), elles doivent mettre à disposition un registre public d'accessibilité et former leurs agents d'accueil sur les spécificités de l'accueil des personnes en situation de handicap.

Pour répondre à cette obligation, le service des ressources humaines et le CCAS ont proposé une formation interne afin de répondre à ce besoin par l'intermédiaire du CNFPT. Les objectifs de cette formation sont de connaître et comprendre la complexité des situations de handicap, et de savoir développer un accueil et un comportement ajustés aux personnes en situation de handicap. En septembre 2022, 8 agents municipaux ont pu bénéficier de cette formation (accueil administratif, CCAS, CMS, France Services, le club pré-ados, le service environnement et la vie associative).

En 2023, le CCAS souhaite étendre cette formation dans les différents services de la ville accueillant du public et développer les actions de sensibilisation auprès des agents en impliquant l'ensemble des services confrontés aux problématiques d'accueil de personnes en situation de handicap.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

4. La Commission Communale pour l'Accessibilité

Le CCAS anime et coordonne la Commission Communale pour l'Accessibilité dont les missions sont de :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics, du logement et des transports,
- Etablir un rapport annuel présenté en Conseil Municipal,
- Faire toute proposition utile de nature à améliorer la mise en accessibilité de l'existant, dont notamment les supports de communication (site internet, magazine municipal...),
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles,
- Tenir à jour par voie électronique la liste des établissements accessibles recevant du public et ceux qui ont élaboré un agenda d'accessibilité programmé.

Chaque année, un rapport annuel répertoriant les actions et travaux mis en place dans les équipements publics ainsi que sur la voirie (stationnement, passage piéton...), est présenté au Conseil Municipal. Ce rapport fait l'objet d'une relecture par les membres de la CCA.



ZOOM sur l'audit des Places de Stationnements Réservées

La loi réglemente le nombre de places adaptées (PMR) destinées à l'usage du public au minimum 2 % du nombre total de places prévues sur la voie public. A l'échelle d'une commune, les places PMR doivent être réparties de manière homogène sur l'ensemble du territoire.

Pour les ERP, les places réservées doivent se situer au plus près de l'entrée principale, du hall d'accueil ou de l'ascenseur. Par ailleurs, ces places doivent répondre à plusieurs règles de conformités :

- Avoir une taille conforme de minimum 5 m x 3,50 m
- Disposer d'un panneau signalétique et d'un marquage au sol (pictogramme et peinture)
- Un accès facilité sur le trottoir pour les personnes en fauteuil roulant

Cet été, un audit sur les places de stationnement a été réalisé par la référente handicap. La ville compte actuellement environ 4000 places toutes zones confondues : bleu, verte et blanc. Pour être conforme à la loi, il est conseillé à la ville de mettre de disposer de 80 places PMR réparties sur les différents quartiers.
L'arrêté du 16 février 2022 rapporte à 54 emplacements PMR sur la ville, réparties de la façon suivante :

- 7 places dans les parkings privés
- 46 places sur la voie publique

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Bilan

En 2022, le secteur Handicap poursuit ses actions de sensibilisation et de coordination auprès des Fontenaisiens tous publics confondus. A travers la permanence d'écoute, la référente handicap rencontre les usagers et fait le lien avec les différents services de la ville et partenaires locaux afin de répondre aux besoins exprimés.

Le secteur Handicap accompagne également les services de la ville afin de former ses agents à l'accueil des personnes handicapées. Il veille à la mise en conformité de l'accessibilité des espaces publics et privés (voirie, bâtiments, commerces).

Perspectives 2023

Audit des espaces accessibles au public
La poursuite du travail démarré en 2022 concernant l'audit des espaces accessibles sera à réaliser afin de communiquer auprès des Fontenaisiens sur les sites accessibles de la ville (dispositif « Picto Access », plateforme du gouvernement « accès libre » etc.). En lien avec ces projets, la mise en place d'une balise sonore pour informer les publics mal-voyants est prévue. Plus important, le projet d'élaboration du Plan d'Accessibilité de la Voirie et de l'Aménagement des Espaces Publics (PAVE) sera entamé.

Réflexion autour des labels « ville inclusive » et « ville amie des aînés »
Afin de poursuivre le travail réalisé en 2022 en termes d'accessibilité, d'inclusion, de lutte contre l'isolement et de lien la réflexion sera approfondie en vue d'une labellisation à moyen terme.

Développement des actions de sensibilisation auprès des agents de la ville et du grand public
Le CCAS souhaite poursuivre ses actions de sensibilisation auprès des agents de la ville et du grand public, et proposer plus de projets visant à favoriser le changement de regard porté sur les personnes handicapées. A titre d'exemples, plusieurs projets pourront se développer ou se remettre en place tels que le Duo Day, la course de la diversité, le Téléthon, et des actions collectives autour de l'emploi, de la santé, de l'éducation ou des loisirs. Un travail sur la refonte des animations proposées par la référente handicap auprès des agents de la ville sera mené.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

V. Le secteur seniors

1. Le service du maintien à domicile

a) Le portage de repas

Le CCAS assure un service de distribution de repas à domicile en liaison froide pour permettre aux personnes isolées et/ou ne pouvant plus cuisiner, de disposer d'un ou deux repas journaliers équilibrés et adaptés à leur régime alimentaire (diabète, haché, sans sel).

Les repas sont confectionnés par la cuisine centrale municipale, et la liaison froide permet une couverture de repas tous les jours de la semaine (week-end et jours fériés compris).

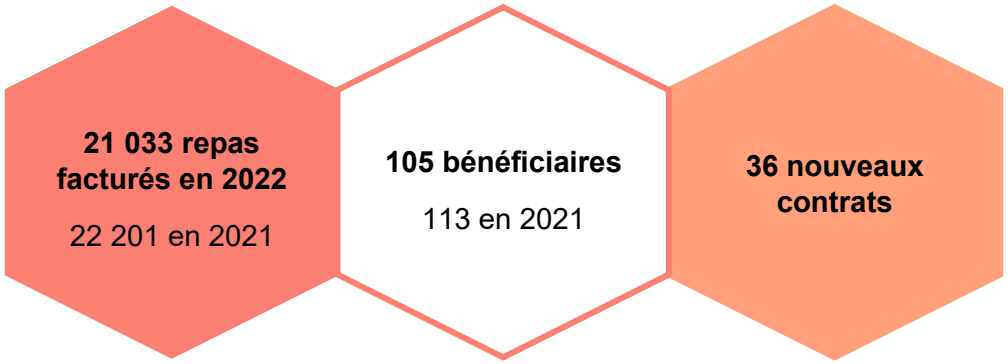

b) L'aide à domicile

Le service d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) s'adresse aux personnes âgées, fragiles ou en situation de handicap permanent ou temporaire, dans le respect de leur autonomie et de leur choix de vie.

Cette aide est proposée du lundi au vendredi et peut être de différentes natures :

- Accompagnement et aide dans les actes essentiels de la vie (hors actes de soins) : aide au repas, soutien des activités intellectuelles, sensorielles et motrices, aide à la mobilité, promenades.
- Accompagnement et aide dans les activités domestiques (entretien du logement et du linge), course et/ou préparation des repas, démarches administratives simples.

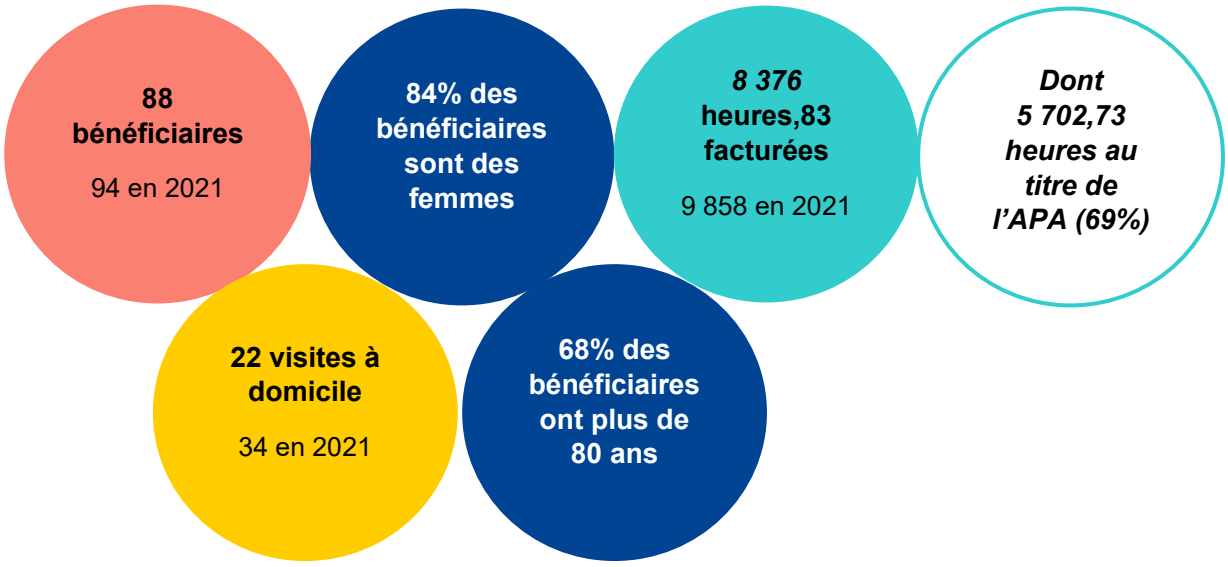

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Depuis 2020, le nombre de bénéficiaire de l'aide à domicile est en baisse (120 bénéficiaires en 2020). Plusieurs hypothèses peuvent être avancées : concurrence d'opérateurs privés, proximité familiale plus prononcée qu'ailleurs…

c) La téléassistance

La téléassistance s'adresse à toute personne fragile ou rencontrant des difficultés passagères ou permanentes, pouvant nécessiter une surveillance particulière à domicile. Le CCAS propose ce service à tarif très préférentiel grâce à une convention avec la société Europ Assistance.

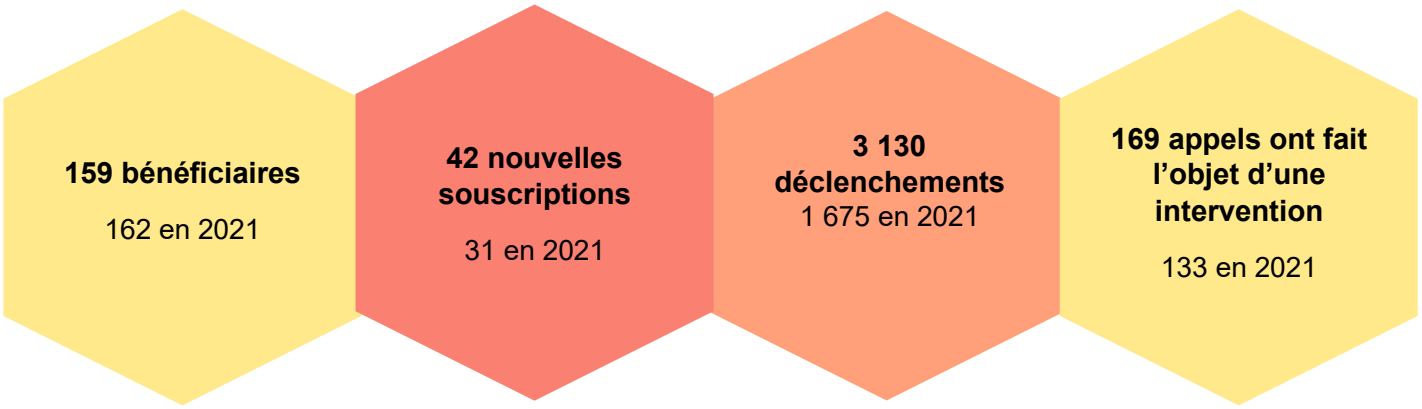

En 2022, le CCAS a notifié 42 nouveaux contrats et 13 résiliations. Le volume de déclenchements est à revoir à la baisse suite à une bénéficiaire qui a enclenché le système plus de 1 407 fois en 4 mois. Le nombre déclenchement se rapproche donc des 1 723 appels tous confondus (tests, alarme involontaire, convivialité, chûtes et malaises).

2. La prévention canicule

Dans le cadre du Plan National Canicule, le CCAS tient à jour un registre des personnes souhaitant s'y inscrire afin d'assurer une veille téléphonique durant la période de mise en place du plan, du 12 juin au 12 septembre.

163 seniors sont inscrits sur le registre du CCAS, mis à jour régulièrement. Durant toute la durée du plan, des appels ont été passés quotidiennement aux seniors, avec un renfort durant les périodes d'alerte canicule comme cela a été le cas le 10 juin. Durant le week-end, un numéro vert a été mis en place par l'Etat.

Pour rappel, le CCAS est le référent de la ville auprès de la Préfecture des Hauts-de-Seine : il recense les actions des services municipaux en cas de fortes chaleurs, et assure la veille auprès des seniors et des personnes vulnérables inscrites à son registre (en procédant à des rappels de vigilance, indiquant les bons réflexes à adopter et les lieux rafraichis accessibles au public sur l'ensemble de la commune, etc…).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

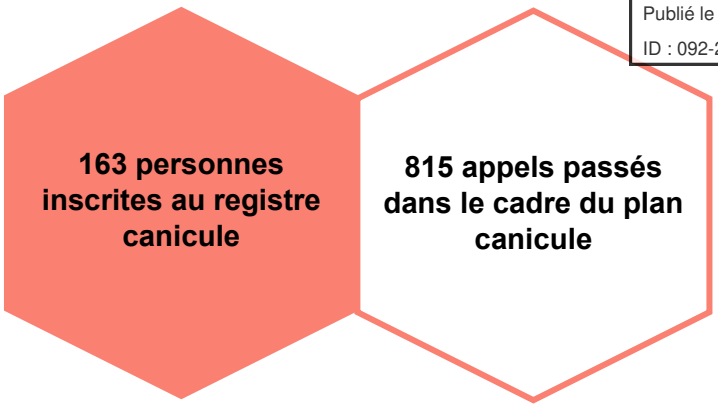

3. L'Espace Loisirs Seniors

L'Espace Loisirs Seniors est un équipement municipal géré par le CCAS à destination des seniors de 65 ans et plus. Il propose des activités de loisirs, des sorties, des animations, avec pour objectif de lutter contre l'isolement, ralentir la perte d'autonomie et permettre à chacun l'accès à la culture et aux loisirs, notamment chez les personnes les plus fragiles.

Depuis la fin d'année 2021, la réorganisation du CCAS a permis de simplifier l'organisation des loisirs en recentrant toutes les activités au sein de l'Espace Loisirs Seniors. Ainsi, les inscriptions aux activités du CCAS telles que la Semaine Bleue, les colis et banquets des seniors, ou la prévention canicule y sont à présent rattachés. Cette nouvelle organisation permet à l'Espace Loisirs Seniors de se faire connaitre auprès de la population notamment lors des inscriptions aux événements de fin d'année, auparavant instruites par les services administratifs du CCAS.

L'Espace Loisirs Seniors propose des activités hebdomadaires variées animées par des professionnels notamment dans le cadre du projet sport santé tels que la gymnastique douce. Depuis le mois de septembre 2022, les activités proposées se sont diversifiées, notamment avec la mise en place d'un cours de Qi-Gong adapté aux seniors, complétant l'offre d'activité physique déjà existante. Cette activité se déroule une fois par semaine à raison d'une heure hebdomadaire par une intervenante fontenaisienne.

En outre des travaux de rénovation ont été réalisés à l'Espace Loisirs Seniors par les services techniques : rafraichissement des peintures et installations de nouveaux panneaux d'affichage. Le jardin a également été réaménagé en mai avec l'installation de jardinières et d'un potager entretenu par les seniors.

L'Espace Loisirs Seniors est également un lieu d'échanges entre les générations avec des activités menées en partenariat avec le Théâtre des Sources, le collège des Ormeaux ou encore le service jeunesse.

Le 15 septembre 2022, l'Espace Loisirs Seniors a organisé une journée portes ouvertes permettant aux seniors de découvrir les activités proposées, de s'y inscrire et d'aller à la rencontre de ces différents intervenants.

Depuis 2022, des ateliers animés par des professionnels du PRIF se sont déroulés tous les jeudis matin à destination des jeunes retraités afin de leur fournir des informations et des conseils pour bien vivre à tout âge. Ces ateliers de prévention s'articulent autour de quatre grandes thématiques : santé et bien-être, mémoire, activité physique et habitat.

L'association *Tous en tandem* a quant à elle pour objectif de rendre les seniors acteurs de leur vieillissement. Les ateliers ont été animés par des jeunes autour de thématiques culturelles, ludiques et créatives permettant de stimuler les fonctions cognitives et la mémoire mais aussi de renforcer l'estime de soi.

L'Espace Loisirs Seniors propose également tout au long de l'année de nombreuses sorties dans les musées et expositions de la région parisienne ainsi que des semaines thématiques comme la semaine du goût, la semaine bien-être…

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

120 seniors inscrits à l'Espace Loisirs Seniors

525 colis de Noël distribués aux seniors

361 seniors ont participé aux banquets de Noël

351 en 2021

Comme tous les ans, des ateliers mémoires sont organisés tous les lundis matin sur 12 séances afin de mieux comprendre le fonctionnement de la mémoire et la stimuler à travers des techniques de mémorisation. En 2022, 24 seniors ont participé aux ateliers mémoires répartis en deux groupes.



ZOOM sur la Semaine Bleue

Du 3 au 7 octobre, le CCAS a organisé et coordonné la Semaine Bleue. Cet événement a permis de proposer diverses activités et animations auprès des seniors de la ville, et de renforcer les liens avec les partenaires locaux autour de la thématique « Changeons notre regard sur les aînés, brisons les idées recues ».

Les seniors ont ainsi pu participer à de nombreuses activités telles que : la marche bleue, thé dansant, des ateliers numériques animé par France Services sur le thème des réseaux sociaux, la projection du film Huguette the Power, une animation de prévention sur la vision afin de tester son acuité visuelle animée par le CLIC VSGP, une immersion numérique dans le jardin des délices de Jérôme Bosch à la Médiathèque dans la cadre de la Micro-Folie.

4. La mobilité

Le MOBI'BUS est un service de transport à la demande qui s'adresse en priorité aux personnes âgées ayant des difficultés à se déplacer sur la ville de Fontenay-aux-Roses et dans les villes limitrophes. Il permet de faciliter la mobilité des seniors en simplifiant leurs déplacements quotidiens (loisirs, rendez-vous médicaux, courses, ...).

Ce service les incite également à participer plus facilement aux actions collectives proposées par le CCAS et ses partenaires (médiathèque, théâtre, maison de quartier, associations...), qui visent à créer ou recréer du lien social pour ces publics souvent isolés, et à les faire participer à la vie de la cité.

En plus d'une aide à la mobilité, le service assure une mission d'écoute et d'orientation auprès des bénéficiaires. En effet, le chauffeur du MOBI'BUS assure une veille des situations des seniors et fait le lien avec le service de maintien à domicile et les autres acteurs du territoire.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

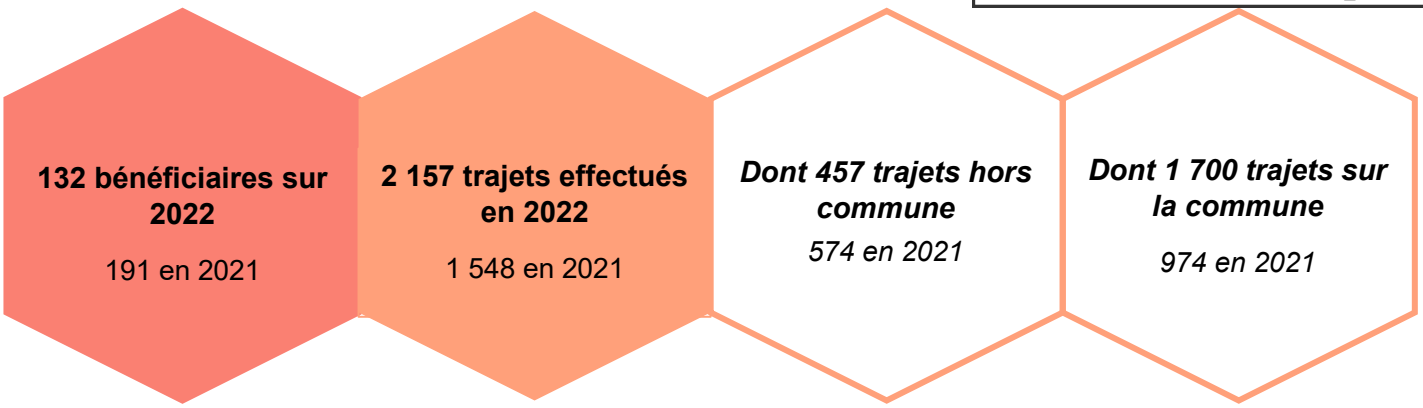

En 2022, 49 nouveaux usagers se sont inscrits. Cependant, on constate une diminution du nombre des usagers utilisant le MOBI'BUS (-31% par rapport à 2021). En 2021, de nombreux usagers ont sollicité le MOBI'BUS pour la vaccination contre le covid. En 2022, nous observons un retour à la normal (126 bénéficiaires en 2020).

Plus de la moitié des usagers du MOBI'BUS sont des bénéficiaires réguliers. Ils utilisent ce service pour se rendre à leurs rendez-vous médicaux hebdomadaires, à l'Espace Loisirs Seniors ou pour réaliser des activités de la vie quotidienne (courses, coiffeur, banque…). D'autres utilisent le MOBI'BUS ponctuellement notamment pour se rendre à des rendez-vous médicaux ou pour réaliser leurs démarches administratives.

Les déplacements sur la commune sont en forte augmentation (+74% par rapport à 2021), ce qui reflète une plus grande demande sur des trajets de petite distance. Les seniors sont également plus rassurés d'utiliser le service de la ville que les transports en commun.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Bilan

A travers son service de maintien à domicile, le CCAS apporte une réponse pluridisciplinaire aux seniors fontenaisiens afin de prévenir la perte d'autonomie.

En 2022, l'Espace Loisirs Seniors a été redynamisé afin de redéfinir les missions de cet équipement dans une démarche de prévention, d'accès aux loisirs et à la culture et de lutte contre l'isolement des seniors. La majorité des activités proposées sont gratuites afin de permettre au plus grand nombre d'y participer. Le recentrage de toutes les activités loisirs du CCAS au sein de l'Espace Loisirs Seniors a également permis de simplifier les démarches des seniors, en rendant cohérent l'objectif de cet équipement.

L'enjeu du vieillissement et de la perte d'autonomie nécessite un re-questionnement au quotidien de nos actions et activités, afin d'adapter notre réponse aux besoins des usagers.

Perspectives 2023

Plan de service de l'Espace Loisirs Seniors
Une réflexion sur la participation d'équipes bénévoles pour l'animation de certaines activités sera menée, et une labélisation « équipe MONALISA » sera étudiée afin de poursuivre ce travail.

Déploiement de nouvelles activités
Sous l'égide d'une équipe dévouée et dynamique, le rythme des activités proposés ira croissant. La sortie de début d'été, annulée sur les années précédentes du fait de la crise sanitaire, pourra par exemple se tenir.

Amélioration continue du Maintien à domicile
Dans un souci d'amélioration continue du service de maintien à domicile, une évaluation interne du service permettra une réflexion sur les prestations de service du CCAS en termes de qualité de services et d'offre de service à domicile. Un travail sur la communication sera également envisagé pour rendre nos activités plus lisibles.

Développement du Mobi'bus
Le CCAS de Fontenay-aux-Roses continuera de développer son service de transport à la demande à destination des publics en situation de mobilité réduite. Pour ce faire, un travail est prévu sur la communication auprès des publics cibles. Le véhicule référent sera remplacé, pour maximiser le confort des usagers comme celui des agents conducteurs.

Révision des documents contractuels
Dans le cadre de l'évaluation interne du service du maintien à domicile, il est prévu de mettre à jour et de réviser l'ensemble de ses documents réglementaires comme : devis, contrat, attestations fiscales, facturation… Mais aussi de réviser et réécrire le livret d'accueil qui est un point essentiel lors de l'arrivée d'un nouveau bénéficiaire dans le service, mettant en lumière le projet de vie des bénéficiaires.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

VI. Conclusion et perspectives

L'année 2022 a été, au plan des actions menées, celle du retour au quotidien « d'avant-crise ». De nombreuses activités ont pu être réentreprises après deux exercices de sous-réalisation du fait de l'épidémie de COVID-19. Au plan social, un effet « rattrapage » a pu être observé auprès de nombreux administrés.

2022 a aussi été l'occasion, comme au déclenchement de chaque crise, de prouver l'adaptabilité du CCAS et des équipes le faisant fonctionner. On en veut pour preuve la crise ukrainienne, au cours de laquelle les agents se sont investis de plein pied pour permettre un accueil efficace des populations concernées, et le déploiement de différents types d'aide.

Le travail social de la collectivité est demeuré constant, comme en témoigne le temps consacré à l'accompagnement des publics sur les aides légales, le recours toujours plus important aux aides facultatives, et l'accueil inconditionnel de proximité maintenu sur l'ensemble de l'année.

Au plan juridique, la signature de conventions a permis un meilleur cadrage et une clarification des interactions entre l'EPA et la Ville.

L'année 2023 doit sanctionner l'aboutissement de l'Analyse des Besoins Sociaux avec restitution finale d'un schéma communal d'action sociale décliné en fiches actions thématiques, pour permettre d'avancer efficacement sur l'ensemble des problématiques soulevées. Elle permettra, au-delà de cette ABS, de consolider l'équipe, et de mettre en œuvre de nouveaux projets au service des fontenaisiens et fontenaisiennes.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



2022

Rapport d'activité

Fontenay-aux-Roses

Les missions

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Devenu établissement public administratif en 2016, le CCJL a pour mission principale de développer la vie sociale, culturelle et intergénérationnelle de la ville. Le CCJL assume les missions suivantes :

- **Proposition, organisation et gestion d'activités telles que : cours de musique, cours de danse, cours de bien-être, cours de langues, cours d'informatique, soutien scolaire, alphabétisation, clubs de loisirs, activités associées**
- **Proposition, organisation et pilotage d'événements culturels tels que : concerts, spectacles, expositions, stages, visites au musée.**

Le CCJL dépend d'un conseil d'administration. En juillet 2022, les statuts ont été modifiés stipulant que l'EPA CCJL devient un centre social. Le CA s'est élargi de 10 membres titulaires à 11 membres titulaires et 4 membres suppléants, composé de 7 membres élus, 3 membres titulaires et 3 membres suppléants représentants des usagers, 1 membre titulaire et 1 membre suppléant faisant partie d'association intervenant dans la vie socio-culturelle de la commune.
7 conseils d'administration ont eu lieu en 2022.

En 2022, une convention tripartite a été signée entre la ville, le CCJL et la maison de quartier dans la perspective d'intégrer la maison de quartier à l'EPA en 2023.
La mission du CCJL est de mettre en place un programme d'activités destiné aux enfants âgés de 6 à 12 ans durant les périodes des vacances scolaires et des mercredis, ainsi que des rendez-vous événementiels et familiaux tout au long de l'année.

Bilan financier

Le compte administratif 2022 est annexé à ce bilan d'activité.

Les moyens

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

L'équipe

L'équipe administrative : 5
3 agents contractuels
1 agent titulaire mis à disposition
1 contrat d'apprentissage

L'équipe pédagogique : 36
14 animateurs contractuels
8 vacataires
14 prestataires

Intervenants PEDT et ponctuels : 7

Bénévoles : 26

Les locaux

Au château Sainte-Barbe – 1er étage
6 salles d'activités

Salles du parc
1 salle de danse et 1 salle bien-être, partagée avec d'autres structures / associations

A la Maison de la Musique et de la Danse
5 salles pour les cours de musique
(1 salle réattribuée au conservatoire en 2022)

Espace loisirs seniors
Activités théâtre enfants et ados

Gymnase du parc

Les activités

59 activités intergénérationnelles de 3 à 90 ans

Art et artisanat
Bande dessinée
Peinture en LSF
Dessin peinture Martenot
Peinture académique
Arts plastiques
Dessin lycéens/étudiants
Les p'tits artisans
Le labo des arts
Poterie modelage
Encadrement

Musique
Eveil musical
Initiation piano
Percussions
Batterie
Guitare classique
Guitare électrique
Piano
Violon

Arts du spectacle
Chant variétés
L'atelier du p'tit chanteur
Comédie musicale
Théâtre enfants
Théâtre adultes
Théâtre d'impro

Bien-être
Pilates
Multi-fit detox
Fit training
Yoga
Yoga senior
Hatha yoga
Relaxation-méditation
Sophrologie
Qi gong
Stretching

Danse
Eveil corporel
Atelier multi-danse
Expression africaine
Modern jazz
Street jazz
Danse orientale

Clubs
Cartonnage
Cyber espace
Club féminin
Club théâtre
Informatique
Peinture aquarelle
Jeux de stratégie

Langues & loisirs
Anglais enfants
Anglais adultes
Anglais conversation
Italien
Couture / café couture
Langue des signes
Echecs

Scolarité
Soutien maths/physique
Soutien primaire
Soutien collège

Citoyenneté
Alphabétisation / Français FLE

En chiffres

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Nombre d'usagers

Nombre d'usagers

Saison 2021/2022 : 1038
Saison 2022/2023 : 1180

Moyenne du nombre d'usagers sur une année civile

2021 : 872
2022 : 1109

Répartition des usagers par activités

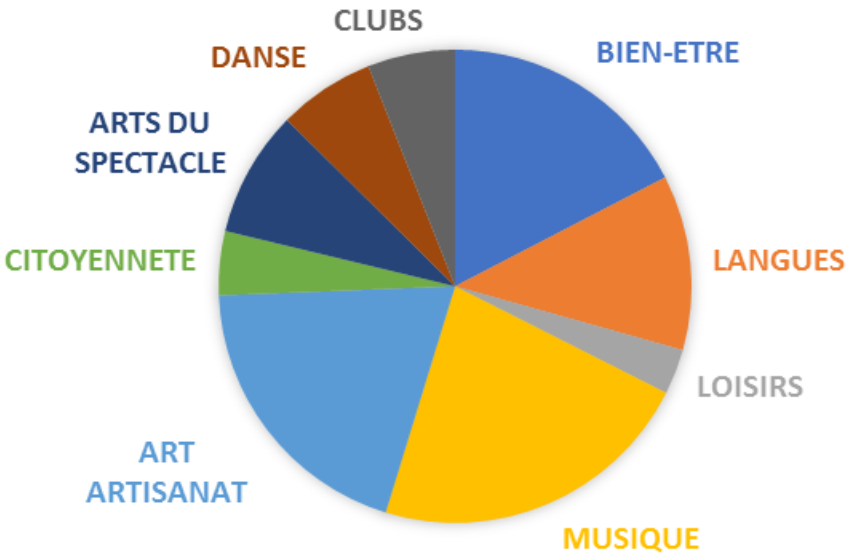

Nombre d'heures hebdomadaires de cours par secteur

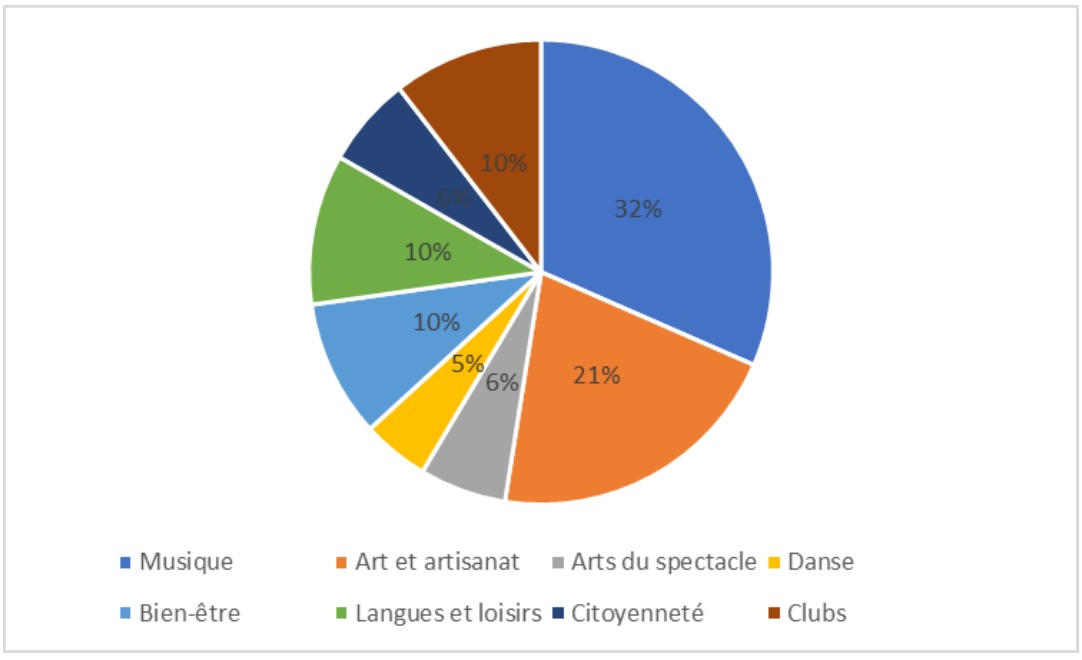

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

En chiffres

Quotient familial

Depuis son passage de statut associatif à celui d'Etablissement Public Administratif en 2016, le CCJL a continué d'appliquer le quotient familial pour les enfants fontenaisiens de moins de 18 ans.

148 usagers inscrits au CCJL bénéficient du quotient familial après calcul effectué en mairie.

Il est important de noter que le quotient s'applique sur toutes les activités collectives et également **sur les cours de musique en binôme ou en cours particulier.**

TARIF PLEIN	QF1 - 6	QF7	QF8	QF 9	QF1 0	QF1 1	QF1 2	TOTAL ELEVES QF	RECETTES SANS QF	RECETTES AVEC QF	COÛT POUR LE CCJL
MUSIQUE 45mn 542€	18	2	5	0	3	3	2	**33**	17 886,00 €	10 917,45 €	**6 968,55 €**
POTERIE 1h30 308€	0	2	0	0	0	0	0	**2**	616,00 €	351,98 €	**264,02 €**
SEMI COLLECTIF 1h 302€	3	1	0	1	0	0	0	**5**	1 510,00 €	841,28 €	**668,72 €**
1h30 255€	22	2	1	3	3	2	5	**38**	8 415,00 €	7 722,84 €	**692,16 €**
1h 208€	37	10	3	5	7	4	4	**70**	14 560,00 €	8 810,18 €	**5 749,82 €**
TOTAL	**80**	**17**	**9**	**9**	**13**	**9**	**11**	**148**	**42 987,00 €**	**28 643,73 €**	**14 343,27 €**

Moyens de communication

- **45** réalisations en interne
- **8** supports réalisés par le service communication
- Externalisation : plaquette annuelle des activités, affiche et programme « Ensemble, par-delà nos différences »,
- **39** newsletters
- Fréquentation du site internet : **6331** visiteurs
- Réseaux : **61** publications facebook , **70** publications instagram
- Messages texto envoyés aux usagers via le logiciel Imuse

Bénévolat

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Citoyenneté et communication / Accompagnement à la scolarité

Après COVID, la saison 2022 est marquée par la reprise ascendante de ses usagers. De nouveaux bénévoles en soutien scolaire ont rejoint l'équipe de nos encadrants toujours fidèles.

Alphabétisation
Nombre de bénévoles : 2
Nombre d'élèves : 7
Français Langue Etrangère
Nombre de bénévoles : 2
Nombre d'élèves : 6
Informatique
Nombre de bénévoles : 2
Nombre de participants : 8
Scolarité :
Nombre de bénévoles : 12
Nombre de participants : 28

CLUBS

Les clubs sont gérés par des bénévoles de façon autonome et rassemblent un public en majorité senior et féminin, à l'exception du club jeux de stratégie qui convoque des personnes actives et principalement masculines, âgées de 20 à 55 ans. Les clubs ont également été impactés par la COVID, d'où une baisse de fréquentation. Le club reliure a cessé son activité par manque d'usagers.

Cartonnage
Nombre de bénévoles : 1
Nombre de participants : 5
Club féminin
Nombre de bénévoles : 2
Nombre de participants : 9
Peinture aquarelle
Nombre de bénévoles : 2
Nombre de participants : 16

Jeux de stratégie
Nombre de bénévoles : 2
Nombre de participants : 10
Club théâtre
Nombre de bénévoles : 1
Nombre de participants : 8

Nombre de bénévoles : 26

Certains bénévoles sont acteurs et investis au sein de plusieurs ateliers et clubs.

Tarifs pratiqués :

Clubs : 30 € FAR / 40 € NON FAR

Soutien scolaire : 12 € FAR / 18 € NON FAR

Alphabétisation / FLE : 20 € FAR / 30 € NON FAR

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Rendez-vous

Femmes inspirantes, femmes inspirées

Dans le cadre de la Journée Internationale des Droits des Femmes

80 participants

8 mars 2022

Cette journée s'est installée dans les murs de la maison de quartier en s'inspirant de la première édition 2021. Femmes bénévoles et salariées de la structure ont témoigné de leur femme inspirante en direct. Une projection en simultané de ces témoignages a été diffusée sur les murs ainsi que le court métrage réalisé en 2021 des spectacles mettant à l'honneur des femmes danseuses, conteuses, poétesses , musiciennes, amateures et professionnelles. Une illustratrice a croqué le portrait de chaque femme volontaire en direct. Une exposition d'artistes (peinture, création textile), suivie d'un goûter partagé a clôturé cette après-midi festive, ouverte à tous les publics.









Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Balade au Japon

Du 12 au 20 mars 2022

1000 participants



Dates	Horaires	Événements	Lieux
Du 8 au 20 mars	Horaires mairie	Poupées kokeshi	Hall de la mairie
Du 12 au 20 mars	Horaires CCJL	Exposition Personnages et animaux symboliques	CCJL
Samedi 12	14h-17h	Stage Ikebana	Salle Sainte-Barbe
	14h-17h	Café Couture	Foyer du théâtre
	17h30	Conte kamishibaï	Foyer du théâtre
	18h	Pot d'ouverture	Théâtre
	18h30	Jeune Chœur du conservatoire	Théâtre
	19h	Concert	Théâtre
	À partir de 20h	Buffet, karaoké	Foyer du théâtre
Mardi 15	17h30-19h	Atelier d'écriture haïkus	Médiathèque
Mercredi 16	9h30-12h30 14h-18h30 19h-23h	Jeux vidéo	Salle Sainte-Barbe
Jeudi 17	10h30	Visite au musée	Musée Guimet
	17h30	Le labo écriture créative haïkus	Médiathèque
	20h30	*La Ballade de Narayama*	Cinéma Le Scarron
Vendredi 18	20h30-23h	Soirée jeux	Salle Sainte-Barbe
Samedi 19	14h-18h 15h30	Balade zen au CAJ La voie du shiatsu	Résidence de l'avenir
Dimanche 20	10h	Paris Manga	Paris

Les bals

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



Bal du printemps

180 participants

Dimanche 3 avril 2022

Avec le Blue Rose Big Band et l'association Ola-Rock

216 participants

Bal d'Halloween

Samedi 29 octobre 2022

Avec DJ Kojak et animation photocall





Détox & Vous

Eté 2022 , 30 ateliers : yoga, pilates, cardio danse, gym oxygene

187 participants

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Le temps des ateliers
Du 31/05 au 26/06 2022

En 2021, les temps des ateliers, moment privilégié des élèves du CCJL. Expositions des ateliers d'art et d'artisanat, auditins musicales, spectacle de théâtre. Pour cause de canicule, le spectacle de danse a dû être annulé.





870 participants















Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Ensemble, par-delà nos différences

Du 18 novembre au 3 décembre 2022 - 6e édition

En 2022, le CCJL a fêté la sixième édition de l'événement de rencontres inclusives autour des arts et du sport
Partenaires : CCAS, services de la ville, maison de quartier, Unapei92, GEM L'éclaircie, ludothèque Le manège aux jouets, Association Sportive Fontenaisienne, médiathèque, et conservatoire.



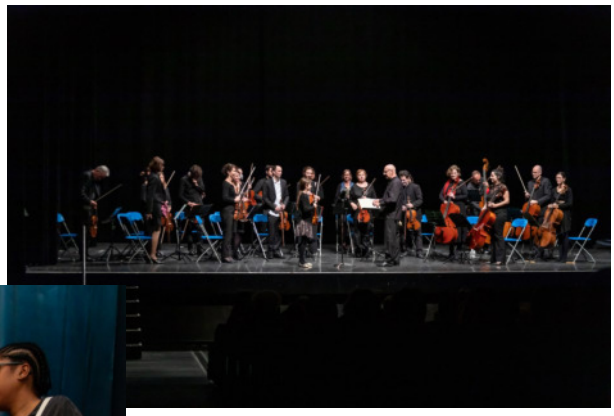



1000 personnes sensibilisées

Dates	Horaires	Animations	Lieux
Du 18/11 au 03/12	Heures d'ouverture de la mairie Heures ouverture du clubhouse	Exposition hors les murs Œuvres collectives Sportifs à l'honneur	Grilles du château Sainte-Barbe Hall de la mairie Clubhouse du Panorama
Samedi 19/11	À partir de 17h30	Danses inclusives Le GEM se donne en spectacle	Auditorium de la Maison de la Musique et de la Danse
Dimanche 20/11	17h 18h	SOIRÉE D'OUVERTURE Cabaret théâtral Concert de musique classique	Théâtre des Sources
Du 21/11 au 29/11	10h-12h et 14h-18h (sauf Dimanche)	Expo photos et œuvres des partenaires	Salle Sainte-Barbe
Mercredi 23/11	10h/14h/16h 14h-17h30	Lire avec les doigts, brailler fort Journée inclusive sportive	Médiathèque Gymnase du parc
Jeudi 24/11	14h-18h	Portes Ouvertes du GEM L'éclaircie	GEM L'éclaircie
Samedi 26/11	15h Entre 14h et 17h 17h	L'art de ma différence Micro folie, les yeux bandés Rencontre littéraire	Auditorium de la Maison de la Musique et de la Danse Médiathèque Librairie les pêcheurs d'étoiles
Mercredi 30/11	10h-12h et 16h30-18h Entre 14h et 17h De 14h à 16h30 17h	Ateliers arts plastiques Randonnée inclusive Jouons ensemble de nos différences Restitution des ateliers LSF suivie d'une lecture contée signée	Maison de quartier Maison de Quartier École du parc
Jeudi 01/12	10h	Visite à l'Institut du Monde Arabe	Paris
Samedi 03/12	20h	Le téléthon de tous les talents	Auditorium de la Maison de la Musique et de la Danse

Les stages

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE





Stages du week-end

30 stages : pilates, sophrologie, yoga parent/enfant, méditation
Art floral, modèle vivant

55 participants en 2021

235 participants

Vacances scolaires

En 2022, **37 stages** ont été proposés pendant les vacances scolaires.

Pour les enfants 6/12 ans : poterie/modelage, théâtre & clown, théâtre et magie, percussions, théâtre d'impro, théâtre et chant, manga, atelier des artistes, street jazz, petits débrouillards, savants fous, dessin et chanson, magie, art floral parent/enfant

Pour les ados, à partir de 11 ans : théâtre d'impro, poterie, percussions, gravure

207 participants en 2021

333 participants

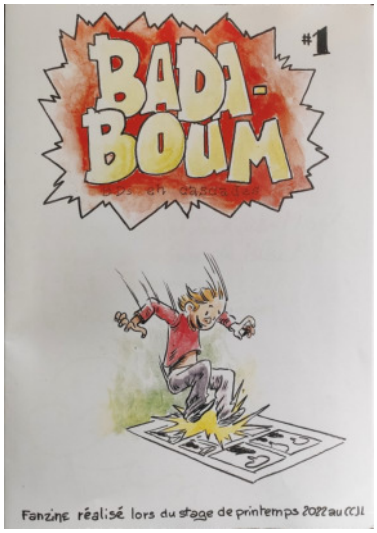











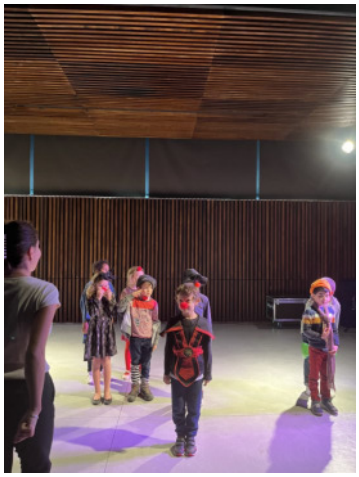

Et aussi...

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Environ 200 personnes

Kiosques

Animations musicales au kiosque du parc Sainte-Barbe durant l'été, un dimanche par mois et dans le cadre du forum des associations

En 2022 : DJ Kojak, BART (trio blues) dans le cadre du forum des associations

Fête de la musique - Les Terrasses en musiques

21 juin 2022





Public Environ 500 personnes





Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Le PEDT (Projet Educatif Du Territoire)

Dans le cadre du PEDT, le CCJL propose des ateliers durant les pauses méridiennes et centres de loisirs du mercredi dans les écoles fontenaisiennes. Un travail mené avec le service périscolaire :

- **Dessin & chansons**
- **Arts plastiques**
- **BD**
- **Ateliers scientifiques ludiques**
- **Percussions**
- **Théâtre / magie**

Partenariats du CCJL aux événements de la ville

- **Festival Danses ouvertes (mai 2022) avec l'atelier de danse d'expression africaine de Viviane Doyen et un bal –concert pour les enfants au parc sainte-Barbe avec le groupe Loulibop (100 participants)**

- **Au forum des associations (septembre 2022)**

- **Ateliers Portes Ouvertes d'artistes (septembre 2022) avec l'exposition des créations couture avec tissus de récupération de Nicole Morel (Le temps des sixties).**

Partenariats associés aux événements du CCJL : 18

Services de la ville : CCAS, éducation, périscolaire, jeunesse, communication
Maison de quartier
Unapei 92 (CAJ et FAM)
GEM L'éclaircie (Groupe d'Entraide Mutuelle)
Ludothèque Le manège aux jouets
Association Sportive Fontenaisienne
Médiathèque
Conservatoire
Institut du Monde Arabe
Artistes fontenaisiens et locaux : DJ Kojak, Gospel « La maison de vie et de guérison » ,Taraf de Fontenay, VASLO

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Programme activités maison de quartier en 2022

Sorties

Mercredi 13 juillet Sortie à l'Institut du Monde Arabe 13 participants, 6 enfants et 7 adultes
Jeudi 27 octobre Sortie Provins 53 participants dont 33 enfants et 20 adultes
Jeudi 22 décembre Sortie à L'institut du Monde Arabe 12 participants dont 5 adultes et 7 enfants

Animations

25 juin : concert APERTO ORCHESTRA : 30 participants
17 septembre : fête de quartier « on ira tous aux Paradis : 400 participants

Avec l'association JDLC
Kit solidaire de la rentrée en septembre 2022 : 100 participants
Noël solidaire : 100 participants

Vacances scolaires

Dessins et chansons, cahier de vacances, piano, danse , sophrologie, arts plastiques, BD manga, magie, percussions, théâtre, atelier LSF, ateliers scientifiques

Hiver : 30 participants
Printemps : 35 participants
Eté : 70 participants
Toussaint : 24 participants

Ateliers hebdomadaires

Musique, yoga, bien– être : 15 participants

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Centre Culturel Jeunesse et Loisirs

10, place du château Sainte-Barbe
92260 Fontenay-aux-Roses

01 46 30 20 90
ccjl@fontenay-aux-roses.fr

www.ccjl92.com

@ccjlfontenayauxroses

@ccjlfar

Crédits photos : C. Voisin, E. Infanti, C. Lannou, V. Durand, R. Pilarski, CCJL

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

REPUBLIQUE FRANÇAISE

ETABLISSEMENT PUBLIC ADMINISTRATIF dont la population est de 3500 habitants et plus - EPA CCJL (1)

AGREGE AU BUDGET PRINCIPAL DE (2)

Numéro SIRET : 20005946700015

POSTE COMPTABLE : FONTENAY-AUX-ROSES

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
ARRIVÉ LE
19 AVR. 2023
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

M 14

Compte administratif

voté par nature

BUDGET : BUDGET EPA CCJL (3)

ANNEE 2022

(1) Indiquer la nature juridique et le nom de la collectivité ou de l'établissement (commune, CCAS, EPCI, syndicat mixte, etc).
(2) A renseigner uniquement pour les budgets annexes.
(3) Indiquer le budget concerné : budget principal ou libellé du budget annexe.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Sommaire

I - Informations générales (5)

A - Informations statistiques, fiscales et financières 4
B - Modalités de vote du budget 5

II - Présentation générale du budget

A1 - Vue d'ensemble - Exécution du budget et détail des restes à réaliser 6
A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres 8
A3 - Vue d'ensemble - Section d'investissement - Chapitres 9
B1 - Balance générale du budget - Dépenses 1
B2 - Balance générale du budget - Recettes 12

III - Vote du budget

A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses 13
A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes 15
B1 - Section d'investissement - Détail des dépenses 16
B2 - Section d'investissement - Détail des recettes 17
B3 - Opérations d'équipement - Détail des chapitres et articles 18

IV - Annexes (6)

A - Eléments du bilan

A1 - Présentation croisée par fonction (1) Sans Obje
A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail fonctionnement Sans Obje
A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail investissement Sans Obje
A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie 19
A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dette Sans Obje
A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux Sans Obje
A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours Sans Obje
A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture Sans Obje
A2.6 - Etat de la dette - Remboursement anticipé d'un emprunt avec refinancement Sans Obje
A2.7 - Etat de la dette - Emprunts renégociés au cours de l'année N Sans Obje
A2.8 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme Sans Obje
A2.9 - Etat de la dette - Autres dettes Sans Obje
A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements 20
A4 - Etat des provisions Sans Obje
A5 - Etalement des provisions Sans Obje
A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses Sans Obje
A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes Sans Obje
A7.1.1 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Fonctionnement (2) Sans Obje
A7.1.2 - Etats des dépenses et recettes des services d'eau et d'assainissement - Investissement (2) Sans Obje
A7.2.1 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Fonctionnement (3) Sans Obje
A7.2.2 - Etats des dépenses et recettes des services assujettis à la TVA - Investissement (3) Sans Obje
A7.3.1 - Etats de la répartition de la TEOM - Fonctionnement (4) Sans Obje
A7.3.2 - Etats de la répartition de la TEOM - Investissement (4) Sans Obje
A7.4.1 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Fonctionnement Sans Obje
A7.4.2 - Etat de ventilation des dépenses liées à la gestion de la crise sanitaire du COVID-19 - Investissement Sans Obje
A8 - Etat des charges transférées Sans Obje
A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers Sans Obje
A10.1 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Entrées Sans Obje
A10.2 - Variation du patrimoine (article R. 2313-3 du CGCT) - Sorties Sans Obje
A10.3 - Opérations liées aux cessions Sans Obje
A10.4- Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Entrées Sans Obje
A10.5 - Variation du patrimoine (article L. 300-5 du code de l'urbanisme) - Sorties Sans Obje
A11 - Etat des travaux en régie Sans Obje
A12 - Emploi des crédits communautaires dans le cadre de la subvention globale Sans Obje

B - Engagements hors bilan

B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement Sans Obje
B1.2 - Calcul du ratio d'endettement relatif aux garanties d'emprunt Sans Obje
B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail Sans Obje
B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé Sans Obje
B1.5 - Etat des autres engagements donnés Sans Obje
B1.6 - Etat des engagements reçus Sans Obje
B1.7 - Liste des concours attribués à des tiers en nature ou en subventions Sans Obje

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents Sans Objet
B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale Sans Objet

C - Autres éléments d'informations

C1.1 - Etat du personnel 21
C1.2 - Actions de formation des élus Sans Objet
C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier Sans Objet
C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement Sans Objet
C3.2 - Liste des établissements publics créés Sans Objet
C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe Sans Objet
C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe Sans Objet
C3.5 - Présentation agrégée du budget principal et des budgets annexes Sans Objet
C3.6 - Identification des flux croisés Sans Objet

D - Décision en matière de taux de contributions directes - Arrêté et signatures

D1 - Décision en matière de taux de contributions directes Sans Objet
D2 - Arrêté et signatures 23

(1) Cette présentation est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus (art. L. 2312-3 du CGCT), les groupements comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus (art. R. 5211-14 du CGCT) et leurs établissements publics. Il n'a cependant pas à être produit par les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe. Les autres communes et établissements peuvent les présenter de manière facultative.

(2) Cet état ne peut être produit que par les communes dont la population est inférieure à 500 habitants qui gèrent les services de distribution de l'eau potable et d'assainissement sous forme de régie simple sans budget annexe (article L. 2221-11 du CGCT).

(3) Cf. article R. 2313-3 du CCGT.

(4) Cet état est obligatoirement produit par les communes et groupements de communes de 10 000 habitants et plus ayant institué la TEOM et assurant au moins la collecte des déchets ménagers.

(5) Les associations syndicales autorisées doivent utiliser leur état particulier « *Informations générales* » annexé à l'arrêté n° NOR : INTB1237402A, relatif au cadre budgétaire et comptable applicable aux associations syndicales autorisées.

(6) Les associations syndicales autorisées remplissent et joignent uniquement les états qui les concernent au titre de l'exercice et au titre du détail des comptes de bilan.

Préciser, pour chaque annexe, si l'état est sans objet le cas échéant.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Code INSEE	EPA CCJL
92032	BUDGET EPA CCJL

I – INFORMATIONS GENERALES — I

INFORMATIONS STATISTIQUES, FISCALES ET FINANCIERES — A

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	25762
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 *in fine*) :	254
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
29828075	33102681	0.00	0.00

	Informations financières – ratios (2)	Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	21.22	
2	Produit des impositions directes/population	0.00	
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	20.10	
4	Dépenses d'équipement brut/population	00.13	
5	Encours de dette/population	0.00	
6	DGF/population	0.00	
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	65.00%	
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	95,00%	
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.5%	
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	0.00	

Dans l'ensemble des tableaux, les cases grisées ne doivent pas être remplies.

(1) Il s'agit du potentiel fiscal et du potentiel financier définis à l'article L. 2334-4 du code général des collectivités territoriales qui figurent sur la fiche de répartition de la DGF de l'exercice N-1 établie sur la base des informations N-2 (transmise par les services préfectoraux).

(2) Les ratios 1 à 6 sont obligatoires pour les communes de 3 500 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 3 500 habitants et plus.
Les ratios 7 à 10 sont obligatoires pour les communes de 10 000 habitants et plus et leurs établissements publics administratifs ainsi que pour les EPCI dotés d'une fiscalité propre comprenant au moins une commune de 10 000 habitants et plus (cf. articles L. 2313-1, L. 2313-2, R. 2313-1, R. 2313-2 et R. 5211-15 du CGCT). Pour les caisses des écoles, les EPCI non dotés d'une fiscalité propre et les syndicats mixtes associant exclusivement des communes et des EPCI, il conviendra d'appliquer les ratios prévus respectivement par les articles R. 2313-7, R. 5211-15 et R. 5711-3 du CGCT.

(3) Il convient d'indiquer les moyennes de la catégorie de l'organisme en cause (commune, communauté urbaine, communauté d'agglomération, ...) et les sources d'où sont tirées les informations (statistiques de la direction générale des collectivités locales ou de la direction générale de la comptabilité publique). Il s'agit des moyennes de la dernière année connue.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

I – INFORMATIONS GENERALES

MODALITES DE VOTE DU BUDGET

POUR MEMOIRE(1)

I – L'assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau (2) du chapitre pour la section de fonctionnement.
- au niveau (2) du chapitre pour la section d'investissement.
  - sans (3) les chapitres « opérations d'équipement » de l'état III B 3.
  - sans (4) vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II – En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense « opération d'équipement ».

III – Les provisions sont (5) .

(1) Rappeler les modalités relatives au vote du budget.
(2) A compléter par « du chapitre » ou « de l'article ».
(3) Indiquer « avec » ou « sans » les chapitres opérations d'équipement.
(4) Indiquer « avec » ou « sans » vote formel.
(5) A compléter par un seul des deux choix suivants :
- semi-budgétaires (pas d'inscription en recette de la section d'investissement),
- budgétaires (délibération n° ……, du ……).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

VUE D'ENSEMBLE

A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	545 823,84	G	561 892,90
	Section d'investissement	B	3 372,62	H	4 844,66
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00 (si déficit)	I	6 661,20 (si excédent)
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	24 604,41 (si excédent)
		=		=	
	TOTAL (réalisations + reports)	= A+B+C+D	549 196,46	= G+H+I+J	598 003,17
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	0,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	0,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	545 823,84	= G+I+K	568 554,10
	Section d'investissement	= B+D+F	3 372,62	= H+J+L	29 449,07
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	549 196,46	= G+H+I+J+K+L	598 003,17

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées		Titres restant à émettre	
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00	K	0,00
011	Charges à caractère général		0,00		
012	Charges de personnel, frais assimilés		0,00		
014	Atténuations de produits		0,00		
65	Autres charges de gestion courante		0,00		
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus		0,00		
66	Charges financières		0,00		
67	Charges exceptionnelles		0,00		
70	Produits services, domaine et ventes div				0,00
73	Impôts et taxes				0,00
74	Dotations et participations				0,00
75	Autres produits de gestion courante				0,00
013	Atténuations de charges				0,00
76	Produits financiers				0,00
77	Produits exceptionnels				0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	0,00	L	0,00
010	Stocks (4)		0,00		0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations				0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves		0,00		0,00
13	Subventions d'investissement		0,00		0,00
16	Emprunts et dettes assimilées		0,00		0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)		0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles		0,00		0,00
204	Subventions d'équipement versées		0,00		0,00

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES

AZ

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charg. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	189 800,00	171 119,49	12 664,35	0,00	6 016,16
012	Charges de personnel, frais assimilés	357 911,20	356 744,86	0,00	0,00	1 166,34
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	2,28	0,00	0,00	97,72
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses de gestion courante		**547 811,20**	**527 866,63**	**12 664,35**	**0,00**	**7 280,22**
66	Charges financières	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	448,20	0,00	0,00	551,80
68	Dotations provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
022	Dépenses imprévues	0,00				
Total des dépenses réelles de fonctionnement		**549 811,20**	**528 314,83**	**12 664,35**	**0,00**	**8 832,02**
023	*Virement à la section d'investissement (2)*	*0,00*				
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*4 850,00*	*4 844,66*			*5,34*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement		***4 850,00***	***4 844,66***			***5,34***
TOTAL		**554 661,20**	**533 159,49**	**12 664,35**	**0,00**	**8 837,36**
Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1		(3) **0,00**				

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Prod. rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	2 528,73	0,00	0,00	-2 528,73
70	Produits services, domaine et ventes div	244 000,00	231 313,76	27 535,20	0,00	-14 848,96
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	302 000,00	300 160,00	0,00	0,00	1 840,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,71	0,00	0,00	-0,71
Total des recettes de gestion courante		**546 000,00**	**534 003,20**	**27 535,20**	**0,00**	**-15 538,40**
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	2 000,00	354,50	0,00	0,00	1 645,50
78	Reprises provisions semi-budgétaires (1)	0,00	0,00			0,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		**548 000,00**	**534 357,70**	**27 535,20**	**0,00**	**-13 892,90**
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (2)*	*0,00*	0,00			0,00
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (2)*	*0,00*	0,00			0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement		***0,00***	***0,00***			***0,00***
TOTAL		**548 000,00**	**534 357,70**	**27 535,20**	**0,00**	**-13 892,90**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1		(3) **6 661,20**				

(1) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(2) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(3) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – CHAPITRES — A3

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	29 454,41	3 372,62	0,00	26 081,79
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'équipement		**29 454,41**	**3 372,62**	**0,00**	**26 081,79**
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (5)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
Total des dépenses financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opé. pour compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des dépenses réelles d'investissement		**29 454,41**	**3 372,62**	**0,00**	**26 081,79**
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des dépenses d'ordre d'investissement		***0,00***	***0,00***		***0,00***
TOTAL		**29 454,41**	**3 372,62**	**0,00**	**26 081,79**
Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1		(2) **0,00**			

RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks (3)	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (4)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'équipement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	0,00	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (7)	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
Total des recettes financières		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
45...	**Total des opé. pour le compte de tiers (6)**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Total des recettes réelles d'investissement		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
021	*Virement de la sect° de fonctionnement (1)*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (1)*	*4 850,00*	*4 844,66*		*5,34*
041	*Opérations patrimoniales (1)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
Total des recettes d'ordre d'investissement		***4 850,00***	***4 844,66***		***5,34***
TOTAL		**4 850,00**	**4 844,66**	**0,00**	**5,34**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Chap.	Libellé	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser	Crédits annulés
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	(2) 24 604,41			

(1) *DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.*

(2) Les lignes de report ne font pas l'objet d'émission de mandat ou de titre (inscrire le montant reporté).

(3) A servir uniquement dans le cadre d'un suivi des stocks selon la méthode de l'inventaire permanent simplifié autorisée pour les seules opérations d'aménagements (lotissement, ZAC...) par ailleurs retracées dans le cadre de budgets annexes.

(4) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

(5) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) Le compte 1068 n'est pas un chapitre mais un article du chapitre 10.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

BALANCE GENERALE DU BUDGET

BT

1 – Mandats émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	183 783,84		183 783,84
012	Charges de personnel, frais assimilés	356 744,86		356 744,86
014	Atténuations de produits	0,00		0,00
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	0,00
65	Autres charges de gestion courante	2,28		2,28
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus (4)	0,00		0,00
66	Charges financières	0,00	*0,00*	0,00
67	Charges exceptionnelles	448,20	*0,00*	448,20
68	Dot. aux amortissements et provisions	0,00	*4 844,66*	4 844,66
71	*Production stockée (ou déstockage) (3)*		*0,00*	0,00
	Dépenses de fonctionnement – Total	**540 979,18**	***4 844,66***	**545 823,84**
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1			**0,00**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	*0,00*	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	*0,00*	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (5)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	*0,00*	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
	Total des opérations d'équipement	0,00		0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations (5)*		*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	3 372,62	*0,00*	3 372,62
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations (reprises)*		*0,00*	0,00
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (5)*		*0,00*	0,00
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (5)*		*0,00*	0,00
45...	Total des opérations pour compte de tiers (7)	0,00	*0,00*	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	0,00
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (5)*		*0,00*	0,00
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (5)*		*0,00*	0,00
3...	Stocks	0,00	*0,00*	0,00
	Dépenses d'investissement –Total	**3 372,62**	***0,00***	**3 372,62**
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1			**0,00**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.
(2) Voir liste des opérations d'ordre.
(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.
(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».
(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).
(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.
(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGE
BALANCE GENERALE DU BUDGET

2 – Titres émis (y compris sur les restes à réaliser N-1)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	2 528,73		2 528,73
60	*Achats et variation des stocks (3)*		*0,00*	*0,00*
70	Produits services, domaine et ventes div	258 848,96		258 848,96
71	*Production stockée (ou déstockage)*		*0,00*	*0,00*
72	*Production immobilisée*		*0,00*	0,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations et participations	300 160,00		300 160,00
75	Autres produits de gestion courante	0,71	*0,00*	0,71
76	Produits financiers	0,00	*0,00*	0,00
77	Produits exceptionnels	354,50	*0,00*	354,50
78	Reprise sur amortissements et provisions	0,00	*0,00*	0,00
79	*Transferts de charges*		*0,00*	*0,00*
Recettes de fonctionnement – Total		**561 892,90**	***0,00***	**561 892,90**
Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1				**6 661,20**

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves (sauf 1068)	0,00	0,00	0,00
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés	0,00		0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
15	*Provisions pour risques et charges (4)*		*0,00*	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non budgétaire)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	(8) 0,00		0,00
19	*Neutral. et régul. d'opérations*		*0,00*	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (5)	0,00	*0,00*	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	*0,00*	0,00
21	Immobilisations corporelles(5)	0,00	*0,00*	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation(5)	(9) 0,00	*0,00*	0,00
23	Immobilisations en cours(5)	0,00	*0,00*	0,00
26	Participations et créances rattachées	0,00	*0,00*	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	*0,00*	0,00
28	*Amortissement des immobilisations*		*4 844,66*	*4 844,66*
29	*Prov. pour dépréciat° immobilisations (4)*		*0,00*	*0,00*
39	*Prov. dépréciat° des stocks et en-cours (4)*		*0,00*	*0,00*
45…	Opérations pour compte de tiers (7)	0,00	0,00	0,00
481	*Charges à rép. sur plusieurs exercices*		*0,00*	*0,00*
49	*Prov. dépréc. comptes de tiers (4)*		*0,00*	*0,00*
59	*Prov. dépréc. comptes financiers (4)*		*0,00*	*0,00*
3…	Stocks	0,00	0,00	0,00
Recettes d'investissement – Total		**0,00**	**4 844,66**	**4 844,66**
Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1				**24 604,41**

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Mandats émis	Charges rattachées	Restes à réaliser au 31/12	
011	Charges à caractère général	189 800,00	171 119,49	12 664,35	0,00	6 016,16
60623	Alimentation	500,00	492,12	0,00	0,00	7,88
60632	Fournitures de petit équipement	1 000,00	878,10	0,00	0,00	121,90
6064	Fournitures administratives	1 500,00	1 437,38	0,00	0,00	62,62
6068	Autres matières et fournitures	6 500,00	5 571,86	434,41	0,00	493,73
611	Contrats de prestations de services	146 144,00	129 928,51	11 165,12	0,00	5 050,37
6132	Locations immobilières	400,00	0,00	381,60	0,00	18,40
6135	Locations mobilières	2 500,00	1 789,20	0,00	0,00	710,80
6156	Maintenance	4 600,00	4 217,87	0,00	0,00	382,13
6161	Multirisques	5 500,00	5 343,93	143,22	0,00	12,85
6182	Documentation générale et technique	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6188	Autres frais divers	1 000,00	350,00	540,00	0,00	110,00
6225	Indemnités aux comptable et régisseurs	0,00	470,53	0,00	0,00	-470,53
6236	Catalogues et imprimés	13 856,00	13 780,20	0,00	0,00	75,80
6251	Voyages et déplacements	0,00	1 457,08	0,00	0,00	-1 457,08
6257	Réceptions	3 500,00	3 423,81	0,00	0,00	76,19
6261	Frais d'affranchissement	200,00	0,00	0,00	0,00	200,00
627	Services bancaires et assimilés	100,00	256,70	0,00	0,00	-156,70
637	Autres impôts, taxes (autres organismes)	2 000,00	1 722,20	0,00	0,00	277,80
012	Charges de personnel, frais assimilés	357 911,20	356 744,86	0,00	0,00	1 166,34
6215	Personnel affecté par CL de rattachement	34 000,00	23 636,02	0,00	0,00	10 363,98
6331	Versement mobilité	0,00	6 528,00	0,00	0,00	-6 528,00
6336	Cotisations CNFPT et CDGFPT	0,00	3 209,53	0,00	0,00	-3 209,53
64131	Rémunérations non tit.	323 911,20	221 717,06	0,00	0,00	102 194,14
64134	Personnel non tit. - Indemnité inflat°	0,00	2 400,00	0,00	0,00	-2 400,00
64171	Apprentis - rémunérations	0,00	10 720,19	0,00	0,00	-10 720,19
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	65 882,00	0,00	0,00	-65 882,00
6453	Cotisations aux caisses de retraites	0,00	9 592,27	0,00	0,00	-9 592,27
6454	Cotisations aux A.S.S.E.D.I.C.	0,00	8 963,00	0,00	0,00	-8 963,00
6458	Cotis. aux autres organismes sociaux	0,00	1 579,55	0,00	0,00	-1 579,55
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	2 517,24	0,00	0,00	-2 517,24
014	Atténuations de produits	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	100,00	2,28	0,00	0,00	97,72
65888	Autres	100,00	2,28	0,00	0,00	97,72
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)	547 811,20	527 866,63	12 664,35	0,00	7 280,22
66	Charges financières (b)	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6615	Intérêts comptes courants et de dépôts	1 000,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
67	Charges exceptionnelles (c)	1 000,00	448,20	0,00	0,00	551,80
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs	500,00	448,20	0,00	0,00	51,80
678	Autres charges exceptionnelles	500,00	0,00	0,00	0,00	500,00
68	Dotations provisions semi-budgétaires (d) (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
022	Dépenses imprévues (e)	0,00				
	TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e	549 811,20	528 314,83	12 664,35	0,00	8 832,02
023	*Virement à la section d'investissement*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (4) (5) (6)*	*4 850,00*	*4 844,66*			*5,34*
6811	*Dot. amort. et prov. Immos incorporelles*	*4 850,00*	*4 844,66*			*5,34*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	*4 850,00*	*4 844,66*			*5,34*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (7)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE	*4 850,00*	*4 844,66*			*5,34*
	TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)	554 661,20	533 159,49	12 664,35	0,00	8 837,36
	Pour information D 002 Déficit de fonctionnement reporté de N-1	0,00				

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (2)

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(3) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(4) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *DF 042 = RI 040.*
(5) Dont 675 et 676.
(6)Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(7) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art(1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Crédits employés (ou restant à employer)			Crédits annulés
			Titres émis	Produits rattachés	Restes à réaliser au 31/12	
013	Atténuations de charges	0,00	2 528,73	0,00	0,00	-2 528,73
6419	Remboursements rémunérations personnel	0,00	128,73	0,00	0,00	-128,73
6459	Rembourst charges SS et prévoyance	0,00	2 400,00	0,00	0,00	-2 400,00
70	Produits services, domaine et ventes div	*244 000,00*	*231 313,76*	*27 535,20*	*0,00*	*-14 848,96*
7062	Redevances services à caractère culturel	*4 000,00*	*2 504,00*	*105,00*	*0,00*	*1 391,00*
70632	Redevances services à caractère loisir	*240 000,00*	*228 809,76*	*27 430,20*	*0,00*	*-16 239,96*
73	Impôts et taxes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations et participations	302 000,00	300 160,00	0,00	0,00	1 840,00
74741	Participat° Communes du GFP	302 000,00	300 160,00	0,00	0,00	1 840,00
75	Autres produits de gestion courante	0,00	0,71	0,00	0,00	-0,71
7588	Autres produits div. de gestion courante	0,00	0,71	0,00	0,00	-0,71
	TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = 70+73+74+75+013	546 000,00	534 003,20	27 535,20	0,00	-15 538,40
76	Produits financiers (b)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	2 000,00	354,50	0,00	0,00	1 645,50
7718	Autres produits except. opérat° gestion	2 000,00	354,50	0,00	0,00	1 645,50
78	Reprises provisions semi-budgétaires (d) (2)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES =a+b+c+d	548 000,00	534 357,70	27 535,20	0,00	-13 892,90
042	*Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4) (5)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
043	*Opérat° ordre intérieur de la section (6)*	*0,00*	*0,00*			*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*			*0,00*
	TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (=Total des opérations réelles et d'ordre)	548 000,00	534 357,70	27 535,20	0,00	-13 892,90
	Pour information R 002 Excédent de fonctionnement reporté de N-1	6 661,20				

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N – ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(3) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *RF 042 = DI 040.*
(4) Dont 776.
(5) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(6) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES DEPENSES

B1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Mandats émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf opérations et 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (sauf opérations)	29 454,41	3 372,62	0,00	26 081,79
2184	Mobilier	774,90	675,90	0,00	99,00
2188	Autres immobilisations corporelles	28 679,51	2 696,72	0,00	25 982,79
22	Immobilisations reçues en affectation (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (sauf opérations)	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'équipement	29 454,41	3 372,62	0,00	26 081,79
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00			
	Total des dépenses financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des dépenses d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DEPENSES REELLES	29 454,41	3 372,62	0,00	26 081,79
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (4)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Reprises sur autofinancement antérieur (5)	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	Charges transférées (6)	*0,00*	*0,00*		*0,00*
041	*Opérations patrimoniales (7)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DEPENSES D'ORDRE	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des dépenses réelles et d'ordre)	29 454,41	3 372,62	0,00	26 081,79
	Pour information D 001 Solde d'exécution négatif reporté de N-1	0,00			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir état III B3 pour le détail des opérations d'équipement.

(3) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(4) Cf. définitions du chapitre d'opérations d'ordre, *DI 040=RF 042.*

(5) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Dont 192.

(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041.*

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

III – VOTE DU BUDGET

SECTION D'INVESTISSEMENT – DETAIL DES RECETTES

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Crédits ouverts (BP+DM+RAR N-1)	Titres émis	Restes à réaliser au 31/12	Crédits annulés
010	Stocks	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées(hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles(sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'équipement	0,00	0,00	0,00	0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00	0,00
138	Autres subvent° invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie)	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00	
	Total des recettes financières	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des recettes d'opérations pour compte de tiers	0,00	0,00	0,00	0,00
	TOTAL DES RECETTES REELLES	0,00	0,00	0,00	0,00
021	*Virement de la sect° de fonctionnement*	*0,00*			
040	*Opérat° ordre transfert entre sections (3) (4)*	*4 850,00*	*4 844,66*		*5,34*
28184	*Mobilier*	*1 060,00*	*1 059,52*		*0,48*
28188	*Autres immo. corporelles*	*3 790,00*	*3 785,14*		*4,86*
	TOTAL DES PRELEVEMENTS PROVENANT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	*4 850,00*	*4 844,66*		*5,34*
041	*Opérations patrimoniales (5)*	*0,00*	*0,00*		*0,00*
	TOTAL DES RECETTES D'ORDRE	*4 850,00*	*4 844,66*		*5,34*
	TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE (= Total des recettes réelles et d'ordre)	4 850,00	4 844,66	0,00	5,34
	Pour information R 001 Solde d'exécution positif reporté de N-1	24 604,41			

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) Voir annexes IV A9 pour le détail des opérations pour compte de tiers.

(3) Cf. définition du chapitre des opérations d'ordre, *RI 040 = DF 042.*

(4) Les comptes 15, 29, 39, 49 et 59 peuvent figurer dans le détail du chapitre 040 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, *DI 041= RI 041.*

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

III – VOTE DU BUDGET

DETAIL DES CHAPITRES D'OPERATION D'EQUIPEMENT

Cet état ne contient pas d'information.

IV – ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN – ETAT DE LA DETTE – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE	A2.1

A2.1 – DETAIL DES CREDITS DE TRESORERIE (1)

Nature (Pour chaque ligne, indiquer le numéro de contrat)	Date de la décision de réaliser la ligne de trésorerie (2)	Montant maximum autorisé au 01/01/N	Montant des tirages N	Montant des remboursements N		Encours restant dû au 31/12/N
				Intérêts (3)	Remboursement du tirage	
5191 Avances du Trésor						
5192 Avances de trésorerie						
51931 Lignes de trésorerie						
51932 Lignes de trésorerie liées à un emprunt						
5194 Billets de trésorerie						
5198 Autres crédits de trésorerie						
519 Crédits de trésorerie (Total)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1) Circulaire n° NOR : INTB8900071C du 22/02/1989.

(2) Indiquer la date de la délibération de l'assemblée autorisant la ligne de trésorerie ou la date de la décision de l'ordonnateur de réaliser la ligne de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par l'organe délibérant (article L. 2122-22 du CGCT).

(3) Il s'agit des intérêts comptabilisés au compte 6615 sauf pour les emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 66111 et sauf pour les billets de trésorerie pour lesquels les intérêts sont comptabilisés au compte 6618.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

IV – ANNEXES

ELEMENTS DU BILAN
METHODES UTILISEES POUR LES AMORTISSEMENTS

A3

A3 – AMORTISSEMENTS – METHODES UTILISEES

CHOIX DE L'ASSEMBLEE DELIBERANTE			Délibération du
Biens de faible valeur Seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an (article R. 2321-1 du CGCT) : 1000.00 €			2017-06-15
Procédure d'amortissement (linéaire, dégressif, variable)	**Catégories de biens amortis**	**Durée (en années)**	
L	Logiciels	2	15/06/2017
L	Voitures	10	15/06/2017
L	Camions et véhicules industriels	8	15/06/2017
L	Mobilier	12	15/06/2017
L	Matériel bureau électronique/électrique	6	15/06/2017
L	Matériel informatique	3	15/06/2017
L	Matériels classiques	8	15/06/2017
L	Coffre-fort	30	15/06/2017
L	Appareils de laboratoire	10	15/06/2017
L	Equipements garage, ateliers	15	15/06/2017
L	Equipements des cuisines	15	15/06/2017
L	Equipements sportifs	15	15/06/2017
L	Frais d'études	5	15/06/2017
L	Frais études relatifs aux documents d'urbanisme	10	15/06/2017
L	Subvention d'équipement versée aux pers privées	5	15/06/2017
L	Subvention équipement versée aux pers publiques	10	15/06/2017

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
EMPLOIS FONCTIONNELS (a)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		**3,00**	**0,00**	**3,00**	**0,00**	**3,00**	**3,00**
Adjoint administratif territorial principal de 1ere classe	C	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Attache	A	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
Redacteur principal de 2eme classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
FILIERE TECHNIQUE (c)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SOCIALE (d)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE SPORTIVE (g)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE CULTURELLE (h)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
FILIERE ANIMATION (i)		**0,00**	**14,00**	**14,00**	**0,00**	**3,66**	**3,66**
Adjoint territorial d'animation	C	0,00	8,00	8,00	0,00	1,86	1,86
Animateur	B	0,00	2,00	2,00	0,00	0,64	0,64
Animateur principal de 1ere classe	B	0,00	2,00	2,00	0,00	0,59	0,59
Animateur principal de 2eme classe	B	0,00	2,00	2,00	0,00	0,57	0,57
FILIERE POLICE (j)		**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**	**0,00**
EMPLOIS NON CITES (k) (5)		**1,00**	**0,00**	**1,00**	**0,00**	**1,00**	**1,00**
Apprenti		1,00	0,00	1,00	0,00	1,00	1,00
TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)		**4,00**	**14,00**	**18,00**	**0,00**	**7,66**	**7,66**

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

IV – ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N	C1.1

C1.1 – ETAT DU PERSONNEL AU 31/12/N (suite)

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 31/12/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice (8)	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
Agents occupant un emploi permanent (6)				0,00		
Agents occupant un emploi non permanent (7)				0,00		
TOTAL GENERAL				0,00		

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.
TECH : Technique.
URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).
S : Social.
MS : Médico-social.
MT : Médico-technique.
SP : Sportif.
CULT : Culturel
ANIM : Animation.
PM : Police.
OTR : Missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :
3-a° : article 3, 1er alinéa : accroissement temporaire d'activité.
3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.
3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).
3-2 : vacance temporaire d'un emploi.
3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.
3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.
3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.
3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.
3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.
3-4 : article 21 de la loi n° 2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.
38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.
47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels
110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.
110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.
A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés « A / autres » et feront l'objet d'une précision (ex : « contrats aidés »).

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée fondement de l'article 21 de la loi n° 2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

Nombre de membres en exercice : 011
Nombre de membres présents : 6 + 2 représentés
Nombre de suffrages exprimés : 8
VOTES :
Pour : 8
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation : 07/04/2023

Présenté par (1) : P. Roussel, Vice Pdt
A , le

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session .
A , le FAR, le 14/04/2023
Les membres de l'assemblée délibérante (2),

PRÉFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE
ARRIVÉ LE
19 AVR. 2023
DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ
ET DE LA LÉGALITÉ

01 - Laurent VASTEL	
02 - Françoise GAGNARD	
03 - Philippe ROUSSEL	
04 - Véronique RADAOARISOA Pouvoir à S. LECUYER	
05 - Cécile COLLET	
06 - Sophie LECUYER	
07 - Léa-Iris POGGI	
08 - Joseph LIMAGNE Pouvoir à P. Roussel	
09 - Sandrine LAVOIX	
10 - Olivier PANICHI	
11- Dominique DUSSERT-EMARD	

Certifié exécutoire par (1) , compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le 18/04/2023

A ,le 18/04/23

(1) Indiquer le maire ou le président de l'organisme.
(2) L'assemblée délibérante étant : .

CCJL
Etablissement Public Administratif
10, place du château Sainte-Barbe
92260 Fontenay-aux-Roses
01 46 30 20 90 - www.ccjl92.com
SIRET : 200 059 467 00015

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

DODECA
Voie de Massy
Rue du Saule Trapu
91320 WISSOUS
Tel : 01.60.13.04.01
Fax : 01.60.13.58.89

HOTEL DE VILLE
Monsieur le Maire
75 rue Boucicaut
92260 FONTENAY AUX ROSES

Wissous le, 030/08/2023

Objet : rapport annuel 2022

Monsieur le Maire,

Je vous adresse le rapport d'activité pour l'année 2022 concernant l'activité de la Société DODECA

Les différentes prestations que doit assurer le prestataire pour le compte de la Villes sont : l'enlèvement, la garde, la restitution à leurs propriétaires, la remise pour aliénation au service de Domaines et la remise le cas échéant, pour destruction à une entreprise de démolition agréer, des véhicules mis en fourrière

Sur la base de l'article 18 « Exécution des prestations – Contrôles » du précité, j'ai l'honneur de joindre à la présente les rapports techniques et financiers, relatifs à l'exécution du service délégué, pour l'année 2022

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments dévoués

Mme DONIGUIAN Martine

SARL DODECA
Dépannage Remorquage VL/PL
Voie de Massy
91320 WISSOUS
Tél. 01 60 13 04 01 - Fax 01 60 13 58 89
SIRET : 330 465 741 00040

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

SARL DODECA

Compte rendu de l'activité de gardien de fourrière pour 2022 pour la commune de FONTENAY AUX ROSES

Natures des interventions	Nombre d'enlèvements	CA H.T. restitutions	CA H.T. Parking	CA HT TOTAL
STATIONNEMENTS - GENANTS-	40			
STATIONNEMENTS - ABUSIFS -	42			
TOTAUX	82	6099	1787	7886
operation prealable	2	25		25
DEPLACEMENT ET RESTITUTIONS SUR PLACE	4	382		382
SYNDIC	3	136	597	733
TOTAL CA H.T	88			9026
DONT INDEMNISATION MAIRIE	28	946		

Nous avons remis en destructions 34 véhicules (29 issues des enlèvements des services de la police Municipale, 3 issues des réquisitions Bailleurs et 3 d'abondon volontaire des propriètaires)

Le chiffre d'affaire réalisé sur la commune de Fontenay aux roses correspond à 0,44122% du chiffre global de la sociètè Dodeca pour l'année 2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

ENGAGÉS POUR DES TERRITOIRES DURABLES





Rapport d'activité 2022

SIPPEREC

Rapport d'activité 2022
du Syndicat intercommunal de la périphérie de Paris pour les énergies et les réseaux de communication

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LE SOMMAIRE

L'ÉDITO
4

I
LE SIPPEREC
7

II
ÉLECTRICITÉ
21

III
ÉNERGIES RENOUVELABLES
31

IV
AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE
39

V
MOBILITÉ DURABLE
47

VI
ACHATS MUTUALISÉS
51

L'ATLAS
LA LISTE DES DÉLÉGUÉS
57

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

« Le SIPPEREC, créé en 1924, fêtera prochainement ses 100 ans. Fondée sur sa compétence électricité et dans une visée ouverte et innovante du service public, face aux nouvelles technologies et aux usages qu'elles génèrent, notre belle organisation s'est constamment adaptée aux évolutions des territoires et des nécessités qui sont les leurs. Au fil du temps, le SIPPEREC est devenu un acteur francilien majeur dans les secteurs de l'énergie, du numérique et des mobilités durables.

Nous avons à faire face aujourd'hui, collectivement, à des enjeux inédits. Si la mondialisation et l'émergence de métropoles n'ont eu de cesse de gommer toujours de plus en plus les frontières et les limites, il aura suffi de quelques mois et d'événements majeurs pour ramener sur le devant de la scène une évidence qui avait été gommée elle aussi : l'importance redevenue fondamentale de l'action publique locale.

Le déploiement de la fibre, démarré il y a plusieurs années sur l'ensemble du territoire, est aujourd'hui un enjeu majeur pour l'ensemble des acteurs territoriaux : pour nombre d'entreprises, de services publics, de collectivités et de leurs habitants, les usages liés au numérique représentent désormais un levier utile et fondamental du bon fonctionnement des villes, que la disparition prochaine (voulue sans en avoir analysé les conséquences) du réseau cuivre rendra plus stratégique encore. Dans ce contexte, le SIPPEREC agit pour lutter contre les innombrables dégradations engendrées par une concurrence aveugle de certains sous-traitants des opérateurs commerciaux.

La crise du secteur de l'énergie, doublée des effets du dérèglement climatique, nous a déjà obligés à nous adapter en modifiant par étapes nos usages ; elle nous forcera à changer, et plus particulièrement nos équipements, en accélérant la production de chaleur et d'électricité renouvelable, tout en consommant moins d'énergie. Autant de solutions étudiées et développées depuis plus de 20 ans par le SIPPEREC pour ses collectivités adhérentes ou proches.

Fer de lance de l'action publique intercommunale en Île-de-France, le SIPPEREC s'engage année après année depuis 100 ans pour un développement durable de nos territoires, et propose l'accès à des services publics de qualité et à des prix justes. »



Jacques J.-P. Martin
Président du SIPPEREC,
Maire de Nogent-sur-Marne,
Vice-président de l'Association
des maires de France

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE







Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LE SIPPEREC

Rapport d'activité

2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Le SIPPEREC défend le service public et s'engage depuis près de 100 ans aux côtés des collectivités d'Île-de-France et de leurs habitants. L'urgence climatique, la flambée des prix de l'énergie et la nécessaire équité sociale entre les territoires nous forcent à inventer de nouvelles solutions, pour garantir un service public de qualité, accessible à tous et à des prix justes. L'action publique, locale et intercommunale impulsée par le SIPPEREC, est une de ces solutions.

4
champs d'action

119
collectivités adhérentes toutes compétences confondues

1
offre d'achats mutualisés pour les besoins de
+ de 500
acteurs publics franciliens

1
Comité syndical
et
1
Bureau

106
collaborateurs

1
SEM, SIPEnR

3
SPL, la Société d'exploitation des énergies renouvelables (SEER), UniGéo et la SPL Géothermie

1
régie, Gényo

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Fondé en janvier 1924, le SIPPEREC a eu pour vocation première de contribuer à un développement solidaire et équitable des territoires en périphérie de Paris, en permettant aux premières communes adhérentes d'accéder collectivement à l'électricité et de fournir à leurs habitants un service public de qualité.
Au fil des décennies, le SIPPEREC a sans cesse renforcé cette vocation de service public, en élargissant son périmètre d'action intercommunale au numérique, aux énergies renouvelables, à la mobilité durable, aux achats mutualisés ; en innovant constamment et en apportant des solutions concrètes aux collectivités franciliennes.

Des compétences au service des territoires durables

- **Le SIPPEREC est l'unique acteur régional public** intervenant dans un aussi large éventail de domaines, très complémentaires, guidé par les principes suivants :
  - → **la qualité du service public ;**
  - → **une synergie des compétences ;**
  - → **la capacité à porter des projets innovants.**

- **Porteur de projets agiles et innovants,** le SIPPEREC s'adapte aux besoins des territoires, pour mener des projets spécifiques en matière de production d'énergies renouvelables :
  - → **une société d'économie mixte (SEM) : la SIPEnR ;**
  - → **deux sociétés publiques locales (SPL) : la SEER Grigny Viry et UniGéo ;**
  - → **une régie : Gényo.**

- Les collectivités territoriales peuvent déléguer **4 champs d'actions** au SIPPEREC :
  - → **électricité ;**
  - → **énergies renouvelables ;**
  - → **aménagement numérique ;**
  - → **mobilité durable.**

- Les collectivités peuvent solliciter **l'offre d'achats mutualisés** du SIPPEREC :
  - → une centrale d'achat SIPP'n'CO pour bénéficier de services dans 8 domaines tels que l'énergie, le numérique, la mobilité… ;
  - → un groupement de commandes dédié à l'achat d'électricité.

Les instances SIPPEREC au plus près des réalités des territoires

Le SIPPEREC est administré par **119 délégués titulaires** et autant de suppléants désignés par les collectivités adhérentes et issus de leur assemblée délibérante. Ces élus composent le Comité syndical, l'instance qui délibère sur les décisions engageant l'avenir du SIPPEREC et qui fixe ses orientations, dont la mise en œuvre est pilotée par les équipes du SIPPEREC — une centaine d'agents — et son directeur général. **Le Comité syndical, qui se réunit quatre fois par an,** délibère sur les choix stratégiques, arrête le budget et la politique générale du Syndicat. Les décisions sont prises dans un esprit de consensus, par-delà les clivages partisans, dans le respect des approches de chaque collectivité et de la défense de l'intérêt général. Un Bureau, qui se réunit une fois par mois, prépare les affaires qui sont soumises au Comité.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Quelques enjeux

La hausse du prix de l'énergie

Le marché de l'électricité subit une hausse ininterrompue du prix depuis le début de l'année 2021. Le Gouvernement avait instauré, en 2010, l'ARENH (Accès régulé à l'électricité nucléaire historique) afin que tous les usagers quel que soit leur fournisseur, puissent bénéficier du nucléaire historique. Or, l'accès à cet ARENH limité à 100 TWh ne correspond plus aux parts de marché gagnées par les fournisseurs dits alternatifs à EDF. Ce plafond conduit à augmenter, de manière artificielle, les prix de l'électricité pour tous.

Dans ce contexte, en tant que coordonnateur d'un groupement de commandes qui compte à ce jour 500 collectivités et établissements publics et une consommation annuelle supérieure à 2 TWh, le SIPPEREC a interpellé le Gouvernement sur la régulation du nucléaire, en appelant à relever le plafond de l'ARENH à 150 TWh.

L'accès de tous au Très Haut Débit (THD)

Aujourd'hui, le déploiement de la fibre entraîne de nombreux échecs de raccordement, dégradations, déconnexions fréquentes d'abonnés... Les difficultés persistantes subies depuis des mois par les réseaux fibres génèrent un accès au Très Haut Débit déplorable pour une partie de la population francilienne. Tout ceci n'est plus acceptable.

Le SIPPEREC a alerté l'ARCEP, avec les Communautés d'agglomération Cœur d'Essonne et Paris-Saclay, sur les méfaits du mode STOC et l'urgence à agir pour obliger les opérateurs à s'engager sur la qualification de leurs sous-traitants et la traçabilité des interventions.



Ressources financières du SIPPEREC

Les ressources financières du Syndicat se sont élevées, en 2022, à près de 235 millions d'euros. Elles proviennent essentiellement de flux financiers perçus et contrôlés par le SIPPEREC, avant de les reverser à ses adhérents, en particulier :

- → la taxe communale sur la consommation finale d'électricité ;
- → les redevances d'occupation du domaine public pour les réseaux de distribution publique d'électricité, les réseaux de communication Très Haut Débit et les réseaux de chaleur à base de géothermie ;
- → les subventions allouées à la transition énergétique comme la rénovation des bâtiments ou les passages au LED de l'éclairage public ;
- → la valorisation des certificats d'économie d'énergie des travaux réalisés sur le patrimoine des adhérents.

Par ailleurs, le SIPPEREC perçoit les recettes associées à ses nombreux contrats de délégation de service public qui lui permettent de :

- → financer ses frais internes ;
- → verser à ses collectivités adhérentes des participations pour leurs actions en faveur de la maîtrise de l'énergie et de la transition énergétique.

Les cotisations des adhérents aux services d'achat du SIPPEREC permettent de financer la passation de plusieurs centaines de marchés, afin de faire bénéficier les adhérents de la qualité d'une expertise de haut niveau et de la force d'un grand compte.

À cela s'ajoute le budget annexe relatif au réseau de chaleur géothermale Gényo, déployé sur le territoire des communes de Bobigny et Drancy. Les travaux réalisés en maîtrise d'ouvrage directe par le SIPPEREC se sont élevés, en 2022, à 2 millions d'euros, portant ainsi le montant total d'investissements réalisés, depuis le lancement du projet en 2019, à 70 millions d'euros. Une très grande partie du réseau déployé est en exploitation depuis deux ans.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

La vie au SIPPEREC



Le SIPPEREC est une organisation centenaire et agile, en constante évolution, dont les collaborateurs sont profondément attachés au service public : lors d'une étude* menée en interne au printemps 2022 par OpinionWay, 92 % des répondants ont indiqué être fiers de travailler pour le SIPPEREC et 90 % ont affirmé être globalement satisfaits de travailler pour le SIPPEREC.

* Taux de réponse : 70 %, échantillon de 73 collaborateurs issus d'un fichier de 106, interrogés par questionnaire auto-administré en ligne sur système CAWI.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

« Faire collectif, défendre le service public et innover pour des territoires durables »

Le SIPPEREC défend la solidarité et l'équité entre les territoires et, dans une préoccupation constante d'égalité, il s'engage à soutenir la mixité et la diversité au sein même de ses effectifs, actuellement composés de **56 % de femmes et 44 % d'hommes.** Il démontre également l'importance de valoriser aussi bien la vision teintée d'expérience de ses collaborateurs de longue date que l'insertion professionnelle des jeunes, des stagiaires et apprentis avec **10 % de collaborateurs de moins de 30 ans et 22 % de collaborateurs de plus de 50 ans.**

Il existe au SIPPEREC une vraie volonté collective pour mener les projets à terme et améliorer la qualité de vie au travail. La cohésion de groupe et l'esprit d'équipe sont par ailleurs renforcés via l'organisation d'**événements réguliers,** dont chaque année un séminaire réunissant l'ensemble du personnel et permettant à tous les collaborateurs de se retrouver pour une journée d'échanges et de convivialité. Au programme : des interventions de personnalités extérieures qui mettent en regard l'action territoriale menée par le SIPPEREC et des activités de groupes.

Un groupe d'ambassadeurs, créé dans le cadre du travail sur la marque employeur, a permis de réfléchir aux différentes façons de valoriser l'expérience collaborateur et le SIPPEREC en tant qu'employeur. Ce travail collaboratif a notamment permis d'améliorer les délais de recrutement et de valoriser les collaborateurs en leur donnant la parole sur des plateformes telles que LinkedIn, Welcome To The Jungle ou encore Profil Public.

Le bien-être au travail est également une préoccupation permanente : une **association sportive et culturelle** permet d'organiser de nombreuses activités sur la pause du midi, en afterwork ou encore le week-end et propose des séjours, au ski notamment, où de nombreux groupes de collègues sont heureux de se retrouver chaque année.

Enfin, le SIPPEREC propose à ses collaborateurs un programme de formations visant non seulement à permettre aux agents d'exercer avec efficacité les missions qui leur sont confiées, mais également de favoriser le développement de nouvelles compétences et accompagner leur parcours professionnel.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

— Groupe SIPPEREC

— SIPPEREC

Arnaud Brunel
Directeur général

Administration générale

Virginie Hébert
Directrice

Finances

Sylvie Dusart
Directrice

Développement et prospectives

Grégoire Fourcade
Directeur général adjoint

Transition énergétique

Marion Lettry
Directrice

Transition numérique

Vincent Fouchard
Directeur

— Sociétés

SEM SIPEnR

Arnaud Brunel
Directeur général

Delphine Bertsch
Directrice générale déléguée

SPL SEER

Martine Flamant
Directrice générale

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Concession électricité

Tiphanie Payre
Directrice générale adjointe

Enfouissement des réseaux

Mathieu Caharel
Directeur

Matthieu Maurin
Directeur

Moyens et ressources

Arnaud Wauquier
Directeur général adjoint

Ressources humaines

Isabelle Brun
Directrice

Affaires juridiques

Fanny Beck
Directrice

Commande publique

Romuald Le Quilliec
Directeur

Communication

Émilie Pitard
Directrice

— Régie

SPL UniGéo

Inès Gelu
Directrice générale

Gényo

Rémy Houret
Directeur

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Plan stratégique 2022-2026

Le contexte climatique, énergétique et social nécessite de protéger les plus démunis et de garantir, à tous, des conditions de vie décentes.

L'action publique, locale et intercommunale offre de solides solutions pour les territoires et pour leurs habitants. Dans ce contexte, le SIPPEREC souhaite agir avec détermination et conviction. Réussir à innover pour des territoires durables ne pourra se faire que par l'action collective et notre engagement commun pour le service public. Pour cela, les équipes du SIPPEREC ont élaboré le Plan stratégique 2022-2026, qui vise à réaffirmer les fondamentaux de notre organisation et de nos activités.
Trois axes ont été identifiés :



Collectif

Faire collectif

En animant, depuis sa création, un réseau d'élus et de territoires autour d'enjeux forts, le SIPPEREC a fondé toute son action sur une valeur, faire collectif, qui n'a eu de cesse de le guider au fil des décennies et qui, aujourd'hui encore, est le fer de lance de notre collaboration régulière avec les élus, les territoires et leurs habitants.

Ce rôle majeur qu'occupe le SIPPEREC sur le territoire francilien et le caractère incontournable de l'action publique nécessitent d'être renforcés aujourd'hui mais plus encore dans les temps à venir.
Les objectifs sont d'améliorer la relation aux adhérents et la qualité du service rendu, mais aussi de favoriser la coopération entre les collectivités grâce à des rencontres et des projets communs et de renforcer notre présence territoriale en affirmant notre raison d'être et nos valeurs.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Service public

Défendre le service public

Le SIPPEREC défend le service public et les intérêts de ses adhérents en leur garantissant l'accès à un service de qualité et en contrôlant le respect des engagements pris par les délégataires.

À l'avenir, le SIPPEREC aura vocation à contribuer plus encore à un traitement et à un développement équitable des territoires.

Les objectifs sont de mener notre action sur l'ensemble des territoires, y compris les plus reculés et de garantir une certaine indépendance et une qualité de réseaux. Permettre à tous les habitants d'Île-de-France d'accéder aux énergies propres, au Très Haut Débit et à des solutions de mobilité durable au prix le plus juste pour rendre l'action du SIPPEREC plus solidaire. Cette démarche de solidarité est accentuée par l'inclusion de clauses sociales et environnementales dans les marchés, et par l'insertion professionnelle des jeunes, des stagiaires et apprentis.

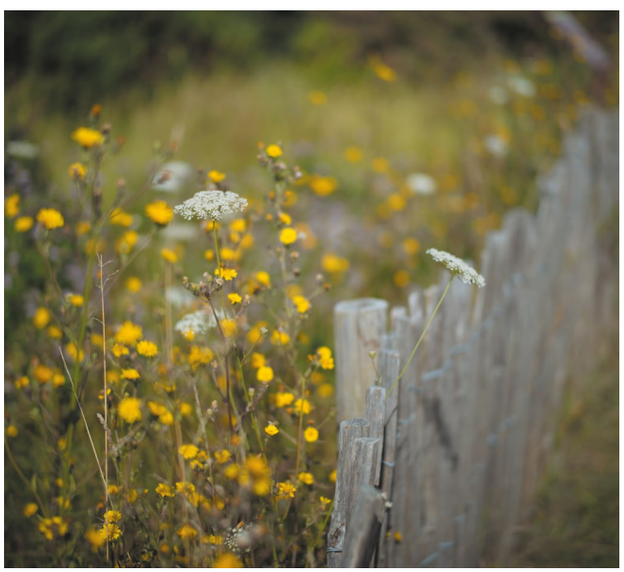

« L'action publique, locale et intercommunale constitue l'une des solutions majeures pour mener les transitions à venir et relever les défis qui se posent à nous. »

Philippe Rio
Premier vice-président du SIPPEREC

Territoires durables

Innover pour des territoires durables

Premier producteur public d'énergies renouvelables en Île-de-France, le SIPPEREC joue un rôle majeur dans la transformation des territoires. Son ancrage centenaire en Île-de-France, son expertise territoriale avérée et son agilité dans le pilotage de projets complexes permettent au SIPPEREC d'initier des projets ambitieux et innovants, de les piloter et de les faire aboutir.

Cette proximité et ce lien quotidien avec les territoires doivent permettre d'anticiper les innovations technologiques et les nouveaux usages, pour favoriser les villes durables.

Les objectifs sont de doubler la production de chaleur et d'électricité et de proposer une offre de maîtrise d'ouvrage déléguée de rénovation énergétique pour les bâtiments des collectivités, mais aussi de valoriser la sobriété énergétique, en accompagnant nos adhérents dans les actions de maîtrise de l'énergie et d'utiliser la donnée pour accélérer le développement de territoires intelligents et durables.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Un nouvel espace adhérents, plus performant

Dans un contexte de crises majeures et multiples, l'action publique se doit d'être plus forte que jamais et l'action locale doit offrir des réponses pérennes et fiables aux enjeux sociaux, économiques et environnementaux qui se posent aujourd'hui. Il s'est avéré important, pour l'ensemble des équipes du SIPPEREC, de renforcer et d'optimiser le lien quotidien avec les adhérents.

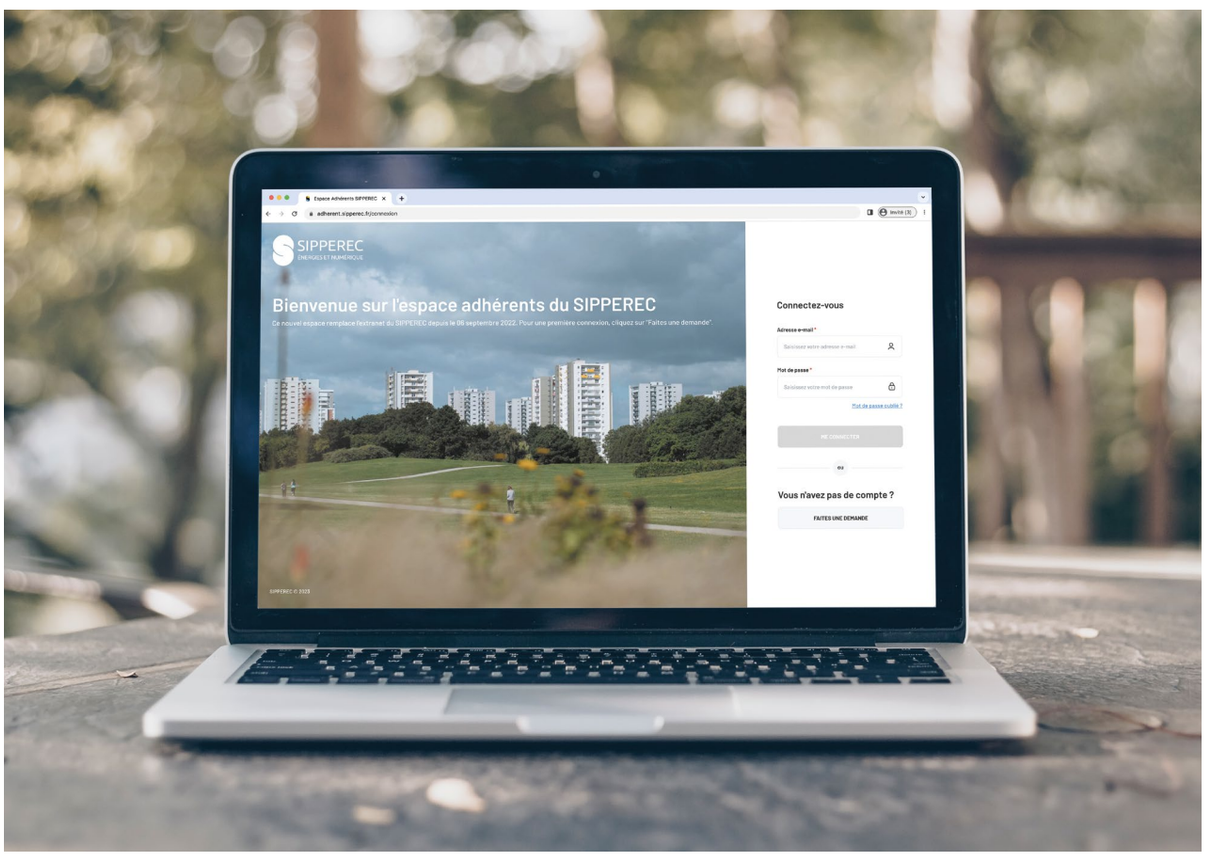

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

En septembre 2022 a été lancée une version nouvelle de l'espace adhérents dans le but d'être au plus proche de ce qui se joue au sein de nos organisations et nos territoires, au plus proche des besoins, des enjeux et des évolutions. Cette nouvelle version plus intuitive et plus moderne a pour but, enfin, de rendre l'expérience utilisateur plus agile, plus en adéquation avec les besoins: tableaux de bord, chiffres clés, documents utiles permettent une utilisation optimale, plus ergonomique et intuitive. Ainsi, chaque élu et chaque agent de collectivité adhérente peut créer son compte pour consulter les informations propres à sa collectivité :

- **les offres du SIPPEREC auxquelles sa collectivité adhère et leurs actualités ;**
- **ses chiffres clés ;**
- **ses évènements pour s'y inscrire et y participer ;**
- **tous les documents et ressources liés aux offres ;**
- **les accès à l'espace adhérents de ses collègues ;**
- **pour les élus du comité syndical, tous les documents et dates des instances.**

L'espace adhérents compte déjà plus de

1 800

comptes créés.

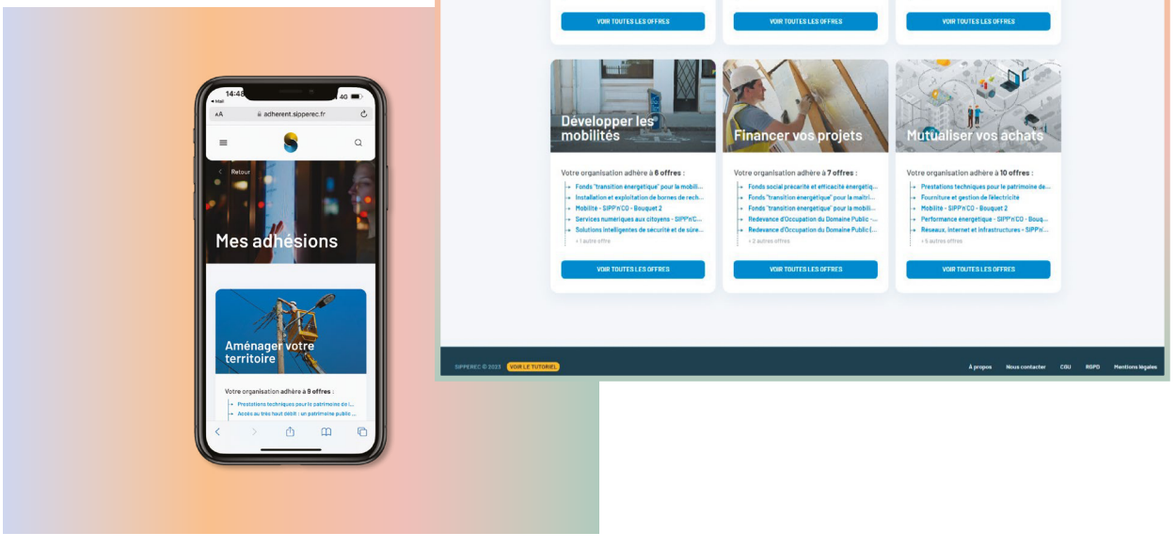

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Le SPASER

pour un modèle économique et social plus responsable

Le SIPPEREC est un acteur public majeur en Île-de-France pour la transformation des territoires. Il pilote 150 marchés publics pluriannuels et 29 délégations de service public. En ce sens, le SIPPEREC est donc un acheteur public incontournable et puissant, susceptible de permettre l'émergence de modèles économiques et sociaux plus responsables.

C'est pourquoi les équipes du SIPPEREC ont souhaité se doter d'un SPASER pour la période 2023-2026, dans l'objectif de maîtriser la dépense publique, de contribuer à l'équité sociale et de favoriser une saine compétitivité entre les acteurs économiques, tout en accompagnant les transitions énergétique et numérique...

L'ensemble des mesures prises en ce sens et détaillées ci-après font l'objet d'une évaluation annuelle qui nous permettra de mesurer les résultats atteints.

SPASER : Schéma de Promotion des Achats Socialement et Écologiquement Responsables

La commande publique

◆ 10 FÉVRIER 2020
La loi relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire.

◆ 9 MARS 2021
Le décret du 9 mars 2021 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées.

◆ 22 AOÛT 2021
Article 35 de la loi du 22 août 2021, portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite loi climat et résilience).

◆ 15 NOVEMBRE 2021
La loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France.

◆ 3 MAI 2022
Obligation de vigilance

Possibilité d'exclure de la procédure de passation d'un marché ou d'un contrat de concession les sociétés de plus de 5 000 salariés en France ou 10 000 dans le monde, qui ne satisfont pas à l'obligation d'établir un plan de vigilance permettant d'identifier les risques et atteintes graves aux droits humains, à l'environnement, à la santé et à la sécurité (L. 2141-7 et L. 3123-7-1 du CCP).

◆ DEPUIS LE 1er JANVIER 2023
SPASER

Obligation d'élaborer un SPASER lorsque le montant total annuel des achats est supérieur à 50 millions d'euros pour les acheteurs soumis au code de la commande publique (D. 2111-3 du CCP).

◆ AU PLUS TARD LE 1er JANVIER 2024
Données essentielles

Les acheteurs doivent publier sur le portail national des données ouvertes : les données essentielles des marchés ≥ 40 000 € HT et des contrats de concession (R. 2196-1 et R. 3131-1 du CCP).

◆ À COMPTER DU 21 AOÛT 2026
Critère environnemental

Plus possible de définir, dans les marchés publics ou les contrats de concession, un critère d'attribution unique fondé sur le prix : les caractéristiques environnementales de l'offre doivent toujours être prises en compte (R. 2152-7 et R. 3124-4 du CCP).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

AXE I

TRANSVERSAL

Optimiser la mutualisation des achats

Amplifier le sourcing et la veille

Renforcer la communication et la transparence

AXE II

SOCIAL

Faciliter l'insertion

Aider les personnes en situation de handicap

Lutter contre les discriminations et promouvoir l'égalité

AXE III

ÉCONOMIE RESPONSABLE

Soutenir l'accès des TPE/PME à la commande publique

Encourager le commerce équitable et l'achat éthique

Favoriser l'économie sociale et solidaire (ESS)

AXE IV

ENVIRONNEMENTAL

Continuer la transition écologique

Stimuler la production des déchets

41 800

tonnes de CO_2 évitées par an
(soit l'équivalent de 56 500 voitures retirées de la circulation)

694 M€ HT

montant des **marchés attribués** en 2021

28

Schémas directeurs Énergie
depuis le début du marché actuel d'AMO performance énergétique du patrimoine bâti

100e

centrale photovoltaïque inaugurée par le SIPPEREC fin 2020

Quelques exemples d'actions concrètes

- Former régulièrement des chefs de projet au développement durable dans la commande publique ;
- Partager chaque année la programmation des achats pour identifier les marchés qui pourront faire l'objet d'une clause sociale ;
- Réserver une partie des marchés au secteur adapté et protégé (entreprises adaptées et/ou aux ESAT) ;
- Intensifier les actions de sensibilisation, notamment auprès des réseaux d'entreprises (valoriser le label Diversité et le label Égalité) ;
- Créer des temps de rencontre réguliers entre les acheteurs du SIPPEREC et les acteurs économiques du territoire ;
- Réserver des marchés aux acteurs de l'ESS ;
- Remplacer le critère prix par le coût global d'utilisation ou le coût cycle de vie des produits jusqu'à élimination.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Membres du Bureau



Jacques J.-P. Martin
Président du SIPPEREC,
Maire de Nogent-sur-Marne

Vice-présidents



Philippe RIO
Maire de Grigny,
1er Vice-président



Florence CROCHETON-BOYER
1er Adjointe au maire de Saint-Mandé,
2e Vice-présidente



Samuel BESNARD
Adjoint au maire de Cachan,
3e Vice-président



Marie-Pierre LIMOGE
1er Adjointe au maire de Courbevoie,
4e Vice-présidente



Rodéric AARSSE
Adjoint au maire de Malakoff,
5e Vice-président



Sophie RIGAULT
Maire de Saint-Michel-sur-Orge,
6e Vice-présidente



Fatah AGGOUNE
1er Adjoint au maire de Gentilly,
7e Vice-président



Frédéric SITBON
Adjoint au maire d'Asnières-sur-Seine,
8e Vice-président



Serge FRANCESCHI
Adjoint au maire d'Alfortville,
9e Vice-président



Joëlle CECCALDI -RAYNAUD
Maire de Puteaux,
10e Vice-présidente



Gilles GAUCHE-CAZALIS
Adjoint au maire de Nanterre,
11e Vice-président



Anthony MANGIN
1er Adjoint au maire de Drancy,
12e Vice-président



Mathieu DEFREL
Adjoint au maire de Stains,
13e Vice-président



Thierry BARNOYER
1er Adjoint au maire de Maisons-Alfort,
14e Vice-président



Jean-Pierre RIOTTON
Conseiller municipal délégué de Sceaux
15e Vice-président

Membres du Bureau



Oben AYYILDIZ
Conseiller municipal d'Épinay-sur-Seine



Boris DEROOSE
Conseiller municipal délégué de Saint-Denis



Jean-Baptiste BARFETY
Adjoint au maire de Gonesse



Rachida KABBOURI
Conseillère municipale de Vitry-sur-Seine



Arnaud LETELLIER-DESNOUVRIES
Adjoint au maire de Bonneuil-sur-Marne



Ling LENZI
Adjointe au maire d'Aubervilliers



Jean-Pierre CHAFFAUD
Président de Sud-Eleg

Groupe SIPPEREC



Florence CROCHETON-BOYER
Présidente de la SEM SIPEnR



Jean-Marie VILAIN
Président de la SPL SEER



Anthony MANGIN
Président de Gényo



Samuel BESNARD
Président de la SPL Unigéo

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

II
ÉLECTRICITÉ



Rapport d'activité

2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Compétence historique et premier levier de mutualisation, l'électricité fait partie intégrante du cœur de mission du SIPPEREC.
Autorité concédante, le Syndicat contrôle la qualité de distribution et fourniture de l'électricité. Il veille également au bon niveau d'investissement sur le réseau, pour le compte des collectivités qu'il représente. Directement lié au contrat de concession, le fonds de partenariat finance les mesures en faveur de la transition énergétique.

1re
concession électricité de France

1,92 M
de points de livraison d'électricité

84
collectivités représentées, défendues et parties prenantes sur les enjeux d'électricité

+ de 13
millions d'euros pour soutenir les actions en faveur de la transition énergétique en 2022

5 %
de la consommation électrique française

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

La loi de 1906 a créé le régime des concessio
et a placé la distribution publique d'électricité
sous la responsabilité des collectivités territoriales
qui se sont souvent regroupées en syndicats
intercommunaux, comme le SIPPEREC pour la gérer.
Pour le compte des collectivités qu'il représente,
le SIPPEREC a donc pour mission de contrôler
le service public de la distribution et de la fourniture
d'électricité géré par Enedis et EDF, dans le but
de garantir un service public de qualité.

Dans l'exercice des missions que lui ont confié les collectivités territoriales, le SIPPEREC a deux préoccupations essentielles :

- **le prix de l'électricité** payé par le consommateur final ;
- **la qualité du service et du réseau de distribution** qui a tendance à se détériorer depuis plusieurs années, notamment avec l'allongement des temps de coupure et des délais de raccordement.

Par ailleurs, le Syndicat assure également la maîtrise d'ouvrage des travaux d'enfouissement des réseaux, gère le contrôle ainsi que la perception de la taxe locale pour l'électricité.

Enfin, un fonds de partenariat négocié dans le cadre du contrat de concession met à disposition des collectivités des ressources financières exceptionnelles pour les projets en faveur de la transition énergétique.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



— À savoir
En 2016, le SIPPEREC et Enedis ont signé un accord de méthode qui organise la remontée d'informations au Syndicat lors des incidents touchant les postes sources ou le réseau concédé et entraînant des coupures équivalant à plus de 100 000 clients par minute.

Vigilance et exigence de la commission Électricité

La nouvelle gouvernance mise en place en septembre 2020 a décidé de créer une commission Électricité. Cette commission est chargée d'étudier et de préparer les décisions du Comité syndical.

Elle est coprésidée par Rachida KABBOURI (Vitry-sur-Seine) et Jean-Pierre RIOTTON (Sceaux). En sont membres : Daouda KEITA (Bagnolet), Samuel BESNARD (Cachan), Dominique GAULON (Dugny), Despina BEKIARI (Fontenay-aux-Roses), Loïc DAMIANI (Fontenay-sous-Bois), Rachid MAIZA (La Courneuve), Séverine DELBOSQ (L'Île-Saint-Denis), Thierry BARNOYER (Maisons-Alfort), Pierre AUBRY (Neuilly-sur-Seine), Baptiste GERBIER (Noisy-le-Sec), Patrick LEROY (Rungis), Jean-Pierre CHAFFAUD (Sud-Eleg) et Claude LESEUR (Valenton).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

En première ligne face à la hausse des prix de l'énergie

Le SIPPEREC est depuis longtemps attentif à l'évolution des prix de l'électricité. Il est en effet autorité concédante de la fourniture d'électricité aux tarifs réglementés pour 1,2 million d'usagers, et acheteur de plus de 2 TWh pour plus de 500 adhérents.

Une hausse des prix sans précédent

Les années 2021 et 2022 ont été marquées par une hausse du prix de marché du gaz et de l'électricité sans précédent qui s'est amplifiée, sous l'effet conjugué de divers évènements parmi lesquels : un déséquilibre offre/demande, la chute de la production nucléaire et de la production hydraulique, un marché d'électricité en forte croissance et les restrictions d'importation de gaz russe.

Afin de limiter la hausse des prix de l'énergie, le Gouvernement a mis en œuvre en 2022 un bouclier tarifaire qui était reconduit en 2023. Celui-ci comprend quatre mesures principales :

- une quasi-suppression de la Taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) ;
- une augmentation de 20 TWh (+20 %) du plafond de l'ARENH (Accès régulé au nucléaire historique) pour l'année 2022 à un prix de 46,2 €/MWh ;
- l'attribution aux fournisseurs d'électricité d'une subvention permettant de plafonner la hausse résiduelle subie par les éligibles aux tarifs réglementés d'électricité à 4 % en 2022 puis 15 % en 2023 ;
- un chèque énergie exceptionnel de 200 euros à partir de décembre 2022 aux ménages les plus précaires.

Le SIPPEREC a salué ces mesures d'urgence qui sont les bienvenues mais qui ne résolvent pas les problèmes structurels de la politique énergétique française.

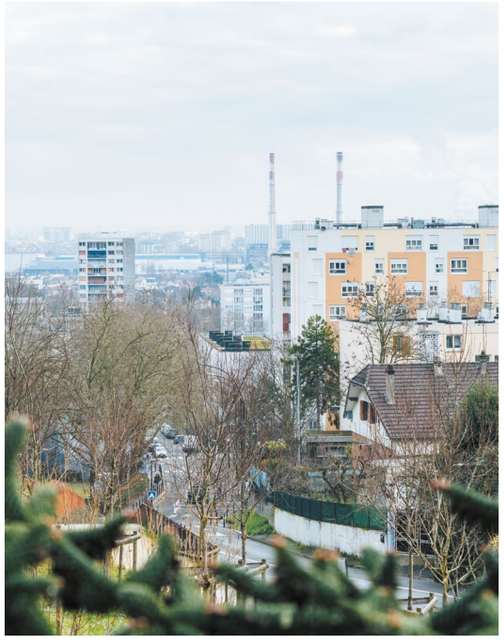

Tout d'abord, car ce dispositif touche principalement les usagers qui souscrivent aux tarifs réglementés de vente, alors que les moyennes et grandes collectivités n'y ont plus accès depuis le 1er janvier 2021. Mais aussi, parce que cette mesure ne permet pas de donner de visibilité au-delà de 2023.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Le SIPPEREC a renouvelé son appel au Gouvernement sur la régulation du nucléaire en appelant à relever le plafond de l'ARENH à 150 TWh, afin que l'investissement de la nation dans le nucléaire puisse profiter à tous, particuliers comme collectivités.

Le SIPPEREC a également rappelé que l'ARENH constitue une option gratuite et asymétrique pour les fournisseurs alternatifs à EDF, ce qui est totalement injuste pour le producteur EDF.



Par ailleurs, le SIPPEREC étant un des principaux acheteurs d'électricité en France, il constitue un solide allié des collectivités. L'expertise et les volumes achetés par le SIPPEREC ont permis aux collectivités d'obtenir les meilleurs prix dans un contexte particulier des prix de gros du marché de l'électricité en très forte hausse.

En somme, cette situation souligne la nécessité pour les collectivités de développer à l'échelle locale une politique énergétique indépendante des énergies fossiles. Depuis maintenant plus d'une décennie, le SIPPEREC agit dans ce sens avec ses collectivités adhérentes et développe le solaire photovoltaïque, notamment en autoconsommation, ainsi que de multiples réseaux de chaleur de géothermie qui permettent, in fine, aux usagers d'accéder à une énergie renouvelable avec des prix maîtrisés.

Le SIPPEREC appelle le Gouvernement à une visibilité sur la régulation nationale du prix du nucléaire après la fin de l'ARENH prévue en 2025.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Limiter les incidents et coupures d'électricité

En sa qualité d'organisateur du service public de l'électricité pour le compte des collectivités, le SIPPEREC contrôle les missions exécutées par le concessionnaire, afin de prévenir et limiter les incidents et coupures en nombre et en temps et ainsi protéger le consommateur final.

Des incidents en hausse

En 2016, le SIPPEREC et Enedis ont signé un accord de méthode qui organise la remontée d'informations au Syndicat lors des incidents touchant les postes sources ou le réseau concédé et entraînant des coupures équivalant à plus de 100 000 clients par minute.

Ainsi, plus de 85 incidents de ce type ont été notifiés par le concessionnaire au SIPPEREC au cours de l'année 2022. Si 88 % des incidents de grande ampleur sont signalés au SIPPEREC, seulement 52 % des incidents sont signalés dans le délai de 24 heures contractuellement prévu et 70 % des rapports détaillés sont envoyés dans un délai de deux mois.

Pour ce qui concerne la qualité et l'exhaustivité des informations communiquées par le concessionnaire, il est notable que le gestionnaire fournit des efforts pour contextualiser son intervention, cependant le contenu des informations partagées dans les rapports reste à affiner. Le SIPPEREC reste vigilant sur la zone des Hauts-de-Seine très touchée, principalement en été, par ces incidents dus aux défaillances des câbles de technologie ancienne et incidentogène, dits CPI (Câble à isolation en papier imprégné).

Enfin, sur l'exercice 2022, le gestionnaire du réseau annonce un critère B toutes causes confondues de 42,6 minutes sur le territoire du SIPPEREC, soit à peine trois minutes de moins que l'exercice précédent (45,5 minutes en 2021). Pour une concession urbaine, ce niveau est élevé. Il contribue à maintenir la tendance déjà haussière du critère B sur les vingt dernières années, à hauteur de 1,1 minute par an. Ce constat pose la question de la pertinence des choix d'investissements d'Enedis.

85

incidents de coupure de l'ordre de 100 000 clients/minute en 2022

42,6

minutes, c'est le temps moyen de coupure d'un usager en 2022, contre un objectif contractuel d'Enedis de 25 minutes d'ici fin 2029



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Enfouissement : fiabiliser le réseau de distribution et améliorer le paysage urbain

L'enfouissement des câbles de réseaux aériens recouvre un enjeu de sécurité et de renouvellement des réseaux vétustes. Il améliore la qualité de distribution, car les réseaux souterrains résistent mieux aux intempéries les plus fréquentes (vents, tempêtes...). Il permet d'améliorer le cadre de vie des habitants, en libérant de la place au sol sur les trottoirs et en réduisant la pollution visuelle.

Une prise en charge intégrale pour les réseaux électriques basse tension

Le SIPPEREC accompagne les collectivités dans leurs projets d'enfouissement :

- Il réalise et finance la totalité des études et travaux pour l'enfouissement des réseaux électriques, et propose à la collectivité un programme pluriannuel de travaux.
- Il réalise aussi l'enfouissement des autres réseaux (éclairage public, télécommunications, etc.) mutualisés avec l'enfouissement des réseaux, avec une prise en charge financière des collectivités.

Depuis 2011, plus de 700 kilomètres de réseaux de distribution électrique ont été enfouis, dont la totalité du réseau sur toiture. L'enjeu est de poursuivre ce chantier pour les 360 kilomètres de réseaux aériens basse tension restants, une infrastructure fragile, soumise aux intempéries et qui encombre l'espace public.

Les linéaires de réseaux restants sont variables selon les collectivités, mais le SIPPEREC et les Villes travaillent conjointement pour tendre vers la réalisation de l'enfouissement de l'ensemble des réseaux d'ici 2029.

Durant l'année 2022, le SIPPEREC a lancé 14,5 kilomètres d'enfouissement en étude, 16,5 kilomètres en travaux. Il a également finalisé 29,3 kilomètres de travaux d'enfouissement.

2029 :
objectif « zéro fil aérien »
sur le territoire de la concession

— À savoir
« Le SIPPEREC finance à 100 % l'enfouissement des réseaux électriques basse tension. Ce dispositif unique en France est valable jusqu'en 2029, date de fin du contrat de concession actuel. Il peut également réaliser, pour le compte des villes, l'enfouissement coordonné des autres réseaux. La mutualisation des travaux et les marchés compétitifs du SIPPEREC permettent de réaliser, selon les retours d'expériences des communes adhérentes, 50 % d'économie. »

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Raccordements : maîtriser son foncier et ses coûts

Depuis 2009, dans le cadre des demandes de raccordement, le SIPPEREC propose aux collectivités compétentes en matière d'urbanisme de les assister dans l'instruction des propositions techniques et financières émises par Enedis, afin de vérifier si elles doivent s'acquitter d'une contribution financière.

Une vigilance source d'économies importantes

En 2022, le SIPPEREC a étudié une soixantaine de dossiers de raccordement. Les analyses démontrent que, dans la très grande majorité des cas, les demandes de contributions reçues par les collectivités ne sont pas légitimes. En effet, dans une zone fortement urbanisée comme le territoire du SIPPEREC, le renforcement de réseaux est le cas le plus fréquent et ne doit pas donner lieu à facturation, il est pourtant souvent traité par Enedis comme de l'extension facturée aux collectivités.

Le sujet est important car les contributions financières apportées par des tiers à Enedis pour les raccordements électriques sur le réseau public représentent un enjeu financier fort, à l'échelle du SIPPEREC, estimé entre 10 et 15 M€/an.

Compte tenu de l'ancienneté de son activité et de ses retours d'expériences, le SIPPEREC s'est rapproché de la Direction générale de l'énergie et du climat (DGEC), dans le cadre d'un groupe de travail national sur la thématique des raccordements électriques, pour faire des propositions afin de compléter et préciser les dispositions réglementaires existantes et pour s'assurer que les collectivités en charge de l'urbanisme ne puissent être appelées à contribution financière que dans les cas d'extension de réseaux et non de renforcement, conformément aux dispositions légales. Une des mesures prises, par la loi sur l'accélération des énergies renouvelables, est la suppression de la contribution due par les collectivités en charge de l'urbanisme d'ici fin septembre 2023.

Un délai moyen, en 2022, de plus de

3 mois

pour la réalisation des raccordements électriques sans extension et de près de 8 mois avec extension.
Dans la majorité des cas, Enedis appelle, à tort, une contribution auprès des villes.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Un fonds de partenariat essentiel pour la relance

Le fonds de partenariat est une particularité du contrat « historique » de distribution d'électricité et de fourniture aux tarifs réglementés de vente conclu avec Enedis et EDF pour 82 communes de la petite couronne parisienne.

La dotation 2022 du fonds de partenariat qui finance les subventions reversées aux villes ainsi que l'enfouissement des réseaux électriques réalisé par le SIPPEREC était de près de 19,8 millions d'euros et a été entièrement consommée :

- → **plus de 13 millions d'euros au titre de l'enveloppe dite de transition énergétique** pour des actions en faveur de la maîtrise de l'énergie (travaux d'éclairage public passage aux LED), de la rénovation énergétique des bâtiments communaux éligibles aux certificats d'économie d'énergie (CEE), de l'achat des véhicules électriques pour atteindre 20 % du parc communal de véhicules et l'installation d'infrastructures de recharge associées ;
- → **près de 290 000 euros au titre de l'enveloppe dédiée aux subventions versées aux villes pour l'enfouissement de leur réseau d'éclairage public ;**
- → **plus de 5,7 millions d'euros au titre de l'enfouissement** du réseau électrique basse tension sous maîtrise d'ouvrage du SIPPEREC.

Afin de soutenir ses adhérents et de favoriser la relance économique, le SIPPEREC a fait le choix depuis 2021 d'augmenter considérablement la dotation disponible pour les communes, effort poursuivi en 2023. **Chaque commune dispose désormais d'une enveloppe allant de 170 k€ à 1,3 M€ pour ses actions en faveur de la transition énergétique.**

Des mesures renforcées contre la précarité énergétique

Par ailleurs, le Fonds social précarité efficacité énergétique (FSPEE), financé par EDF, offre la possibilité aux CCAS qui le sollicitent d'aider à la lutte contre la précarité énergétique, grâce au paiement des factures d'électricité des abonnés EDF au tarif réglementé bleu (qu'ils soient ou non bénéficiaires du chèque énergie), remboursement des achats des ampoules basse consommation LED ou encore réalisation de diagnostic énergétique des logements des clients démunis. Ce fonds est en augmentation avec une dotation pour l'année 2023 s'élevant à 355 302 euros contre 315 947 euros en 2022.

Le SIPPEREC se mobilise pour communiquer et sensibiliser les communes adhérentes. Un groupe de travail a été initié en 2023 en collaboration avec des élus, des CCAS, des bailleurs sociaux et EDF, afin d'optimiser l'utilisation de ce fonds aux bénéfices des usagers en précarité.

Jusqu'à
1,3 M€
d'aides par commune pour les mesures en faveur de la transition énergétique

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE







Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

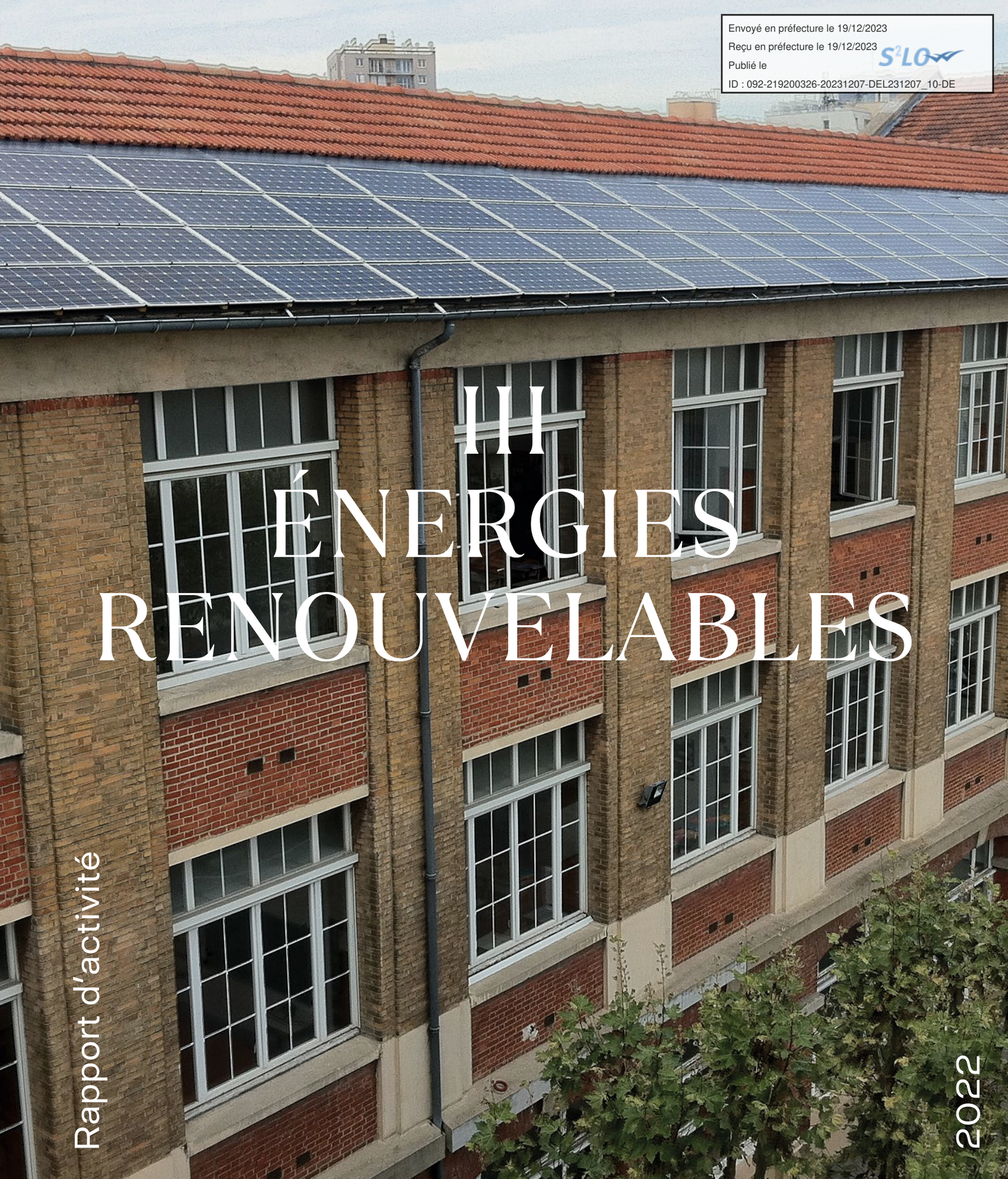

III ÉNERGIES RENOUVELABLES

Rapport d'activité 2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

L'Île-de-France est une région dépendante de l'énergie produite ailleurs : la densité de la population et la pression foncière ne permettent pas de couvrir l'intégralité des besoins avec la seule production régionale. Une situation qui doit et peut changer, notamment avec les solutions proposées par le SIPPEREC, premier producteur public francilien d'énergies renouvelables.

5
réseaux de géothermie répartis sur 14 communes

et

2
réseaux en construction

106
centrales photovoltaïques en toiture dans 51 villes, pour une puissance cumulée de près de 5 MWc

+ de 20
projets solaires en développement pour environ 150 MWe

10
grands parcs au sol solaires pour environ 50 MWe

et

300
toitures solaires développées par la SEM SIPEnR

1
SEM, SIPEnR

3
SPL, la Société d'exploitation des énergies renouvelables (SEER), UniGéo et la SPL Géothermie

1
régie, Gényo

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

L'Île-de-France est une région dépendante de l'énergie produite ailleurs. Une situation qui doit et peut changer, notamment avec les solutions proposées par le SIPPEREC, premier producteur public francilien d'énergies renouvelables. Le SIPPEREC est à l'écoute et aux côtés de ses collectivités adhérentes pour développer une production d'énergies renouvelables adaptée aux caractéristiques des territoires, ainsi qu'aux souhaits et besoins des acteurs locaux.

« Couteau suisse » des énergies renouvelables

Pour mettre en œuvre ses projets, le SIPPEREC adapte ses modes de gestion en fonction du contexte et des besoins des collectivités.

Par exemple concernant la géothermie, sur les sept réseaux déjà réalisés ou en cours de réalisation, trois le sont en délégation de service public (DSP) attribuée à des opérateurs privés (Dalkia et Engie Solutions), trois réseaux sont en DSP attribuée à une société publique locale (SPL) dont le SIPPEREC et les Villes sont actionnaires, et un réseau est en maîtrise d'ouvrage directe.

Par ailleurs, le SIPPEREC a créé en 2014 une société d'économie mixte SIPEnR pour agir sur des patrimoines privés. L'activité de la SEM se développe largement par des sociétés de projets, en y associant systématiquement les citoyens et les collectivités des territoires concernés. La SEM SIPEnR finance, construit et exploite des projets en Île-de-France mais également dans d'autres régions, toujours en partenariat avec des collectivités.



Acteur de la transition énergétique

Par ses solutions, ses projets et ses financements en faveur des énergies renouvelables, le SIPPEREC est pleinement acteur de la transition énergétique en Île-de-France, en accompagnant les collectivités dans la mise en place de solutions innovantes et génératrices d'une croissance vertueuse et durable.

Activateur d'idées et d'efficacité : la commission Énergies renouvelables

Les statuts du SIPPEREC prévoient la possibilité de créer des commissions de travail thématiques. La commission Énergies renouvelables se réunit deux à trois fois par an pour aborder des sujets d'actualité, étudier et préparer les décisions du comité syndical, contribuer aux travaux du SIPPEREC dans les domaines du solaire et de la chaleur renouvelable et plus largement de la transition énergétique (maîtrise de l'énergie, rénovation, etc.).

Elle est coprésidée par Samuel BESNARD (Cachan) et Marie-Pierre LIMOGE (Courbevoie). En sont membres : Geneviève ÉTIENNE (Le Kremlin-Bicêtre), Oben AYYILDIZ (Épinay-sur-Seine), Rachid MAIZA (La Courneuve), Florence CROCHETON-BOYER (Saint-Mandé), François ÉLIE (Marolles-en-Brie), Rodéric AARSSE (Malakoff), Pierre CRESPI (Clamart), Boris DEROOSE (Saint-Denis), François DARCHY (Versailles), Marie LECLERC-BRUANT (Fresnes), Séverine DELBOSQ (L'Île-Saint-Denis), Mélodie CHALVIN (Châtillon), Jean-Pierre CHAFFAUD (Sud-Eleg), Thierry BARNOYER (Maisons-Alfort), Bertrand VOISINE (Vanves), Nacime AMIMAR (Pantin), Rachida KABBOURI (Vitry-sur-Seine), Paul BENSOUSSAN (Bagneux), Henri PETTENI (Saint-Maur-des-Fossés) et Pascal LESSELINGUE (L'Haÿ-les-Roses).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Accélérer le déploiement du solaire photovoltaïque

Le SIPPEREC accompagne les collectivités d'Île-de-France qui souhaitent produire de l'électricité à partir de l'énergie solaire sur leurs bâtiments publics ou parkings. Il s'agit d'un accompagnement à la carte pour développer, depuis les premières études jusqu'à la mise en service, et/ou exploiter des centrales solaires photovoltaïques en fonction des besoins des collectivités et de la configuration des projets et des sites.

Construction de centrales photovoltaïques au Liban

Dans le cadre d'une convention de coopération internationale entre le SIPPEREC et Électriciens sans frontières, le SIPPEREC a soutenu à hauteur de 100 000 € la construction de centrales photovoltaïques en toiture de 6 écoles au Liban.

Cette action a permis d'améliorer la continuité d'approvisionnement énergétique des établissements et de réduire leur dépendance aux sources de productions utilisées en cas de coupure électrique, qui sont à la fois onéreuses et polluantes.

15
années d'expérience auprès de plus de 60 collectivités

106
centrales photovoltaïques exploitées dans 51 villes

10
grandes centrales photovoltaïques au sol

300
projets en toitures et ombrières réalisés par la SEM SIPEnR

— À savoir

Issu de la loi Elan, le dispositif Éco-énergie tertiaire impose désormais aux collectivités d'améliorer progressivement la performance énergétique de leurs bâtiments de surfaces supérieures à 1 000 m², avec des objectifs chiffrés de réduction des consommations de - 40 % en 2030, - 50 % en 2040 et - 60 % en 2050. En complément des leviers usuels (isolation, sensibilisation et évolution des usages, etc.), les installations photovoltaïques en autoconsommation constituent des leviers supplémentaires permettant aux collectivités d'atteindre leurs objectifs, l'électricité solaire consommée directement étant comptabilisée dans les bilans.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Produire et exploiter la chaleur renouvelable

L'Île-de-France a besoin d'accroître sa production d'énergies renouvelables et bénéficie pour cela d'un important potentiel de géothermie profonde. Un contexte très favorable sur lequel s'appuie le SIPPEREC pour proposer son expertise aux collectivités.
De l'étude d'opportunité à la production, en passant par les financements, le SIPPEREC donne aux collectivités les outils pour décider et mettre en œuvre un réseau de chaleur à base de chaleur renouvelable, et notamment de géothermie profonde.

— À savoir

Classement des réseaux

Afin encourager le développement des réseaux de chaleur existants, la loi du 8 novembre 2019 relative à l'énergie et au climat rend obligatoire le classement des réseaux de chaleur à compter du 1er janvier 2022. Le classement vise à rendre obligatoire, sous certaines conditions, le raccordement à un réseau de chaleur, existant ou en projet, dans certaines zones géographiques appelées « zones de développement prioritaire », les nouvelles constructions et extensions de plus de 150 m² ou bâtiments existants subissant d'importantes rénovations et dont le système de chauffage est remplacé.

Témoignage

« Le SIPPEREC est le premier producteur francilien de chaleur par géothermie profonde. Il développe massivement depuis plus de 10 ans, l'utilisation de cette chaleur locale qui présente des vertus à la fois écologiques et économiques. Elle est en effet accessible à un prix juste et relativement stable et rend les consommateurs moins tributaires de la volatilité des prix de l'énergie. De plus, la géothermie permet de diminuer massivement nos émissions de gaz à effet de serre. »

Samuel Besnard
3e Vice-président,
Adjoint au maire de Cachan

5
réseaux de chaleur à base de géothermie profonde répartis sur 13 communes

2
réseaux en construction sur 5 communes

5
nouveaux projets à base de chaleur renouvelable à l'étude

14 %
de la production régionale géothermale est produite par le SIPPEREC et ses filiales à partir de géothermie profonde

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



— À savoir

En 2022, le Fonds chaleur augmente considérablement

Le Fonds chaleur porté par l'ADEME et les subventions de la Région d'Île-de-France contribuent à accroître le développement des projets de réseaux de chaleur renouvelable sur le territoire francilien. En 2022, le budget du Fonds chaleur a fortement augmenté avec un total de 522 millions d'euros alloués, en hausse de près de 50 % par rapport à 2021. Cette augmentation du budget du Fonds chaleur s'est accompagnée d'une révision des conditions d'attribution des aides telles que la hausse des plafonds pour l'obtention des aides forfaitaires et des aménagements quant à l'éligibilité des projets. Par ailleurs, le cumul des Certificats d'économies d'énergie (CEE) et des aides du Fonds chaleur a été élargi aux projets de raccordement de bâtiments existants à un réseau de chaleur. Le Fonds chaleur est ainsi un levier majeur pour accompagner l'atteinte des objectifs nationaux de neutralité carbone, à décliner au niveau régional.

Pour le compte des communes qui ont un potentiel sur leur territoire et souhaitent s'engager sur un tel projet, le SIPPEREC conseille, apporte son expertise et porte le montage technique et financier des opérations, la mise en œuvre et le suivi d'exploitation sur la durée du contrat, toujours en lien étroit avec les villes qui lui ont délégué leur compétence.

Les réseaux de chaleur géothermique du SIPPEREC couvrent en moyenne plus de 50 % des besoins en chaleur de l'habitat collectif et des équipements publics sur le territoire qu'ils desservent. Ils permettent de bénéficier d'un prix maîtrisé et compétitif de la chaleur sur trente ans, moins soumis aux fluctuations du cours des énergies fossiles car basés sur une énergie locale et renouvelable.

2022 a été l'année de la concrétisation de l'extension du réseau de chaleur renouvelable de Grigny et Viry-Châtillon avec la confirmation de l'obtention des financements et le lancement d'un nouveau forage géothermique visant à développer le réseau sur deux nouvelles villes : Sainte-Geneviève-des-Bois et Fleury-Mérogis. À terme, 21 000 équivalents logements seront alimentés par de la chaleur renouvelable.

2022 a également vu la poursuite des travaux de déploiement du réseau Gényo sur les communes de Bobigny et Drancy. Ce réseau, géré par le SIPPEREC en maîtrise d'ouvrage publique, alimente environ 20 000 équivalents logements.

Enfin, 2022 a vu la création de la SPL Unigéo, attributaire du contrat de délégation de service public lancé par le SIPPEREC pour la création et l'exploitation d'un futur réseau de chaleur renouvelable à base de géothermie profonde sur les communes de Pantin, Les Lilas et du Pré-Saint-Gervais. Les travaux de réalisation des forages sont programmés en 2023. À terme, ce réseau alimentera l'équivalent de 20 000 logements sur le territoire des trois villes.

Le projet de la SPL Géothermie s'est également précisé avec la réalisation future d'un réseau de chaleur vertueux sur la ville de Malakoff.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Produire de l'hydrogène bas carbone pour une mobilité plus propre

L'hydrogène constitue une filière d'avenir pour la Région Île-de-France. Il présente de nombreux intérêts pour développer une économie favorable à l'environnement et pourvoyeuse d'emplois. Cette nouvelle énergie permettrait ainsi de couvrir de nombreux besoins, notamment ceux de la mobilité propre.



Un projet de production locale d'hydrogène bas carbone

Le SIPPEREC, via sa SEM SIPEnR et aux côtés de SUEZ, a créé en 2020 la société « H2 Créteil » pour construire une centrale de production et de distribution d'hydrogène bas carbone à l'aval de l'unité de valorisation énergétique (UVE) du Syndicat mixte de traitement des déchets urbains du Val-de-Marne (SMITDUVM) à Créteil. Cette première en France sera mise en service en 2024. Cette innovation permettra de fournir une solution de mobilité décarbonée.

Ce projet de station hydrogène de Créteil transformera l'électricité produite à partir de la combustion des déchets ménagers en hydrogène, par un procédé d'électrolyse. Produit localement, l'hydrogène vert d'H2 Créteil permettra d'alimenter des véhicules publics, tels que les bus, les bennes à ordures ménagères, les véhicules spéciaux pour les collectivités ou encore les véhicules utilitaires et ce, sur un territoire connu pour des mobilités intensives à proximité d'Orly et de l'A86, et à la lisière de la Zone à Faibles Emissions (ZFE).

L'implantation de cette station, soutenue par l'ADEME, la Région Île-de-France et la Commission européenne, sur le site du SMITDUVM, s'intègre pleinement dans les politiques locales de transition énergétique et écologique et dans la dynamique de la stratégie nationale hydrogène de la France. Ce dernier prévoit de consacrer 7 milliards d'euros d'ici à 2030, dont 2 milliards d'euros dans le cadre du plan de relance en 2021 et 2022, pour la recherche et le développement d'une filière créatrice d'emplois et bénéfique pour la qualité de l'air et le climat.

— À savoir

Dès 2018, le SIPPEREC avait, aux côtés de l'ADEME, de la Région Île-de-France et de la Ville de Paris, établi des propositions de schémas de déploiement de l'hydrogène sur le territoire francilien. Ces propositions ont été présentées début 2021 à l'ensemble de ses partenaires et sont désormais devenues les références pour les projets franciliens à l'étude.

1 000 kg/j

d'hydrogène : c'est la capacité de production et de distribution du site, qui permettra ainsi de couvrir l'équivalent de la consommation d'environ 50 bus.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Offrir des solutions de maitrise de l'énergie

L'énergie la plus vertueuse est celle non consommée. C'est pourquoi depuis plus de dix ans le SIPPEREC a développé de nombreux outils en faveur de la maîtrise de l'énergie et sait répondre à l'amplification des enjeux dans ce domaine. Il s'agit notamment de marchés d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO), de Maîtrise d'œuvre (MOE) et d'une offre nouvelle de Maîtrise d'ouvrage déléguée (MOD).



Maîtriser l'énergie dans les bâtiments publics

Faire appel aux solutions du SIPPEREC c'est :

- renforcer la performance énergétique et environnementale du patrimoine des collectivités (bâti et éclairage public) pour lequel la réglementation devient de plus en plus exigeante au regard des enjeux climatiques actuels ;
- réaliser des économies financières importantes afin de maîtriser la hausse des prix de l'énergie.

Sur le volet de la rénovation énergétique des bâtiments publics et de l'éclairage, le SIPPEREC propose d'importantes aides financières et services pour soutenir les collectivités dans leurs démarches en faveur de la maîtrise de l'énergie et la lutte contre la précarité énergétique. Des moyens qui ont été renforcés et multipliés en 2021 pour participer à la relance économique et répondre aux enjeux de la transition énergétique.

Plus de 1,3 M€

ont été reversés par le SIPPEREC aux Villes qui ont déposé des Certificats d'économie d'énergie (CEE) pour un volume de plus de 135 GWh cumac.

— À savoir

Grâce à son offre de maitrise d'ouvrage déléguée, le SIPPEREC accompagne également les collectivités adhérentes pour les aider à accélérer le rythme de rénovation du patrimoine bâti et atteindre les objectifs du dispositif Éco-énergie tertiaire en réduisant de 40 à 60 % leur consommation d'énergie.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Ainsi, avec le SIPPEREC, les collectivités adhérentes à la compétence électricité peuvent financer :

- → des études et des travaux de maîtrise de l'énergie (MDE) éligibles aux CEE sur les bâtiments communaux (taux maximum de financement : 30 %) ;
- → l'achat de bornes de recharge ou de véhicules propres (taux maximum de financement : 30 %) ;
- → la mise à disposition de données pour accompagner leur transition énergétique (100 %);
- → des actions d'information, d'animation et de sensibilisation sur la maîtrise de l'énergie (taux maximum de financement : 80 %).

Cela se traduit par des aides financières qui vont de 180 000 euros à près de 1,4 million d'euros, selon la population et la superficie de la ville.

Témoignage

« Le SIPPEREC, précurseur dans la production d'énergies renouvelables en Île-de-France, y joue un rôle clé, en partenariat avec les collectivités et les citoyens. »

Florence Crocheton-Boyer
2e Vice-présidente,
1re Maire-adjointe de Saint-Mandé

— À savoir

Le dispositif Éco-énergie tertiaire demande aux collectivités de réduire la consommation énergétique de leurs bâtiments à usage tertiaire de plus de 1000 m². L'objectif est de parvenir à une diminution d'au moins 40 % en 2030, 50 % en 2040 et 60 % en 2050. En effet, le parc tertiaire, s'il ne représente qu'un quart du parc immobilier français, compte pour un tiers des consommations énergétiques, soit plus de 530 TWh toutes énergies confondues. Pour les collectivités, les bâtiments communaux représentent 75 % de leurs dépenses énergétiques. Afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre du décret, les Villes doivent dorénavant indiquer leurs consommations énergétiques annuelles et leurs évolutions via la plateforme OPERAT.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

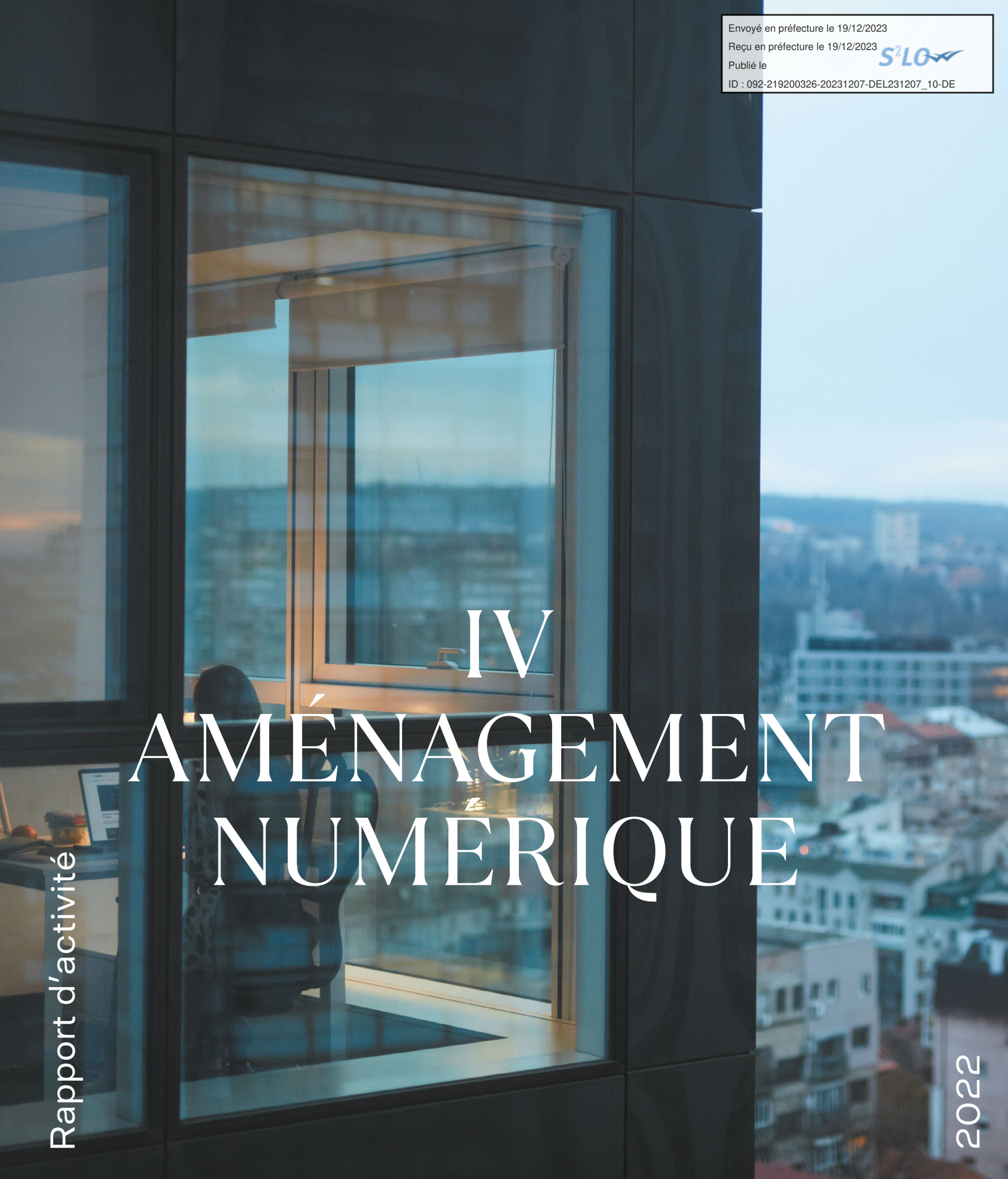

IV
AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE

Rapport d'activité

2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Le SIPPEREC accompagne les collectivités dans l'aménagement numérique de leur territoire, à l'heure où la dépendance aux usages numériques se fait de plus en plus forte : aujourd'hui, un actif sur deux en Île-de-France est amené à télétravailler de façon pérenne, tandis que la dématérialisation de toutes les procédures se poursuit. Depuis près de vingt-cinq ans, le Syndicat développe, pour ce faire, un patrimoine de réseaux numériques unique, qu'il continue d'enrichir et faire évoluer pour répondre aux nouveaux besoins des territoires.

25
ans d'expertise et de développement d'un patrimoine numérique unique

+ de 6 000 km
de réseaux d'initiative publique en fibre optique déployés en Île-de-France

1
observatoire du Très Haut Débit sur le territoire métropolitain

18
contrats de délégation de service public

3
réseaux d'initiative publique de fibre optique à l'abonné destinés à la desserte du grand public et des professionnels

610 000
logements desservis en Très Haut Débit

+ de 150 000
sites professionnels (entreprises, sites publics) éligibles aux réseaux de fibre optique disponibles sur les réseaux Sequantic et Europ'Essonne répartie sur 115 communes

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

L'accélération des usages numériques avec la généralisation du télétravail dans de nombreuses entreprises et collectivités s'est poursuivie en 2022 et les Français continuent de plébisciter les solutions d'accès au Très Haut Débit désormais disponibles sur une large partie du territoire. 3,1 millions de foyers supplémentaires ont souscrit un abonnement Très Haut Débit en 2022. Cette accélération de la transition numérique conforte ainsi l'action du SIPPEREC qui œuvre depuis près de vingt-cinq ans pour faciliter l'accès de tous au Très Haut Débit, grâce au développement de réseaux numériques performants au service des entreprises, des administrations et des citoyens.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



Veiller à garantir une couverture complète du territoire en Très Haut Débit

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit (PFTHD), le Gouvernement, les collectivités et les opérateurs privés se sont engagés à rendre l'ensemble du territoire national éligible au Très Haut Débit d'ici fin 2022 et tous les foyers français à la fibre optique d'ici 2025. Fin 2022, ce chantier est largement avancé puisque 36,9 millions de locaux étaient raccordables à des réseaux filaires proposant des services Très Haut Débit (réseaux en fibre optique de bout en bout, réseaux câblés à terminaison coaxiale, réseaux cuivre VDSL), même si cet objectif va encore nécessiter une mobilisation forte des opérateurs privés qui ont la charge du déploiement des réseaux de fibre à l'abonné pour le grand public (FTTH) sur une grande partie des communes du SIPPEREC. Sur le périmètre de la Métropole du Grand Paris, 4 228 000 locaux étaient rendus raccordables en FTTH au troisième trimestre 2022, soit un taux de couverture de 94% à trois mois de l'une des premières échéances fixées par le PFTHD. La complétude des déploiements fibre et la densification des réseaux existants afin de pouvoir y raccorder les nouvelles constructions vont donc constituer un enjeu essentiel sur la prochaine période pour qu'aucun foyer ni aucune entreprise ne restent durablement à l'écart du Très Haut Débit. Cet enjeu de l'accès de tous au Très Haut Débit devient d'autant plus essentiel à l'heure où Orange annonce la fin du réseau cuivre à l'horizon 2030.

Fin du réseau cuivre à l'horizon 2030 : une migration accélérée vers les réseaux de fibre à l'abonné

Orange a présenté officiellement son plan de fermeture du réseau cuivre prévu sur l'ensemble du territoire national d'ici la fin 2030. L'opérateur historique projette de fermer progressivement le réseau par lots successifs de communes afin de migrer les abonnés sur les nouveaux réseaux de fibre en cours de déploiement appelés à devenir le nouveau réseau de référence pour tous les usages (voix, accès Internet Très Haut Débit...). Le réseau cuivre sera pour cela fermé tout d'abord commercialement avant d'en arrêter définitivement l'exploitation technique. Les communes et leurs élus vont donc être mobilisés, aux côtés d'Orange et des opérateurs, afin de préparer cette migration des abonnés, particuliers ou entreprises, vers les nouveaux réseaux qui devront être déployés à temps et partout pour que ce calendrier ambitieux puisse être tenu.

Activateur d'idées et d'efficacité : la commission Numérique

Une commission Numérique a été créée pour étudier les questions relatives aux réseaux et services numériques et aux communications électroniques, et notamment les relations avec les concessionnaires Irisé, Sequantic Telecom, Tutor Europ'Essonne et SFR Fibre.

Elle est coprésidée par Frédéric SITBON (Asnières-sur-Seine) et Boris DEROOSE (Saint-Denis). En sont également membres : Nadir SLIFI (Argenteuil), Ling LENZI (Aubervilliers), Ernst COULANGES (Villetaneuse), Patrick DONATH (Bourg-la-Reine), Sophie RIGAULT (Saint-Michel-sur-Orge), Marc LECUYER (Villeneuve-Saint-Georges), Mathieu DEFREL (Stains), Didier RASTOCLE (Pierrefitte-sur-Seine), Cyrille GRANDCLEMENT (Issy-les-Moulineaux), Serge FRANCESCHI (Alfortville), Hélène PECCOLO (Arcueil), Amirouche LAIDI (Suresnes), Gilles GAUCHE-CAZALIS (Nanterre), Henri PETTENI (Saint-Maur-des-Fossés), Claude LESEUR (Valenton), Clément CHASSAIN (Livry-Gargan) et Anthony MANGIN (Drancy).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Déployer le Trés Haut Débit pour tous

Dans le cadre de sa compétence en matière de « réseaux de communication électronique et services de communication audiovisuelle », le SIPPEREC est chargé d'établir, d'exploiter et de mettre à disposition pour le compte de ses adhérents des réseaux et infrastructures de communication électronique destinés à équiper leur territoire.

Ces réseaux mis en œuvre dans le cadre de délégations de service public sont conçus comme complémentaires à ceux déployés par les opérateurs privés. Développés depuis près de vingt-cinq ans, uniques par leur importance, ils contribuent à l'aménagement numérique du territoire francilien en apportant des solutions Très Haut Débit adaptées aux besoins des entreprises, des collectivités et du grand public. Ces réseaux utilisent des technologies diversifiées (réseaux câblés, réseaux de fibre à l'abonné...), mais ont tous en commun d'être constitués de fibre optique et sont donc évolutifs. C'est tout l'enjeu du renouvellement des contrats de délégation de service public en cours ou à venir : le SIPPEREC s'emploie à ce que ces renouvellements constituent une opportunité pour moderniser ces réseaux et faire évoluer l'offre de services afin de pouvoir répondre aux besoins nouveaux qui se font jour sur le territoire des adhérents.



4

millions d'habitants couverts par les **6 000 km** de fibre optique déployée pour l'ensemble de ces réseaux publics Très Haut Débit

610 000

prises raccordables en Très Haut Débit

91

collectivités desservies par les réseaux Très Haut Débit du SIPPEREC

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



Réseaux câblés plaques Sud et Nord et autres réseaux câblés transférés

Avec plus de 550 000 prises câblées raccordables et plus de 200 000 foyers abonnés à des services individuels ou collectifs, ces réseaux constituent un levier pour l'aménagement numérique des 45 collectivités qu'ils desservent. Ils permettent notamment de garantir à court et moyen terme la continuité des services Très Haut Débit délivrés à toutes les catégories d'usagers sur les territoires où les réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH, en anglais Fiber To The Home) ne sont pas encore totalement déployés.

Le renouvellement des contrats de concession pour ces réseaux câblés que le Syndicat a engagé fournit l'occasion d'interroger le rôle de ces réseaux publics Très Haut Débit et de démontrer qu'investir dans leur modernisation peut constituer un levier utile pour l'aménagement numérique des territoires, en complément de l'offre de services des autres réseaux de fibre à l'abonné déployés par les opérateurs privés.

Réseaux Sequantic et Europ'Essonne

Les deux réseaux publics FTTH desservent aujourd'hui un ensemble de plus de 60 000 foyers sur les territoires des deux communautés d'agglomération de Paris-Saclay et Cœur d'Essonne Agglomération. Le réseau Sequantic dessert également l'ensemble des sites professionnels avec des offres de fibre à débit garanti (FTTO), soit un parc adressable de plus de 150 000 entreprises et établissements publics. Les deux réseaux sont déployés et exploités dans le cadre de deux délégations de service public, et confiés aux filiales du groupe Altitude Infra.

L'année 2022 a été marquée par un important programme de remise en état des deux réseaux qui ont subi d'importantes dégradations en raison des dysfonctionnements et dégradations générés par les opérations de raccordement des abonnés confiées aux sous-traitants des opérateurs commerciaux dans le cadre du mode STOC. Dans le cadre du programme SPRING, le délégataire Altitude Infra a repris et remis en état 25 % des ouvrages (armoires et points de branchement optique) sur les deux réseaux.

Réseau Irisé

IRISÉ est un réseau d'initiative publique initié en 2001 par le SIPPEREC, qui a confié à la société du même nom, filiale du groupe SFR/ALTICE, la mission de développer et d'exploiter une infrastructure en Très Haut Débit au service des opérateurs et des collectivités.

Grâce au réseau Irisé, les 84 collectivités desservies peuvent ainsi développer des projets structurants et pérennes :

- 437 grands comptes entreprises déjà raccordés ;
- plus de 700 commandes de collectivités sur le réseau.

Le réseau Irisé propose des services de location de fibre noire (FON) ou activée à destination des opérateurs commerciaux, des entreprises ou des collectivités qui peuvent recourir à ces fibres pour interconnecter leurs bâtiments et constituer leurs réseaux en propre, dans le cadre de Groupes fermés d'utilisateurs (GFU).

Au cours de l'année 2022, les travaux d'extension du réseau visant à créer 300 nouveaux points d'interconnexion au plus près des besoins des entreprises et des sites publics ont été achevés, avec la pose de 94 kilomètres de câbles optiques supplémentaires, portant ainsi le linéaire total de l'infrastructure à 1 575 kilomètres, dont 1 325 kilomètres sur le périmètre délégué.

Le SIPPEREC travaille activement à la réversibilité des données de cette concession dont le contrat devra être renouvelé d'ici l'été 2025.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

— À savoir

Agir pour améliorer et garantir la qualité des raccordements

L'accélération de la commercialisation sur les réseaux FTTH s'accompagne parfois de dysfonctionnements et de problèmes de plus en plus fréquents sur la qualité des raccordements des abonnés, qui empêchent une partie de la population de pouvoir accéder au Très Haut Débit dans de bonnes conditions.
Le mode de mutualisation des raccordements, désigné sous le terme de « mode STOC », imposé par les grands opérateurs nationaux sur les réseaux de fibre privés et publics, confie l'opération de raccordement final de l'abonné à l'opérateur commercial, qui délègue souvent ces travaux à une « cascade » de sous-traitants insuffisamment formés et contrôlés pour effectuer ces opérations dans de bonnes conditions. Ces difficultés continuent en particulier de pénaliser de nombreux foyers sur le territoire des communes desservies par les réseaux Sequantic et Europ'Essonne, sur lesquels le nombre de raccordements a très fortement augmenté depuis l'arrivée commerciale des grands opérateurs à l'automne 2020. En vue de remédier à ces difficultés, le SIPPEREC, en accord avec les élus des deux communautés d'agglomération Cœur d'Essonne et Paris-Saclay, a multiplié en 2022 les démarches et propositions auprès de l'ARCEP. Le Syndicat soutient la proposition de loi déposée en juillet 2022 par le sénateur de l'Ain et président de l'AVICCA Patrick Chaize visant à garantir la qualité des raccordements et la pérennité réseaux de fibre optique. Le texte a été adopté en première lecture à l'unanimité au Sénat le 2 mai 2023.

L'Observatoire du Très Haut Débit

Afin de répondre à l'objectif du Schéma Métropolitain d'Aménagement Numérique de bâtir une métropole connectée, capable d'assurer un accès universel aux infrastructures numériques, le SIPPEREC, en partenariat avec la Métropole du Grand Paris, met en ligne, depuis 2017, l'Observatoire métropolitain du Très Haut Débit.

Cet outil met à disposition des cartes dynamiques qui fournissent des informations précises et actualisées sur l'évolution du déploiement du Très Haut Débit et permettant ainsi de mesurer chaque trimestre le chemin restant à parcourir pour garantir une couverture complète et homogène du territoire métropolitain. Il constitue un véritable levier d'action pour les communes et les territoires de la Métropole du Grand Paris.

Disposer d'infrastructures de communication de qualité et accessibles à tous constitue en effet un prérequis aux développements des nouveaux usages numériques.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Accompagner les usages numériques

Premier acteur régional de l'aménagement numérique, le SIPPEREC met également à disposition des adhérents, de sa centrale d'achat SIPP'n'CO, un ensemble de solutions performantes et diversifiées pour accompagner leurs projets en matière de transition numérique.

Ces solutions permettent à la fois de fournir aux collectivités tous les outils et services nécessaires au bon fonctionnement de leurs réseaux de communication et de leur système d'information, mais également des solutions orientées « usages » pour les aider à développer et mettre en œuvre leur offre de services à destination des citoyens, des usagers et des acteurs économiques et institutionnels, conformément à leurs choix de politiques publiques.

Une refonte complète du portail SIG en 2022

Entre début 2022 et fin 2023, le portail SIG du SIPPEREC a profondément évolué vers une solution moderne et collaborative de cartographie de ses données géoréférencées, basée sur des composants logiciels open source. Ce nouveau portail offre des possibilités accrues de visualisation, de consultation et d'exploitation de données, répondant en premier lieu à des besoins internes :

- **de contrôle des données liées aux DSP et aux équipements gérés par le SIPPEREC** (déploiement de réseaux THD, enfouissement du réseau de distribution électrique, centrales photovoltaïques, réseaux de chaleur renouvelable…) ;
- **de prospection pour développer de nouveaux projets** liés aux compétences du SIPPEREC et des SEM : solaire photovoltaïque, géothermie notamment ;
- **de gestion et de suivi des données propres au SIPPEREC** liées à ses adhérents, leurs territoires et l'utilisation qu'ils font de la centrale d'achat SIPP'n'CO du SIPPEREC.

En plus de préserver une isofonctionnalité logicielle par rapport à son ancien portail SIG, le SIPPEREC dispose désormais de nouvelles fonctionnalités de **catalogage** et d'exposition de sa base de données, lui permettant de consolider les fondations de futurs projets relatifs **à la gouvernance de la donnée, aux territoires intelligents et durables, et à l'open data.**

À terme, ce nouveau portail SIG devrait également permettre au SIPPEREC de proposer à ses adhérents des fonctionnalités de gestion, de stockage et de visualisation de leurs données géoréférencées.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

L'accès au Très Haut Débit plébiscité par les Français

Sur l'ensemble des 34,5 millions de locaux raccordables au FTTH fin décembre 2022, 18,1 millions (soit 52 %) avaient souscrit un abonnement en fibre optique activé.

Le rythme global des déploiements de fibre (FTTH) s'est maintenu à un niveau élevé en 2022 avec 4,7 millions de locaux rendus raccordables sur l'ensemble du territoire national.

En matière de téléphonie mobile, 82,6 millions de cartes SIM étaient en service fin 2022 en France, principalement sur les réseaux 4G. Deux ans après le lancement commercial de la 5G, on observe fin 2022 un premier décollage de cette technologie avec 8,2 millions d'utilisateurs actifs sur les réseaux 5G, soit 10 % des cartes SIM en circulation.

Les utilisateurs actifs sur les réseaux mobiles consomment toujours plus de données : en 2022, le trafic par client actif 4G s'élève à environ 15 Go par mois, soit + 2,4 Go en un an et par abonné.



Réduire l'empreinte carbone du secteur numérique

La loi visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique (REEN) du 15 novembre 2021 a pour objectif de faire converger transition numérique et transition écologique. Elle vise pour cela à responsabiliser l'ensemble des acteurs du numérique : consommateurs, professionnels du secteur et acteurs publics.

Le secteur du numérique était responsable de 2,5 % des émissions de gaz à effet de serre en France, en 2019, mais son impact environnemental augmente et pourrait atteindre 7 % d'ici 2040, si rien n'est fait pour mettre en place une véritable politique de sobriété numérique.

Œuvrer à la prise de conscience de l'impact environnemental du numérique, limiter le renouvellement des équipements et terminaux, responsables de 70 % de l'empreinte numérique en France, favoriser le réemploi et le recyclage, promouvoir des réseaux et data centers moins énergivores… De nombreuses dispositions de cette nouvelle loi concernent les collectivités territoriales.

Les communes de plus de 50 000 habitants devront notamment définir, au plus tard le 1er janvier 2025 : « une stratégie numérique responsable qui indique notamment les objectifs de réduction de l'empreinte environnementale du numérique et les mesures mises en place pour les atteindre ».

Les usages numériques en 2022

- 56 % des utilisateurs d'Internet sur réseaux fixes disposent de la fibre ou du câble ;
- plus de 9 Français sur 10 connectés à Internet (92 % d'internautes, dont 82 % de façon quotidienne) ;
- 40 % des Français sont équipés d'au moins un objet connecté dans leur foyer (santé, sécurité, domotique…) ;
- 77 % achètent des biens en ligne ;
- 89 % des détenteurs de smartphones utilisent des services de messagerie instantanée ;
- 54 % des Français éprouvent cependant au moins une forme de difficulté qui les empêche d'effectuer des démarches en ligne.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



V
MOBILITÉ DURABLE

Rapport d'activité

2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Le SIPPEREC se positionne comme le partenaire privilégié des collectivités pour la mobilité propre.
Au regard de l'enjeu de développement de la mobilité électrique sur le territoire francilien, le Syndicat s'engage depuis 2017 pour le développement d'une offre de mobilité et de recharge sur le domaine privé et, plus récemment, sur le domaine public.
Avec « La borne bleue », l'objectif est de garantir un accès équitable au service public de la recharge, tout en contribuant à l'amélioration de la qualité environnementale.

1,037
tonne de CO_2 économisée avec les centaines de bornes bleues déjà déployées à fin 2022

320
charges par jour en moyenne sur le réseau en 2022

+ de 700
points de charge déployés fin 2022

8,2 M
de km parcourus en 2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Le rythme de déploiement des infrastructures de recharge est décisif pour accompagner le développement de la mobilité électrique, maintenant que l'offre de véhicules s'est élargie et que l'autonomie des batteries a nettement progressé. Le SIPPEREC est au rendez-vous de ce tournant et propose depuis 2019 une solution publique souple pour les collectivités et simple pour les usagers avec le réseau « La borne bleue ». Son objectif : garantir un accès équitable au service public de la recharge tout en contribuant à l'amélioration de la qualité environnementale.

Un réseau clé en main pour et avec les villes

Une fois que la commune a délégué sa compétence au SIPPEREC, c'est une solution clé en main qu'il est proposé de déployer : en concertation avec la Ville, le SIPPEREC définit l'emplacement des stations de recharge, le nombre de bornes et le calendrier de déploiement. Les tarifs définis dès l'automne 2019, en concertation avec les communes adhérentes, se révèlent aujourd'hui être les plus attractifs de la petite couronne parisienne.

+ 700
points de charge déployés fin 2022

76 000
recharges réalisées sur le réseau depuis sa mise en service*

500 000
heures de charge réalisées*

+ 1 300 000
km parcourus

* Au 31 décembre 2022.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Un service conçu pour les usagers

Le réseau « La borne bleue » est facilement identifiable, simple d'utilisation et interopérable. Il se veut accessible à tous les usagers, qu'ils soient particuliers, professionnels, abonnés et non abonnés. Les utilisateurs ont à leur disposition les outils (site Web, application et badge) pour s'abonner, payer, identifier à distance les points de charge disponibles et pouvoir les réserver. Leur badge est interopérable : ils peuvent l'utiliser pour se recharger sur d'autres réseaux en France et en Europe.

Le SIPPEREC continue de développer de nouvelles solutions de mobilité sur le territoire de ses collectivités adhérant à la compétence Infrastructures de charge. C'est dans le cadre d'une expérimentation que cinq stations de la ville d'Asnières-sur-Seine ont été équipées de véhicules en autopartage.



— À savoir

Recommandation au niveau européen : un point de charge pour dix véhicules électriques.

La Loi d'orientation des mobilités (LOM) fixe l'objectif de déployer 100 000 points de charge en France d'ici la fin de l'année 2022.

En 2030 : interdiction des véhicules thermiques dans le périmètre de la ZFE-m.

2035 : interdiction de commercialisation des véhicules thermiques neufs en France.

21% des parts de marché de vente de véhicules neufs en France.

1,037 tonne de CO_2 économisées à fin 2022 grâce au réseau « La borne bleue » déjà déployé.

Témoignage

« Le réseau "La borne bleue" déployé par le SIPPEREC, offre la possibilité aux asnièrois de faire le plein de leur véhicule électrique, et ce à un coût intéressant pour eux et pour la commune. »

Frédéric Sitbon
Vice-président,
adjoint au maire d'Asnières

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Moteur d'idées et de coordination : la commission Mobilités

Une commission Mobilités a été créée pour traiter des services apportés aux collectivités pour l'optimisation de leurs mobilités, que ce soit pour l'achat de véhicules propres, les infrastructures de recharge électrique et hydrogène ou les infrastructures et services à déployer pour atteindre leurs objectifs.

Elle est coprésidée par Frédéric Sitbon, délégué titulaire d'Asnières-sur-Seine, et Gilles Gauche-Cazalis, délégué titulaire de Nanterre. En sont membres : Ling LENZI (Aubervilliers), Jérémie RIBEYRE (Bois-Colombes), Pierre AUBRY (Neuilly-sur-Seine), Jean-Baptiste BARFETY (Gonesse), Jean-François DRANSART (La Garenne-Colombes), Patrick LEROY (Rungis), Nadir SLIFI (Argenteuil), Etienne LENGEREAU (Montrouge), Didier RASTOCLE (Pierrefitte-sur-Seine), Robin LOUVIGNE (Vincennes), Anthony MANGIN (Drancy), Marc LECUYER (Villeneuve-Saint-Georges), Pierre LECLERC (Bry-sur-Marne), Daouda KEITA (Bagnolet), Isabelle COVILLE (Levallois-Perret), Hélène PECCOLO (Arcueil), Despina BEKIARI (Fontenay-aux-Roses), Cyrille GRANDCLEMENT (Issy-les-Moulineaux), Amirouche LAIDI (Suresnes), Dominique GAULON (Dugny), François DARCHIS (Versailles), Rodéric AARRSE (Malakoff) et Pascal LESSELINGUE (L'Haÿ-les-Roses).



Offre mobilité de SIPP'n'Co

Depuis 2017, le SIPPEREC propose une offre complète pour accompagner les collectivités dans le renouvellement de leur parc de véhicules, l'installation de bornes de recharge ou encore la mise à disposition de prestations d'Assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) pour la réalisation d'études de mobilité.

Le SIPPEREC propose ainsi plusieurs marchés pour répondre aux besoins suivants :

- **la fourniture de véhicules propres (voiture, camionnette, transporteur, véhicules spécifiques métier, balayeuse, scooter et vélo) ;**
- **la fourniture, pose, exploitation et maintenance de bornes de recharge pour le domaine privé ;**
- **une AMO pour la réalisation d'études de mobilité et l'accompagnement pour leur mise en œuvre.**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

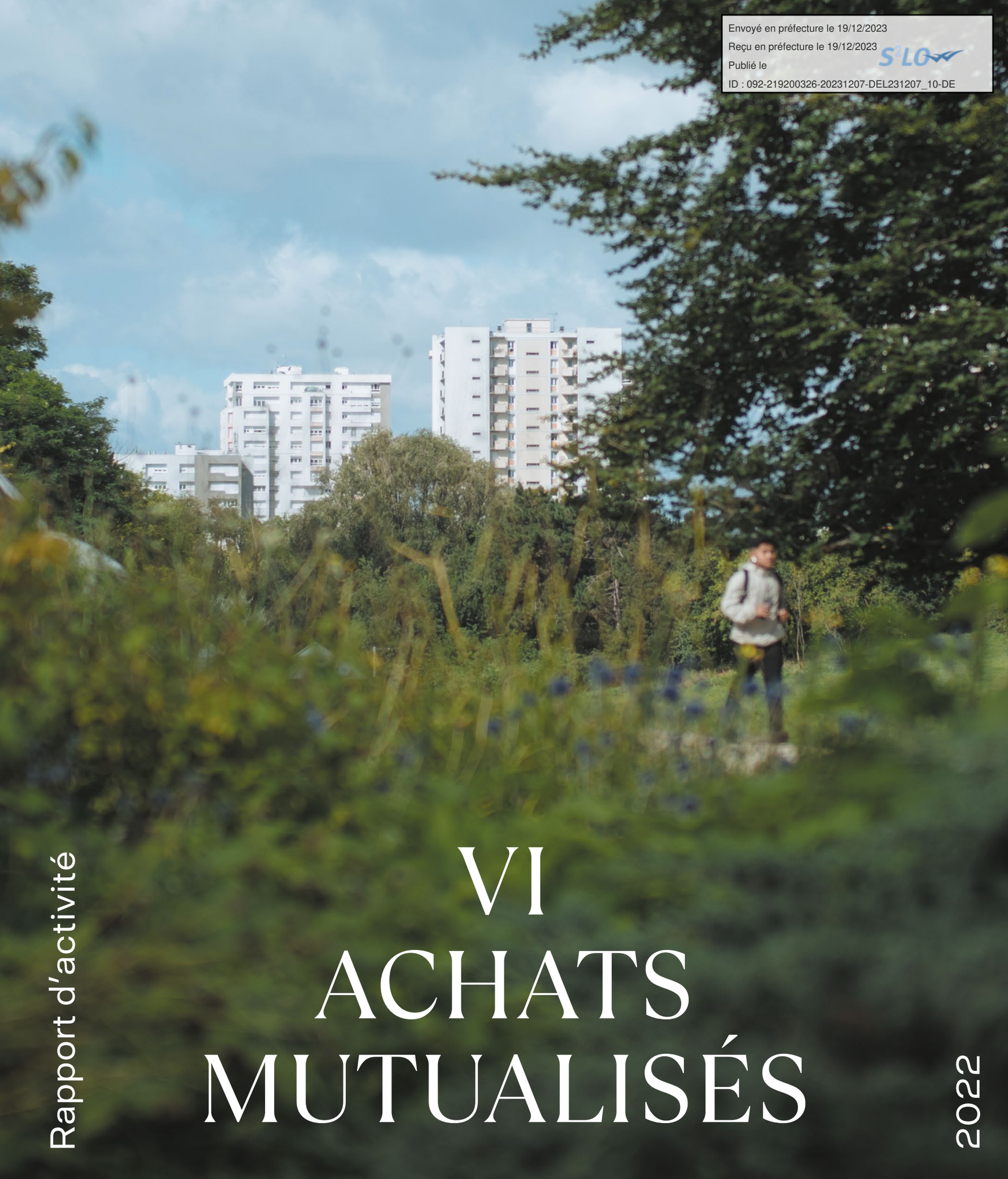

Rapport d'activité

VI ACHATS MUTUALISÉS

2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Le SIPPEREC propose un large catalogue de marchés et de services à ses adhérents. Flexible, large et évolutive, cette offre s'adapte à tous les besoins des territoires. En passant par le SIPPEREC, les collectivités et autres organisations publiques bénéficient d'économies d'échelle importantes et d'une forte expertise.

1
guichet unique

866 M€
d'achat mutualisé par an

8
bouquets SIPP'n'Co

88
marchés publics à disposition

1
groupement de commandes d'électricité

14
événements thématiques, webinaires d'informations et ateliers de travail organisés en 2022

Jusqu'à
50 %
d'économie réalisée sur certaines prestations

70
courriers et publications pour informer les adhérents en 2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Le SIPPEREC propose deux services d'achats mutualisés à ses adhérents : la centrale d'achat SIPP'n'Co qui se décompose en huit bouquets de services et le groupement de commandes d'achat d'électricité.

Adhérer à l'achat mutualisé du SIPPEREC c'est bénéficier :

- d'expertises sur des domaines complexes et concurrentiels ;
- de l'expérience dans la conduite de projets opérationnels en Île-de-France ;
- d'une grande sécurité juridique ;
- de la force de la mutualisation.

Notre volonté : la défense des intérêts des adhérents, l'apport de solutions innovantes et durables face aux enjeux technologiques et aux attentes sociétales et la proximité avec nos adhérents au regard de l'expérience de terrain du SIPPEREC. Cette proximité se traduit par :

→ une équipe dédiée à l'accompagnement de chaque adhérent : services d'intermédiation, de veille, d'accompagnement personnalisé et de conseils par des interlocuteurs spécialisés et dédiés ;

→ la participation des adhérents à la réflexion globale en amont de la publication des marchés, avec les ingénieurs du SIPPEREC et l'équipe d'animation ;

→ un espace adhérents permettant de consulter l'ensemble des informations personnalisées concernant les marchés publics (pièces administratives, information titulaire, évènements SIPPEREC, indicateurs...).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Évolution de l'offre numérique

6 marchés publics renouvelés en 2022 :

- **Les services de téléphonie mobile : 91 000 lignes déployées**

L'offre de téléphonie mobile a été renouvelée et les adhérents de SIPP'n'Co peuvent continuer à souscrire à des forfaits mobiles à destination des agents et des élus ou acquérir des équipement spécifiques (M2M), équipements d'amélioration de la couverture interne, smartphones et accessoires (écrans de protection, chargeurs...).

- **Les services d'interconnexion et d'Internet**

L'architecture des systèmes d'information est un enjeu fort pour les collectivités et établissements publics afin de garantir notamment leur sécurité. Le SIPPEREC a renouvelé une partie de son offre pour accompagner les adhérents dans le déploiement :

→ des liens d'interconnexion permettant la réalisation, l'extension et la maintenance de réseaux Voix-Données-Images à haut/Très Haut Débit (génie-civil, déploiement de fibre optique, bande passante sur lien FTTO - FTTH - FTTE sur des réseaux d'initiative publique ou privés, location/IRU fibre noire, Ethernet) ;

→ des liens d'interconnexion permettant la fourniture, la mise en œuvre, l'exploitation et la maintenance de réseaux étendus de niveau 3 (WAN IPVPN) pour l'interconnexion en IP de vos sites au travers d'accès permanents ;

→ des accès Internet sur toutes technologies et tous supports (FTTO, FTTH, FTTE, ADSL, SDSL, 4G, 5G) s'appuyant sur plusieurs opérateurs ;

→ des marchés d'assistance à maîtrise d'ouvrage sont proposés pour accompagner les adhérents sur l'ensemble de ces thématiques.

S'engager dans une démarche de territoire intelligent et durable avec le SIPPEREC

Le concept de « territoire intelligent et durable » (TID), succédant à celui de la « smart city », recouvre aujourd'hui des réalités très différentes. En 2022, le SIPPEREC a réalisé un travail important pour recenser et faire le lien entre les offres du SIPPEREC permettant à ses adhérents de s'engager dans cette démarche en apportant :

- Une réponse à un **projet global de territoire intelligent et durable œuvrant pour le progrès et la transition écologique,** en mettant la résilience et le **mieux-vivre des habitants au cœur des politiques publiques.**

- Une réponse à des **projets politiques locaux** qui renforcent **la qualité et l'accessibilité des services aux usagers,** tout en **prenant en compte les priorités politiques et les spécificités de chaque territoire.**

- Une **alternative à la vision techniciste** promue par certains acteurs, qui propose les **moyens adéquats en face des besoins réels et recourt aux technologies numériques et innovantes avec discernement,** privilégiant les solutions locales, sobres et souveraines.

- Une réponse aux problématiques des collectivités territoriales démocratique et inclusive, qui associe les citoyens aux projets et qui veille à ce que le recours au numérique ne crée ni ne renforce de fractures sociales, mais au contraire contribue à les prévenir et à les corriger.

- Une réponse aux enjeux économiques et écologiques des territoires, en optimisant l'utilisation des ressources et en contribuant à leur attractivité, au bénéfice de l'ensemble de ses acteurs.

Pour construire ce territoire intelligent et durable, les adhérents du SIPPEREC et de sa centrale d'achat SIPP'n'Co ont à leur disposition plus d'une vingtaine d'offres dans les domaines suivants :

→ Gouvernance
→ Environnement
→ Mobilité durable/propre
→ E-Administration
→ Espaces de vie
→ Services urbains
→ Société intelligente

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Les outils de l'offre maîtrise de l'énergie et performance énergétique évoluent

L'énergie la plus responsable est celle qui n'est pas dépensée. Aussi, le SIPPEREC, via SIPP'n'Co, met à disposition un panel de services et de compétences pour accompagner les collectivités dans leur politique de maîtrise de l'énergie. Focus sur quelques-uns de ces outils.

Des sources d'économies en améliorant la performance de votre éclairage public et de vos bâtiments

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la performance énergétique et environnementale de l'éclairage public a pour objet d'assister et d'accompagner les adhérents dans les études, les actions et les travaux destinés pour un usage optimisé de l'éclairage public : sécurité des installations, maîtrise des consommations d'électricité, maîtrise des coûts, confort des usagers, valorisation de la ville, préservation de la biodiversité, etc.

Ce marché, plébiscité par les adhérents du SIPPEREC, a été renouvelé début 2022, ceci a pu être présenté lors d'une matinale dédiée à l'éclairage public durable.

40 %
des infrastructures d'éclairage public ont plus de 40 ans

60 %
de réduction des consommations énergétiques des bâtiments à usage tertiaire d'ici 2050

Améliorer la performance énergétique du bâti

Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la performance énergétique et environnementale du patrimoine bâti permet aux adhérents de définir une stratégie énergétique, d'initier les outils de mise en œuvre de cette stratégie et de réaliser l'ensemble des missions pour atteindre les objectifs fixés.

Afin d'aider les adhérents à limiter leur consommation de l'hiver 2022-2023, en respectant le confort des usagers tout en réalisant des économies d'énergie, le SIPPEREC a diffusé une plaquette sur la sobriété énergétique.

En complément des offres d'assistance à maîtrise d'ouvrage, la centrale d'achat SIPP'n'Co s'est enrichie d'un nouveau marché de maîtrise d'œuvre spécialisé dans la rénovation énergétique du patrimoine bâti. Cet accord-cadre pluri-attributaires vise à accompagner les maîtres d'ouvrage dans la réalisation des opérations comprenant au moins 50 % de travaux de rénovation énergétique.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Évolution de l'offre mobilité propre

— À savoir

Pour réduire l'impact des transports sur l'environnement et opérer une transition vers une mobilité plus durable, plus sobre et plus propre, le Gouvernement s'engage dans le développement de la mobilité électrique avec un objectif de 7 millions de points de recharge pour les voitures électriques en 2030 et impose aux collectivités territoriales une part minimale de véhicules électriques légers lors du renouvellement de leur flotte : Pour les collectivités territoriales, leurs groupements et leurs établissements publics : jusqu'à fin 2024, au moins 30 % des véhicules renouvelés annuellement doivent être des VFE. À partir de 2025, cette part minimale est de 40 %.

La mobilité propre depuis 2020 :

- 1 126 véhicules et 523 bornes de recharge achetées ;
- montant global de commande : 13 millions d'euros ;
- économie d'échelle directe pour les collectivités de 3,5 millions d'euros.

En complément des marchés d'achat de véhicules propres, le SIPPEREC propose depuis fin 2021 à ses adhérents une nouvelle offre d'assistance à maîtrise d'ouvrage dans le domaine des mobilités. Ce marché public a pour objectif de faciliter les actions des adhérents en leur permettant de réaliser les études nécessaires à la compréhension et à l'optimisation des mobilités, quelle qu'elles soient, sur leur territoire.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Évolution de l'offre d'achat d'électricité pour limiter l'impact de la crise

L'année 2022 a été une année de crise au niveau de l'électricité en France. L'annonce de mise à l'arrêt de plusieurs réacteurs du parc nucléaire français, ajoutée au conflit russo-ukrainien, a provoqué une hausse sans précédent des prix de l'électricité en France.

Le SIPPEREC ayant attribué ses derniers marchés subséquents en 2021 pour une fin de fourniture en décembre 2024 pour les contrats dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA, et décembre 2025 pour les puissances inférieures à 36 kVA, les 500 adhérents du groupement de commandes ont eu un impact limité sur leurs factures avec une hausse de 15,5 % entre 2021 et 2022.

Face à cette augmentation, le Gouvernement a mis en place des mesures, via un bouclier tarifaire visant à réduire l'impact de la hausse des cours sur les factures d'électricité. Ce bouclier tarifaire comprend deux mesures :

- La baisse de la taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité (TICFE) de 22,5 €/mégawattheure à 1 €/mégawattheure à compter du 1er février 2022.
- L'augmentation du plafond de l'ARENH de 20 TWH (120 TWH au lieu des 100) à un prix de 46,20 €/MWh, du 1er avril au 31 décembre 2022.

Ces aides ont été répercutées sur les factures d'électricité des adhérents du groupement de commandes, et ont contribué à limiter la hausse des tarifs.

Parmi les autres évènements importants de cette année 2022, on peut noter la bascule de tous les sites au segment C5 Éclairage public dans deux nouveaux marchés qui seront exécutés par chaque adhérent du 01/01/2022 au 31/12/2025.

52 000
points de livraison

2,3
Twh achetés (0,5 % de la consommation française)

1
marché de fourniture d'électricité verte premium

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

L'ATLAS

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Collectivités adhérentes à la compétence électricité

La loi de 1906 a créé le régime des concessions et a placé la distribution publique d'électricité sous la responsabilité des collectivités locales. Les communes se sont souvent regroupées en syndicats intercommunaux, comme le SIPPEREC, pour gérer cette compétence. Depuis fin 2006, la distribution et la fourniture d'électricité pour les clients aux tarifs réglementés sont deux services publics locaux, respectivement concédés à Enedis (ex-ERDF) et EDF (Électricité de France).

84

adhérents à la compétence électricité
dont 83 communes,
1 syndicat de 5 communes

Légende

Commune adhérente à la compétence électricité

Syndicat Sud -Eleg adhérent à la compétence électricité

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

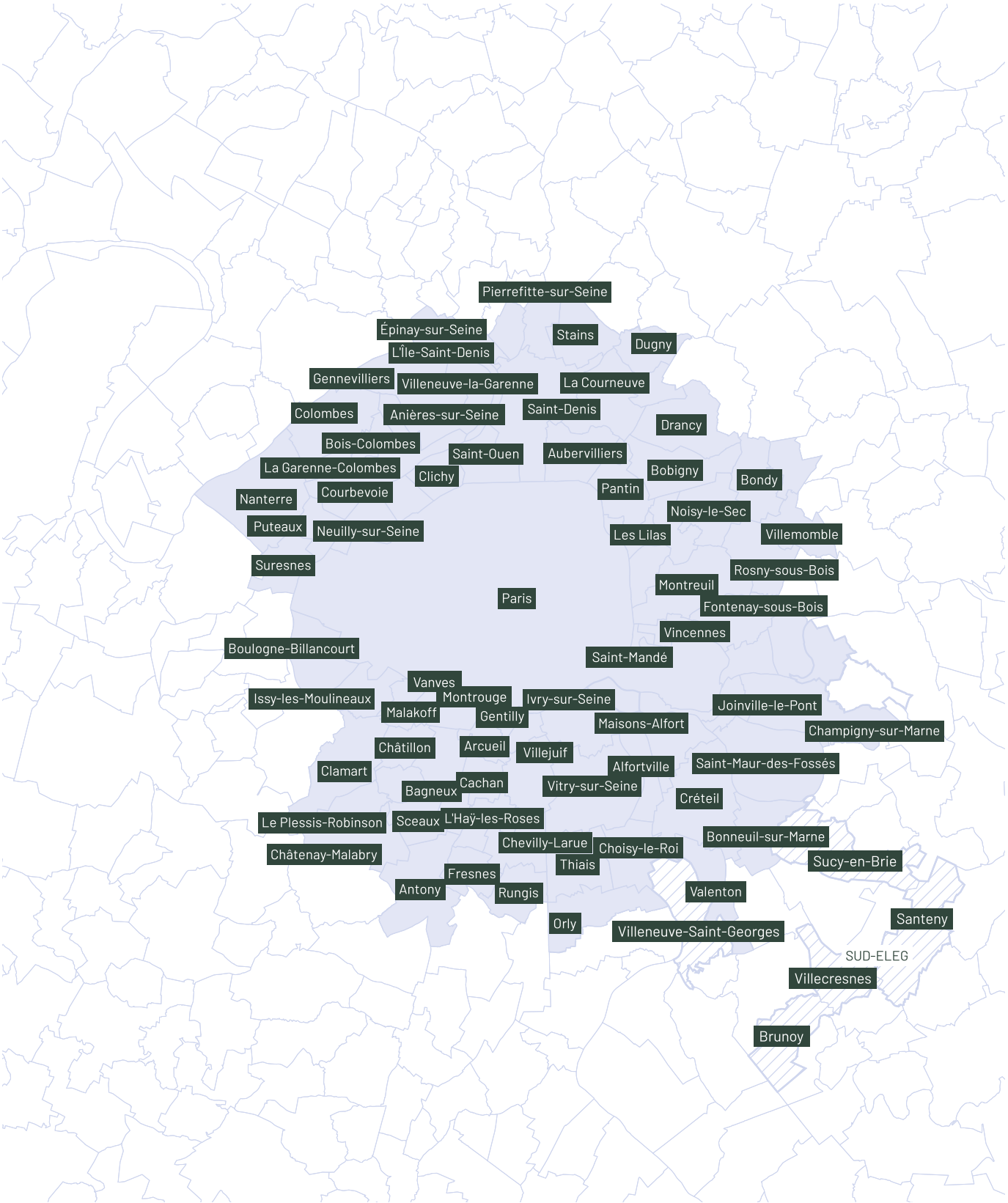

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Les centrales photovoltaïques et les réseaux de chaleur géothermale gérés par le SIPPEREC

85 adhérents à la compétence « ENR »
dont 82 communes, 1 Communauté d'agglomération,
1 Conseil départemental, la Région Île-de-France

106
centrales photovoltaïques

5
réseaux de chaleur géothermique + 2 à déployer

Légende

Commune concernée par un réseau de chaleur géothermale existant ou en étude géré par le SIPPEREC

Centrale photovoltaïque exploitée par le SIPPEREC

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

SPL UniGéo
Réseau de 22 km à déployer sur Les Lilas, Le Pré-Saint-Gervais et Pantin : première mise en service prévue en octobre 2024.

YGEO
Réseau de près de 12 km. En service depuis septembre 2016 et délégué à Engie, sous le contrôle du SIPPEREC.

BAGEOPS
Réseau de près de 17 km. En service depuis avril 2016 et délégué à Dalkia, sous le contrôle du SIPPEREC.

ARGEO
Réseau de près de 19 km. En service depuis octobre 2015 et délégué à Engie réseaux sous le contrôle du SIPPEREC.

SPL SEER
Réseau de près de 20 km déployé par la société publique locale. En service depuis décembre 2017.

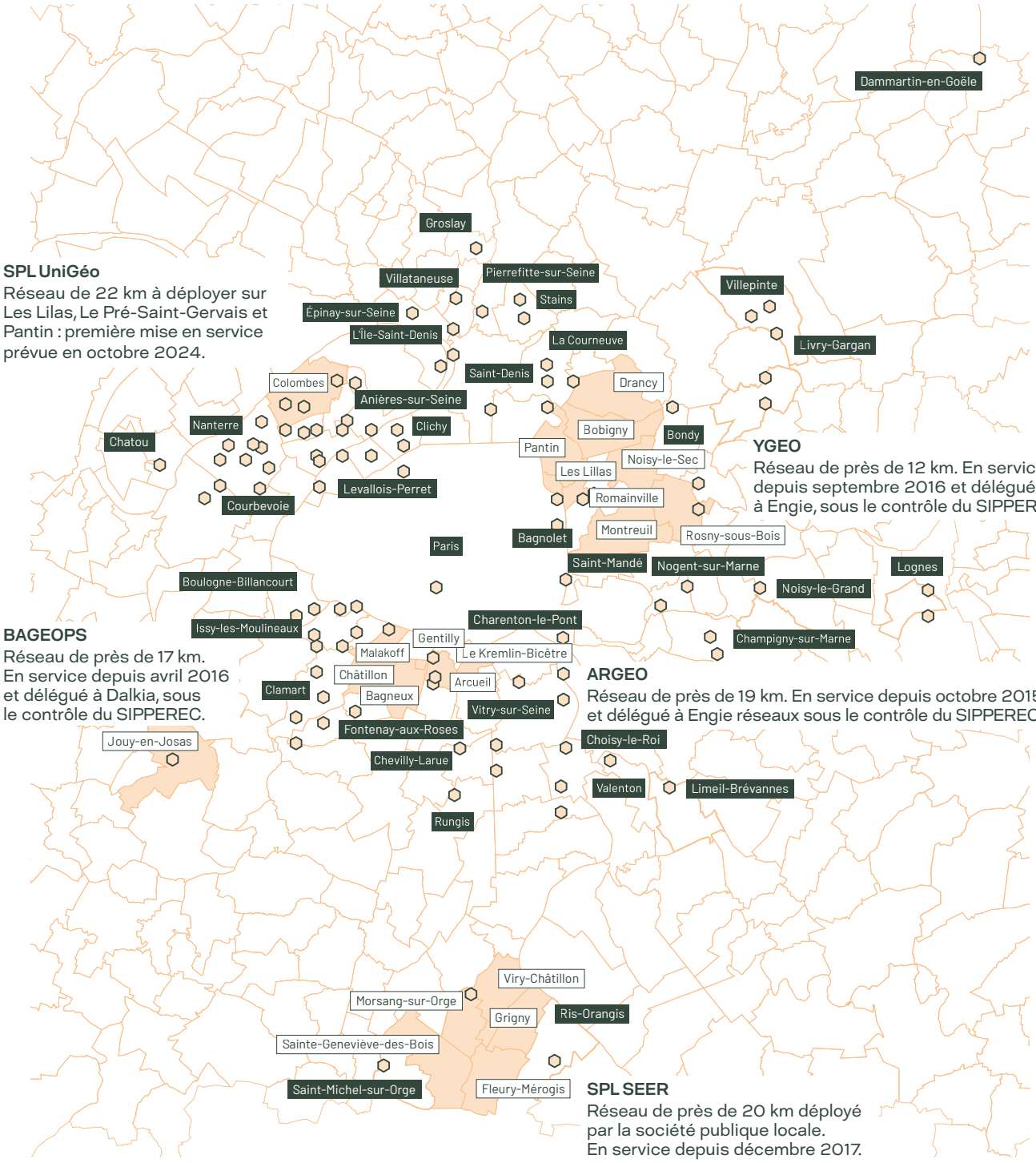

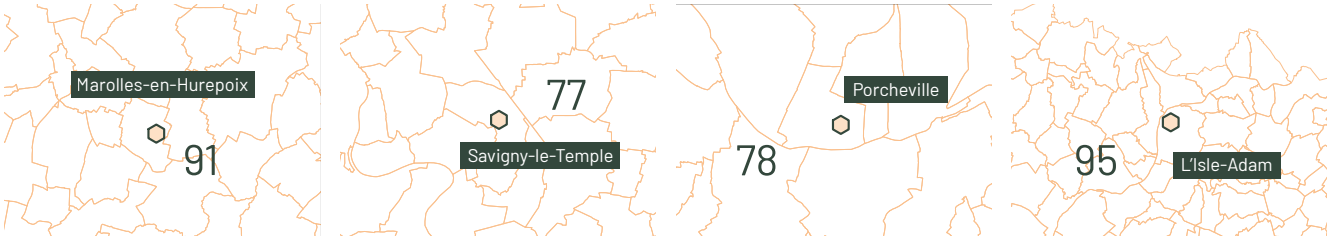

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Collectivités adhérentes à la compétence numérique

Le SIPPEREC développe depuis vingt ans en Île-de-France et sur le territoire métropolitain un patrimoine public de réseaux numériques unique par son importance.
En améliorant considérablement l'offre de services apportée aux citoyens, aux acteurs économiques et institutionnels, l'accès au Très Haut Débit constitue un levier d'attractivité des collectivités territoriales. La réduction de la fracture numérique est aussi l'une des conditions nécessaires au développement économique et à l'égal accès pour tous au service public.

92

adhérents à la compétence numérique
dont 89 communes
+ 3 communautés d'agglomération

Légende

Commune adhérente à la compétence numérique

EPCI adhérent à la compétence numérique

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

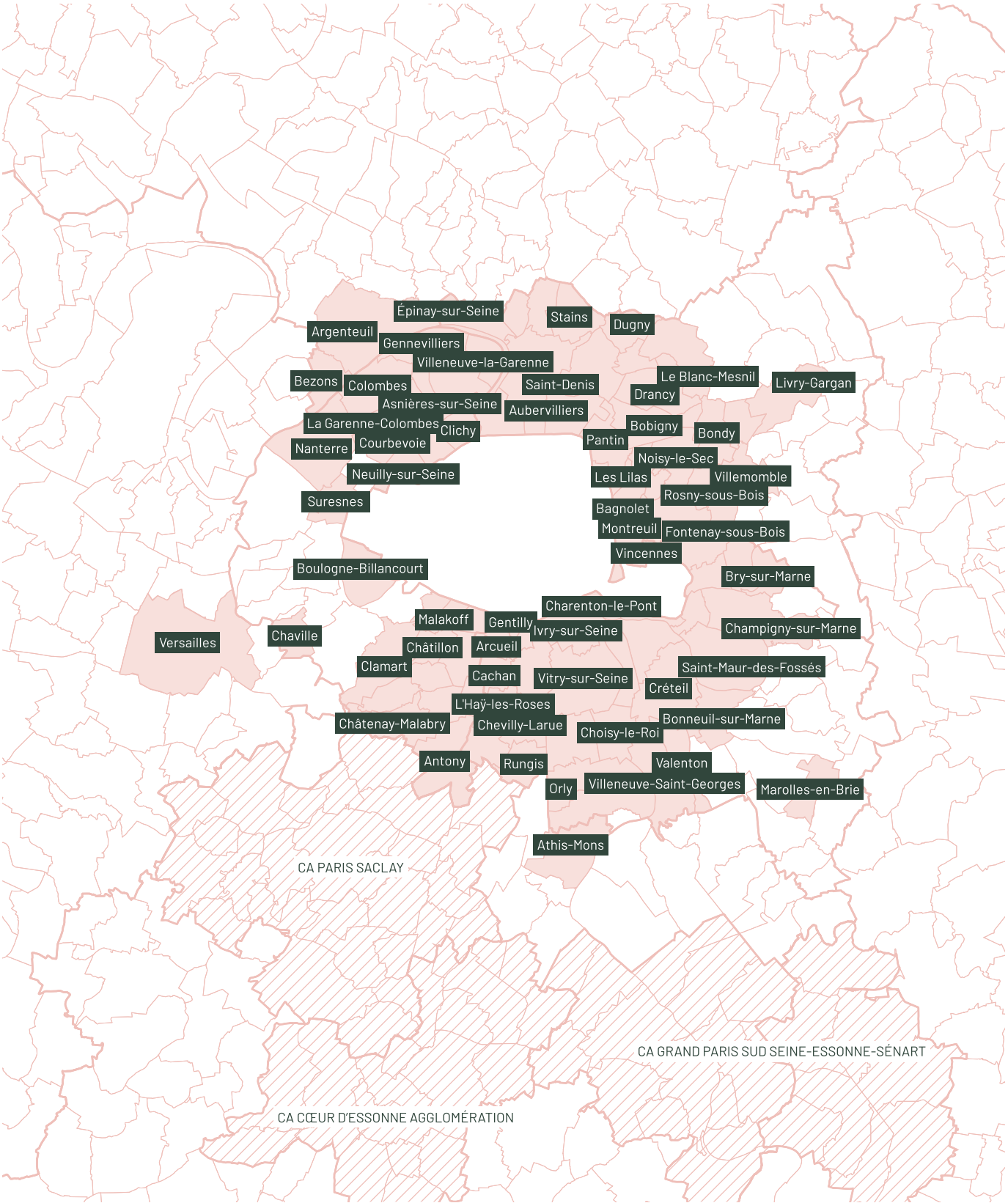

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Collectivités adhérentes à la compétence infrastructures de charge

Au regard de l'enjeu de développement de la mobilité électrique sur le territoire francilien, le SIPPEREC a affirmé, en 2019, sa volonté de prendre en charge le déploiement d'un réseau d'infrastructures de charge pour véhicules électriques.
Le SIPPEREC assure l'installation, l'exploitation et la maintenance des bornes de charge sur le domaine public pour le compte des collectivités qui le souhaitent et adhérant à cette compétence.

31

adhérents à la compétence « infrastructure de charge » dont 31 communes

+700

points de charge « La borne bleue »

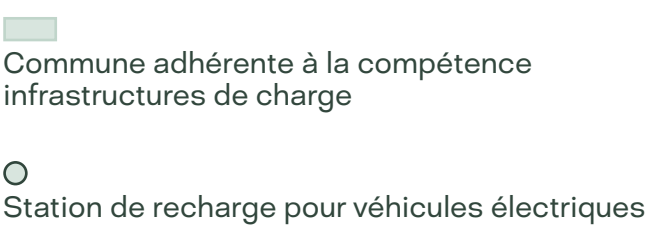

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

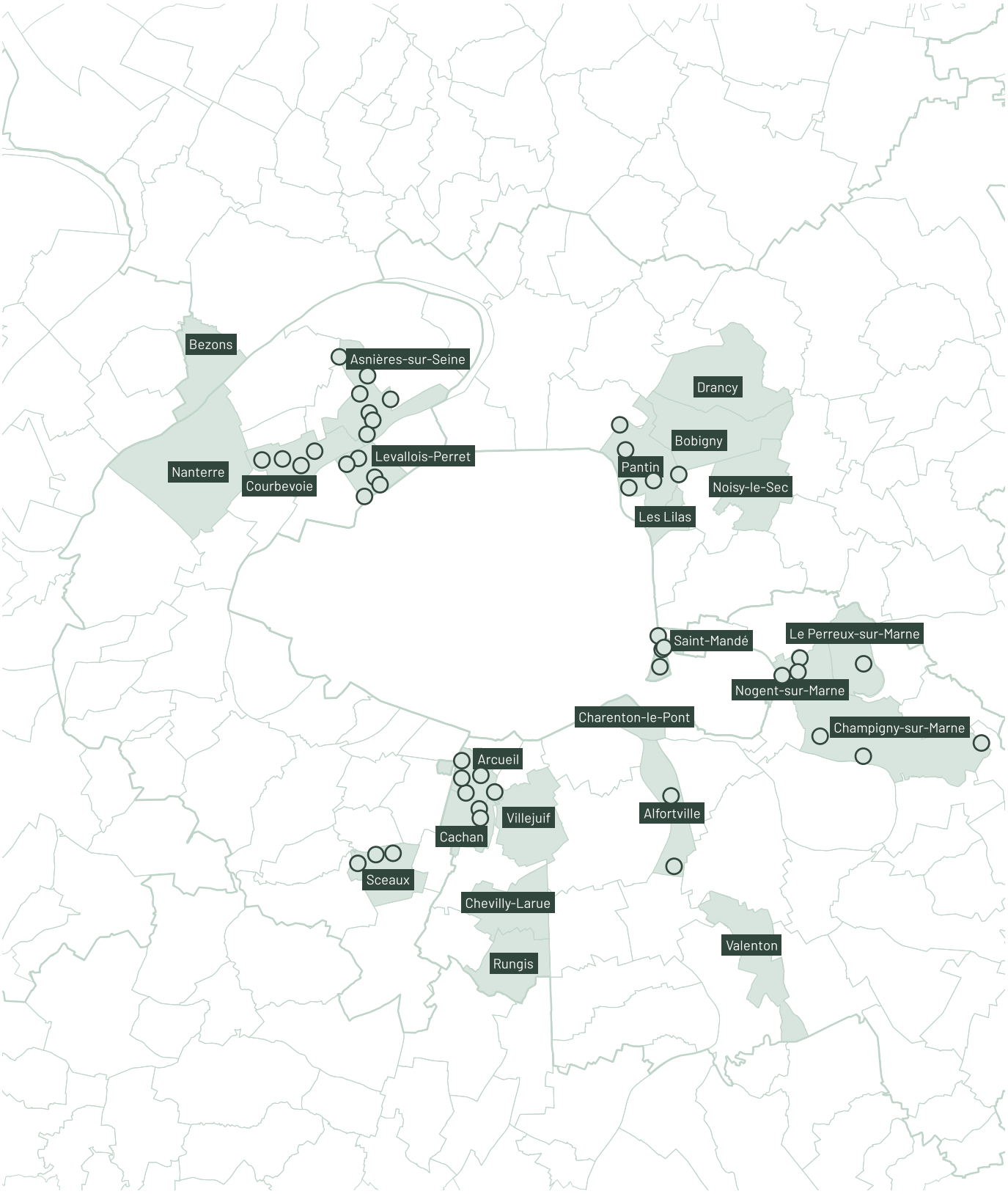

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Collectivités adhérentes à SIPP'n'Co

Acteurs importants de la transition énergétique et numérique, les collectivités et les organismes d'Île-de-France font face à de nouveaux besoins liés aux mutations de notre société. Pour mieux accompagner ces structures, le SIPPEREC a souhaité faire évoluer l'achat mutualisé avec SIPP'n'Co. L'objectif : proposer plus de services tout en garantissant une relation de proximité.

372

adhérents à SIPP'n'Co
(au moins 1 bouquet)
dont

CA	15
CCAS	14
CD	5
Commune	266
CU	1
Enseignement sup	2
EP	15
EPT	11
OPH	23
Région	1
SEM	1
Syndicat	18

Légende

Région adhérente à (au moins) un bouquet SIPP'n'Co

Département adhérent à (au moins) un bouquet SIPP'n'Co

EPCI adhérent à (au moins) un bouquet SIPP'n'Co

Commune adhérente à (au moins) un bouquet SIPP'n'CO

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

VI
ACHATS MUTUALISÉS

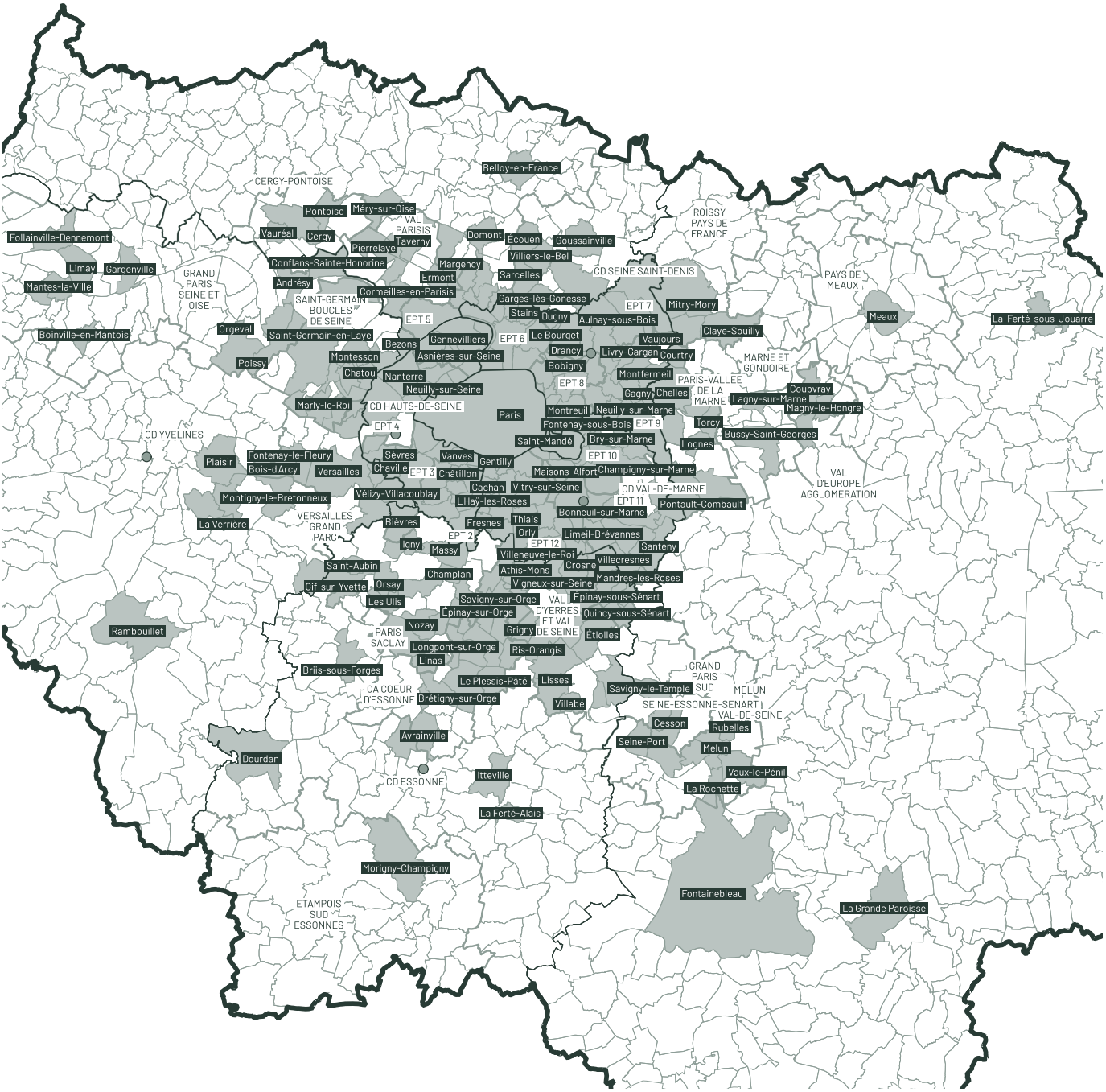

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Collectivités adhérentes au Groupement de commandes « électricité » (GCE)

Le SIPPEREC regroupe les besoins de 500 collectivités pour bénéficier de l'achat d'électricité au meilleur rapport qualité-prix.

500

adhérents au GCE
dont

CA/CC/CU/EPT	20
CCAS	30
Conseils départementaux	6
Communes	260
Enseignement sup	4
OPH	19
Région	1
SEM/SPL	9
Syndicat	38
Autres organismes	113

Légende

Région adhérente au groupement de commandes « électricité »

Département ou syndicat adhérent au groupement de commandes « électricité »

EPCI adhérent au groupement de commandes « électricité »

Commune adhérente au groupement de commandes « électricité »

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

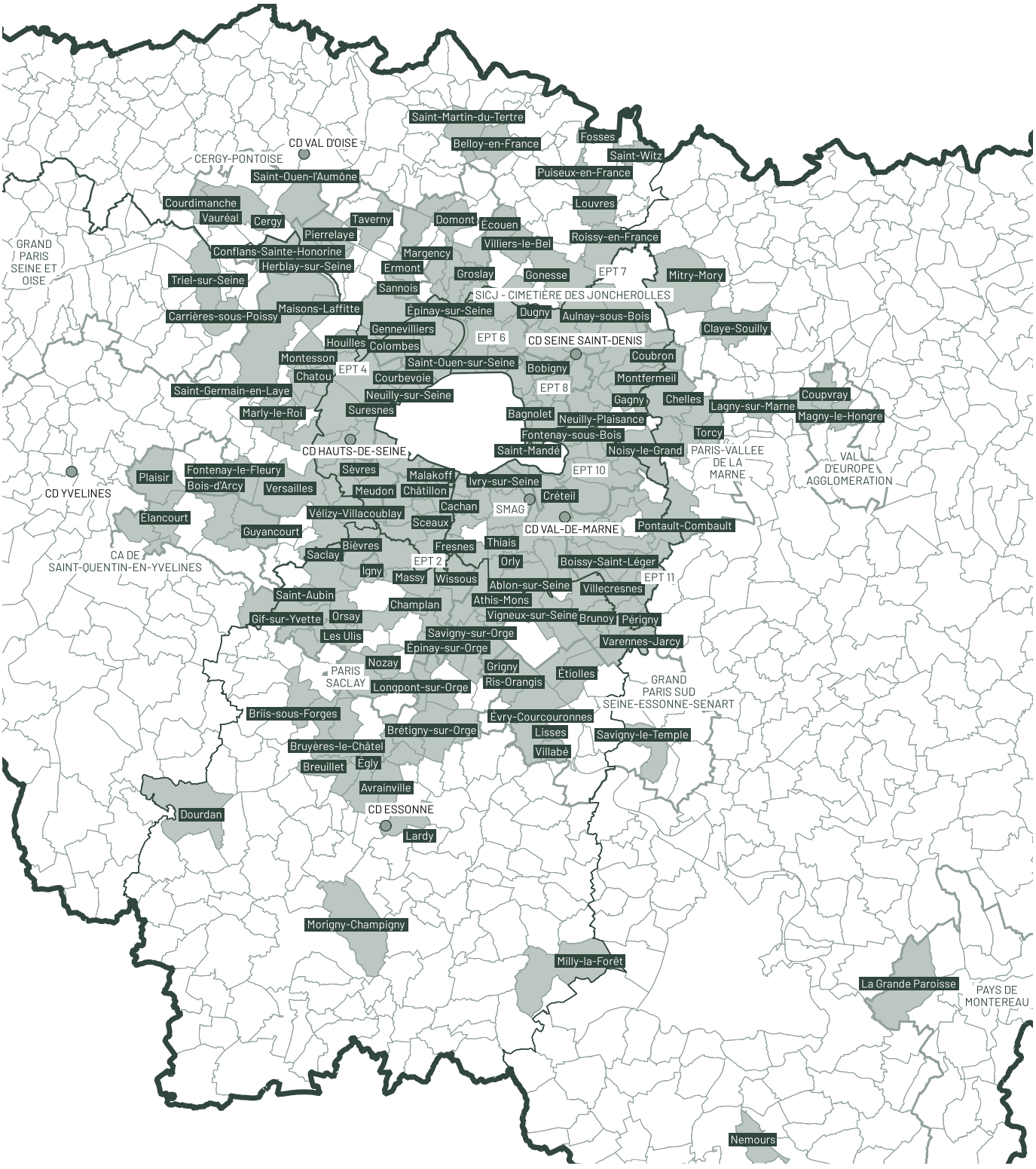

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LISTE DES DÉLÉGUÉS

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Comité syndical

au 1er septembre 2022

→ **Légende : Titulaire** Suppléant

Communes

Alfortville
Serge Franceschi
Vice-président du SIPPEREC
Julien Boudin

Antony
Maryse Lemmet
Bruno Foyer

Arcueil
Hélène Peccolo
Christian Métairie

Argenteuil
Nadir Slifi
Maxime Renault

Asnières-sur-Seine
Frédéric Sitbon
Vice-président du SIPPEREC
Thomas Doublic

Athis-Mons
Patrice Sac
Nadine Ribero

Aubervilliers
Ling Lenzi
Membre du Bureau
Pierre Sack

Aulnay-sous-Bois
Fouad El Kouradi
Olivier Attiori

Bagneux
Paul Bensoussan
Yasmine Boudjenah

Bagnolet
Douada Keita
Frédéric Gabin

Bezons
Pascal Beyria
Nessrine Menhaouara

Bobigny
Abdel Sadi
Sami Boufetta

Bois-Colombes
Jérémie Ribeyre
Sylvie Mariaud

Bondy
Laurent Cotte
Alexandre Amzel

Bonneuil-sur-Marne
Arnaud Letellier- Desnouvries
Membre du Bureau
Gilles Gatineau

Boulogne-Billancourt
Emmanuel Bavière
Nicolas Marguerat

Bourg-la-Reine
Patrick Donath
Joseph Hayar

Brunoy
Jérôme Meunier
François Farez

Bry-sur-Marne
Pierre Leclerc
Augustin Kunga

Cachan
Samuel Besnard
Vice-président du SIPPEREC
David Petiot

Champigny-sur-Marne
Philippe Dubus
Wilfrid Bastin

Charenton-le-Pont
Hervé Gicquel
Fabien Benoît

Chatenay-Malabry
Jean-Louis Ghiglione
Patrick Dessen

Châtillon
Mélodie Chalvin
Nicolas Bost

Chatou
François Schmitt
Laurent Malochet

Chaville
Luc Mauvarin
Marc Girondot

Chevilly-Larue
Laurent Taupin
Philippe Komorowski

Choisy-le-Roi
Vasco Coelho
Marina Brulant

Clamart
Pierre Crespi
Mathieu Caujolle

Clichy-la-Garenne
Georges Roux
Pierre-Marie Gouygou-Vieillefosse

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Colombes

Nagète Maatougui
Maxime Charreire

Courbevoie

Marie-Pierre Limoge
Vice-présidente
Jacques Kossowski

Courtry

Grégory Presle
Dominique Civeyrac

Créteil

Alain Dukan
Jean-François Dufeu

Drancy

Anthony Mangin
Vice-président
Jean-Christophe Lagarde

Dugny

Dominique Gaulon
Chérifa Dia

Élancourt

Frédéric Pelegrin
Denis Lemarchand

Épinay-sur-Seine

Oben Ayyildiz
Membre du Bureau
Farid Saidani

Fleury-Mérogis

Marie-Gisèle Belzine
Albert Lavenette

Fontenay-aux-Roses

Despina Bekiari
Jacky Gabriel

Fontenay-lès-Briis

Jean-Paul Jacquet
Francis Frapier

Fontenay-sous-Bois

Loïc Damiani
Clémence Avognon Zonon

Fresnes

Marie Leclerc-Bruant
Julien Baillergeau

Gennevilliers

Isabelle Massard
Laurent Noël

Gentilly

Fatah Aggoune
Vice-président
Nadine Herrati

Gonesse

Jean-Baptiste Barfety
Membre du Bureau
Patrice Richard

Grigny

Philippe Rio
Vice-président
Aurèle Bourgeois

Groslay

Fabien Moinier
Célia Jousserand

Issy-les-Moulineaux

Nathalie Pitrou
Tiphaine Bonnier

Ivry-sur-Seine

Clément Pecqueux
Mehadee Bernard

Joinville-le-Pont

Olivier Dosne
Stephan Silvestre

Jouy-en-Josas

Jean-François Poursin
François Brejoux

La Courneuve

Rachid Maiza
Haroon Qazi Mohammad

La Garenne-Colombes

Jean-François Dransart
Michèle Michelet

Le Blanc-Mesnil

Julien Carré
Jean-Marie Musquet

Le Bourget

Denis Desrumaux
Ingrid Adélaïde Beaubrin

Le Kremlin-Bicêtre

Geneviève É
Jonathan Hemery

Le Perreux-sur-Marne

Hélène Rousselin
Émilie Vasquez

Le Plessis-Robinson

Benoît Blot
Frédéric Touadi

Le Pré-Saint-Gervais

Jean-Abel Pécault
Clauthilde Choffrut

Les Lilas

Sander Cisinski
Christophe Paquis

Les Pavillons-sous-Bois

Marc Sujol
Patricia Chabaud

Levallois-Perret

Isabelle Coville
Jacques Poumette

L'Haÿ-les-Roses

Pascal Lesselingue
Daniel Aubert

L'Île-Saint-Denis

Séverine Delbosq
Stephen Lecourt

Limeil-Brévannes

Manuel Albuquerque
Kamel Nebbache

Livry-Gargan

Clément Chassain
Henri-Louis Carratala

Maisons-Alfort

Thierry Barnoyer
Vice-président
Olivier Capitanio

Malakoff

Rodéric Aarsse
Vice-président
Martin Vernant

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Marolles-en-Brie

François Élie
Pauline Bohnert-Bisquer

Montreuil

Yann Leroy
Dominique Glemas

Montrouge

Étienne Lengereau
Camelina de Pablo

Morangis

Quynh Ngo
Serge Houziel

Nanterre

Gilles Gauche-Cazalis
Vice-président
Nadège Magnon

Neuilly-sur-Seine

Pierre Aubry
Éric Schindler

Nogent-sur-Marne

Jacques J.-P. Martin
Président
Christophe Ippolito

Noisy-le-Sec

Baptiste Gerbier
Thimotée Gauthierot

Orly

Franck-Éric Baum
Jean-François Chazottes

Pantin

Nacime Amimar
Rida Bennedjma

Paris

Antoine Guillou
François Vauglin

Périgny-sur-Yerres

Gérard Brun
Gilles Trouve

Pierrefitte-sur-Seine

Didier Rastocle
Dominique Carré

Puteaux

Joëlle Ceccaldi-Raynaud
Vice-présidente
Bernard Gahnassia

Romainville

Hakim Saidj
Marc Elfassy

Rosny-sous-Bois

Fabrice Le Floch
Patricia Vavassori

Rungis

Patrick Leroy
Patrick Attard

Saint-Denis

Boris Deroose
Membre du Bureau
Laurent Monnet

Sainte-Geneviève-des-Bois

Franck Chauveau
Brahim Ouarem

Saint-Mandé

Florence Crocheton-Boyer
Vice-présidente
Matthieu Stencel

Saint-Maur-des-Fossés

Henri Petteni
Philippe Cipriano

Saint-Maurice

Michel Budacki
Robert Archambault

Saint-Michel-sur-Orge

Sophie Rigault
Vice-présidente
Muriel Mosnat

Saint-Ouen-sur-Seine

Sabrina Decanton
Jonathan Caro

Sceaux

Jean-Pierre Riotton
Vice-président
Emmanuel Goujon

St[illegible]

Ma[illegible]
Vice-président
Jean-Claude de Souza

Sucy-en-Brie

Marie-Carole Ciuntu
Olivier Trayaux

Suresnes

Amirouche Laidi
Fabrice Bulteau

Thiais

Richard Dell'Agnola
Alexandre Caussignac

Valenton

Claude Leseur
Gilles Barges

Vanves

Bertrand Voisine
Ury Israël

Versailles

François Darchis
Martine Schmit

Villejuif

Gilbert Chastagnac
Guillaume Bulcourt

Villemomble

Éric Mallet
Guy Rolland

Villeneuve-la-Garenne

Kiran Gurung
Alain-Xavier François

Villeneuve-le-Roi

Alain Laloe
Roland Maurel

Villeneuve-Saint-Georges

Marc Lecuyer
Catherine Mauvily

Villepinte

Youssef Jiar
Laurent Fernandez

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Villetaneuse

Ernst Coulanges
Danielle Marmignon

Villiers-sur-Marne

Jean-Philippe Begat
Cédric Noël

Vincennes

Robin Louvigne
Jean-Pierre Mouly

Viry-Châtillon

Jean-Marie Vilain
Grégory Abidi

Vitry-sur-Seine

Rachida Kabourri
Membre du Bureau
Albertino Ramael

Communautés d'agglomération

Cœur d'Essonne

Gilles Fraysse
Philippe Le Fol

Grand Paris Sud Seine-Essonne

Michel Bisson
Stéphane Beaudet

Paris-Saclay

Igor Trickovski
Christian Lardière

Roissy Pays de France

Jean-Jacques Perchat
Daniel Auguste

Département

Val-de-Marne

Sabine Patoux
Nicolas Tryzna

Syndicat intercommunal

Sud-Eleg

Jean-Pierre Chaffaud
Membre du Bureau
Jérôme Meunier

Région

Île-de-France

Nelly Garnier
Romain Maria

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Directeur de la publication
Jacques J.-P. Martin

Comité de rédaction
La direction de la communication du SIPPEREC

Conception-réalisation
Agence 4août

Crédits photo
Avec l'aimable participation des collectivités adhérentes,
Le SIPPEREC, Hugo Lebrun et Julien Pitinome, WEBTVPROD

Imprimé en septembre 2023 par ARTEPRINT by SB,
labellisée Imprim'Vert et certifiée ISO14001.

Ce document est imprimé
avec des encres végétales sur des
papiers issus de sources responsables.

MIXTE
Papier issu de sources responsables
FSC® C021765

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Suivez-nous sur LinkedIn

En savoir plus sur : sipperec.fr

SIPPEREC
Tour de Lyon Bercy
173/175 rue de Bercy – CS 10205
75588 Paris cedex 12
Tél. : 01 44 74 32 00

SIPPEREC

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2022

SIFUREP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE



SOMMAIRE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

SIFUREP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE

LE SIFUREP

- Un Syndicat funéraire essentiel au service du territoire francilien
- Une gouvernance plurielle

p. 6-7

CHIFFRES CLÉS 2022

p. 8-9





AU SERVICE DES FAMILLES ENDEUILLÉES

- Une offre obsèques de qualité à coût maîtrisé
- Des établissements funéraires au plus près des besoins des familles

p. 10-13

Directeur de publication : Jacques KOSSOWSKI / Comité de rédaction : Service communication du SIFUREP
Photos : Pierre-Yves Duval, Valérie Evrard, Didier Fournet / Illustrations : Desbouis Grésil - Freepik
Conception et réalisation : Desbouis-Grésil / Impression : Champagnac. Imprimé sur papier issu de forêts gérés durablement. Édité en septembre 2023.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



L'ACCOMPAGNEMENT DES COLLECTIVITÉS DE LA RÉGION PARISIENNE

- Une expertise technico-juridique et des études pour éclairer les décisions
- Une centrale d'achat pour simplifier et maitriser les coûts de gestion funéraire

p. 14-17

LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

- Cartes (SIFUREP / Centrale d'achat)
- Liste des villes adhérentes et leurs délégués titulaires / suppléants / membres du Bureau.

p. 20-23

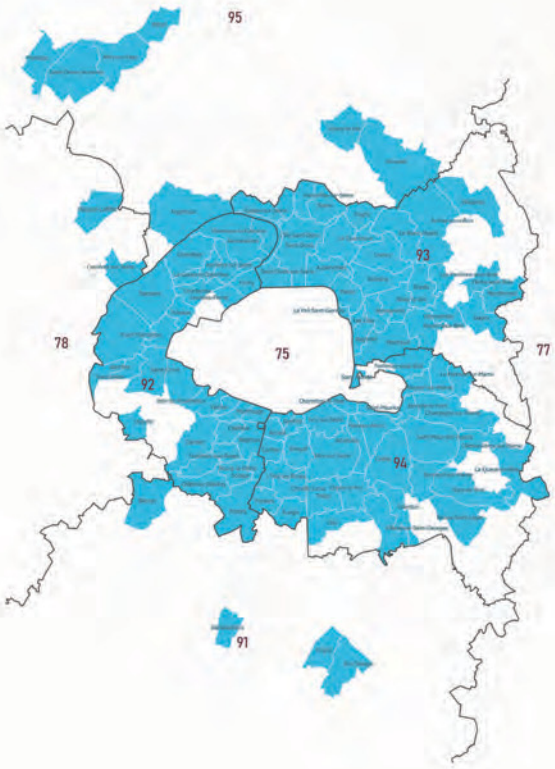

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

ÉDITO DU PRÉSIDENT



Le SIFUREP continue de se développer pour toujours mieux accompagner les villes et les familles.

Jacques KOSSOWSKI,
Président du SIFUREP,
Maire de Courbevoie.

Le SIFUREP est reconnu comme un acteur majeur du Funéraire en Ile de France. Il participe au développement du service public funéraire et à la régulation de ce marché très concurrentiel. En négociant les tarifs obsèques, de crémation ou de séjour en chambre funéraire ; il permet aux familles de ses villes adhérentes de bénéficier d'un accompagnement de qualité à des prix négociés.

L'année 2022 aura été celle de la négociation de la délégation de service public relative au service extérieur des pompes funèbres. Cette délégation permet aux familles éligibles de bénéficier des tarifs SIFUREP lors des obsèques de leur défunt. Par ailleurs, le syndicat a également travaillé sur le renouvellement de la délégation de service public du crématorium d'Arcueil et lancé la procédure pour le crématorium de Nanterre.

Par ailleurs, le nombre de consultations juridiques a sensiblement augmenté en 2022 tout comme le nombre de villes adhérentes au syndicat et à sa centrale d'achat. Les besoins croissants des villes et de leurs familles endeuillées conduisent le SIFUREP à



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

étoffer son équipe dès 2023 pour les accompagner dans les meilleures conditions.

Enfin, le syndicat maintient une veille constante sur les sujets d'actualité tels que l'écologie, les nouvelles pratiques funéraires ou bien encore les problématiques de gestion des cimetières. Cette thématique a d'ailleurs été le thème du colloque en 2022. Ce rendez- vous annuel, particulièrement apprécié des villes et des partenaires du SIFUREP, a rassemblé plus d'une centaine de participants et permis de partager des bonnes pratiques.

Je suis heureux de vous faire parvenir ce rapport d'activité et vous souhaite une bonne lecture.

JACQUES KOSSOWSKI.
Président du SIFUREP, Maire de Courbevoie.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LE SIFUREP

UN SERVICE PUBLIC FUNÉRAIRE **ESSENTIEL**

*Le funéraire est un secteur particulier. Il concerne une mission de service public que tout citoyen sollicite à un moment donné de sa vie, dans une situation de deuil et donc de vulnérabilité. Mais il est aussi un secteur ouvert à la concurrence, avec de forts enjeux économiques. Cette particularité renforce les exigences de transparence et de régulation par les pouvoirs publics. Le **SIFUREP** fait partie de ces acteurs publics de contrôle et de régulation.*

Syndicat **I**ntercommunal **FU**néraire de la **RÉ**gion **P**arisienne, le **SIFUREP** a pour missions d'organiser, de gérer et de contrôler le service public funéraire, sur le territoire d'Île-de-France, pour le compte des collectivités qui y sont adhérentes.

Le **SIFUREP** est le partenaire privilégié des collectivités adhérentes dans le domaine du funéraire. Il permet :

- pour les familles d'accéder à un service public funéraire et à des équipements de qualité à un prix maîtrisé,
- d'obtenir des conseils dans l'application de la réglementation et dans l'information des administrés,
- de participer à des débats et de bénéficier d'études prospectives, notamment autour d'un colloque annuel sur les grands thèmes funéraires, pour anticiper les besoins à venir.

Ces missions sont exercées avec éthique et transparence dans le respect de la déontologie du service public. Pour les mener à bien, le **SIFUREP** utilise des outils juridiques tels que les marchés publics ou bien encore les délégations de service public.



JACQUES KOSSOWSKI
Président du SIFUREP
Maire de Courbevoie



CHRISTIAN METAIRIE
1er Vice-Président
Maire d'Arcueil



JEAN MILCOS
2e Vice-Président
Conseiller municipal de Clamart



HASSAN HMANI
3e Vice-Président
Conseiller municipal de Nanterre



BERNARD GAHNASSIA
4e Vice-Président
Maire-adjoint de Puteaux



SERGE FRANCESCHI
5e Vice-Président
Maire-adjoint d'Alfortville



CLAIRE DELESSARD
6e Vice-Présidente
Conseillère municipal de Maisons-Alfort

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

UNE **GOUVERNANCE PLURIELLE**

Le **SIFUREP** est administré par 108 délégués syndicaux et autant de suppléants désignés par les collectivités adhérentes et issus de leur assemblée délibérante. Ces élus composent le Comité syndical, l'instance qui délibère sur les décisions engageant l'avenir du **SIFUREP** et qui fixe ses orientations, dont la mise en œuvre est ensuite pilotée par l'équipe du **SIFUREP** sous l'impulsion de son directeur général.

En 2022, le Comité syndical s'est réuni 3 fois et a voté 40 délibérations sur les choix stratégiques tels que les délégations de service public, le budget et la politique générale du Syndicat. Les décisions sont prises dans l'intérêt général de la population.

Ces Comités syndicaux sont préparés en amont par un Bureau syndical, composé de 13 membres (1 président et 12 vice-présidents). En 2022, le Bureau du **SIFUREP** s'est réuni à 4 reprises pour préparer les affaires soumises au Comité.

Enfin, le Syndicat dispose de deux commissions syndicales ayant pour mission l'étude et l'examen préparatoire de sujets par type de prestations.



CES **DEUX ORGANES** SONT :

- La commission « équipements funéraires » : traitant toutes les questions relatives aux crématoriums et aux chambres funéraires du **SIFUREP**.
- La commission « services funéraires » : traitant de tous les services funéraires mis en œuvre par le **SIFUREP** : service extérieur des pompes funèbres, centrale d'achat et consultations funéraires.

La commission services funéraires s'est réunie le 22 mars 2022 pour évoquer la mise en oeuvre du nouveau contrat de délégation de service public pour le service extérieur des pompes funèbres, les marchés de la centrale d'achat, les modes de sépultures ainsi que les nouvelles règles en matière de droit funéraire.



FATAH AGGOUNE
7e Vice-Président
1er Maire-adjoint
de Gentilly



STÉPHANE PERRIN-BIDAN
8e Vice-Président
Conseiller municipal
de Suresnes



EVELINE NOURY
9e Vice-Président
1ère Maire-adjointe
de Boissy-Saint-Léger



SAMIRA YAZIDI
10e Vice-Président
Conseillère municipal
d'Épinay-sur-Seine



CHRISTIAN LAGRANGE
11e Vice-Président
Conseiller municipal
des Lilas



ÉRIC COUTURE
12e Vice-Président
Maire-adjoint au
Perreux-sur-Marne

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

CHIFFRES CLÉS 2022

5 NOUVELLES VILLES
ONT ADHÉRÉ AU SIFUREP
ET À SA CENTRALE D'ACHAT

108 ADHÉRENTS AU SIFUREP

69 ADHÉRENTS
À LA CENTRALE D'ACHAT

Le bilan démographique 2022 publié par l'Insee le 17 janvier 2023 montre un ralentissement de la croissance de la population française. Le nombre des naissances a atteint un point bas historique tandis que le nombre de décès reste élevé depuis 2020.

Au 1er janvier 2023, la France compte 68,0 millions d'habitants (65,8 millions en France métropolitaine et 2,2 millions dans les cinq départements d'outre-mer). En 2022, la population a augmenté de 0,3% (comme en 2020 et en 2021) alors qu'elle augmentait de 0,4% par an de 2014 à 2019.

Dans le même temps, 667 000 personnes sont décédées en France en 2022. C'est 5 000 personnes de plus qu'en 2021, 2 000 de moins qu'en 2020, année marquée par l'épidémie de Covid-19, et 54 000 de plus qu'en 2019. Cette hausse notable entre 2019 et 2022 est due au vieillissement et à la hausse de la population (générations du baby boom) mais aussi à la poursuite de la pandémie de Covid-19 et aux canicules de l'été 2022.

DES POMPES FUNÈBRES

Convois funéraires assurés par le délégataire OGF (enseigne commerciale PFG) :

- **4 966 obsèques** contre 4 923 en 2021,

dont :

- **1 566 au tarif forfaitaire négocié par le SIFUREP** (898 familles ont bénéficié du forfait inhumation, 668 familles ont bénéficié du forfait crémation),
- **310 obsèques de personnes sans ressources,**
- **179 obsèques d'enfants de moins de 1 an.**



Crémations et Admissions assurées par les différents délégataires du SIFUREP :

Les 5 crématoriums gérés ont réalisé plus de 9 207 crémations

Les 2 chambres funéraires ont totalisé 2 354 admissions

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207_10-DE



LES RECETTES DU SYNDICAT

Les recettes réelles de fonctionnement représentent un total de 885 440 €. Elles sont constituées :

- des frais de contrôle versés par les délégataires au titre des contrats de délégation de service public conclus par le Syndicat,
- la cotisation des communes adhérentes au Syndicat,
- les cotisations à la centrale d'achat ainsi qu'aux marchés subséquents liés,
- des remboursements de personnel mis à disposition au bénéfice du Syndicat intercommunal du cimetière des Joncherolles.

Pour la section d'investissement, les recettes totales s'élèvent à 179 156 € et sont constituées en totalité par les amortissements, le remboursement des investissements pour le cimetière de Villetaneuse, le résultat d'investissement reporté, le fonds de compensation pour la TVA et l'excédent de fonctionnement capitalisé.

LES DÉPENSES

Les dépenses réelles de la section de fonctionnement s'élèvent à 990 376 € (hors restes à réaliser).

Elles sont essentiellement constituées par :

- **les charges à caractère général :** qui représentent les dépenses nécessaires à l'administration du Syndicat, et à l'accomplissement de ses missions ;
- **les charges du personnel ;**
- **les autres charges de gestion courante ;**
- **les dépenses exceptionnelles.**

Les dépenses d'investissement s'élèvent pour leur part à 93 018 € (hors restes à réaliser).



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

UNE OFFRE OBSÈQUES CONTROLÉE À COUT

UN PEU D'HISTOIRE...

En 1905, le service extérieur des pompes funèbres (SEPF), soit **l'organisation des obsèques** (hors cérémonies religieuses) est confié aux communes. La Loi du 8 janvier 1993 supprime, ensuite, le monopole communal des pompes funèbres et donne aux familles la liberté de choisir leur entreprise funéraire. Les villes ont alors eu la possibilité de maintenir un SEPF public en régie municipale ou de le confier à un Syndicat comme le SIFUREP. Certaines villes décident, quant à elles, de laisser les entreprises privées gérer complètement cette mission.

En 2022, 108 villes ont opté pour une régulation publique du SEPF en adhérant au SIFUREP.

En tant qu'autorité concédante, le **SIFUREP** a confié via une procédure de délégation de service public (DSP) cette mission à un opérateur funéraire. Il s'agit d'une procédure qui permet d'encadrer la qualité des prestations et les prix pratiqués, tout en assurant un contrôle précis et transparent du délégataire.

0.05366 €

PAR HABITANT ET PAR AN

UN CONTRAT ENCADRÉ ET CONTRÔLÉ !

Le SIFUREP, sur la base des tarifs négociés avec le délégataire s'assure que les services sont dispensés dans le respect des principes du service public, avec qualité et souci d'égalité de traitement.

Le délégataire a l'obligation de rendre compte, chaque année, pendant toute la durée de la délégation, des prestations délivrées aux familles sur l'ensemble du territoire des collectivités adhérentes.

Le SIFUREP exerce également un contrôle via des enquêtes évaluant la qualité du service rendu, le respect des procédures avec notamment l'information faite sur l'offre tarifaire du SIFUREP auprès des familles éligibles.

PROCÉDURE ET TARIF D'ADHÉSION POUR LES VILLES

L'adhésion d'une commune au Syndicat se déroule selon les modalités suivantes, conformément à l'article L.5211-18 du Code général des collectivités territoriales :

1- La collectivité candidate doit prendre une délibération favorable à l'adhésion au SIFUREP.

2- Cette délibération doit être transmise en préfecture et au Syndicat.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

MAÎTRISÉ

3- Le Comité syndical du SIFUREP se prononce sur cette adhésion.

4- La délibération du Comité syndical est notifiée aux adhérents du Syndicat. Chacun des adhérents doit ensuite se prononcer sur l'adhésion dans un délai de trois mois. Celle-ci est acquise sous réserve que la majorité qualifiée des adhérents se prononce favorablement. Cette majorité devra comprendre : soit les deux tiers au moins des assemblées délibérantes des adhérents intéressés représentants plus de la moitié de la population totale, soit la moitié au moins des assemblées délibérantes des collectivités représentant les deux tiers de la population. A défaut de délibération dans ce délai, de la part des adhérents, l'adhésion est réputée favorable.

5- L'adhésion est ensuite définitivement prononcée par arrêté interpréfectoral.

QUELS AVANTAGES POUR LES FAMILLES ET LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES ?

- **Des tarifs remisés sur le catalogue général PFG** : les tarifs pour les familles de villes adhérentes au SIFUREP sont inférieurs de 8% en moyenne aux tarifs appliqués au grand public.
- **Des forfaits réservés aux familles de villes adhérentes** : 1614 euros TTC pour une crémation et 2027 euros TTC pour une inhumation.
- **La gratuité des obsèques** des enfants de moins d'un an et **une remise de 50%** des frais d'obsèques pour les enfants de moins de seize ans.
- **la prise en charge des obsèques** des personnes dépourvues de ressources dès lors qu'elles sont décédées sur le territoire des communes adhérentes, sur la base d'une attestation du Centre Communal d'Action Sociale (certificat d'indigence).

Ces forfaits comprennent :

- l'organisation et la préparation des obsèques, le convoi avec corbillard et chauffeur, les porteurs, un maître de cérémonie, le cercueil, le capiton, l'emblème.

A noter que ces forfaits ne comprennent pas : le transport de corps avant mise en bière ni le séjour en chambre funéraire.



QUELLES SONT LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ ?

Pour que les familles puissent bénéficier des offres proposées par le Service Extérieur des Pompes Funèbres du SIFUREP **il faut les conditions cumulatives suivantes :**

- le défunt doit être domicilié sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP ;
- le défunt doit être **décédé** sur le territoire d'une **commune adhérente au SIFUREP ou sur la ville de Paris** intra-muros ou, **dès le 1er janvier 2023**, en Île-de-France à **10 km maximum d'une commune** située sur **le territoire du SIFUREP** ;
- la mise en bière doit être effectuée sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP ou sur la ville de Paris ;
- la cérémonie, la crémation ou l'inhumation doivent se dérouler sur le territoire d'une commune adhérente au SIFUREP.

Le SIFUREP actualise et édite, chaque année, un encart des tarifs funéraires qui précise et explique le prix des prestations proposées aux familles endeuillées sur les communes adhérentes au SIFUREP. Ce document est mis à disposition dans les services état civil des mairies et dans le réseau d'agences OGF. **Les familles restent tout à fait libres de choisir l'opérateur funéraire de leur choix.**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

DES ÉTABLISSEMENTS AU PLUS PRÈS DES

Le SIFUREP gère 5 crématoriums et 2 chambres funéraires au travers de contrats de délégation de service public.

En tant qu'autorité concédante pour ces équipements, le SIFUREP établit le cahier des charges qui définit le contenu et les conditions d'exécution du service au sein de ces équipements, choisi les délégataires qui ont pour mission d'exploiter ces équipements et a en charge le contrôle de leurs activités, ***dans le respect d'un service public funéraire de proximité de qualité.***



Crématorium d'**Arcueil**



Crématorium de **Champigny-sur-Marne**

LES CHAMBRES FUNÉRAIRES

Les chambres funéraires sont des équipements qui accueillent les corps des personnes décédées avant l'inhumation ou la crémation. Elles comprennent une partie technique à l'usage exclusif des personnels et une partie réservée aux familles pour leur accueil et leur recueillement.

La chambre funéraire de Nanterre dont la convention de **concession** a été attribuée **à OGF en 2007** (durée de 22 ans) a assuré 1 360 admissions en 2022.

La chambre funéraire de Montreuil dont la convention de **concession** a été attribuée **à OGF en 2008 et rénovée en 2017** a assuré 994 admissions en 2022.

LES CRÉMATORIUMS

Les crématoriums sont les établissements où sont crématisés les corps des défunts. Ils comprennent une partie technique à l'usage exclusif des personnels et une partie réservée aux familles pour leur accueil et recueillement. Ils disposent tous d'un jardin du souvenir pour les familles qui souhaitent disperser les cendres du défunt sur place. Pour répondre à l'augmentation des demandes de crémation, le Syndicat a négocié des contrats de délégations de service publics pour la construction et l'exploitation de plusieurs équipements géographiquement répartis en Île-de-France et satisfaire ainsi le mieux possible ce besoin.

Le crématorium du Mont-Valérien à Nanterre dont la convention de **concession** a été attribuée **en 1997 à la société OGF** est en activité depuis 1999.
Il a réalisé **1912 CRÉMATIONS** EN 2022.

Le crématorium du Val de Bièvre à Arcueil dont la convention de **concession** a été attribuée **en 2000 à la société G2F,** est en activité depuis 2002.
Il a réalisé **1 561 CRÉMATIONS** EN 2022.

Le crématorium du Parc à Clamart dont la convention de **concession** a été attribuée **en 2004 à la société OGF** est en activité depuis 2007.
Il a réalisé **2 442 CRÉMATIONS** EN 2022.

Le crématorium de Champigny-sur-Marne dont la convention de **concession** a été attribuée **le 1er octobre 2005 à la SEM funéraire** de la ville de Paris est en fonctionnement depuis mars 2007.
Il a réalisé **1 890 CRÉMATIONS** EN 2022.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

BESOINS DES FAMILLES

Le crématorium de Montfermeil dont la convention de concession a été attribuée en février 2018 à OGF. Cet équipement a été inauguré en octobre 2019.

Il a réalisé **1 402 CRÉMATIONS** EN 2022.

LES CIMETIÈRES

La gestion des cimetières demande une grande te chnicité dans le domaine funéraire, mais aussi environnemental, patrimonial ou bien encore informatique et humain. Aussi, le SIFUREP propose plusieurs solutions pour aider les collectivités :

- Le transfert de compétence dite « cimetières » : la collectivité délègue alors la gestion et la valorisation de cet équipement au SIFUREP.
- La convention de coopération : le SIFUREP agit auprès de la collectivité à sa demande en tant que conseil-expert sur un ou plusieurs sujets déterminés.
- la centrale d'achat (cf page 16) : la ville utilise les marchés conclus par le SIFUREP afin d'assurer la gestion et l'entretien de ses cimetières.



Crématorium de **Clamart**


Crématorium de **Montfermeil**



Crématorium de **Nanterre**

À SAVOIR

DANS LES CRÉMATORIUMS DU SIFUREP :

- ✓ le tarif est garanti et contrôlé dans le cadre du contrat de service public,
- ✓ toutes les entreprises de pompes funèbres habilitées peuvent accéder aux services de l'équipement,
- ✓ ils disposent tous d'une ou de plusieurs salles de cérémonie,
- ✓ la famille peut y célébrer une cérémonie civile ou religieuse,
- ✓ le personnel du crématorium peut assurer à la demande de la famille une cérémonie d'adieu simple, gratuitement.
- ✓ la législation permet aux familles de laisser l'urne un an au crématorium (dont 3 mois gratuitement), le temps de décider du lieu de destination des cendres.
- ✓ des « Temps de mémoire » sont organisés chaque année en période de la Toussaint. Ces moments proposent aux familles, ayant perdu un proche dans l'année et choisi la crémation, un moment privilégié de recueillement civil et collectif (lectures de textes, citation du nom des défunts, musiques et chants).



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

UNE EXPERTISE TECHNICO-JURIDIQUE ET DES POUR ÉCLAIRER LES DÉCISIONS

Le SIFUREP met à la disposition, des élus et des services état civil ou encore des conservateurs de cimetières, son expertise dans le domaine juridique. Il peut ainsi répondre à toute question, adressée par mail (juridique@sifurep.com), portant sur la législation funéraire ainsi que sur l'exécution des contrats de délégation de service public.

Les principales questions posées par les communes adhérentes concernent les concessions, les exhumations, la prise en charge des opérations funéraires, le transport de corps, la crémation, la gestion des cimetières, les conditions de création et de gestion des jardins cinéraires et les conditions d'inhumation.

Par ailleurs, plusieurs outils sont mis à la disposition des collectivités pour les accompagner :

- **Le guide des obsèques :** il s'agit d'un support d'information régulièrement actualisé et mis à disposition des communes adhérentes, et plus particulièrement des services d'état civil et des cimetières, pour informer les familles sur les démarches à effectuer lors d'un décès. Ce guide est mis gratuitement à disposition, sur demande, et accessible sur le site internet : www.sifurep.com
- **Le site internet « www.sifurep.com » :** informations, conseils, actualités, description des services et équipements du SIFUREP, carte des adhérents, moteur de recherche, vidéos.
- **L'enquête annuelle diffusée à toutes les communes adhérentes** pour recenser le tarif des concessions, les différentes durées de concessions, le type de travaux entrepris (ou à réaliser) ou bien encore la destination des cendres. Les résultats sont accessibles sur le site internet.
- **Le colloque annuel**
  La 14e édition du colloque du SIFUREP s'est tenue le 3 juin 2022. Il a permis d'échanger sur les cimetières du futur et particulièrement sur leur dimension écologique.



Guide des obsèques

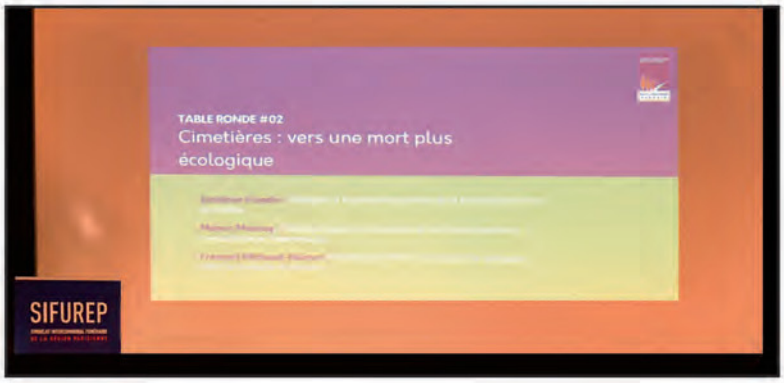



www.sifurep.com

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

ÉTUDES



Exemple de web conférence



105 participants ont, ainsi, pu débattre avec les intervenants et bénéficier de la qualité de leurs interventions sur une réflexion relative à la gestion de nos cimetières :

QUEL AVENIR POUR NOS CIMETIÈRES ? VERS UNE MORT PLUS ÉCOLOGIQUE ?

Ces 2 tables rondes, animées par la directrice funéraire et une journaliste spécialisée, ont permis à des conservateurs, élus, architectes, écologues, membres du CNOF ou bien encore anthropologues de témoigner et de partager leurs connaissances et leurs points de vue sur ces sujets d'actualité.

- **Les sollicitations juridiques** ont encore été particulièrement nombreuses en 2022 avec près de 200 consultations juridiques traitées en 48h en moyenne par l'équipe du SIFUREP.
- **Les Webconférence du SIFUREP :** ouvertes à toutes les communes, elles ont vocation à répondre aux interrogations des villes sur un sujet funéraire particulier, une actualité réglementaire ou à présenter un service ou un équipement funéraire du SIFUREP.
- **Le petit déjeuner de la Centrale d'Achat :** ouvert à toutes les villes, il permet de découvrir les marchés proposés par le SIFUREP, de rencontrer les prestataires titulaires de marchés et d'échanger avec d'autres villes sur la gestion, l'entretien des cimetières ou toute prestation assurée via un marché de la Centrale d'Achat. En 2022, 53 villes y ont participé !

En 2022 une Webconférence a été animée sur le thème du nouveau contrat de délégation de service public portant sur le service extérieur des pompes funèbres (entrée en vigueur le 1er janvier 2023).



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

POUR SIMPLIFIER ET MAITRISER LES COUTS DES CIMETIÈRES

Pour accompagner les collectivités dans la gestion de leurs cimetières, l'application des exigences légales, l'évolution des pratiques funéraires, des rites et des enjeux environnementaux, sociaux et patrimoniaux, le SIFUREP a créé en 2012 une centrale d'achat.

L'objectif de cet outil de mutualisation est de simplifier et de maitriser les coûts de gestion pour les villes.

Une Adhésion facile et rapide : la convention d'adhésion est adressée par le SIFUREP à la collectivité demandeuse, accompagnée d'un modèle de délibération et d'un rapport de présentation du Syndicat.

Le conseil municipal délibère, signe la convention d'adhésion et envoie au SIFUREP deux exemplaires signés de la convention accompagnés de la délibération du conseil municipal. Par la suite, la convention est signée et notifiée à la ville.

LES AVANTAGES DE LA CENTRALE D'ACHAT

- **une expertise technique et juridique du SIFUREP** (les adhérents délèguent la procédure de passation des marchés à des experts du funéraire) ;
- **une mutualisation** sur les prix et les services associés ;
- **une offre à la carte** grâce à une diversité de marchés qui peuvent être sollicités selon les besoins ;
- **une intervention technique confiée à des professionnels du secteur** (entreprises spécialisées dans le domaine du funéraire) ;
- **des services d'information, de veille et d'accompagnement ;**
- **une qualité de relation « grands comptes »** quelle que soit la structure ou la taille de la collectivité ;
- **des marchés clés en main,**
- **un contrôle des prestations réalisé par le SIFUREP** pour garantir la qualité du service.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

DE GESTION

COÛTS 2022

968,27 € /AN + 484,13 €

ADHÉSION PAR MARCHÉ SOUSCRIT.

DES SERVICES À LA CARTE

Un panel de marchés disponibles pour répondre à des besoins nombreux et diversifiés :

- **nettoyage et entretien** des **cimetières** (propreté des sites),
- **gestion des espaces verts ;**
- **assistance à maîtrise d'ouvrage** pour l'**aménagement** des **cimetières** ;
- **maîtrise d'œuvre** pour l'**aménagement des cimetières** ;
- **assistance à maîtrise d'ouvrage** pour la **restauration du patrimoine ;**
- **reprise** et **mise en œuvre** d'un **logiciel cimetière ;**
- **numérisation, indexation et intégration des documents de concessions** des cimetières ;
- **assistance à** l'amélioration de **l'utilisation des outils du système d'information** des cimetières ;
- **assistance** relative à l'**élaboration** d'un **plan de reprises de sépultures ;**
- **reprises administratives de sépultures** (échues et abandonnées).
- **transport de corps avant mise en bière des personnes décédées de mort naturelle à leur domicile et non « réclamées ».**



Commune adhérente à la centrale d'achat du SIFUREP

69 COLLECTIVITÉS

ADHÉRENTES À LA CNTRALE D'ACHAT EN 2022.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



Joncherolles

Champigny-sur-Marne







Arcueil

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE





Clamart



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207_DEL231207_10-DE

LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES AU SIFUREP

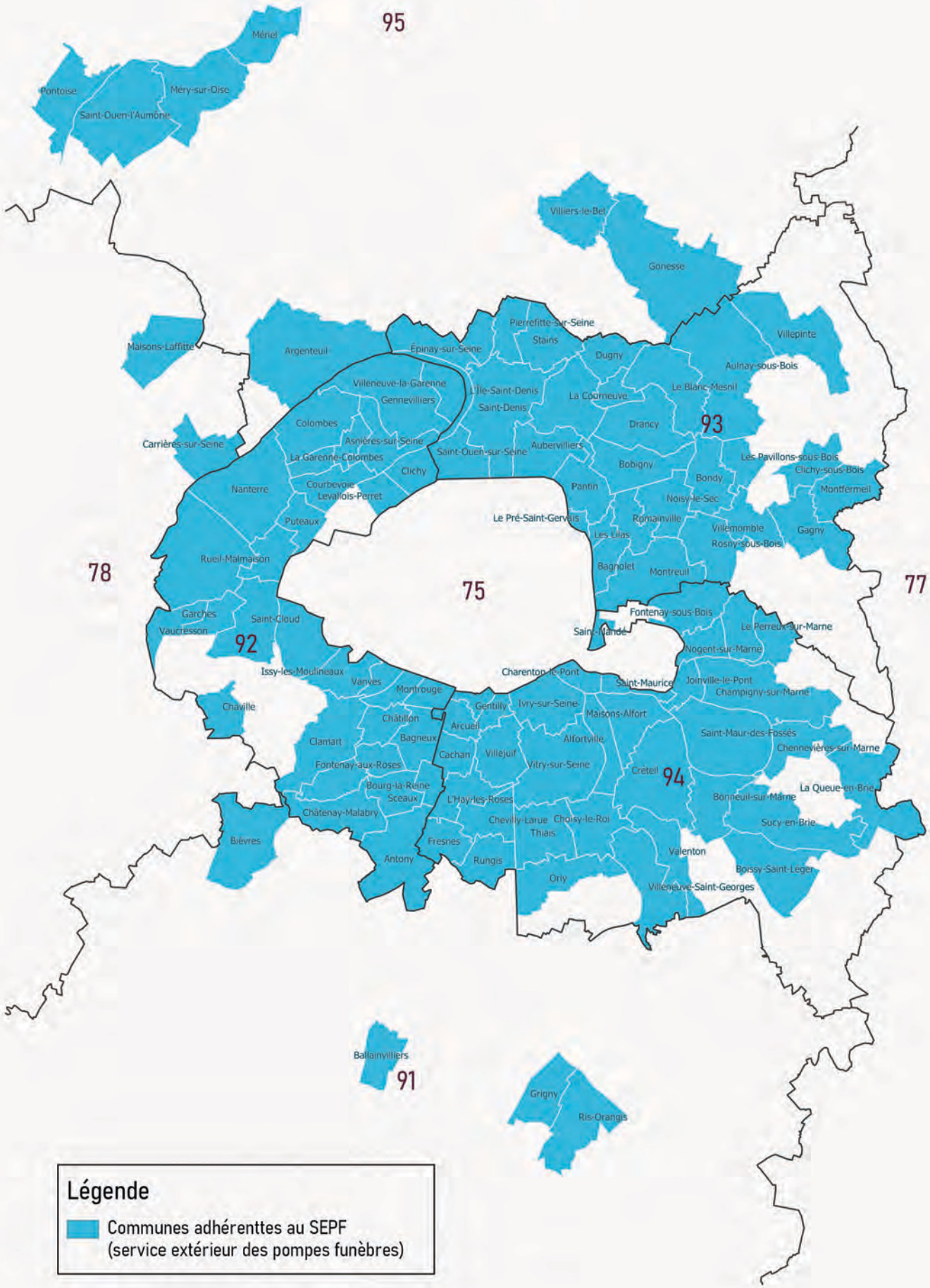

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

ÉRENTES (AU 31/12/2022)

À LA CENTRALE D'ACHAT DU SIFUREP

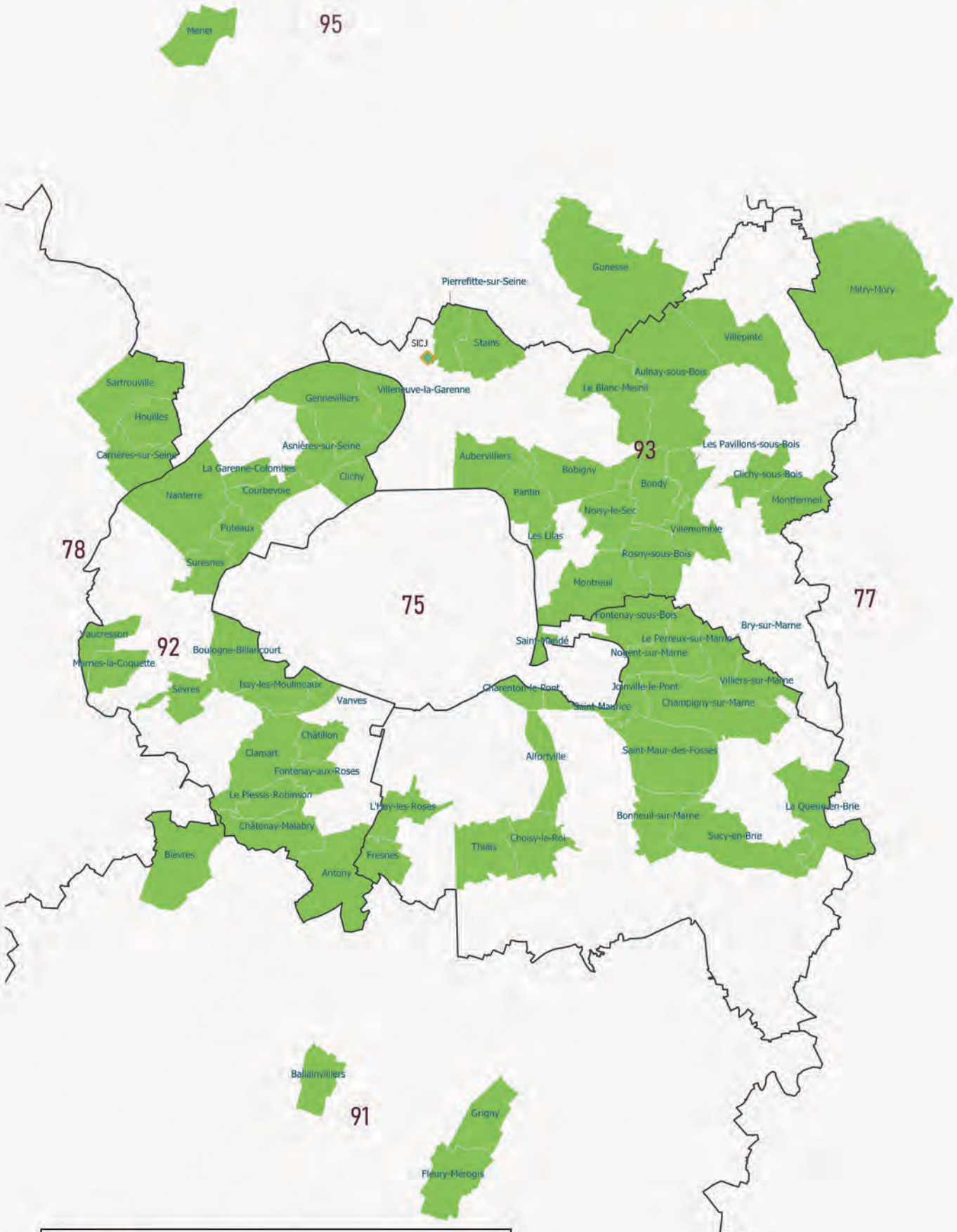

Légende

Communes adhérentes à la centrale d'achat du Sifurep

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LISTE DES DÉLÉGUÉS
(AU 31 DÉCEMBRE 2022)

Délégué(e) titulaire · Délégué(e) suppléant(e) · Membre du Bureau

ALFORTVILLE
- Serge FRANCESCHI (Vice-Président du SIFUREP)
- Geneviève CHARPANTIER

ANTONY
- Christiane ENAME
- Isabelle ROLLAND

ARCUEIL
- Christian METAIRIE (Vice-Président du SIFUREP)
- Maryvonne ROCHETEAU-LEGOURD

ARGENTEUIL
- Tania de AZEVEDO
- Nadir SLIFI

ASNIÈRES-SUR-SEINE
- Sylvie MEYNARD
- Danielle GUETTE

AUBERVILLIERS
- José LESERRE
- Véronique DAUVERGNE

AULNAY-SOUS-BOIS
- Chantal MOREAU
- Fouad EL KOURADI

BAGNEUX
- Alain LE THOMAS
- Fanny DOUVILLE

BAGNOLET
- Brahim AKROUR
- Edith FELIX

BALLAINVILLIERS
- Daniel BOULLAND
- Elizabete VICENTE MAMEDE

BIÈVRES
- Paul PARENT
- Anne PELLETIER-LE BARBIER

BOBIGNY
- Jean-François HIRSCH
- Evelyne PLANTE

BOIS-COLOMBES
- Gilles CHAUMERLIAC
- Cédric KLEIN

BOISSY-SAINT-LÉGER
- Eveline NOURY (Vice-Présidente du SIFUREP)
- Michel BARTHES

BONDY
- Nadia DECOURRIERE
- Farid BELKEBIR

BONNEUIL-SUR-MARNE
- Sandra BESNIER
- Boumedine BEMMOUSSAT

BOULOGNE-BILLANCOURT
- Michel AMAR
- Philippe MARAVAL

BOURG-LA-REINE
- Virginie BARBAUT
- Sylvie COURTOIS

BRY-SUR-MARNE
- Rodolphe CAMBRESY
- Chrystel DERAY

CACHAN
- Robert ORUSCO
- Denis HERCULE

CARRIERES-SUR-SEINE
- Daniel MARTIN
- Aline LE GUILLOUX

CHAMPIGNY-SUR-MARNE
- Laurent JEANNE
- Evelyne SAILLAND

CHARENTON-LE-PONT
- Valérie LYET
- Chantal LEHOUT-POSMANTIER

CHÂTENAY-MALABRY
- Patrick DESSEN
- Gilles DEBROSSE

CHÂTILLON
- Nicole MENDY
- Stéphane JACQUOT

CHAVILLE
- Hervé LIÈVRE
- Marc GIRONDOT

CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE
- Jean-François FABRE
- Christine COURTOIS

CHEVILLY-LARUE
- Hermine RIGAUD
- Barbara LORAND-PIERRE

CHOISY-LE-ROI
- Vasco COELHO
- Marina BRULANT

CLAMART
- Jean MILCOS (Vice-Président du SIFUREP)
- Marie-Laure COUPEAU

CLICHY-LA-GARENNE
- Agnès DELACROIX
- Michaël ALBOU

CLICHY-SOUS-BOIS
- Marie-Florence DEPRINCE
- Samira TAYEBI

COLOMBES
- Fatoumata SOW
- Manjulaa UDANTHI NARAHENPITAGE

COURBEVOIE
- Jacques KOSSOWSKI (Président du Sifurep)
- Marie-Pierre LIMOGE

CRÉTEIL
- Michel WANNIN
- Alain DUKAN

DRANCY
- Romain DACHIVILLE
- Merzouba COCOZZA

DUGNY
- Michel CLAVEL
- Martine BRASSEUR

ÉPINAY-SUR-SEINE
- Samira YAZIDI (Vice-Présidente du SIFUREP)
- Farid BENYAHIA

FONTENAY-AUX-ROSES
- Cécile COLLET
- Gabriela REIGADA

FONTENAY-SOUS-BOIS
- Loïc DAMIANI
- Clémence AVOGNON ZONON

FRESNES
- Christian CARISTAN
- Rachida SADANE

GAGNY
- Rolin CRANOLY
- Bénédicte AUBRY

GARCHES
- Solène ALLANIC
- Grégoire VERSPIEREN

GENNEVILLIERS
- Isabelle MASSARD
- Laurent NOEL

GENTILLY
- Fatah AGGOUNE (Vice-Président du SIFUREP)
- Nadine HERRATI

GONESSE
- Jean-Michel DUBOIS
- Rachid TOUIL

GRIGNY
- Philippe RIO (Maire)
- Pascal TROADEC

ISSY-LES-MOULINEAUX
- Etienne BERANGER
- Christine HELARY-OLIVIER

IVRY-SUR-SEINE
- Méhadée BERNARD
- Guillaume SPIRO

JOINVILLE-LE-PONT
- Hélène DECOTIGNIE
- Laurent OTTAVI

LA COURNEUVE
- Bacar SOILIHI
- Julien BAYARD

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le T-MAURICE
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LA GARENNE-COLOMBES
- Sébastien RIVET
- Nathalie BRONDEAU

LA QUEUE-EN-BRIE
- Philippe MOUCHARD
- Marie-Claude GAY

LE BLANC-MESNIL
- Michel COLLIGNON
- Philippe RANQUET

LE BOURGET
- Laura PETREQUIN
- Valéry VANNEREUX

LE KREMLIN-BICÊTRE
- Jacques HASSIN
- Véronique GESTIN

LE PERREUX-SUR-MARNE
- Eric COUTURE (Vice-Président du SIFUREP)
- Pierre BUGEJA

LE PLESSIS-ROBINSON
- Marc SIFFERT-SIRVENT
- Cyril PECRIAUX

LE PRÉ-SAINT-GERVAIS
- Jean-Abel PECAULT
- Mohammed YENBOU

LES LILAS
- Christian LAGRANGE (Vice-Président du SIFUREP)
- Patrick BILLOUET

LES PAVILLONS-SOUS-BOIS
- Chantal TROTTET
- Sabrina ASSAYAG

LEVALLOIS-PERRET
- Martine ROUCHON
- Valérie FOURNIER

L'HAŸ-LES-ROSES
- Bernard DUPIN
- Catherine GAVRIL

L'ILE-SAINT-DENIS
- Alain FRANÇOIS
- Jacques PARIS

MAISONS-ALFORT
- Claire DELESSARD (Vice-Présidente du SIFUREP)
- Jean-Luc CADEDDU

MAISONS-LAFFITTE
- Marie-Liesse SALIN
- Ingrid COUTANT

MALAKOFF
- Dominique TRICHET-ALLAIRE
- Jocelyne BOYAVAL

MÉRIEL
- Christophe CHAMBELIN
- Laurence BOUVILLE

MÉRY-SUR-OISE
- Patrice RENARD
- Bernard RIO

MONTFERMEIL
- Laurent CHAINEY
- Nafi SIBY

MONTREUIL
- Florian VIGNERON
- Michelle BONNEAU

MONTROUGE
- Liliane GRAÏNE
- Patrick XAVIER

NANTERRE
- Hassan HMANI (Vice-Président du SIFUREP)
- Nadine ALI

NOGENT-SUR-MARNE
- Pascale MARTINEAU
- Juliette LE RUYER-FOURNIER

NOISY-LE-SEC
- Albert PRISSETTE
- Jean-Luc LE COROLLER

ORLY
- Thierry ATLAN
- Dahmane BESSAMI

PANTIN
- Rida BENNEDJIMA
- Sonia GHAZOUANI-ETTIH

PIERREFITTE-SUR-SEINE
- Guy JOUVENELLE
- Françoise MIRET

PONTOISE
- Armelle LEGRAND-ROBERT
- Annick FERRE

PUTEAUX
- Bernard GAHNASSIA (Vice-Président du SIFUREP)
- Anne-Laure LEBRETON

RIS-ORANGIS
- Marcus M'BOUDOU
- Véronique GAUTHIER

ROMAINVILLE
- Sofia DAUVERGNE
- Nathalie GAUMONDY

ROSNY-SOUS-BOIS
- Danièle MAILLOT
- Nathalie REGNAULD

RUEIL-MALMAISON
- Ghania KEMPF
- Jean-Simon PASADAS

RUNGIS
- Antoine MORELLI
- Philippe BENISTI

SAINT-CLOUD
- Sacha GAILLARD
- Jean-Christophe PIERSON

SAINT-DENIS
- Christophe PIERCY
- Alice RONGIER

SAINT-MANDÉ
- Julien WEIL
- Tiffany CULANG

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS
- Jacqueline VISCARDI
- Aurélien PREVOT
- Cédric DAMIEN

SAINT-OUEN-L'AUMÔNE
- Roland MAZAUDIER
- Marie-Claude CLAIN

SAINT-OUEN-SUR-SEINE
- Emna SGHAÏER
- Xavier DUPLOUY

SCEAUX
- Annie BACK
- Claire VIGNERON

STAINS
- Nabila AKKOUCHE
- Mathieu DEFREL

SUCY-EN-BRIE
- Cédric MUSSO
- Anne-Marie BOURDINAUD

SURESNES
- Stéphane PERRIN-BIDAN (Vice-Président du SIFUREP)
- Pierre PERRET

THIAIS
- Guylaine TORCHEUX
- Christian LE BOT

VALENTON
- Hasana SADIKI
- Kamel BELKHIRI

VANVES
- Xavier LEMAIRE
- Marta GRZESIAK

VAUCRESSON
- Diane de ROBIANO
- Hélène CONNAN

VILLEJUIF
- Gilbert CHASTAGNAC
- Maxime PLUSQUELLEC

VILLEMOMBLE
- Jovan AVRAMOVIC
- Françoise POLONI

VILLENEUVE-LA-GARENNE
- Sandrine HERTIG
- Fatima AAZIZ

VILLENEUVE-SAINT-GEORGES
- Bernardina ALVES DA SILVA
- Naoual EL OUAHTA

VILLEPINTE
- Christine PERRON
- Zhigiao Jacques YANG

VILLETANEUSE
- Danielle MARMIGNON
- Majide AMMAD

VILLIERS-LE-BEL
- Faouzi BRIKH
- Teresa EVERARD

VITRY-SUR-SEINE
- Ludovic LECOMTE
- Rachida KABBOURI

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

SIFUREP
SYNDICAT INTERCOMMUNAL FUNÉRAIRE DE LA RÉGION PARISIENNE

Tour Lyon Bercy 173-175 rue de Bercy • CS 10205 75588 Paris Cedex 12 • Tél. : 01 44 74 32 00 • **sifurep.com**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Rapport d'activités de la SACPA

Année 2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Présentation

En 20 ans d'existence, le Groupe SACPA est devenu un acteur majeur de la gestion de l'animal en zone habitée. Notre maillage territorial ainsi que nos réseaux de professionnels experts des problématiques animales font notre force.
Notre longue expérience nous confère une véritable maîtrise de la prise en charge et de l'hébergement collectif de carnivores domestiques, dans un souci constant d'amélioration des process et de respect du bien-être animal.

PRINCIPALES MISSIONS:

- Prise en charge et transport d'animaux de compagnie
- Gestion de pôles animaliers assurant différentes activités (fourrière, pension, refuge)
- Prise en charge et hébergement d'animaux dangereux
- Accueil et hébergement de carnivores domestiques dans le cadre de réquisitions judiciaires ou administratives et de saisies en partenariat avec les associations et autorités compétentes.
- Gestion d'une fondation d'entreprise (Fondation Clara) dont la principale mission est de participer à l'amélioration du devenir des animaux.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Présentation

DONNEES-CLES:

- 35 implantations réparties sur le territoire national, dont 32 centres animaliers.
- Plus de 200 collaborateurs : techniciens-soigneurs, assistants administratifs, responsables de pôles animaliers, vétérinaires, fonctions support…
- Une flotte de 100 véhicules agréés
- 5 000 collectivités locales clientes et 22 millions d'usagers bénéficiant de nos services
- Un réseau de 800 professionnels et organisations de la filière animale en partenariat (vétérinaires, refuges et associations de protection animale, comportementalistes, centres d'éducation canine etc…)
- 150 cliniques vétérinaires en collaboration sur les missions régaliennes de prise en charge et de gestion de fourrière confiées en délégation de service public.
- Plus de 100 000 interventions par an 24/7
- Plus de 60 000 chiens et chats pris en charge sur l'ensemble de nos structures
- Grâce à des processus de recherche des propriétaires poussés et à un réseau dense d'associations de protection animale partenaires, 95% des chiens et 85% des chats pris en charge trouvent une porte de sortie et sont sauvés à l'issue de leur séjour en fourrière.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Organigramme

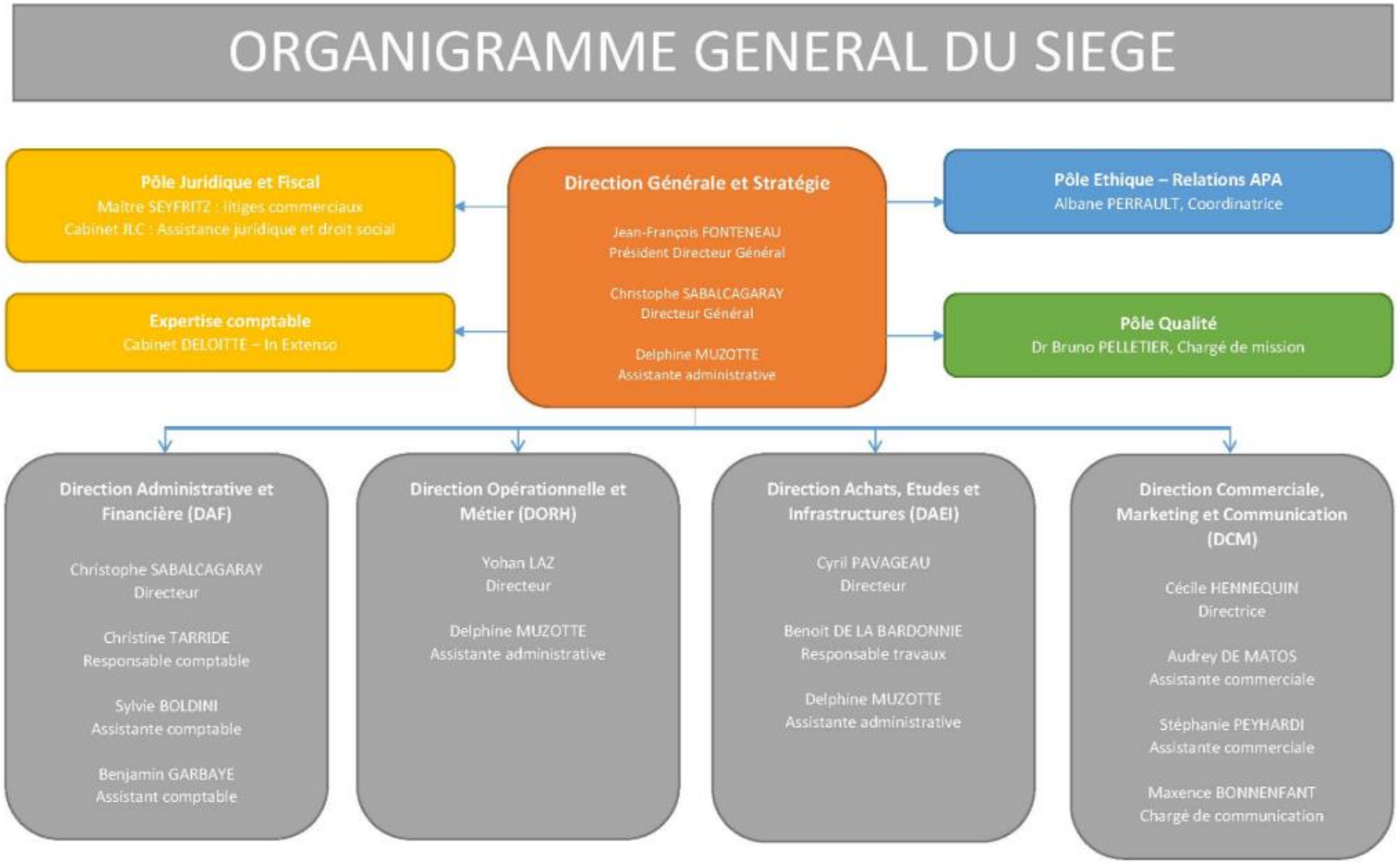

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Capture et ramassage

Nos équipes de techniciens interviennent 24/24, 7j/7 et 365 jours/an pour procéder à la capture et à la prise en charge des animaux (chiens, chats, NAC) en divagation sur la voie publique. Nous prenons également en charge les animaux blessés auxquels nos vétérinaires partenaires prodiguent les soins d'urgence.

Nous intervenons à la demande des donneurs d'ordre :

- Mairies
- Services techniques
- Police municipale
- Police nationale
- Gendarmerie
- Pompiers

Nous pouvons également intervenir sur devis pour des entreprises ou des particuliers.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Gestion des centres animaliers

Des structures adaptées

L'ensemble de nos sites répondent aux exigences règlementaires et en particulier aux normes régissant les Installations Classées pour l'Environnement (ICPE).
Nous disposons des agréments des autorités de tutelle : Ministère de l'Agriculture et Directions Départementales pour la Protection des Populations (DDPP).

Nos installations font l'objet de contrôles réguliers, à la fois en interne et en externe.

Un contrôle sanitaire strict

L'ensemble des animaux séjournant dans nos centres suivent un circuit sanitaire strict. A leur arrivée, ils sont placés en préfourrière et passent une visite vétérinaire à l'entrée.
Le vétérinaire vérifie l'état de santé de l'animal, recherche une identification par puce ou par tatouage. Tous les animaux sont vaccinés.

Au cours de son séjour, chacun de nos pensionnaires fera l'objet d'un suivi vétérinaire rigoureux. Nos équipes vérifieront à plusieurs reprises l'identification de l'animal.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Nos équipements

Chaque véhicule est équipé par nos soins dans notre atelier de métallerie situé dans le Lot et Garonne. Tous nos véhicules font l'objet d'agrément de transport délivré par la DDPP.

Leurs aménagements, réalisés sur mesure sont conçus pour :

- Garantir le confort des animaux
- Faciliter le nettoyage
- Limiter les risques de transmission de germes et de bactéries
- Limiter les risques de blessures pendant les transports

Chaque cabine est doublée par une sur-cage réalisée en résine époxy thermo-moulée afin de permettre un nettoyage très fréquent et facile.

La carrosserie est retravaillée afin d'y installer le système de ventilation et de circulation de l'air (aérateurs de toit, grilles de ventilations, système électrique d'inverseurs)

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Nos équipements

Le bloc de contention est réalisé en inox et dispose de :

- Deux box indépendants avec possibilité de les rediviser grâce à des cloisons intermédiaires, permettant de transporter deux chiens de grande taille ou quatre chiens de petite taille
- Une cage spécifique chats
- Un caisson hermétique pour le transport des cadavres
- Un système de tiroirs pour faciliter le nettoyage des excréments et limiter les possibilités de contamination d'un animal à l'autre.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Nos équipements

Le bloc de contention est réalisé en inox et dispose de :

- Deux box indépendants avec possibilité de les rediviser grâce à des cloisons intermédiaires, permettant de transporter deux chiens de grande taille ou quatre chiens de petite taille
- Une cage spécifique chats
- Un caisson hermétique pour le transport des cadavres
- Un système de tiroirs pour faciliter le nettoyage des excréments et limiter les possibilités de contamination d'un animal à l'autre.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Nouveaux éléments

La mise en place d'un système d'alerte Vigipets pour déclarer la perte d'un animal ou assurer la prise en charge, et d'un Vigiblog sur les bonnes pratiques avec les animaux et des focus sur certaines races

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Fontenay-aux-Roses

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Liste des interventions en 2022

Date Inter	Type Inter	Terme Inter	Date Dem.	Heure Dem.	Ville	H Depart	H Prise Charge	H Dépôt	Nb Animaux liés	N° Interne	Adresse
26/10/2022	Prise en charge	Réussie	26/10/2022	16:00	FONTENAY AUX ROSES	16:40	17:25	19:30	1	68599	10 PLACE CHATEAU STE BARBE
13/09/2022	Prise en charge	Réussie	13/09/2022	20:39	FONTENAY AUX ROSES	22:20	22:40	01:40	1	67667	11 RUE DES POTIERS
25/08/2022	Capture	Annulée sur Place	25/08/2022	10:17	FONTENAY AUX ROSES	10:20	10:55	14:10		64107	7 RUE PAUL VERLAINE
20/07/2022	Prise en charge	Réussie	20/07/2022	23:00	FONTENAY AUX ROSES	23:00	00:00	01:10	1	66124	11 RUE G BAILLLY
16/07/2022	Ramassage de cadavre	Réussie	16/07/2022	21:21	FONTENAY AUX ROSES	22:25	23:07	01:00	1	66104	44 AV RAYMOND CROLAND
15/07/2022	Prise en charge	Réussie	15/07/2022	11:46	FONTENAY AUX ROSES	12:05	12:25	13:40	1	66024	10 CHATEAU STE BARBE
28/06/2022	Prise en charge	Réussie	28/06/2022	04:00	FONTENAY AUX ROSES	04:05	04:45	05:40	1	63780	49 RUE DE BAGNEUX
22/05/2022	Prise en charge	Réussie	22/05/2022	00:56	FONTENAY AUX ROSES	01:10	01:35	02:30	1	65337	1 RUE CHARLES PEGUY
17/04/2022	Ramassage de cadavre	Réussie	17/04/2022	18:02	FONTENAY AUX ROSES	20:20	20:35	22:30	1	63616	74 AV GABRIEL PERI
28/03/2022	Ramassage de cadavre	Réussie	28/03/2022	08:50	FONTENAY AUX ROSES	11:35	12:00	13:00	1	62225	29 AV RAYMOND CROLAND
23/03/2022	Prise en charge	Réussie	23/03/2022	11:43	FONTENAY AUX ROSES	12:05	12:45	14:15	1	62799	10 PLACE DU CHATEAU ST BARBES
08/02/2022	Ramassage de cadavre	Réussie	08/02/2022	08:34	FONTENAY AUX ROSES	13:00	14:00	19:20	1	61394	36 AV RAYMOND CROLAND
05/02/2022	Ramassage de cadavre	Réussie	05/02/2022	14:15	FONTENAY AUX ROSES	14:15	15:00	16:00	1	62588	11 RUE CAPITAINE PAOLI
14/01/2022	Ramassage de cadavre	Réussie	13/01/2022	10:29	FONTENAY AUX ROSES	13:00	13:55	18:40	1	63107	03 RUE DES SAINT SAUVEURS
06/01/2022	Ramassage de cadavre	Réussie	06/01/2022	09:00	FONTENAY AUX ROSES	09:55	10:30	12:10	1	62992	26/28 AV LOMBART
06/01/2022	Ramassage de cadavre	Pas d'animal sur Place	06/01/2022	09:00	FONTENAY AUX ROSES	09:55	10:30	12:10		62992	26/28 AV LOMBART
05/01/2022	Prise en charge	Terminée	05/01/2022	09:23	FONTENAY AUX ROSES	09:23	10:00	13:25		62985	5 RUE DES ROSES
03/01/2022	Ramassage de cadavre	Réussie	03/01/2022	08:50	FONTENAY AUX ROSES	10:00	10:20	13:20	1	61473	29 BIS AV RAYMOND CROLAND

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Statistiques 2022

Désignation	CHIEN	CHAT	Autres	TOTAL
Intervention	6	9	0	18
Prise en charge	6	1	0	9
Ramassage de cadavres	0	8	0	9
Euthanasie	0	0	0	0
Restitution propriétaire	5	1	0	6
Transfert association	1	0	0	1

NB :

- Pour 3 interventions (1 ramassage et 2 prise en charge), il n'y avait pas d'animal sur place ou l'intervention a été annulée sur place.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



RAPPORT D'ACTIVITÉ - 2022

Engagement de service
Vallée Sud
Grand Paris
QUALIVILLE



Vallée Sud
Grand Paris
VOTRE INTERCOMMUNALITÉ
valleesud.fr

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

SOMMAIRE

L'IDENTITE DE VALLEE SUD- GRAND PARIS P. 4
PORTRAIT DU TERRITOIRE P. 4
VALLÉE SUD - GRAND PARIS, UN TERRITOIRE DYNAMIQUE P. 5
UN TERRITOIRE DE PROJETS ET D'AMBITIONS P. 7
LES COMPÉTENCES DE VALLÉE SUD - GRAND PARIS P. 8
GOUVERNANCE DU TERRITOIRE P. 11

PROTEGER ET AMELIORER LE CADRE DE VIE P. 13
DEVELOPPEMENT URBAIN P. 14
AMENAGEMENT P. 16
HABITAT P. 26
LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE P. 29
FONCIER P. 30
MOBILITES- DEPLACEMENTS P. 32
COLLECTE ET GESTION DES DECHETS MENAGERS P. 38
EAU ET ASSAINISSEMENT P. 40
EAU POTABLE P. 47
SECURITE INCENDIE P. 48
ECLAIRAGE PUBLIC P. 48
VOIRIE P. 51
LA GESTION DU PATRIMOINE BAT P. 55
LES OPÉRATIONS DE MAÎTRISE D'OUVRAGE P. 65

LES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS P.79
LES CONSERVATOIRES DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE P. 80
LES BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES P. 89
LES THÉÂTRES P. 91
LES EQUIPEMENTS AQUATIQUES P. 95

LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL P. 104
DEVELOPPEMENT DURABLE P. 105
POLITIQUE DE LA VILLE P. 109
DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE P. 110
LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC) P. 115
MISSION FONDS EUROPEENS P. 118

SERVICES FONCTIONNELS ET VIE DES SERVICES P. 120
LES RESSOURCES HUMAINES P. 121
LES MOYENS FINANCIERS P. 123
L'ADMINISTRATION GENERALE P. 127
LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE P. 128
LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATIONS P. 129

Cliquez sur le chapitre de votre choix pour accéder directement au contenu

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Portrait du Territoire



L'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris a été créé le 1er janvier 2016 par la loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe. Son siège social est localisé à Antony, son siège administratif à Fontenay-aux-Roses.

Il résulte de la fusion de trois établissements publics de coopération intercommunale : la Communauté d'agglomération des Hauts-de-Bièvre, la Communauté d'agglomération de Sud-de-Seine, et la Communauté de Communes de Châtillon-Montrouge.

Il compte 11 communes (Antony - Bagneux – Bourg la Reine – Châtenay-Malabry – Châtillon – Clamart - Fontenay aux Roses – Malakoff - Montrouge – Le Plessis Robinson – Sceaux) et 400 617 habitants au 1er janvier 2019.

Situé au carrefour des grands pôles économiques constitués par Paris, Vélizy, la Défense, Saclay, Orly et Rungis, Vallée Sud - Grand Paris fait partie des 12 Territoires du Grand Paris.

Vallée Sud - Grand Paris accueille un tissu très diversifié d'entreprises, de petites et moyennes aux grands groupes internationaux comme par exemple Orange, le Crédit Agricole, Air Liquide (Santé), Schlumberger, ... Il bénéficie de la proximité du campus de rang mondial de Paris-Saclay et du pôle de recherche Cancer-Campus de Villejuif et accueille **3 centres de recherches et de développement**:

- Orange-Technocentre à Châtillon : TIC & réseaux, 3000 salariés,
- IRSN - Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire à Fontenay : nucléaire & radioprotection,
- IRSTEA à Antony : agriculture & environnement

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

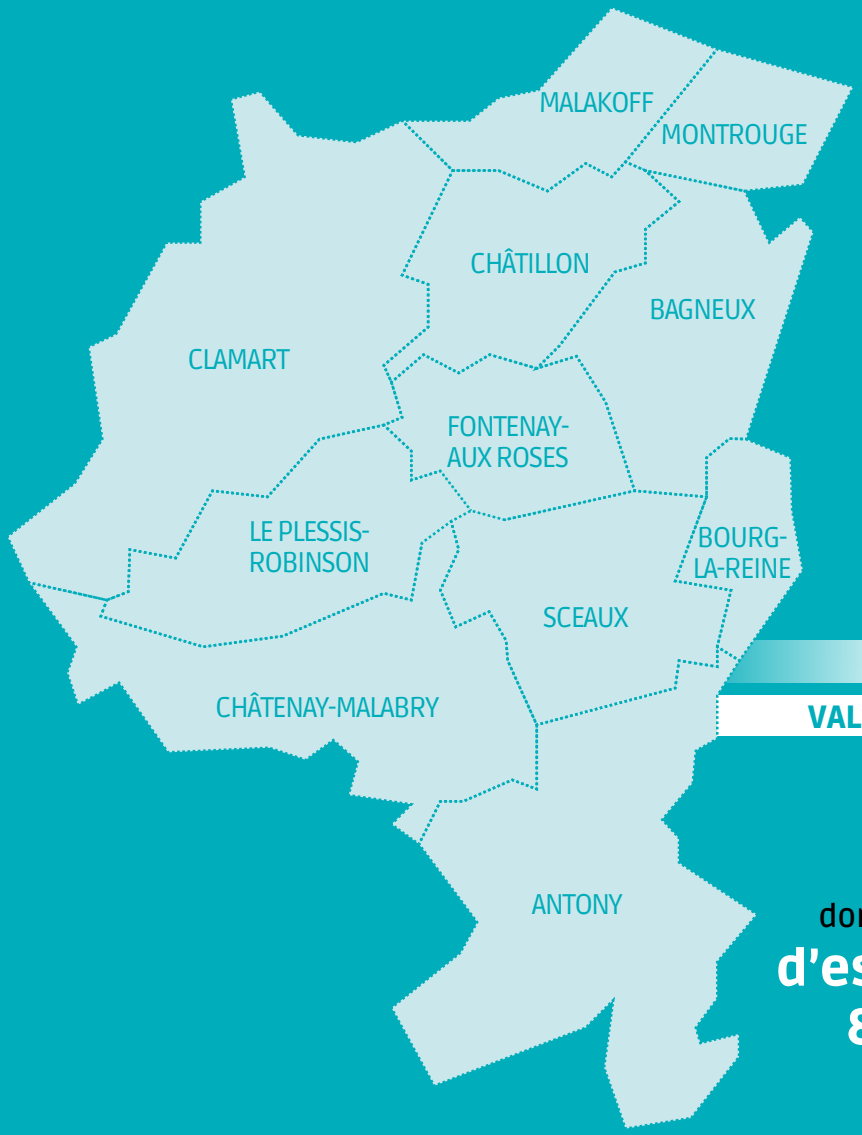

LES CHIFFRES CLÉS DE VALLÉE SUD - GRAND PARIS :

403 229 habitants,
47 km2
dont **1 500 hectares d'espaces verts** (32%),
8 580 habitants par km2,
23 605 entreprises,
soit **18 %** des Hauts-de-Seine,
150 000 emplois environ,
11 communes, **80** conseillers territoriaux,
11 conseillers métropolitains

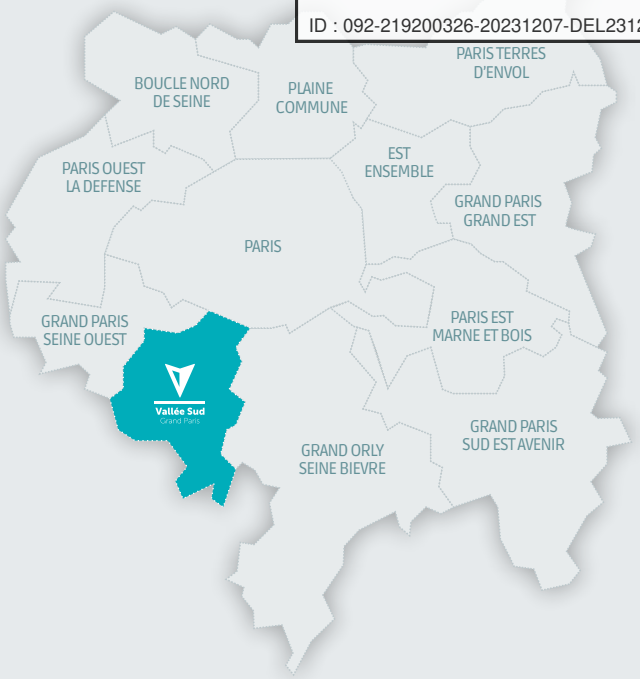

CHIFFRES CLÉS DU GRAND PARIS

7,2 millions d'habitants,
814 km2, 8 598 habitants / km2
1er pôle d'emplois d'Europe,
1re destination touristique au monde,
25 % du PIB national
131 communes,
12 Territoires,
209 conseillers métropolitains

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



VALLÉE SUD - GRAND PARIS, UN TERRITOIRE DYNAMIQUE

Vallée Sud - Grand Paris a enregistré entre 2010 et 2019 **une croissance démographique supérieure** à celle constatée dans le Département, + 0,43 % contre + 0,37 % dans les Hauts-de-Seine.

Le Territoire possède **un réseau structurant de transports en commun**, articulé autour des lignes B et C du RER et desservant 66 % de la population du Territoire :

- **11 gares RER**,
- **2 lignes de Métro** (lignes 4 et 13), et 6 stations de métro,
- **1 ligne de tramway T10**,
- **1 ligne de tramway T6**,
- **1 gare Transilien,**
- **10 lignes de dessertes locales** relevant de la compétence de Vallée Sud-Grand Paris.

Ce **Territoire « Vert »** présente un ratio de 20 m² par habitant d'espaces verts, contre 19,6 m² dans le Département et 15,6 m² par habitant au sein du Grand Paris. Plusieurs espaces remarquables sont implantés sur le Territoire : le Parc de Sceaux, la Trame verte, le parc de la Vallée aux loups, ou encore le bois de Clamart.

Il se présente également comme un Territoire de **« villes de proximité »** bénéficiant de **centres-villes animés et de qualité**, accueillant **des universités** et proposant une **offre culturelle et sportive riche**.

Fort de son environnement agréable et structuré, le Territoire se caractérise également par son **dynamisme économique**. Il enregistre ainsi un nombre supérieur de création d'emplois par rapport au Grand Paris et à la Région Ile-de-France. Il repose sur un **tissu économique diversifié accueillant des petites et de grandes entreprises leader** de la production industrielle de haute technologie ainsi que de grands groupes multinationaux dans **des domaines diversifiés** : santé, banque, agroalimentaire, armement, information et édition.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

UN TERRITOIRE DE PROJETS ET D'AMBITIONS

Vallée Sud - Grand Paris compte près de 470 hectares liés à une trentaine d'opérations d'urbanisme engagées ou à l'étude, couvrant 10 % du territoire.

Son dynamisme s'en trouve renforcé, les projections de population faisant état d'une augmentation d'environ 60 000 habitants à l'horizon 2025 et la création de 37 200 emplois.

En 2020, le réseau de transports en commun du Territoire s'est étoffé par l'arrivée de la ligne 4 à Bagneux. Il a été étendu en 2023 par la mise en ligne du T10 de Clamart à Antony. 3 lignes du Grand Paris Express sont programmées d'ici 2027 : la ligne 15 améliorant l'accessibilité métropolitaine dans la moitié Nord du territoire à l'horizon 2024, la ligne 18 permettant de connecter directement le sud du territoire à Orly et Saclay à Antonypôle, à l'horizon 2027.

L'environnement de vie est en constante amélioration, caractérisé par le début des opérations d'**enfouissement des lignes de Très Haute Tension** (THT) à Clamart et au Plessis-Robinson. Cette opération fait l'objet d'un contrat d'Intérêt National (CIN) conclu avec l'Etat pour s'inscrire dans une dynamique de développement significative avec des quartiers mixtes proposant une large palette de services à la population et donnant une place de choix à l'habitat de qualité.

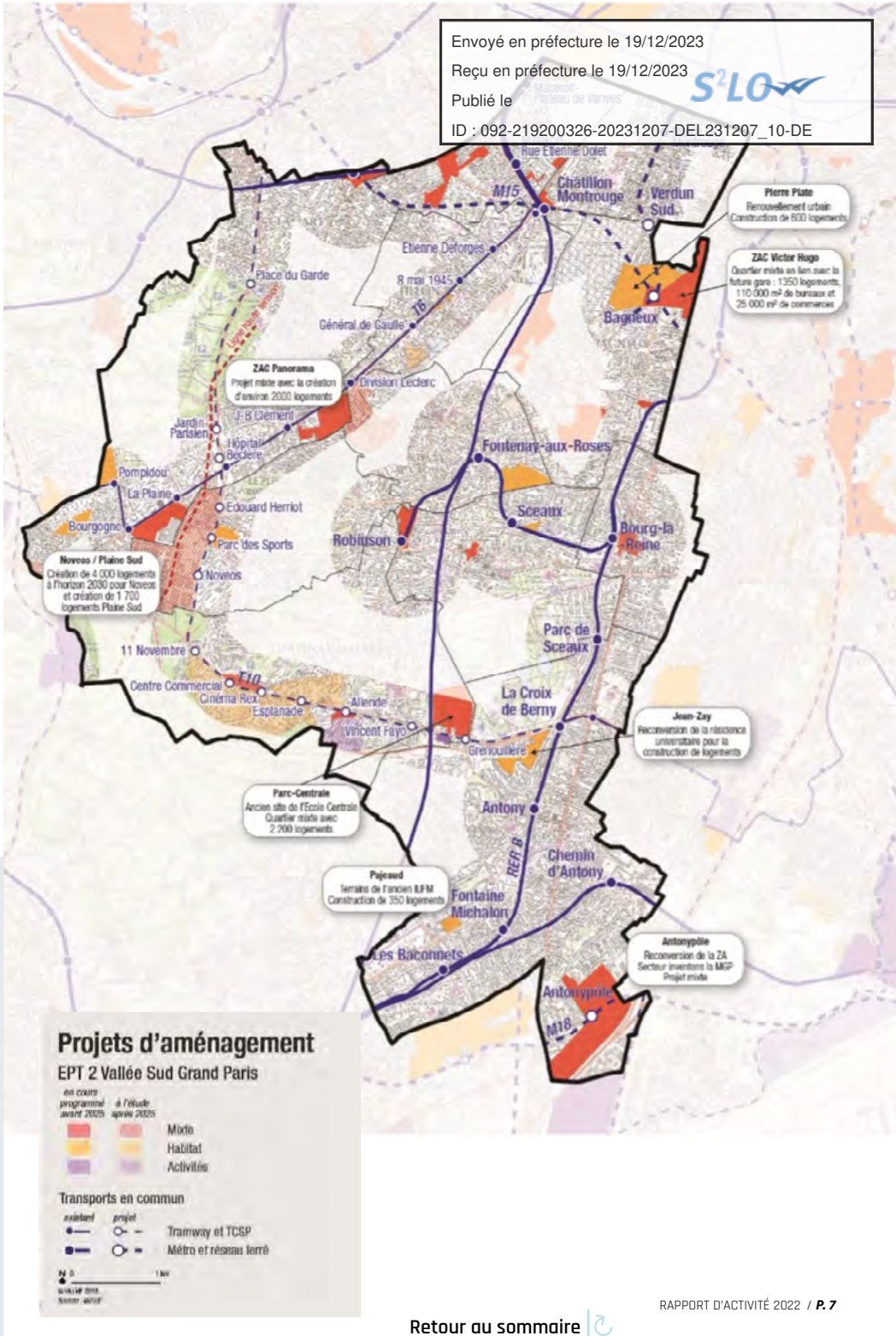

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LES COMPÉTENCES DE VALLÉE SUD - GRAND PARIS

Depuis le 1er janvier 2016, Vallée Sud - Grand Paris exerce les compétences des trois anciennes intercommunalités (Hauts-de-Bièvre, Sud de Seine et Châtillon-Montrouge) en sus de celles imposées par la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015. Cette loi invitait les Territoires à se prononcer sur la définition de leur intérêt territorial à agir dans un délai de 2 ans à compter de leur création.

Les compétences dévolues dans leur intégralité par la loi :

Au titre de ses compétences obligatoires, Vallée Sud - Grand Paris organise les services publics suivants depuis le 1er janvier 2016 :

- **La gestion des déchets ménagers et assimilés** : collecte et traitement des déchets, réduction des déchets,
- **L'eau et l'assainissement** : gestion des réseaux d'eaux usées, potables et pluviales,
- **La politique de la ville** : contrats de ville, dispositif contractuel de développement urbain, local et d'insertion, prévention de la délinquance,
- **Les documents d'urbanisme réglementaire** : Règlement local de publicité et Plan locaux d'urbanisme à l'échelle du Territoire,
- L'élaboration du **Plan Climat Air-Energie Territorial** (PCAET).

Les Territoires exercent ainsi trois types de compétences :

- *Les compétences confiées dans leur intégralité par la loi aux EPT,*
- *Les compétences partagées avec la Métropole du Grand Paris mais non déclarées d'intérêt métropolitain,*
- *Les compétences relevant de l'intérêt territorial.*



Retour au sommaire

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Les compétences définies par l'intérêt territorial :

Le Conseil du Territoire a défini le 21 novembre 2017 l'intérêt territorial, qui reprend les missions déjà confiées à Vallée Sud - Grand Paris. Ces compétences sont les suivantes :

- **La construction, l'aménagement, l'entretien, la gestion et l'enseignement dans les équipements culturels et sportifs suivants :**
  - 8 conservatoires de musique et de danse situés à Antony, Bagneux, Bourg-la-Reine-Sceaux, Clamart, Châtenay-Malabry, Châtillon, Malakoff, Fontenay-aux-Roses,
  - 9 équipements aquatiques : la piscine Lionel Terray et le centre aquatique Pajeaud à Antony, les piscines de Bagneux, Clamart, Châtillon-Malakoff, Fontenay-aux-Roses, du Hameau au Plessis-Robinson, des Blagis à Sceaux, l'Aquapol à Montrouge,
  - 7 médiathèques, réparties sur les villes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff,
  - 9 théâtres, parmi lesquels :
    - 2 théâtres en régie directe :
      - le théâtre "Jean Arp" à Clamart
      - le théâtre "Victor Hugo" à Bagneux,
    - 7 théâtres gérés sous la forme associative :
      - le théâtre "Firmin-Gémier" à Antony
      - le théâtre "la Piscine" à Châtenay-Malabry
      - le théâtre à Châtillon
      - "l'EPA des Sources" à Fontenay-aux-Roses,
      - le "Théâtre 71" à Malakoff
      - la "Maison des Arts" au Plessis-Robinson
      - le théâtre "les Gémeaux" à Sceaux
- **La gestion du réseau d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore pour les communes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff,**
- **La politique de l'emploi,**
- **Les politiques de protection de l'environnement et de développement durable,**
- **La gestion des réseaux de transports locaux,**
- **L'action sociale mise en œuvre par les centres locaux de coordination gérontologique (CLIC) pour les communes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff,**
- **Les logements étudiants, les résidences étudiantes Jean Zay et Vincent Fayo,**
- **La protection incendie.**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LES MODIFICATIONS EN 2018 ONT PORTÉ ESSENTIELLEMENT SUR LE TRANSFERT D'ÉQUIPEMENTS PUBLICS :

- Transfert à Vallée Sud - Grand Paris de la gestion de l'Aquapol de Montrouge,
- Transfert à Vallée Sud - Grand Paris de la gestion du Stade nautique de Châtillon-Malakoff, précédemment confié à un syndicat mixte dorénavant dissout,
- Extension à l'ensemble des communes de la gestion de la protection incendie.
- Délégation du droit de préemption urbain et du droit de priorité (ville de Clamart)

Depuis le 3 août 2019, les compétences voirie, éclairage public, signalisation tricolore, pose et dépose des motifs d'illuminations de fin d'année, ont été transférées à Vallée Sud - Grand Paris sur une partie du territoire de 3 communes : Clamart, Fontenay-aux-Roses et Bourg-la-Reine. Ce transfert a été modifié par délibération du Conseil de Territoire du 15 octobre 2020 : le transfert concerne depuis le 1er avril 2021 la totalité de la voirie et de l'éclairage public de Clamart, Chatenay-Malabry et Fontenay-aux-Roses.

La compétence « construction, aménagement, entretien et fonctionnement d'équipements culturels, socio-culturels, socio-éducatifs et sportifs » a été étendue par délibération du Conseil de Territoire du 15 octobre 2020 (avec effet au 1er avril 2021) qui a déclaré d'intérêt communautaire :

- **La salle d'athlétisme du complexe sportif Jules Hunebelle à Clamart,**
- **La salle d'athlétisme et les terrains de sport du Panorama à Fontenay-aux-Roses,**
- **Le dojo de la piscine du Hameau du Plessis-Robinson.**

Cette même compétence a été étendue par délibération du Conseil de Territoire du 7 décembre 2021 (avec effet au 1er janvier 2022) qui a déclaré d'intérêt communautaire :

- **Le théâtre de Chatillon**

LES COMPÉTENCES DÉFINIES EN FONCTION DE L'INTÉRÊT MÉTROPOLITAIN :

- **Le développement économique pour la partie non déclarée d'intérêt métropolitain,**
- **La Politique locale d'Habitat pour la partie non déclarée d'intérêt métropolitain,**
- **La gestion des opérations d'aménagement à compter du 1er janvier 2018.**



GOUVERNANCE DU TERRITOIRE

Le Conseil de Territoire

Assemblée délibérante de l'Etablissement Public Territorial, le Conseil de Territoire de Vallée Sud - Grand Paris est composé de 80 conseillers territoriaux désignés par les conseils municipaux des 11 villes membres. Les conseillers métropolitains, élus par les conseils municipaux des communes membres, sont également désignés comme conseillers territoriaux. Le système de répartition des sièges assure une représentativité des communes proportionnelle à leur population :

- **Antony : 13**
- **Bagneux : 8**
- **Bourg-la-Reine : 4**
- **Châtenay-Malabry : 7**
- **Châtillon : 7**
- **Clamart : 11**
- **Fontenay-aux-Roses : 4**
- **Le Plessis-Robinson : 6**
- **Malakoff : 6**
- **Montrouge : 10**
- **Sceaux : 4**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Le Conseil Territorial en fonction en 2022

Vallée Sud
Grand Paris

Bureau Territorial
Le Président et les Vice-Présidents



Jean-Didier BERGER
Président
Maire de Clamart



Jean-Yves SENANT
1er Vice-Président
Finances
Maire d'Antony



Marie-Hélène AMIABLE
2e Vice-Présidente
Développement économique, économie sociale et solidaire
Maire de Bagneux



Etienne LENGEREAU
3e Vice-Président
Transports et mobilités
Maire de Montrouge



Jacqueline BELHOMME
4e Vice-Présidente
Développement durable
Maire de Malakoff



Benoît BLOT
5e Vice-Président
Gestion durable des déchets, assainissement, espaces publics, projet hydrogène et PLUi
Maire adjoint du Plessis-Robinson



Laurent VASTEL
6e Vice-Président
Santé, centres locaux d'information et de coordination et handicap
Maire de Fontenay-aux-Roses



Philippe LAURENT
7e Vice-Président
Culture et universités
Maire de Sceaux



Patrick DONATH
8e Vice-Président
Smart Territoire
Maire de Bourg-la-Reine



Carl SEGAUD
9e Vice-Président
Voirie, aménagement, stationnement et politique de la ville
Maire de Châtenay-Malabry



Nadège AZZAZ
10e Vice-Présidente
Sport
Maire de Châtillon



Yves COSCAS
11e Vice-Président
Ressources humaines et habitat
Maire adjoint de Clamart

Les Conseillers territoriaux


Rodéric AARSSE
Malakoff


Lounes ADJROUD
Châtillon


Said AIT-OUARAZ
Antony


Jean-Philippe ALLARDI
Sceaux


Stéphane ASTIC
Clamart


Yasmine BOUDJENAH
Bagneux


Chantal BRAULT
Sceaux


Marie COLAVITA
Montrouge


Elie DE SAINT-JORES
Châtenay-Malabry


Didier DINCHER
Clamart


Sylvie DONGER
Clamart


Elodie DORFIAC
Châtillon


Patrick DURU
Bagneux


Claude FAVRA
Montrouge


Marc FEUGERE
Châtenay-Malabry


Sonia FIGUERES
Malakoff


Bernard FOISY
Le Plessis-Robinson


Muriel GALANTE-GUILLEMINOT
Fontenay-aux-Roses


Alain GAZO
Châtillon


Martine GOURIET
Châtillon


Jean-Patrick GUIMARD
Clamart


Mouloud HADDAD
Bagneux


Sarah HAMDI
Le Plessis-Robinson


Maroun HOBEIKA
Antony


Roselyne HOLLIGUE-LEROUGE
Sceaux


Colette HUARD
Clamart


Fabien HUBERT
Antony


Stéphane JACQUOT
Châtillon

Laurent KANDEL
Bagneux

Serge KEHYAYAN
Clamart

Dominique LAFON
Fontenay-aux-Roses

Goulwen LE GALL
Montrouge

Jacques LEGRAND
Antony

Marie-Sophie LESUEUR
Montrouge

Rosa MACIEIRA-DUMOULIN
Antony

Corinne MARE-DUGUER
Le Plessis-Robinson

Patrice MARTIN
Bagneux

David MAUGER
Antony

Pierre MEDAN
Antony

Pascale MEKER
Bagneux

Gilles MERGY
Fontenay-aux-Roses

Françoise MONTSENY
Châtillon

Paul-André MOULY
Montrouge

Aïcha MOUTAOUKIL
Bagneux

Wissam NEHME
Antony

Corinne PARMENTIER
Malakoff

Philippe PEMEZEC
Sénateur
Le Plessis-Robinson

Jacques PERRIN
Maire
Plessis-Robinson

Françoise PEYTHIEUX
Châtenay-Malabry

Jean-Michel POULLÉ
Malakoff

Perrine PRECETTI
Antony

Christine QUILLERY
Clamart

Gwénola RABIER
Montrouge

Gabriela REIGADA
Fontenay-aux-Roses

Sally RIBEIRO
Clamart

Isabelle ROLLAND
Antony

Patrice RONCARI
Clamart

Laurianne ROSSI
Montrouge - Députée

Daniel RUPP
Bourg-la-Reine

Sophie SANSY
Antony

Anne SAUVEY
Bourg-la-Reine

Stéphanie SCHLIENGER
Antony

Mariam SHARSHAR
Châtenay-Malabry

Georges SIFFREDI
Président du CD 92
Châtenay-Malabry

Isabelle SPIERS
Bourg-la-Reine

Martin VERNANT
Malakoff

Thierry VIROL
Montrouge

Patrick XAVIER
Montrouge

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Le Président du Territoire

Jean-Didier Berger, Maire de Clamart et 1er Vice-Président de la Région Île-de-France, a été élu Président de l'Etablissement public territorial de Vallée Sud - Grand Paris, (Conseil de Territoire du 10 juillet 2020) suite au renouvellement des conseils municipaux les 15 mars et 28 juin 2020.

Le Président prépare et exécute les délibérations du Conseil du Territoire. Il reçoit en outre délégation du Conseil dans plusieurs domaines, dont il rend compte à chaque Conseil. Enfin, il est le chef du personnel de Vallée Sud - Grand Paris.

Le Bureau du Territoire

Le Bureau territorial a été constitué le 10 juillet 2020. Le Conseil de Territoire a désigné 11 Vice-Présidents. Le Président a choisi de donner délégation par arrêté à chaque Vice-Président dans des domaines de compétences précisément définis.

Le Président et les Vice-Présidents forment l'exécutif de la collectivité. Le Bureau constitue le lieu du débat et de la concertation politique. Il se réunit mensuellement afin de traiter les dossiers relatifs à la stratégie de développement de la collectivité, son positionnement dans le Grand Paris, et prépare les Conseils du Territoire. Le bureau exécutif délibère également dans les domaines de sa délégation reçue du Conseil de Territoire

Les Commissions thématiques

Les membres des commissions se réunissent avant chaque Conseil de Territoire pour étudier les sujets à l'ordre du jour mais également pour préparer les orientations et décisions du Territoire.

TROIS COMMISSIONS ONT ÉTÉ CONSTITUÉES PAR DÉLIBÉRATION DU 15 OCTOBRE 2020 :

- La commission « habitat, aménagement, politique de la ville, développement économique et social et solidaire » présidée par Monsieur Philippe PEMEZEC,
- La commission « finances, ressources humaines » présidée par Monsieur Jean-Yves SENANT,
- La commission « développement durable et environnement, espaces publics, smart territoire, transports, santé, sport, culture » et université présidée par Monsieur Benoit BLOT.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

PROTEGER ET AMELIORER LE CADRE DE VIE

- DEVELOPPEMENT URBAIN
- AMENAGEMENT
- HABITAT
- LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE
- FONCIER
- MOBILITES- DEPLACEMENTS
- COLLECTE ET GESTION DES DECHETS MENAGERS
- EAU ET ASSAINISSEMENT
- EAU POTABLE
- SECURITE INCENDIE
- ECLAIRAGE PUBLIC
- LA GESTION DU PATRIMOINE BATI
- LES OPÉRATIONS DE MAÎTRISE D'OUVRAGE



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

DÉVELOPPEMENT URBAIN

PLU/ PLUi

Le Conseil de Territoire a prescrit le 18 décembre 2018, l'élaboration d'un PLUi à l'échelle des onze communes du Territoire. La délibération de prescription précise les objectifs qui seront poursuivis par le PLUi autour de trois grandes orientations :

- **conforter l'attractivité et le rayonnement du Territoire,**
- **améliorer le cadre de vie de tous les habitants et des salariés,**
- **amplifier les actions du territoire sur la transition écologique, le renforcement de la trame verte et la préservation de la biodiversité.**

La délibération définit aussi les modalités de collaboration entre les communes et l'EPT ainsi que les modalités de concertation.

RAPPEL : QU'EST-CE QU'UN PLUi ?

Un PLUi est un document stratégique qui exprime un projet de territoire coconstruit avec les communes, tenant compte des évolutions et des enjeux de leur territoire. Il traduit spatialement les politiques publiques d'aménagement, de mobilité, d'habitat, de développement économique et d'environnement. Il détermine les conditions d'un aménagement du territoire respectueux des principes du développement durable tout en répondant aux besoins de développement des villes. C'est également un document règlementaire qui fixe les règles d'utilisation du sol qui s'impose à tous. Le PLUi a une dimension intercommunale, à l'échelle d'un « bassin de vie ».

I Principales étapes de l'élaboration entre le deuxième semestre 2022 et mi-2023

1. CO-ÉLABORATION DU PLUI AVEC LES ÉLUS ET TECHNICIENS DES VILLES

Conseil de territoire de septembre 2022 : débat des orientations du PADD en conseil de territoire

Novembre 2022 : 2 séminaires sur les OAP thématiques à destination des élus

De novembre 2022 à mars 2023 : 5 tables rondes techniques sur le règlement

Mars / Avril 2023 et juin 2023 : rencontres avec les Maires sur les OAP et le règlement

2. CONCERTATION

- **4 stands organisés pour sensibiliser à la démarche du PLUi entre mars et avril 2023**
- **11 ateliers (1 par ville) + 1 atelier « experts » : organisés entre avril et mai 2023**
  - Réfléchir à la traduction règlementaire des orientations du PADD
  - Nourrir la réflexion sur le règlement
- **1 réunion publique en juin 2023**
  - Restitution des enjeux identifiés lors des ateliers et traduction règlementaire

II Suivi d'études complémentaires au PLUi :

Ces études visent à préciser le diagnostic du PLUi sur certains aspects et aider à la traduction réglementaire :

- Etude BRGM : analyse des problématiques de remontée de nappe
- Etude Institut Paris Region : travail sur les potentiels de renaturation
- Etude INSEE sur la démographie et le portrait économique de VSGP
- Etude CAUE : sensibilisation au patrimoine bâti sur VSGP
- Etude CMA sur le parcours immobilier des entreprises artisanales

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

III. Données clés concernant l'exercice de la compétence « PLU »

Parallèlement à l'élaboration du PLUi, Vallée Sud - Grand Paris conduit les procédures d'évolution des PLU communaux, en étroite collaboration avec les villes concernées.

Suivi de 6 procédures de modification de PLU communaux ou déclarations de projet :

1. Modification n°5 du PLU de Châtillon portant notamment sur le renforcement les dispositions en faveur de la réalisation de logements locatifs sociaux, le renforcement des normes en matière de plantation d'arbres et sur l'intégration des dispositions relatives aux carrières figurant dans le Porter à connaissance de l'Etat : approbation en septembre 2022
2. Modification n°1 du PLU de Fontenay-aux-Roses portant notamment sur la modification des règles d'emprise au sol dans la zone UE en fonction de la superficie des terrains pour mieux préserver l'identité des formes urbaines caractéristiques des zones pavillonnaires et la modification d'OAP : approbation en septembre 2022
3. Modification n°2 du PLU du Plessis-Robinson portant sur le projet de délocalisation de l'hôpital Marie Lannelongue et l'évolution du quartier du Plateau : approbation en septembre 2022
4. Modification n°2 du PLU de Montrouge portant notamment sur le renforcement de ses espaces verts et des espaces publics, la contribution à la lutte contre le réchauffement climatique, le maintien de la cohérence urbaine et architecturale de la ville et le renforcement de la richesse de l'offre commerciale : approbation en décembre 2022
5. Modification simplifiée n°6 du PLU de Châtillon portant sur la rectification d'une erreur matérielle approbation en juillet 2023
6. Modification n°5 du PLU de Châtenay-Malabry sur le secteur de la Sygrie : approbation en juillet 2023

Suivi de 4 procédures de modification de PLU communaux ou déclarations de projet, en cours

1. Suivi de la Déclaration de projet sur le secteur des Editions législatives à Montrouge
2. Suivi de la Déclaration de projet du secteur des Arues à Châtillon en lien avec VSA
3. Modification simplifiée n°6 du PLU de Malakoff : approbation prévue en début d'année 2024
4. Modification n°6 du PLU d'Antony portant notamment sur des projets d'aménagement (Antonypole, ZAC Jean Zay) et les règles de réalisation de logements libres et de logements sociaux ; approbation prévue en début d'année 2024

Observatoire urbain

- Création et alimentation du portail en ligne de l'Observatoire par des indicateurs internes et des données INSEE
- Réalisation de supports de cartographie en lien avec le PLUi et le Schéma Directeur Cyclable
- Suivi des études INSEE sur le portrait économique du territoire et les projections démographiques
- Mise à jour des bases thématiques (population, habitat, etc.) et des productions (indice de fragilité, mobilités domicile-travail des actifs résidants...)
- Participation à la réalisation de diagnostics territoriaux (Fonds Structurels Européens, GIP Emploi, Politique de la Ville)

Autres missions menées

- Suivi de la révision partielle du Schéma d'Aménagement et de gestion des eaux pluviales du bassin versant de la Bièvre (SAGE)
- Suivi de la révision du PDUIF - Plan des mobilités 2020- 2030
- Suivi de l'élaboration des PLUi d'autres territoires (GOSB/GPSO)

AMÉNAGEMENT

Depuis le 1er janvier 2018, Vallée Sud - Grand Paris est compétent de plein droit en matière d'opérations d'aménagement pour les opérations qui n'ont pas été définies d'intérêt métropolitain. La Métropole du Grand Paris n'ayant déclaré aucune opération sur le territoire de Vallée Sud d'intérêt métropolitain, Vallée Sud - Grand Paris exerce donc cette compétence sur l'ensemble des opérations d'aménagement du territoire.

Pour la mise en œuvre de cette compétence, Vallée Sud - Grand Paris peut notamment s'appuyer sur les structures opérationnelles suivantes :

- la société publique locale (SPL) Vallée Sud Aménagement, dont les actionnaires sont l'EPT (90 %), les villes de Clamart (6 %) et Fontenay-aux-Roses (4 %) ;
- la société d'économie mixte à opération unique (SEMOP) Châtenay-Malabry Parc-Centrale, dont les actionnaires sont Eiffage (50 %), l'EPT (34%) et la Caisse des Dépôts et Consignations (16 %).

EN 2022, AUCUNE OPÉRATION N'ÉTAIT MENÉE EN RÉGIE PAR LES SERVICES DE L'EPT, LES MODES OPÉRATOIRES ÉTANT SOIT :

- la concession à Vallée Sud Aménagement, CITALLIOS, SADEV94, SEMOP Parc Centrale
- le mandat d'aménagement ou d'études et/ou l'assistance à maîtrise d'ouvrage par la SPL Vallée Sud Aménagement.

En amont, l'EPT est appelé à intervenir, en confiant à la SPL ou à d'autres prestataires des études préalables ou pré-opérationnelles et en organisant les procédures (concertation et consultation du public, déclaration d'utilité publique, création d'une ZAC, etc).

Les interventions de l'EPT se traduisent également par la prise en compte des éléments du projet urbain dans la définition des règles d'urbanisme (PLU), en étroite relation avec les communes.

Retour au sommaire

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

En 2022, les opérations suivantes étaient en cours :

- **ANTONY :** ZAC Jean Zay / mandat SPL Vallée Sud Aménagement,
- **BAGNEUX :** opération Albert Petit – rue des Blains (« Plaine de jeux ») / concession SADEV94.
- **BAGNEUX :** ZAC Moulin – Blanchard / concession SADEV94,
- **BAGNEUX :** ZAC Ecoquartier Victor-Hugo / concession SADEV94,
- **BAGNEUX :** ZAC des Musiciens / concession SADEV94 - CITALLIOS
- **CLAMART :** ZAC Panorama / concession SPL Vallée Sud Aménagement,
- **CLAMART :** Desprez (centre commercial) / concession SPL Vallée Sud Aménagement,
- **CLAMART :** secteur Le Nôtre / concession SPL Vallée Sud Aménagement
- **CLAMART :** secteur Gare / concession SPL Vallée Sud Aménagement
- **CLAMART :** secteur Aimé Césaire / concession SPL Vallée Sud Aménagement
- **CLAMART :** secteur sud de la route du Pavé Blanc / concession SPL Vallée Sud Aménagement
- **FONTENAY-AUX-ROSES :** ZAC des Paradis (concession d'aménagement SPL Vallée Sud Aménagement),
- **FONTENAY-AUX-ROSES :** mail Boucicaut (concession d'aménagement SPL Vallée Sud Aménagement)
- **MALAKOFF :** ZAC Dolet – Brossolette / concession CITALLIOS.
- **CHATENAY MALABRY :** Ecoquartier Lavallée (concession SEMOP Parc Centrale)

Sept opérations ont fait l'objet en 2022 d'études préalables :

- **ANTONY :** Antonypole (assistance à maîtrise d'ouvrage SPL Vallée Sud Aménagement)
- **BAGNEUX :** étude de redynamisation de la zone industrielle
- **CHÂTILLON :** Les Arues (mandat d'études SPL Vallée Sud Aménagement)
- **CLAMART :** ZAC Panorama 2 (mandat d'études SPL Vallée Sud Aménagement)
- **CLAMART :** Trivaux-Carnets (mandat d'études SPL Vallée Sud Aménagement)
- **FONTENAY-AUX-ROSES :** résidence Saint-Prix (mandat d'études SPL Vallée Sud Aménagement)
- **MALAKOFF :** ZAC de la porte de Malakoff.

L'EPT est également associé aux études menées par la ville de Montrouge sur les secteur Gare et Marne Brossolette, et par la ville de Malakoff sur l'opération Barbusse.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

En 2023, trois opérations doivent faire l'objet d'études :

- **BOURG-LA-REINE :** étude de programmation urbaine du secteur de la Pointe Theuriet
- **CHATENAY-MALABRY :** résidence Fayo (assistance à maîtrise d'ouvrage SPL Vallée Sud Aménagement)
- **CLAMART :** étude urbaine de l'ensemble du secteur autour de la RD 906 (mandat d'étude à la SPL)

Avancement des études et travaux

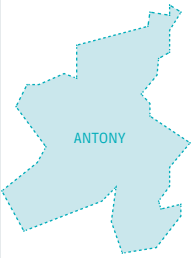

ZAC Jean Zay (Antony)

La ZAC Jean ZAY a fait l'objet d'une concertation courant 2015. Le 3 décembre 2015, le conseil municipal d'Antony arrêtait le bilan de concertation et approuvait le dossier de création de la ZAC Jean ZAY.

Par délibération du 8 décembre 2016, le conseil municipal d'Antony approuvait le dossier de réalisation de la ZAC Jean ZAY, le programme des équipements publics ainsi que les modalités prévisionnelles de financement de la ZAC échelonnées dans le temps incluant les participations des constructeurs.

N'ayant ainsi pas été déclarée d'intérêt métropolitain, la ZAC Jean ZAY créée par la commune d'Antony relève de la compétence de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris à compter du 1er janvier 2018.

Pour mener à bien cette opération et conformément à l'article L.300-3 du Code de l'Urbanisme, l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris a confié un mandat d'aménagement et d'assistance à maitrise d'ouvrage à la SPL Vallée Sud Aménagement.

Le dossier de réalisation de la ZAC a été modifié en février 2019 (légère augmentation de la surface globale de plancher, agrandissement du groupe scolaire, modification du périmètre au niveau de l'avenue Léon Blum, ajustement du bilan). La majorité des terrains d'assiette des constructions était la propriété de l'Etablissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris et a fait l'objet de promesses de vente avec les promoteurs le 15 juillet 2019, pour une constructibilité d'environ 47 000 m² de logements, commerces et services. Les permis de construire ont été déposés en février 2020.

Une partie des immeubles a été réservée par l'Etablissement Public Territorial (achat en VEFA), pour contribuer à reconstituer les logements étudiants de la cité Jean Zay. Un immeuble a été également réservé par le bailleur Hauts-de-Bièvre Habitat pour réaliser des logements sociaux.

L'année 2022 a été marquée dès le mois de janvier par le démarrage des travaux de construction comprenant l'ensemble des logements, commerces, services et du groupe scolaire. Le chantier du parking public a démarré en septembre 2022.



Plan masse de la ZAC Jean Zay à Antony

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Par ailleurs, le projet de quartier de la ZAC Jean Zay a été désigné lauréat des « 100 Quartiers innovants et écologiques » par la commission permanente du conseil régional le 20 mai 2022. Par courrier du 20 septembre 2022, la DRIEAT a donné son accord pour la réalisation des travaux des espaces publics de la ZAC pour donner suite au dossier de déclaration de régularisation au titre de la Loi sur l'eau.

En perspective, l'année 2023 marquera la poursuite des travaux de construction des logements, commerces, services et équipements (hors médiathèque et dernier immeuble de logements étudiants – ilot K) ainsi que le démarrage des travaux définitifs des espaces publics de la ZAC.

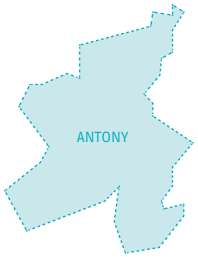

Antonypole (Antony)

Le projet consiste en la transformation de la zone d'activités économiques existante datant des années 1970 en un quartier métropolitain, intégrant une mixité fonctionnelle, notamment à proximité de la future gare de la ligne 18 du Grand Paris, et en conservant une programmation économique innovante aux abords du faisceau autoroutier. Les terrains jouxtant la future gare ont fait l'objet de l'appel à projet « Inventons la Métropole du Grand Paris » remporté par le groupement Linkcity-Emerige.

En 2022, une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SPL Vallée Sud Aménagement pour engager les études pré-opérationnelles. La définition du plan guide de l'opération a été menée sur l'année 2022 et se poursuit en 2023.



Opération Albert Petit – rue des Blains, dite « Plaine de jeux » (Bagneux)

Le programme de construction prévoit des logements en accession libre et sociale, sur la base de 4 bâtiments décomposés ainsi :

- **Plot A -** promoteur Coopimmo : 38 logements en accession (Bail Réel Solidaire)
- **Plot B** – promoteur Bouygues Immobilier : 54 logements en accession libre
- **Plot C** – promoteur Bouygues Immobilier : 53 logements en accession libre
- **Plot rue Gibon** – promoteur Bouygues Immobilier : 40 logements en accession libre

Les principes directeurs du projet des espaces publics des rives de la plaine de jeux sont les suivants :

- Percées visuelles vers et depuis la plaine de jeux.
- Ouverture de la Plaine de jeu sur son environnement.
- Séparation des usages : aires de jeu, rives calmes, espaces végétalisés.
- Signature végétale et paysagère.

En 2022, le permis de construire modificatif du dernier bâtiment (projet COOPIMMO) a été purgé et le foncier de l'opération a été vendu.

La poursuite des études des espaces publics autour des lots situés sur l'avenue Albert Petit est prévue en 2024, pour un démarrage des travaux des espaces publics en 2025.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



ZAC Moulin – Blanchard (Bagneux)

La ZAC Moulin Blanchard a été créée en 2004. Elle est actuellement quasiment achevée. Le programme de la ZAC prévoit 32 000 m2 SDP de logements, 300 m2 SDP d'activités ainsi que la réalisation d'une crèche et de travaux d'aménagement d'espaces publics.

Les travaux sont achevés sauf pour deux lots :

- **Un lot mixte,** situé à l'angle rue de Fontenay/rue Salvador Allende. Sur ce lot les études sont en cours pour reprendre la programmation du projet du promoteur Pierre Etoile. Suite au rendu d'une étude du CAUE 92 sur le potentiel patrimonial des bâtis existants, des études de diagnostics complémentaires des bâtiments ont été menées en 2022.
- **Le lot G,** dont le développement reste en réflexion dans le cadre de l'appel à projet "Inventons La Métropole du Grand Paris".

ZAC écoquartier Victor Hugo (Bagneux)

Cette ZAC a été créée en 2011 et prévoit la programmation suivante :

- **140 000 m2 de surface plancher de logements.** L'offre de logement est prévue diversifiée (typologies, taille, expositions...) afin d'assurer la mixité sociale du quartier.
- **135 500 m2 de surface de plancher dédiée à l'activité économique** (16 500 m2 de commerces et 119 000 m2 de bureaux). Ces activités seront regroupées autour des deux gares et le long de la RD920.

En 2022, l'aménageur a cédé le terrain de deux programmes :

- **Un programme de 348 logements de 22 695 m2 SDP**, **9 locaux commerciaux (1 396 m2 SDP), 3 locaux d'activités** et **un équipement public (2 047 m2 SDP)**, porté par Linkcity, a été cédé pour un montant de 24 550 000 € HT (lot G3)
- **Un ensemble de 227 logements** en accession (15 253 m2 SDP) avec une salle de spectacle de 293 places, un espace de réserves et 3 commerces (950 m2 SDP), porté par le groupement Fiminco et Pitch, a été cédé pour un montant de 19 405 930 € HT (lots C1.1 et C1.2)

L'année 2022 a également été marquée par les travaux de la rue Romain Rolland et du parvis de l'église Saint Monique (secteur 4 de la ZAC).



La place Lucie-Aubrac : ZAC Ecoquartier Victor-Hugo de Bagneux

L'année 2023 devrait voir la suite des travaux d'espaces publics, notamment sur les secteurs 4 et 6, dont la 2e phase d'aménagement de la place Lucie Aubrac.



ZAC des Musiciens (secteur NPNRU - Bagneux)

Le projet de la ZAC des Musiciens prévoit la démolition de 296 logements sociaux, la construction de 600 logements, la réhabilitation de 553 logements sociaux ainsi que la restructuration des espaces publics et des équipements publics du quartier (crèche, citystade, centre culturel et social).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

L'année 2022 a été marquée par les points d'actualité suivants :

- Signature de la convention ANRU,
- ésignation des titulaires des marchés de maîtrise d'œuvre urbaine, de l'AMO Développement Durable et de l'Assistant à Maîtrise d'Usage par le concessionnaire SADEV 94,
- Mise à jour du Plan Guide,
- Livraison des dernières réhabilitations de logements

L'année 2023 devrait voir la démolition de la barre Debussy par le bailleur Seqens, l'établissement de l'avant-projet des espaces publics et l'approbation du dossier de réalisation de la ZAC.

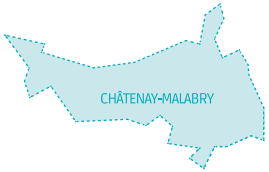

ZAC Parc-Centrale « LaVallée » (Châtenay-Malabry)

Le Cours du Commerce, axe structurant Nord – Sud de la ZAC, a été ouvert au public en juillet 2022 et 570 logements ont été livrés, dont 100 logements sociaux. Le Cours et les 1ères voies attenantes, également livrées et remises à la collectivité, représentent plus de la moitié des espaces publics qualitatifs de la ZAC.

Le parking public de 282 places a été remis à la ville au printemps et ouvert au public. Sa gestion a été confiée à la SEM Vallée Sud Mobilités.

Une sculpture (Renaissance, André Hogommat) a été implantée au droit des jardins LaVallée et préfigure un futur parcours de sculptures entre la Place Centrale et le Rond-Point de Hanovre.

Les premiers commerces se sont installés progressivement au pied des immeubles livrés. Le supermarché LIDL est ouvert depuis le 30 novembre 2022. La recherche des enseignes complémentaires se poursuit en 2023.

Les lots de la phase 2, (I, K, L et P) ont été mis en chantier. Le permis du 1er lot de la phase 3 (lot M) a été délivré en juillet 2022. Les travaux sont également bien avancés sur le futur siège de Lidl qui doit être opérationnel en 2024 et accueillir environ 1 000 collaborateurs.

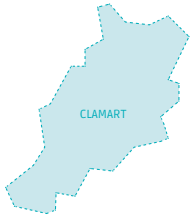

ZAC du Panorama 1 et 2 (Clamart)

Les travaux de réfection du boulevard du Moulin de la Tour, permettant notamment son élargissement avec la création d'espaces verts et de places de stationnement, viendront achever à l'été 2022 les travaux d'aménagement de la 1ère phase de la ZAC du Panorama.
Les travaux de construction de la phase 2 ont démarré en octobre 2021.



Périmètre de la tranche 1 et de la phase 2 de la ZAC du Panorama

Panorama 2 :

Par délibération du 29 juillet 2022, la SPL est missionnée comme assistant à maitrise d'ouvrage dans le cadre du montage de la zone d'aménagement concerté de la ZAC du PANORAMA 2 dans la continuité de la ZAC du PANORAMA 1.

Une étude environnementale va être lancée dans le courant de l'année 2023.

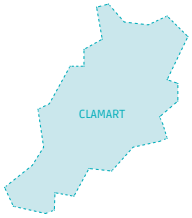

Centre commercial Desprez (Clamart)

Par arrêté du 9 juillet 2020, le Préfet des Hauts-de-Seine a déclaré d'utilité publique le projet de réhabilitation du centre commercial. A la suite de l'obtention de l'ordonnance d'expropriation en date du 23 octobre 2020, la procédure s'est poursuivie en 2021 pour la maîtrise de l'ensemble des murs et des fonds de commerce avec le versement des indemnités liées à l'expropriation et la poursuite de recherche d'accords amiables.

Les travaux de curage des cellules commerciales non occupées détenues par la SPL ont démarré au second semestre 2021.



Insertion paysagère extrait du permis de Construire

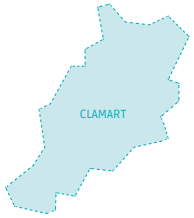

Projet le Nôtre (Clamart)

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Après l'approbation en juin 2021 en Bureau de Territoire de la déclaration de projet portant sur la réalisation d'environ 1 120 logements (72 000 m2) dont 35 % sociaux et 1 300 m2 de commerces, le permis d'aménager a été délivré en octobre 2021.

Les travaux se dérouleront par phase, du sud au nord : phase 1 (2nd semestre 2023), phase 2 (2nd semestre 2025), phase 3 (2nd semestre 2026), phase 4 (2nd semestre 2027).

Des phases de démolition sont en cours jusqu'en 2025. Actuellement, les boxes puis le bâtiment A sont détruits.

Une étude de faisabilité pour le recours à la géothermie est en cours.



Plan masse du projet d'aménagement Le Notre à Clamart

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

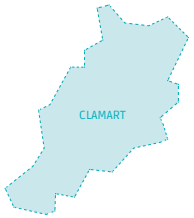

Secteur Aimé Césaire (Clamart)

Les objectifs du projet sont les suivants :

- La reconfiguration de l'offre commerciale
- La requalification des espaces publics (environ 7 300 m2)
- La sécurisation et l'aménagement du parking souterrain
- La requalification du gymnase Bretagne (1 000 m2) avec la création d'un programme de logements (environ 8 000 m2) dont 30 % en locatif social.

Les enquêtes publiques conjointes, préalable à la déclaration d'utilité publique et parcellaire, se sont déroulées du 20 juin au 5 juillet 2022 inclus.

La fin de travaux est prévue au 2nd semestre 2025.

Une consultation pour la hall du marché est en cours, les travaux débuteront au 1er trimestre 2024.



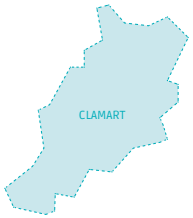

Secteur Sud de la route du Pavé Blanc (Clamart)

Les objectifs du projet sont les suivants :

- La requalification des espaces publics dans le prolongement de la terrasse créée par Le Nôtre,
- La requalification des espaces publics pour conforter la place Georges Pompidou,
- La construction de nouveaux bâtiments d'habitation (environ 11 000 m2 soit 170 logements) en lieu et place des construction dégradées à démolir.

La fin des travaux est prévue au 2nd trimestre 2026.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

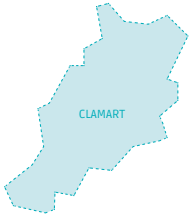

Trivaux-Carnets (Clamart)

Le projet TRIVAUX-CARNETS, situé dans un secteur de 2,5 hectares allant de la rue de la Porte de Trivaux et rue de Carnets offrant un paysage urbain hétérogène, peu cohérent et peu qualitatif, avec notamment une rive sud de la Porte de Trivaux comportant un bâti de qualité hétérogène et vieillissant en vis-à-vis du Site Patrimonial Remarquable (SPR) nommé « Les Villas, Jardin Parisien ».

Ce secteur fait l'objet par ailleurs de difficultés de circulation ou stationnement importantes pour les véhicules motorisés, liées à une trame viaire inadaptée et à des activités commerciales désorganisées.

En termes d'espaces public, le plan masse du projet en cours de définition prévoit la création d'environ 5 000 m2 d'espaces publics qualitatifs, végétalisés et aux dimensions généreuses pour les mobilités douces.

Le projet de construction prévoit la création d'environ 40 000 m2 de surface de plancher répartis entre de l'habitat individuel et collectif, des commerces ainsi que le quatrième collège de Clamart et un gymnase. Il est prévu de proposer des stationnements enterrés pour les logements et les commerces.



Le projet prévoit de requalifier l'ensemble de la zone de 2,5 hectares avec pour objectifs de :

- Proposer une transition harmonieuse entre les formes urbaines existantes
- Structurer les activités économiques et redynamiser le commerce de proximité
- Définir une programmation mixte dans un nouvel environnement urbain et paysager : Les espaces publics, l'habitat individuel et collectif, commerces et services, 4ème collège, gymnase.
- Améliorer les cheminements piétons sur la rue de la Porte de Trivaux, en lien avec le schéma de maillage vert
- Réorganiser et redynamiser les activités, parfois enclavées dans des fonds de parcelles

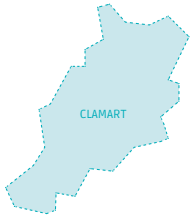

RD 906 (Clamart)

Le projet autour de la RD 906 consiste dans un premier temps à mener des études urbaines de plusieurs lots situés autour de la RD 906 à Clamart.

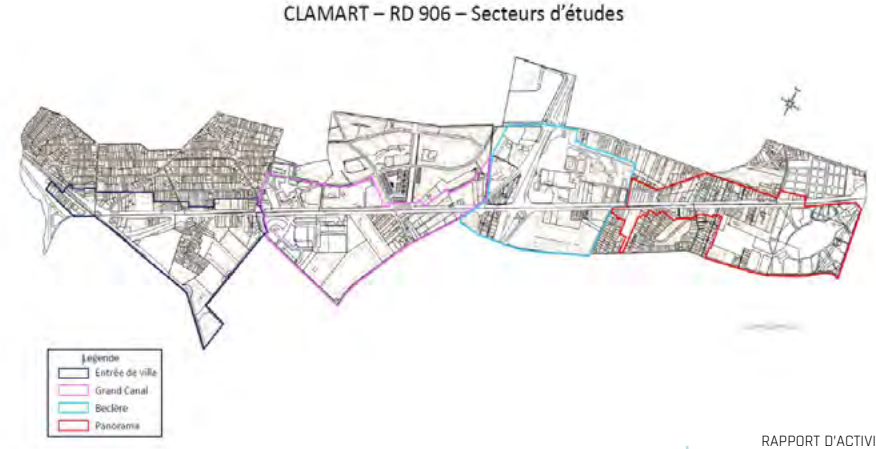

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

un projet urbain sur la RD 906 ainsi que les modalités techniques, juridiques et financières pour la mise en œuvre opérationnelle du projet urbain.

L'avenue Général de Gaulle traverse la Ville de Clamart d'Est en Ouest et se compose d'un tissu urbain mixte dont l'activité occupe une place importante. L'étude urbaine s'organise sur quatre grands secteurs de l'avenue du Général de Gaulle :

- L'entrée de ville,
- Un secteur dans le prolongement du nouveau quartier Grand Canal,
- Un secteur aux abords de l'hôpital Béclère,
- Un secteur dans le prolongement du nouveau quartier Panorama.

L'Etablissement Public Territorial Vallée Sud – Grand Paris avait conduit une première étude urbaine sur le secteur « Avenue Général de Gaulle » à Clamart. En effet, ce secteur connaît une profonde mutation avec l'arrivée du tramway et sa mise en service en 2014, la réalisation d'opérations d'aménagement structurantes (ZAC du Panorama et du Grand Canal), la réalisation de différents projets immobiliers en premier rideau à l'initiative de promoteurs privés, etc.

Il s'agit désormais d'enclencher des phases pré-opérationnelles.

FONTENAY AUX ROSES

Restructuration du mail Boucicaut (Fontenay-aux-Roses)

Le projet fait l'objet d'une concession d'aménagement à la SPL Vallée Sud Aménagement depuis 2020. Il a pour objectif d'intégrer le mail Boucicaut dans la requalification du centre-ville de Fontenay-aux-Roses avec la requalification des accès du centre commercial et des modalités de gestion et d'accès à la piscine.

L'équipe projet a été désignée en deux temps en 2020 et 2021.

En 2022, les études de programmation pour la réhabilitation de la piscine et les études d'assistance à la maîtrise foncière se sont poursuivies.

FONTENAY AUX ROSES

Aménagement du quartier des Paradis (Fontenay-aux-Roses)

Le projet de la ZAC du quartier des Paradis prévoit :

- La démolition-reconstruction des logements sociaux existants (833 logements) et la construction d'environ 650 logements supplémentaires en vue d'apporter de la mixité au sein du quartier,
- La création d'espaces publics qualitatifs afin d'assurer une meilleure accessibilité et une meilleure ouverture du quartier sur la ville,
- L'implantation de commerces et de services en rez-de-chaussée,
- La réalisation d'équipements publics répondant aux besoins du quartier (crèche, réhabilitation de la maison de quartier, reconstitution de l'antenne jeunesse).

La ZAC a été créée en septembre 2019 par délibération du Conseil Territorial. Le traité de concession de la ZAC des Paradis a été signée le 13 janvier 2021. L'ensemble de l'équipe de MOE (espaces publics, Architecte coordinateur, AMO développement durable, OPCIC...) a été désigné en 2021. Les études des espaces publics sont en cours.

L'année 2022 a été marquée par l'actualité suivante :

- Mise à jour du plan guide et validation du cahier des prescriptions générales architecturales, urbaines, paysagères et environnementales (T1 2022)
- Approbation en mars 2022 par le Conseil de Territoire du dossier de réalisation de la ZAC et du programme des équipements publics
- Approbation de l'avenant au traité de concession d'aménagement et de la convention de participation cadre au coût d'équipements de la ZAC (juin 2022)
- Approbation par arrêté préfectoral du Dossier Loi sur l'Eau (juin 2022)
- Délivrance du permis de démolir de la phase 1.

En 2023, à la suite des travaux de démolition de la phase 1, le démarrage des travaux du premier programme immobilier porté par Les Nouveaux Constructeurs devrait intervenir au 2nd semestre. Les différentes tranches de travaux de l'opération s'étendent entre 2023 et 2033.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

MALAKOFF

ZAC multisite Dolet-Brossolette (Malakoff)

Sur une superficie d'environ 2 hectares, le programme porte sur environ 23 200 m2 de logements diversifiés (488 logements dont 212 en accession et 276 en locatif social), 3 200 m2 de résidence étudiante (138 chambres), 13 750 m2 de bureaux et 750 m2 de commerces, aménagement d'espaces publics dont une aire de jeux de 940 m2 et un terrain multisports de 380 m2 et un mail planté, réalisation de 800 places de stationnement.

L'opération a reçu le label EcoQuartier – étape 3 en février 2020.

Les équipements publics d'infrastructures prévus au programme des équipements publics de la ZAC ont été validés lors de l'approbation du dossier de réalisation par le Département des Hauts de Seine (aménagements prévus dans l'emprise de la RD 906), l'EPT Vallée Sud – Grand Paris (assainissement, éclairage public et traitement des déchets) et par la Ville.

Cette opération touche à sa fin, sa clôture sera engagée en 2023.

MALAKOFF

ZAC Porte de Malakoff (Malakoff)

Le programme prévisionnel porte sur 70 000 m2 de bureaux et 10 000 m2 d'équipements publics (groupe scolaire de 3 500 m2, complexe sportif de 3 000 m2, salle polyvalente de 3 500 m2).

Les Ministères Sociaux ont lancé une procédure de marché global de performances pour la conception-réalisation de leur futur siège social (36 000 m2). Parallèlement, les Ministères ont initié une procédure de déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de la commune de Malakoff afin de construire leur futur siège social.

La réalisation du projet de l'Etat conditionne les autres actions d'aménagement sur ce secteur.

Les Arues (Châtillon)

Par délibération du 16 novembre 2020, le Bureau de Territoire a approuvé la passation d'un mandat d'études avec la SPL Vallée Sud Aménagement dont la signature est intervenue le 11 février 2021.

La zone d'activités des Arues est située au nord de la commune de Châtillon, entre le terminus de la ligne 13 du métro et la future gare Châtillon-Montrouge de la ligne 15 du Grand Paris Express. D'une superficie d'environ 10 hectares, le secteur est traversé par la coulée verte du sud parisien et présente un tissu urbain hétérogène avec une forte prédominance d'activités industrielles et artisanales. Lors de l'approbation du PLU en 2015, la volonté municipale était de développer l'activité tertiaire. Désormais, l'ambition est de promouvoir une mixité fonctionnelle avec la réalisation de logements, d'équipements publics, de commerces et services de proximité.

Le travail d'études de 2022 a permis d'affiner les principes d'aménagement et leur traduction opérationnelle.

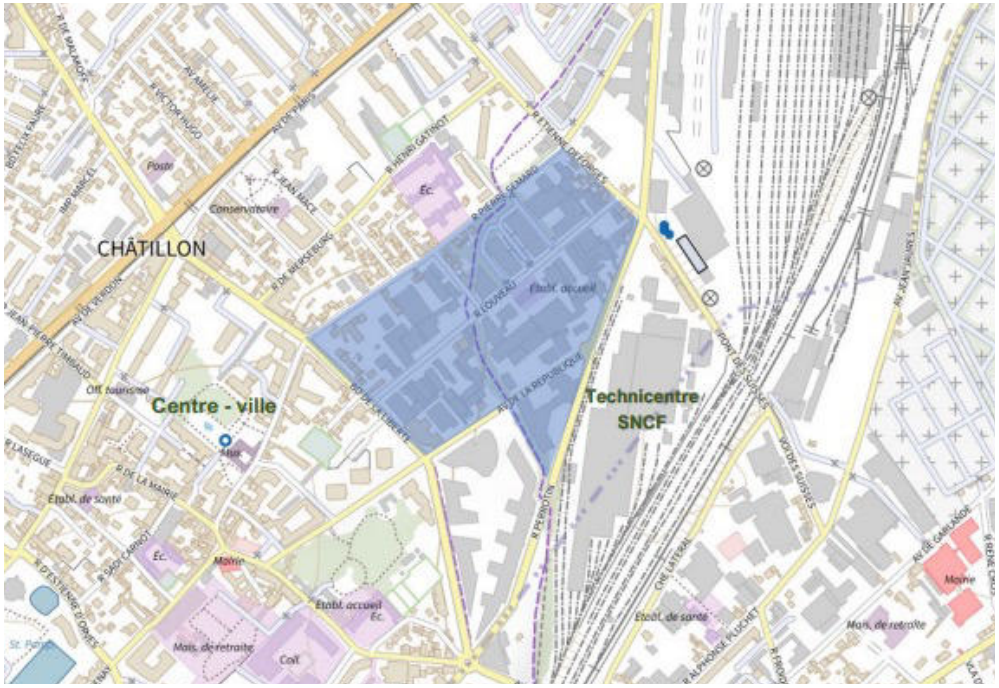

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

HABITAT

Compétent sur les volets Habitat et Logement – nonobstant les compétences exercées par la Métropole du Grand Paris – le Territoire a pu renforcer ces dernières années son rôle de chef de fil sur cette thématique (mise en place de la Conférence Intercommunale du Logement, renforcement du dispositif lié à l'insalubrité des logements, Permis de louer, etc.) et ouvrir le champ sur des sujets encore peu traités à l'échelle de Vallée Sud - Grand Paris, comme celui de l'Habitat privé.



Temps forts 2022 :

L'octroi de subventions d'aides à la pierre pour la production de logements sociaux

Suite à l'adoption, par le Bureau de territoire le 18 septembre 2018, d'un règlement d'aide à la pierre à l'échelle du Territoire, plusieurs opérations ont pu bénéficier de subventions, pour un montant global de 285 310,80 € en 2022 (correspondant aux notifications de subventions) :

- **1 opération à Châtenay-Malabry** (logements familiaux au sein du nouvel Ecoquartier La Vallée, bailleur bénéficiaire : Hauts-de-Bièvre Habitat), pour un montant total de 285 310,80€ ;

Cette opération totalise 27 logements, pour un financement moyen par logement de 10 567,07€.

La rénovation énergétique de l'habitat

L'Espace Info Energie a été rattaché au service Habitat – Logement en septembre 2019.

La convention entre SOLIHA et Vallée Sud – Grand Paris signée le 5 janvier 2022 s'est achevée le 31 décembre 2022.

Un marché entre la SEML Vallée Sud Rénov' et Vallée Sud – Grand Paris concernant l'animation de l'Espace Info Energie a été passé pour l'année 2023.

L'actualité de ses missions est détaillée au chapitre « Développement durable » du présent rapport.

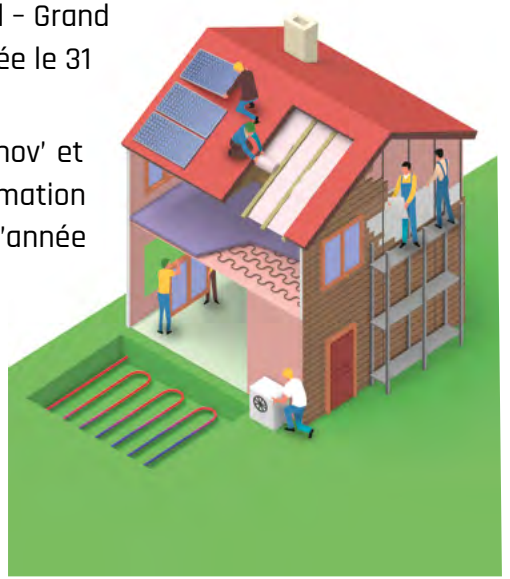

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

La création de la SEML Vallée Sud Rénov'

La Société d'Economie Mixte Locale Vallée Sud Rénov, crée en avril 2022. Elle s'inscrit dans un cadre législatif autour de la transition écologique renforcé avec un Plan Climat-Air-Energie Territorial ambitieux adopté par le territoire le 30 mars 2022 et la loi climat et résilience du 22 août 2021 fixant diverses obligations pour les propriétaires de bâtiments tertiaires et de logements en matière d'énergie.

4 axes sont développés par Vallée Sud Rénov :

- **La rénovation énergétique** des copropriétés privées
- **L'accompagnement des bailleurs sociaux** dans l'accélération de leur rénovation énergétique
- **Le positionnement sur les futurs ou actuels projets de géothermie**
- **Le développement du photovoltaïque** sur les bâtiments publics

L'instauration du permis de louer

A la demande de plusieurs villes du Territoire, le Conseil de Territoire a délibéré en juin 2021 pour l'adoption du dispositif de Permis de louer. Celui-ci est entré en vigueur le 1er février 2022 sur 9 des 11 communes du Territoire (Antony, Bagneux, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff, Montrouge et Sceaux).

Les périmètres et cibles ont été déterminés en lien avec les villes en fonction des enjeux qu'elles ont pu identifier au sein de leur territoire.

Deux régimes sont applicables: l'autorisation préalable de mise en location, dite APML, et la déclaration de mise en location, dite DML

Rappel des dispositifs à l'échelle de Vallée Sud - Grand Paris

Châtillon	APML	**Châtenay-Malabry**	APML + DML
Clamart	APML	**Fontenay**	APML + DML
Malakoff	APML	**Antony**	DML
Sceaux	APML	**Montrouge**	DML
Bagneux	APML + DML		

Les périmètres des villes de Châtillon et de Sceaux ont été modifiés par délibération du Conseil de territoire en décembre 2022, et sont entrés en vigueur le 1er juillet 2023

Entre le 1er février 2022 et le 31 janvier 2023, 408 dossiers APML et 165 dossiers DML ont été réceptionnés par le service Habitat-Logement et Politique de la ville.

La réalisation d'une étude stratégique sur les enjeux de l'habitat privé

Bien qu'il soit susceptible de recéler des enjeux importants, l'amélioration de l'habitat privé est un sujet encore peu traité sur le territoire de Vallée Sud - Grand Paris.

Afin de pouvoir en définir les caractéristiques générales et d'identifier les enjeux, les outils à développer et les dispositifs à mobiliser afin de répondre aux besoins, une étude stratégique sur la définition des enjeux de l'habitat privé a été lancée en 2021, et s'est poursuivie en 2022.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

La première phase, de diagnostic du parc privé, a permis de mettre en évidence trois enjeux majeurs sur le Territoire :

- Le repérage et l'accompagnement des copropriétés en difficultés ;
- La massification de la rénovation énergétique en lien avec le PCAET de Vallée Sud - Grand Paris et les orientations nationales et supra sur le sujet ;

La lutte contre l'habitat indigne et inadapté.

Les orientations retenues dans le cadre de la phase 2, ont été traduites en programme d'action dans la phase 3 ayant pour objectifs :

- Approfondir la connaissance du parc privé et le repérage des situations à enjeux pour définir les leviers d'intervention
- Positionner Vallée Sud - Grand Paris comme centre de ressources et d'information sur l'habitat privé, au bénéfice des communes et des habitants
- Favoriser la massification de la rénovation énergétique via la SEM Vallée Sud Rénov'

Ces actions prévoient notamment la mise en place d'un dispositif de Veille et d'Observation des Copropriétés (VOC), qui déboucherait sur un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC), sur des copropriétés ciblées pour la période 2023-2024

Résidence Universitaire d'Antony

Après l'obtention des agréments pour les résidences pour étudiants situées sur le site de la Résidence Universitaire d'Antony, Pierre Soulage (lot B) et Rose Valland (lot C), respectivement de 136 et 234 logements, en juillet 2021, un travail partenarial entre Vallée Sud – Grand Paris et le CROUS a été initié concernant la réalisation des futures conventions de gestion des deux lots.

Le CROUS en sera le gestionnaire dès la livraison des bâtiments, prévue en 2024. 2022 marque également le démarrage de [illegible] par le CROUS de l'îlot K, dit Maria Callas, également situé sur la RUA d'Antony.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

Vallée Sud - Grand Paris assure une mission de détection de l'habitat indigne pour 8 communes : Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Le Plessis-Robinson et Sceaux.

Dans ce cadre, trois inspecteurs d'hygiène et de salubrité de l'habitat de Vallée Sud-Grand Paris traitent les plaintes portant sur des locaux à usage d'habitation, individuels ou collectifs, privés ou sociaux, dont le propriétaire est l'occupant ou le bailleur.

L'intervention de Vallée Sud - Grand Paris est ensuite adaptée en fonction du type d'infraction constaté.



S'il s'agit d'une procédure relative à une infraction au Règlement Sanitaire Départemental (RSD), Vallée Sud - Grand Paris pilote la procédure et joue un rôle d'intermédiation avec les propriétaires et les locataires. Si nécessaire, la procédure peut conduire in fine à la prise d'un arrêté par le Maire de la commune concernée si les pouvoirs de police sanitaire ne sont pas transférés.

S'il s'agit d'une procédure liée à une insalubrité, l'EPT informe l'Agence Régionale de Santé (ARS) qui est seule compétente.

Enfin, s'il s'agit d'une procédure de mise en sécurité, prise dans le cas d'un immeuble menaçant ruine, Vallée Sud - Grand Paris est compétent pour le suivi de la procédure, conjointement avec les villes et le Tribunal Administratif.

En complément, sur demande des notaires dans le cadre de la vente de biens en lien avec l'habitat sur la ville de Clamart, 658 demandes d'attestations de salubrité et de sécurité ont été traitées durant l'année 2022.

LE TRAITEMENT DES PLAINTES CONSISTE EN :

- la visite du ou des logement(s) concernés,
- la production d'un ou plusieurs rapports de visite et de courriers (sur les suites à donner, les prescriptions de travaux, la procédure enclenchée,
- l'information auprès des parties sur leurs droits et obligations,
- la mise en œuvre et le suivi des procédures appropriées,
- l'information des villes à chaque étape de la procédure.

Les plaintes concernent dans la grande majorité des problèmes d'humidité, d'aération, de ventilation et d'isolation thermique. Cette compétence revêt un enjeu sanitaire ainsi qu'une dimension sociale de protection de l'individu.

Chiffres clés 2022

177 dossiers de plainte ouverts (148 en 2021),

129 dossiers clôturés,

259 dossiers en cours d'instruction (dont 142 reports 2021),

148 visites de logements effectuées.

L'ordonnance n° 2020-144 du 16 septembre 2020

L'ordonnance n°2020-144 du 16 septembre 2020 relative à l'harmonisation et la simplification des polices, des immeubles et installations, applicable au 1er janvier 2021, redéfinit le champ de l'insalubrité et clarifie les autorités compétentes pour instruire et traiter les signalements sur la base de cette redéfinition. Ainsi, l'ordonnance définit 4 faits générateurs (précisés dans le code de la construction et de l'habitation) pour lesquels l'autorité compétente est clairement identifiée :

- Le Président de l'EPT pour les arrêtés de mise en sécurité (anciennement dénommés arrêtés de péril), sauf en cas de refus du maire de transférer ses pouvoirs de police spéciale de l'habitat ;
- Le Préfet pour les arrêtés de traitement de l'insalubrité, telle que nouvellement définie dans le code de la santé publique, incluant désormais les locaux impropres à l'habitation, les situations de suroccupation.

Le Maire est par ailleurs toujours chargé du respect de l'application du règlement sanitaire départemental, qui traite, en son titre II, des locaux d'habitation.



PERMIS DE LOUER

Le permis de louer a été mis en œuvre sur 9 villes du territoire au 1er février 2022 en application de la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et à un Urbanisme Renforcé dite « ALUR », et en particulier le chapitre 3 de son titre II « Renforcer les outils de lutte contre l'habitat indigne », section 3 « Améliorer la lutte contre les marchands de sommeil et l'habitat indigne », articles 92 et 93.

Depuis sa mise en œuvre le 1er février 2022 et jusqu'au 31 janvier 2023, 408 dossiers de demande d'autorisation de mise en location (APML) et 165 dossiers de déclaration de mise en location (DML) ont été traités.

Après un premier retour d'expérience, et sur sollicitation des villes de Sceaux et Châtillon, le conseil de territoire du 6 décembre 2022 a approuvé la réduction des périmètres et des critères sur ces deux villes, pour une entrée en vigueur le 1er juillet 2023.

FONCIER

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

La compétence en matière de Droit de Préemption Urbain (DPU) a été transférée à l'EPT Vallée Sud - Grand Paris par la loi Egalité et Citoyenneté du 27 janvier 2017.

Vallée Sud - Grand Paris a délégué depuis 2017 l'exercice du DPU aux communes qui l'ont demandé sur tout ou partie de leur territoire ou à des organismes (EPFIF, SADEV 94, SEMOP, Vallée Sud Aménagement) sur certains secteurs d'aménagement opérationnel.

Les autres secteurs sont gérés directement par l'EPT. Ils correspondent à la totalité du territoire de la commune de Clamart et une partie du territoire des communes du Plessis-Robinson, de Sceaux, Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses et Châtillon.

Sur ces secteurs, l'EPT traite l'ensemble des Déclarations d'Intention d'Aliéner (DIA) qui lui sont transmises préalablement à des ventes immobilières par les notaires. Pour chacune d'elles, il précise s'il renonce à exercer son droit de préemption ou, à l'inverse, s'il souhaite préempter le bien.

Dans le cas où il souhaite préempter, l'EPT intervient en trois phases :

- La première ; de la réception de la DIA jusqu'à la signature chez le notaire. Entre ces deux étapes plusieurs mois s'écoulent et permettent au service foncier d'organiser les visites des biens avec le service des Domaines puis de rédiger et de faire valider les décisions de préemption. Cette étape est juridiquement très importante, puisqu'elle permet de justifier de l'intérêt général de ladite préemption. A la suite de cela, le service foncier traite avec les notaires et les administrés pour organiser la signature de l'acte de vente et la remise des clés.
- La seconde est une phase de gestion intercalaire des biens préemptés qui est étroitement liée avec le type de projet envisagé. Le service se charge de la gestion technique du patrimoine acquis et ce, jusqu'à la revente. Cette gestion nécessite de traiter des questions de sécurisation des biens, ainsi que de leur entretien courant.
- La dernière consiste à mettre en œuvre la revente des biens préemptés, en lien avec Vallée Sud Développement et les villes. Il s'agit essentiellement de commerces sur lesquels le service foncier travaille à trouver des repreneurs souhaitant implanter des activités attendues par la ville.

DIA traitées en 2022

Le tableau ci-après précise le nombre de DIA qui ont été traitées par Vallée Sud-Grand Paris en 2022.

DIA traitées en 2021			
Année	**Mois**	**Non préemption**	**Préemption**
2022	**JANVIER**	116	6
	FÉVRIER	111	9
	MARS	104	1
	AVRIL	147	4
	MAI	113	1
	JUIN	118	2
	JUILLET	138	5
	AOÛT	56	4
	SEPTEMBRE	100	2
	OCTOBRE	116	4
	NOVEMBRE	73	1
	DÉCEMBRE	99	8
	TOTAL	**1291**	**47**

Au total ; 1 291 Déclarations d'Intention d'Aliéner ont été reçues et traitées par l'EPT (dont 856 pour Clamart contre 271 pour Le Plessis Robinson, 85 pour Sceaux et 88 pour Châtillon).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Préemptions effectuées en 2022

47 préemptions ont donc été effectuées par Vallée Sud - Grand Paris sur l'année 2022.

Ces 47 préemptions représentent **un montant payé de 16 495 787€ TTC** et consigné auprès de la CDC (en cas d'obstacle au paiement du prix de vente) de 1 267 250 € TTC, soit **un montant total dépensé de 17 763 037 € TTC** (commission d'agence comprise).

Parmi ces 47 préemptions ; 4 ont été déposées et instruites au titre du droit de préemption commercial (DPC), délégué à l'EPT sur le périmètre de la ville de Clamart par délibération du Conseil de territoire du 28 mai 2019.

Pour rappel 27 préemptions ont été réalisées en 2021 pour un montant total de 11.915 824 € TTC. Par conséquent 5 847 213 € TTC supplémentaires ont été dépensés en 2022.

Les 47 préemptions réalisées en 2022 visent essentiellement des biens situés sur la commune de Clamart (45) et ont été motivées pour plus de la moitié d'entre elles par la volonté de maintenir, développer ou maitriser une armature commerciale diversifiée sur la ville.

Pour les murs commerciaux acquis, l'objectif est de les revendre à la SEM Vallée Sud Développement.

L'EPT finalise par ailleurs, avec l'appui du bureau d'études AID, une étude visant à affiner sa stratégie en matière d'implantations commerciales par la mise en œuvre d'un linéaire de protection visant à cibler les secteurs de la ville de Clamart sur lesquels l'implantation commerciale sera contrôlée. Toujours dans ce cadre, le périmètre de sauvegarde du commerce et de l'artisanat de proximité a été étendu par une délibération du Conseil Municipal de 5 juillet 2022 et approuvé par une délibération du Conseil de Territoire du 6 décembre 2022.

En ce qui concerne les autres biens préemptés (immeubles, logements, terrains) ils ont toujours vocation à être revendus à des opérateurs (Vallée Sud Aménagement, Office de l'habitat du territoire, Vallée Sud Habitat ou autres) dans le but de mener diverses actions d'intérêt général. Ces actions visent essentiellement à la promotion de la qualité et de la diversité de l'habitat (restructuration urbaine de secteurs dégradés et peu qualitatifs, résorption de l'insalubrité, développement du parc de logements et notamment social, équipements publics...) mais aussi à permettre la réalisation d'équipements publics.

Plus globalement en matière d'urbanisme, ces actions d'intérêt général permettent la réalisation d'opérations d'aménagement et la mise en œuvre des orientations prévues dans des OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation définies dans le PLU).

Ces opérations de portage foncier sont assurées selon un principe d'équilibre dépenses/recettes qui tiennent compte pour ce faire, au moment de la revente des biens, non seulement du coût d'acquisition, mais aussi des frais de portage financier et de gestion intercalaire assumés par l'EPT.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



MOBILITÉS - DÉPLACEMENTS

La mobilité joue un **rôle essentiel dans la vie quotidienne** des habitants du Territoire et pour son dynamisme économique. Une bonne desserte en transports est un **élément majeur de l'attractivité du Territoire dans un contexte de concurrence.**

Le Territoire est bien desservi par les transports en commun. **L'offre existante permet un bon niveau de desserte avec des modes lourds et semi lourds ayant une portée supra territoriale** : RER B, RER C, Transilien N, Métro 4, Métro 13, l'Orlyval et le Tramway T6.

L'offre de bus est diversifiée : TVM à la Croix de Berny RER, 40 lignes régulières RATP dont 6 lignes Noctilien, quelques lignes scolaires RATP et Savac, 8 lignes ex-Paladin dont 2 scolaires, ainsi que 13 services réguliers locaux dont 2 scolaires et 1 transport à la demande.

Présentation des politiques publiques menées par le Territoire

Pour l'EPT, l'objectif est de s'inscrire dans la politique globale de mobilité, c'est-à-dire d'encourager une mobilité plus rationnelle visant à améliorer la qualité de vie des habitants, à réduire les nuisances liées aux déplacements sur l'environnement et à lutter contre les inégalités sociales et territoriales.

Vallée Sud - Grand Paris participe pleinement à l'offre en mobilité sur l'ensemble de son ressort territorial. Dans le cadre d'une délégation de compétence d'Île-de-France Mobilités, l'EPT assure la gestion et le financement de 10 services réguliers locaux en tant qu'Autorité organisatrice de proximité depuis le 1er août 2022. Ces services étaient au nombre de 13 services réguliers entre août 2022 et janvier 2023, avant la réorganisation du réseau en janvier 2023. Préalablement, Vallée Sud - Grand Paris gérait 6 de ces services via des contrats historiques et était également un partenaire majeur du réseau Paladin contractualisé dans le cadre d'un contrat de type 3 avec Ile-de-France Mobilités.

Des réflexions et des projets sont également en cours pour accroitre la part modale du vélo au sein du Territoire, en cohérence avec les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial.

1. Chiffres clés 2022

1.1. Les chiffres clés des mobilités sur le Territoire

- **4** futures gares du métro Grand Paris Express (3 gares du M15 et 1 gare du M18) ;
- **1** tramway (T10) construit en 2022 et mis en service en juin 2023 ;
- **11** gares RER, 6 stations de métro (lignes 4 et 13) dont 2 nouvelles gares (Barbara et Bagneux – Lucie Aubrac), 1 ligne de tramway T6 (connexion avec les lignes de métro 13, le RER C, les lignes N et L du Transilien), 2 gares Transilien ;
- **8** lignes ex-Paladin (opérateur : RATP Cap Bièvre) qui desservent les communes d'Antony, Châtenay-Malabry et Le Plessis-Robinson sur le Territoire.
- **13** services réguliers locaux (opérateur : Transdev Vallée Sud) : la ligne 3 à Antony, les lignes 6 et 16 à Sceaux, les ligne 7 et 17 à Bourg-la-Reine, la ligne 11 à Châtenay-Malabry, la ligne 14 notamment au Plessis-Robinson, les lignes Clamibus et Clam'Express à Clamart, la ligne Le Petit Fontenaisien à Fontenay-aux-Roses, la ligne L'Hirondelle à Malakoff, la ligne Amibus à Châtillon, et la ligne Montbus à Montrouge.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

1.2. Les chiffres clés 2022 sur l'offre vélo

Sur l'année 2022, l'offre de stationnement proposée par Vallée Sud – Grand Paris a augmenté et vient s'inscrire dans les directives issues du Schéma Directeur Cyclable qui a été adopté le 06 décembre 2022.

Les réalisations 2022 faites par Vallée Sud Grand Paris sont les suivantes :

	2021 (total)	2022 (total)
Nombre de places sécurisées en Parking vélos (gare)	162 (exploitation communale)	210 (exploitation VSGP) 12 (exploitation communale)
Nombre de places libres en Parking vélos (gare)	84 (exploitation communale)	108 (exploitation VSGP)
Nombre de places libres supplémentaires (hors gares)	Chiffre non disponible	730 ajoutées par VSGP
Nombre de panneau M12	Chiffre non disponible	113 ajoutés par VSGP

1.3. Les chiffres clés 2022 sur l'offre bus portée par Vallée Sud - Grand Paris

L'année 2021 a été marquée par la crise sanitaire du Covid-19 ayant eu un fort impact sur la fréquentation des différents réseaux de transport en commun dont ceux financés par Vallée Sud – Grand Paris. A l'échelle de l'Île-de-France, il avait été observé une baisse de fréquentation située entre 30 et 40%. L'année 2022 a permis une bonne reprise de fréquentation. En décembre 2022, la fréquentation des réseaux franciliens atteignait 90% du niveau de 2019.

Depuis le 1er août 2022, Vallée Sud - Grand Paris est autorité organisatrice de proximité pour 13 puis 10 services réguliers [illegible]. Cette concurrence a permis de retenir un opérateur de transport. Préalablement, l'EPT gérait 6 de ces services via des contrats historiques. **Sur ces 6 services, l'offre kilométrique a augmenté de 4% entre 2021 et 2022. La ligne Clam'Express a fortement gagné en fréquentation (+53%)** tandis que la fréquentation a légèrement diminué sur les lignes Amibus et Montbus (-3%) entre ces deux années.

		Fréquentation 2022	Km commerciaux 2022	Fréquentation 2021	Km commerciaux 2021
Par an	**Amibus**	**14 876**	**85 644**	15 534	82 865
	Montbus	**22 663**	**42 530**	23 069	41 628
	Clam'Express*	**19 040**	**31 341**	12 436	25 242
	Clamibus	pas de données, lignes gratuites	**63 193**	pas de données, lignes gratuites	63 502
	Le Petit Fontenaisien		**28 654**		28 666
	L'Hirondelle		**26 970**		26 611
De août à déc.**	**Ligne 3**	**4 419**	**25 639**		
	Ligne 6	**5 347**	**18 457**		
	Ligne 7	**2 506**	**10 564**		
	Ligne 11	**1 211**	**7 718**		
	Ligne 14	**18 581**	**56 796**		
	Ligne 16	**95**	**1 028**		
	Ligne 17	**1 346**	**1 824**		

** Clam'Express est une ligne en Transport à la demande (TAD)*

*** La mise en service des équipements billettiques n'est intervenue que le lundi 29 août 2022.*

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Mobilités en 2022 :

2.1. Vélo

- **L'année 2022 a été marquée le 6 décembre par l'adoption du schéma directeur cyclable à l'échelle du Territoire. Ce travail a été mené avec l'ensemble des partenaires concernés : Villes, Département, Région Île-de-France, Île-de-France Mobilités, associations vélo, etc. Ce schéma directeur propose de décliner 3 axes principaux :**
  - **Infrastructure :** l'objectif est de définir des axes cyclables continus et sécurisés à l'échelle du Territoire en coordination avec les partenaires (Villes, CD92 et Région) ainsi que les collectivités limitrophes. Le Territoire Vallée Sud – Grand Paris compte déjà plus de 175 kilomètres d'aménagements cyclables. L'objectif est d'y ajouter **78 km d'aménagements supplémentaires** et de **remettre à niveau 55 km d'aménagements** cyclables existants.
  - **Stationnement :** l'objectif est de déployer des consignes vélos sécurisées à l'échelle du Territoire et d'**atteindre 1000 places sécurisées d'ici 2025**, ainsi que la mise en place de stationnement libre. Le déploiement de ces consignes sécurisées se fait en accord le dispositif Ile-de-France Mobilités qui subventionne la mise en place de stationnement vélo sécurisé et libre localisé autour des gares, dans un rayon de 70m.
  - **Services :** l'objectif est de développer l'écosystème des services vélos, d'animer et d'évaluer le plan cyclable.

AMÉNAGEMENTS VÉLO :

En 2021, les services de Vallée Sud – Grand Paris ont mis en œuvre dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID-19 des aménagements cyclables provisoires (aussi appelés « coronapistes ») sur 5 communes du Territoire : Bagneux, Bourg-la-Reine, Clamart, Sceaux et Fontenay-aux-Roses. Environ 17 km d'aménagement ont été réalisés sous la forme de pistes cyclable, de double-sens cyclables et de marquage au sol. En 2022, les pistes de Fontenay-aux-Roses et [illegible] aménagement cyclable a été testé sur la RD75, celui-ci s'est avéré concluant après plusieurs mois d'expérimentation.



Plusieurs études ont été réalisées pour mettre en œuvre les premiers aménagements principaux du Schéma Directeur Cyclable : par exemple le chemin Sylvestre et l'avenue Jean Jaurès à Châtenay-Malabry, l'avenue Jean-Baptiste Clément à Clamart, la RD75 au Plessis-Robinson.

STATIONNEMENT :

En 2022, 365 arceaux libres ont été posés sur les villes de Clamart, de Fontenay-aux-Roses et de Châtenay-Malabry offrant ainsi 730 places supplémentaires de stationnement libre sur le Territoire.



Concernant le déploiement de parkings vélos Ile-de-France Mobilités, aménagés par Vallée Sud-Grand Paris sur les gares du Territoire, un travail d'échange et de concertation avec les communes a été entamé afin de constituer des dossiers de subvention auprès d'Île-de-France Mobilités (IDFM). IDFM finance 70% des travaux liés à l'installation des consignes et 100% des coûts d'exploitation. En 2022, l'exploitation de trois consignes par VSGP a débuté : Clamart (40 places), Bourg-la-Reine (150 places) et Fontenay-aux-Roses (20 places).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

D'autres consignes sont en études et travaux en 2022 pour une ouverture en 2023 : Antony, Châtillon-Montrouge, Malakoff Etienne Dolet, Malakoff Plateau de Vanves, Croix de Berny, Hôpital Béclère. Des dossiers de subvention ont également été déposés en 2022 (et validés) pour les gares de Barbara, Lucie Aubrac et Les Baconnets. Des échanges ont débuté au dernier trimestre 2022 avec la ville de Fontenay-aux-Roses afin d'équiper la gare d'un Parking vélos supplémentaire.

SERVICES :

Concernant le travail sur les services vélos en 2022, 113 panneaux M12 ont été posés sur les villes de Châtenay-Malabry et de Fontenay-aux-Roses. Ces panneaux permettent aux cyclistes de s'engager dans les intersections sans s'arrêter au feu, tout en respectant les priorités.

2.2. Bus

Les services de Vallée Sud - Grand Paris ont mené un travail de concertation avec les Villes du Territoire dans l'optique de la mise en concurrence des lignes de bus financées par Vallée Sud – Grand Paris. Depuis août 2022, les lignes font l'objet de deux marchés distincts (cf. délibération du Bureau de Territoire du 10 décembre 2020) :

- Les lignes structurantes de bus et le tramway T10 (reliant Antony à Clamart) sont intégrées dans un marché porté par Île-de-France Mobilités (délégation de service publique).
- Les lignes de desserte locale sont gérées par Vallée Sud – Grand Paris dans le cadre d'un marché spécifique.

Depuis 2021, **un travail de coordination** a été mené afin de bien articuler les 2 marchés et d'assurer une continuité de service pour les usagers. Ce travail concerne également les Villes du Territoire pour caler précisément le contenu du futur marché (tracé des itinéraires et fréquences). **Le marché bus unifié** de Vallée Sud - Grand Paris a été rédigé, en tenant compte des besoins de chaque Ville, et publié en 2021.

Ce marché a été attribué à Transdev Vallée Sud en avril 2022 pour une période de 30 mois avec une possibilité de prolongation de 12 mois en ont découlé l'ensemble des actions suivantes :

- **La construction du dépôt bus à Clamart**, aménagé de manière provisoire, pour assurer la bonne exploitation du réseau au 1er août 2022 ;
- **Le suivi de l'exploitation du réseau** (offre bus initiale) avec ce nouvel opérateur ;
- **La préparation de la nouvelle offre bus** pour janvier 2023, en étroite collaboration avec les communes ;
- **La création d'une nouvelle identité visuelle** pour le futur nouveau réseau (Vallée Sud Bus) : logo, site internet, marché de covering bus ;
- **La définition du dispositif Pass'Local sur 3 lignes historiquement gratuite**s. Elles seront soumises à la tarification francilienne d'Ile-de-France Mobilités avec le lancement du nouveau réseau début 2023.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

2.3. Autres projets

Les services de Vallée Sud - Grand Paris ont également été mobilisés pour représenter le Territoire et les intérêts des communes dans des projets structurants :

- Le VIF (Réseau Vélo Ile-de-France anciennement nommé **le RER vélo**), porté par la Région Île-de-France, et qui projette d'assurer un maillage cyclable continu et performant à l'échelle de l'Île-de-France. Le Territoire de Vallée Sud est concerné par plusieurs itinéraires : itinéraire V2 (anciennement B4), V8 (anciennement B3) et V20 (anciennement GC)

- **Contrat de pôles des gares de la ligne 15 du Grand Paris Express**. Le Territoire s'assure de la cohérence des projets notamment par rapport aux lignes de bus exploitées (capacité des gares routières), apporte son expertise en termes de stationnement vélo (libre et sécurisé),

- Restructuration des réseaux de bus en lien avec les projets de transport collectif structurant (Métro 4, Tramway T10 et le métro 15). Le Territoire est force de proposition dans ces études pilotées par Île-de-France Mobilités et qui impactent de nombreux usagers des transports en commun.

2.4. Participation aux évènements des communes

Le service mobilités de Vallée Sud – Grand Paris a également été mobilisé pour représenter le Territoire lors de différents évènements à Clamart :

- **Lors de la journée pour la fresque du climat** le 12 novembre 2022 à Clamart,
- **Lors de la journée sport santé** du 19 novembre 2022 où une inauguration des arceaux à vélos a eu lieu devant l'école de la mairie de Clamart.
- **Lors de l'ouverture de chaque Parking vélo en gare**, avec de la présence terrain pour faire connaître le service et faire de la sensibilisation.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



COLLECTE ET GESTION DES DECHETS MENAGERS

L'établissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris exerce la compétence « gestion des déchets ménagers et assimilés » depuis sa création.

La collecte des ordures ménagères et assimilés est effectuée via le recours à des prestations de services et à la régie directe.

S'AGISSANT DU TRAITEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES, CETTE COMPÉTENCE A ÉTÉ DÉLÉGUÉE :

- **au Syndicat intercommunal de traitement des ordures ménagères de l'agglomération parisienne (SYCTOM)** concernant les communes de Bagneux, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff et Montrouge,
- **au Syndicat intercommunal Massy-Antony pour le chauffage urbain (SIMACUR)** pour les communes d'Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson et Sceaux.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Présentation des politiques publiques menées par le Territoire

Vallée Sud - Grand Paris s'inscrit dans une logique visant à réduire l'impact environnemental. Le Territoire conduit notamment une politique de réduction du tonnage de déchets collectés et a pour objectif de limiter le tonnage de déchets incinérés. Vallée Sud - Grand Paris a déployé une politique de tri des déchets reposant sur un élargissement progressif des consignes de tri. Le Territoire est engagé dans une démarche de réduction des déchets et de tri à la source depuis plusieurs années.

CET ENGAGEMENT SE TRADUIT EN PARTICULIER PAR LA MISE EN ŒUVRE DE PLUSIEURS ACTIONS ET SERVICES DONT :

- Le maintien des opérations de formations et de distribution de matériel de compostage via des tutoriels et livraisons sans contact à domicile ;
- L'expérimentation de collecte des encombrants à la demande pour les villes de Châtenay-Malabry, Fontenay-aux-Roses et le Plessis-Robinson. Les usagers peuvent prendre rendez-vous pour déposer les mobiliers et équipements d'ameublement, les déchets de bricolage, les DEEE et les déchets toxiques ;
- L'expérimentation de la collecte des déchets alimentaires à l'échelle d'un quartier au Plessis-Robinson ainsi que l'extension du périmètre de collecte de ces déchets pour la restauration scolaire à l'échelle du Territoire ;
- La facilitation des démarches en ligne concernant la gestion des déchets ;
- L'amélioration de l'accès à la déchèterie Territoriale à Verrières-le-Buisson pour permettre davantage le tri des déchets qui ne sont pas collectés en porte à porte ou en point d'apport volontaire de proximité ;
- Le maintien du défi zéro déchet pour tous.

Chiffres clés 2022

TONNAGES COLLECTÉS EN 2022

- **93 917 tonnes** d'ordures ménagères résiduelles (232.91 kg/an/hab.),
- **17 310 tonnes d'emballages et papiers**, hors verre (42.93 kg/an/hab.),
- **8 049 tonnes d'emballages en verre** (19.96 kg/an/hab.),
- **6 553 tonnes de déchets végétaux** (16.25 kg/an/hab.),

PATRIMOINE

- **56 bennes** dont 46 roulants au gaz naturel,
- **1 076 Points d'Apports Volontaires**
- **1 déchetterie implantée à Verrières-le-Buisson.**



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Opération Défi Zéro déchet

L'année 2022 a vu se clôturer la saison 4 du Défi Zéro Déchet de Vallée Sud – Grand Paris le 5 juillet.

Durant cette saison, 209 foyers se sont inscrits à cette opération. La mobilisation des foyers sur les 11 communes du Territoire a ainsi permis de réduire la quantité de déchets produite. Le Territoire accompagne pendant 7 mois les foyers en leur proposant des ateliers sur différentes thématiques (cuisine, faire soi-même, couture, théorique et partage) permettant à chacun de tester et conserver des écogestes. Les nouvelles pratiques acquises ont permis de réduire le poids des déchets (ordures ménagères et emballages, papiers) de 38,5% entre décembre 2021 et juin 2022.



Grâce à ce succès continu, la saison 5 du Défi a été lancée en novembre 2022. Cette saison a regroupé 184 foyers, saison au cours de laquelle le Territoire a observé une participation record. En effet, le public a été séduit par les ateliers proposés et a fait preuve d'une forte mobilité sur le Territoire. L'un des objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial, celui de réduire la quantité de déchet par habitant et dans lequel le Défi Zéro Déchet s'inscrit, a été atteint par les foyers participants (pour les ordures ménagères et les emballages) : 56% des déchets ont été évités (par rapport à l'année de référence 2017 sur ces deux flux).

EAU ET ASSAINISSEMENT

Au quotidien, les eaux usées de près de 9 millions de Franciliens (environ 2.5 millions de m3) sont acheminées vers les stations de traitement du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) qui en assure la dépollution.

Les eaux pluviales sont collectées et transportées afin d'être restituées au milieu naturel, la Bièvre et la Seine, après régulation et prétraitement si nécessaire.

Le réseau d'assainissement collectif géré par Vallée Sud-Grand Paris couvre **522 km**, et comprend environ **43 000 branchements**.

Il permet la collecte et l'acheminement des eaux usées et eaux pluviales vers les réseaux départementaux ou interdépartementaux.

Les eaux usées sont ensuite rejetées dans les réseaux interdépartementaux pour ensuite être traitées à la station d'épuration du Syndicat Interdépartemental pour l'Assainissement de l'Agglomération Parisienne (SIAAP) Seine Amont (située à Valenton) avant rejet au milieu naturel.

L'entretien du réseau consiste à réaliser des campagnes de dératisation, de curages, et de travaux d'urgence et à vérifier la conformité des raccordements. Jusqu'au 1er mars 2022, deux modes de gestion coexistaient pour la mise en œuvre de cette compétence :

- une délégation de service public (DSP), confiée à Suez Eau France afin d'assurer l'entretien et l'exploitation du réseau assainissement des communes d'Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, du Plessis-Robinson et de Sceaux. Elle est arrivée à son terme le 13 février 2022.
- un marché de prestation de services (MPS) dont le titulaire était Suez Eau France depuis le 1er janvier 2020, pour une durée de 14 mois, sur le périmètre des communes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Châtillon, Malakoff et Montrouge. Ce marché est arrivé à son échéance le 28 février 2022.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Depuis le 13 février 2022 pour les communes d'Antony, Bourg-la Reine, Châtenay-Malabry, Plessis Robinson et Sceaux et depuis le 1er mars 2022 pour les Communes de Bagneux, Châtillon, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff et Montrouge, le Territoire a mis en place un accord cadre pour l'entretien et l'exploitation des réseaux et des ouvrages d'assainissement dont le titulaire est Véolia Eau – Territoire Paris Métropole pour une durée initiale de 2 ans avec la possibilité de pouvoir le reconduire 2 fois 1 an. Sa durée ne pourra pas excéder 4 ans.

Le Territoire effectue en parallèle d'importants travaux de réhabilitation.

Présentation des politiques publiques menées par le Territoire

Le Territoire Vallée Sud - Grand Paris est engagé dans une politique active d'entretien et de rénovation des réseaux d'assainissement de son domaine public. Cette action permet de lutter efficacement contre les inondations et de préserver le milieu naturel.

Chiffres clés 2022

RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2022

Désignation (linéaire en km)	2021
Linéaire de réseau séparatif	347.20
Linéaire de réseau eaux pluviales	171.38
Linéaire de réseau eaux usées	175.82
Linéaire de réseau unitaire	174.56
Linéaire de refoulement	0,22
Linéaire total de réseau du territoire	521.98
Linéaire de réseau total – périmètre délégation de service public	310.98
Linéaire de réseau total – périmètre marché de prestation de service	210.78

OUVRAGES ANNEXES AUX RÉSEAUX D'ASSAINISSEMENT – ANNÉE 2022

Type d'ouvrages	2021
Avaloirs et grilles	6 751
Regards réseau	17 331
Séparateur d'hydrocarbures	26
Dessableurs	9
Déversoirs d'orage	11
Dégrilleurs	3
Régulateur de débit	15
Vannes	11
Total	**24 161**

Postes de relèvement

En 2022, on dénombre 16 postes de relèvement sur le territoire :

- **11 postes de relèvement des eaux usées ;**
- **5 postes de relèvement des eaux pluviales.**

Ces ouvrages ont pour rôle de relever les effluents lorsque les contraintes de pente ne permettent pas l'écoulement gravitaire. Ces postes sont équipés de pompes dont le fonctionnement et la consommation en énergie sont contrôlés par le délégataire.
Jusqu'en 2021, il y avait 15 postes sur le Territoire, en mars 2022, le poste rue Joliot Curie à Fontenay aux Roses a été livré.

Bassins de rétention

En 2022, le territoire compte 28 bassins de rétention d'eaux pluviales :

- **14 bassins** situés sur les communes d'Antony, Bourg-la-Reine, Châtenay-Malabry, Le Plessis-Robinson, Sceaux ;
- **14 bassins** situés sur les communes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff et Châtillon.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Temps forts 2022

Mise en place du nouveau marché de services d'entretien, exploitation des réseaux et des ouvrages d'assainissement :

A l'issue de la Délégation de service public (sur la partie sud du Territoire), le Territoire a fait le choix de structurer l'exploitation du service public de l'assainissement par un contrat couvrant la totalité du Territoire et la totalité des réseaux d'assainissement publics relevant du patrimoine de Vallée Sud grand Paris.

Ce nouveau contrat a pour objet :

- l'entretien des réseaux d'assainissement et ouvrages
- La campagne de curage préventif;
- la dératisation des réseaux
- la réalisation des inspections télévisées ITV
- les enquêtes de conformité
- le diagnostic des réseaux d'assainissement;
- l'entretien des réseaux d'assainissement des bâtiments territoriaux;
- la mise à disposition d'un service d'astreinte;
- l'intégration de toutes les données dans le SIG;
- la réalisation d'un diagnostic permanent du système d'assainissement
- l'élaboration d'un bilan annuel d'activité
- la réalisation du bilan de fonctionnement

Poursuite du marché d'assistance à la mise en place d'un Schéma directeur et zonage d'assainissement

Le schéma directeur d'assainissement (SDA) est un document d'orientations, qui devra permettre de définir une politique générale à court, moyen et long terme en matière d'assainissement pour les eaux usées et pluviales adaptée au contexte du Territoire. Il permet de faire un bilan général de la situation actuelle et future. Il s'agit d'un outil de gestion technique et économique du système d'assainissement.

d'équipement de mesure semi permanents sur les ouvrages d'assainissement et d'exploitation des mesures

Cette autosurveillance va permettre de comprendre comment nos réseaux se comportent en cas de pluie. Selon les résultats obtenus, des travaux pourront être définis pour résoudre les dysfonctionnements constatés. A la fin du marché, le prestataire dépose les instruments de mesure.

Cette mission vient en complément du marché d'assistance à la mise en place du schéma directeur et zonage d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales.

Convention de mandat - continuité de l'accompagnement des riverains dans leur mise en conformité de leurs installations intérieures.

Pour mémoire, dans le cadre de son 11e programme (2019-2024), l'Agence Eau Seine Normandie a mis en place un dispositif d'aides pour les propriétaires qui mettent en conformités leurs installations d'assainissement.

La mise en place d'une telle démarche contribue à améliorer le service rendu auprès des usagers. Cela permet également de se conformer au règlement d'assainissement du Territoire dans le but de protéger l'environnement, d'éliminer progressivement les sources de pollution présentant un risque sanitaire ou environnemental et répondre aux attentes préfectorales.

Objectif baignade en Seine – JO 2024

En 2024, les Jeux Olympiques se dérouleront à Paris, des épreuves doivent se dérouler sur la Seine.
Depuis plusieurs mois, les acteurs institutionnels (Ville de Paris, Etat, Collectivités locales) sont entrés dans une forte dynamique pour améliorer

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

la qualité de l'eau en supprimant les rejets polluants. Une partie du Territoire est concernée, il s'agit du bassin de la Bièvre.
Le territoire a donc lancé des campagnes d'enquêtes de conformité afin d'identifier les mauvais branchements et d'inciter les riverains à se mettre en conformité en les accompagnant dans leurs démarches en leur indiquant qu'ils peuvent bénéficier des subventions de l'AESN.

Campagne de curage

Dans le cadre du nouveau marché, le titulaire assure le curage régulier des canalisations afin de garantir le libre écoulement des effluents.

Pour la 1ère année de contrat, le programme de curage a été transmis par le Territoire. Au-delà, le programme sera défini par les visites annuelles effectuées par le prestataire et mis au point par la collectivité. Le marché a fixé un minimum annuel de curage de chaque type de réseau à 4% de leur linéaire.

CURAGE PRÉVENTIF DES RÉSEAUX

Au total de 17479.71 mètres linéaires de réseaux d'assainissement et 6 658 grilles et bouches avaloirs ont été curés sur l'ensemble du territoire Vallée Sud - Grand Paris.

BILAN DU CURAGE PRÉVENTIF RÉALISÉ

Campagne de curage des réseaux préventif réalisé en 2022	DSP jusqu'au 13/02/22023	Ensemble du Territoire	VSGP
Linéaire de réseau d'eaux usées curé (ml)	30.51	10 711	10 741.51
Linéaire de réseau d'eaux pluviales curé (ml)	73.2	780	853.2
Linéaire de réseau unitaire curé (ml)	0	5 885	5 885
Linéaire total de réseau curé (ml)	103.71	17 376	**17 479.71**
Nombre d'avaloirs curés	0	6 658	**6 658**

Concernant l'entretien des avaloirs, deux campagnes de curage sont programmées :

- De mai à juin pour la campagne d'été
- De novembre à décembre pour la campagne d'hiver

Campagne de dératisation

A minima deux campagnes de dératisation sont réalisées sur le territoire :

- De mars à avril pour la campagne de printemps,
- D'octobre à novembre pour la campagne d'automne.

Le choix des réseaux à dératiser s'appuie sur la capitalisation des observations de présence de rats sur le territoire (par nos équipes et par les riverains) dans son Système d'Information Géographique (SIG) :

- Le recueil d'informations terrain recensées lors de la visite annuelle des réseaux d'assainissement : zones où la présence de rats a été détectée,
- Les interventions de dératisation à la suite des réclamations des riverains et des communes,
- Le suivi de la consommation des appâts.
- Cette méthodologie permet d'identifier les zones stratégiques sur lesquelles seront concentrées les actions de dératisation.

Au total, 721 voies ont fait l'objet de ces 2 campagnes.

Campagne de mise en conformité

Les enquêtes de conformité permettent de vérifier le bon raccordement des installations en domaine privé sur le réseau d'assainissement public, conformément au règlement du Territoire en vigueur.

Ils mettent en évidence des non-conformités telles que :

- L'inversion de branchement : les rejets d'eaux usées dans les collecteurs d'eaux pluviales,
- L'absence de regard de branchement.

Les diagnostics sont réalisés par Véolia qui établit ensuite le rapport de contrôle. Les résultats sont fournis à la collectivité et au riverain qui a la charge de réaliser les travaux de mise en conformité.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

En 2022, 122 enquêtes de conformité (contractuelles et liées à des ventes) ont été réalisées, 93 diagnostics sont non-conformes, la majorité des non-conformités sont mineures, il peut d'agir de l'absence de boîte de branchement, de la présence d'eaux pluviales dans les eaux usées.

A ces enquêtes il faut également rajouter les enquêtes effectuées par Suez eau France dans le cadre de la délégation de service public, elles sont au nombre de 191. Sur ces 191, 141 étaient non conformes.

Mise en conformité du système de collecte

La DRIEE est chargée d'évaluer la conformité du système d'assainissement de la zone agglomérée parisienne. Afin de se mettre en conformité, le Territoire poursuit les actions menées depuis 2017 :

- Le manuel d'auto-surveillance du Territoire,
- La mise à jour du référentiel SANDRE (données et référentiels sur l'eau pour le Service d'Information sur l'eau du Service d'administration nationale des données et référentiels sur l'eau),
- La liste des déversoirs d'orage connus sur le territoire,
- 8 déversoirs d'orage sont instrumentés,
- La mise à jour des ouvrages de déversement,
- L'établissement du bilan de fonctionnement.

Les travaux réalisés sur les réseaux d'assainissement et des eaux pluviales

Vallée Sud - Grand Paris intervient régulièrement sur ses réseaux d'assainissement et d'eaux pluviales afin de réaliser des travaux visant à mieux protéger les quartiers des inondations et lutter contre la pollution, notamment du milieu naturel.

Trois grandes catégories de travaux peuvent être distinguées :

- Les travaux de « réhabilitation » par l'intérieur de la canalisation dégradée, sans ouverture de tranchées,
- Les travaux de reconstruction des canalisations très dégradées nécessitant l'ouverture de tranchées,
- La création de nouveaux réseaux nécessitant également des ouvertures de tranchées et motivées principalement par la mise en place d'un réseau séparatif.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

BILAN DES TRAVAUX ASSAINISSEMENT RÉALISÉS EN 2022 PAR LA DIRECTION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE

Commune	Adresse	Montant travaux eaux usées € TTC	Montant travaux eaux pluviales € TTC	Montant total travaux € TTC
Antony	Rue Mirabeau (RER Fontaine Michalon - av Jean Monnet)	833 000,00 €	833 000,00 €	1 666 000,00 €
Bagneux	Colline des Mathurins phase 1.2	204 200,00 €	204 200,00 €	408 400,00 €
Bagneux	Rue Etienne Dolet	166 000,00 €	166 000,00 €	332 000,00 €
Bourg-la-Reine	Rue Auboin	239 500,00 €	239 500,00 €	479 000,00 €
Clamart	Rue Ferdinand Buisson	370 900,00 €	370 900,00 €	741 800,00 €
Clamart	Rue Pierre Bogaert	576 000,00 €	576 000,00 €	1 152 000,00 €
Fontenay-aux-Roses	Rue Gambetta	819 750,00 €	819 750,00 €	1 639 500,00 €
Le Plessis-Robinson	Rue du Bois des Vallées	170 000,00 €	170 000,00 €	340 000,00 €
Le Plessis-Robinson	Rue de la Mare aux Renards	268 000,00 €	268 000,00 €	536 000,00 €
Le Plessis-Robinson	Avenue Newton	991 200,00 €	991 200,00 €	1 982 400,00 €
Le Plessis-Robinson	Avenue Descartes			
Malakoff	Rue Victor Hugo	1 014 000,00 €	1 014 000,00 €	2 028 000,00 €
Sceaux	Rue du Docteur Berger (Houdan - Imbergères)	261 250,00 €	261 250,00 €	522 500,00 €
Sceaux	Rue de Bagneux	866 500,00 €	866 500,00 €	1 733 000,00 €
Sceaux	Rue du Four	267 000,00 €	267 000,00 €	534 000,00 €
			TOTAL	**14 094 600,00 €**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

BILAN DES TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT (D'UN MONTANT SUPÉRIEUR À 5000€) RÉALISÉS EN 2022 PAR LE SERVICE ESPACE PUBLIC

Commune	Adresse	Type de travaux	Montant des travaux en € TTC
ANTONY	DIVERSES RUES	REMPLACEMENT TAMPONS	21 025,20
ANTONY	RUE ROGER SALENGRO	REFECTION ASSAINISSEMENT	15 449,60
BOURG LA REINE	RUE HOFFMAN	AFFAISSEMENT	6 611,70
CHATENAY MALABRY	GRANDE VOIE DES VIGNES	REMPLACEMENT TAMPONS	11 232,60
CHATENAY MALABRY	AVENUE DU BOIS	REFECTION ASSAINISSEMENT	6 029,40
CHATENAY MALABRY	DIVERSES RUES	REMPLACEMENT TAMPONS	33 774,30
CLAMART	DIVERSES RUES	REMPLACEMENT TAMPONS	22 328,10
CLAMART	BOULV MOULIN DE LA TOUR	REMPLACEMENT TAMPONS	8 638,50
CLAMART	RUE PLESSIS PIQUET	REMPLACEMENT TAMPONS	9 711,00
CLAMART	11 RUE CHAMPS FAUCILLON	REPRISE BRANCHEMENT	5 343,60
CLAMART	RUE PAUL PADE	REFECTION ASSAINISSEMENT	14 943,90
CLAMART	AV V.HUGO	REMPLACEMENT GRILLE	13 892,40
CLAMART	RUE DE PLAISANCE	REPRISE COLLECTEUR	57 759,00
CLAMART	AV MARGUERITE RENAUDIN	AFFAISSEMENT	12 246,00
FONTENAY AUX ROSES	RUE DES FAUVETTES	AFFAISSEMENT	5 292,00
FONTENAY AUX ROSES	RUE JEAN LAVAUD	AFFAISSEMENT	14 169,90
		TOTAL	**258 447,20**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



EAU POTABLE

Vallée Sud - Grand Paris est compétent pour préserver la sécurité, la continuité et la qualité du service public de l'eau sur tout le territoire.

L'établissement public territorial a délégué cette compétence au Syndicat des Eaux d'Ile-de-France (SEDIF), qui assure la production et la distribution d'eau potable pour 135 communes, soit 4,1 millions de consommateurs, et délibère chaque année pour approuver le rapport d'activité du SEDIF.

Présentation des politiques publiques menées par le Territoire

Vallée Sud - Grand Paris compte 11 délégués titulaires sur 135 délégués titulaires et autant de suppléants qui siègent au comité du SEDIF, dont plusieurs sont membres des commissions thématiques communication, tarification, suivi du délégataire et contrôle financier.

Chiffres clés 2022

En 2022, **19 883 577 m3** ont été consommés sur le Territoire pour 42 654 abonnés

DÉCOMPOSITION DU PRIX DE L'EAU :

Prix du service de l'eau en €/m3	2021	2022	Evolution 2021-2022
Production et la distribution d'eau potable	1,3248	1,4710	+11,03 %
Collecte et traitement des eaux usées	2.1097*	2.2940*	+8,99 %
	2.1033**	2.3671**	+1.125%
Taxes et redevances des organismes publics	1.0087*	De 0.9458 à 0.9980 moyenne : 0.9704	- 3,79 %

**Antony/Bourg-la-Reine/Châtenay-Malabry/Le Plessis-Robinson/Sceaux*
***Bagneux/Châtillon/Clamart/Fontenay-aux-Roses/Malakoff/Montrouge*

SÉCURITE INCENDIE

Depuis le 1er janvier 2018, la compétence “sécurité incendie” est assurée par le Territoire Vallée Sud - Grand Paris sur l’ensemble des 11 communes qui le constitue. L’exercice de cette compétence consiste à assurer la maintenance préventive et curative et le renouvellement des poteaux et bouches incendie, la création ou le renforcement des réseaux de distribution d’eau alimentant ces équipements, les contributions financières à la Brigade des Sapeurs-Pompiers de Paris (BSPP).

Présentation des politiques publiques menées par le Territoire

Pour Vallée Sud - Grand Paris, l’enjeu de cette politique publique consiste à garantir la fonctionnalité de l’ensemble des hydrants et de lutter contre les nouvelles pratiques d’ouverture sauvage des bouches à incendie durant les périodes de canicule.

Chiffres clés 2022

AU 31 DÉCEMBRE 2022, LE TERRITOIRE GÉRAIT 2085 APPAREILS RÉPARTIS COMME SUIT :

- **272** poteaux incendie,
- **1813** bouches incendie
- **166** appareils sont équipés de kit sécure.



ÉCLAIRAGE PUBLIC ET VOIRIE

Le Territoire Vallée Sud - Grand Paris dispose de la compétence éclairage public et signalisation tricolore lumineuse de cinq communes (Bagneux, Châtenay-Malabry, Clamart, Fontenay aux Roses et Malakoff).

Chiffres clés

Ville	Nombre Poste HT/BT - Armoires - Transformateurs	Nombre de luminaires
BAGNEUX	44	2 569
CHÂTENAY MALABRY	44	2 988
Clamart	208	5 340
Fontenay aux Roses	26	1 922
Malakoff	28	2 227
Total	**350**	**12 057**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Temps forts 2022

Poursuite du marché d'entretien et de maintenance de l'éclairage public :

Ce marché qui a débuté le 1er juin 2021, a pour objet la maintenance préventive et curative, des travaux d'amélioration des systèmes d'éclairage public et de la signalisation lumineuse tricolore ainsi que la gestion des illuminations de fin d'année.
Le Territoire a décidé d'entreprendre un programme de rénovation soutenu qui concerne le remplacement des luminaires d'éclairage public sur environ 1/3 de son parc.
Ces travaux concernent la réalisation d'une campagne de rénovation des sources lumineuses dont l'objectif est d'une part l'abaissement de la puissance installée et d'autre part la mise à niveau du patrimoine d'éclairage.

Les projets à l'échelle du Territoire

Maintenance préventive

Des tournées nocturnes sont programmées sur l'ensemble du périmètre tous les 15 jours entre janvier et avril et entre novembre et décembre, et tous les mois entre mai et octobre. Ces prestations sont réalisées par les sociétés Citeos et Bouygues.
Ces tournées permettent aux prestataires de détecter les points lumineux qui ne fonctionnent pas et de pouvoir réparer ces dysfonctionnements.

Illuminations de fin d'année

Chaque fin d'année, Vallée Sud - Grand Paris organise la pose et la dépose des décorations de fin d'année.
La pose est effectuée entre fin octobre et fin novembre. Il est impératif que l'ensemble des illuminations soit posé pour le dernier week-end de novembre. La dépose est réalisée entre mi-janvier et fin février. Les illuminations sont fournies par les communes, les prestataires de Vallée Sud - Grand Paris se chargent uniquement de la vérification, de la pose et de la dépose.

LES TRAVAUX DE RÉNOVATION RÉALISÉS PAR LA DIRECTION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE EN 2022

Commune	Rue	Montant total travaux € TTC
BAGNEUX	Colline des Mathurins	406 665 €
CLAMART	Rue de la Vallée du Bois	103 405 €
CHATENAY MALABRY	Rue Rolland Gosselin	132 545 €
FONTENAY AUX ROSES	Boulevard du Moulin de la Tour	19 325 €
CHATENAY MALABRY	Carrefour du loup pendu	53 145 €
MALAKOFF	Rue Etienne Dolet + parking	171 095 €
FONTENAY AUX ROSES	Rue Maurice Philippot	67 875 €
CLAMART/ ISSY-LES-MOULINEAUX	Rue Ferdinand Buisson	98 485 €
BAGNEUX	Sentier des Montceaux	61 255 €
CHATENAY MALABRY	Rue Hélène Roederer	45 635 €
MONTROUGE	Rue de la Vanne – Rue Thalheimer	152 605 €
CLAMART	Rue Pierre Bogaert	78 205 €

Les travaux d'éclairage public de la rue Ferdinand Buisson et ceux de la rue de la Vanne et Thalheimer ont été exécutés sous convention de transfert de Maîtrise d'ouvrage.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LES TRAVAUX DE RÉNOVATION RÉALISÉS PAR LA DIRECTION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE EN 2022

Commune	Rue	Montant total travaux € TTC
BAGNEUX	CARREFOUR STALINGRAD/FABIEN-RENOVATION SLT	41 036,54
BAGNEUX	AV JB FORTIN-RMPT FEU TRICOLORE ACCIDENTE	4 967,04
BAGNEUX	AV VAILLANT COUTURIER-RMPT CANDELABRE ACCIDENT	1 582,74
BAGNEUX	CARR BARBUSSE/VERDUN-COSSON-RMPT SLT ACCID	4 133,64
BAGNEUX	RMPT REPETITEURS PIETONS ET TRAFICS VETUSTES	25 911,60
BAGNEUX	TRVX RMPT CANDELABRES DANGEREUX CONTROLE 22	12 796,20
BAGNEUX	RUE J.MARIN NAUDIN-RMPT CANDELABRE VANDALISE	7 686,97
BAGNEUX	AV VAILLANT COUTURIER-RMPT CANDELABRE ACCIDENT	2 617,14
BAGNEUX	REMPLACEMENT CANDELABRE ACCIDENTE	3 002,88
BAGNEUX	AV BARBUSSE-TRVX REMPLACEMENT CANDELABRE	1 582,74
BAGNEUX	TRVX SUPP BOITE COUPURE B1-10 POUR ARMOIRE DIV	15 755,64
CHATENAY MALABRY	RUE CHATEAUBRIAND-TRVX RMPT LANTERNE PAR LEDS	10 768,08
CHATENAY MALABRY	VALLEE AULNAY-CONFECTION CHAMBRE ET BOITE	5 286,98
CHATENAY MALABRY	RUE RENOIR-RMPT GLOBES PAR BORNES PIXEL A LEDS	22 488,66
CHATENAY MALABRY	RUE PAUL CEZANNE-RMPT POTEAU ECLAIR ACCIDENTE	16 674,79
CHATENAY MALABRY	RUE PRESSENCE-TERRASSEMENT ET RMPT PORTEE CABL	15 815,14
CHATENAY MALABRY	CH VALLEE AULNAY-RMPLT GLOBES PAR LANTERNES	3 337,92
CHATENAY MALABRY	CHEMIN FRICHES-RMPT GLOBES PAR LANTERNES	15 575,64
CHATENAY MALABRY	RUE CHATEAUBRIAND-TRVX RMPT LANTERNES PHYLOS	15 021,84
CHATENAY MALABRY	TRAVERSEES COULEE VERTE-FOURNI POSE DE EP	11 016,06
CHATENAY MALABRY	RUE RENE LOUIS LAFFORGUE-RMPT MATS ET LANTERNE	9 868,08
CHATENAY MALABRY	CARREFOUR LONGUET/TOURNELLE-RMPT SUPPORT ACCID	1 059,72
CLAMART	RUE GALLIERA-TRVX GENIE CIVIL POUR RMPT EP	28 021,02
CLAMART	RUE BRIGNOLE GALLIERA-TRVX GENIE CIVIL RMPT EP	97 008,02
CLAMART	PERI D'ORVES/JAURES-RMPT 1 SUPPORT ACCIDENTE	1 185,60
CLAMART	ROND POINT PETIT CLAMART-RMPT 2 SUPPORTS ACCID	4 178,52
CLAMART	RUES HEBERT/VANVES/VIGO-RMPT SUPPORT ACCIDENTE	3 075,96
CLAMART	QUARTIER TRIVAUX PLAINE ET JARDINS-RMPT LUMIN	912 330,01
CLAMART	SYSTEMATIQUE TRAMWAY T6	49 191,12
CLAMART	AV GENERAL DE GAULLE-RMPT MATS ACCIDENTES	9 620,28
CLAMART	PORTE DE TRIVAUX-RMPT MAT ACCIDENTE	3 327,84
CLAMART	SYSTEMATIQUE TRAMWAY T6	49 191,12
CLAMART	RUE DE CHAMPAGNE-REMPLACEMENT CANDELABRE	2 017,92

Retour au sommaire

CLAMART	AV VICTOR HUGO-REMPLACEMENT CANDELABRE	3 585,24
CLAMART	AV JEAN JAURES-REMPLACEMENT CANDELABRE	1 919,28
CLAMART	RUE DE BIEVRES-REMPLACEMENT LANTERNE	1 873,44
CLAMART	RUE DES VIGNES-REMPLACEMENT LANTERNE	1 874,16
CLAMART	12 RUE DES VIGNES-REMPLACEMENT CANDELABRE	1 973,52
CLAMART	STOCK 4 TRANSFO ET 4 BOITES MODULAIRES	50 861,76
CLAMART	VOIE D'IGNY-REMPLACEMENT CANDELABRE	2 543,40
FONTENAY AUX ROSES	DIVERSES RUES-TRVX RMPT SUPPORT ACCIDENTE	1 059,72
FONTENAY AUX ROSES	JACQUEMIN LECLERC-REPARATION BOUCLE HS	662,40
FONTENAY AUX ROSES	RUE FRANCOIS BOUILLE- MISE EN PROVISOIRE EP	5 260,80
MALAKOFF	RUE PIERRE VALETTE-RMPT CANDELABRE ACCIDENTE	1 582,74
MALAKOFF	RUE MAIL MAURICE THOREZ-TRVX RMPT CABLE ALI	15 610,86
MALAKOFF	AV LAROUSSE JEAN JAURES-TVX SUPP BOITE COUPURE	4 968,60
MALAKOFF	TRVX REMPLACEMENT CANDELABRES DANGEREUX	16 412,28
MALAKOFF	RASPAIL ANGLE GABRIEL PERI-TVX RMPT ALIME	13 041,90
MALAKOFF	MAIL THOREZ-REMPLACEMENT LUMINAIRES VANDALISES	4 359,00
MALAKOFF	TRVX SLT DEPLACEMENT BOUCLE DECLENCHEMENT FEU	9 656,64
MALAKOFF	CARREFOUR PERI/FERRY-RMPT POTELET ACCIDENTE	2 880,00
	TOTAL	**1 547 259,19**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

VOIRIE
Vallée Sud
Grand Paris



VOTRE INTERCOMMUNALITÉ

LA VOIRIE

En avril 2019 trois communes (Clamart, Fontenay-aux-Roses, Bourg-la-Reine) ont décidé de transférer une partie de leur voirie.

Depuis le 1er avril 2021, l'ensemble des voiries de ces trois communes a été transféré au Territoire.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Temps forts 2022

Création d'un applicatif émettant des arrêtés

Suite au transfert de la compétence voirie, la ville de Clamart a fait le choix de transférer également son pouvoir de police. A ce titre le Territoire doit instruire, rédiger, signer et transmettre les arrêtés pour cette ville.
L'objectif de cet applicatif est de générer un arrêté après avoir saisi des données clé.

LES TRAVAUX DE RÉNOVATION RÉALISÉS PAR LA DIRECTION DES TRAVAUX D'INFRASTRUCTURE EN 2022 :

Commune	Rue	Montant total travaux € TTC
BOURG-LA-REINE	Avenue du Château	1 307 785 €
CHÂTENAY-MALABRY	Rue Rolland Gosselin	434 315 €
CLAMART	Rue de la Vallée du Bois	1 003 375 €
CHÂTENAY-MALABRY	Avenue du Lieutenant Fernand Colin	371 685 €
FONTENAY-AUX-ROSES	Rue Maurice Philippot	1 076 715 €
CLAMART / ISSY-LES-MOULINEAUX	Rue Ferdinand Buisson	983 175 €
CLAMART	Vieux chemin de Fleury	552 295 €
MONTROUGE	Rue de la Vanne – Rue Thalheimer	3 224 185 €
CLAMART	Rue Pierre Bogaert	767 990 €
CLAMART	Rue Louis Georges	241 235 €
CLAMART	6-10 Rue des Monts	252 830 €
	TOTAL	**10 215 585 €**

Les travaux de voirie de la rue Ferdinand Buisson et ceux de la rue de la Vanne et Thalheimer ont été exécutés sous convention de transfert de Maîtrise d'ouvrage.


Avenue du Château - BOURG-LA-REINE


Rue Ferdinand Buisson - CLAMART / ISSY-LES-MOULINEAUX


Avenue du Lieutenant Fernand Colin - CHÂTENAY-MALABRY


Rue de la Vallée du Bois - CLAMART

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LES TRAVAUX D'ENTRETIEN RÉALISÉS PAR LE SERVICE ESPACE PUBLIC EN 2022 :

Commune	Objet des travaux	Montant des travaux
CHATENAY MALABRY	CAMPAGNE NIDS DE POULE RUE JEAN LONGUET ET RUE HENRI MARROU	6 692,40
CHATENAY MALABRY	CAMPAGNE NIDS DE POULE ET POSE DE MOBILIER URBAIN MAIL HOUSSIERES / ROND POINT DE LA JUSTICE	4 080,12
CHATENAY MALABRY	REPARATIONS DIVERSES RUES	7 059,36
CHATENAY MALABRY	REPRISE DE TAPIS RUES PAUL CEZANE / JOSEPH LAHUEC / SINTES / CHEMIN DE LA JUSTICE	14 853,24
CHATENAY MALABRY	REPRISE AFFAISSEMENT RUES CAMILLE PELLETAN / GUSTAVE ROBIN	2 915,22
CHATENAY MALABRY	CAMPAGNE NIDS DE POULE RUES MARCELIN / VICTOR HUGO / SEVERINE / DES VALLEES	2 713,92
CHATENAY MALABRY	REPRISE RUE ANATOLE FRANCE	1 659,77
CHATENAY MALABRY	CAMPAGNE NIDS DE POULE RUES JEAN JAURES/ TURLURETS / SAINT EXUP2RY / LEONARD DE VINCI / CHEMIN DU LOUP PENDU AVENUE SEVERINE	8 140,44
CHATENAY MALABRY	CAMPAGNE NIDS DE POULE RUES DOCTEUR LE DAVOUREUX / SAINT EXUPERY	8 290,92
CHATENAY MALABRY	POSE MOBILIER URBAIN RUE SAINT EXUPERY	9 366,72
CHATENAY MALABRY	REPARATIONS DIVERSES RUES	4 131,34
CHATENAY MALABRY	REPRISE AFFAISSEMENT CHEMIN DE LA JUSTICE	2 292,96
CHATENAY MALABRY	CAMPAGNE NIDS DE POULE RUES SINTES / DE L'EGLISE / RUE BONNEVIAL / RENE LAFORGUE / COQUELICOTS	5 014,02
CHATENAY MALABRY	MARQUAGE RUE CHARLES LONGUET	2 218,44
CHATENAY MALABRY	INTERVENTION RUE HENRI BARBUSSE POSE DE BORDURES DE DEFENSE ET MARQUAGE	13 715,72
CHATENAY MALABRY	POSE MOBILIER URBAIN RUE MARIE BONNEVIAL	17 524,32
CHATENAY MALABRY	REPRISE AFFAISSEMENT RUES SINTES / EUGENE SUE	3 249,84
CHATENAY MALABRY	REPRISE TRANCHEE RUE ROBERT HERZ	3 624,72
CHATENAY MALABRY	REMISE EN ETAT MOBILIER URBAIN RUE EUGENE SINET	3 623,40
CHATENAY MALABRY	CAMPAGNE NIDS DE POULE RUES SINTES / DE L'EGLISE / RUE BONNEVIAL / RENE LAFORGUE / COQUELICOTS	7 906,80
CHATENAY MALABRY	MISE EN SECURITE CHEMIN DES FRICHES	11 948,64
CHATENAY MALABRY	CREATION ILOT RUE MARC SANGNIER	9 297,55
CHATENAY MALABRY	AMENAGEMENT DES TRAVERSEE DE LA COULEE VERTE RUE JEAN MONNET / CHEMIN DE LA CROIX BLANCHE	111 783,60

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

CHATENAY MALABRY	AMENAGEMENT DES TRAVERSEES DE LA COULEE VERTE GRANDE VOIE DES VIGNES	118 788,60
CHATENAY MALABRY	DIVERS MARAQUAGES	56 217,00
CHATENAY MALABRY	SIGNALISATION VERTICALE	32 179,09
FONTENAY AUX ROSES	RUE RENE VAUTIER	24 554,40
FONTENAY AUX ROSES	CAVITE RUE DES FAUVETTES	14 864,70
FONTENAY AUX ROSES	REPRISES RUE BORIS VILDE	11 802,00
FONTENAY AUX ROSES	TAPIS RUE DES POTIERS	66 329,70
FONTENAY AUX ROSES	AVENUE RAYMOND CROLAND	10 897,80
FONTENAY AUX ROSES	RUE DES ORMEAUX	11 844,00
FONTENAY AUX ROSES	REPRISE GROSSES PIECES ROUTE DU PANORAMA	44 424,00
CLAMART	DIVERS SIGNALISATION HORIZONTALE ET VERTICALE	306 655,83
CLAMART	RUE BRIGNOLLE GALLIERA-DIVERSES REFECTIONS	93 797,17
CLAMART	RUE FILLASSIER / PLACE FERRARI-REPRISE AFFAISSEMENT	11 599,34
CLAMART	SYGRIE-BORNES GRANIT AUTOUR DE LA FONTAINE	8 144,77
CLAMART	RUE LIEUTENANT RAOUL BATANY-REFECTION ENROBE	40 569,89
CLAMART	CASERNE BSPP-REFECTION SORTIE CASERNE	77 868,96
CLAMART	RUE PAUL VAILLANT COUTURIER-REPRISE REVETEMENT	17 056,91
CLAMART	RUE PAUL VAILLANT COUTURIER-REFECTION PLATEAU	60 284,18
CLAMART	RUE RAOUL BATANY-REFECTION ENROBE	25 511,20
CLAMART	12 RUE ST CHRISTOPHE-REFECTION TROTTOIR	5 565,94
CLAMART	RUE DIVISION LECLERC-REFECTION ENROBE	32 018,64
CLAMART	RUE NOISE-REFECTION TROTTOIR	76 639,38
CLAMART	CASERNE BSPP-REFECTION SORTIE CANIVAU GIRATOIRE	64 654,68
CLAMART	DIVERS TRAVAUX D'ENTRETIEN	1 200 000,00
CLAMART	AVENUE VICTOR HUGO REPRISE DU TAPIS	52 298,40
CLAMART	RUE DE LA NOISE REFECTION TAPIS	43 766,40
CLAMART	REPRISE EN ASPHALTE	144 475,03
	TOTAL	**2 914 911,47**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LA GESTION DU PATRIMOINE BÂTI

Le service Patrimoine Bâti assure la maintenance technique, les petits travaux et grosses réparations, des travaux d'amélioration énergétiques et de sécurisation des sites ainsi que la tenue des commissions de sécurité pour 38 équipements représentant 108 986 m2 de surface au sol et un ensemble stade d'athlétisme / terrains de sport de 35 000m2.

Par rapport à 2021, le périmètre d'intervention du service Patrimoine Bâti a connu les évolutions suivantes :

- **Transfert** de la commune de Châtillon à VALLEE SUD – GRAND PARIS des théâtre et cinéma de Châtillon, à compter du 1er janvier 2022,
- **Fermeture définitive pour déconstruction** du stade nautique de Châtillon-Malakoff et de la piscine du Hameau au Plessis Robinson, à compter du 1er septembre 2022.

LES ÉQUIPEMENTS SE RÉPARTISSENT DE LA FAÇON SUIVANTE :

- **L'immeuble Fahrenheit** : 10 étages de 1000 m2 sur rez de chaussée, 2 niveaux de parking et un restaurant inter-entreprises de 830 m2,
- **La maison des entrepreneurs** de Fontenay-aux-Roses,
- **9 piscines** totalisant 25 bassins, soit 5 910m2 de surface aquatique représentant 13 384 m3 d'eau (piscines de Châtillon-Malakoff et du Plessis Robinson incluses),
- **2 cinémas,**
- **5 médiathèques** + 2 annexes répartis sur 10 107 m2,
- **8 conservatoires** + 1 annexe répartis sur 27 926 m2,
- **9 théâtres** dont 2 avec une salle de cinéma et 1 espace cirque pour 4 930 places assises.
- **un ensemble stade d'athlétisme / terrains de sport** de 35 000m2.

LES ÉQUIPEMENTS CULTURELS CUMULENT UN TOTAL DE 21 SALLES DE SPECTACLE (THÉÂTRE, CINÉMA ET CONSERVATOIRE) POUR 2 400 PLACES ENVIRON :

- **7 Auditoriums,**
- **10 Salles de théâtres,**
- **4 salles de cinéma.**

Les bâtiments sont essentiellement chauffés avec des chaufferies gaz. Trois sites sont chauffés en tout électrique (le conservatoire de Châtillon, la Maison de la Musique et de la Danse de Bagneux, ainsi que le cinéma de Châtillon).

Cinq sites sont raccordés à des réseaux de chauffage urbain : la piscine Lionel Terray et le centre aquatique Pajeaud à Antony avec ENORIS ; la piscine et le théâtre Victor Hugo à Bagneux, ainsi que le théâtre de Châtillon, avec BAGEOPS (Géothermie).

Enfin, la piscine de Clamart dispose d'une chaufferie bois.

D'autre part, 7 sites sur les 38 présentent des toitures végétalisées et 2 piscines disposent de panneaux photovoltaïques.

Le service Patrimoine intervient sur environ 18 domaines techniques en matière de maintenance préventive, nécessitant la planification de 49 à 56 interventions par an et par équipement, soit au minimum 1 400 interventions préventives pour l'ensemble des équipements.

De plus, le service du Patrimoine bâti suit les commissions de sécurité et gère les interventions en maintenance curative des établissements.

Objectifs politiques publiques

1. Approfondir la connaissance du Patrimoine pour améliorer son entretien : Pour donner suite à l'audit de Patrimoine réalisé en 2017 qui a permis d'identifier les actions prioritaires sur les domaines techniques : l'amélioration de la connaissance des contrats et consommations des fluides par bâtiment.
2. Obtenir la certification QUALIVILLE sur l'ensemble des équipements ouverts au public, y compris le siège VSGP.
3. Apporter des conditions de confort et de sécurité satisfaisantes pour accueillir le public dans les établissements.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

4. Engager les travaux nécessaires à la sécurité des Etablissements recevant du public visant à se conformer aux prescriptions des précédentes commissions de sécurité.
5. Engager des travaux de rénovation et d'embellissement des locaux, et mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite.
6. Refonder les marchés de maintenance en vue d'obtenir des économies d'échelle et d'en améliorer l'efficacité.
7. Assurer la poursuite de l'activité des équipements, dans le cadre de la crise sanitaire liée au COVID 19, en travaillant sur la qualité de l'air dans les bâtiments.
8. Améliorer l'efficacité énergétique des équipements et installations techniques dans l'objectif de diminuer les consommations de gaz, d'électricité et d'eau pour les piscines.

Chiffres clés 2022

Près de 1300 demandes d'interventions en réparations provenant des équipements ont été traitées.

Les demandes d'interventions en 2022 concernaient en majorité les domaines techniques suivants : les installations de chauffage / ventilation / climatisation (21%), l'électricité (18,3%), les menuiseries / serrureries (17,1%) et la plomberie (14,8%).

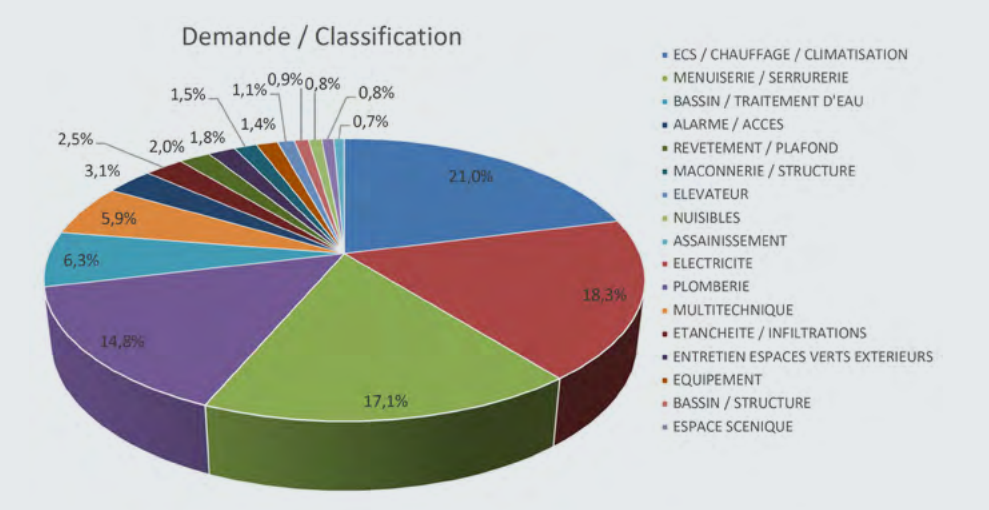

Les catégories de bâtiments qui ont effectué le plus de demandes sont les piscines (41,6%), les conservatoires (24,5%)

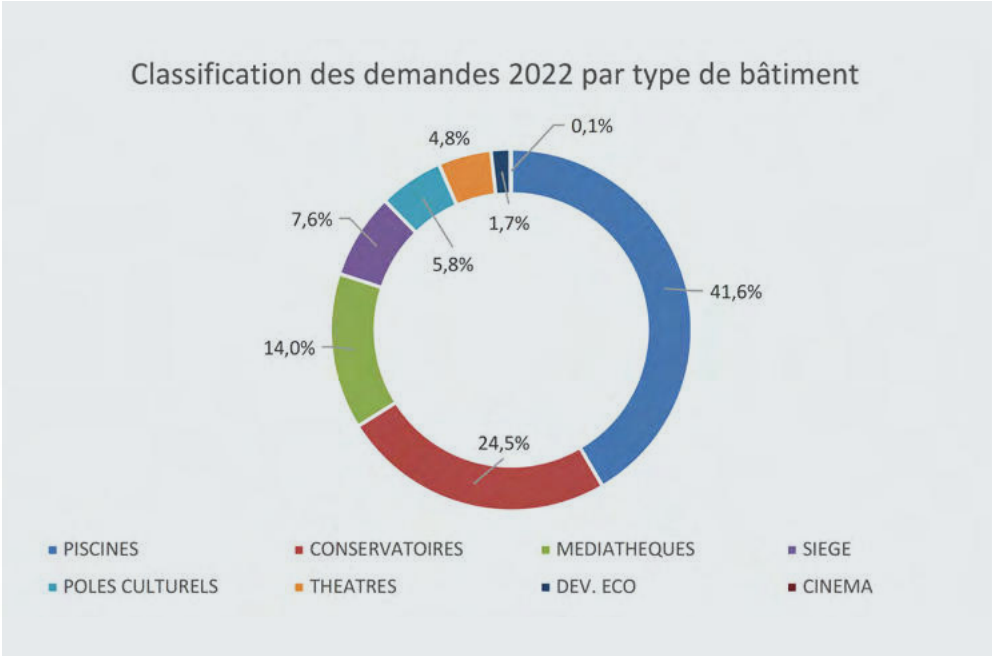

Le service a passé **1 490 commandes** à ses prestataires, soit **une diminution de 3,1%** par rapport à 2021.

Le service Patrimoine Bâti a préparé et participé à **7 commissions de sécurité ayant toutes fait l'objet d'un avis favorable de poursuite d'exploitation.**

Elles concernaient les équipements suivants :

- Bagneux : le Théâtre Victor Hugo et le conservatoire,
- Châtillon : le conservatoire,
- Clamart : la piscine du jardin parisien,
- Malakoff : le cinéma Marcel Pagnol et le Théâtre 71,
- Sceaux : le Théâtre Les Gémeaux.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

POURSUITE DE L'ACTIVITÉ DES ÉQUIPEMENTS DANS LE CADRE DE LA CRISE SANITAIRE LIÉE AU COVID 19

Pendant le premier semestre de l'année correspondant à la fin de la crise sanitaire, le maintien du service public et l'accueil du public dans les équipements sont restés des objectifs majeurs.

Les installations de soufflage d'air dans les locaux ont été maintenues en apport « tout air neuf » afin de supprimer les risques de contamination par un recyclage de l'air.

Parallèlement à cette disposition, les campagnes de mesures des débits de renouvellement d'air ont été poursuivies afin de définir les jauges maximales de personnes pouvant être accueillis simultanément dans les locaux ne disposant pas d'ouvrant sur l'extérieur.

Les préconisations de l'INRS ont servi de base au calcul de ces jauges.

Les réflexions menées dans ce contexte sanitaire, ainsi que le nouveau dispositif réglementaire relatif à la surveillance de la qualité de l'air intérieur dans les lieux accueillant des enfants, ont suscité l'intérêt d'équiper les sites en capteurs CO2 et purificateurs d'air. La définition des besoins, dans les équipements gérés par VSGP, ainsi que dans les bâtiments communaux des villes du territoire intéressées par ces installations, a été réalisée avec l'objectif du lancement d'un marché de fourniture en 2023.

RELANCE DES MARCHÉS DE MAINTENANCE

Le service Patrimoine a poursuivi ses **efforts de relance et de renégociation des marchés existants**. En 2022, les accords-cadres notifiés concernaient :

- L'accord-cadre à bons de commande de travaux tous corps d'état décomposé en 7 lots indépendants :
  - Lot n° 01 – Travaux de Maçonnerie / Gros œuvre / Cloisons - Plâtrerie / Carrelage / Faux-plafonds
  - Lot n° 02 – Travaux de Charpente / Couverture / Etanchéité
  - Lot n° 03 – Travaux de Plomberie / Sanitaires
  - Lot n° 04 – Travaux de Peintures / Revêtements de sol
  - Lot n° 05 – Travaux d'Electricité – Courants Forts / Courants Faibles (CFO/cfa)
  - Lot n° 06 – Travaux de Menuiseries aluminium / Menuiseries PVC / Serrurerie / Vitrerie
  - Lot n° 07 – Travaux de Menuiseries bois / Vitrerie
- L'accord-cadre de maintenance multitechnique décomposé en :
  - des prestations forfaitaires relatives à la maintenance préventive des installations de plomberie, d'électricité Courants Forts et des menuiseries / serrureries,
  - des prestations à bons de commande relatives au remplacement des éclairages énergivores par des éclairages leds.

AMÉLIORATION DE L'OUTIL GMAO ACQUITY

Le service Patrimoine utilise le logiciel de GMAO qui lui permet notamment de :

- Référencer les équipements, les marchés, les prestataires,
- De créer les ordres de service des prestataires,
- D'effectuer des demandes d'intervention (réparation) sur les sites, que ces dernières soient émises par les référents des équipements ou par les gestionnaires du patrimoine.

Dans l'objectif de fluidifier la communication entre les différents intervenants, et d'assurer une meilleure traçabilité des actions, des améliorations ont été apportées au logiciel afin de :

- Permettre un suivi de l'état des demandes par les équipements demandeurs (date de visite pour constat des travaux à réaliser, date d'intervention pour exécution des prestations),

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

- Effectuer des relances automatiques auprès des prestataires en cas de dépassement des délais contractuels, et permettre ainsi de déterminer les pénalités applicables,
- Lier directement les ordres de service aux demandes d'intervention,
- Assurer une transmission directe des ordres de service aux prestataires, par le biais du logiciel ACQUITY, et ainsi assurer une traçabilité des envois et des accusés de réception,
- Clôture de la demande par les prestataires, sur fourniture d'un justificatif, et ainsi permettre la facturation et sa validation par le service Patrimoine.

ÉLABORATION D'UN PLAN D'ACTIONS ÉNERGIE IMMOBILIER 2021-2030 ET D'UN PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE

Dans le cadre du décret Tertiaire et pour répondre aux exigences de réduction de consommations d'énergie finale (-40% en 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050), **un plan d'actions Energie Immobilier** pour la période 2021-2030 est adopté sur l'ensemble du patrimoine bâti de VSGP avec un objectif de -46% de consommation des bâtiments et -19% pour les piscines et un objectif de 100L/baigneur d'ici 2025. Ce plan d'actions regroupe toutes les préconisations de travaux d'amélioration énergétique et les différents scénarios pour atteindre les objectifs du décret :

- Remplacement des éclairages par des LED sur tous les bâtiments,
- Travaux d'amélioration énergétique dans le cadre du marché de maintenance CVC,
- Opérations lourdes de rénovation énergétique de la Maîtrise d'Ouvrage et du Patrimoine,
- Lancement d'une étude de faisabilité d'installations photovoltaïques sur 17 bâtiments.

En parallèle et dans un contexte de crise énergétique, **un plan de sobriété énergétique** a été mis en œuvre en septembre 2022 afin de limiter l'impact de cette crise, d'agir et de participer à l'effort collectif de réduction de la consommation énergétique et du maintien de l'équilibre du réseau énergétique national. Parmi les actions :

- L'abaissement des consignes de température de l'air et de l'eau des piscines,
- Le décalage du début et de la fin de la période de chauffe
- L'accélération des travaux de remplacement de l'éclairage public et l'abaissement du niveau d'éclairage entre 23h et 5h.

En 2022, ces actions ont permis de réduire de 6% la consommation d'énergie finale du patrimoine bâti (dont -10% sur la partie chauffage) et de 25% la consommation de l'éclairage public.

Cette dynamique de sobriété devra se poursuivre dans les années à venir afin de contribuer aux objectifs nationaux de réduction de la consommation énergétique et notamment des énergies fossiles.

OPÉRATION D'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'AQUAPOL

Les travaux d'amélioration énergétique de l'Aquapol ont débuté : ils comprennent notamment le remplacement des équipements de la chaufferie, de la CTA de la Halle Bassins, de l'armoire électrique de traitement d'eau, le changement des luminaires...

Ces travaux visent une réduction des consommations énergétiques de l'Aquapol de 40%.



Nouvelle CTA de la Halle Bassins de l'Aquapol, la bâche de récupération d'eau pour le lavage des filtres, la chaufferie et le conduit de fumées

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Ils s'accompagnent de trois autres volets :

- le remplacement des ascenseurs (160 000€ HT)
- la réfection du hall et du solarium (travaux portés par le service maitrise d'ouvrage)
- la reprise des étanchéités défectueuses au niveau des plages et du bassin sportif, ainsi que la réparation des désordres occasionnés par les fuites (600 000 €HT)





Budget des travaux CVC : 1 050 000 €HT Subvention DSIL - ÉTAT : 1 M€.

MAITRISE D'ŒUVRE POUR L'AMÉLIORATION DE L'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE POUR 3 SITES

L'élaboration du plan d'action d'efficacité énergétique a permis d'identifier 3 sites pour lesquels des travaux d'efficacité énergétique sont prévus : le conservatoire de Malakoff, et les médiathèques de Fontenay-aux-Roses et de la Buanderie-Anne Cappezuoli à Clamart.

L'Atelier Yann BRUNEL a été missionné et les études ont débuté.

Le programme prévoit le remplacement des menuiseries extérieures (excepté pour la Buanderie), le changement des chaudières, avec la mise en place d'une PAC en relève, le remplacement des centrales de traitement d'air ; ainsi que l'isolation des façades pour le conservatoire de Malakoff et la réfection de la cour pavée de la médiathèque de la Buanderie.

Les travaux sont programmés pour début 2024 avec la réfection de la cour de la Buanderie.

Site	Budget prévisionnel (€ HT)	Subventions	Gain énergétique visé
Médiathèque de la Buanderie	670 000 €	135 000 €	50%
Médiathèque de Fontenay-aux-Roses	1 350 000 €	280 000 €	45%
Conservatoire de Malakoff	810 000 €	255 000 €	65%

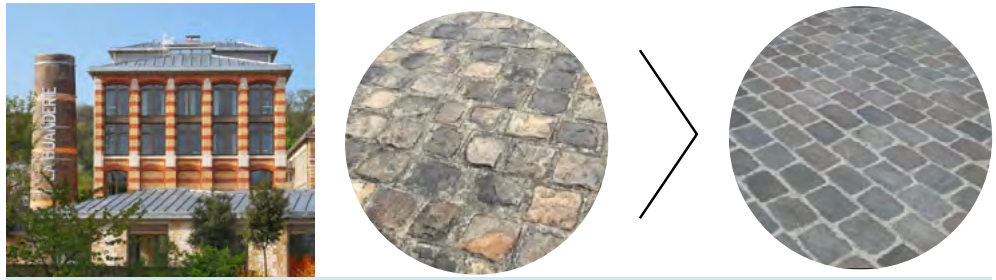

***Médiathèque de la Buanderie** – réfection prévue de la cour : état existant et état projeté*



***Conservatoire de Malakoff** – double fenêtrage pour conserver les performances acoustiques, tout en isolant par l'intérieur*

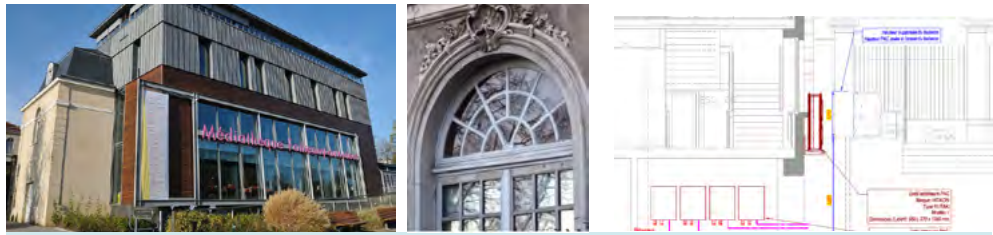

***Médiathèque de Fontenay** – étude des menuiseries historiques – coupe de principe pour l'installation des PAC*

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

TRAVAUX DE SÛRETÉ

A terme, la sécurisation de l'ensemble des sites de VSGP est prévue. Le dispositif comprend trois composantes :

- **l'anti-intrusion**, avec une alarme en cas de présence indésirable
- **le contrôle d'accès**, réservant l'entrée et l'accès à certains locaux aux personnes autorisées
- **la vidéoprotection**, avec report vers les polices municipales et/ou un télésurveilleur agréé

Les travaux de sûreté ont pour l'instant été réalisés sur 14 sites (3 M€HT), **sont en cours sur 8 sites** (1.4M€HT) et **prévus sur 7 sites** (1.3 M€HT).

MISE EN PLACE D'UNE GESTION INTELLIGENTE DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES ET DES FLUIDES DES BÂTIMENTS VSGP

Pour une bonne maitrise et gestion de l'énergie, des compteurs connectés seront mis en place sur l'ensemble des sites du Patrimoine afin de suivre les consommations énergétiques selon les différents usages et ainsi détecter et analyser les anomalies, les dérives et les fuites. Les données de ces compteurs seront remontées via la plateforme centralisée SAVEE BY ADVIZEO.

Les travaux pour la mise en place des compteurs ont débuté en mars 2022 pour une fin prévue en septembre 2023. L'acquisition du logiciel de suivi énergétique a été réalisée en septembre 2022 pour une fin de déploiement prévue en septembre 2023.

Total Compteurs : ***550 000€HT***
Total Déploiement du logiciel : ***18 000€HT***
Total Abonnement annuel du logiciel : ***14 000€HT***
Subvention DSIL - ETAT : ***280 000€***

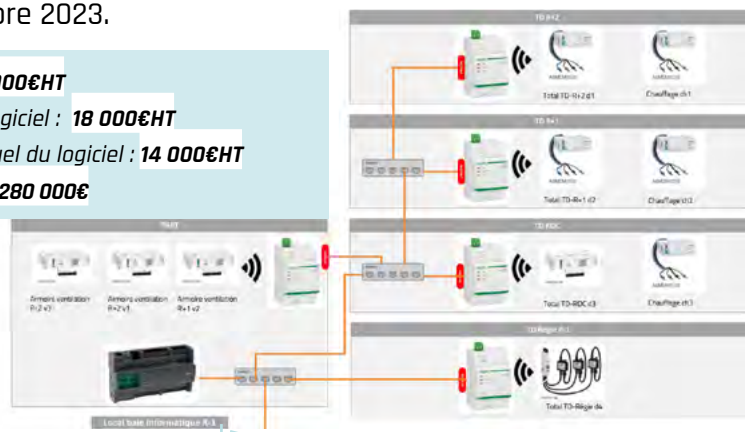

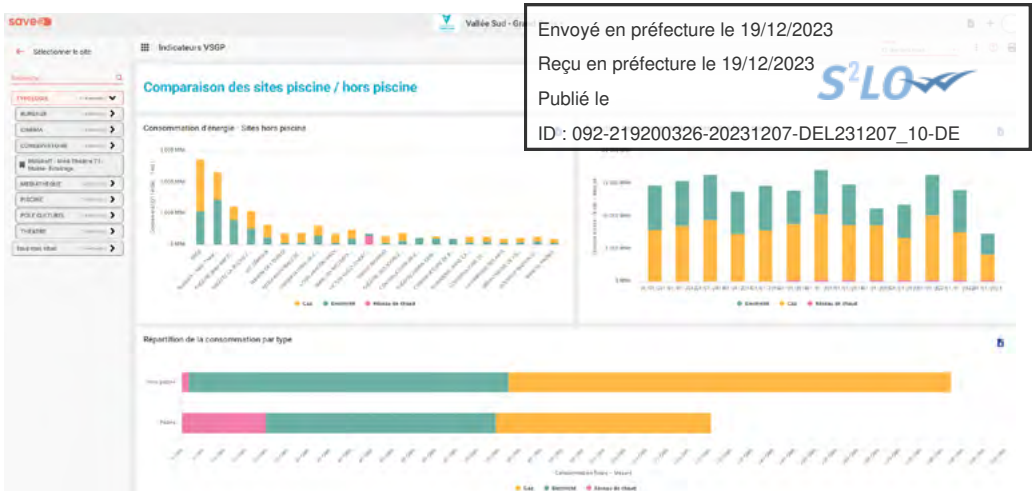

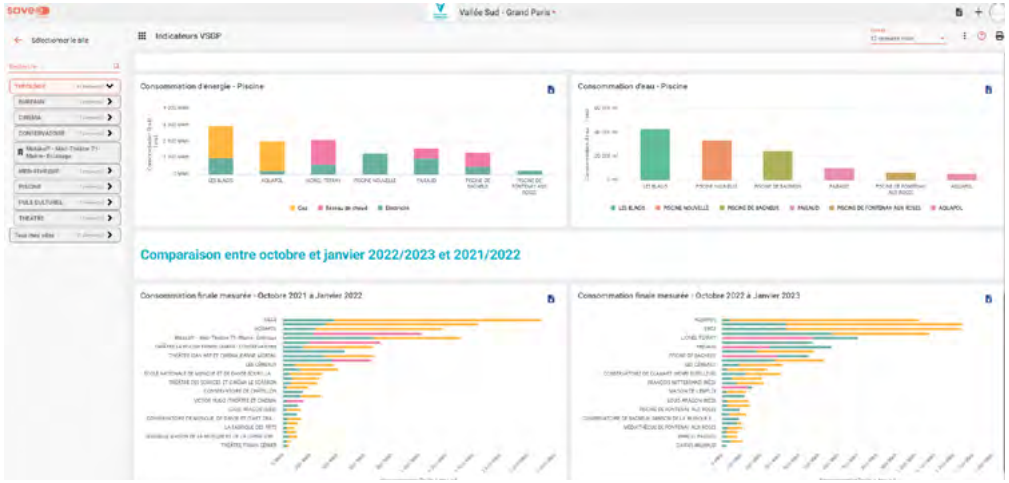



Retour au sommaire

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Exemples représentatifs des travaux de grosses réparations et d'amélioration des équipements culturels et sportifs.

CENTRE AQUATIQUE PAJEAUD À ANTONY





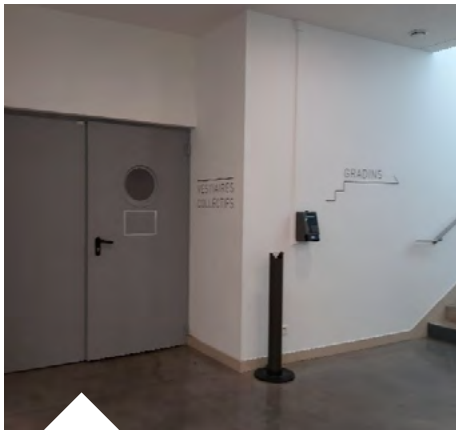



Amélioration et uniformisation de la signalétique extérieure et intérieure dans le cadre de la certification QUALIVILLE (19 000 € TTC)



Remplacement de l'éclairage du sauna (1 930 € TTC)

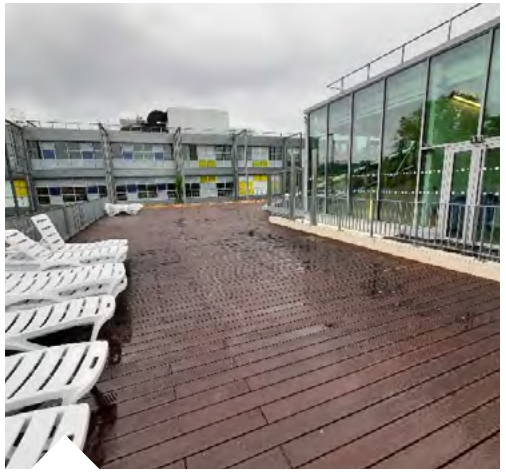



Entretien des lames bois du solarium (60 800 € TTC)

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

PISCINE DE BAGNEUX

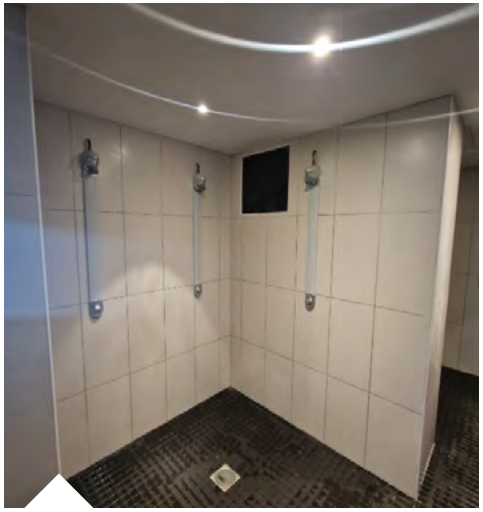

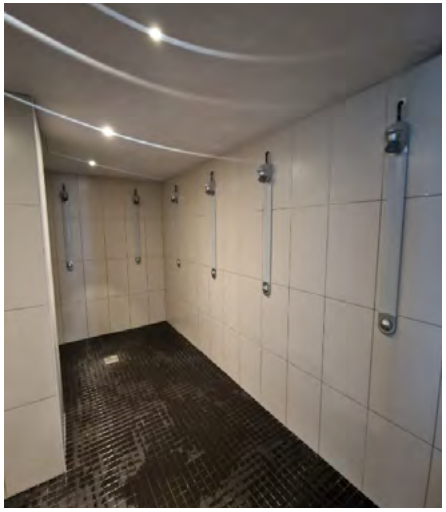

Réfection du carrelage mural et des panneaux de douche des douches collectives (50 000 € TTC)

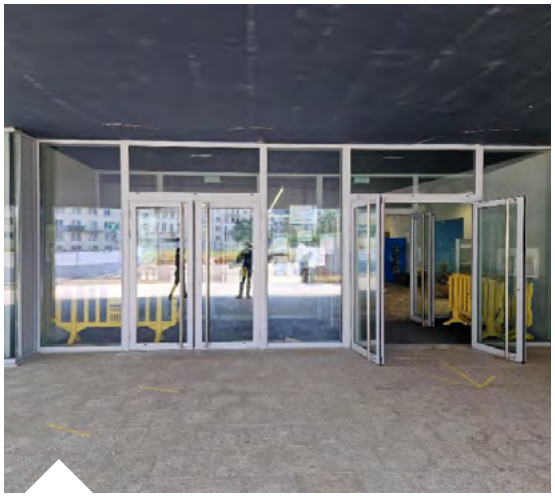



·Remplacement des portes du sas d'entrée (53 800 € TTC)v



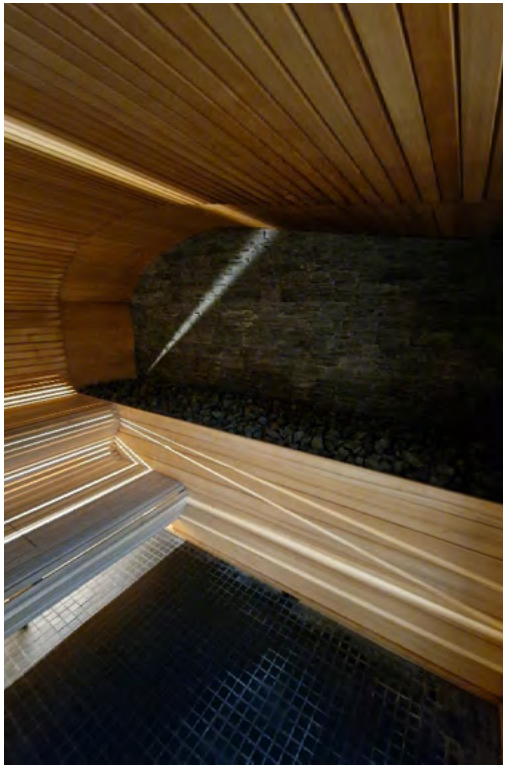

Réfection des saunas (26 700 € TTC)

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

THÉÂTRE VICTOR HUGO À BAGNEUX



Remplacement de l'EPMR (30 200 € TTC)

PÔLE CULTUREL DE CHÂTENAY-MALABRY



Remplacement d'un groupe froid (111 300 € TTC)

PISCINE DU JARDIN PARISIEN À CLAMART

Remplacement de la chaudière gaz (28 200 € TTC)

Remplacement des ozoneurs par des déchloraminateurs, mise en place de protections cathodiques et réfection des filtres à sable (211 000 € TTC)

THÉÂTRE JEAN ARP À CLAMART

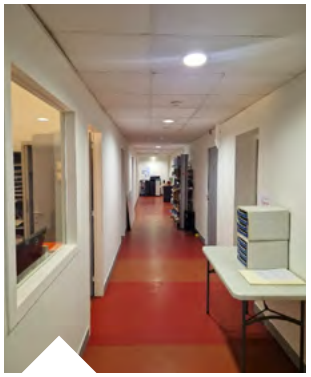

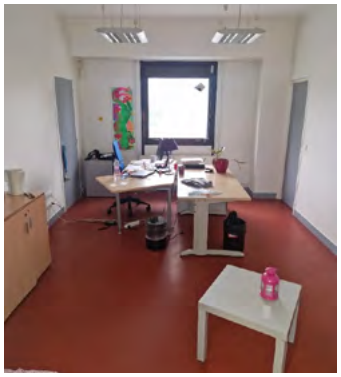

Mise en peinture de l'ensemble de la zone administration (24 900 € TTC)

MÉDIATHÈQUE FRANÇOIS MITTERRAND À CLAMART

Remplacement des portes automatiques du sas d'entrée (22 000 € TTC)

MAISON DE LA MUSIQUE ET DE LA DANSE À FONTENAY AUX ROSES





Amélioration et uniformisation de la signalétique extérieure et intérieure dans le cadre de la certification QUALIVILLE (3 800 € TTC)



Réfection de l'interphonie des Espaces d'Attente Sécurisés (3 900 € TTC)

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

PISCINE DE FONTENAY AUX ROSES

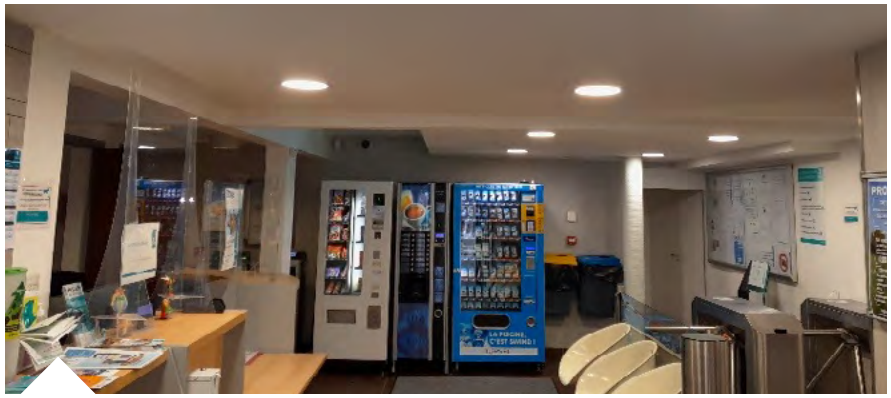

Remplacement des luminaires du hall d'entrée et du couloir d'accès aux vestiaires (5 400 € TTC)

IMMEUBLE LE FAHRENHEIT À FONTENAY AUX ROSES

Aménagement des demi-plateaux Nord R+3 et R+5 pour transformation en bureaux VSGP (43 000 € TTC)

CINÉMA MARCEL PAGNOL À MALAKOFF

Remplacement du Système de Sécurité Incendie (56 300 € TTC)

CONSERVATOIRE DE MALAKOFF



Transformation de l'ancien logement de fonction en zone administrative, y compris traitement acoustique des locaux (17 000 € TTC)

THÉÂTRE LES GÉMEAUX À SCEAUX

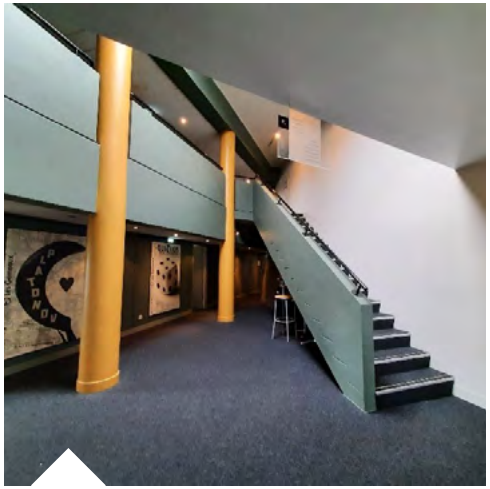

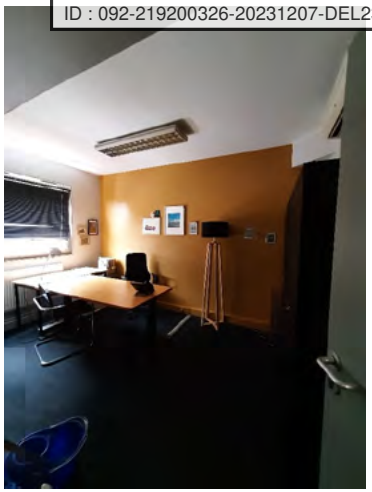

Création d'un bureau supplémentaire et mise en peinture de l'ensemble de la zone administration (80 000 € TTC)

PISCINE DES BLAGIS À SCEAUX





Remplacement des ozoneurs par des déchloraminateurs (67 300 € TTC)

Ravalement de la façade extérieur et mise en peinture du hall d'entrée (16 500 € TTC)

Retour au sommaire

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LES OPÉRATIONS DE MAÎTRISE D'OUVRAGE

Le service de la Maîtrise d'ouvrage assure la conduite d'opération de rénovation ou de construction de nouveaux équipements culturels, sportifs et de résidences de logements étudiants.
Le service de la maîtrise d'ouvrage intervient également dans le suivi des sinistres survenus après la réception des travaux, dans le suivi des procédures de dommage-ouvrage.

Durant l'année 2022, le service de la maîtrise d'ouvrage a suivi les projets les plus emblématiques suivants :

1/ LA PROGRAMMATION DU STADE NAUTIQUE DE CHÂTILLON-MALAKOFF

Coût total de l'opération : 40 000 000€ TTC (valeur décembre 2020)

Sur le volet programmatique, le Territoire Vallée Sud-Grand Paris a été accompagné par Mission H20.

LE PROGRAMME PRÉVOIT LA RÉALISATION DES ESPACES PRINCIPAUX SUIVANTS :

- **Un espace d'accueil,**
- **Une halle de bassins comprenant :**
  - Un bassin sportif de 25x15m, 6 couloirs
  - Un bassin d'apprentissage
  - Un bassin ludique
  - Un bassin plongeon
  - Un jardin d'éveil aquatique
  - Un gradin de 180 places
  - Un Pentagliss intérieur 3 pistes
- **Un espace bien-être comprenant un fitness sec et un espace balnéo-détente**
- **Des vestiaires individuels et collectifs,**
- **Une zone administrative**
- **Des espaces extérieurs comprenant :**
  - Un bassin nordique 50m de 8 couloirs
  - Une lagune de jeux
  - Un terrain de beach volley
  - Un solarium
- **Divers locaux annexes associés et nécessaires au déroulement des activités**
- **Des locaux techniques associés à toutes les fonctionnalités dont la chaufferie, le local traitement d'eau, le local traitement d'air, le local produits, local déchets.**

Ces espaces représentent une surface de 6 209 m2 de surface utile (hors espace extérieurs).

Il est précisé que le projet sera réalisé en BIM. Le bureau d'études PROBIM accompagne le Maître d'Ouvrage pour la conduite de l'opération en BIM. En 2022, PROBIM a traduit les attentes et objectifs du Maître d'Ouvrage dans le cahier des charges BIM fourni dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre.

Sur le plan environnemental, le projet de reconstruction du stade nautique suivra la démarche Bâtiments Durables Franciliens (BDF) avec un profil niveau argent. Le projet devra également intégrer des matériaux biosourcés, conformément à l'engagement pris par le Territoire Vallée Sud-Grand Paris en signant le Pacte Bois Biosourcés Ile-de-France.

Pour prendre en compte les objectifs associés à ces deux démarches, et le territoire visant des **objectifs environnementaux ambitieux**, il s'est accompagné d'un assistant à maîtrise d'ouvrage environnemental, le bureau d'études AMOES. Ce dernier a rédigé un programme intégrant des objectifs précis à atteindre par les équipes de conception.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Enfin, le bureau d'études Cycle Up a été retenu pour travailler sur le réemploi de matériaux à la fois ex situ et en approvisionnement extérieur, et la possibilité de valoriser certains matériaux issus de la déconstruction de l'équipement.

En mai 2022, le marché de maîtrise d'œuvre de déconstruction de l'équipement a été attribué à Ad Ingé, qui a accompagné le Territoire dans la réalisation du diagnostic PEMD (déchets issus de la démolition et de la rénovation) et la réalisation d'un audit technique du bâtiment existant, préalablement à la rédaction des pièces marchés travaux.

L'équipement a été définitivement fermé au public à la fin de l'été.

La consultation des entreprises a été lancé à l'été 2022, et le marché a été attribué à l'entreprise ADC Démolition en fin d'année, pour un démarrage du chantier prévu début 2023.

En parallèle, le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en juin 2022. Fin septembre, 3 équipes ont été retenues par le Jury. La phase offres a été lancée début décembre. Les 3 équipes retenues ont pu procéder à une visite de site et le programme leur a été présenté. La remise des offres est prévue en mars 2023, pour une notification du marché de maîtrise d'œuvre à l'été 2023.

2/ LA DÉCONSTRUCTION-RECONSTRUCTION DU THÉÂTRE 71 À MALAKOFF

Coût total de l'opération : 22 430 000 € TTC
(coût construction valeur juillet 2022 y compris déconstruction)

Fin 2018, le service maitrise d'ouvrage a sélectionné le programmiste ABCD afin de l'accompagner dans les études de programmation architecturale et technique détaillées pour la rénovation du théâtre 71 de Malakoff.

Après plusieurs réunions de concertation avec les équipes de la Ville et du Théâtre, les grandes lignes du projet se sont dessinées. Elles font apparaitre la nécessité de déconstruire le bâtiment existant car actuellement trop contraint pour accueillir la nouvelle programmation souhaitée (grande salle avec conservation de la jauge, création d'une petite salle type Black box, restauration, etc.).

LE PROGRAMME PRÉVOIT LA RÉALISATION DES ESPACES SUIVANTS :

- une salle de diffusion d'une jauge [illegible]
- une petite salle type Black Box d'une jauge de 120 places de 206 m2 SU,
- une zone Accueil / billetterie de 150 m2 SU,
- un foyer – restaurant / convivialité / médiation de 250 m2 SU,
- De locaux d'administration de 287 m2 SU,
- De logistiques scéniques de 356 m2 SU,
- D'espaces à destination des artistes de 149 m2 SU,
- De logistique bâtiment de 74m2 SU.

Soit une surface utile de 2 200 m2.

En parallèle, le service de la maitrise d'ouvrage dans la continuité de sa politique générale a consulté, début 2020, un AMO HQE lui permettant de cibler les objectifs environnementaux de cette opération.

Les sujets connexes sont aussi traités : Plan Local d'Urbanisme, mobilités douces, saison hors les murs, etc.

Les programmes techniques et environnementaux du projet ont été réalisés pour un lancement de concours programmé en 2022 sur la base d'un programme déployant une surface de 2 200 m2 de surface utile.

En 2022, le Territoire Vallée Sud-Grand Paris a été accompagné par les AMO, ABCD ainsi qu'AI Environnement, qui ont mis à jour les études de programmation architecturale et technique ainsi que le programme environnemental détaillé pour la reconstruction du théâtre 71 de Malakoff.

Le concours de maîtrise d'œuvre a été lancé en décembre 2022 pour une remise de candidatures prévue courant janvier 2023, 119 candidats ont répondu au concours.

Le jury du concours de la phase candidature devra se tenir courant mars 2023, à l'issu duquel quatre équipes seront retenues.

Le lancement de la phase offre est programmé pour juin 2023 pour une remise des offres programmée en septembre 2023. Le jury de concours se réunira en novembre et une notification du marché de maîtrise d'œuvre fin d'année 2023.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

3/ LA REQUALIFICATION DE LA FABRIQUE DES ARTS EN ESPACE DE REPRÉSENTATION À MALAKOFF

Coût total de l'opération : 2 200 000 € TTC (coût construction valeur juillet 2022)

Intégré à un ensemble urbain et architectural construit en 1965 et composé de logements et de commerces, la Fabrique des Arts est un espace de répétition et de création artistique gérée par le Théâtre 71 de Malakoff.

Inaugurée le 6 novembre 2009, elle accueille en répétition les spectacles produits par le théâtre 71 Scène Nationale, qui la met également à disposition de compagnies en résidence.

Dans le cadre du projet de déconstruction/reconstruction du Théâtre 71, le Territoire Vallée Sud – Grand paris souhaite pouvoir proposer le maintien de l'activité de spectacle du théâtre hors les murs pendant la période des travaux.

Pour cela, il a été décidé d'adapter la Fabrique des Arts afin de permettre l'accueil de la saison hors les murs du théâtre avec une jauge de 280 places assises, en adaptant son organisation et ses installations scéniques et techniques

La maîtrise d 'ouvrage a préparé le dossier de consultation visant à notifier un marché de maitrise d'œuvre qui sera lancé en janvier 2023, avec une notification programmée en mai 2023.

4/ CONSULTATION D'UNE MAÎTRISE D'ŒUVRE POUR LA CRÉATION D'UNE CUISINE DE PRODUCTION ET D'UN RESTAURANT DANS LE FOYER DU THÉÂTRE LA PISCINE

Coût total de l'opération : 630 000 € TTC (Coût construction valeur septembre 2021)
Maîtrise d'œuvre : Semon-Rapaport.

Le foyer du théâtre de Chatenay Malabry est un espace essentiel dans la vie du théâtre : espace de circulation desservant les salles de spectacle, lieu de convivialité entre les représentations, espace de restauration, etc. Cependant, l'ancien aménagement de ce dernier ne permettait pas la production de repas sur place, et l'offre de restauration se limitait à du snacking.

La volonté du Théâtre était d'adapter les cuisines existantes afin d'accueillir un restaurateur à temps complet dans l'établissement, permettant l'ouverture du public de la Salle des Machines en dehors des soirs de représentation, et de réaliser une programmation culturelle autour de la gastronomie.

Le service de la maîtrise d'ouvrage a coordonné les études de maîtrise d'œuvre, de la phase esquisse (mars 2020) à la phase PRO (décembre 2020) en intégrant la direction du Théâtre et le service de la DECS au processus de conception et de décision. La consultation des entreprises de travaux et l'obtention des autorisations administrative ont eu lieu au premier semestre 2021. Les travaux ont ainsi pu démarrer dès septembre 2021 et se sont achevés en février 2022.

Tout au long de l'année 2022, le service de la Maîtrise d'Ouvrage a été attentif à la bonne levée des réserves des entreprises concernées, et a également eu recours à la Garantie de Parfait Achèvement, afin de remplacer d'éventuels matériels défectueux.



Vue depuis le Hall d'entrée du Théâtre


Vue sur l'intérieur du restaurant


Vue des cuisines



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

5/ LA RÉNOVATION DU CONSERVATOIRE DARIUS MILHAUD D'ANTONY

Coût total de l'opération : 5 600 000€ TTC (coût construction valeur septembre 2022)
Maîtrise d'œuvre : Architectes

Les travaux sur le conservatoire d'Antony concernent la rénovation complète des équipements énergétiques et thermiques ainsi que la modernisation des espaces du conservatoire :

- Améliorer la ventilation dans l'ensemble du bâtiment
- Améliorer le confort thermique en toute saison
- Améliorer le contrôle de l'hygrométrie
- Augmenter significativement la part des énergies renouvelables dans la production d'énergie du bâtiment
- Moderniser les espaces du conservatoire (hall d'accueil, salles de cours, espaces administratifs...)

Ainsi, outre la rénovation complète des équipements énergétiques et thermiques, cette phase de travaux aura également comme objectifs de réaliser des travaux de modernisation architecturale afin de réorganiser certaines salles de cours et d'améliorer la fonctionnalité des espaces administratifs et du hall avec son sas d'entrée.

Le projet rentre dans le cadre du **Plan Climat Air Energie** porté par le Territoire avec un objectif de réduction de -47% de consommation en énergie finale avec une suppression du gaz.

Au printemps 2021, le service de la maîtrise d'ouvrage a lancé une consultation de maitrise d'œuvre pour la réalisation des travaux d'amélioration énergétique, du confort thermique et de modernisation du conservatoire.

La consultation a été remportée par l'équipe ARCHITECTE(S), mandataire du groupement de maîtrise d'œuvre.

Les études ont démarré en septembre 2021, avec notification des entreprises de travaux en janvier 2023.

Les travaux démarreront en mars 2023 et devront être terminés premier trimestre 2024.

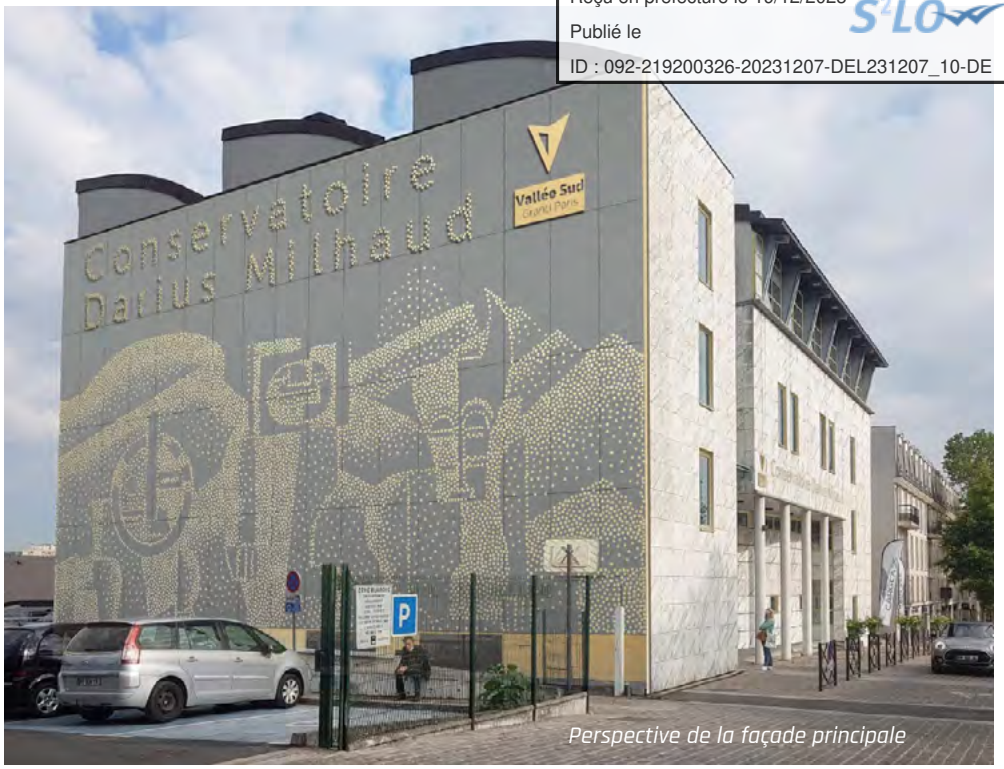

Perspective de la façade principale

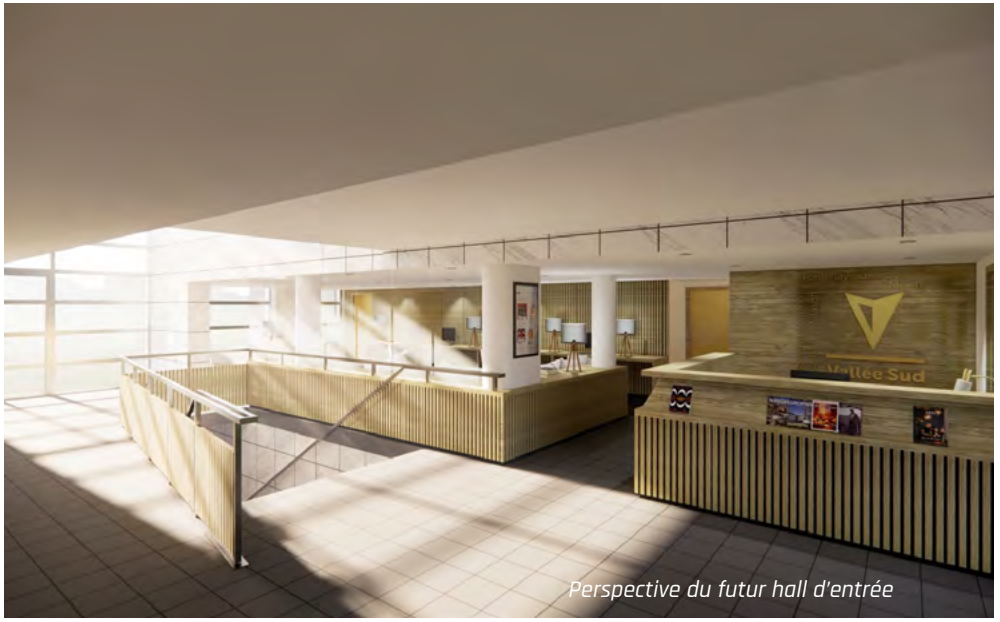

Perspective du futur hall d'entrée

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

6/ RÉALISATION D'ÉTUDES PRÉLIMINAIRES À LA RÉALISATION D'UNE RÉSIDENCE DE 215 LOGEMENTS ÉTUDIANTS SUR L'ÎLOT K DE LA ZAC JEAN ZAY À ANTONY

Coût total de l'opération : 24 261 456 € TTC (coût construction valeur juin 2022)

Dans le cadre de la reconstruction de logements étudiants sur l'emprise de la ZAC Jean ZAY suite à la démolition de l'ancien complexe de résidences étudiantes, Vallée Sud Grand Paris projette la construction d'une résidence de 215 logements sur l'Ilot K de la même ZAC.

La construction de cette résidence permettra d'atteindre l'objectif des 1080 logements définis en accord avec l'Etat, le Département des Hauts-de-Seine et la commune d'Antony.

Le service de la maitrise d'ouvrage a réalisé le suivi des études de faisabilité et de préprogrammation ainsi que le suivi des études préliminaires (études de sol et de géotechnique), tout en prenant en compte les évolutions importantes du contexte urbain et du projet de ZAC.

Les ambitions environnementales pour ce projet étant élevées, une consultation pour la sélection d'un AMO environnemental a été lancée à l'été 2020. Ce projet fait aussi l'objet d'une expérimentation pour le déploiement de la technologie et méthodologie BIM (Building Information Modeling) au sein de VSGP.

A la demande de la Ville d'Antony, il a été étudié l'opportunité d'intégrer 16 logements adaptés parmi ces 215 logements. Ceux-ci permettront l'accueil d'étudiants atteints de handicaps lourds, grâce à une conception adaptée et à une offre d'accompagnement personnalisée. Le service de la maîtrise d'ouvrage a pu statuer sur la faisabilité de l'intégration de ces logements au programme de la résidence.

Le service de la maîtrise d'ouvrage a piloté et coordonné la rédaction du programme fonctionnel, environnemental de l'opération et a également travaillé à la définition des attendus de la démarche BIM liée à cette opération.

Des études de diagnostic géotechniques, de pollution de sol ainsi qu'une étude de potentiel géothermique ont été réalisées sur la parcelle.

Suite à ce travail de diagnostic, la phase candidature du concours de maîtrise d'œuvre pour la conception de la résidence étudiante a été lancée en décembre 2021.

Cette dernière a manifesté l'intérêt de plus de 180 cabinets d'architectures, ayant chacun déposé un dossier de candidature. A l'issue de plusieurs phases de sélections, trois candidats étaient en lice pour le prix du lauréat de concours.

En vue de sa désignation, le Jury de Concours s'est réuni à l'été 2022, et le cabinet SOA Architectes s'est vu attribuer le marché.

Le service de Maîtrise d'Ouvrage, appuyé par la direction juridique, a piloté et coordonné les négociations menées avec le lauréat. Sa notification officielle a été actée au mois de novembre 2022.

Les études d'Esquisse ont été directement lancées suite à cette notification, et ont été remis au service de la Maîtrise d'Ouvrage en décembre 2022.

L'ensemble des autres phases études se dérouleront tout au long de l'année 2023.

Le niveau argent de la démarche environnemental BDF est visé pour la commission de phase conception, qui devrait avoir lieu dès la fin de l'APS.

Un travail rapproché avec le CROUS de Versailles, la Mairie d'Antony et Vallée Sud Aménagement sera observé, afin d'apprécier au plus près les différents enjeux portés par l'opération.

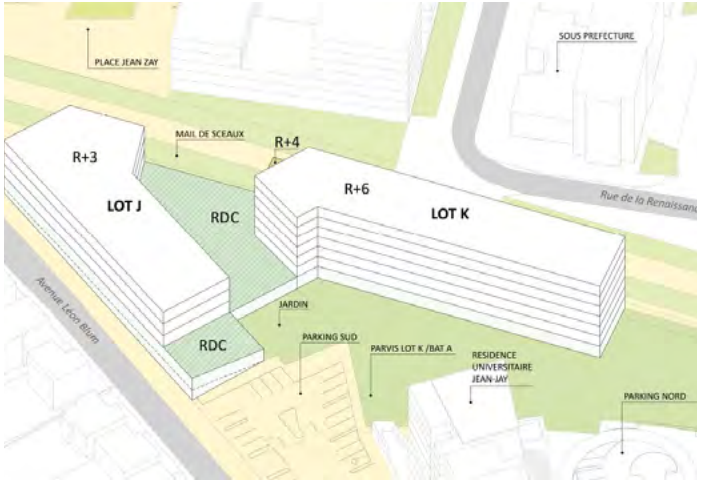



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

7/ RÉALISATION D'ÉTUDES DE TECHNIQUE ET ENVIRONNEMENTAL DE LA ZONE URBAINE DE LA SYGRIE, DÉMONSTRATEUR TERRITORIAL À CHÂTENAY-MALABRY

Coût total des travaux : 20 500 000 € HT
(coût construction valeur juin 2022 hors station hygrogène)

Le projet de démonstrateur écologique est un site de sensibilisation à la préservation de l'environnement. Il donne à voir des projets environnementaux innovants disposant d'espaces destinés à accueillir des publics diversifiés (scolaires, habitants, etc).

Le site regroupera :

- **Une station de production et de distribution d'hydrogène**. La production d'hydrogène est réalisée à partir d'énergies renouvelables, jusqu'à 2 tonnes/jour en régime maximal. Elle permettra le ravitaillement de la flotte de véhicules du territoire
- **Une ressourcerie** qui aura en charge de récupérer des encombrants collectés dans un but de revente et de réparation.
- **Une recyclerie** qui alimentera la ressourcerie
- **Une école du développement durable** qui accueille les scolaires du territoire à travers notamment un parcours pédagogique sur le site. 3 400 m2 de surface plancher + 1 650 m2 de parking sous-sol,
- **La renaturation du site**, la renaturation de la Sygrie intégrant la création de potagers, prairies et autres installations permettant de réaliser un parcours pédagogique.
- **Un démonstrateur** de la rénovation énergétique
  3 880 m2 de surface plancher

La micro-méthanisation n'a pas été maintenue dans la programmation en raison de la proximité avec des habitations et de l'évolution de la réglementation.

Les aménagements respecteront des critères ambitieux de haute valeur environnementale : utilisation de matériaux biosourcés ou issus de l'économie circulaire, production d'énergies renouvelables, végétalisation du site, accessibilité en mobilité douce. En 2022, les premiers travaux de sécurisation du site ont eu lieu avec la mise en place de clôtures accueillant les panneaux de communication. En parallèle, les diagnostics d'état des sols ont été réalisés.









Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

8/ LA PROGRAMMATION DE LA PISCINE DU HAMEAU ET DE LA TRIBUNE DU STADE DU PARC DES SPORTS AU PLESSIS ROBINSON

Coût total de l'opération : 31 800 000 € TTC dont 27 000 000€ TTC part Territoire selon clef de répartition 80%/20% de la convention MOU de décembre 2020 (coût construction valeur juillet 2022)

Le service de la maîtrise d'ouvrage a réalisé en début d'année 2021 une consultation pour la mission de programmation pour la construction du nouvel équipement aquatique et de la tribune du stade du Parc des Sports.

La société D2X International a été missionnée pour réaliser ces études de programmation. Ces dernières ont démarré en mai 2021 aboutissant à la rédaction du programme fonctionnel, architectural et technique.

Le programme prévoit la réalisation d'une tribune d'une part et d'un Centre Aquatique d'autre part.

Le projet du Centre aquatique, d'une surface de plancher totale de 8 035m2, comprend trois établissements de catégories et de types différents :

1 .Centre aquatique (SDP = 4 531m2), composé par :

- **L'ensemble des équipements du centre aquatique** comprenant un R-1 / RDC / R+1
- **Le dojo** au R+1

2. Fitness (R+1) (SDP = 729m2)

3. Parc de stationnement (R-2) (SDP = 2 775m2)

Ces espaces sont des entités distinctes qui doivent être accessibles indépendamment les unes des établissements et qui seront gérés par des entités différentes.

Plus en détail, le centre aquatique/dojo se compose des espaces suivants :

- **Partie centre aquatique**

  Le RDC comprend :

  - Une zone accueillant du public : Hall d'accueil avec banque d'accueil
  - Une zone accessible au personnel de l'équipement : secrétariat / administration
  - Une halle de bassins comprenant :
    - Un bassin sportif de 25m, 7 couloirs
    - Un bassin d'apprentissage de 25m, 6 couloirs
    - Un bassin balnéo de 100 m2
    - Une pataugeoire de 100 m2
    - Un gradin de 200 places
  - Des vestiaires individuels et collectifs,

  Le R+1 comprend :

  - -l'espace balnéothérapie :

- **Partie dojo**

  Le RDC comprend :

  - Un hall d'accès
  - Une zone accessible au personnel de l'équipement
  - Local technique
  - Local déchet

  Le R+1 côté dojo comprend :

  - Une zone accueillant du public
  - Le Dojo
  - Des vestiaires / sanitaires sportifs

- **Des espaces extérieurs comprenant :**
  - Un terrain de beach volley
  - Un solarium
  - Un parvis
  - Un parc de stationnement aérien
- **- Un espace fitness de 625 m2**
  - Divers locaux annexes associés et nécessaires au déroulement des activités
  - Des locaux techniques associés à toutes les fonctionnalités dont la chaufferie, le local traitement d'eau, le local traitement d'air, le local produits, local déchets.

Ces espaces représentent une surface d'environ 4 600 m2 de surface utile (hors locaux techniques et espaces extérieurs).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Le programme prévoit la réalisation des espaces principaux suivants pour la tribune du stade du Parc des Sports :

- Un espace spectateurs avec 400 places assises
- Un club house vitré en haut de tribune
- Des vestiaires et sanitaires sportifs
- Un club house pour l'association de pétanque
- Une salle de musculation athlétisme
- Divers locaux annexes associés et nécessaires au déroulement des activités
- Des locaux techniques associés à toutes les fonctionnalités.

Le programmiste environnemental AXOE, cotraitant de la société D2X, a travaillé à la rédaction du programme environnemental en fixant des objectifs précis à atteindre pour les équipes de conception et les entreprises de travaux.

Le projet de reconstruction de la piscine du Hameau suivra la démarche Bâtiments Durables Franciliens (BDF) avec un profil niveau argent. Il suivra également une démarche environnemental HQE avec un profil niveau Très Bon.

Le concours a été lancé à la fin de l'année 2021 avec un jury pour la phase candidature programmé pour le début de l'année 2022. Le jury de candidature a retenu 3 équipes de maîtrise d'œuvre, le Jury de Concours de la phase offre s'est réuni au printemps 2022, et le cabinet Chabanne Architecte s'est vu attribuer le marché.

Plusieurs réunions de négociations ont eu lieu entre le lauréat le service de Maîtrise d'Ouvrage, ainsi que la direction juridique, la notification a été actée en octobre 2022.

Les études d'Esquisse ont été lancées suite à la notification puis l'ensemble des autres phases études se dérouleront tout au long de l'année 2023.

La commission de la phase conception de la démarche environnemental BDF aura lieu début janvier 2023, le niveau argent devra être atteint.

Par ailleurs, en 2021, le marché de maîtrise d'œuvre de déconstruction de l'équipement a été lancé, pour une attribution début 2022.

Concernant la démolition de l'ouvrage existant, le marché de maîtrise d'œuvre de déconstruction de l'équipement a été attribué au mois de mai 2022 à Ad Ingé, qui a accompagné le Territoire dans la réalisation du diagnostic PEMD (déchets issus de la démolition et de la rénovation) et la réalisation d'un audit technique du bâtiment existant, préalablement à la rédaction des pièces marchés travaux.

L'équipement a été définitivement fermé au public à la fin de l'été.

La consultation des entreprises a été lancé à l'été 2022, et le marché a été attribué à l'entreprise ADC Démolition en fin d'année, pour un démarrage du chantier prévu début 2023.





Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE









9/ RÉNOVATION DU HALL ET DU SOLARIUM DE L'AQUAPOL DE MONTROUGE

Cout de l'opération : 4 340 000 € TTC (coût construction valeur novembre 2022)

Budget Service maîtrise d'Ouvrage 1 600 000€ TTC
Budget service Patrimoine 2 740 000€TTC
Subvention de l'Etat 1 100 000 €
(DSIL – Dotation de Soutien à l'investissement Local)
Maîtrise d'œuvre solarium , Hall d'entrée : Martel Architecture

L'objectif de cette opération de rénovation partielle est, à travers le remplacement des installations de CVC de l'Aquapol de Montrouge, mené par le service Patrimoine, de contribuer à la maîtrise des consommations énergétiques de ce bâtiment. En effet, le remplacement de la chaudière à gaz est considéré comme une opportunité d'améliorer plus globalement la performance énergétique du bâtiment. Les travaux envisagés permettront d'atteindre un gain d'efficacité énergétique de l'équipement à hauteur de 42%. Plus spécifiquement, la consommation de gaz sera réduite de 50% et la consommation d'électricité de 15%.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Enfin, l'opération devra par ailleurs permettre d'améliorer le confort thermique et d'usage au sein du bâtiment.

Un programme de travaux conséquent a été établi, dont les principaux aspects sont décrits ci-après :





Objet des travaux architecturaux :

- **Accueil** : Réaménagement de la zone d'accueil comprenant la création d'une nouvelle banque d'accueil, d'un SAS en vue de l'amélioration du confort de cette zone et de l'espace vestiaire.
  Cet espace sera entièrement réaménagé du sol au plafond, et intégrera également la remise à neuf de la façade du Hall permettant une meilleur transparence et clarté de l'espace.
- **Zone du personnel** : Réfection des peintures de la zone personnel
- Halle Bassin : Reprise des plages du Grands bassin dans le cadre de la remise en état de l'étanchéité (Dommage Ouvrage)
- **Solarium** :
  - Remise à neuf du plancher bois : les lames de platelage bois posées dans le cadre de la réhabilitation de 2009 sont devenues dangereuses en usage pieds-nus (échardes).
  - Création d'une ombrière : compte tenu de l'orientation du solarium, les travaux intégreront la création d'une protection solaire pour le confort des usagers.
  - Installation d'une zone sportive type CrossFit : la création de cet espace sportif sera en lien avec l'espace fitness intérieur.
  - Traitement paysagé : nouvelle végétalisation et modification des murets et clôtures

Objet des travaux techniques :

- Remplacement des deux ascenseurs
- Réfection complète de la chaufferie
- Remise à neuf des équipements techniques de traitement d'air (CTA) de la Halle Bassin, de la salle fitness et des vestiaires
- Remplacement de l'éclairage de l'équipement en Led

Le marché de travaux, concernant le Hall et le solarium, a été notifié début décembre 2022. A la suite, se sont lancées la préparation et l'installation du chantier.

Le démarrage des travaux est prévu pour le début d'année 2023.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

10/ RÉNOVATION DU HALL ET DU FOYER DE LA SCÈNE NATIONALE DES GÉMEAUX À SCEAUX

Coût total de l'opération : 1 086 066 € TTC (coût construction valeur mai 2023)

L'objectif de la rénovation complète du Hall et du Foyer du Théâtre des Gémeaux est de repenser et de moderniser des éléments centraux de ce lieu emblématique de la Ville de Sceaux, daté des années 1990, encore d'origine aujourd'hui.

L'idée principale est de conserver l'esprit des architectes bâtisseurs Valentin Fabre et Jean Perrottet, qui avaient imaginé ce grand hall avec son plafond en toute hauteur, lumineux, et sa continuité appelée foyer, place chaleureuse du théâtre, autour duquel s'articulent les entrées aux salles du Théâtre du Sceaux ainsi que du Grand Théâtre.

Au début de l'année 2022, le service de la Maîtrise d'Ouvrage a procédé à la rédaction du programme en lien avec les équipes de la Scène Nationale.

A l'été 2022, le marché de Maîtrise d'œuvre a été lancé, et trois cabinets d'architectes ont candidatés.

Après négociations, le cabinet Besson Carrier Architecture a été notifié au mois de novembre 2022.

La réception des travaux est prévue pour la mi-novembre 2023.

11/ FAISABILITÉ TIERS LIEU AU 127 AVENUE DE LA RÉPUBLIQUE, MONTROUGE,

Coût total de l'opération : 3 320 000 € TTC (coût construction valeur décembre 2022)

Le service de la Maîtrise d'Ouvrage en lien avec les services de la ville de Montrouge a travaillé à la définition d'un nouvel espace au service des habitants pour définir un tiers lieu implanté en cœur de ville inséré au sein d'un futur espace vert. La faisabilité en cours a défini deux grands axes :

- **Création d'un tiers lieu** : programmation en cours de définition
- **Création de deux espaces de jardins publics** aux ambiances et fonctions différentes :
  - **un espace paysagé** définit comme **un mail urbain végétalisé**, ouvert au public jour et nuit pouvant accueillir promenade et terrasses de café.`
  - **un « jardin îlot de fraîcheur »** aura une vocation principale de jardin public. Il se définit comme une compo[illegible] selon horaires prédéfinis



12/ FAISABILITÉ TIERS LIEU AU 3 RUE DE L'EST, CLAMART

Coût total de l'opération : 3 320 000 € TTC (coût construction valeur décembre 2022)

Le service de la Maîtrise d'Ouvrage en lien avec les services de la ville de Clamart ont travaillé à la définition d'un nouvel espace au service des habitants pour définir un tiers lieu.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

La faisabilité en cours a défini un principe d'aménagement :

- **Un espace de fraîcheur extérieur** accessible à tous les habitants et géré par la ville ;
- **Un espace séminaire entreprise** disponible en location.





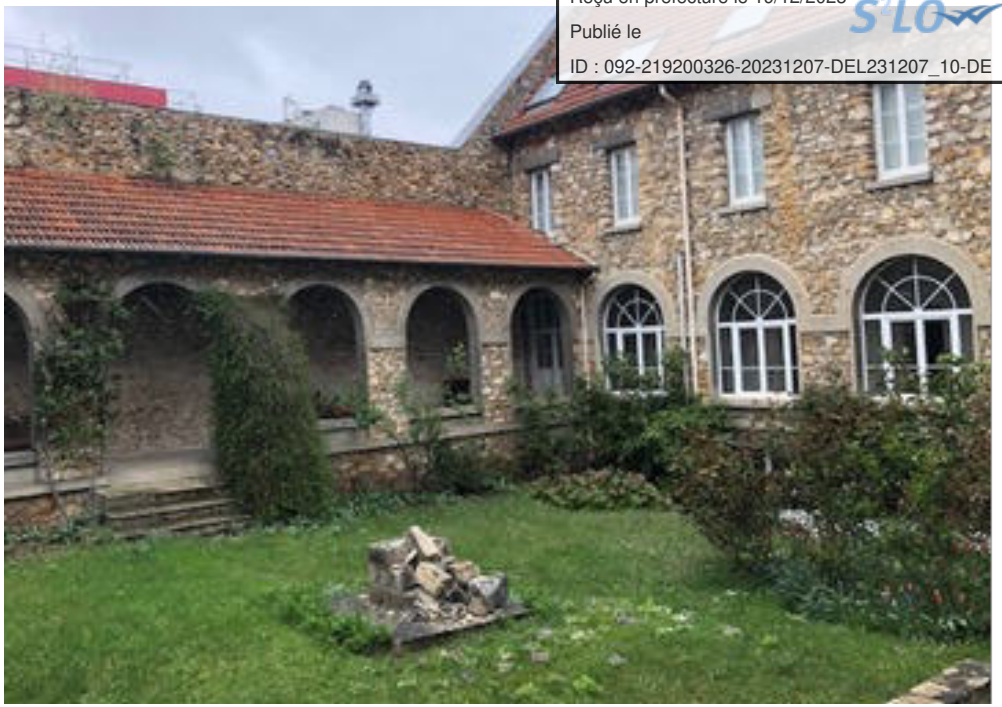

13/ LE SUIVI DES DÉSORDRES DÉCLARÉS EN DOMMAGE-OUVRAGE SUR LA PISCINE DE BAGNEUX

Réceptionné en août 2014, la piscine de Bagneux présente de nombreux dysfonctionnements, lesquels ont fait l'objet de trois déclarations distinctes auprès de l'assurance Dommage-Ouvrage par l'ancienne Communauté d'agglomération Sud-de-Seine.

Le service de la maîtrise d'ouvrage a assisté aux réunions d'expertise menées, et réalisé de nombreux devis afin de faire avancer la résolution des désordres constatés. Compte tenu de l'ampleur des désordres, l'expert nommé par la SMABTP s'est adjoint du concours de maîtres d'œuvre et sapiteurs afin de l'aider à mener à bien ses missions d'expertise.

En 2022, deux désordres sont encore en cours d'expertise :

- **Le décollement du carrelage des plages** ; de nouveaux échanges ont eu lieu avec l'assureur et l'expert et devraient permettre d'aboutir au versement d'une indemnité provisionnelle ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

- **La fissuration des plaques habillant le plafond** de la halle bassins : une nouvelle réunion d'expertise a eu lieu à l'été 2022, et de nouvelles investigations ont été réalisées contradictoirement avec l'ensemble du collège d'experts. Fin 2022, plusieurs solutions réparatoires ont été présentées au collège d'experts par le Maître d'Œuvre des travaux réparatoires nommé. De nouveaux échanges sont prévus sur 2023 pour permettre d'arbitrer sur la solution retenue, et l'indemnisation associée.

14/ RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE DIAGNOSTIC ET ÉLABORATION D'UN PROGRAMME DE TRAVAUX EN VUE DE LA RÉHABILITATION DE LA PETITE BIBLIOTHÈQUE RONDE À CLAMART

Dans le cadre de la future réhabilitation de la Petite Bibliothèque Ronde à Clamart, le Territoire a retenu le groupement composé de l'agence d'architecture A&M Patrimoine, du bureau d'études structure Atelier Ergon, du bureau d'études Fluides AB Ingé et de l'économiste de la construction Cabinet Dubois.

Ce groupement est chargé de réaliser une mission de maîtrise d'œuvre partielle, comprenant une mission de diagnostic et la définition d'un programme de travaux.

En 2022, le groupement a réalisé l'étude historique et documentaire du bâtiment, et également l'étude sanitaire intégrant la critique d'authenticité.

En parallèle, des diagnostics techniques complémentaires ont été initiés : diagnostic amiante et plomb avant travaux, diagnostic acoustique, étude phytosanitaire, diagnostic des éléments menuisés, investigation sur les bétons, diagnostic sécurité incendie et accessibilité. Un relevé de géomètre complet a également été réalisé.

Tous ces diagnostics ont suivi les préconisations de la DRAC. Une partie d'entre eux se poursuivra sur 2023, et les résultats de l'ensemble des diagnostics seront intégrés au rendu de la Maîtrise d'Œuvre, lequel sera ensuite présenté à la DRAC courant 2023.

15/ RÉALISATION D'UNE ÉTUDE DE DIAGNOSTIC ET ÉLABORATION D'UN PRÉPROGRAMME DE TRAVAUX EN VUE DE LA RÉHABILITATION DU CÈDRE VALLÉE SUD GRAND PARIS FONTENAY-AUX-ROSES :

En 2021, la maitrise d'ouvrage a lancé un audit énergétique du bâtiment Fahrenheit en vue de sa mise en conformité au décret tertiaire. Des propositions de solutions techniques chiffrées sont réalisées par le bureau d'étude Phosphoris, afin d'aider à la décision des travaux à engager.

La rénovation des façades est étudiée selon deux scénarios : la simple peau ou la double peau. Le scénario en simple peau est retenu, il consiste à la rénovation des menuiseries extérieures, la mise en place d'isolant en façade et la pose d'un bardage. L'étude a abouti à la réalisation d'une hypothèse en panneaux de bois noirs type Trespa horizontaux et panneaux en bois clair qui viennent intérrompre et rythmer verticalement le bâtiment.

En paralléle, deux solutions techniques de chauffage et de refroidissement sont proposées (des panneaux rayonnants ou une pompe à chaleur). Une estimation est en cours afin d'établir l'impact financier de chaque solution par un économiste, l'entreprise Simoneau.

Pour aller plus loin dans l'économie d'énergie la mise en place de panneaux photovoltaïques est prévu sur la façade principale du bâtiment.

L'ensemble de ces travaux permettront d'atteindre une économie d'énergie de 58 % minimum.

L'étude de la rénovation énergétique du bâtiment s'est élargie à la rénovation plus large du bâtiment intégrant l'ensemble des espaces intérieurs et extérieurs avec entre autres la création d'une salle du conseil en toiture du bâtiment, l'ensemble de l'isolation de la toiture.

La maitrise d'ouvrage a également en parallèle mené :

- Une étude de faisabilité portant sur la réalisation du chantier en site occupé ou non
- Des diagnostics structurel et amiante
- Des études budgétaires suivant les choix techniques et les travaux envisagés

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

La consultation d'un programmiste sera lancée en 2022, après validation des choix techniques, des travaux et des scénarios retenus.

16/ LE SUIVI DE LA GARANTIE DE PARFAIT ACHÈVEMENT ET LE SUIVI CONTENTIEUX DU BÂTIMENT A DE LA RÉSIDENCE ÉTUDIANTE UNIVERSITAIRE JEAN ZAY À ANTONY.

Coût total de l'opération : 33 400 000 € TTC.

Maîtrise d'œuvre : Agence Jean Nouvel/EGIS.

Le projet de la Réhabilitation du Bâtiment A de la Résidence Universitaire Jean Zay à Antony de 9 318 m2 utiles se devise en :

- **5716 m2 logements étudiants** soit 316 chambres étudiantes dont 28 accessibles au PMR et 9 logements pour chercheurs.
- **2459 m2 fonctions internes d'administration**, de maintenance et de logistique
- **1143 m2 logements de fonctions et des chercheurs.**

Le service de la maîtrise d'ouvrage travail à la levée des désordres intervenus dans la phase de garantie de parfait achèvement et également à finaliser la levée des réserves établies lors de la réception de juillet 2017.
Pour se faire, il a été notamment lancé une consultation pour remettre en service un des ascenseurs. Les travaux sont finalisés avec l'entreprise et le CROUS.
Depuis 2019, un référé en expertise a débuté. Les équipes de la maitrise d'ouvrage travaillent avec la maitrise d'œuvre pour répondre aux demandes de l'expertise en cours.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS





LES CONSERVATOIRES DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE

LES BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

LES THÉÂTRES

LES EQUIPEMENTS AQUATIQUES

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LES CONSERVATOIRES DE MUSIQUE, DE DANSE ET D'ART DRAMATIQUE

Vallée Sud-Grand Paris compte 8 conservatoires dont 6 à rayonnement intercommunal (CRI) et 2 à rayonnement départemental (CRD) :

- **Conservatoire d'Antony**
- **Maison de la musique et de la danse de Bagneux**
- **Conservatoire à rayonnement départemental de Bourg-la-Reine / Sceaux**
- **Conservatoire de Châtenay-Malabry**
- **Conservatoire de Châtillon**
- **Conservatoire à rayonnement départemental de Clamart**
- **Maison de la musique et de la danse de Fontenay-aux-Roses**
- **Conservatoire de Malakoff**

Le cursus d'études est structuré selon 3 cycles, tels que définis au niveau national, chacun d'une durée moyenne de 4 ans. Les deux conservatoires à Rayonnement Départemental de Clamart et de Bourg-la-Reine/Sceaux offrent de plus un cycle Pré-professionnel dénommé COP (Cycle d'Orientation Professionnelle). Ils sont de plus candidats à la reconnaissance par le Ministère de la Culture de « Classes Préparatoires à l'Enseignement Supérieur ».

Une offre adaptée pour les adultes et adolescents est également disponible. L'ensemble de l'offre de cycle de formation annuelle est complétée par une offre plus ponctuelle organisée autour de différents modules de stages et Master Class.

464 professeurs ont formé **7 354 élèves en 2022-2023** (7 290 en 2021-2022)

Chiffres clés 2022

Ville	Nombre d'élèves	Musique	Danse	Art Dramatique	Nombre de professeurs	Disciplines enseignés
Antony	1 026	803	225	55	70	Musique, danse, et art dramatique
Bagneux	695	526	169	-	44	Musique et danse
CRD de Bourg-la-Reine/ Sceaux	1 176	1 009	162	26	72	Musique, danse, et art dramatique
Châtenay-Malabry	1 096	937	221	38	58	Musique et danse
Châtillon	664	568	191	37	48	Musique, danse, et art dramatique
CRD de Clamart	1 312	1 006	154	155	73	Musique, danse, et art dramatique
Fontenay-aux-Roses	636	588	153	-	41	Musique et danse
Malakoff	749	569	137	44	58	Musique, danse, et art dramatique
TOTAL	**7 354**	**6 006**	**1 412**	**355**	**464**	

Les conservatoires du Territoire proposent une tarification tenant compte du niveau de revenus des familles (taux d'effort et quotient familial). Le nombre de professeurs employés à temps complet par Vallée Sud-Grand Paris a progressé, facilitant la construction de projet collectif et le travail transversal des professeurs dans plusieurs conservatoires du Territoire.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Poursuites des actions à destination des publics empêchés

Un groupe de travail a été constitué pour la mise en place d'un dispositif d'inclusion artistique sur le réseau des conservatoires en lien avec l'association MESH (Musique et Situation de Handicap) et le département des Hauts-de-Seine. Le conservatoire de Clamart offre un enseignement spécifique pour ce public depuis plusieurs années.

Les actions hors les murs ont été poursuivies, sous des formes diverses selon les conservatoires, par des interventions en milieu scolaire, à la maison de quartier et des participations au projet de démocratisation culturelle Demos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale) s'adressant à des enfants issus de quartiers relevant de la politique de la ville ou de zones rurales insuffisamment dotées en institutions culturelles. C'est aussi le cas avec le dispositif « Orchestre à l'école » intégré depuis plusieurs années sous forme de CHAM au conservatoire de Clamart.

Les temps forts 2022

Conservatoire d'Antony

SAISON ARTISTIQUE

- **Octobre 2022 :** Stage Oreilles et Mémoires : développer son oreille et ses capacités de mémorisation… tels sont les objectifs de ce stage, pour tous les élèves des conservatoires de Vallée Sud – Grand Paris.

SAISON ARTISTIQUE 2022/2023

- **Novembre :** Concert des élèves de la classe de musique de chambre à l'Auditorium de l'Opéra de Massy
- **Décembre :** Concerts des Orchestres à vents et Orchestres à cordes à la salle Offenbach de l'Opéra de Massy
  Gala de danse jazz à l'Espace Vasarely d'Antony
- **Janvier 2023 :** Concert des élèves de la classe de musique de chambre à la maison de retraite Renaitre, Antony
- **Février :** Concert Bach à l'Eglise Saint-Maxime avec des solistes professeurs et l'orchestre à cordes
- **Mars :** Masterclass de Carlos Moscardini (guitare) dans le cadre des Rencontres internationales
- **Avril :** Concert des Orchestres à vents à la salle Offenbach de l'Opéra de Massy
- **Mai :** La flûte enchantée par l'orchestre à cordes Appassionato, les classes de flûte traversière et d'Art dramatique à la salle Offenbach de l'Opéra de Massy
- **Juin :** Trois galas de danse classique, contemporaine et jazz à l'Espace Vasarely d'Antony : Deux concerts des Orchestres à vents à la salle Offenbach de l'Opéra de Massy
  - Six spectacles d'Art dramatique à l'Auditorium de l'Opéra de Massy
  - Le vieil arbre, conte musical par l'orchestre Pizzicato et les classes d'Art dramatique
  - La famille Foldingue, spectacle de la classe de chant de Philippe Degaetz à l'Auditorium de l'Opéra de Massy
  - Concert des élèves de la classe de musique de chambre à la maison de retraite Renaitre, Antony
  - Concert DEMOS avec les élèves de l'école Noyer Doré et Anatole France à la Seine Musicale, Boulogne-Billancourt
  - Spectacle de la classe de chant de Solveig Berg à l'Auditorium de l'Opéra de Massy
  - Crescendo circus, conte musical offert par l'orchestre à cordes Crescendo et les classes d'art dramatique à la salle Offenbach de l'Opéra de Massy
  - Audition d'ensembles de flûte à l'Auditorium de l'Opéra de Massy

Conservatoire de Bagneux

OFFRE DE FORMATION PONCTUELLE COMPLÉMENTAIRE

- La MMD de Bagneux a mis en place un plan de formation interne pour les enseignants de VSGP autour de l'innovation pédagogique avec

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

trois rdvs: formation Toumback, formation sur les nouvelles approches rythmiques, formation au songwriting. Les trois formations ont eu un grand succès, notamment celle de songwriting qui a donné lieu a à un concert de restitution.

- Les dispositifs de EAC ce sont enrichis avec la création d'un Orchestre au collège Joliot Curie ainsi qu'un grand projet de création musicale pour la classe CHAM vocale des écoles Maurice Thorez et Paul Vaillant Couturier.
- Dans l'offre de cours, nous avons proposé plusieurs ateliers et classes de maître aux élèves : Cristal Baschet, Piano romantique, Jazz et musiques actuelles, musique contemporaine.
- La MMD de Bagneux est établissement ressource EAC pour le SD92 et a ce titre organise fréquemment des rencontres entre enseignants artistiques du territoire. A souligner les journées des sciences cognitives qui ont lieu au mois d'avril.
- Des ateliers autour de la danse et du chant chorale ont été proposés pour les écoles de la ville de Bagneux et en interne à la MMD, les élèves en initiation musique et danse ont réalisé un projet de création et expression avec la Cie. Le concert Impromptu.
- Création des ateliers parent-enfant pour la musique et pour la danse et des ateliers danse pour une école maternelle.
- Ateliers de musique dans un établissement type E.S.A.T
- Les partenariats avec les établissements artistiques du territoire se sont renforcés : Jazz au féminin avec le Théatre Victor Hugo, Fête des Vendanges avec la ville de Bagneux, Festival de Danse avec le Théatre de Vanves, Projet de création pluridisciplinaire avec le Plus petit cirque du Monde, formations avec le CNSM de Paris et l'Université de Paris Descartes, le 104 à Paris.

SAISON ARTISTIQUE

- **Premier trimestre : 3 midis concerts** (dont 1 autour de la danse). Festival Kalypso, concerts de la semaine EAC dans les écoles. Au total 15 manifestations.
- **Février, mars et avril 2023 :** Spectacle de danse avec Lena Ku, Ensemble Links et Santiago Quinto, [illegible] contemporaine, Concertdu Brass Band de l'armée de l'air, Live bazar (autour de la création contemporaine), 3 midis concerts autour de la musique classique, Festival Kinds of Jazz avec plusieurs concerts et notamment le concert de Sophie Alour, Andy Emler, entre autres.
- **Mai et juin :** Plusieurs concerts des enseignants du conservatoire, masterclasses d'artistes invités et des enfants des écoles. Deux concerts de la classe Cham collège et de la classe CHAM primaire.
- 7 compagnies en résidence : Ensemble Links, ensemble KDM, Orchestre Accord en Seine, Danses au Passé, artistes du festival Kalypso, Le concert Impromptu, Tansky.
- Environ 5 concerts d'élèves par mois.
- Environ 40 spectacles par année scolaire.

Conservatoire de Bourg-la-Reine / Sceaux

OFFRE DE FORMATION PONCTUELLE COMPLÉMENTAIRE

- **Interventions des IMS et de plusieurs professeurs du CRD** dans l'ensemble des écoles des 2 villes
- **Projet pluridisciplinaire « Les Indiens sont à l'Ouest »** dans le cadre des subventions du CD92
- **Partenariat avec les structures d'action culturelle** des 2 villes : théâtre des Gémeaux, théâtre de l'Agoreine
- **Ateliers pédagogiques** en partenariat avec l'Institut des jeunes sourds dans le cadre des subventions du CD92
- **Deux stages de la Toussaint :** Zappe Satie (jazz) et théâtre en chœur
- Atelier découverte guitare électrique
- **Master-classes** jazz,chant lyrique, alto, piano...

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

SAISON ARTISTIQUE : 196 MANIFESTATIONS ET PLUS DE 7700 SPECTATEURS SUR LA SAISON 2022-2023

QUELQUES DATES :

- **En octobre 2022 :** Récital de clavecin, Concert Debussy à De Bussy,
- **En décembre 2022 :** Marathon musical pour le Téléthon, Carte blanche jazz, Concerts en famille, Concert du Pee Bee, Concert de la CHAM Vocale et Concert de Noël,
- **En janvier 2023 :** Concert violoncelle/guitare, Récital de piano et alto, Concert de l'école du Centre et weekend « Haut les bassons »,
- **En février 2023 :** Concert Benny Goodman, Concert des CHAM 6/5, Concert Sinfonia, Concert de musique de chambre, La Folle journée de la contrebasse,
- **En mars 2023 :** Concert « VSGP Paradise », Théâtre « hors les murs », Concert de guitare, concerts des orchestres à vent,
- **En avril 2023 :** Concert de l'orchestre symphonique, Concours « Trompette on airs »,
- **En mai 2023 :** Concert IMS, concert violoncelle piano,Concert Bach, Pop Vallée Sud, Concert Gillock,
- **En juin 2013 :** Concerts des chœurs, Concert « Des clés pour Klee », Orféo musique ancienne, Concert de la CHAM Vocale, Concert Chœur Cuivres et Spectacle de comédie musicale

Conservatoire de Châtenay-Malabry

LES TEMPS FORTS 2022-2023

ACTIONS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- Les interventions dans les 7 écoles élémentaires de la ville ont touché plus de 1500 élèves. Ces interventions ont été dispensées par deux professeurs DUMISTE (diplôme de musicien intervenant) du conservatoire,
- Le Conservatoire a dispensé le « Plan Chorale » à plus de 700 élèves des écoles,
- Le projet résidence artistique en ZEP a été organisé en lien avec le collège MAZARICK et avec le collège Jules VERNES,
- Le projet « CARMEN BUS » a été réalisé en partenariat avec la DRAC qui a financé et en lien avec les classes CHAM de la ville. Il a touché les 100 élèves de ces classes.

SAISON ARTISTIQUE

LE CONSERVATOIRE DE CHÂTENAY-MALABRY A ORGANISÉ EN 2022-2023 :

53 auditions de classes ainsi que **10 Florilèges** et **2 auditions « musique en famille »** ainsi que **31 spectacles** dont 16 « midis de la Musique » et « brunchs musicaux » (spectacles professionnels en co-production avec le théâtre l'Azimut).

Les « brunchs musicaux ont concerné : la musique celtique, le jazz Afro-caribéen, la « fashion music », « Il Francesé » autour de Serge Reggiani, Mozart, la flûte allemande, la musique espagnole, le tango et la musique argentine. Les « midis de la musique » ont eu pour thèmes la musique baroque, le Quatuor de Guitares, « à la suite de Debussy », Debussy, Chausson, Ravel, autour des œuvres de Maurice OHANA, la musique de Bohème, le modern jazz, un quatuor de Brahms.

Au cours des **« heures musicales »**, le violon, le violoncelle, le piano, les cordes, la guitare ont été mis à l'honneur.

Plusieurs **masters classes** ont été organisées : pour la contrebasse avec la soliste de l'Orchestre National de France ; autour de la musique contemporaine ; Scottich Whispers ; pour les cordes.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

De nombreux concerts ont été donnés : pour le téléthon, de l'Harmony Malabry, concert de Noël à l'église, concert de Noël des musiques actuelles, grand concert du nouvel an « les musiques de films », concert festival des ensembles à vent, « le bœuf sur le toit » de Darius Milhaud, concert de l'ensemble Vocalitas.

Dans la discipline de la danse : une conférence dansée et un spectacle « la Belle Danse », une scène ouverte à la danse et le gala de la danse en fin d'année.

Conservatoire de Châtillon

LES TEMPS FORTS 2022-2023

ACTIONS D'EDUCATION ARTISTIQUE ET CULTURELLE

- Les interventions dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville ont touché près de 1500 élèves.
- Les projet « Hansel et Gretel », concernant les 3 classes de CP de l'école Joliot-Curie, ont en outre bénéficié d'un soutien complémentaire : enregistrement de la bande son, mise à disposition d'une accompagnatrice au piano, arrangement de la partition, achat d'accessoires et mise à disposition de costumes, concert dans l'auditorium du Conservatoire fin juin 2023.
- Le Conservatoire a dispensé, en plus des interventions, des cours de chant choral à 48 écoliers de l'école Langevin Wallon – une classe de CP et une classe de CE1 –, dans le cadre d'un « plan choral » de 3 ans subventionné par la DRAC. Ces écoliers ont donné, fin juin 2023, sur la scène de l'auditorium, le conte musical d'Isabelle Aboulker « Simon, Le Garçon qui aimait les mots » et d'autres chansons de la même compositrice.
- Le Conservatoire a invité les écoliers de la ville à 4 concerts qui ont touché près de 800 élèves : 2 concerts de la fanfare Boulbibrass et 2 concerts du quartett des professeurs de Jazz du conservatoire.

SAISON ARTISTIQUE

LE CONSERVATOIRE DE CHÂTILLON A ORGANISÉ EN 2022-2023 :

33 auditions de classes et 31 spectacles :

- **16 octobre 2022**, master classe de Christian Schmitt (hautbois) et concert de la bande de hautbois des conservatoires de Vallée Sud – Grand Paris dirigé par C. Sabattier ;
- **3 décembre 2022**, « Strings'n Jazz », concert de l'orchestre à cordes 2e cycle dirigé par V. Pronier avec les classes et professeurs de jazz, E. Ballet, M. Hartock, A. Leiser et C. Méchin ;
- **7 décembre 2022**, « Looking For Beethoven » de et avec Pascal Amoyel ;
- **janvier et 8 janvier 2023**, église Notre-Dame du Calvaire, « Verdi en mesure… et démesure », concert du nouvel an réunissant plus de 100 choristes, l'orchestre symphonique et une harpe solo (V. Amsler), dirigé par M.H. Pisson et S. Kuchinski ;
- **13 janvier 2023**, « Boulbibrass » fanfare professionnelle, concerts scolaires ;
- **14 janvier 2023**, « Boulbibrass », tout public ;
- **19 janvier** : « Defeat Your Fear (Vaincre ses peurs) », pour les Nuits de la lecture, avec l'orchestre à vents du 2e cycle dirigé par A. Sandler et la classe d'art dramatique de C. Cafaro ;
- **4 février 2023**, « La Sorcière du placard aux balais » de Marcel Landowski, version piano/chant par les chœurs d'enfants dirigés par M.H. Pisson ;

- **8 mars 2023**, « Femmes compositrices », par les élèves des classes de piano de J. Blanc, C. Cai, A. Gutman, M. Olivieri et J. Sok et la classe de percussions de S. Lhaïk ;
- **18 mars 2023,** « Balade irlandaise à Châtillon », par les classes de flûte à bec de A.L. Guerrin, harpe de V. Amsler, violon de M. Desjardins et M. Larigaudrie et percussions de S. Lhaïk ;
- **1er et 2 avril 2023**, « Le Raboteur de nuages », de Pierre Sivak et Gilles de Obaldia, pour ondes Martenot, harpe, voix, dirigé par Emmanuèle Dubost, en partenariat avec l'ensemble Chœur en Scène ;
- **13 avril 2023**, « Quartett jazz » par E. Ballet, M. Hartock, A. Leiser et C. Méchin, concerts scolaires ;
- **13 et 14 mai 2023** au Théâtre de Châtillon, « Concertos et comédies musicales » par les jeunes solistes du Conservatoire, les classes de chant de F. Limon, L. Brisset et O. de Tournemire et l'orchestre symphonique dirigé par S. Kuchinski ;
- **10 et 11 juin 2023** au Théâtre de Châtillon, « Richard III » par la classe d'art dramatique de C. Cafaro ;
- **17 et 18 juin 2023** au Théâtre de Châtillon, « Hip Hop Orchestra », avec les rappeurs du collectif Mouvement authentique de R. Marlu et l'orchestre symphonique dirigé par S. Kuchinski ;
- **21 juin 2023**, « Au temps de Mozart » avec les chœurs de M.H. Pisson et l'orchestre à cordes 2e cycle dirigé par V. Pronier ;
- **Du 22 juin au 4 juillet**, Festival de la voix : 7 concerts piano/voix par les chœurs du Conservatoire dirigés par M.H. Pisson et les écoles de la Ville ;
- **30 juin**, « La Sorcière du placard aux balais » de Marcel Landowski, pour chœur, récitant et ensemble instrumental par les chœurs d'enfants dirigés par M.H. Pisson et les professeurs du Conservatoire ;
- **1er et 2 juillet 2023** : « So British » par le chœur EONIA dirigé par Emmanuèle Dubost.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Conservatoire de Clamart

TEMPS FORTS

- **En janvier,** participation à l'événement national la Nuit des Conservatoires.
- **En février** concert du flûtiste Loïc Schneider
- **En février,** Polaroïd songs, rencontre entre l'ensemble jazz/musique du monde de Cédric Hanriot et de notre orchestre symphonique 3ème cycle.
- **En février,** rencontre des départements musiques anciennes du Territoire
- **En avril,** Arbres, projet réunissant l'ensemble des élèves de Formation Musicale
- **En avril,** Trombamania, concert de ce quintette professionnel de trompettes
- **En mai,** Immersion en musique mixte, associant MAO (Musique Assistée par Ordinateur) et instrument acoustique.
- **En septembre,** Peter ou les grands oiseaux blancs, pièce de Théâtre de la Cie Rêeveri.
- **En octobre,** Baudelaire/Piazzolla, spectacle associant violoncelle, bandonéon et comédienne et retraçant le parcours de ces deux artistes.
- **En novembre,** A time between birth and chaos, concert de Qânoun, saxophone et traitement numérique du son.
- **En décembre,** concert du saxophoniste finlandais, Joonatan Rautiola.

PROJETS RECURRENTS

Près d'une trentaine de projets d'élèves sont présentés chaque année :

- Les **concerts** des Pratiques Collectives
- Les **scènes ouvertes Musiques actuelles** (soirées consacrées aux groupes ou solo Musiques Actuelles du Conservatoire et de la région)
- **Les présentations** du travail des élèves de COP Art Dramatique
- **Le spectacle des élèves** de COP Arts de la Marionnette

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

- **Le spectacle Théâtre** Cycles 1 et 2
- **« Boule de neige »**, rendez-vous annuel autour de la thématique des fêtes de fin d'année
- **Participations des élèves à la Fête de la Musique**, notamment en musiques actuelles, aux diverses événements répartis sur la Ville de Clamart
- Une quarantaine d'**auditions de classes**
- Une trentaine de **forums hebdomadaires** qui permettent aux élèves de présenter au public un morceau travaillé dans les jours ou semaines précédentes

STAGES

En octobre, pendant les vacances scolaires, un stage de MAO (Musique Assistée par Ordinateur), un stage de danse et un stage de Flûte et tambour ont été proposés aux élèves du Territoire.

PARTENARIAT

Le Conservatoire Henri Dutilleux entretient une dizaine de partenariats avec des équipements culturels et socioculturels clamartois.

Parmi eux :

- Le Théâtre Jean Arp avec lequel le Conservatoire initie de nombreux échanges pédagogiques (bords plateau, rencontres avec les artistes, résidences pédagogiques)
- Les Médiathèques F. Mitterrand et de La Buanderie où sont réalisées des lectures par les élèves de COP Art Dramatique en direction d'élèves d'écoles primaires, dans le cadre du prix du livre des écoles, mené par les Médiathèque de la Ville.
- Accueil de conférences culturelles du conservatoire au sein des médiathèques.
- Le Service Jeunesse lors de Scènes Ouvertes Musiques Actuelles
- Les ALSH (Accueils de Loisirs Sans Hébergement) lors de séances pédagogiques au Conservatoire plusieurs mercredis dans la saison.

OFFRES DE FORMATION PONCTUELLE

- Masterclass de **Loïc Schneider** (flûte)
- Masterclass de **Trombamania** (trompette)
- Masterclass de **David Rejano** (trombone)
- Masterclass de **Benjamin Lévy** (RIM)
- Masterclass de **Catherine Coëffet** (Kiné)
- Masterclasses d'**Ana Yepes** (danse baroque)
- Masterclass de **Joonatan Rautiola** (saxophone)

ACCUEILS

Au-delà de ses missions premières, le conservatoire accueille également des associations clamartoises de façon hebdomadaire pour leur prêter des locaux et accueille de façon ponctuelle des projets d'associations dans l'auditorium.

Conservatoire de Fontenay-aux-Roses

EVÈNEMENTS EXCEPTIONNELS

- **24 - 25-26-27 octobre 2022 :** Stages de la Toussaint : Danse théâtre autour de Pina Bausch
- **Le jeudi 17 novembre 2022 :** Master class en danse contemporaine
- **Le samedi 26 novembre 2022 :** L'art de ma différence (handicap)
- **Le samedi 14 janvier, samedi 11 février, samedi 13 mai :** Atelier danse baroque
- **Le vendredi 26 mai 2023 :** Projet de professeurs : Thème Musique d'aujourd'hui
- **Le dimanche 18 juin 2023 :** Journée départementale des Enseignements artistiques

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LES PRINCIPAUX SPECTACLES DU CONSERVATOIRE

- **Du mercredi 23 au dimanche 27 novembre 2022 :** Festival Scinetik avec la participation des classes de danse Au théâtre des sources
- Le vendredi 09 décembre 2022 : La danse comme moyen de séduction
- **Le vendredi 16 et le samedi 17 décembre 2022 :** Concert de Noël Eglise Saint Pierre-Saint Paul
- **Le vendredi 27 janvier 2023 :** La Nuit des Conservatoires Au CRD de Clamart
- **Le mercredi 08 février 2023 :** Le Tour du monde en 80 jours A l'auditorium
- **Le mercredi 15 février 2023 :** Le concert des Ensembles Au Théâtre des sources
- **Le mercredi 08 mars 2023 :** Concert – Conférence en danse baroque Journée de la Femme
- **Le samedi 11 mars 2023 :** Concert de l'orchestre à l'école CM1 Salons de la médiathèque de Fontenay-aux-Roses
- **Le samedi 1er avril, vendredi 07 et le samedi 08 avril, jeudi 20 et vendredi 21 avril, samedi 22 avril :** Concerts Orchestre Symphonique Intercommunal (OSI) MMD Bagneux - Théâtre 71 MKF – PPCM
- **Le samedi 1er et dimanche 02 avril** Spectacle de danse Théâtre des sources
- **Le mardi 04 avril 2023 :** Conférence dansée pour les CHAM Auditorium
- **Le samedi 15 avril 2023 :** Concert à voir du conservatoire Salon de la médiathèque
- **Le mercredi 19 avril 2023 :** Concert du Vallée Sud ALL BRASS 1ère partie : Atelier jazz + Ensemble de vent 3 C Théâtre des sources
- **Le samedi 22 avril 2023 :** Concert 2 du Vallée Sud ALL BRASS Pour les 5-7 ans

Auditorium du conservatoire de Chatillon

- **Le mercredi 24 mai 2023 :** Concert à voir du conservatoire Théâtre Festival (N. Pedreira et S. Smith)
- **Le mercredi 24 mai 2023 :** Piano : Tour du monde en 80 jours version Festival Auditorium
- **Le vendredi 26 mai 2023 :** Pop Vallée Sud Musiques actuelles Agoreine de Bourg-la-Reine

Projet inter conservatoires

- **Le samedi 27 mai 2023 :** Déambulation dans le cadre du Festival
- **Le samedi 3 juin 2023 :** Médiathèque concert à voir # 2 Thème « Nature » Salons de la médiathèque de Fontenay-aux-Roses
- Le jeudi 08 juin 2023 : Spectacle CHAM Théâtre des sources
- **Le vendredi 9 juin 2023 :** Concert de l'atelier jazz +pianistes jazz Auditorium
- **Le mardi 13 juin 2023 :** Spectacle scolaire « les 1000 tours d'Edison » Théâtre des Sources
- **Le mercredi 14 juin 2023 :** Spectacle du jeune Chœur Auditorium
- **Le mercredi 14 juin 2023 :** Concert O'Barroco + Jeunes cordes Jardin de la médiathèque
- **Le samedi 17 juin 2023 :** Spectacle Pygmalion Auditorium

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Conservatoire de Malakoff

OFFRE DE FORMATION PONCTUELLE COMPLÉMENTAIRE

- **Refonte complète de la convention CHAM** en partenariat avec le collège Henri Wallon
- **Renforcement percussions** classique et traditionnelles
- **Renforcement en Chant** Musiques actuelles
- **Nouveau cours** en Danse contemporaine
- **Partenariat avec le collège Paul Bert** : théâtre avec mise en place d'un cours d'éloquence.
- **Refonte des parcours EAC** et nomination d'un responsable pédagogique EAC : 100 heures hebdos pour les IMS et les quatre OAE.
- **Nouveaux ateliers** : Atelier Parents-Enfants – Atelier danse contemporaine/hip-hop – Théâtre adulte
- **Nouveau département de Musique de chambre**

SAISON ARTISTIQUE

- **20 octobre :** Commémoration Guy Moquet
- **18 novembre :** Ensemble Berlioz, Cuivres romantiques
- **19 novembre :** Masterclasse 1 Paris Brass Band
- **28 novembre :** Métamorphoses, spectacle des professeurs de danse
- **1er décembre** : Masterclasse 2 Paris Brass Band
- **2 décembre :** Ensembles vocaux et instrumentaux, professeurs et «élèves (90 musiciens sur scène), Eglise Notre Dame Malakoff
- **7 décembre :** Pari Brass Band, concert professionnel Ensemble de cuivres, Théâtre 71
- **14 décembre** : Boule de neige, élèves
- **17 décembre :** Noël solidaire, chorales
- **7 et 8 janvier ;** Bouquet de chansons, élèves, MQB
- **24 janvier :** Moment musical 1, Musique de chambre, élèves
- **30 janvier :** Scène électrique, professeurs et élèves, MQB
- Masterclasses Cédric Hanriot, piano jazz
- **24 et 25 mars :** Printemps du piano, festival du piano, MQB
- **27 au 30 mars,** récitals des 3e cycle, MQB
- **1er avril :** OSI à MMD de Bagneux
- **8 avril :** OSI et OAE, Théâtre 71
- **12 au 16 avril :** spectacles de théâtre, élèves, MQB
- **22 avril :** OSI au PPCM
- **21 et 28 mars 4 6 11 18 20 avril :** schoolbus, MAA dans les écoles (professeurs)
- **22 mai :** Scène électrique, Professeurs et lèves, MQB
- **23 et 24 mai :** Grand spectacle de danse, tous niveaux, élèves, T71
- **17 et 18 juin :** spectacles transversaux, élèves, T71
- **24 juin :** Bal Renaissance, professeurs et élèves, Agora du CRI

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



LES BIBLIOTHÈQUES ET MÉDIATHÈQUES

Avec cinq Médiathèques, deux Bibliothèques et un point de lecture-relais, le Réseau de lecture publique de Vallée sud – Grand Paris constitue un vaste espace culturel, ouvert à tous et toutes. Cette ouverture est d'autant plus vraie en cette année 2022 puisque l'ensemble du réseau a fortement élargi ses horaires d'ouverture : ouverture le dimanche, le soir et sur les plages du midi, là où les habitant·e·s du Territoire sont le plus disponibles.

L'impact de cette extension a pu être mesurée dès la fin de l'année 2022 en termes de fréquentation ! En effet malgré un contexte plutôt morose les lecteurs sont revenus nombreux après ces deux années covid.

Fréquentation des médiathèques- 2022	Nombre d'adhérents actifs
BAGNEUX	3 736
CLAMART	10 120
FONTENAY- AUX-ROSES	3 837
MALAKOFF	4 696
TOTAL	**22 389**

Nombres de documents prêtés en 2022	BAGNEUX	CLAMART	FONTENAY-AUX-ROSES	MALAKOFF
DOCUMENTS	PRÊTS	PRÊTS	PRÊTS	PRÊTS
TOTAL	**151 629**	**439 689**	**108 095**	**180 475**

Pour continuer à attirer un public toujours plus nombreux et varié dans ses bibliothèques, médiathèques et point-lecture, le Territoire a très vite pris en compte les enjeux de demain, au premier rang desquels le numérique, avec la création de la plateforme NOSCO.

L'offre NOSCO, c'est toute la presse, des milliers de films, animés, documentaires, gratuitement, des romans à lire en ligne, une offre de formation pour petits et grands et dans tous les domaines, pour accompagner les habitants dans

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

toutes les étapes de leur parcours (soutien scolaire, permis de conduire, apprentissage de logiciels de bureautique). Le numérique constitue un vaste champ de possibles.

Bien entendu, cet enjeu autour du numérique ne se fait pas au détriment des publics plus attachés aux documents papier. Des efforts ont également été menés afin de fidéliser, élargir notre assiette de lecteurs, inviter ceux qui sont éloignés à fréquenter ces lieux de détente, de culture, d'apprentissage, de partage.

Parallèlement à cette extension des horaires d'ouverture et à la mise en œuvre de la plateforme NOSCO, d'autres actions ont été menées au niveau du Réseau.

Le Prix des Bébés Lecteurs



Ce prix des Bébés Lecteurs de Vallée sud – Grand Paris, labellisé Premières pages par le Ministère de la Culture, a pour objectif de sensibiliser les professionnels de la petite enfance et les parents au livre et à la lecture dès la naissance, et d'en favoriser l'accès.

Depuis son lancement en 2020, ce prix s'est déployé avec succès dans les neuf villes de notre Territoire. En 2022, Plus de 100 structures dédiées à la petite enfance telles que des crèches, des classes pour les moins de 3 ans et des relais petite enfance se sont inscrites avec enthousiasme à ce projet.

La première journée interprofessionnelle

Parallèlement à ce Prix des Bébés Lecteurs a été organisée la première journée des BéBés Lecteurs, une journée interprofessionnelle dédiée à la lecture avec les tout-petits. Pour cette première édition, cet événement exceptionnel ouvert à tous les professionnels de la Petite-enfance travaillant sur le Territoire a attiré plus de 100 personnes.

Les temps forts 2022 dans les médiathèques du territoire

En plus d'une multitude de propositions régulières, - rendez-vous autour de la littérature ou de jeux de société, ateliers informatiques, club mangas pour les jeunes, séances de contes, expositions et ateliers créatifs –, les saisons des Médiathèques sont marquées par de nombreux temps forts.

Pour chacune des médiathèques du réseau, l'année 2022 a été marquée par leur inscription dans de nombreux temps forts.

- Les manifestations organisées au niveau national : **le Printemps des poètes, Halloween, les temps forts du calendrier du développement durable ;**
- Au niveau départemental : **la Science se livre** ;
- Mais aussi les **manifestations proposées par les villes**.



Elles ont par ailleurs développé de façon régulière une multitude de rendez-vous participatifs autour des collections :

- Clubs mangas et ateliers BD ;
- Atelier philo ;
- Atelier en anglais ;
- Rendez-vous des tout-petits, jeux de société ;
- Rencontres avec les auteurs ;
- Les Prix des Lecteurs.



Autant de rendez-vous hebdomadaires proposés dans chacune de ces structures qui ponctuent l'année, attirant un public nombreux et permettant de fidéliser un public, notamment adolescent, et de dynamiser l'image de la structure.

- **Du côté des partenariats éducatifs, les médiathèques s'associent aux villes pour organiser :**
  - Les prix littéraires des écoles ;
  - Les parcours d'Education Artistique Culturelle construits en collaboration avec la Direction de l'Education et les structures culturelles des villes concernées.

- **Les Micro-Folies du Territoire**

Véritable tiers-lieu, la première Micro-Folie du Territoire a été inaugurée en novembre 2021 à la médiathèque de Fontenay-aux-Roses.

Soutenu par l'État, supervisé par le Ministère la Culture et accompagné par La Villette, le dispositif Micro-Folie consiste à intégrer un Musée Numérique au cœur d'un équipement déjà existant. D'autres modules complémentaires – tels qu'un FabLab, des postes de réalité virtuelle, ou encore un espace scénique – peuvent compléter l'offre de la Micro-Folie. Implantées au plus proches des habitants, ces plateformes culturelles de proximité sont un véritable outil au service de l'Education Artistique et Culturelle (EAC).

Chaque mois plusieurs animations mensuelles y sont programmées pour les enfants, mais aussi pour les adultes, des objets 3D y sont modélisés et imprimés lors d'ateliers.

De nombreux partenariats y sont développés avec les structures locales, sociales, culturelles... (théâtre, collège, écoles, accueils de loisirs...)

A noter une sortie organisée avec les jeunes de la Ville dans un musée national à la suite d'une visite du musée numérique en partenariat avec l'espace Joséphine Baker.

Une seconde Micro-Folie, mobile cette fois-ci, se promènera sur le Territoire dès 2023.

la Villette
MINISTÈRE DE LA CULTURE
Liberté
Égalité
Fraternité
MICRO-FOLIE
VALLÉE SUD
FONTENAY-AUX-ROSES

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



LES THÉÂTRES

En tant que Territoire de la création, Vallée Sud-Grand Paris affirme une identité culturelle forte. Dans ce paysage culturel, le spectacle vivant est dignement représenté à travers l'existence de 11 lieux de programmation (théâtres) qui proposent une offre pluridisciplinaire riche et variée de plus de 700 représentations et 150 000 spectateurs accueillis chaque année.

Vallée Sud - Grand Paris a confié une partie de la gestion de son activité théâtre à 6 associations et 1 Etablissement public administratif (EPA). Dans ce cadre, le montant des subventions allouées par le Territoire en soutien aux structures s'est élevé à 9 586 838 €.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Vallée Sud-Grand Paris soutient également le spectacle vivant à travers ses deux théâtres en régie : le théâtre Jean Arp à Clamart et le théâtre Victor Hugo à Bagneux.

Chiffres clés 2022 - 2023

Théâtres 2022 - 2023	Nombre de places théâtre	Nombre de spectacles	Nombre de spectateurs
BAGNEUX	372	19	8 282
CLAMART	646	64	15 418
TOTAL	**1 018**	**83**	**23 700**

Théâtre Jean Arp à Clamart

Le Théâtre Jean Arp de Clamart a été reconnu en juillet 2010 par la Drac comme Scène conventionnée pour les Arts de la marionnette, le Théâtre d'objet et autres formes mêlées. Son re-conventionnement est en cours pour l'appellation « scène conventionnée d'intérêt national – art et création » pour les arts de la marionnette.

Le Théâtre Jean Arp propose une programmation pluridisciplinaire (théâtre, chanson, musique, marionnette, cirque, danse).

La programmation du Théâtre Jean Arp est reconnue pour la production et la diffusion de spectacles de théâtre de marionnettes et de théâtre d'objets aussi bien en salle que dans l'espace public. Cette double particularité fait du Théâtre Jean Arp un équipement remarqué par les professionnels. Situé dans le même bâtiment, le Cinéma Jeanne Moreau est classé Art et essai, et labellisé Jeune public. Il propose trois à quatre films par semaine, et entre 20 et 25 séances par semaine en séances tout public.

Le dispositif d'éducation à l'image à destination du public scolaire comporte 20 séances par saison pour les écoles élémentaires, les collèges et les lycées.

SAISON 2022/2023

En octobre 2022, le théâtre Jean Arp a fusionné avec le théâtre de Châtillon au sein du société publique locale dénommée « théâtre de Châtillon et de Clamart » été a présenté sa première saison artistique 2022/2023 commune aux deux lieux.

SOUTIEN AUX COMPAGNIES

A artistes associés pour cette nouvelle saison :
Édith Amsellem Compagnie ERd'O
Julie Bertin et Jade Herbulot Le Birgit Ensemble
Élise Vigneron Théâtre de l'Entrouvert
Laure Terrier Compagnie Jeanne Simone

LA SAISON ARTISTIQUE

64 spectacles ont été diffusés au cours de la saison 2022/2023.

- Saison théâtrale : 44 spectacles,
- Nuit de la marionnette : 16 spectacles,
- Théâtre de verdure : 4 spectacles.

Le théâtre a accueilli 15418 spectateurs aux représentations en salle au Théâtre Jean Arp pour 144 levers de rideaux.

NUIT DE LA MARIONNETTE

Le premier temps fort de la saison, avec « La 13ème Nuit de la marionnette », moment emblématique de la programmation du Théâtre Jean Arp, a eu lieu le 25 mars. Incontournable des mordus de la marionnette et du théâtre d'objet, la Nuit de la Marionnette a clos en beauté et en étrangeté le 23e Festival MARTO.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Au programme, 16 spectacles et une exposition ont célébré l'imaginaire sous toutes ses formes au cours de ce périple nocturne. Cette saison, un public plus jeune a été au rendez-vous.

FESTIVAL MARTO

Du 11 au 25 mars, la 23ème édition du Festival MARTO a programmé 20 spectacles et 73 représentations et 3 expositions dans les 9 villes du département des Hauts-de-Seine. Ce festival est entièrement dédié aux arts de la marionnette et du théâtre d'objet. Cette année, les autrices et metteuses en scène de la scène internationale.

Théâtre Victor Hugo à Bagneux

Plus de **700 enfants** (de 6 mois à 25 ans) sont touchés de près par les actions culturelles du théâtre Victor Hugo sur le territoire, avec **plus de 360 heures dédiées à l'action culturelle** et près de **40 artistes** qui sont impliqués dans une vingtaine de projets culturels.

Concernant le cinéma, il a accueilli : **8239 spectateurs** pour **45 films**. Les recettes de **la billetterie 2022/2023 s'élève à 39 743,62€.**

PROJETS AVEC LES ÉCOLES

Fleur de peau Avec le Collectif Label Brut et l'école Maurice Thorez : parcours artistique donnant lieu à un spectacle sur le thème de la vieillesse avec deux classes de CM1 de l'école Maurice Thorez à Bagneux.

La Semaison : une saison de théâtre avec le collège Henri Barbusse, Bagneux

Ce dispositif PACTE (Projets Artistiques et Culturels en Territoire Éducatif) s'articule autour de cinq pôles : Enseignement théâtral et pratique d'atelier ; Rencontres et expérimentations ; Théâtre au collège ; Collège au théâtre ; Du collège au lycée.

Festival mythologique - Inter degrés avec le collège Henri Barbusse et l'école Paul Vaillant-Couturier, Bagneux. L'objectif [illegible] élèves du cycle 3 (CM1, CM2 et 6ème) de créer des liens forts grâce à la pratique théâtrale, afin de faciliter l'entrée en sixième et agir ainsi sur le climat scolaire les années suivantes.

Les Peurs : exploration de cette émotion - Chemin des arts avec le collège Descartes, Antony et l'association Les Tertres à Bagneux. Une classe de 6ème et un groupe de l'association Les Tertres travaillent ensemble sur le thème des peurs, collectives ou intimes avec l'intervenante Julie Dufils / L'audacieuse Cie.

La figure du père au théâtre - Chemin des arts avec le collège Les Ormeaux de Fontenay-aux-Roses et l'association Juvénior à Fontenay-aux-Roses.

Parcours d'exilés, une histoire sensible - Plan Jeunesse du Département 92 avec le CROUS de Versailles. En partenariat avec le Théâtre des Sources, une série d'ateliers est prévue avec un groupe de 7 étudiants des résidences de Bagneux et de Fontenay-aux-Roses avec Yasmina Ghemzi de la Cie Nova et Floriane Geber.

De la fiction au réel et du réel à la fiction, le monde virtuel en question - Chemin des arts avec le collège Romain Rolland au Plessis Robinsons et l'Espace jeunesse de Fontenay-aux-Roses.

Une classe de 5ème et un groupe de jeunes du service jeunesse travaillent ensemble sur les réseaux sociaux et l'éducation à l'image avec Arianna Grossocordon de la Cie Societat Valentinas.

Les itinéraires culturels "Eveil à la mise en scène" un dispositif de la ville de Bagneux
Cet itinéraire permet d'accompagner les élèves à la découverte du spectacle vivant par des rencontres privilégiées avec les œuvres, avec des artistes et des ateliers de pratiques artistiques, mais aussi à développer leur imaginaire à travers le jeu théâtral, travailler sur la confiance en soi et s'exprimer face aux autres en utilisant la parole et le corps, coopérer et réaliser un projet collectif.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Cet itinéraire peut venir en accompagnement d'un projet de classe ou d'école.

Ecole Maternelle Niki de Saint-Phalle, initiation au théâtre pour deux classes de grande section

Ecole Maternelle Paul Eluard, initiation au théâtre sur le thème des émotions pour trois classes de grande section (PACTE + Itinéraire culturel).

Tournée en crèche de Mini-Manta Cie Klankennest (Belgique)

Le Théâtre Victor Hugo défend aussi les spectacles spécialement créés pour la petite enfance dit "très jeune public" et met en place une tournée du spectacle Mini-Manta de la Cie Klankennest dans trois structures dédiées à la petite enfance de Bagneux du 5 au 7 décembre 2022.

Hors les murs - Au non du père Madani Compagnie
Au non du père, est une petite forme créée par la Cie d'Ahmed Madani. Cette petite forme, destinée à être jouée hors les murs d'un théâtre, a été programmée les 14, 15 et 16 novembre 2022 dans trois établissements.

PROJETS TOUT PUBLIC

Projet Faune / Cie Hippocampe en partenariat avec Vallée Sud Emploi / EM Pro de Bourg-la-reine / Le café Le p'tit prince de Bagneux.
Le projet Faune consiste dans des ateliers de mime au service de la diversité des corps et des histoires. L'idée est de favoriser l'expressivité du mouvement et de valoriser la diversité des corps et des langages gestuels à travers le choix pour chaque participant d'un animal comme source d'inspiration.

Projet Beau Geste / Cie Hippocampe (partenariats en cours)
Cette action vise à faire découvrir les Arts du Geste à des publics plutôt éloignés de cette pratique au travers de gestes du quotidien : les gestes professionnels. Chaque profession a ses gestes, ses postures... leur maîtrise est un apprentissage parfois long et complexe et fait de celui qui les contrôle un bon professionnel. En s'inspirant du travail de création de la compagnie déjà mené, nous proposons de mettre en avant les gestes des métiers du quotidien dans plusieurs domaines professionnels.

Théâtre en appartement - Pères / Cie Babel pour et avec les habitants de Bagneux
Pères, par la Cie Babel est une petite forme destinée à être programmée hors les murs du théâtre. Cette petite forme joue chez les habitants de Bagneux dans trois foyers différents. La soirée se termine par un échange avec les artistes sur le spectacle et un pot convivial.

Amateurs dans un spectacle professionnel / François Morel avec la chorale Vocal'Ease de Bagneux. Tous les marins sont des chanteurs, spectacle de François Morel programmé au Théâtre Victor Hugo ou 15 choristes de la chorale de Bagneux, ont accompagné le spectacle après un temps de répétition.

Atelier d'écriture avec François Chaffin / Théâtre du menteur avec l'association A Mots Croisés
Deux ateliers sur le thème de l'amour en lien avec le spectacle Reptile réalisés avec les écrivants d'A mots Croisés et François Chaffin.

Balades en pays de Bagneux avec Les associations Agrocité, Bagneux environnement et l'hébergerie. Le théâtre organise en partenariat avec diverses structures comme l'Agrocité, Bagneux environnement, l'hébergerie ou la Maison des arts, des balades au fil des saisons. Une balade en d'automne, une au printemps, découvrir les initiatives des associations locales et le patrimoine environnemental et artistique (street art) à Bagneux.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



LES ÉQUIPEMENTS AQUATIQUES

Outre l'objectif lié à l'apprentissage de la natation et à la pratique sportive, les piscines représentent un élément d'attractivité pour l'installation de nouveaux habitants, facteur d'amélioration de la qualité de vie. Les piscines jouent également un rôle majeur en termes de santé publique à l'occasion des épisodes de canicules et dans l'apprentissage du savoir nager.

L'année 2022 s'est caractérisée par un retour à la normale suite à la pandémie qui avait débuté en 2020. Les restrictions sanitaires de 2022, notamment liées à l'obligation de Pass vaccinal (agents et usagers) ont assez peu pénalisé les fréquentations. Preuve de leur attractivité, les piscines ont accueilli un peu moins d'un million d'usagers en 2022, malgré la fermeture au public de 3 piscines entre août et septembre. Les valeurs de 2019, dernière année de référence, auraient certainement été égalées sans cela. L'accueil du public s'est bien déroulé tout au long de la saison estivale malgré une canicule marquée.

Autre fait marquant de cette année, la fermeture de 3 équipements : la piscine du Hameau du Plessis-Robinson et le Stade Nautique de Châtillon-Malakoff pour démolition-reconstruction ainsi que l'Aquapol de Montrouge pour des travaux sur le traitement de l'air, le chauffage, l'étanchéité des bassins, l'aménagement de l'accueil, la rénovation du solarium ainsi que l'installation d'un Crossfit extérieur.

La fermeture de ces établissements a été accompagnée d'une politique de relogement des différents publics. Le travail fait en concertation avec les villes, les piscines de Vallée Sud - Grand Paris et les services de l'inspection académique ont permis d'aboutir à un résultat respectant la charte de la natation scolaire du territoire. Les associations sportives du territoire se sont également vu proposé des créneaux pour maintenir leur activité pendant les fermetures. La capacité des établissements restants étant limité et compte-tenu de la perte de plus de 40% de la surface de bassin disponible sur le territoire, les créneaux alloués n'ont pu couvrir l'ensemble des besoins. Néanmoins la majorité des associations a pu maintenir une activité sur nos équipements.

Autre conséquence de ces réhabilitations, les personnels des établissements fermés ont été redéployé en majorité dans les piscines mais aussi dans des équipements culturels ou au siège. Il est à noter que tous les contractuels se sont vu proposer des postes. Les piscines de Clamart et de Bagneux ont été renforcées en termes d'effectifs pour absorber leur surplus d'activité lié à l'accueil des classes des villes dont les piscines avaient fermé, la mise à

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

disposition de MNS sur les bassins école de Châtillon et Malakoff ou encore le report des usagers sur ces établissements.

A l'instar des autres services, les piscines sont également rentrées dans la démarche Qualivilles. Les piscines de Sceaux les Blagis et Antony Pajeaud ont été sélectionnées pour les premières certification en 2023. Ce projet, outre les améliorations attendues sur la qualité de service a également permis une collaboration plus étroite entre les équipements et le siège. Les accueils des piscines ont été équipés d'écrans tactiles pour la consultation d'informations et d'écrans vidéo pour la diffusion d'informations.

Enfin, l'organigramme de Vallée Sud – Grand Paris a été modifié dans sa structure avec le rattachement à un nouvelle direction adjointe, le secrétariat général. En son sein a été créé le pôle sport avec une volonté de structuration du service vers un véritable service des sports destiné à gérer des piscines mais également des équipements terrestres.

Chiffres clés 2022

Piscines-2021	Nombre		Heures d'ouverture hebdomadaire- hors vacances scolaires			Activités spécifiques	Nombre de bassins
	Entrées	Abonnements	Au public	Aux scolaires	Aux associations		
PISCINE DE FONTENAY-AUX-ROSES	45 066		33	20	28	Hammam, Sauna, Jacuzzi , Plongeoir	1 bassin de 25 M
STADE NAUTIQUE DE CHÂTILLON-MALAKOFF	121 179		70	20	38	Solarium en herbe	5 bassins : 1 bassin olympique 50 M, 1 bassin de 25 M, 1 fosse de plongée/plongeon, 1 bassin d'apprentissage, 1 bassin ludique, 1 bassin réception toboggan
PISCINE DES BLAGIS À SCEAUX	172 659	6 086	48	27	19	Hammam, Sauna, Fitness	3 bassins : 1 bassin 25 M / 1 bassin apprentissage, 1 bassin aquagym
PISCINE DE CLAMART	231 776	815	80	17,5	56.5	Hammam, Sauna, Splash Pad	4 bassins : 2 bassins de 25 M, 1 bassin ludique / 1 pataugeoire
PISCINE DE BAGNEUX	99 824	1 196	37,5 à 41,5 de mai à septembre	18,25	34,5	Hammam Sauna, Plongeoirs	3 bassins : 1 bassin de 25 M / 1 bassin d'apprentissage, 1 pataugeoire
PISCINE DU HAMEAU AU PLESSIS-ROBINSON	43 059	0 (arrêt de la vente d'abonnement en novembre 2021)	32	20	50	Sauna, Beach-volley	2 bassins : 1 bassin de 25 M / 1 bassin d'apprentissage
CENTRE AQUATIQUE PAJEAUD À ANTONY	130 791	1040	84	20	20	Sauna, hammam	2 bassins : 1 bassin de 25 M et 1 bassin d'apprentissage
LIONEL TERRAY À ANTONY	25 537	0	35	16	45	hammam	2 bassins : 1 bassin de 25 m / 1 bassin d'apprentissage
AQUAPOL DE MONTROUGE	99 329	5<	45	21,5	Bassin: 42 Dojo: 54	Hammam, sauna, fitness, dojo	3 bassins: 1 bassin de 25X15, 1 bassin ludique 1 bassin ludique avec jets d'eau/ 1 pataugeoire
TOTAL	**969 130**						

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

En 2022, Vallée Sud - Grand Paris a poursuivi ses partenariats avec des établissements du territoire pour donner accès à ses piscines à des publics fragilisés (personnes ayant un handicap, seniors ...) : le partenariat consiste en des prêts à titre gracieux de locaux ou de lignes d'eau et il a vocation à se développer dans les années à venir.

Les projets à l'échelle du Territoire

Nager contre le cancer

L'Établissement Public Territorial Vallée Sud - Grand Paris a poursuivi les partenariats antérieurement entrepris entre l'association La Ligue contre le cancer et les 9 équipements aquatiques de son périmètre. En 2022, l'opération a pu reprendre et une subvention de 10261,45 euros a pu être versée, correspondant aux recettes du dimanche 3 avril 2022.

Participation au Téléthon

La participation à cet évènement a pu reprendre à Clamart.

Groupe de travail Accueil et Hygiène

Finalisation du groupe de travail sur l'accueil et l'hygiène dans les piscines de Vallée Sud Grand Paris, avec la production d'un plan précis à mettre en œuvre pour assurer une qualité de service et un confort des usagers et des agents (bonnes pratiques, sécurité, matériel nécessaire, procédures...)

La natation scolaire

La piscine de Bagneux a accueilli 12 écoles élémentaires, 9 écoles maternelles, 4 collèges, 1 lycée et organisé des activités de familiarisation avec le milieu aquatique pour les grandes sections de maternelles durant le mois de juin. Ont également été accueillis à Bagneux : 6 écoles élémentaires de Châtillon et 6 écoles élémentaires de Malakoff.

La piscine de Clamart a accueilli 4 collèges, 1 lycée, 10 écoles élémentaires de Clamart et 2 écoles primaires de Chatenay-Malabry.

La piscine de Fontenay-aux-Roses a accueilli 7 écoles élémentaires et un collège.

La piscine du Plessis-Robinson a accueilli 7 écoles primaires, 8 écoles maternelles et 2 collèges.

Le stade nautique de Châtillon-Malakoff a accueilli 15 écoles maternelles publiques, 12 écoles primaires publiques, 4 collèges publics, 1 école élémentaire privée et un collège privé.

La piscine des Blagis à Sceaux a accueilli 5 collèges, 2 lycées et les écoles élémentaires de Sceaux, Bourg-la-Reine et Chatenay-Malabry.

La piscine de Montrouge a accueilli 4 collèges dont 1 privé, 1 lycée, 9 écoles primaires dont 2 privées et 8 maternelles dont 1 privée de Montrouge.

Le Centre Aquatique Pajeaud a accueilli 2 collèges dont 1 lycée ainsi que 8 écoles primaires

La piscine Lionel Terray accueilli 2 collèges et 8 écoles primaires

Mobilité douce

L'ensemble des piscines ainsi que le service des sports a été doté de vélos à assistance électrique. L'objectif étant de faciliter les trajets des personnels sur le territoire (trajet vers les bassins écoles de Châtillon et Malakoff, réunions au siège ou d'autres équipements.

Sécurité des usagers

A la demande du DGS, monsieur Stéphane DUCOUT, un projet visant à garantir l'excellence de la sécurité dans les piscines de Vallée Sud – Grand Paris a été lancé. Ce projet mené avec des représentants de chaque fonction devrait aboutir au 1er trimestre 2024.

Les temps forts 2022 dans les équipements aquatiques :

Piscine Lionel Terray à Antony

- Ouverture durant toutes les vacances scolaires de Noël et les jours fériés
- Relogement du club de waterpolo de Chatillon Malakoff
- Mise en stagiairisation de deux agents (DA SILVA Nicolas et DALMAT Steven)

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

- Renouvellement du sol local MNS, infirmerie et local club en carrelage.
- Mise en place d'une signalétique dématérialisée par le biais d'écrans à l'accueil
- Remplacement des mitigeurs douches côté hommes et femmes
- Démontage panneau d'affichage Water-Polo et remplacement par celui en provenance de Chatillon Malakoff.
- Changement de plusieurs tendeurs de ligne d'eau
- Changement du contrôle d'accès passage d'Elisath à Horanet en fin d'année
- Changement de numéro de l'accueil téléphonique
- Mise en place d'un nouveau panneau au format Qualivilles à l'extérieur du bâtiment à la place du panneau datant de la gestion par la ville d'Antony.
- Accueil de la coupe de France Waterpolo (ligue U13 filles) les 11 et 12 juin en partenariat avec la ligue ile de France de natation

Centre aquatique Pajeaud à Antony

- Réparation sono liée à la SSI
- Mise en place d'une climatisation sur baie de brassage de la sono en sous-sol.
- Mise en place de stages de natation pour les enfants entre 6 et 12 ans sur toutes les vacances scolaires (petites et grandes),
- Réunion spécifique de tous les agents sur Exercice de sécurité incendie le 15/06/2022.
- Mise en place d'un stage de natation pour les enfants lors des vacances des vacances scolaires y compris sur les 3 premières semaines de juillet,
- Formation Auditeur Qualivilles pour Directeur, équipement sélectionné pour être audité en 2023 en vue de de la certification Qualivilles.
- Achat tablettes informatiques pour dématérialisation du suivi des scolaires
- Investissement dans du matériel de nettoyage (robot Oscar pour l'aspiration rapide)
- Mise en place de fiches de renseignements concernant les agents
- Reclassement de deux agents du Centre Aquatique Malakoff sur contrat CDD
- Réparation dalles de plafonds dans douches à l'identique (seront en 2023 rechangée car non adaptées)
- Changement de numéro de téléphone de l'accueil téléphonique
- Mise en place de nouvelles armoires de rangement pour les EPI
- Mise en place de nouvelles chaises à l'accueil
- Changement du bureau Directeur suite dégradations de 2019
- Mise en place d'un nouveau panneau au format Qualivilles à l'extérieur du bâtiment
- Participation au forum des activités de la ville d'Antony
- Reconduction du Pass vacances en partenariat avec la ville d'Antony entre le 4 juillet et le 02 septembre
- Achat barbecue pour cohésion d'équipe
- Formations sous l'égide du Comité Départemental 92 FFESSM pour qualifier des moniteurs de plongée à la prise en charge des Personnes En Situation de Handicap (Cursus HANDISUB).

Piscine de Bagneux

Relogement :

- Accueil d'une partie du personnel, des associations, des écoles, collèges et lycées des piscines fermées.
- Prise en charge d'une partie du fonctionnement des bassins écoles de Jean-Jaurès à Malakoff et Langevin Wallon à Châtillon

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

ACTIVITÉS PROPOSÉES :

- Mise en place d'un nouveau projet d'établissement en septembre 2022 permettant de proposer 42 activités par semaine au lieu de 18 précédemment. Ce projet a permis de diversifier l'offre de cours à destination des balnéolais et d'absorber le surplus de fréquentation dû aux fermetures d'établissements voisins. Il a également permis d'améliorer la rémunération des MNS et d'augmenter les recettes de la piscine.
- Activités aquatiques : Mise en place du nouveau projet d'établissement comprenant des activités supplémentaires telles que l'aqua palmes et l'aqua jogging.
- École de natation : Offre de cours de natation étoffée à destination des enfants de 5 à 12 ans et des adultes par l'ajout de créneaux de groupe étoile, apprentissage 1, apprentissage 2, perfectionnement 1, perfectionnement 2, adultes apprentissage.
- Natation maternité : Les samedis matin, des cours pré et post natal sont dispensés avec la présence d'une sage-femme et d'un MNS. Le but de ces cours étant une préparation corporelle à la naissance et une remise en forme en postnatal.
- Public présentant un handicap : Des séances d'activités aquatiques sont dispensées (aquagym, aquabike, parcours de motricité) à destination d'un public handicapé en partenariat avec le CATTP (centre d'accueil thérapeutique à temps partiel) de Bagneux-Châtillon.
- Location aquabike libre : Les mercredis et les samedis après-midi en période scolaire et tous les jours pendant les vacances, possibilité de louer des vélos pour 30 minutes dans
- le bassin d'initiation. Cela permet aux usagers qui ne souhaitent pas s'inscrire aux cours à l'année de pouvoir quand même profiter des vélos.
- Balnéothérapie : accueil assuré par une association de kinésithérapeutes de la ville de Montrouge à destination des personnes souffrant de pathologies diverses.

PARTENARIAT AVEC LA MAIRIE DE BAGNEUX ET SON SERVICE DES SPORTS :

- « J'apprends à nager » : Le but est de permettre aux enfants, ne sachant pas nager du quartier de la Pierre Plate, d'approfondir les enseignements. Ces séances sont en continuité avec l'enseignement de la natation scolaire.
- École municipale des sports : accueil des enfants de la ville dans le cadre des activités périscolaires. L'objectif final est d'amener les enfants vers la validation du test du Pass-nautique nécessaire pour accéder aux activités nautiques.
- 2 créneaux d'aquagym par semaine dédiés au personnel de la mairie
- Aquagym sénior : Partenariat avec le service des sports pour animer des aquagym pour un public senior
- Accueil des centres de loisirs pendant les vacances

ANIMATIONS :

- Structure gonflable et plongeoirs : les enfants peuvent profiter de la structure gonflable pendant les vacances scolaires sur des plages horaires définies. Les plongeoirs de 1m et 3m sont aussi ouverts à tous alternativement avec la structure gonflable.
- Semaine olympique : Animations durant les séances de natation scolaire sur le thème des sports olympiques. Découverte des sports olympiques et des valeurs de l'olympisme à travers des jeux et parcours organisés.
- Dispositif moins de 3 ans : Partenariat avec l'éducation nationale pour faire découvrir la piscine et ses bienfaits à certains enfants issus de familles défavorisées de Bagneux au cours de 2 matinées
- Espace famille : Tous les dimanches matin, mise à disposition de matériel (frites, jouets, ballons, toboggan) en libre-service pour les familles et enfants.

FORMATIONS :

- Formation des chefs de service au management

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

AMÉNAGEMENTS/TRAVAUX IMPORTANTS :

- Réaménagements des vestiaires du personnel pour accueillir les nouveaux arrivants
- Réfaction complète des douches du public (carrelage et blocs douche)
- Nettoyage de la toiture
- Achat de vélos d'aquabike supplémentaires pour un total de 15 vélos disponibles actuellement

Piscine de Clamart :

- **Public présentant un handicap :** Développement du réseau Handi-Inclusion avec la ville de Clamart, afin d'optimiser les actions misent en place sur la commune et faciliter les échanges et l'organisation. Ainsi que la continuité dans la mise en place de séances d'activités aquatiques (aquagym, parcours de motricité…) en partenariat avec le CDH 92. Accueil de 4 centres de personnes handicapées sur le temps scolaire et 10 autres qui viennent sur le temps d'ouverture public.
- **Formation Handisport CQH :** Mise en place d'une session permettant aux MNS de se former à l'enseignement et l'animation des activités aquatiques en direction des personnes (enfants et adultes) en situation de handicap.
- **Formation des enseignants :** Mise en place d'une session de formations à destination 30 professeurs des écoles de Clamart, 19 en réel (élémentaires Cours Primaire) le 23/11/2022 à la piscine de Clamart de 13h30 à 16h30. Passage de l'« aisance aquatique » et de l'ASNS + 4 ateliers + débriefing de fin de séance.
- **Clamart Plage** : La manifestation Clamart Plage s'est tenue cette année tout autour et à l'intérieur de la piscine, durant 24 jours, du 23 juillet au 15 aout 2022 inclus. Nous avons enregistré 6035 « entrées Clamart Plage » (gratuité pour les moins de 4 ans) sur les 38 823 entrées au sein de Clamart Plage. Découverte notre établissement et ses spécificités à un grand nombre de nouveaux usagers mais également continuer à accueillir nos habitués. Mise en place de structures gonflables et d'animations pour les enfants et adolescents. Dans l'ensemble cela s'est très bien déroulé, et nous n'avons pas eu d'incident majeur à déplorer, uniquement quelques incivilités.
- **Eté 2022 :** Saison avec une hausse de la fréquentation significative en comparaison des années précédentes pour compter quelques 36 521 personnes ayant profité de la piscine. Ouverture de la piscine de 9h00 à 19h00 tous les jours.
- **Matériel interne pour les agents à destination des agents :** Nouvelle fontaine à eau dans la salle de réunion et dans la cuisine. Récupération de différentes machines pour le nettoyage des locaux sur les différents sites qui ont fermé. Mise en place de centrales d'hygiène afin de soulager le dos de nos agents ; mise en place et suivi régulier du plan d'hygiène.
- **Travaux pour le confort des usagers :** Ajout de fléchage pour compléter le circuit du baigneur vers les bassins. Commission de sécurité le 3 mai avec avis favorable. Remplacement de la chaudière gaz et validation par la commission de sécurité. Réparation de la chaudière à bois. Pose de 3 déchloraminateurs. Changement de la masse filtrante de tous les filtres. Mise en place de protections cathodique sur les filtres à sable Le bassin polyvalent est redevenu clair Numérotation de toutes les douches, cabines et toilettes pour de meilleures et plus rapides interventions. Mise en place de centrales d'hygiène afin de soulager les agents quant au port de charges et aussi dans une optique d'optimisation de l'utilisation des produits
- **Compétitions :** Juin : Championnat de France UNSS
  Novembre : Championnat de France interclubs natation.
- **Fermeture des piscines du Plessis-Robinson, de Chatillon-Malakoff et de Montrouge :** Anticipation sur le relogement des activités, des associations et des scolaires du Plessis Robinson, sur la piscine de Clamart, à la suite de la fermeture programmée de la piscine du Hameau début août 2022. Deux des 3 clubs ont été relogés entièrement sur la piscine de Clamart. Le 3ème, a vu ses créneaux répartis sur plusieurs piscines du Territoire.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

- Les scolaires ont été répartis en 2 fois 2 jours, soit 2 jours pour les scolaires de Clamart et 2 jours pour les scolaires qui allaient à la piscine du Hameau. Nous avons obtenu un renfort conséquent de MNS de la part des sites qui ont fermés. Ils se sont très bien intégrés. Prise en charge de la gestion des enseignements scolaires et quelques séances d'aquagym sur les 2 bassins école de Chatillon et Malakoff par les MNS de la piscine de Clamart Hausse conséquente de la fréquentation due à la fermeture de ces 3 piscines (+30% minimum), les recettes ont augmenté doucement pour atteindre près de 50 000 euros de recettes chaque mois.
- Divers : Changement de directeur en avril 2022. Organisation de stages d'apprentissage de la natation au cours des petites vacances (toussaint, février et printemps).
- Soirée créole réalisée le 13/12/2022, 90 personnes étaient présentes. Mise en place progressive des engagements Qualivilles pour que les agents s'habituent à la certification de l'année prochaine. Mise en place d'une formation extincteurs en juin 2022

Stade nautique de Châtillon-Malakoff

- Année scolaire : partenariat avec les écoles 100 classes maternelles et élémentaires accueillies (public et privé) dont 34 classes suivies par les MNS du SNCM au bassin Jean Jaurès (Malakoff) et 18 classes suivies par les MNS du SNCM au bassin Langevin Wallon (Châtillon).
- Réorganisation scolaire en partenariat avec l'éducation nationale et les villes de Châtillon-Malakoff en vue de fermeture du Stade Nautique pour démolition-reconstruction en septembre 2022. Le plan de relogement des scolaires a permis de conserver l'ensemble des niveaux de classe accueillis et un nombre de séances quasiment identique. Cette nouvelle organisation est la suivante : bassins écoles de Châtillon (GS et CP) et Malakoff (GS / CP /CE1). Les créneaux de CE1 et CM2 de Châtillon, ainsi que les créneaux de CM2 de Malakoff ont été relogés sur la piscine de Bagneux.
- Derniers effets directs de la pandémie de Covid avec l'installation du Pass Vaccinal dans les piscines [illegible] aux usagers et au personnel.
- Ouverture du bassin olympique toute l'année en plein air (63 heures hebdomadaire d'ouverture au public). Une saison estivale qui s'est bien déroulée malgré les successions de canicules.
- Relogement des clubs utilisateurs du Stade Nautique à Bagneux et sur le centre aquatique Pajeaud (water-polo)
- Mobilité interne pour le personnel du Stade Nautique vers d'autres équipements aquatiques débutée dès le mois de mars pour s'achever en septembre 2022. Les contractuels ont également pu bénéficier d'une mobilité. Tous ceux qui souhaitaient continuer au sein de Vallée Sud – Grand Paris ont vu leurs contrats reconduits (MNS et polyvalents).
- Aménagement des horaires d'été lié à des difficultés de maintien des installations techniques (filtration des bassins intérieurs) et manque de personnel de surveillance (absence des 2 chefs de bassins, départ d'un MNS en retraite et d'un à la piscine de Clamart).
- Tri et transfert de plus de 50 années d'archives du Stade Nautique
- Fêtes de l'école de natation et spectacle du cours de natation synchronisée ayant réuni 350 enfants répartis sur les 2 soirées. Pour la dernière fête les parents étaient invités à faire les animations avec leurs enfants.
- Fermeture du Stade Nautique le 31 août 2022 au soir, cinquante ans après son ouverture en 1972.
- Transfert de 100 M3 de matériel vers les autres piscines (mobilier, matériel de nettoyage, matériel pédagogique...)

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Piscine de Fontenay-aux-Roses

- Activités apprentissage de la natation enfants et adultes toujours un succès pendant les vacances
- Tous les lundis de 13h30 à 15h30 pendant les vacances scolaires : partenariat avec la ville de Fontenay aux Roses, Multisports : activités natation, plongeon, water-polo, parcours aquatique, avec les enfants de la ville
- Investissement dans du matériel : matériel pédagogique pour la natation scolaire
- Formation électrique pour l'ensemble des agents polyvalent de la piscine
- Location de lignes pour le club de Bagneux COMB pour le stage de la Toussaint
- Accueil des associations du Plessis Robinson suite à la fermeture :
- TPR triathlon les jeudis soir
- CNPR Club de natation les mercredis et vendredi
- Aquagym Plessis sport les jeudis et vendredis de 16h à 17h
- Intégration au planning du sport santé aquagym le jeudi et vendredi de 16h à 17h (pratique d'activités physiques ou sportives qui contribue à la santé et au bien-être du pratiquant).
- Nager contre le cancer en avril
- Fête de la ville du 26 juin aqua CrossFit proposé pour les usagers
- Travaux de l'établissement : peinture des locaux, nouveau carrelage sur le bord du bassin et le couloir des vestiaires, étanchéité du toit,
- Nouvelle signalisation pour les usagers
- Retour de la fréquentation proche de 2019
- Formation management pour le directeur
- Achat d'un vélo électrique pour le personnel
- Début du projet Quallivilles

Piscine du Hameau au Plessis-Robinson

La crise sanitaire a entrecoupé l'année de périodes de fermetures ou d'ouvertures à des publics spécifiques pour voir la fin de l'obligation du pass vaccinal en juin 2022

- **La mise en place des matinales** a permis à des usagers de venir nager régulièrement en période scolaire, le mardi et jeudi de 7h00 à 8h30 et ouverture le mercredi matin à la suite du passage de la semaine scolaire à 4 jours.
- **Baby-Club** création d'un créneau Jardin Aquatique (enfant de maternelle) :
- **Le créneau Jardin Aquatique** a permis de faire la jonction entre l'activité bébés nageurs et l'école de natation. Ainsi, les enfants peuvent continuer leur familiarisation et l'apprentissage de la natation.
- **Activité familiale** de découverte du milieu aquatique entre parents et enfants.
- **Aqua-seniors**, Aquagym et Tickets Sports.
- **Animations** organisées par le Service des Sports de la ville du Plessis-Robinson et encadrées par les Educateurs Sportifs de la piscine du Hameau
- **Aquagym séniors** : 3 créneaux hebdomadaire (mardi, jeudi, vendredi)
- **Aquagym** : 1 créneau hebdomadaire (vendredi midi)
- **Tickets Sports** : stage sportif organisé par le Service des Sports durant les vacances de printemps.
- **Olympiades Scolaires** Les Olympiades sont une collaboration avec le service des Sports de la ville du Plessis-Robinson et de l'Education Nationale, des animations multisports dont une activité piscine encadrée par les Educateurs Sportifs de la piscine fin juin 2022.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

- **Plessis Plage**
  - Accueil du public Robinsonnais au sein de la structure (solarium) à titre gratuit. L'évènement n'a pas eu lieu sur la piscine en 2022 mais les Robinsonnais avaient l'accès gratuit à la piscine.
- **L'annonce de la fermeture de la piscine** du Plessis-Robinson
  - En décembre 2021 a été annoncé la fermeture définitive de la piscine.

Avec l'annonce de la fermeture la vente d'abonnements a été arrêtée.

- **Divers**
  - Nouveau directeur au mois d'avril 2022.
  - Un planning dégradé pour les équipes ainsi que pour l'ouverture au public a été mise en place.
  - Un arrêté municipal a autorisé l'accès à la piscine uniquement aux robinsonnais car la régie a été mise en sommeil.

Piscine des Blagis à Sceaux

- **Préparation en vue de la certification Qualivilles**
  - Structuration des procédures de caisse, de nettoyage et de correspondance avec les usagers.
  - Formation des agents pour améliorer la relation à l'usager
  - Formation du directeur et d'une référente Qualivilles aux attendus de la certification
  - Rénovation de l'accueil et de la façade
  - Rénovation de l'affichage : des zones clairement identifiables pour offrir une communication claire et précise + nouvelle signalisation pour les usagers
- Nager à contre cancer
- Achat d'un vélo électrique pour le personnel
- Réorganisation infirmerie et matériel neuf
- Stages Multisports organisés avec la Mairie de Sceaux lors des petites vacances
- Organisation de l'espace famille tous les samedis : Mise en place de parcours et prêt de matériels dans le bassin ludique
- Suite à la fermeture des piscines de Montrouge, Chatillon-Malakoff et Le Plessis-Robinson, des mutations internes des agents ont eu lieu. La piscine des Blagis a accueilli 2 MNS et 1 agent technique.

Piscine Aquapol de Montrouge

- Dimanche matin nage contre le cancer,
- Accueil et encadrement EMS (tous les mercredis en période scolaire, en format de stage pendant les vacances scolaires),
- Formation agents pour la sensibilisation santé et sécurité au travail,
- Changement de directeur en juin 2022,
- Stagiairisation d'un agent (juillet 2022),
- Aquapol Party, événement mis en place par la ville de Montrouge pour les bacheliers montrougiens. DJ, animations sur les bassins et sur le solarium, stands crêpes/boissons/bonbons... L'Aquapol met à disposition des MNS/BNSSA pour assurer la sécurité des bassins,
- Fermeture de l'Aquapol pour travaux à compter du 01/09/2022,
- Relogement des scolaires à la piscine de Bagneux en partenariat avec l'Éducation nationale,
- Mobilité des agents de l'Aquapol (piscines de Bagneux, des Blagis, de Clamart, de Fontenay-aux-Roses et conservatoire de Malakoff), couvrant la durée des travaux



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL

DEVELOPPEMENT DURABLE

POLITIQUE DE LA VILLE

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

MISSION FONDS EUROPEENS

LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

DEVELOPPEMENT DURABLE

Chaque année, Vallée Sud – Grand Paris réalise son Rapport de Développement Durable. Ce document établi à mi-année, sur une période de douze mois, est destiné à rendre compte des actions menées collectivement par l'EPT afin de répondre aux enjeux du Développement Durable. Il fait également office de suivi des actions inscrites au PCAET.

Il est mis en œuvre de manière transversale par les différentes directions de l'EPT et porte sur tous les aspects du Développement Durable (économique, social et environnemental), autour de six grands thèmes :

L'édition 2022-2023 du Rapport intègrera un suivi des données clés (indicateurs) par direction (exemple : km de pistes cyclables crées, part des déchets valorisés...) afin de mieux évaluer la trajectoire de l'EPT vers les objectifs fixés.



Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

La démarche du PCAET a débuté dès 2018 à Vallée Sud - Grand Paris avec la rédaction du diagnostic, du rapport stratégique, et la concertation du public en amont menée en 2020. Après de nombreuses concertations, les documents du PCAET ont été arrêtés en Conseil de territoire à l'unanimité le 29 juin 2021. La Mission Régionale d'Autorité Environnementale ainsi que la Métropole du Grand Paris ont rendu leurs avis en octobre 2021.

PCAET
Vallée Sud
Grand Paris

Les documents du projet de PCAET ont par la suite été mis en ligne sur le site internet afin que les habitants puissent en prendre connaissance et donner leur avis via un formulaire dédié à cette concertation numérique.

Le PCAET a été adopté en Conseil territorial le 30 mars 2022 à la quasi-unanimité. Il sera mis en œuvre entre 2022 et 2028.

Aujourd'hui les objectifs du PCAET se retrouvent dans tous les projets du Territoire. Les 53 actions du PCAET réparties en 5 axes stratégiques visent à :

- accélérer la transition écologique,
- diminuer les consommations énergétiques,
- réduire les émission de gaz à effet de serre,
- reconquérir la qualité de l'air,
- préserver les ressources et développer l'économie circulaire
- s'adapter au changement climatique

Ainsi, les projets d'aménagement, des Mobilités, de rénovation des Bâtiments et du Patrimoine, de réduction et valorisation des déchets, ainsi que de nombreux autres, s'intègrent dans la démarche PCAET.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Avancement et mise en œuvre

A la fin 2022, plus de 60% des 53 actions du PCAET sont lancées et en cours de mise en œuvre.

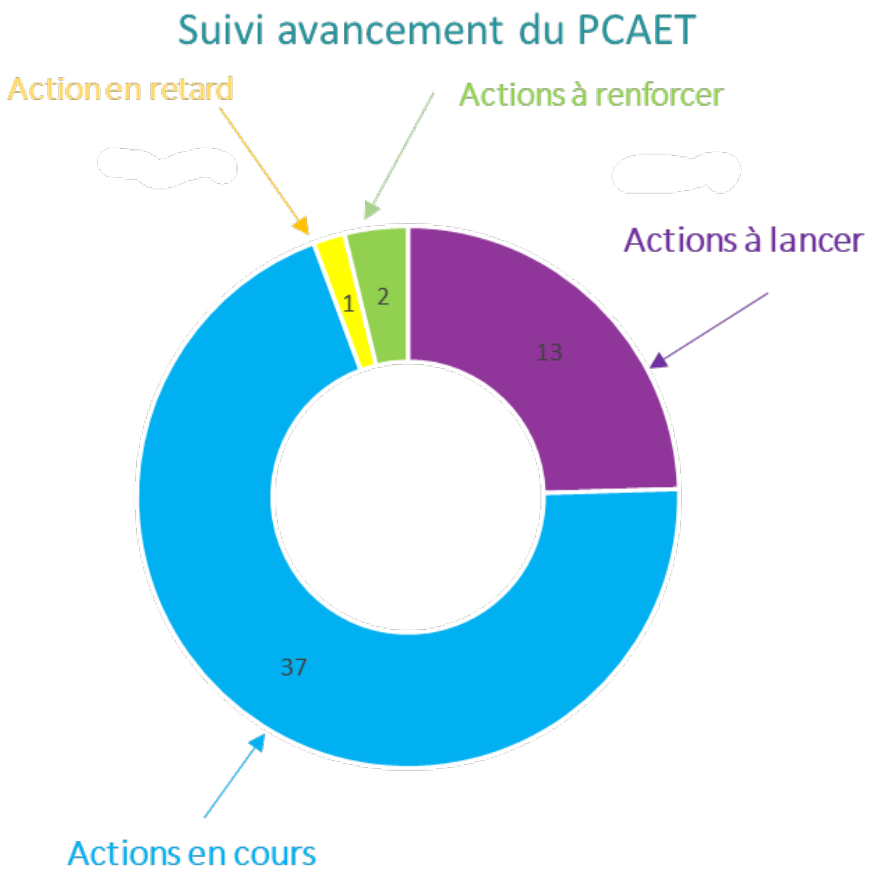

De nombreuses actions ont été déployées en 2022/23 :

Finalisation et adoption du schéma directeur cyclable à l'unanimité lors du Conseil territorial du 06 décembre 2022

Ouverture des premiers Parkings vélo sécurisés aux abords des gares avec 210 places de stationnement sécurisées disponible via un site internet dédié : www.abris-velos.valleesud.fr

Approbation du schéma directeur immobilier avec des objectifs ambitieux

- Objectif 1 : -46% de consommation énergétique hors piscines
- Objectif 2 : -19% de consommation énergétique pour les piscines

Création en avril 2022 de la SEM territoriale « Vallée Sud Rénov » dédiée à la rénovation énergétique

Lancement du réseau Vallée Sud Bus, en janvier 2023, pour la gestion de 10 lignes de transport locales : www.valleesudbus.fr

Lancement des premiers **travaux de végétalisation des voiries**

Expérimentation réussie de la **collecte des biodéchets dans les quartiers résidentiels**

Extension du service de collecte à la demande des encombrants : **Vallée Sud Recycle**

Adoption du PADD avec 2 grands axes portant les ambitions prioritaires du Territoire dont « Un territoire durable, acteur de la transition écologique »

Signature en juillet 2023 avec Vallée Sud Hydrogène d'une concession de service de 20 ans pour la production et distribution d'hydrogène pour les besoins de la Mobilité.

Etude en 2022 pour la **végétalisation de 2 cours d'école** : école Senghor à Clamart et école Jean Jaurès au Plessis-Robinson, début des travaux à l'été 2023.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Focus sur la concession de service pour la production et distribution d'hydrogène

Le secteur des transports se révèle comme le 1er en termes d'émissions de Gaz à effets de serre du Territoire.

Dans sa stratégie de décarbonation des mobilités, Vallée Sud- Grand Paris a souhaité investir dans l'énergie hydrogène afin d'offrir une alternative aux énergies fossiles pour les véhicules nécessitant une grande autonomie de fonctionnement (bus, bennes à ordures ménagères...).

En 2022, Vallée Sud- Grand Paris a lancé une procédure de mise en concurrence pour sélectionner un concessionnaire, qui sera en charge de l'installation et l'exploitation d'une station de production d'hydrogène bas carbone et de stations de distribution sur le territoire de Vallée Sud - Grand Paris. La concession de service, d'une durée de 20 ans, a été attribuée en 2023 à Vallée Sud Hydrogène.

La principale station de production et de distribution d'hydrogène se trouvera à Châtenay-Malabry sur le site du démonstrateur écologique territorial de la Sygrie. Une deuxième station à Châtillon permettra de distribuer l'hydrogène, produit au sud, dans la partie nord du Territoire. Ces deux installations verront le jour en 2025.

La production d'hydrogène, qui devrait atteindra 1 tonne par jour en 2027/2028, devra être réalisée par la méthode d'électrolyse de l'eau à partir d'électricité issue de sources d'énergies renouvelables.

Les deux stations alimenteront en premier lieu des véhicules de la flotte du Territoire (bennes à ordures ménagères et lignes de bus locales), ainsi que des bus d'IDF Mobilités. Vallée Sud-Paris Grand entend promouvoir la mobilité Hydrogène sur le Territoire et de nouveaux usages seront progressivement développés en collaboration avec Vallée Sud Hydrogène. A termes, avec le développement de nouveaux usages, la production pourra atteindre jusqu'à 2 tonnes d'hydrogène par jour.

Ainsi, ce projet contribuera à l'objectif de réduction de 70% des émissions de gaz à effet de serre du secteur des transports d'ici 2050, grâce à près de 2 000 tonnes de CO2 évités par an en moyenne.

Espace Infos Energie Habitat (EIEH)

Afin de lutter contre l'effet de serre et la protection de l'atmosphère, Vallée Sud - Grand Paris propose un accompagnement personnalisé à destination des locataires, propriétaires et copropriétés par l'intermédiaire de son Espace Infos Energie et Habitat (EIEH).

L'Espace Info Energie a été rattaché au service Habitat – Logement en septembre 2019.

Cet espace a une double mission d'information (et conseil) et sensibilisation des habitants du territoire en matière de rénovation énergétique du parc privé.

Les missions de l'Espace Info Energie se rattachent au déploiement national du programme « Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique » (SARE), qui vise à assurer la bonne articulation avec les interlocuteurs du quotidien et à consolider le réseau FAIRE (Faciliter, Accompagner et Informer pour la Rénovation Energétique) initié par l'Etat, l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie), l'ANAH (Agence nationale pour l'habitat) et l'ANIL (Agence nationale d'information sur le logement) en lien avec les collectivités territoriales.

Le programme SARE est porté par l'ADEME à l'échelle nationale. A l'échelle régionale, un porteur associé propose le plan de déploiement du programme et devient l'interlocuteur unique des collectivités. En Ile-de-France, c'est la Métropole du Grand Paris qui assure ce rôle.

Le programme SARE cofinance l'ingénierie des espaces du réseau FAIRE selon la définition de quatre niveaux d'actes (de la simple orientation – premier niveau d'information à l'accompagnement des ménages dans les différentes phases de leurs travaux), l'objectif étant de structurer le parcours d'accompagnement des ménages à l'échelle des territoires.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Le programme SARE, à ce jour, s'étend sur 5 ans (2019-2024), avec 3 ans de financement aux porteurs associés (qui le redistribuent, à l'acte réalisé, aux différentes structures labellisées FAIRE, dont les EIE).

Ainsi, les missions d'animation de l'Espace Info Energie de Vallée Sud - Grand Paris par SOLIHA, actuellement cofinancées par l'ADEME et la Région, sont depuis 2021, financées par le programme SARE.

Dans ce contexte d'évolution et en lien avec les objectifs en matière de rénovation énergétique de l'habitat, inscrits dans le Plan Climat Air Energie Territorial de Vallée Sud - Grand Paris, qui vise 100% du parc de logements rénové d'ici à 2050, une réflexion a été initiée pour mettre en place un outil opérationnel au sein de Vallée Sud - Grand Paris. C'est en ce sens qu'a été créée Vallée Sud RENOV.

Actions marquantes en 2022 :

Création de la SEM territoriale Vallée Sud Rénov dédiée à la rénovation énergétique : adoption des statuts, approbation du pacte d'actionnaires (Vallée Sud – Grand Paris, Vallée Sud Habitat, SAFIDI filiale d'EDF), prises de capital, tenue de la 1ère assemblée générale avec la désignation du Président, du Directeur général et du Directeur technique, lancement des recrutements et nomination du commissaire aux comptes.

Par ailleurs, les permanences et les missions de SOLIHA relatives à l'animation de l'Espace Info Energie se sont poursuivies. La convention avec SOLIHA s'étant achevée au 31 décembre 2022, un nouveau marché a été lancé. Il a été remporté par Vallée Sud Rénov pour un démarrage début 2023.

Chiffres clés 2022 :

- **766** foyers informés,
- **212 projets** de travaux réalisés par les ménages,
- **26 copropriétés** conseillées accompagnées dans les travaux, soit un équivalent de 651 logements

Un triplement des accompagnements de projets de rénovation énergétiques des copropriétés par rapport à 2021



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

POLITIQUE DE LA VILLE

La politique de la ville consiste pour Vallée Sud - Grand Paris à piloter les deux contrats de ville adoptés en 2015 par les anciennes communautés d'agglomération. L'objectif est d'œuvrer pour améliorer les conditions de vie des habitants dans les quartiers prioritaires à travers trois grands axes : la cohésion sociale, le cadre de vie, l'habitat et le renouvellement urbain, le développement économique et l'emploi, et les axes transversaux, incluant des actions de prévention contre la radicalisation.

Chiffres clés 2022

Cinq quartiers prioritaires de la politique de la ville répartis sur trois villes :

- Antony, Noyer Doré = **3660 habitants,**
- Bagneux, Cité des Musiciens = **1460 habitants**
- Bagneux, Tertres Cuverons = **3305 habitants**,
- Bagneux, Abbé Grégoire-Mirabeau = **1728 habitants**,
- Châtenay-Malabry, Cité Jardin = **5481 habitants**

Soit **15 634 habitants** relevant de la géographie prioritaire

Temps forts 2022

Poursuite de la mission dédiée à la mise en œuvre des clauses d'insertion. Il s'agit d'accompagner des entreprises de maîtrise d'ouvrages dans le recrutement des habitants des quartiers prioritaires, dans une logique de parcours coordonné d'insertion vers l'emploi durable pour les habitants mobilisés. (Cf actions menées par Vallée Sud Emploi)

Poursuite du dispositif d'accompagnement à la création d'entreprises couvrant l'ensemble des étapes de la création-reprise et ciblant plus particulièrement les publics des quartiers prioritaires. (Cf actions menées par la Maison des entrepreneurs de Vallée Sud)

Suivi de la finalisation du dispositif ITI (Investissement Territorial Intégré) FEDER-FSE pour la période 2015-2020. L'ITI consiste en une stratégie territoriale intégrée qui vise à réduire les disparités économiques et sociales en cofinançant des projets dans divers champs d'action. (Cf Mission Fonds européens et territoriaux). Exemple de projet : réhabilitation énergétique du patrimoine social du bailleur SEQENS dans le périmètre de la Cité des Musiciens à Bagneux. Ce programme s'est achevé en 2022.

Suivi de la convention financière régionale de développement urbain avec la Région Ile-de-France pour le développement urbain dans les quartiers du NPNRU – Nouveau programme national pour la rénovation urbaine des quartiers des Musiciens à Bagneux et de la Cité Jardin à Châtenay-Malabry

Suivi du conventionnement partenarial au titre du NPNRU des opérations de renouvellement urbain : Signature en mars 2022 de la convention ANRU de la Cité des Musiciens à Bagneux et travail d'élaboration sur l'année 2022 de la convention ANRU de la Cité Jardin à Châtenay-Malabry, pour un passage en Conseil de territoire le 6 juillet 2023 et une mise en signature à l'été 2023.

Suivi de la participation financière de Vallée Sud – Grand Paris au projet de réhabilitation du patrimoine social du bailleur de la Cité des Musiciens (Bagneux) au titre du renouvellement urbain dans le cadre du NPNRU et préparation d'une convention partenariale de financement entre Vallée Sud – Grand Paris, Hauts-de-Bièvre Habitat et la commune de Châtenay-Malabry, fixant les conditions de participations du Territoire au projet de la Cité Jardin au titre de la politique de la ville.

Préparation à l'élaboration des futurs contrats de ville (2024-2030) avec les services des communes et de l'Etat.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Dans le cadre de ses compétences en matière de développement économique, l'EPT Vallée Sud-Grand Paris a fait le choix d'orienter son action en direction des enjeux prioritaires suivants :

- **Le soutien aux entreprises**.
- Le développement de l'écosystème de la santé avec l'ouverture de **Vallée Sud BIO PARC**
- **La promotion du Territoire.**
- **La relation avec les grands comptes.**

Chiffres clés MDE 2022

ACCOMPAGNEMENT DES CRÉATEURS D'ENTREPRISES 2022 :

- **370 habitants porteurs de projets reçus**
- **353** créateurs accompagnés, + de 43 créations
- **170** bénéficiaires de formations collectives
- **250** participants aux réunions d'informations sur la création dans les communes,
- **175** événements à la MDE

LE DISPOSITIF REBOND

- Ce dispositif pilote destiné aux entreprises de moins de 3 ans a été lancé début octobre 2020
- Il propose des accompagnements individuels et collectifs : 13 ateliers collectifs sur 6 thématiques différentes en 2022
- 117 entreprises accompagnées en 2022

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES EN GRANDES DIFFICULTÉS :

- Lancé en octobre : 6 entreprises accompagnées

ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES SOUHAITANT REPRENDRE OU CÉDER UNE ENTREPRISE

- Lancé en décembre 2021 : 1ère promotion de 6 entrepreneurs accompagnés collectivement (7 ateliers sur 4 mois) et individuellement (rendez-vous individuels).

ACCOMPAGNEMENT DES ÉTUDIANTS ENTREPRENEURS

- Accueil de la 2ème promotion étudiante en partenariat avec les Universités: 18 étudiants suivis à la Maison des Entrepreneurs en remplacement de stage afin de développer leurs projets.

ACCOMPAGNEMENT DES ENTREPRISES DE PLUS DE 6 ANS, PLUS DE 6

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

SALARIÉS, 400 000 € DE CA

- Lancé en juillet 2022 : 5 entreprises accompagnées (LEXICO, ITABNAV, ERA, ECOLE MONTESSORI 21, EXXCELL VISION)
- 6 rendez-vous de 3.5 h proposé au chef d'entreprise.
  Un accompagnement en 6 étapes :
  - L'entrepreneur visionnaire
  - L'entrepreneur créateur de valeur
  - L'entrepreneur valorisant son patrimoine
  - L'entrepreneur Business (wo)man
  - L'entrepreneur et le leadership
  - L'entrepreneur transformateur

BIO PARC

VALLEE SUD BIO PARC 2022

Hébergement

- 8 entreprises hébergées au Vallée Sud BIO PARC
- 50 emplois
- Plus de 80% de remplissage pour la première année d'exploitation

Accompagnement d'entreprises de la filière santé sur le territoire de Vallée Sud - Grand Paris

- 12 entreprises « santé » du territoire accompagnées

Evénement écosystème santé Vallée Sud Grand Paris

- 5 événements organisés au Vallée Sud BIO PARC dédiés aux entreprises de la santé
- Participation à 2 salons dédiés à l'industrie de la santé



LE VALLÉE SUD BIO PARC FÊTE SES 1 AN

Après une phase de travaux sur l'année 2021, le Vallée Sud BIO PARC a ouvert ses portes. 2022 marque la première année d'exploitation du lieu. Cet espace de 1 500m2 destiné à accueillir des entreprises innovantes dans le domaine de la santé a donc pu héberger ses premières entreprises.

Accueil des premières entreprises

Durant toute l'année 2022, un travail de communication et de prospection a été mené pour faire connaître l'offre de service de ce nouvel équipement de Vallée Sud – Grand Paris. Le Vallée Sud BIO PARC a ainsi pu accueillir et héberger 8 entreprises en 2022.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Développement de l'écosystème

Pour ancrer Vallée Sud BIO PARC comme un lieu identifié autour de l'entrepreneuriat et de la filière santé, il a été organisé de nombreux événements formels et informels afin de fédérer un écosystème. Ci-dessous quelques exemples d'événements organisés :

- Levées de fonds et financement des startups en santé, quels défis ?
- Comment innover à l'hôpital ?
- Comment les structures d'accueil pour les entreprises innovantes peuvent accompagner et accélérer le développement des sociétés Healthtech ?
- Comment bien pitcher pour lever des fonds ?

Lancement d'un nouveau dispositif.

L'année 2022 a également été l'occasion de lancer un nouveau dispositif d'accompagnement dédié aux entreprises de la « santé ». Initialement, les entreprises qui pouvaient bénéficier de l'accompagnement spécifique « santé » étaient les entreprises hébergées au Vallée Sud BIO PARC. Aujourd'hui, c'est l'ensemble des porteurs de projet du territoire et les entreprises déjà implantées sur Vallée Sud - Grand Paris qui peuvent en bénéficier. Un programme d'accompagnement de 6 mois avec des rendez-vous individuels réguliers pour aider les entreprises à grandir.

Made In 92 : Nouvelle catégorie "Santé"

Comme chaque année, Vallée Sud – Grand Paris est partenaire du concours "Made In 92" organisé par la Chambre de Commerce et d'Industrie des Hauts-de-Seine. Ce concours est un événement majeur pour la communauté entrepreneuriale des Hauts-de-Seine, dont l'objectif est de stimuler l'esprit d'initiative et de célébrer les réussites des entreprises du département en remettant des prix.

Pour l'édition 2022, les demi-finales ont eu lieu au Vallée Sud BIO PARC. À cette occasion, une nouvelle catégorie est apparue : Santé. Le gagnant a pu bénéficier d'un an d'hébergement et d'accompagnement offert au sein du Vallée Sud BIO PARC.

Promotion du territoire :

- Participation au SIMI 2022 : conception d'un stand sur mesure avec de nombreuses animations pendant les 3 jours qui ont permis d'avoir **250 contacts dont 60 rdv de présentation du territoire.**
- 60 RDV (physiques ou à distance avec les professionnels (propriétaires, investisseurs, brokers, ...)
- **91 demandes d'implantations suivies**

Observatoire économique : 2022

- 40 réponses en intelligence économique : à des demandes de listing d'entreprises ou de données économiques (services VSGP, Villes membres, institutions extérieures : Préfecture, Région, ...),
- Data données : 150 listes produites
- Mise à jour complète de la base de données économique : 12 fichiers mensuels reprenant les fichiers hebdomadaires : analyses statistiques mensuelles des fichiers avec graphiques à travers 8 indicateurs à 2 niveaux : intercommunal et communal.
- 1 Mise à jour des effectifs des établissements de la base (septembre) pour les établissements déclarant leurs effectifs
- 11 portraits économiques des 11 villes membres et bilan/ portrait économique du territoire : MAJ 3 fois dans l'année, collaboration avec le service Aménagement (établissement de cartes territoriales)
- Publication de 3 numéros de DEV'ECO NEWS magazine territorial trimestriel destiné aux acteurs économiques du territoire et au-delà : organismes institutionnels, chefs d'entreprises, partenaires associatifs diffusé en 3000 ex.
- Relais auprès des acteurs du territoire par campagne de mailing des dispositifs de la Région Ile de France.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

DES OUTILS DE PROMOTION DU TERRITOIRE 2022

La Direction a développé un outil de présentation de l'offre commerciale vacante sur le territoire, MAPPR Commerces, sur le modèle de la solution utilisée pour les bureaux (Mappr Tertiaire).

La Direction a travaillé avec la société Maplab (solution cartographique permettant de mesurer l'attractivité du territoire. Cette plate-forme a été développée grâce au support de la Région Ile de France (Innov'up Expe).

La Direction a confié à HBS research la réalisation d'un observatoire économique en ligne avec trois grandes parties : les offres immobilières, les mouvements des entreprises, les projets).

La Direction a piloté une étude sur le marché immobilier sur les trois classes d'actifs (bureau, activités et commerces) qui a été confiée au cabinet BNP PARISBAS REAL ESTATE. Cette étude, portant sur la période 2021- 2022 a fait l'objet d'une présentation des principaux enseignements sur les marchés immobiliers d'entreprises du territoire.

DES OUTILS D'INTELLIGENCE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE EN 2022

Dans le domaine de l'intelligence économique, la Direction a poursuivi l'amélioration de ses outils numériques existants avec la mise à jour mensuelle de la base AGDE (acteurs économiques) et le recours en complément à la base Explore (acteurs économiques enrichis des actualités et des projets immobiliers et d'aménagement).
En 2022, la base AGDE a été enrichie de 7000 fiches d'établissements économiques (5337 en 2020) et de 1700 d'acteurs non économiques (1323 en 2020). La mise à jour mensuelle de la base est automatisée par le prestataire à partir du stock établissements INSEE et des annonces BODACC. Cette actualisation permet d'obtenir des analyses statistiques sur les critères suivants : les créations d'entreprises et d'établissements, les défaillances d'entreprises, les mouvements d'entreprises et d'établissements (mouvements intra-communaux, intercommunaux, et exogènes), les radiations à deux échelles : territoriale et communale. Ces statistiques sont produites par l'Observatoire et aboutissent à dresser les p[illegible] et ceux des villes membres. La base est également enrichie des données financières accessibles par Infogreffe pour les entreprises qui publient leurs données financières.

La base comprend, fin 2022, **102 000 fiches d'établissement** et environ **43 000 fiches de contacts**.

La Direction du développement économique dispose d'abonnements presse dédiés à la presse économique et immobilière spécialisées. Ces abonnements constituent une précieuse source d'information pour l'actualité des acteurs économiques du territoire (innovation, stratégies, acquisitions, arrivées, départs, transactions, projets immobiliers)

La veille en intelligence économique et données en open source s'est enrichie des données d'autres sources afin de diversifier la connaissance économique du territoire : ACOSS, IPR, APUR, IMMOSTAT, ORIE, Observatoire BPI, ... A partir de toutes ces données et outils d'intelligence économique, l'Observatoire produit des cartographies et données statistiques dans des secteurs très variés pour les autres pôles du service et les communes : arrivées des nouvelles entreprises, la création d'entreprises, les grands pôles économiques du territoire, les employeurs les plus importants, les acteurs de la filière santé, aux recensements des établissements de recherche, d'innovation, de tiers lieux. L'Observatoire participe en interne aux actions du territoire : le recensement des acteurs de l'immobilier concernés par la mise en place du permis de louer sur le territoire. L'observatoire a été en outre sollicité pour participer aux études diagnostics du PLUI, et du PLDDMA.

L'Observatoire économique actualise chaque année : la présence des entreprises étrangères sur le territoire, à l'identification des acteurs par filière. Concernant les mouvements des entreprises, l'Observatoire a créé un recensement des mouvements (départs, arrivées) des grands comptes sur le

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

territoire en lien avec les projets de restructuration, de livraison des projets d'immeubles tertiaires (depuis 2016).

LE MAGAZINE ÉCONOMIQUE DU TERRITOIRE : DEV'ECO NEWS

En collaboration avec la Direction de la Communication de Vallée Sud-Grand Paris, la direction du Développement économique a réalisé 3 numéros du magazine territorial. La pagination est passé à 16 pages complètes depuis l'automne 2022. Les numéros sont intégralement conçus et écrits par l'Observatoire. Il comprend trois rubriques : s'implanter, recruter et se développer. Publié à 3000 exemplaires, il est également mis en ligne sur le site de Vallée Sud dès sa parution. Trois numéros ont été publiés en 2022. Ce magazine fait une large place aux chefs d'entreprises du territoire à travers les interviews dans les différentes rubriques. Du grand compte à au chef d'entreprise indépendant et au porteur de projet, tous les acteurs économiques se retrouvent dans ce magazine.



LA PUBLICATION DE LA PLAQUETTE DE PROMOTION DU TERRITOIRE

L'Observatoire a réalisé avec l'agence JLL la plaquette sur l'attractivité du territoire pour le Salon du SIMI de décembre 2022. Ce document institutionnel est destiné aux investisseurs et aux grands comptes à travers le triptyque : Habiter, travailler et investir à Vallée Sud-Grand Paris. Elle présente la qualité de vivre du territoire, les projets immobiliers et d'aménagement sur le territoire. Elle a été réalisée à 1000 exemplaires.

LA BROCHURE : VALLÉE SUD - GRAND PARIS : UN TERRITOIRE OÙ ENTREPRENDRE

Destinée aux entreprises exogènes qui viennent s'implanter sur Vallée Sud et aux entreprises créées, cette brochure présente les atouts économiques de notre territoire et l'offre de service de la direction : le Bio Parc, la Maison des entrepreneurs et ses dispositifs, l'offre d'accompagnement pour l'immobilier et les écosystèmes des acteurs économiques de Vallée Sud et Vallée Sud Emploi.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LE CENTRE LOCAL D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC)

Le CLIC est un service social réglementé par la loi du 2 janvier 2002 rénovant l'action sociale, qui s'inscrit dans la politique sociale départementale en direction des personnes âgées. Il est autorisé à fonctionner pour 15 ans par arrêté du Président du Conseil départemental depuis le 6 mai 2009 et couvre les villes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses et Malakoff, périmètre d'exercice de la compétence défini par le Conseil de Territoire, dans sa séance du 21 novembre 2017. Un point d'accueil de proximité est installé sur chacune des 4 communes avec des coordinatrices gérontologiques et assistantes sur les points d'accueil municipaux.

Une convention annuelle de financement conclue entre le Conseil départementale des Hauts de Seine, l'Agence interdépartementale de l'Autonomie Yvelines & Hauts-de-Seine et l'EPT Vallée Sud-Grand Paris définit les conditions d'attribution de la subvention annuelle de fonctionnement pour le CLIC qui s'élève à 201 598 €.

Objectifs de la politique publique :

Rattaché à la Direction générale adjointe du Développement de Vallée Sud-Grand Paris, le CLIC est un guichet unique qui s'adresse aux personnes âgées de plus de 60 ans et leur entourage, pour favoriser leur maintien à domicile et prévenir la perte d'autonomie.

Il doit répondre à une triple logique de proximité, d'accès facilité aux droits et de mise en réseau des professionnels.
C'est aussi un centre de ressources pour les professionnels, un observatoire des besoins et des réponses y afférentes.

Les missions du service :

LE CLIC EXERCE 3 TYPES DE MISSIONS :

- **L'accompagnement individuel des personnes âgées :**
  - Informer sur les droits et démarches,
  - Évaluer les besoins de la personne âgée au domicile, en tenant compte de ses désirs et de son environnement,
  - Proposer un plan d'aide individualisé et en assurer le suivi,
  - Orienter vers les services appropriés et coordonner leurs actions.
- **L'animation du réseau partenarial :**
  - Identifier l'ensemble des acteurs existants sur le territoire d'intervention du CLIC,
  - Mettre en place les instances de concertation et de coordination dans un cadre éthique fixé par une charte de partenariat élaborée avec les partenaires du réseau,
  - Renforcer la dynamique du réseau partenarial permettant aussi un meilleur recensement de l'offre de services portée sur le territoire.
- **La mise en place d'actions collectives de prévention, d'information et d'éducation :**
  - Soutien aux aidants, par l'animation mensuelle de groupes de paroles d'aide aux aidants, sur chaque commune, animés par le psychologue du CLIC,
  - Conférences en faveur des professionnels du réseau ou en direction des usagers,
  - Ateliers collectifs sur des thématiques particulières
  - Programmes d'activités participatives,
  - Forums et rencontres-débats.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Territoire et Démographie

Situé dans un environnement très urbanisé (8 548 habitants au km2), le CLIC couvre les quatre communes de Bagneux, Clamart, Fontenay-aux-Roses, Malakoff, soit un bassin de population de 150 342 habitants sur le territoire d'intervention.

- Dont 30 832 personnes de + 60 ans (20,5%)
- Dont 11 335 habitants de + 75 ans (7,5%)
- 34% des ménages d'une personne sur le territoire ont plus de 65 ans

Une offre importante de services sanitaires est garantie aux habitants du territoire, par la présence d'hôpitaux de secteur, de cliniques et d'établissements spécialisés en soins gériatriques.

Par ailleurs, des Communautés professionnelles territoriales de santé (CPTS) se constituent actuellement sur notre territoire. Composées de professionnels des soins de ville et hospitaliers, médico-sociaux et sociaux d'un même territoire, elles ont vocation à contribuer à une meilleure coordination des acteurs de santé sur leur territoire, ainsi qu'à la structuration des parcours de santé des usager, patients et résidents.

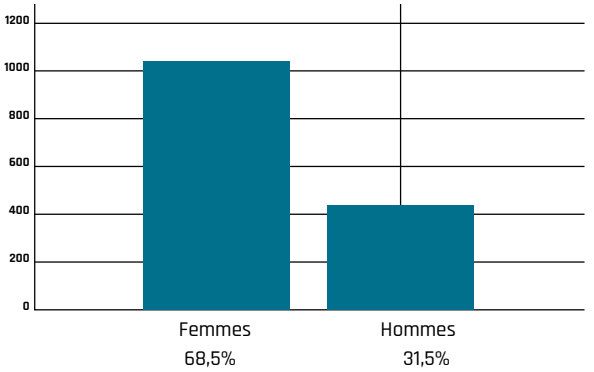

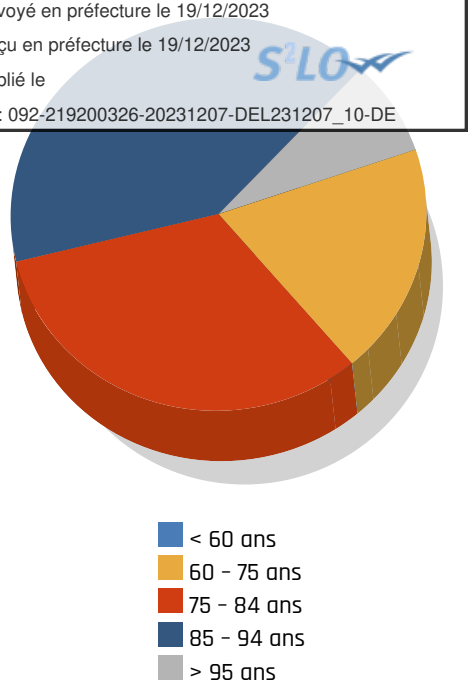

Les personnes de plus de 75 ans représentent 77% de notre public accompagné.

Le CLIC au service d'une population

1263 personnes aidées en 2022, dont :

- **68,5%** sont des femmes,
- **77%** ont plus de 75 ans et **46%** ont plus de 85 ans
- **59%** vivent seules, **32%** vivent en couple
- **106 personnes** présentant une « situation complexe » ont été suivies par le service en 2022. Elles nécessitent un suivi au long court avec un accompagnement spécifique.

Nombre de nouveaux dossiers ouverts du 01/01/2022 au 31/12/2022		Effectifs
		1348
Type de demande	**Niveau 1 :** demande d'information, orientation	886
	Niveau 2 : demande d'évaluation sans prise en charge	82
	Niveau 3 : demande de prise en charge	380

462 situations en 2022 ont nécessité une évaluation du CLIC, dont 380 ont nécessité la mise en place d'un plan d'accompagnement, et d'un suivi de la part des professionnelles.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Typologie des demandes et de l'accueil du public :

1348 DOSSIERS DE DEMANDES TRAITÉS EN 2022, DONT :

- 50% concernent des aides liées à la vie à domicile
- 23% constituent des demandes d'accès aux droits
- 5,5% sont en lien avec une offre de soins
- 5% des demandes sont relatives à une recherche de structure d'accueil ou d'hébergement.

73% DES DEMANDES ÉMANENT D'UN PARTICULIER (L'USAGER LUI-MÊME OU SON ENTOURAGE).

7461 ENTRETIENS ONT ÉTÉ RÉALISÉS EN 2022 DONT 45% PAR TÉLÉPHONE ET 42% PAR COURRIELS (OU COURRIERS). LES AUTRES TYPES D'ENTRETIENS ONT ÉTÉ RÉALISÉS À DOMICILE OU AU POINT D'ACCUEIL MUNICIPAL.

Actions collectives et temps forts 2022 :

- **Poursuite et fin du programme d'activités physiques** adaptées pour des seniors autonomes et en perte d'autonomie avec proposition d'un transport.
  Cette action est cofinancée par La conférence départementale des financeurs de la perte d'autonomie, la Région Ile de France (FSE), et le groupement Malakoff Humanis.
  Le programme a pour objectif de lutter contre la sédentarité, de développer la prévention santé par de l'activité physique et de favoriser le lien social.
  4 séances par semaine sont assurées (1 séance par ville), soit au total 64 seniors bénéficiaires regroupés en 8 groupes de 8 personnes.

- **La Pause des Aidants** : des permanences animées 2 fois par mois par le psychologue du CLIC pour le soutien des Aidants, soit 22 permanences par an qui ont permis de soutenir en 2021 une vingtaine d'aidants.

- **Poursuite du projet « Tout pour mon logement adapté »**
  Ce projet mis en place par la société ADAPTEA consiste à proposer gratuitement une visite d'évaluation d'un ergothérapeute qui réalise des préconisations pour l'amélioration de l'habitat. L'essai de matériel technique préconisé est ensuite présenté à la personne bénéficiaire.
  En 2022, le CLIC a ainsi pu orienter vers ce dispositif 40 seniors, qui ont pu bénéficier d'une visite gratuite d'ergothérapeute et d'un compte-rendu de visite.

- **Ateliers de prévention santé** : Deux sessions d'ateliers de prévention santé, animés par le réseau de santé Osmose, ont été proposés aux seniors de notre territoire au 1er semestre 2022.
  Les 2 ateliers portaient sur les thématiques de la nutrition (« Plaisir de manger pour rester en bonne santé ») et de la gestion du stress (« Moins de stress, meilleur sommeil »).
  Ils ont été déclinés sur chacune des 4 villes couvertes par le CLIC.

- **Action de prévention sur la Mémoire** : proposée sous forme de parcours de prévention autour de la mémoire, cette action a été mise en œuvre avec une représentation de théâtre-débat « Je ne me souviens plus très bien » animée par la Compagnie Entrée de jeux, qui s'est déroulée le 6 octobre 2022, suivie un mois plus tard d'une conférence animée par l'association Brain Up « Ma mémoire, pourquoi et comment la stimuler ». Cette action a été initiée par le CLIC en collaboration avec le Comité d'action sociale de la caisse AGIRC-ARRCO, financeur des prestataires.

- **Forum des métiers du Care** : Organisé par la Maison des Entrepreneurs - rattachée au service du Développement économique – le jeudi 20/10/2022, le forum des métiers du Soin avait pour objectif de présenter et de promouvoir les emplois du secteur des services à domicile, en proposant des temps d'échanges entre professionnels, créateurs d'entreprises et candidats à une formation, et auxquels le CLIC a participé dans le cadre de son expertise du secteur.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

› **La Caravane « Tous Aidants »** : Organisée par La Compagnie des Aidants, la Caravane "Tous Aidants" s'est installée sur la place de la Mairie de Clamart les 20, 21 et 22 juin 2022, de 9h30 à 19h00. Ce mini forum parcourt les places publiques de villes en villes afin de présenter les différents dispositifs déployés en faveur des aidants, en conviant les structures en lien avec des aidants à y tenir un stand.
Le CLIC a été présent sur la Caravane Tous Aidants durant les 3 jours consécutifs, ainsi qu'à la Table ronde qui s'est tenue pendant le forum.

Les perspectives à venir pour 2023

› **Edition du Guide Seniors pour le Soutien à l'Autonomie :** L'élaboration d'un tel guide permettra aux personnes âgées, aux aidants, voire aux professionnels du secteur, de centraliser toutes les informations liées au maintien à domicile et à la perte d'autonomie. : soutien à domicile, aides financières, santé, structures d'accueil et d'hébergement, adaptation du logement, protection des personnes vulnérable.
Le guide devra également être accessible en version numérique, et téléchargeable sur le site de Vallée Sud-Grand Paris.

› **Mise en place d'ateliers de prévention**, avec l'association Brain Up, sur les thématiques du Sommeil, et de la Nutrition :
Le module Sommeil est composé d'une conférence de 2 heures sur la fatigue et de 4 séances de 2 heures sur le thème "comprendre le sommeil" ; Il sera proposé à Malakoff.
L'atelier "Donner envie de manger à un proche" avec un axe principal autour de la dénutrition est composé de 3 séances de 2 heures ; ce module sera proposé à Fontenay-aux-Roses.

› **Organisation d'une représentation théâtrale** « Les pieds dans le tapis » avec la Compagnie du « théâtre du chaos ». Entièrement financée par la Conférence départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie, cette forme de théâtre interactif est destinée à sensibiliser sur les risques de chutes, les besoins et les solutions pour sécuriser le domicile, sans culpabiliser le public des seniors.

› **Poursuite du projet « Tout pour mon logement adapté »** en association avec la société ADAPTIA.
Le renouvellement du financement de cette action par la Conférence des Financeurs pour la société ADAPTIA nous permet de proposer le bénéfice de ce dispositif pour 100 seniors en 2023.

› **Mise à disposition de tablettes numériques au profit de seniors** : la solution Je Reste Autonome propose le prêt de tablettes permettant de garder le contact par vidéo avec ses proches. Confrontés à l'expérience de l'isolement contraint pendant la crise sanitaire, les auteurs de ce dispositif ont imaginé une tablette tactile qui contient une caméra et un haut-parleur intégré permettant d'appeler un proche en vidéo en touchant simplement sa photo. Cette tablette présente une ergonomie tout à fait adaptée aux seniors qui ne sont pas coutumiers d'une utilisation numérique régulière. Elle contient par ailleurs de nombreuses fonctionnalités et applications. Les auteurs du dispositif Je Reste Autonome ont fait appel aux compétences du CLIC afin de faire bénéficier de la tablette aux seniors accompagnés par notre service.
Ce dispositif est financé par la Conférence départementale des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

MISSION FONDS EUROPÉENS ET TERRITORIAUX



Depuis 2016, la mission fonds européens met en œuvre le dispositif « Investissement Territorial Intégré » (ITI) de Vallée Sud - Grand Paris. Il s'agit d'une enveloppe de 7.9 millions d'euros de subventions européennes, déléguée par la Région Ile-de-France pour la période 2014-2020. Vallée Sud - Grand Paris a ainsi pour rôle l'accompagnement de projets locaux qui, après instruction par la Région, pourront bénéficier d'une subvention européenne. En 2020 la période de sélection des opérations par l'EPT s'est achevée. Jusqu'en 2023 le programme est en phase de clôture (programmation et réalisation des dernières opérations, paiements des subventions des opérations terminées).

En 2019, le périmètre de la mission a par ailleurs été élargi aux fonds territoriaux : la mission a ainsi désormais pour objectif d'accompagner les villes de Vallée Sud - Grand Paris dans le montage et le suivi de leurs dossiers de demandes de subventions auprès de divers financeurs.

Chiffres clés 2022

FONDS EUROPÉENS (DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE/BIO PARC)

- 1 opération a été programmée dans le cadre du « Fonds européen de développement régional » pour le financement du volet fonctionnement du Vallée Sud BIO PARC, pour un total de 140 000 € de subventions prévisionnelles.
- 1 versement a été effectué pour le solde d'une opération achevée (Travaux d'aménagement du Vallée Sud BIO PARC), pour **un total de 595 916 €**

FONDS TERRITORIAUX

- les 3 dernières opérations du dispositif ont été programmées par la Région, pour un total de 509 600 € de subventions prévisionnelles
- 4 versements ont été effectués pour des opérations achevées, pour un total de 557 764 €

Financeur	Opération	Montant attribué
CNDS	Piste athlétisme Hunebelle	**400 000 €**
CRIF	Rénovation du conservatoire Darius Milhaud à Antony	**800 000 €**
CRIF	Etude faisabilité panneaux photovoltaïques	**17 050 €**
ETAT (Préf.92)	DSIL Amélioration efficacité énergétique Buanderie	**136 228 €**
ADEME	Acquisition de bennes à ordures ménagères, minibus et Midibus de 9m hydrogène	**6 182 000 €**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

SERVICES FONCTIONNELS ET VIE DES SERVICES

LES RESSOURCES HUMAINES

LES MOYENS FINANCIERS

L'ADMINISTRATION GENERALE

LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

LA DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATIONS



LES RESSOURCES HUMAINES

Vallée Sud - Grand Paris s'appuie sur plus de 900 collaborateurs afin de mettre en œuvre ses missions de service public. Ils ont contribué à la mise en place de cette nouvelle collectivité dans des délais très réduits, imposés par la loi.

L'enjeu pour Vallée Sud - Grand Paris consiste à Fournir aux services les ressources en compétences et valeurs adaptées à chaque poste tout en préservant la soutenabilité budgétaire des effectifs.

Chiffres clés 2022

- **948** agents sur postes permanents, 45.68% d'hommes et 54,32% de femmes,
- **13 135** bulletins de salaire environ,
- **967** jours de formation,
- **142** recrutements sur postes permanents,
- **7** séances du Comité Technique, **4** séances du CHSCT,
- Masse salariale : **38,9 M€**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Ouverture et mise à disposition de la salle de sport-santé au siège de Vallée Sud – Grand Paris

Depuis le printemps 2022, dans le cadre de la prévention de la santé au travail, Vallée Sud – Grand Paris met à disposition de tous les agents de VSGP l'accès à une salle de sport-santé, ouverte du lundi au vendredi. Celle-ci, située au rez-de-chaussée du siège de Vallée Sud – Grand Paris permet à ses utilisateurs d'utiliser des machines de cardio-training, de musculation, mais aussi d'accéder à des cours de fitness en vidéo.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Actualisation du règlement du télétravail

Le télétravail est mis en place au sein de Vallée Sud – Grand Paris depuis le 1er septembre 2021. Celui-ci est régi par un règlement du télétravail, qui prévoit les conditions d'accès et de réalisation du télétravail. Après 6 mois d'expérimentation, Vallée Sud – Grand Paris a décidé d'étendre l'éligibilité au télétravail à davantage de missions, permettant à un plus grand nombre d'agents d'avoir l'opportunité d'exercer leur activité à distance. Les autres modalités du télétravail restent inchangées : possibilité de télétravailler sur demande de l'agent et acceptation du chef de service, sur une journée fixe par semaine au maximum.

Ouverture de l'espace formation

La direction des ressources humaines a mis en place un espace formation, sous format Sharepoint, accessible à tous les agents de VSGP depuis l'intranet.
Dans cet espace numérique peuvent être retrouvés les actualités de la formation, le calendrier des formations, ainsi que des documents formalisant l'offre de service de la formation au sein de Vallée Sud – Grand Paris (règlement de formation, plan de formation 2021-2023, formulaires d'inscription).



Elections professionnelles

Le 8 décembre 2022 ont eu lieu les élections professionnelles au sein de Vallée Sud – Grand Paris permettant aux agents de la collectivité d'élire leurs représentants au comité social territorial (CST), à la commission administrative paritaire (CAP) pour chaque catégorie hiérarchique et à la commission consultative paritaire (CCP).

Nombre de sièges obtenus					
	CST	CAP A	CAP B	CAP C	CCP
Taux de participation	37.8%	55.6%	50%	33.9%	22.8%

Nombre de sièges obtenus						
		CST	CAP A	CAP B	CAP C	CCP
organisation syndicales	CFDT	1	1	1	4	0
	CGT	1	0	0	0	0
	Délégation autonome	2	2	0	0	4
	UNSA	2	1	3	0	0
	TOTAL	6	4	4	4	4



LES MOYENS FINANCIERS

UNE SITUATION FINANCIERE STABILISEE DANS UN CONTEXTE MACROECONOMIQUE FRAGILISEE

Après deux années de crise sanitaire, l'année 2022 a été marquée par la survenue de la guerre en Ukraine, évènement géopolitique qui a impacté fortement la situation économique mondiale alors même que des tensions dues à des reprises fortes post-Covid dans secteurs stratégiques étaient déjà à l'œuvre (fret maritime, semi-conducteurs), se caractérisant par une crise énergétique, conduisant à des tensions sur le prix de l'énergie, une accélération de l'inflation, et une augmentation progressive des taux d'intérêt.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Pour autant, les dépenses moteurs de l'inflation (alimentation et énergie) représentent moins de 10% des dépenses [illegible] contrats conclus avec les fournisseurs d'énergie (SIPPEREC et SIGEIF) ont permis par ailleurs à VSGP de bénéficier de prix garantis jusqu'à fin 2022.

Ainsi malgré un contexte économique contraint, VSGP a su maintenir sa capacité d'autofinancement brute à 25M€ (soit un taux d'épargne brute de 16%) tout en développant de nouvelles prestations de service public en faveur des habitants du territoire.

La croissance des recettes de fonctionnement a été essentiellement générée par la dynamique fiscale qui s'est avérée supérieure à la prévision. Les produits des équipements culturels et sportifs ont également augmenté du fait notamment d'un retour du grand public dans les piscines et conservatoires.

Les dépenses ont subi une hausse plus importante avec une consommation égale à 98,8% des crédits votés autorisés (pourcentage de consommation légèrement supérieure à celle de 2021).

UNE CROISSANCE DES RECETTES GENEREE PAR LA DYNAMIQUE FISCALE ; UNE AUGMENTATION DE LA FREQUENTATION DANS LES EQUIPEMENTS CULTURELS ET SPORTIFS

Les recettes globales augmentent de 9,3M€ (+4%) portée principalement par une croissance des recettes fiscales directes (+3,3M€), transférées (+ 2,8M€) et compensées (+0,6 M€).

Les produits issus de la CFE sont en hausse de 1,5M€ soit +3% par rapport à 2021. Les produits issus de la TEOM ont augmenté de plus de 2,3 M€ soit +5,1% par rapport à 2021.

Sources des recettes de fonctionnement de VSGP

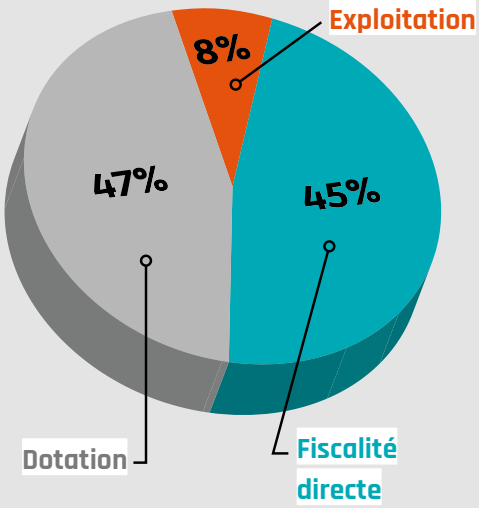

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Les recettes d'exploitation dans les piscines et conservatoires sont en hausse de + 1,9M€ :

- **Piscines** : croissance de 73 % des recettes qui s'explique par une nette augmentation de la fréquentation de tous les usagers : grand public (+71%), inscriptions aux activités (+52%) , clubs (+52%) et scolaires (+28%).
- **Conservatoires** : hausse des recettes de 20% par rapport à 2021 alors même que le nombre d'élève n'a augmenté que de +5,2%.

UNE DYNAMIQUE DES DEPENSES GENEREE PAR L'EXTENSION DU SERVICE PUBLIC MAIS EGALEMENT IMPOSEE PAR LE CADRE REGLEMENTAIRE

Les dépenses de fonctionnement sont en hausse de 10,8M€ en 2022 soit +5,8% par rapport à 2021. Une évolution qui s'explique par :

- des mesures réglementaires et contractuelles (révision des prix de marché, normes imposées, effet GVT: effet à compter du 1er juillet de la revalorisation du point d'indice, coût du transfert du théâtre de Châtillon, augmentation du tarif de traitement des OM (SYCTOM, SIMACUR, SEPUR), hausse de la subvention à BSPP... (+6 M€)
- de nouvelles prestations de services publics (+3,4M€) : extension de lignes de transport, modification de la collecte des encombrants sur trois communes (Chatenay Malabry, Le Plessis Robinson et Fontenay aux Roses)...

Sources des recettes de fonctionnement de VSGP

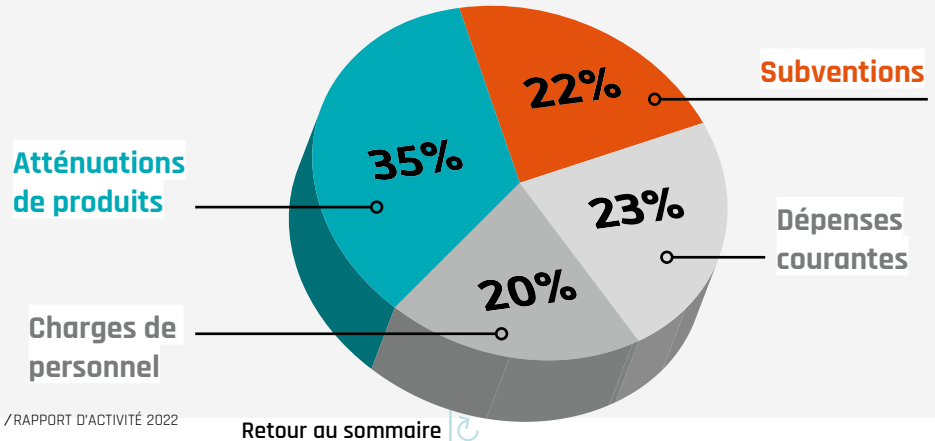

UN HAUT NIVEAU D'INVESTISSEMENT MAINTENU

Avec près de 89 M€ (hors dette), 2022 devient l'année de plus forte consommation de crédits d'investissement qui ont plus que doublé depuis la création de VSGP.

La dépense brute d'équipement par habitant de 2022 ressort à 179 € contre 124€ un an plus tôt, soit +55 €.

LES PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS

CULTURE

Numérisation et informatisation médiathèques	**0,15M€**
Études, travaux, aménagements dont,	**6,94M€**
Théâtre Gémeaux Sceaux	*0,47M€*
Théâtre F.Gémier-P; Devedjan Antony	*0,56M€*
Pole culturel Châtenay-Malabry	*0,16M€*
Médiathèques Clamart	*0,53M€*
Médiathèque Bagneux	*0,42M€*
Conservatoire Antony	*0,76M€*
Conservatoire Clamart	*0,39M€*
Conservatoire Malakoff	*0,38M€*
Conservatoire Bagneux	*0,25M€*
Conservatoire BLR/Sceaux	*0,33M€*
Conservatoire Châtillon	*0,45M€*
Conservatoire Châtenay-Malabry	*1,34M€*
Conservatoire Fontenay-aux-roses	*0,53M€*
Numérisation et informatisation des conservatoires	*0,13M€*
Acquisition matériels conservatoire	**0,21M€**
Participation actionnariat SPL Théâtre Châtillon-Clamart	**0,16M€**
Subvention investissement BA théâtres	**0,26M€**
	7,72M€

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

SPORT

Stade nautique Châtillon Malakoff	0,39M€
Piscine le Plessis-Robinson	0,41M€
Aquapol Montrouge	0,47M€
Piscines Antony	0,17M€
Piscine Clamart	0,55M€
Piscine Sceaux	0,47M€
Piscine Bagneux	0,25M€
Stade Hunebelle	6,83M€
Autre	0,1M€
	9,68M€

Développement et aménagement du Territoire

Etudes ZAC et opérations	0,43M€
Consignation et dépôt garantie	4,13M€
PLUi (pub, assistance,...)	0,4M€
Acquisitions immobilières	21,19M€
Foncier, dont	0,62M€
Frais d'actes	*0,58M€*
Rénovation bâtiment siège Territoire	3,27M€
	30,04M€

Environnement et mobilités

PCAET, dont	0,57M€
Hydrogène (études et travaux terrain Sygrie	*0,21M€*
Divers études faisabilité	*0,13M€*
Participation capital VS Renov	*0,23M€*
Transport, dont	2,64M€
Acquisition terrain public dépôt bus	*2,35M€*
OM, dont	1,56M€
Fournitures bacs, composteurs et travaux divers	*1,07M€*
Travaux déchet. Verrières	*0,42M€*
Vélo, dont	0,91M€
Études faisabilité travaux, consignes et pistes cyclables	*0,16M€*
Travaux	*0,74M€*
	5,68M€

RÉSEAUX ET COMMUNICATIONS

Éclairage public, dont	3,23 M€
Études	*,04 M€*
Travaux	*3,19 M€*
Voirie, dont	10,11M€
Études	*0,55 M€*
Travaux	*9,56 M€*
Systèmes d'information, dont	0,73 M€
Licences Office 365	*0,24 M€*
Divers études et AMO	*0,18 M€*
Matériels	*0,18 M€*
	14,07 M€

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Eau et incendie

Eaux pluviales, dont	**8,04M€**
Études	*0,54M€*
Travaux	*7,5M€*
Incendie secours, dont	**2,21M€**
Travaux	*0,39M€*
Subv. BSPP	*1,81M€*
	10,25M€

UNE DETTE NETTE STABLE

4 nouveaux emprunts ont été réalisés en 2022 : deux emprunts sur revolving (10M€ à Euribor 3mois+0,54% et 16M€ à Euribor 3 mois+0,50%) et le reste sur 2 emprunts revolving (respectivement 6 M€ et 4,9 M€) arrivés à échéance de consolidation.

Au 31 décembre 2022 le taux moyen du capital restant dû était de 1,56% pour une durée de vie moyenne de 7 ans. 100% de la dette est classée en A1 (aucun produit structuré, dette exclusivement en euros).

Le taux de charge annuelle de la dette (capital +intérêt remboursés de l'année/recettes réelles nettes de fonctionnement) est de 9,5% contre 12% en 2021, soit une qualification de « très confortable ».

Si la totalité de l'épargne cumulée non affectée et les actifs immobiliers acquis en vue de leurs cessions étaient utilisés au désendettement, l'encours de la dette serait de 50M€.

Évolution de l'endettement 2022

Encours au 31/12/2021	**180,57 M€**
Capital remboursé en 2022	**-12,59 M€**
Emprunts nouveaux 2022	**+ 36,94 M€**
Encours au 31/12/2022	**204,82 M€**
Excédents de fonctionnement cumulés	*-110,07 M€*
Actifs immobiliers cessibles	*-44,75 M€*
Endettement net	**50,00 M€**

LE VOLUME DES TRANSACTIONS

Nombre de mandats de dépenses émis			
	2020	2021	2022
Total	15 953	16 684	17 367

Nombre Titres de recettes émis			
	2020	2021	2022
Total	3 041	2 922	3 784

Délai global de paiement			
	2020	2021	2022
Délai global de paiement (source dgfip)	42,59	31,22	27,69

Factures traitées			
	2020	2021	2022
Nombre de factures	10 770	13 780	14 893

L'ADMINISTRATION GÉNERALE

LES ASSEMBLÉES

Ce service a pour missions de préparer les instances délibératives et assurer le contrôle de légalité interne des actes de la collectivité.

Chiffres clés 2022

- **46 instances territoriales :**
  - **5** Conseils de Territoire,
  - **7** Bureaux de Territoire,
  - **13** Commissions de Territoire,
  - **7** Comités des DGS.

La reprise des réunions des instances s'est faite progressivement suivant l'évolution de la crise sanitaire et des consignes imposées.

- **Contrôle interne et gestion des actes administratifs :**
  - **251** délibérations du Conseil de Territoire et du Bureau,
  - **486** décisions dans le cadre de la délégation confiée par le Conseil,
  - **521** arrêtés.

Temps forts 2022

L'extension des compétences voirie et éclairage public a eu pour conséquence une nette augmentation du nombre d'arrêtés pris par le territoire dans ces matières.



LES MOYENS GÉNÉRAUX ET LE SERVICE COURRIER

Ce service est tourné dans ses missions quotidiennes vers les autres services auxquels il apporte les outils nécessaires à l'exécution logistique, matérielle et documentaire : fournitures administratives, abonnements presse, parc de véhicules, gestion du courrier, installation des salles des instances, accueils physique et téléphonique.

Chiffres clés 2022

- **7 312** courriers arrivés en 2022 (8 657 en 2021)
- **5 269** courriers départs en 2021 (3 964 en 2021).

La diminution des courriers arrivés se poursuit mais le nombre de courrier départ a augmenté avec la reprise d'activité après les vagues de la crise sanitaire.

- **14 500 km** environ parcourus par les appariteurs.

Temps forts 2022

Le service des moyens généraux a été mobilisé en 2022 en particulier pour réaliser des déménagements et réaménagements de bureaux.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LA DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES ET DE LA COMMANDE PUBLIQUE

La direction des affaires juridiques et de la commande publique assure trois missions principales :

- **l'expertise juridique** afin de sécuriser les élus et les services,
- **la gestion des contentieux**, afin de défendre les intérêts de la collectivité devant les instances juridictionnelles, en recourant aux prestations d'un avocat le cas échéant,
- **la commande publique**, afin d'assurer le respect des règles de mise en concurrence des prestataires, d'accompagner les services dans la définition de leurs besoins et de gérer les procédures des marchés publics : passation, notification, avenant.

Chiffres clés 2022

- **77** marchés lancés et notifiés en 2022,
  55 procédures formalisées et 22 procédures adaptées,
- **7** commissions d'appel d'offres,
- **11** sinistres déclarés en dommages aux biens,
- **3** sinistres ont été déclarés en flotte automobile,
- **40** sinistres ont été déclarés en responsabilité civile,
- **26** contentieux sont en cours d'instruction.

Temps forts 2022

En 2022, la direction a obtenu la certification ISO9001. Par ailleurs, elle a continué de déployer un nouveau progiciel de rédaction et de suivi des marchés publics au sein de l'EPT.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LA DIRECTION DES SYSTÈMES D'INFORMATIONS

Chiffres clés 2022

- **3152** appels du 1er janvier au 31 décembre 2020 et 4673 tickets traités par le service support informatique
- **650** postes de travail utilisateur,
- **240** terminaux de type smartphone / tablette,
- **50** serveurs virtuels,
- **1100** comptes informatiques,
- **15 To** d'espace disque serveurs utilisés,
- **31** applications métiers, dont 28 en mode SaaS,
- Taux de disponibilité des serveurs : **99,8 %.**

LES PROJETS MENÉS EN 2022 :

- Finalisation de la mise en œuvre du dispositif (logiciel et capteurs) de mesure d'affluence des usagers dans les médiathèques.
- Migration de la médiathèque de Malakoff sur le réseau fibre optique de VSGP
- Raccordement des locaux provisoires du conservatoire d'Antony au réseau fibre optique de VSGP
- Création et développement du portail culturel ValléeScope.
- Déploiement de bornes et ouverture d'un réseau WiFi public dans les équipements (médiathèques, conservatoires, piscines)
- Poursuite du déploiement du réseau spécifique dédié au dispositif de sureté des bâtiments.
- Activation du contrôle d'accès et remise à chaque agent de VSGP d'un badge d'accès aux bâtiments.
- Refonte générale du système de téléphonie
  - Evolution des matériels
  - Uniformisation du plan de numérotation
  - Préparation à la migration des sites distants sur le réseau de téléphonie global
  - Activation du module statistique
- 1ère phase du déploiement d'écrans numériques interactifs dédiés aux enseignements dans les conservatoires. Une poursuite est prévue en 2023 afin d'équiper l'ensemble des salles de cours.
- Finalisation du marché pour la ré informatisation des médiathèques

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LES ACTIONS EN MATIÈRE DE PROTECTION DES DONNÉES À CARACTÈRE PERSONNEL

Pour rappel, l'Etablissement public territorial Vallée Sud - Grand Paris a entamé dès 2018 un processus en vue de sa mise en conformité avec ce cadre juridique national et communautaire. Un délégué à la protection des données a été désigné et le chantier a été engagé avec l'appui d'un cabinet spécialisé.

LES ACTIONS LES PLUS MARQUANTES EN 2021

1. **La poursuite du travail de mise en conformité**

En matière de :

- **Sensibilisation** : Tous les agents nouvellement arrivés (service informatique, service des marchés publics, service environnement, mobilités, ressources humaines) ont été informés et ont suivi une séance de sensibilisation sur la protection des données personnelles,
- **Traitements** : De nouveaux traitements ont été inscrits au registre de Vallée Sud - Grand Paris : contrôle d'accès des bâtiments de VSGP, gestion dématérialisée des déclarations d'intention d'aliéner (dans le cadre de l'exercice du droit de préemption), gestion des autorisation relatives au permis de louer,
- **Sous-traitance** : Plusieurs marchés publics ont été dotés de clauses RGPD : Marché en groupement de commande relatif à des prestations de communication (lots : impression, études et enquêtes, développement de sites internet), contrat avec GC Partenaires (aide au recrutement) : engagement de l'entreprise à être conforme aux règles du RGPD, marché de prises de vues en « time lapse » (respect du droit à l'image), marché de restauration collective (titulaire NEWREST).
- **Étude d'impact** : Une étude d'impact a été réalisée pour la mise en place de la vidéoprotection et vidéosurveillance dans les bâtiments de VSGP,
  - mesures de sécurité du système d'information de Vallée Sud - Grand Paris : ces mesures ont été renforcées notamment par une plateforme de filtrage des mails indésirables fournie par ORANGE.

2. **L'exercice de leurs droits par les administrés**

En 2022, trois personnes ont demandé la suppression de leurs données personnelles des traitements relatifs : à la gestion de la déchetterie de Verrières le Buisson, à la gestion du permis de louer, et relatif à la gestion des candidatures reçues par VSGP. Ces données personnelles ont été supprimées conformément aux règles du RGPD (sous 1 mois) par la DPO de VSPG.

3. **Mentions d'information des administrés**

Les administrés sont informés sur le traitement de leurs données personnelles pour toutes les nouvelles applications accessibles en ligne :

- Site internet ValléeScope : rédaction des mentions légales et informations sur la protection des données personnelles,
- Site internet de la médiathèque de Fontenay-aux-Roses : pour l'inscription en ligne, le texte de l'onglet « mentions légales » est modifié pour « données personnelles », rédaction plus précise pour l'information des utilisateurs,
- Site internet TOURIZ pour l'exercice du permis de louer : rédaction des mentions d'information et mentions légales. Ajout des mentions d'information RGPD dans les mails d'AR automatiques. La suppression automatique des comptes 3 ans après l'autorisation est effective,
- Site internet Clamart-pieton.fr : rédaction des mentions légales et des mentions d'informations sous le formulaire en ligne « contact ».

4. **Lancement d'un réseau des DPO du Territoire de Vallée Sud - Grand Paris**

- Un réseau des DPO des communes membres de Vallée Sud - Grand Paris a été constitué. Il a pour objet de créer un cadre d'échanges d'informations, de documents, un lieu d'entraide sur les questions rencontrées par les délégués à la protection des données personnelles. Une première rencontre fructueuse a eu lieu le 11 octobre 2022.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Le CLIC Vallée Sud Grand Paris – Antenne de Fontenay-aux-Roses: Bilan 2022.

Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) est un service médico-social du territoire Vallée Sud Grand Paris. A destination des seniors de plus de 60 ans, il permet d'informer, d'orienter, d'évaluer leurs besoins et de les accompagner dans le cadre de leur perte d'autonomie.

Le CLIC anime également le réseau de partenaires intervenant auprès des personnes âgées. Il propose aussi des actions de prévention à destination des seniors.

En 2022, l'équipe de l'antenne du CLIC à Fontenay-aux-Roses est composée d'une coordinatrice (1 ETP) et d'une assistante administrative à mi-temps (0,5 ETP) jusque fin mars 2022, cette dernière n'ayant pas été remplacée dans le courant de l'année.

- **L'antenne du CLIC de Fontenay-aux Roses a accompagné 271 seniors en 2022 dont 105 nouveaux suivis**. 190 femmes et 81 hommes ont été aidés au cours de cette année.
- La tranche d'âge majoritairement concernée par l'intervention du CLIC se situe entre 75 et 90 ans en moyenne. Cela représente **55 % des situations suivies.**
- Parmi ces 271 situations, **31 ont été particulièrement complexes**, du fait d'une multiplicité de problématiques (médicales, sociales, familiales, financières…) et ont demandé un accompagnement renforcé de la part de la coordinatrice du service.

Répartition par sexe:

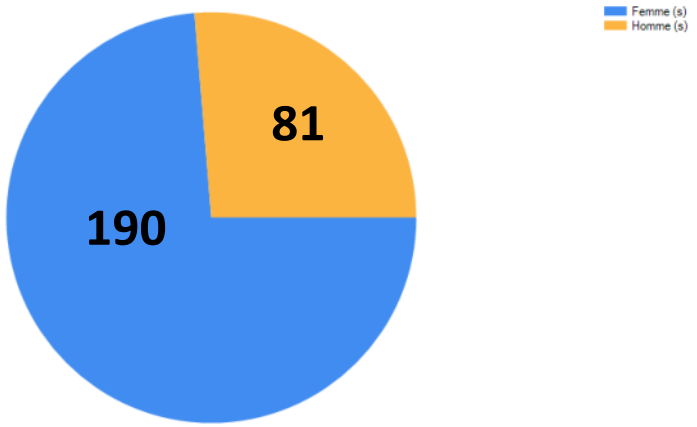

Tranches d'âges:

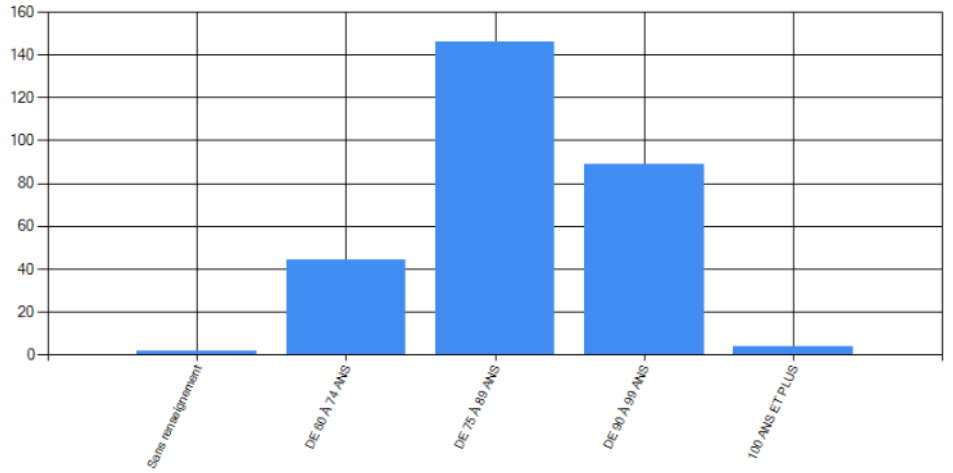

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Un besoin d'être accompagné lorsque la perte d'autonomie survient.

- Les seniors et leurs proches sollicitent majoritairement le service pour être informés et accompagnés, notamment dans le but de:

- **mettre en place des services d'aides à domicile** (auxiliaires de vie, aide ménagère, aide administrative, portage de repas, téléassistance…),
- **avoir accès à leurs droits** (aides financières…),
- **être orientés pour trouver un hébergement en EHPAD,**
- **être accompagnés pour formuler une demande de protection juridique,**
- être informés sur les démarches pour **adapter son logement à sa perte d'autonomie.**

- De nombreux entretiens ont été réalisés en 2022: **1462 entretiens** sont comptabilisés dont **605 appels téléphoniques**, **66 rendez-vous reçus** au sein de l'antenne du CLIC.

- Par ailleurs, **103 visites à domicile des seniors** ont été réalisées par la coordinatrice du service sur la ville de Fontenay-aux-Roses.

- **13 demandes de mises sous protection juridiques** ont été adressées aux autorités compétentes, dont **2 signalements et 2 notes d'informations complémentaires au Parquet du Procureur de la République.**

Nature des aides exprimées:

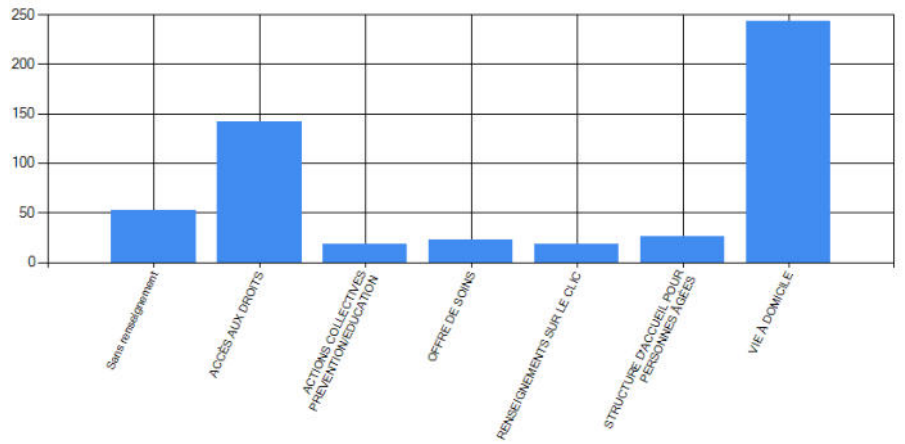

1460 entretiens réalisés en 2022:

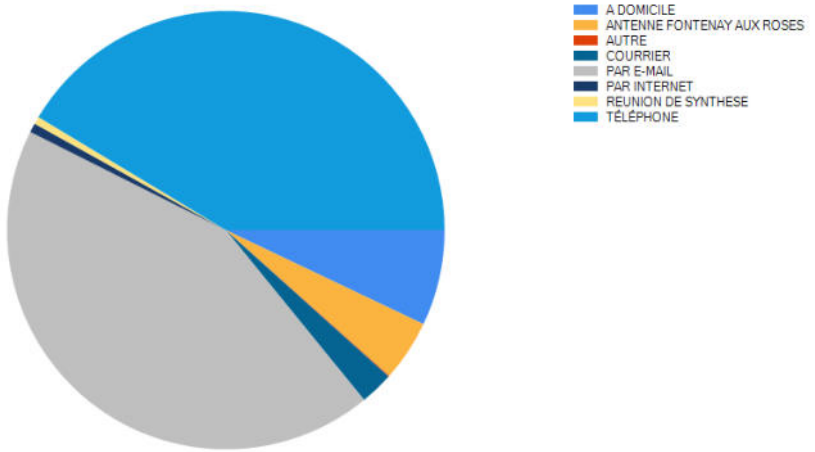

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Evolution du nombre de personnes aidées sur l'antenne de Fontenay-aux-Roses entre 2010 et 2022

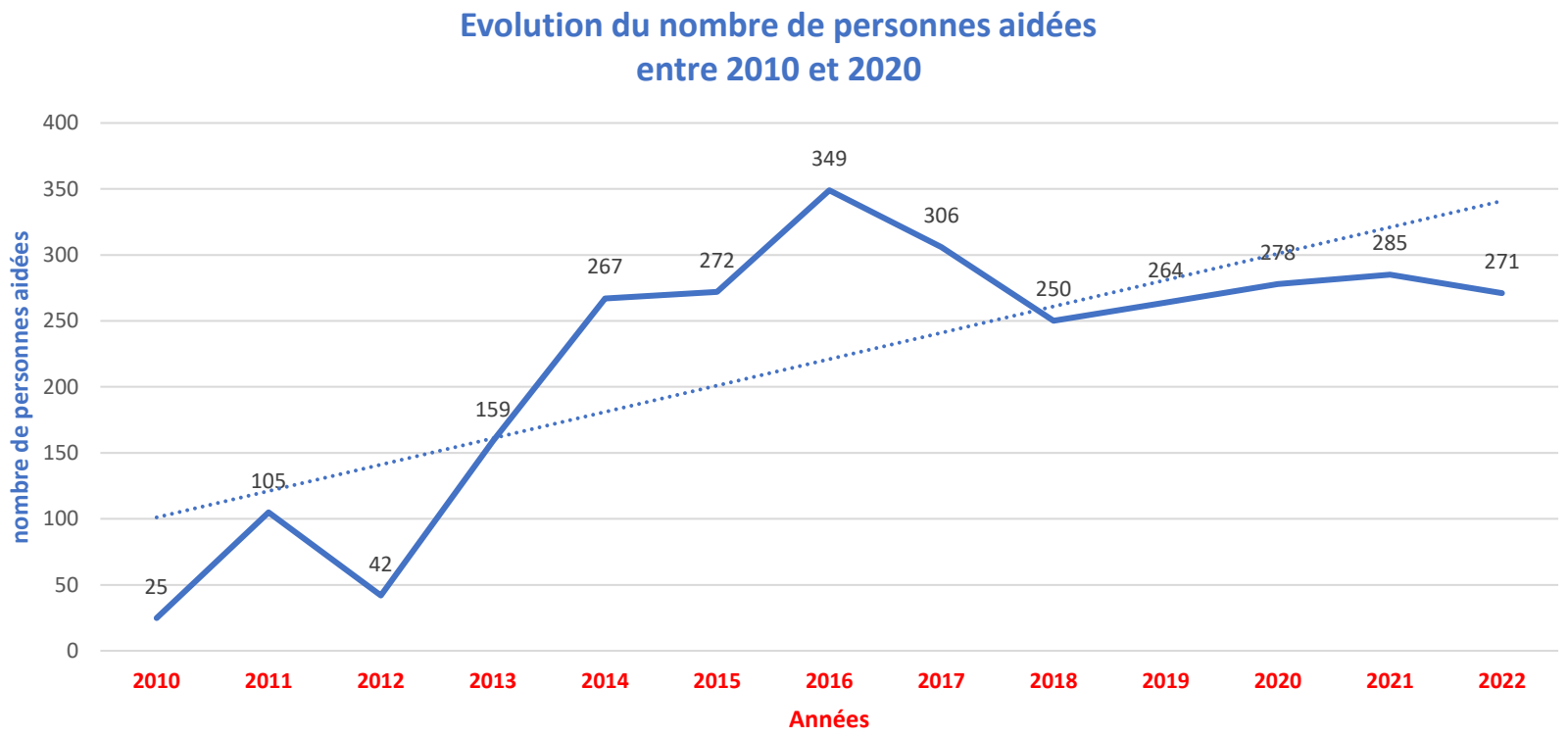

La courbe de tendance du nombre de personnes suivies est exponentielle depuis la création du service en 2010. Une moyenne de 270 personnes aidées sont suivies par an depuis 2013, année de l'arrivée de la coordinatrice actuelle.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Actions réalisées en 2022

- **A l'échelle du CLIC:**

- 4 Ateliers de prévention santé en collaboration avec le DAC OSMOSE 92 SUD dont 2 ateliers prévus à Fontenay en mars 2022.
- Mise à disposition de tablettes numériques pour quelques seniors accompagnés par le CLIC, grâce au dispositif "Je Reste Autonome" en mai 2022.
- En partenariat avec AGIRC-ARRCO, le CLIC a organisé le 6 octobre 2022 une pièce de théatre avec la compagnie "Entrées de Jeu" sur le thème de la mémoire suivie d'une conférence sur le même sujet animée par Brain Up le 10 novembre 2022
- Reprise des réunions plénières partenariales
- **Poursuite du programme APA commun aux 4 villes couvertes par le CLIC d'Octobre 2021 à juin 2022, puis prolongation de septembre 2022 à décembre 2022.**

- **A l'échelle de l'antenne de Fontenay-aux-Roses**:

- Animation Prévention santé visuelle avec "Les opticiens Mobiles" prévue au cours de la semaine bleue en octobre 2022



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Informations complémentaires sur la médiathèque

- Nombre d'adhérents actifs : 5561
- Nombre de place de consultation : 160
- Amplitude horaires hebdomadaire : 36h (ouverture le dimanche)
- Collection composée de 92702 exemplaires (tout confondus livres, revues, documents vidéo et audio, etc.)
- 113676___ prêts en 2022
- 130___ animations réalisées
    - __ pour le public jeunesse : 488 rdv (6707 jeunes)
    - __ pour le public scolaire : 181 classes (maternelles, élémentaires) reçues (4388 enfants), 3 classes de collégiens (67 jeunes), 1 classe de lycée (30 jeunes)
    - __ pour le public périscolaire : visites régulières, des actions culturelles leur sont proposées le mercredi (spectacles, ateliers, musée numérique, FabLab Micro-Folie)
    - __ pour le public familles et adultes
    - __ pour les publics spécifiques

Ces animations ont touché _ fontenaisiens et fontenaisiennes.
Nombre total de visiteurs : 87616 (fontenaisiens et alentours).

Temps forts 2022 :
La médiathèque offre divers services : lecture publique, salons d'expositions 13-15 expositions par an, service innovant Micro-Folie fixe, et mobile, piloté par La Villette à rayonnement international, participe aux actions (Contrat Territoire Lecture, Education aux Médias et à l'information, La science se livre, Manga ...), projets territoriaux : optimisation des horaires, RAN (nouvel SIGB, portail commun), démarche Qualivilles, contribue activement à la politique culturelle locale dynamique « la culture pour tous » : Festival danses et musiques ouvertes, Le Printemps de la sculpture, Balade au Japon, forum des associations, participe aux manifestations nationales : Printemps des poètes, semaine bleue, rentrée littéraire avec la librairie Pêcheurs d'étoiles.

L'année 2022 est marquée par l'optimisation des horaires + ouverture du dimanche dès février (+9h) sauf pendant les vacances scolaires, jours, week-ends fériés.
Les courbes de fréquentation, emprunteurs actifs, emprunts de documents sont montantes après la crise sanitaire COVID.
Malgré un début d'année 2022 encore en période COVID, la médiathèque a pu ouvrir ses portes et maintenir l'ensemble des animations.

La médiathèque propose également des conseils en informatique réguliers, des concerts (9 en 2022) dont certains en plein air, des conférences, ateliers musicaux, des rdvs, ateliers d'écriture d'un spectacle en partenariat avec le conservatoire de FAR.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

En 2022, 15 expositions se sont déroulées dans les salons du château Sainte-Barbe, dont Jeux de dames, hommage au talent de l'artiste peintre H. Savalli, BAUMANN COLLECTIONS, grand photographe, portraitiste (nombreuses stars mondiales) et vidéaste, PHILIPPE SCRIVE, arrivé à Fontenay-aux-Roses en 1952, artiste de renommée internationale, Astrapi t'éduque aux médias dans le cadre de l'EMI, Mémoire de farfelu - André Malraux, l'association des Amis d'Edmond et J.J.J. Rigal rend hommage à A.Malraux, l'ami du peintre français E.Rigal.

Le dispositif Micro-Folie piloté par La Villette subventionné par la MGP Le Grand Paris, la DRAC, implantée à la médiathèque de Fontenay-aux-Roses, véritable tiers lieu inauguré en novembre 2021 suit son cours.
Chaque mois plusieurs animations mensuelles sont programmées pour enfants et adultes. Des objets 3D sont modélisés et imprimés sur place lors d'ateliers.
De nombreux partenariats sont développés avec les structures locales, sociales, culturelles, La petite Bibliothèque Ronde (action avec le réseau scolaire du Québec)… (théâtre, collège, écoles, accueils de loisirs…). A noter une sortie organisée avec les jeunes de la Ville dans un musée national à la suite d'une visite du musée numérique en partenariat avec l'espace Joséphine Baker, lieu accueillant des jeunes à FAR.
Le Fablab voué à se développer a été équipé d'une découpeuse vinyle, laser ; cela ouvrant sur de nouveaux ateliers innovants, acquisition de compétences professionnelles/insertion.
Concours micro-métrages de La Villette, réalisation de micro-métrages
Mise en place de la Micro-Folie libre-service en juillet 2022.
Cycle de conférences sur les peintres scandinaves, grand succès.
Mise en place d'ateliers de formation au FabLab.

Education aux Médias et l'Information : Florent Pommier, journaliste, spécialiste de l'EMI, en résidence, a animé des formations pour le personnel des médiathèques des 11 villes du territoire et des ateliers à destination des jeunes lycéens, collégiens dans le cadre du CTL (contrat territoire lecture), action orchestrée par la direction des médiathèques transférées au siège, pilotée par la médiathèque de FAR.

La science se livre : manifestation départementale subventionnée permet de valoriser les sciences (recherches scientifiques actuelles, femmes scientifiques, innovation) : de nombreuses actions sont proposées (ateliers scientifiques pour enfants, conférence par le CEA, projection débat et l'exposition L'Eau, entre art et sciences, hommage au talent des artistes et scientifiques Stéphanie Reiss et Jean Letourneur, artiste fontenaisien de grande renommée.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

RAPPORT ANNUEL 2022

Sigeif

SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LE TERRITOIRE DU SIGEIF *

5,68 M
d'habitants

188
communes desservies au gaz naturel dont
66 adhérentes à l'électricité

9 533 KM
de réseau gaz
9 374 KM
de réseau électrique

15,8 KM
programmes de lignes multi-réseaux déposés
11 M€ HT
d'investissement

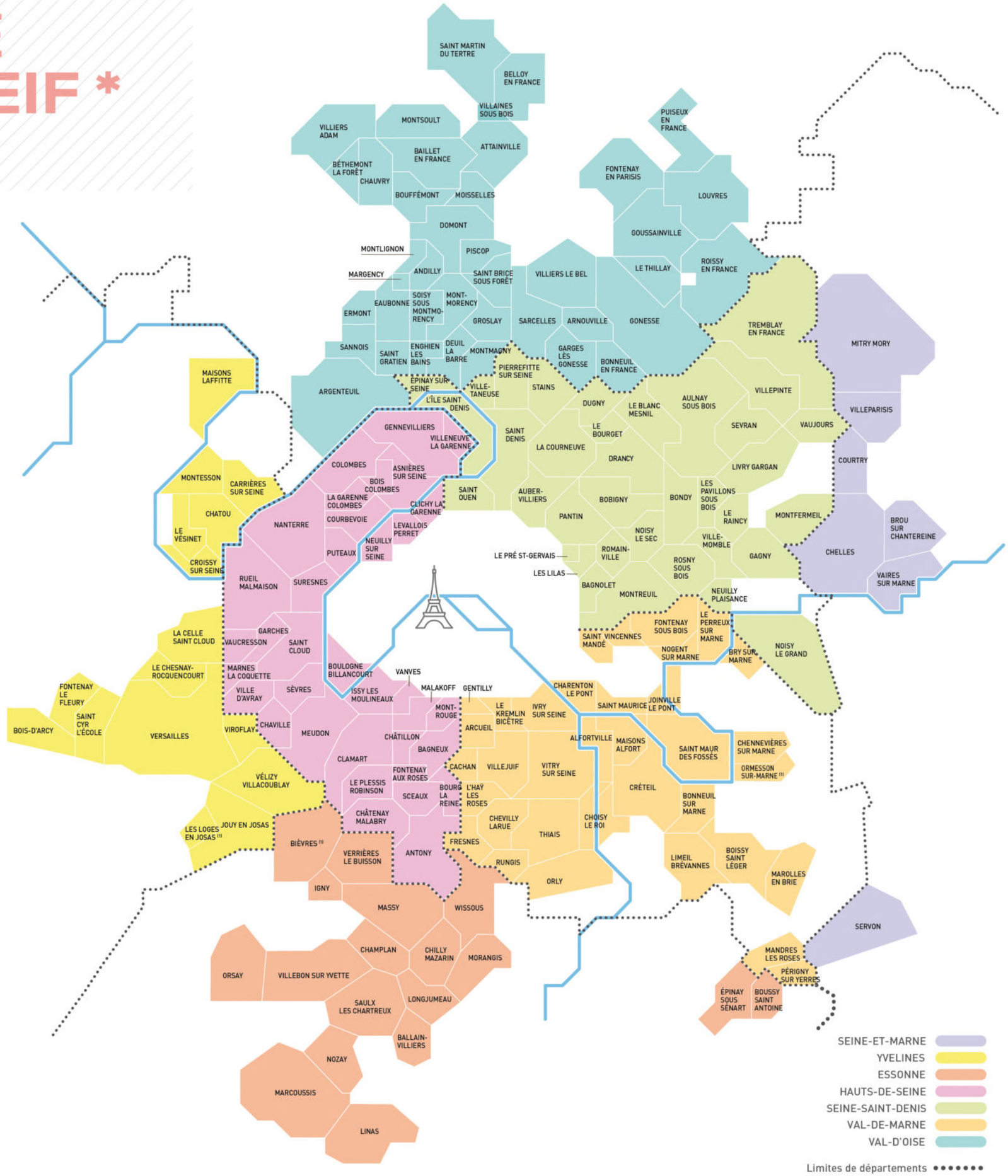

150 M€
d'achat de gaz par an, pour un volume de **3 TWH**

1er acheteur public de gaz en île-de-France

1er réseau public de bornes de recharge en île-de-France
769 Points de recharge déployés sur 101 communes

242 GWH CUMAC
de CEE déposés dont
586 Wh cumac " précarité "
1 640 (1) GWH CUMAC
déposés depuis 2015 (dispositif Sigeif/Sipperec)

6,64 M€
reversés depuis 2015 aux collectivités bénéficiaires du dispositif des CEE

* S'ajoutent aux deux compétences historiques gaz et électricité, celles liées, notamment, aux GNV, IRVE, EnR...

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

SOMMAIRE



PAGE 2
LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

PAGE 5
LES CHIFFRES CLÉS

PAGE 9
FAITS MARQUANTS 2022



PAGE 29
GOUVERNANCE ET INSTANCES

- Structures et instances.
- Les missions historiques.
- Une offre de services large et innovante.
- Coopération décentralisée, le Sigeif poursuit son action.
- Le bureau du Sigeif.
- Les commissions.
- La communication institutionnelle du Syndicat.
- Le budget du Syndicat.



PAGE 53
LES ACTIONS DE DÉCARBONATION

- Mobilité électrique : 1er réseau public. de bornes électriques en Île-de-France.
- Mobilité gaz : le GNV/Bio-GNV, une mobilité propre en Île-de-France.
- L'unité Biométhanisation à Gennevilliers.
- L'offre solaire et lancement des projets pilotes.
- Le contrat chaleur renouvelable (CCR).



PAGE 69
NOS MISSIONS HISTORIQUES : CONCESSIONS GAZ ET ÉLECTRICITÉ

- Les modalités du contrôle.
- Le territoire, les clients et la consommation.
- Concession gaz : le contrôle technique et financier de la concession.
- Concession électricité : le contrôle technique et financier de la concession.
- Le contrôle et le sécurisation de la perception de la TCCFE.
- Le contrôle comptable et financier des concessions.
- Les enquêtes de satisfaction auprès du client-usager.



PAGE 117
LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN ACTIONS

- Accompagner les collectivités dans la transition énergétique.
- Valoriser les CEE : le dispositif commun.
- Innovation.
- Groupement de commandes gaz : acheter le gaz aux meilleures conditions.
- Enfouissement des lignes électriques aériennes.



PAGE 141
ANNEXES

- Membres du Comité d'administration.
- Longueur des réseaux de gaz et d'électricité et énergies acheminées.
- Membres du groupement de commandes gaz.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



JEAN-JACQUES GUILLET

Président du Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France

Maire de Chaville

Membre honoraire du Parlement

LE MESSAGE DU PRÉSIDENT

« L'équipe du Sigeif est prête, une fois encore, à relever le défi. »

Dans le domaine de l'énergie, n'attendons pas de solution miracle à la crise que nous connaissons. Les prix demeureront à un niveau élevé, les tensions géopolitiques étant loin de s'apaiser et les mécanismes européens de se modifier.

Faut-il s'en lamenter ou, au contraire, saisir cette occasion pour mener des politiques volontaristes ?

Depuis longtemps, on savait que le « signal prix » était le facteur déclenchant l'action en faveur des énergies renouvelables, de l'efficacité et de la sobriété énergétiques. Nous en avons aujourd'hui la confirmation. Si, de son côté, l'État relance l'industrie nucléaire, les collectivités locales sont soucieuses de rénovation thermique de leurs bâtiments, comme de valoriser de nouvelles pistes de production d'énergie. La géothermie profonde ou de surface, la chaleur fatale, le solaire photovoltaïque et thermique, le biométhane, l'hydrogène, etc, constituent des opportunités attrayantes mais qui, hélas, ne peuvent pas toujours être mises en œuvre rapidement.

C'est le cas de l'hydrogène dont l'usage, en particulier dans les transports, ne pourra être que partiel à moyen terme.

Le Sigeif, en coopération avec ses concessionnaires et l'Ademe, dont il est opérateur pour le Fonds chaleur, est l'outil privilégié des communes pour l'exploration et la mise en œuvre de ces différentes pistes.

Mais son expertise, le sens de l'innovation, qu'il porte dans ses gènes depuis l'origine et qu'il va développer prochainement, lui permettent de prendre aussi en compte les réalités.

Les énergies fossiles, qu'on le veuille ou non, sont loin d'avoir disparu, et les outils technologiques nécessaires à la transition sont loin d'être opérationnels. Si certaines de nos actions auront des effets rapides, par exemple dans la mobilité, le biométhane ou le solaire, d'autres doivent être envisagées sur le long terme.

L'équipe du Sigeif est prête, une fois encore, à relever le défi.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LE SIGEIF EN ACTION

21 juin - *Lancement de l'un*



4 mai - *Inauguration d'une borne de recharge à Noisy-le-Grand*



28 octobre - *Signature du nouveau contrat de concession gaz*

17 mai - *Intervention du Sigeif sur le plateau de France 3 Île-de-France*







12 mai - *Inauguration d'une borne de recharge à Bagneux*



18 octobre - *Sommet de l'Axe-Seine*



7 juin - *Visite de la ferme solaire de Marcoussis par l'union des maires de l'Essonne*



29 mars - *Signature du projet de la ferme solaire urbaine sur toiture à Maisons-Alfort*



5 janvier - *Inauguration de la borne de recharge à Suresnes*

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

19 octobre - *Campagne de presse du Pôle énergie Île-de-France dans Le Parisien*



22 novembre - *Campagne de presse du Pôle énergie Île-de-France dans Le Parisien*



17 octobre - *Lancement du SDIRVE du Sigeif*





17 octobre - *Comité d'administration*



22 décembre - *Mise en service de la station multi-énergies de Sigeif Mobilités à Réau*



27 septembre - *Congrès FNCCR à Rennes*



20 octobre
Congrès AMORCE



6 septembre - *Inauguration d'une borne de recharge à Colombes*





12 janvier - *Présentation des prestations d'efficacité énergétique proposées par le Sigeif*



22 octobre - *Signature de la charte d'engagement écogaz*

28 juin - *Signature d'une convention Sigeif/Siaap au salon de l'AMIF*

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LES CHIFFRES DE LA CONCESSION GAZ

188
communes desservies

5 682 158
habitants

1 161 061
clients

294 M€
de recettes pour

22 724 GWH
de gaz acheminés

1 391 M€
valeur nette réévaluée

2 360 M€
valeur brute des ouvrages

9 533 KM
longueur du réseau

101 911
conduites montantes, dont
56 459 (55,4 %)
en concession

46,7 M€
consacrés à l'adaptation et à la sécurisation

16,8 M€
consacrés au développement du réseau

494
dommages aux ouvrages de gaz lors des travaux de voirie, dont
310 avec fuites

7 678 KM
de canalisations surveillées, dans le cadre de la recherche systématique de fuites

31,4 ANS
âge moyen des canalisations

2 613
postes de détente de distribution publique

TAUX DE DOMMAGES AUX OUVRAGES LORS DES TRAVAUX DE VOIRIE [POUR 100 DICT] *

En 2022, GRDF a enregistré 494 dommages aux ouvrages (- 5,6 %) lors ou après travaux de tiers, dont 310 fuites enterrées.
43,9 % des dommages ont été causés par une utilisation inappropriée de la pelle mécanique, bien que ces dommages ne représentent que 4,7 % des incidents, ils sont à l'origine de 17,7 % des clients coupés.

** Nombre de déclarations de chantiers avec présence de canalisations gaz (toutes maîtrises d'ouvrage confondues : collectivités, opérateurs de réseaux, particuliers...).*

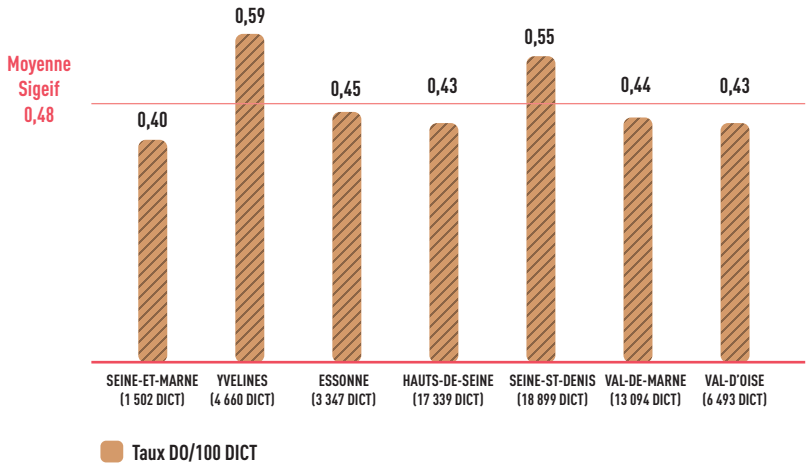

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

RÉPARTITION DES CLIENTS
PAR TARIF D'ACHEMINEMENT *

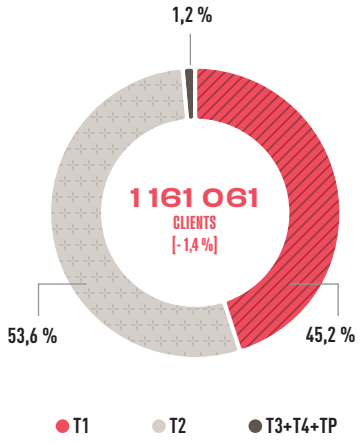

** Voir définition des tarifs d'acheminement en page 72.*

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION
PAR TARIF D'ACHEMINEMENT *

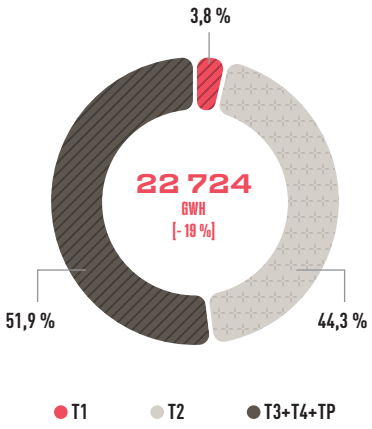

QUANTITÉS ACHEMINÉES
PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

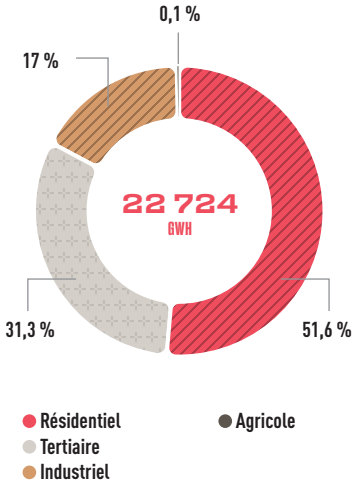

NATURE ET LONGUEUR DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION
PAR MATÉRIAU

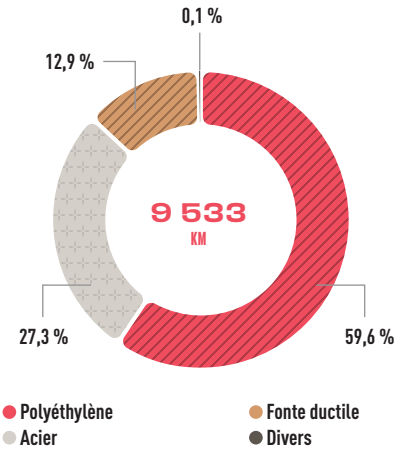

NATURE ET LONGUEUR DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION
PAR PRESSION

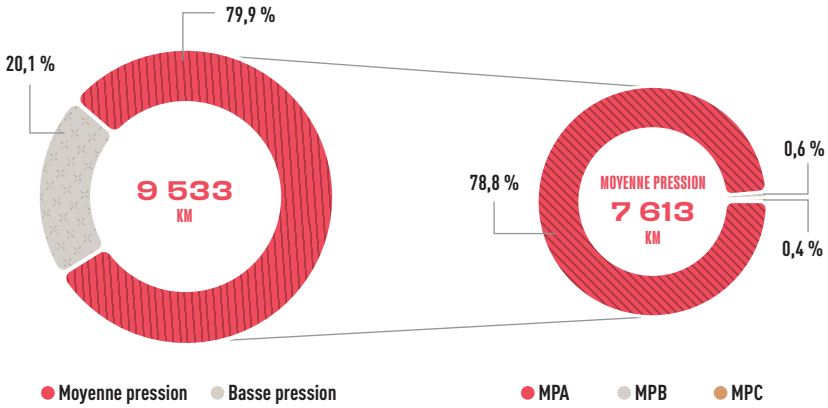

ÉVOLUTION DE LA NATURE DES RÉSEAUX 2021/2022 (EN KM)

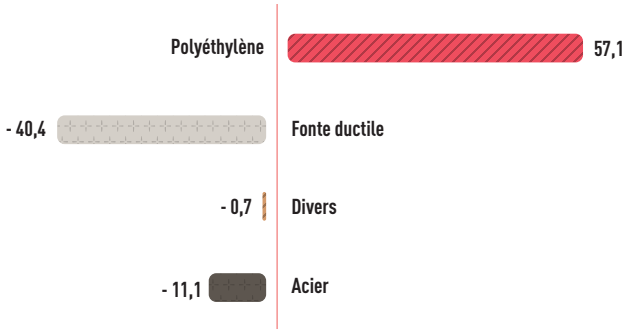

ÉVOLUTION DU BIOMÉTHANE SUR LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE

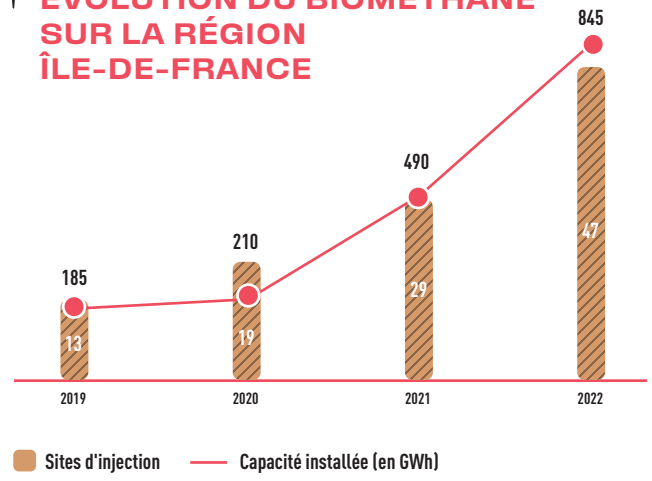

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LES CHIFFRES DE LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ

66
communes

1 474 061
habitants

739 764
clients

266,5 M€
de recettes pour

6 109 GWH
d'électricité acheminés

1 097 M€
valeur brute des ouvrages

584 M€
valeur nette des ouvrages

4 003 KM
de réseau HTA

et **5 372 KM**
de réseau BT

24,6 M€
consacrés à la qualité, à l'environnement et au renforcement,

dont **3,3 M€**
pour les postes sources

39,4 M€
consacrés au développement du réseau électrique

36,9 ANS
âge moyen des ouvrages

1 327
clients aidés dans le cadre du FSL

4 927
postes sources

43 874
clients coupés plus de 3 h, en durée cumulée

et **40,5 MIN**
de durée moyenne de coupure par an (critère B)

2 596
producteurs d'électricité

dont **2 568**
d'origine photovoltaïque

pour **130 MW**
de puissance raccordée

30 595
clients crédités du chèque énergie par EDF Commerce

CRITÈRE B : DURÉE ANNUELLE DE COUPURE (PAR CLIENT BASSE TENSION, EN MIN)

Avec **40,5 min** de temps moyen de coupure en 2022, **la tendance du critère B** sur le territoire du Sigeif s'est **améliorée de 3,8 min**.

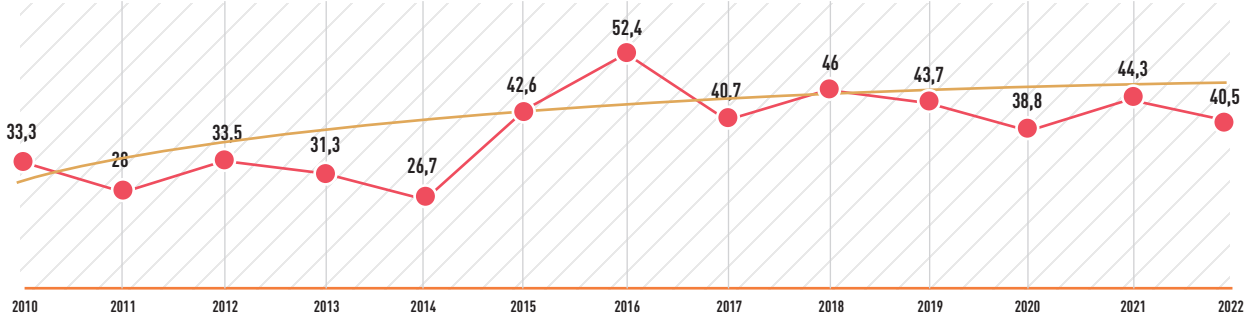

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

RÉPARTITION DES CLIENTS
ENTRE TARIF RÉGLEMENTÉ ET OFFRES DE MARCHÉ

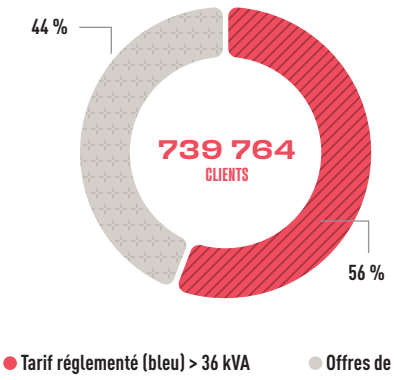

RÉPARTITION DE LA CONSOMMATION
ENTRE TARIF RÉGLEMENTÉ ET OFFRES DE MARCHÉ

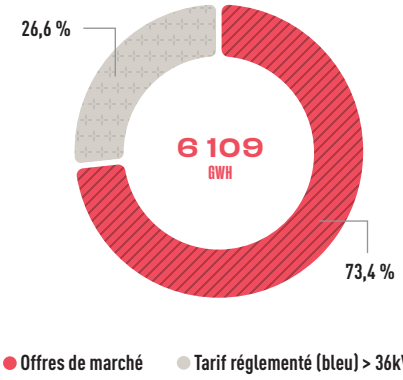

NATURE ET LONGUEUR DES RÉSEAUX DE DISTRIBUTION

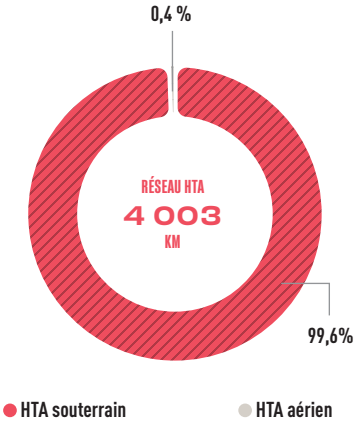

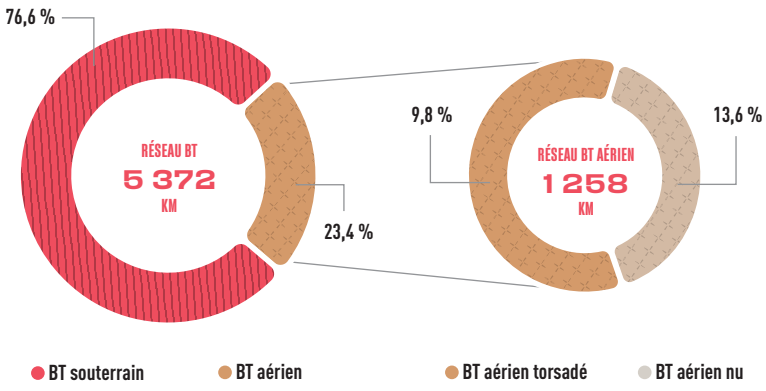

ÉVOLUTION DE LA NATURE DES RÉSEAUX 2021/2022 (EN KM)

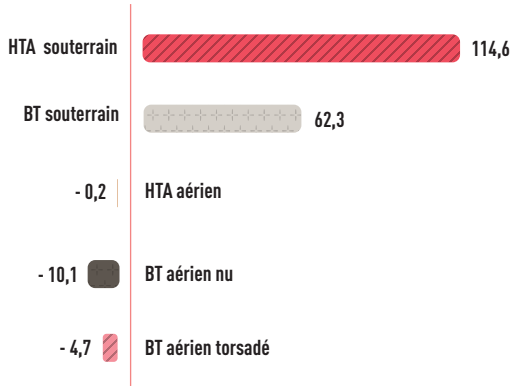

PART DU RÉSEAU AÉRIEN



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



FAITS MARQUANTS 2022

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE





Hausse des prix et instabilité chronique : l'invasion de l'Ukraine par la Russie a bouleversé les marchés de l'énergie. Elle a rebattu les cartes géopolitiques, par l'interruption progressive des flux de gaz et pétrole russes vers l'Europe, celle-ci recourant en urgence à d'autres sources d'approvisionnement, depuis les États-Unis ou le Proche-Orient. Elle a également remodelé les mix énergétiques, au profit des énergies renouvelables et du nucléaire, dont le retour en grâce s'explique aussi par ses très faibles émissions de gaz à effet de serre, au moment où le réchauffement climatique, par la multiplication de phénomènes extrêmes, devient une réalité tangible pour tous. ⊹

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



HAUSSE INÉDITE DES PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ

Pendant près d'une décennie et jusqu'à la mi-2021, en Europe, le prix de base du mégawattheure d'électricité avait fluctué entre 30 et 60 euros. À l'issue de la crise sanitaire, la courbe s'inscrit à la hausse. Les prix vont alors grimper et descendre au gré des événements géopolitiques ou d'aléas industriels, passant de 100 euros le MWh en septembre 2021[1] à 369 en mars 2022, à la suite de l'entrée en guerre de la Russie. Après ce début d'année mouvementé, le MWh hebdomadaire atteint 612 euros en septembre (avec des pointes à 1 000 euros !), en raison d'une production nucléaire en berne, de réserves hydroélectriques en baisse et de la crainte des interruptions de livraison de gaz par Nord Stream 1. Puis le mégawattheure retombe, après l'annonce par la Commission européenne de réflexions visant à édifier une nouvelle architecture européenne de marché. Malgré une fin d'année particulièrement douce, les prix remonteront encore, clôturant une année 2022 marquée par une violence inédite des mouvements de marché.

Les facteurs géopolitiques sont évidemment largement à l'origine de cette flambée des prix, mais celle-ci s'explique également par le mécanisme de formation des prix. En effet, l'électricité étant une énergie non stockable, l'offre doit en permanence s'ajuster à la demande. En conséquence, les centrales de production sont appelées au fur et à mesure des besoins, en commençant par les moins chères (solaire, éolien, nucléaire), pour ne recourir que marginalement aux plus chères (centrales thermiques au gaz, charbon et fioul).

Ce modèle de la rémunération au mérite (ou au coût marginal) n'est pas nouveau et il a longtemps permis à EDF de structurer sa tarification. En étant confronté à une situation de pénurie totalement inédite, il a montré ses limites. À la chute de la production nucléaire française, qui contribue de longue date à la stabilité des prix de gros en Europe, se sont ajoutées des conditions météorologiques défavorables aux productions éolienne (peu de vent) et hydraulique (sécheresse). Pis : appelées à la rescousse, les centrales au gaz ont subi les conséquences de l'embargo de la production russe et du coût du CO_2. Autant d'éléments qui, survenant au même moment, ont entraîné une spirale inflationniste qui ne s'est calmée qu'en fin d'année .

(1) Prix moyen hebdomadaire (sources : Épex, RTE).

LA FOLLE ANNÉE DES PRIX DE L'ÉNERGIE

L'énergie abondante et bon marché n'est plus qu'un lointain souvenir. Après une décennie de prix bas, voire très bas, le retournement de situation est brutal. En 2021, le monde avait subi un choc énergétique global, avec une hausse des prix vigoureuse, qui avait signé la fin des périodes de confinement et accompagné la reprise économique. En 2022, l'invasion de l'Ukraine par la Russie a brutalement accentué ce mouvement de hausse généralisée, le gaz et l'électricité atteignant des niveaux inédits et le pétrole tutoyant à nouveau les 100 dollars. Mais cette fois, le choc énergétique global a surtout touché l'Europe, parce qu'elle était directement impactée dans son approvisionnement en gaz et pétrole. Qui plus est, la politique sanitaire de la Chine, avec des confinements stricts, s'est traduite par un net rétrécissement de sa demande en énergies fossiles, évitant ainsi un emballement supplémentaire des marchés. L'Europe s'est donc organisée pour réagir à cette nouvelle situation géopolitique, redessinant à la fois une politique énergétique plus ambitieuse et actant des modifications substantielles de ses flux d'approvisionnement. Elle a aussi dû prendre dans l'urgence des mesures de protection des consommateurs, qui faisaient face à des factures particulièrement lourdes.

L'Europe a subi plus de dix-huit mois de hausse presque continue des prix de l'électricité et du gaz. En 2020, ce dernier s'échangeait à 20 euros le MWh. En 2021, à l'issue de la crise sanitaire, ces prix ont commencé à grimper. Puis, en 2022, ils se sont envolés. Crise géopolitique avec la guerre menée par la Russie, interruptions de fourniture pour les pays refusant de payer le gaz en roubles, embargo européen du gaz russe, sabotage de Nord Stream 2, indisponibilités du parc nucléaire… : tout s'est conjugué ou presque pour affoler les marchés. 200 euros, 300, 400… Le prix du mégawattheure n'a cessé de grimper, et, en moins de deux ans, il a été multiplié par vingt. Le seul facteur favorable vient de Chine : empêtrée dans sa politique sanitaire, elle a mis à l'arrêt des pans entiers de son économie, réduisant de facto ses besoins en gaz naturel liquéfié.

Cette crise inattendue a mis en évidence la fragilité énergétique de l'Europe. Celle-ci a cependant su réagir, en réorientant ses importations (Algérie, Qatar, États-Unis), reconstituant rapidement ses stocks. Une fin d'année aux températures clémentes a fait le reste, amorçant le retour des prix du gaz aux alentours de 50 euros le MWh, un niveau presque raisonnable.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LE SYSTÈME ÉLECTRIQUE EUROPÉEN A TENU BON



Pourtant, et de manière paradoxale, le marché a en quelque sorte tenu son rôle : la hausse des prix a fait baisser la demande. Le phénomène s'observe dans les entreprises, certaines ayant fermé leurs portes de manière temporaire, et chez les particuliers, qui ont bénéficié d'aides ciblées ou de boucliers tarifaires, mais aussi réduit leur consommation. Par ailleurs, bien que critiqué de toutes parts, le marché n'a certes pas permis de contenir la flambée des factures, mais il a largement contribué à la sécurité d'approvisionnement en permettant, à tout instant, à chaque producteur de vendre de l'électricité au meilleur acheteur du continent. De fait, en France, où des prévisions alarmistes annonçaient de possibles black-out, l'année 2022 s'est terminée sans coupures de courant.

Cette efficacité relative du marché pèse cependant peu au regard du montant des factures et du mécontentement des populations. Pour les gouvernements, dont celui de la France, il est urgent de changer les règles. En septembre, Bruxelles plaide pour une réforme structurelle du marché de l'électricité : *« La flambée des prix de l'électricité montre clairement les limites du fonctionnement actuel du marché »*, estime alors la présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen. Plus de deux décennies après la création du marché intérieur de l'électricité, à la fin des années 1990, le changement de cap est significatif.

ÉVOLUTION DU PRIX *SPOT* MOYEN HEBDOMADAIRE ENTRE SEPTEMBRE 2021 ET JANVIER 2023

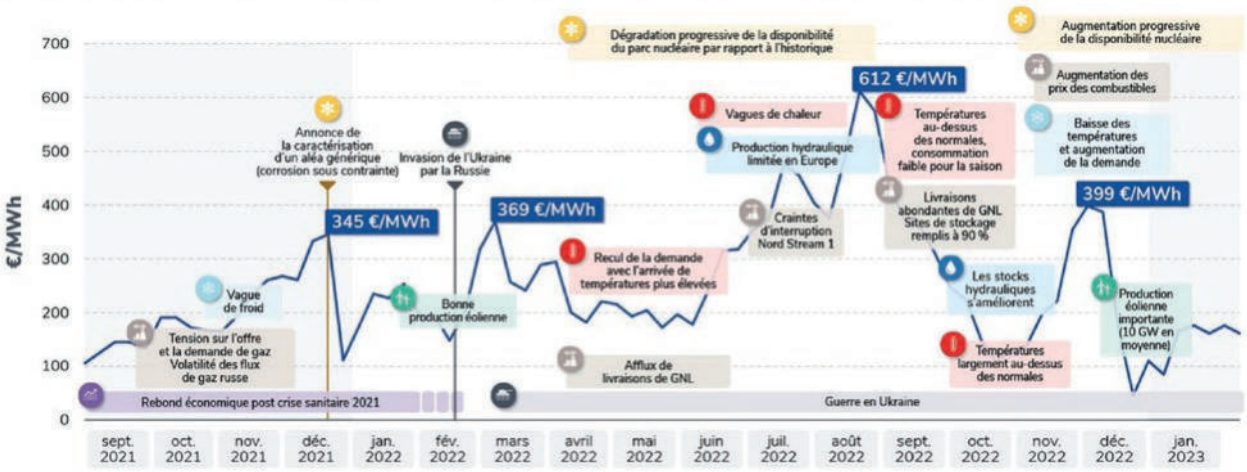

Sources : Epex / RTE.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

L'EUROPE RÉFLÉCHIT À UN NOUVEAU MODÈLE

Mais face à cette crise inédite, les options semblent limitées. Le blocage des prix épargne le consommateur mais représente un coût pour le contribuable. La réponse européenne se heurte aussi à des mix de production très divers : centrales nucléaires en France, renouvelables et gaz en Allemagne ou en Italie, charbon en Pologne… Sans oublier la lutte contre le réchauffement climatiques qui pousse à fermer les centrales thermiques dont la flexibilité fait parfois défaut.

Qui plus est, la crise résulte largement d'éléments conjoncturels dont il est difficile de percevoir la pérennité. En France, où le gaz représente moins de 10 % de la génération d'électricité, le modèle est difficile à comprendre. Mais c'est oublier que le parc nucléaire français a longtemps contribué à la stabilité des prix en France et en Europe.

Quelques pistes néanmoins se dessinent, pour parvenir à des prix de gros plus ou moins stables. Les contrats à longues dates dans les énergies renouvelables permettent à l'acheteur et au producteur de s'entendre sur un prix à long terme. Les contrats de différence (CFD) partent du même principe, avec un prix de référence et des écarts à compenser en fonction des prix de marché. Car, autant que la sécurité d'approvisionnement et la sagesse des prix, il s'agit de donner un signal attractif aux investisseurs pour qu'ils construisent de nouvelles centrales : la flambée des prix est aussi une crise de production. Avec des prix bas, voire anormalement bas durant plusieurs années, les consommateurs étaient à la fête. Mais les producteurs ont été dissuadés d'investir, notamment dans les centrales thermiques de pointe.

À terme, l'embargo du gaz russe combiné à l'arrêt de certaines centrales à charbon et de réacteurs nucléaires en Europe (un mouvement amorcé après Fukushima, mais qui semble remis en cause, au moins en France et en Belgique), continue à déséquilibrer le marché. Néanmoins, l'Europe a su réagir rapidement et de manière coordonnée, notamment en se dotant de nouvelles capacités d'accueil de gaz naturel liquéfié. Longtemps honni, le gaz de schiste des États-Unis est désormais accueilli à bras ouverts.



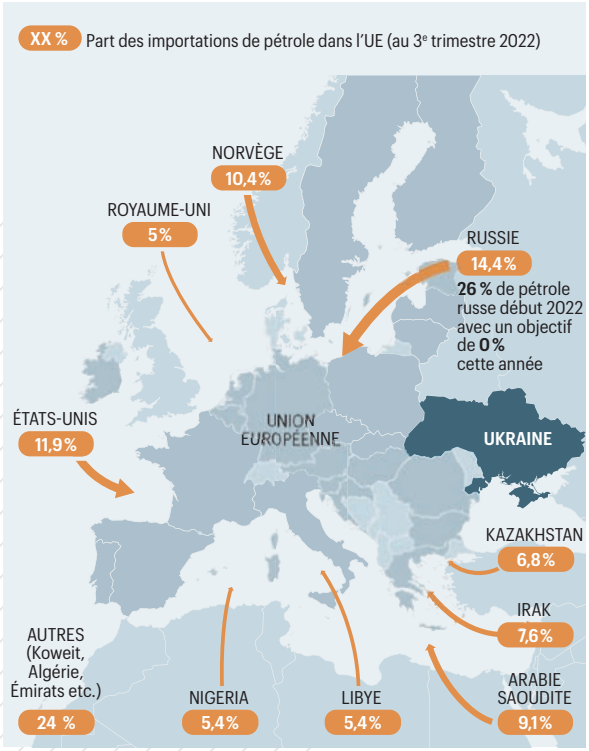

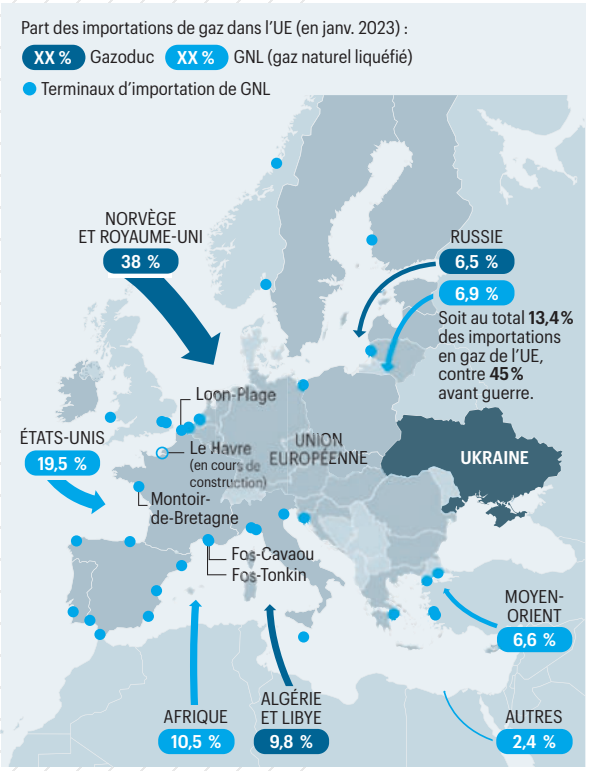

Sources : Eurostat - Le Parisien-Infographie.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



GÉOPOLITIQUE

Avant de déclencher une guerre en Ukraine, la Russie était le premier exportateur mondial de pétrole et de gaz naturel. Son principal client, l'Union européenne, achetait environ 50 % de ses exportations de pétrole et plus de 60 % de ses exportations de gaz. La mobilisation plutôt rapide des pays européens (stockage de gaz, importations de GNL, mobilisation immédiate et sans précédent des stocks pétroliers d'urgence) a permis d'affronter une crise énergétique majeure et de mettre en œuvre des sanctions visant à se défaire des importations d'énergies fossiles venant de Russie. Les livraisons de gaz russe ont chuté de 80 % et couvrent aujourd'hui environ 10 % des besoins européens. Si la Russie a pu réorienter une part significative de ses exportations de pétrole vers la Chine, l'Inde ou la Turquie (à prix cassés), il n'en est pas de même pour le gaz, pour l'heure transporté en gazoducs géants. Selon l'Agence internationale de l'énergie (AIE), sa part du commerce international du gaz devrait pratiquement diminuer de moitié, de 25 % en 2021 à 13 % en 2023. Ses recettes d'exportation de pétrole et de gaz ont chuté d'environ 40 %.

Si l'impact de cette guerre se fait essentiellement sentir en Europe, il affecte aussi indirectement le reste du monde. L'AIE fait état d'impacts majeurs dans de nombreuses économies émergentes. Pour la première fois depuis des décennies, avec la flambée des prix de l'énergie, elle a constaté une augmentation du nombre de personnes dans le monde n'ayant pas accès à l'électricité, dont une grande majorité en Afrique subsaharienne. Mais elle estime que la guerre déclenchée par la Russie a accéléré une prise de conscience. Sommés de réagir, les États, les entreprises et les citoyens se sont engagés dans la transition vers les énergies propres : progression d'un quart de la capacité de production d'énergies renouvelables, ventes mondiales de voitures électriques en hausse de 60 %, retour de l'énergie nucléaire, investissements massifs dans l'efficacité énergétique…

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

L'ANNÉE OÙ LA FRANCE A DÉCOUVERT LE RÉCHAUFFEMENT CLIMATIQUE

Il y avait eu les « giga-feux » australiens en 2019 et 2020, ceux de la Californie en 2021, les inondations en Allemagne, Belgique, Chine en 2021 ; chaque année, la fonte des glaciers et l'érosion de la calotte glacière rappelaient la menace d'un réchauffement sournois. Lors de l'été 2022 particulièrement chaud, les Français ont pris la mesure du réchauffement climatique : des températures caniculaires, avec plusieurs records battus à la clef, une sécheresse inquiétante, avec d'importantes restrictions d'eau. Avec une moyenne annuelle de 14,5 °C, *« 2022 se classe au premier rang »* des années les plus chaudes, observe Météo France. Surtout, *« tous les mois de l'année ont été plus chauds que la normale, à l'exception des mois de janvier et d'avril »*. Records donc et anomalies : la France a connu trois vagues de chaleur, dont une qui a duré 33 jours durant l'été (le record précédent datait de 1983 avec 23 jours).

En parallèle, la sécheresse a sévi, la France accusant *« un déficit pluviométrique record »* de l'ordre de 25 %, avec plus des trois quarts du territoire métropolitain concerné. L'été s'est avéré désastreux pour certaines productions agricoles et, dans plusieurs départements, la consommation d'eau a été sévèrement rationnée. À la fin de l'année, c'est à peine si l'on s'étonnait de températures anormalement douces, avec des pistes de ski faméliques, alimentées misérablement par des canons à neige, et un 31 décembre étonnamment doux. Directement impactée dans sa vie quotidienne, par une succession d'événements climatiques extrêmes, la population française a sans doute mesuré pour la première fois les menaces nouvelles que faisait peser le réchauffement climatique.

UNE COP 27 AUX RÉSULTATS MITIGÉS

L'été s'est achevé avec des pluies diluviennes au Pakistan, générant des crues d'une violence inédite (1 700 morts, 15 milliards de dollars de dégâts). Dans ce contexte, la COP 27, qui s'est tenue du 6 au 20 novembre, à Charm El-Cheikh, en Égypte, était attendue avec peu d'espoir et une certaine appréhension. Après deux années de pandémie et de ralentissement des échanges internationaux, les négociations ont été hésitantes, entre repli sur soi et multilatéralisme. Mitigé, l'accord final a donné raison aux sceptiques. En effet, les pays signataires ont renouvelé leurs engagements précédents, sans prendre en compte les écarts de trajectoire constatés chaque année depuis la COP 21 (2015, à Paris). Seule véritable avancée, un mécanisme de financement des pertes et dommages pour les pays les plus vulnérables a été acté, à condition que ces pays s'engagent à abandonner progressivement les énergies fossiles. Il s'agit de compenser les « pertes et préjudices » résultant du réchauffement climatique. L'accord reste toutefois flou sur le financement de ce fonds.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

PARADOXES DIPLOMATIQUES ET CLIMATIQUES

Une Coupe du monde 2022 au Qatar, une candidature Grèce-Égypte-Arabie Saoudite pour celle de 2030, des Jeux asiatiques d'hiver en Arabie Saoudite en 2029 à Neom, une mégapole futuriste en construction dans le désert, et la COP 28 à Dubaï, avec la nomination de Sultan al-Jaber, patron de la compagnie pétrolière nationale des Émirats arabes unis (EAU), pour en prendre la tête : les pays producteurs d'énergies fossiles s'invitent dans les relations diplomatiques et le « ***softpower*** » (diplomatie culturelle) sportif. Peuvent-ils contribuer à réduire la consommation d'hydrocarbures sur lesquels repose leur modèle ?

Pour Simon Stiell, secrétaire exécutif de l'ONU-Climat, la prochaine COP sera l'occasion d'aborder cette « question difficile ». ⊹

⊹ LES ÉMISSIONS DE CO_2 PROGRESSENT ENCORE

L'annonce est survenue au moment où se déroulait la COP 27 : les émissions de CO_2 ont battu un nouveau record en 2022, avec 36,6 milliards de tonnes, en légère progression par rapport à l'année précédente (36,3 milliards, ce qui était alors le plus haut niveau annuel jamais mesuré). La vigueur de l'activité économique, l'invasion de l'Ukraine par la Russie, la déforestation et la reprise du trafic aérien figurent parmi les principaux facteurs d'explication. La consommation de pétrole (+ 2,2 %) et celle du charbon (+ 1 %) s'inscrivent toutes deux en hausse. En Inde, la hausse des émissions fossiles est de l'ordre de 6 %, aux États-Unis de 1,5 %. En revanche, une baisse est enregistrée en Chine (- 0,9 %), le pays étant confronté à une double crise, sanitaire et dans le secteur du bâtiment. En Europe, la situation est contrastée : les émissions liées au gaz chutent (-10 %) mais au profit du pétrole (+ 0,9 %) et, surtout, du charbon (+ 6,7 %). Les objectifs climatiques semblent aujourd'hui peu atteignables. Selon le consortium scientifique du *Global carbon project*, il reste une chance sur deux d'éviter de contenir le réchauffement de 1,5 °C d'ici 2050, car les émissions de gaz à effet de serre devraient baisser drastiquement pour y parvenir, alors qu'elles continuent de croître. Aujourd'hui, la hausse enregistrée est déjà de + 1,2 °C et le scénario tendanciel d'un réchauffement à 2,5 °C (soit 4 °C en France) reste toujours d'actualité. Pourtant, des progrès sont enregistrés, estime la climatologue Corinne Le Quéré, qui évoque notamment un ralentissement des émissions issues des énergies fossiles (+ 0,5 % par an dans les années 2010, contre + 3 % par an dans les années 2000). De son côté, l'AIE estime que les émissions de carbone liées à l'énergie atteindront un pic de 37 milliards de tonnes par an en 2025, puis baisseront jusqu'à 32 milliards de tonnes annuelles en 2050. ⊹

⊹ FORTE HAUSSE DU PRIX DU CARBONE

Longtemps symbolique, le prix du carbone a entamé une hausse probablement durable, avec la raréfaction des quotas gratuits. Entre 60 et 80 euros la tonne, le CO_2 s'est approché à plusieurs reprises de la barre des 100 euros… qu'il a franchie pour la première fois en début 2023. Le marché prend acte de la volonté des législateurs européens de durcir le principe du pollueur-payeur, en application du « *Green Deal* », pour réduire de 55 % les émissions carbone de l'Union européenne d'ici 2030 (par rapport à 1990), et les amener à zéro en 2050. À cet égard, les 27 ont adopté deux mesures phares, à partir de 2026 : la suppression progressive des quotas carbone (droits gratuits à polluer) et l'instauration d'une taxe carbone aux frontières de l'UE, visant la production d'aluminium, d'acier, de ciment, d'engrais et l'importation d'hydrogène et d'électricité. ⊹

L'EUROPE : POLITIQUE CLIMAT ET INDÉPENDANCE ÉNERGÉTIQUE SONT LIÉES

Le vaste « paquet » législatif « *Fit for 55* » a commencé à être discuté par le Parlement et le Conseil en juin 2022. Le nom *(« ajustement à 55 »)* fait allusion à l'objectif de réduction des émissions nettes de gaz à effet de serre d'au moins 55 % d'ici à 2030 (contre 40 % auparavant).

Les premiers textes dessinant la feuille de route climatique des États membres ont ainsi été validés. Si la réforme du marché carbone a été rejetée car considérée comme trop peu ambitieuse, en revanche, plusieurs accords ont été trouvés : fin des véhicules thermiques en 2035, suppression des quotas gratuits de CO_2 pour l'aviation. La création d'un fonds social pour le climat (17 milliards d'euros en cinq ans) a également été actée. D'autres textes, comme la création d'un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, font l'objet de discussions avancées. Les 27 ont aussi revu à la hausse l'objectif de production d'énergie à partir de sources renouvelables d'ici 2030 (40 % contre 32 %). Il en est de même pour la réduction de la consommation, ramenée à 36 % pour la consommation finale et 39 % pour la consommation d'énergie primaire d'ici 2030.

L'adoption de ces textes conjuguée à un vaste plan de relance *(« green new deal »)* ferait de l'Europe le premier continent neutre en carbone en 2050. Les circonstances y aident : par-delà les divergences entre États membres, la guerre menée par la Russie en Ukraine a mis en évidence que l'indépendance énergétique passait par un mix diversifié et des économies d'énergie. ⊹

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



PARADOXES FINANCIERS ET CLIMATIQUES

Selon BloombergNEF, l'engouement pour la transition énergétique ne faiblit pas. L'organisme évalue en effet à 1 100 milliards de dollars les investissements mondiaux dans le secteur, soit un bond de 31 %, par rapport à 2021. Les énergies renouvelables (495 milliards de dollars, soit + 17 %), et les réseaux électriques (466 milliards de dollars, + 54 %) sont les premiers bénéficiaires de ces investissements. Le montant total est similaire à celui consacré aux énergies fossiles, signe d'un rattrapage à marche forcée, en attendant que les investissements dans les renouvelables deviennent majoritaires, ce qui pourrait bien advenir en 2023.

Outre les investissements, les énergies fossiles ont indirectement bénéficié d'une multiplication sans précédent des aides publiques aux entreprises et aux ménages… Le montant de ces aides est estimé à plus de 1 097 milliards de dollars par l'Agence internationale de l'énergie (AIE), l'essentiel étant porté par les économies des pays développés, avec à peine 100 milliards de subventions versées par les pays émergents. L'AIE a également *« recensé plus de 500 milliards de dollars de dépenses supplémentaires pour réduire les factures énergétiques en 2022 (…), dont environ 350 milliards de dollars en Europe »*, du bouclier tarifaire français à la baisse de la TVA en Belgique. De son côté, la BCE pointe des aides distribuées sans grand discernement : dans la zone euro, *« environ un dixième seulement du soutien budgétaire a ciblé les ménages à faible revenu. L'essentiel de l'argent public a profité aux ménages qui avaient les moyens d'affronter, sans aide, une hausse temporaire de l'inflation ».*

Certes, les États ont, par ailleurs, bénéficié de recettes fiscales en forte hausse, notamment grâce aux taxes sur l'essence, et rendu d'un côté ce qu'ils percevaient de l'autre. Mais cette politique de court terme et peu ciblée pose question lorsque la lutte contre le réchauffement climatique est régulièrement présentée comme une priorité. D'autant plus que le signal prix avait envoyé une alerte aux consommateurs et permis d'amorcer d'importantes réductions de consommation.

PÉTROLE : DES SUPERPROFITS TRÈS POLITIQUES

Rarement l'or noir aura si bien porté son nom : en 2022, les compagnies pétrolières ont engrangé des profits historiques. Ainsi, Exxon a réalisé 55,7 milliards de dollars de profit, pour un chiffre d'affaires de 413,7 milliards de dollars. C'est inédit et presque entièrement dû à la hausse des prix, car la production est à peine en légère hausse par rapport à l'année précédente. Mêmes superprofits pour Shell : la compagnie britannique a enregistré un bénéfice annuel de 40 milliards de dollars, plus du double de l'année précédente, dont près de 6 milliards sont imputables à son activité gazière, en plein essor. TotalEnergies a également affiché des résultats spectaculaires, avec un bénéfice opérationnel de 38,5 milliards de dollars.

TOP 5 DES INVESTISSEURS DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE (EN MILLIARDS DE DOLLARS)

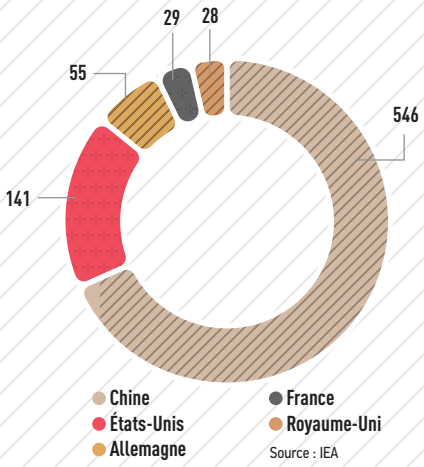

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207_10-DE

CHARBON : L'ANNÉE DE TOUS LES RECORDS

Une énergie du passé ? le charbon ne s'est jamais aussi bien porté qu'en 2022, année durant laquelle la planète en a consommé plus de 8 milliards de tonnes, soit une hausse de 1,2 % par rapport à 2021, année qui avait déjà enregistré un rebond de la consommation. La première source d'émission de gaz à effet de serre a bénéficié de la flambée des prix du gaz, qui a conduit à faire tourner, voire rouvrir des centrales au charbon pour générer de l'électricité.

C'est particulièrement vrai en Europe où la consommation a augmenté de 9 %, à 377 millions de tonnes. Mais aussi en Chine, qui consomme 53 % du charbon dans le monde et représente « la colonne vertébrale » de son économie, selon l'AIE, d'autant plus que le pays a été confronté à des vagues de chaleur qui ont à la fois réduit ses capacités de production hydroélectrique et accru les besoins en électricité. Dans un tel contexte, les prix ont encore continué de grimper, atteignant 400 euros la tonne, avant de connaître une nette décrue en fin d'année.



Cette embellie sera-t-elle temporaire ? Selon l'AIE, *« Le monde est proche d'un pic de consommation en énergie fossile, le charbon devrait être la première à décliner »*, a priori à partir de 2024. *« Mais nous n'y sommes pas encore »* : tout dépendra de l'économie chinoise. ⊹

QUE FAIRE DE CES SUPERPROFITS ?

Par-delà les dividendes et les programmes de rachat d'actions, qui privilégient les actionnaires aux investissements, c'est la vision de l'avenir des grands groupes qui oriente leur stratégie. Et celle-ci diffère parfois sensiblement. Pour Exxon, la demande en pétrole devrait rester stable, voire légèrement augmenter d'ici 2050, passant de 100 à 105 millions de barils par jour. Aussi le groupe privilégie-t-il les investissements dans l'exploration et la production. En revanche, BP estime que la demande diminuera d'un quart, à 75 millions de barils par jour. Le géant texan se concentre donc logiquement sur ses métiers tandis que le groupe britannique mise fortement sur les énergies renouvelables. De même, TotalEnergies consacrera un tiers de ses investissements aux énergies renouvelables de 2022 à 2025.

Mais le sujet est aussi politique. L'Union européenne a instauré un mécanisme pour taxer les superprofits des pétroliers, mais aussi des producteurs et distributeurs de pétrole, de gaz et de charbon. Cette contribution, qui devrait concerner au moins six pays (France, Allemagne, Belgique, Luxembourg, Pays-Bas et Danemark pour les activités d'exploration, de production et de raffinage), représenterait jusqu'à deux milliards d'euros. Cette « contribution de solidarité » est contestée par Exxon qui a déposé un recours devant la Cour de justice européenne.

De tels mécanismes restent toutefois en partie inefficaces, dans la mesure où les « majors » réalisent l'essentiel de leurs profits en dehors de leurs pays d'origine. ⊹

PROJECTION D'EXXON ET DE BP DE LA DEMANDE DE PÉTROLE D'ICI 2050 (EN MILLIONS DE BARILS/JOUR)

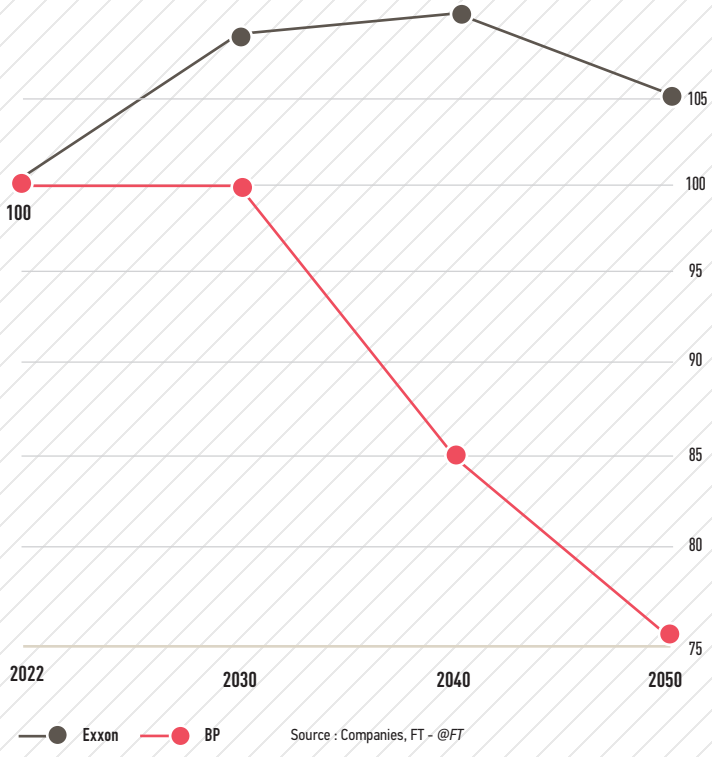

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

ÉNERGIES RENOUVELABLES

En Europe, l'éolien et le solaire sont devenus la première source d'électricité en 2022, répondant à près d'un quart des besoins. En 2010, ces énergies renouvelables en assuraient à peine 5 %. Par-delà un facteur conjoncturel (baisse des productions nucléaire et hydraulique (plus bas niveau de production hydroélectrique depuis au moins vingt ans), la montée en puissance de ces deux sources d'énergie est constante depuis une bonne décennie. Le solaire, surtout, connaît une progression impressionnante. Sa production a augmenté de 24 % en 2022, couronnant un record d'installations de 41 gigawatts (GW) – près de 50 % de plus que ce qui avait été ajouté aux réseaux en 2021.

Surtout, de mai à août, le solaire a fourni 12 % de l'électricité de l'Union européenne, bénéficiant d'un été particulièrement (trop) radieux.

ÉVOLUTION DE LA PART DE PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ (EN %)

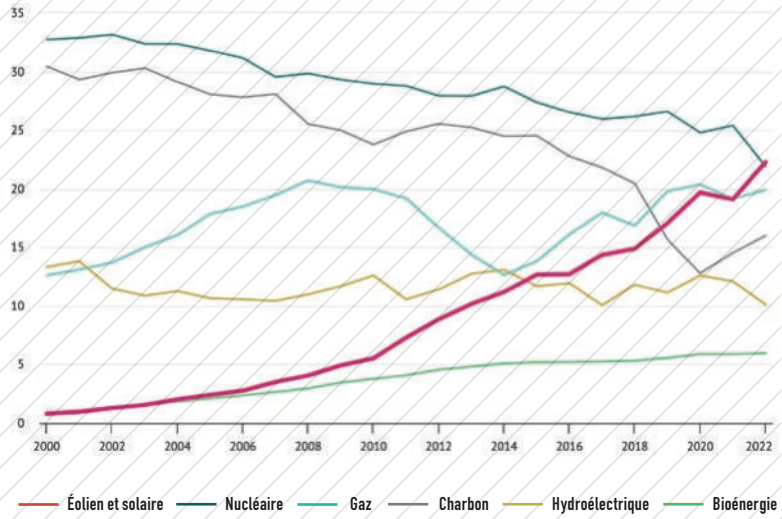

Source : Ember. Graphique réalisé par Carbon Brief à l'aide de Highcharts.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LA FRANCE IMPORTATRICE NETTE D'ÉLECTRICITÉ

Autre renversement de situation : pour la première fois depuis plus de quarante ans, la France est devenue importatrice nette d'électricité. La très nette réduction de production du parc nucléaire a empêché EDF de contribuer positivement au solde du commerce extérieur, comme le groupe en avait pris l'habitude, exportant entre 40 et 60 TWh chaque année. La production nucléaire a touché un point bas en 2022, à 276,6 TWh, très loin des années 2000 où elle se situait largement au-dessus de 400 TWh annuels. Cette situation a fragilisé la sécurité d'approvisionnement. Aussi, pour faire face à ses besoins, la France a-t-elle dû faire appel à ses voisins (Allemagne, Espagne, Royaume-Uni), leur achetant essentiellement de l'électricité d'origine thermique, ternissant ainsi son bilan carbone.

PRODUCTION D'ÉLECTRICITÉ DE L'UNION EUROPÉENNE EN 2022

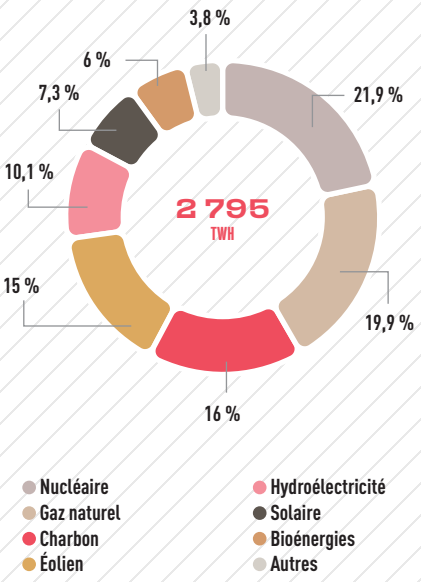

Source : European Electricity Review 2023, Ember, janvier 2023.

EN 2022, LE DÉFICIT NUCLÉAIRE ET HYDRAULIQUE DE LA FRANCE, CHAMPIONNE EUROPÉENNE DE L'EXPORTATION D'ÉLECTRICITÉ, L'A FAIT PASSER DU STATUT D'EXPORTATEUR À CELUI D'IMPORTATEUR

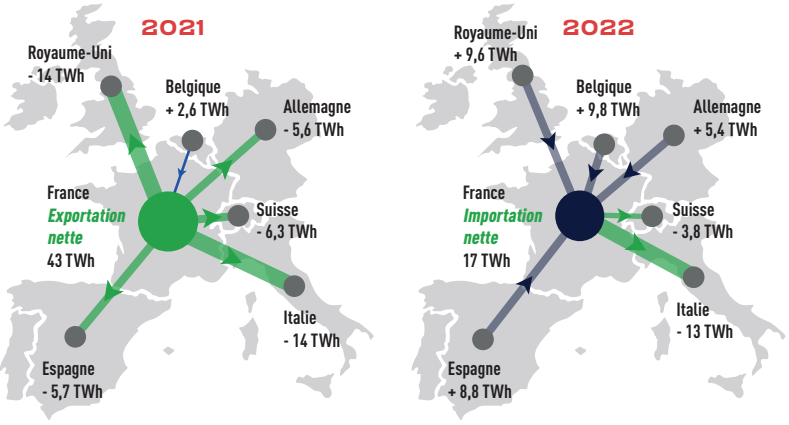

Source : Annual electricity data, Ember.



RETOUR EN GRÂCE DU NUCLÉAIRE

Après une décennie de déclin, qui faisait suite à l'accident de Fukushima, l'énergie nucléaire a signé un net retour en grâce en 2022. D'une part, ses partisans ont de longue date fait valoir son utilité dans la lutte contre le réchauffement climatique, en raison de ses émissions de CO_2 quasi nulles, et son caractère stable, qu'ils opposent à l'intermittence des énergies renouvelables. De l'autre, la guerre en Ukraine a mis en évidence la dépendance de l'Europe au gaz russe, fragilisant son indépendance énergétique. Dans ce contexte, la France a annoncé un plan de relance de l'atome, avec à la clef la construction de six nouveaux EPR d'ici une quinzaine d'années, et huit autres en option, assortie de programmes de petits réacteurs modulaires (SMR) et de réacteurs innovants (AMR). Dans un débat technique complexe visant à favoriser les investissements « verts » (la taxonomie), la France s'efforce d'ailleurs d'arrimer d'autres États européens à cette politique, face à un groupe de pays s'y opposant (Allemagne, Autriche, Espagne, Luxembourg…).

Aujourd'hui, le secteur reste dépendant d'une poignée de pays : sur 54 réacteurs en construction, 21 sont localisés en Chine, 8 en Inde, 4 en Turquie, 3 en Corée du Sud et en Russie… soit les deux tiers. Et à l'international, le marché est largement dominé par Rosatom, le constructeur russe proposant des centrales clefs en mains. La capacité d'EDF à tenir les délais et les coûts de construction d'un EPR est d'ailleurs un des buts de la relance du nucléaire français, à l'image du projet de développement d'un nouvel EPR que le Gouvernement britannique a validé en fin d'année, à Sizewell, en complément de ceux en construction à Hinkley Point. Pour cette industrie, l'enjeu est majeur car la part de l'atome dans la consommation électrique mondiale ne cesse de décliner depuis une quinzaine d'années.

Les 412 réacteurs en service répartis dans trente-trois pays assurent une production de l'ordre de 2 653 TWh, ce qui représente moins de 10 % de la production électrique nette mondiale.

La relance du nucléaire est donc limitée, mais la nouvelle donne géopolitique pourrait rapidement l'accélérer. L'éolien et le solaire avaient devancé l'énergie hydraulique en 2015 et le charbon en 2019.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



BILAN GAZIER 2022

Chute de la consommation, stocks en hausse, importations profondément renouvelées : la guerre menée par la Russie en Ukraine a largement modifié le paysage gazier français.

Il a fallu en quelques mois tout repenser et réorganiser. La réduction puis l'arrêt des importations de gaz russe ont contraint la France (et les autres pays européens) à prendre des mesures rapides et inédites. Ainsi GRTgaz a dû reconfigurer les flux du réseau de transport, qui *« se sont inversés aux frontières françaises afin d'assurer la solidarité européenne : 158 TWh de gaz ont transité depuis la France vers la Suisse, l'Italie, la Belgique et l'Allemagne en 2022 (à comparer à 42 TWh en 2021) »*. Ces mouvements ont été rendus possibles par une arrivée massive de gaz naturel liquéfié, dont les livraisons dans les terminaux méthaniers ont doublé : 370 TWh contre 183 TWh en 2021, soit 57 % des entrées de gaz en France (contre 34 % en 2021). Qui plus est, 87,7 TWh de GNL ont été déchargés dans les terminaux méthaniers français au début de l'hiver (du 1er novembre au 15 janvier) pour assurer 75 % de la consommation française. Un niveau inédit. ⊹

LA FILIÈRE DU BIOMÉTHANE ACCÉLÈRE

La réduction des livraisons russes et le renchérissement des prix de marché donnent confiance à la filière du biométhane. Prenant acte d'une compétitivité renforcée, France Gaz (nouveau nom de l'Association française du gaz) préconise de doubler les objectifs de production de gaz renouvelables en 2030, afin qu'ils représentent alors 20 % de la consommation totale de gaz. Dans ce contexte plus favorable, la production croît sensiblement, comme l'observe GRTgaz, qui fait état de quelque 7 TWh produits en 2022, loin devant les 6 TWh prévus dans la PPE.

Autre signe favorable, le cadre réglementaire a été assoupli, avec une limitation de la durée des recours et des tarifs d'achat indexés sur l'inflation. Le législateur a aussi ouvert la porte à la possibilité de conclure des contrats directs de biométhane avec un client (de type PPA), ou des appels d'offres avec tarif garanti ouverts aux méthaniseurs de grande taille (plus de 25 GWh)... Mais l'instruction des dossiers reste encore trop longue, l'administration ne parvenant pas à faire face à l'augmentation du nombre de projets.

L'Île-de-France, première région productrice

Les raccordements d'unités de production de biométhane aux réseaux s'effectuent désormais à un rythme soutenu : 148 points d'injection supplémentaires en 2022, contre 152 l'année précédente. Au total, 527 sites sont raccordés, essentiellement au réseau de distribution exploité par GRDF (442) et à celui de GRTgaz (64), loin devant les entreprises locales comme R-GDS, Gédia, Gaz de Barr, Pleudihen distribution gaz. La capacité de production s'établit désormais à 2,501 TWh par an. En Île-de-France, sont recensés 51 sites, pour une capacité de production qui s'établit désormais à 412,7 GWh par an, contre 164,9 en 2021. Ce bond spectaculaire la positionne à la première place des régions productrices, devant le Grand Est (409,7 GWh) et la Nouvelle Aquitaine (406,8).

Ce contexte favorable incite à monter des projets de grande taille. Tel celui de BioBéarn, une unité de méthanisation d'une capacité de 160 GWh (soit la consommation annuelle d'une ville de 32 000 habitants) portée par TotalEnergies. Celle-ci lie l'exploitant et les agriculteurs par un nouveau type de partenariat : les seconds livrent des intrants, le premier leur en restitue le digestat, qui peut remplacer les fertilisants, dont les prix ont également fortement augmenté. ⊹

POINTS D'INJECTION DE BIOMÉTHANE EN FRANCE EN SERVICE DEPUIS 2018

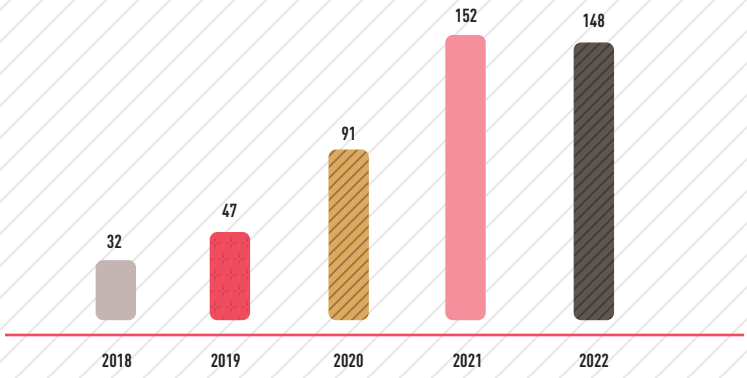

Source : https://odre.opendatasoft.com.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

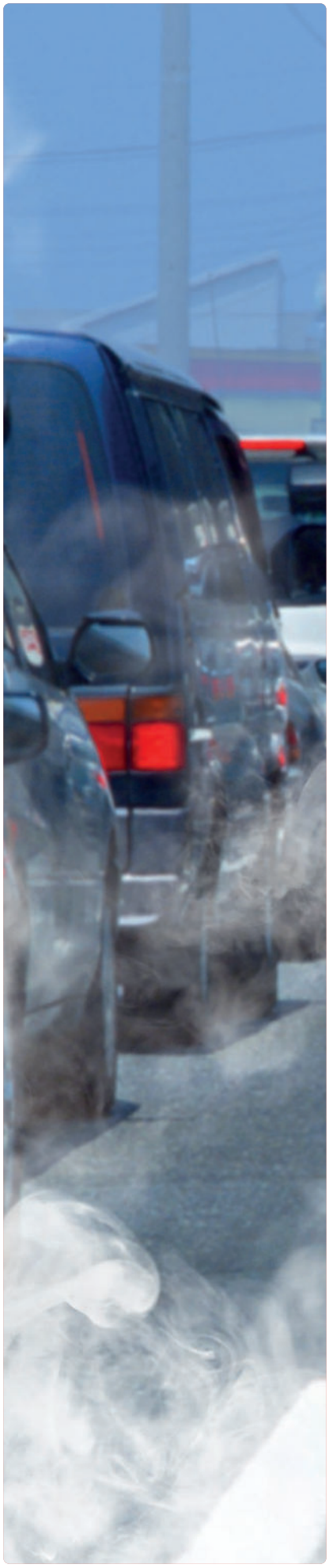

LA FRANCE LIVRE DU GAZ À SES VOISINS

En outre, des travaux de renforcement au point d'interconnexion d'Obergailbach en Moselle permettent désormais à la France de livrer jusqu'à 100 GWh de gaz par jour à l'Allemagne depuis octobre 2022. Du jamais vu là encore : traditionnellement, la France achetait du gaz à son voisin (11,1 TWh en 2021). En 2022, elle lui en vendu 2,3 TWh...

Subissant de fortes hausses de prix, mais bénéficiant d'un climat très doux, le marché interne s'est nettement tassé. La consommation a ainsi chuté de 9,3 % en 2022 (430 TWh), touchant aussi bien les ménages que les industriels. En conséquence, les capacités de stockage ont été efficacement remplies avant l'hiver, des campagnes de réinjection en décembre ayant ensuite conforté ce haut niveau de sécurité.

Par ailleurs, la production d'électricité à partir de centrales à gaz en France a progressé de 54,4 % (61 TWh en 2022), à la fois pour compenser la faible disponibilité du parc nucléaire et *« préserver les réserves d'eau des barrages en raison de la faible hydraulicité sur l'année »*.

La mise en service de la centrale de Landivisiau (Finistère) a également contribué à la stabilité du système électrique.

ÉLECTRICITÉ : SOLDE EXTÉRIEUR FRANÇAIS (EN TWH)

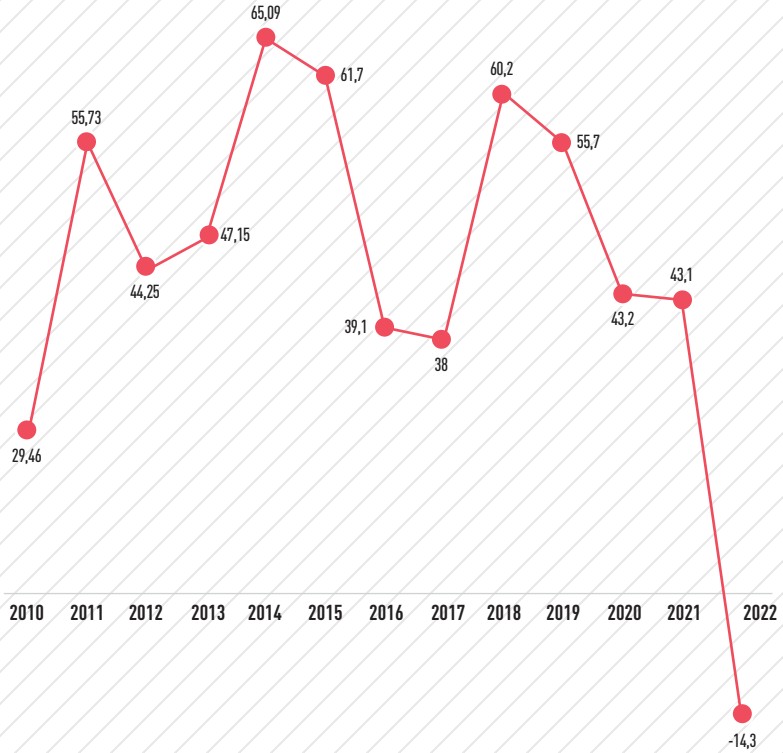

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LA FRANCE FACE AU CHANTIER DE LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

La France compte désormais 5,2 millions de résidences principales classées F et G, auxquelles s'ajoutent 1,2 million de résidences secondaires et 800 000 logements vacants. Le nombre de ces « passoires thermiques », qui concentrent l'essentiel des dispositifs d'aide à la rénovation, a été réévalué à partir du nouveau mode de calcul du diagnostic de performance énergétique (DPE) : 400 000 résidences principales ont ainsi été requalifiées. D'autres évaluations, telle celle de la Fédération nationale des agents immobiliers (FNAIM), avec 7 à 8 millions de logements concernés par ces nouvelles étiquettes, sont encore plus pessimistes.



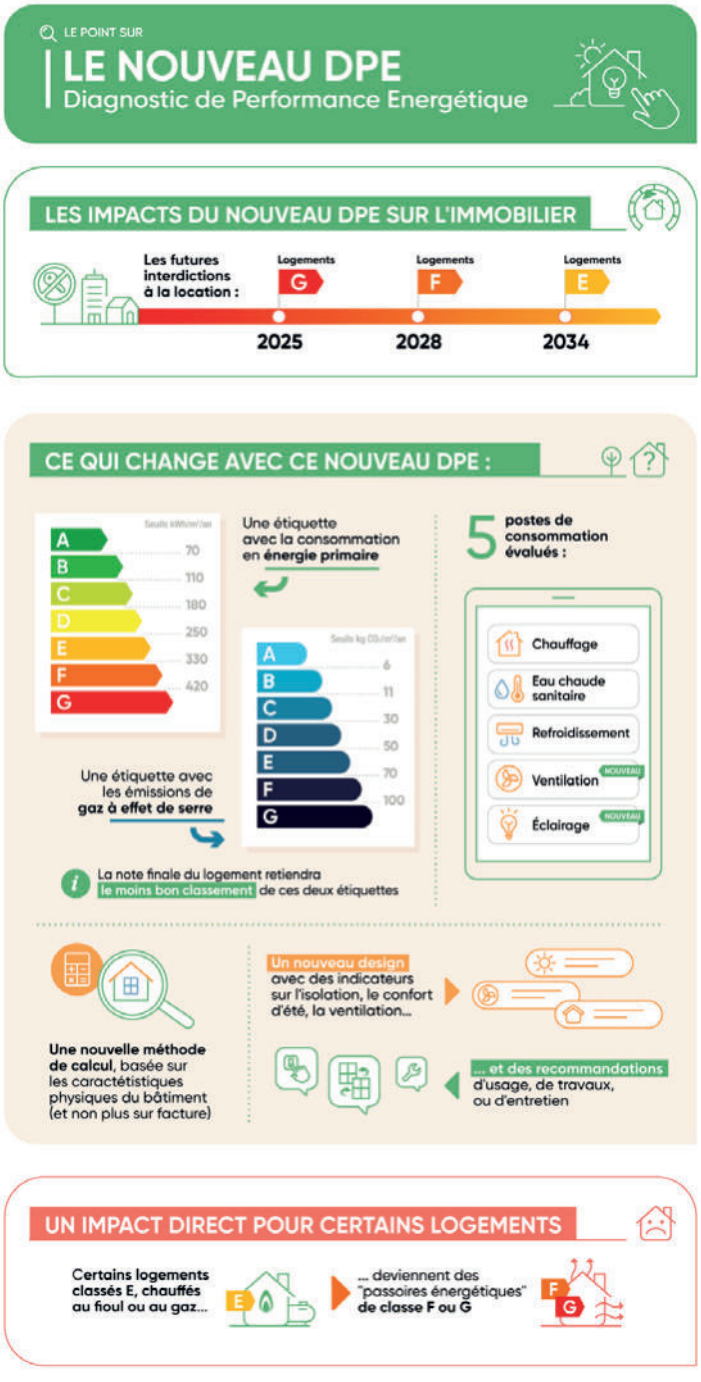

Source : https://www.atlantic.fr

PASSOIRES THERMIQUES ET DPE

En intégrant une composante carbone, le nouveau DPE pénalise les logements chauffés aux énergies fossiles : le fioul bien sûr, mais aussi le gaz, avec 29 % de logements classés F ou G, contre 16 % en 2018, avec l'ancienne méthode de calcul. À l'inverse, la part des logements chauffés à l'électricité chute à 33 %, contre 54 % précédemment. Paris et sa petite couronne sont particulièrement concernés, avec un taux élevé de 29 % (17,2 % au niveau national) de passoires thermiques.

Or, dans ce marché de l'immobilier résidentiel locatif particulièrement tendu, les étiquettes F et G sont devenues contraignantes : augmentations de loyers interdites depuis fin août et, à partir du 1er janvier 2023, interdiction de signer un nouveau contrat de location si la consommation d'énergie annuelle est supérieure à 450 kWh par mètre carré. Et ce n'est pas fini : l'interdiction de location sera étendue à tous les logements G en 2025, aux F en 2028 et aux E en 2034.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

UN BILAN PLUTÔT SATISFAISANT POUR MA PRIMRÉNOV'

Régulièrement présentée comme essentielle pour réussir la transition énergétique, la rénovation thermique des logements peut-elle se massifier ? Au ministère du Logement, on estime que MaPrimRénov' a permis de passer le cap d'une forme de massification avec la subvention de 670 000 rénovations en 2022. Les aides, de l'ordre de 3,1 milliards d'euros, ont permis de financer un montant total de 8,9 milliards de travaux. L'accélération est notable : en 2020, année de confinement il est vrai, à peine 140 000 logements avaient bénéficié de MaPrimRénov'.

Néanmoins, la France compte encore 5,2 millions de résidences principales classées F et G (17,3 % du parc), donc définies comme des « passoires thermiques », un nombre en augmentation avec la modification du DPE en juillet. Et, surtout, les rénovations globales, les plus performantes, progressent peu. Car MaPrimRénov' finance essentiellement des « monogestes » : changement de chaudière, isolation, huisseries... De fait, moins de 10 % des bénéficiaires (66 000 logements) ont opté pour une rénovation globale. Selon l'Ademe, il en faudrait entre 400 000 et 700 000 par an pour parvenir à une véritable baisse des émissions tricolores. Outre le coût pour les ménages, la rénovation globale se heurte à la qualification des artisans : à peine une centaine d'entreprises sont certifiées « rénovation globale »



LES PERFORMANCES ÉNERGÉTIQUES DES RÉSIDENCES PRINCIPALES

Répartition par étiquette du diagnostic de performance énergétique (DPE), en %

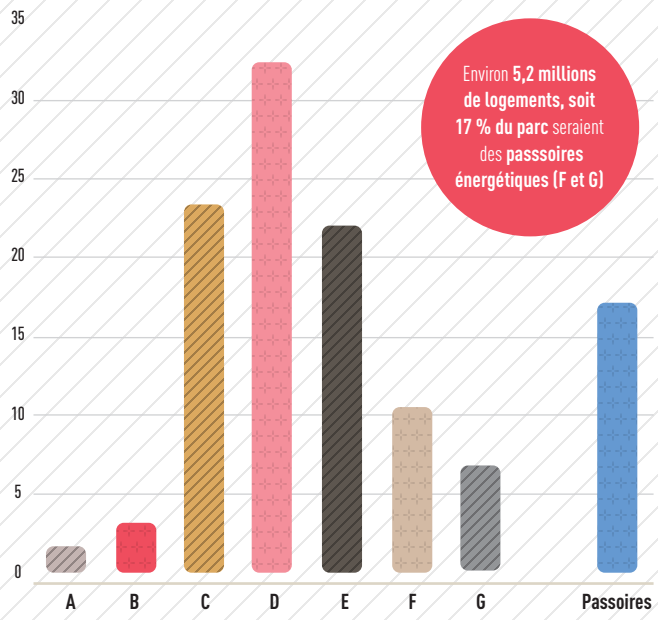

Source : *Les Échos* - ministère de la Transition écologique.

FRANCE MARCHÉS

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

EN 2022,
LA CONCURRENCE A MARQUÉ LE PAS

Face à de violentes hausses de prix et une instabilité chronique des marchés, pour la première fois depuis 2007, la concurrence dans les secteurs de l'électricité et du gaz a stagné, voire reculé. En effet, les opérateurs historiques ont regagné des parts de marché, captant des clients dont les fournisseurs proposaient des réajustements tarifaires très élevés. Si la part dévolue aux offres de marché reste élevée, c'est parce que les fournisseurs historiques (EDF au premier chef) ont la plupart du temps accueilli ces clients dans leur portefeuille en leur proposant des offres de marché et non pas des tarifs réglementés de vente (TRV). De fait, ceux-ci restent pour l'électricité, accessibles aux seuls consommateurs disposant d'un abonnement inférieur ou égal à 36 kVA ; pour le gaz, ils sont en voie d'extinction, avec une disparition programmée en juillet 2023. Dans l'urgence, peu de ces ménages ou TPE ont donc fait valoir leurs droits aux TRV, préférant, dans l'immédiat, trouver une solution rapide à leurs difficultés.

Fait inédit, lors du troisième trimestre 2022, les fournisseurs alternatifs ont perdu 154 000 sites. À l'inverse, les fournisseurs historiques en ont engrangé 340 000, qui s'ajoutent aux 268 000 déjà conquis lors des six premiers mois, lorsque leurs concurrents en gagnaient à peine 99 000. Dans le marché non résidentiel, la situation est quasi stable, ce qui témoigne d'un attentisme inédit depuis la fin des TRV « jaune » et « vert » en 2016. Au total, pour la première fois depuis plus de quinze ans, la concurrence dans le marché de détail de l'électricité a reculé.

POSTES DE COÛTS COUVERTS PAR LA FACTURE AU TARIF RÉGLEMENTÉ DE VENTE D'ÉLECTRICITÉ pour un client résidentiel au 31 mars 2022

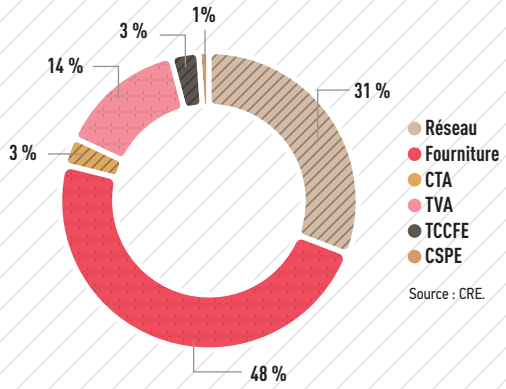

Source : CRE.

En gaz naturel, la CRE recensait, fin septembre, 8 millions de sites résidentiels (soit 75,3 %, contre 73,5 % fin 2021) en offres de marché en gaz et 2,62 millions aux tarifs réglementés. Un tiers de ces clients avaient souscrit une offre chez un fournisseur historique et 66 % chez un fournisseur alternatif. Ici, la progression des offres de marché des fournisseurs historiques est réelle, mais dans une moindre mesure, cependant, que ce qui s'observe dans l'électricité. Certes, le portefeuille des fournisseurs alternatifs s'est étiolé : ils ont, en effet, perdu 6 000 sites aux deuxième et troisième trimestres, après en avoir gagné 4 000 au premier. Mais, pour les historiques, l'année aussi est quasiment blanche : 6 000 sites perdus, 2 000 gagnés. C'est dire si l'indécision domine du côté des acheteurs, lorsque ceux-ci ont la possibilité de choisir.

ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION ÉLECTRONUCLÉAIRE FRANÇAISE (EN DATE DE MI-JANVIER 2023)

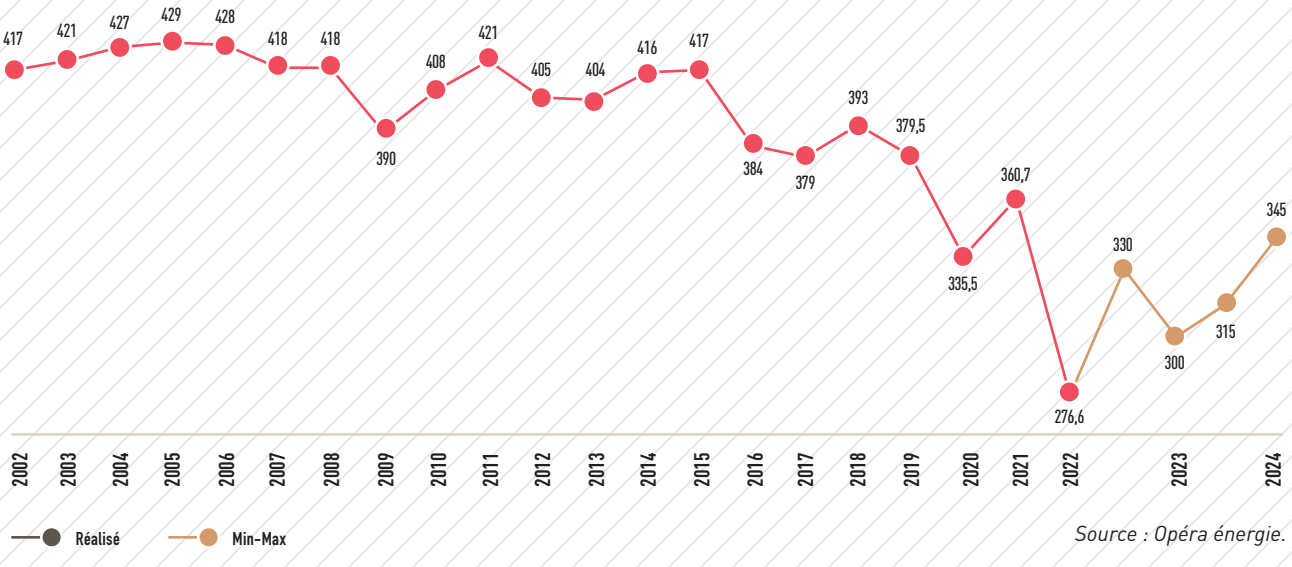

Source : Opéra énergie.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

MARCHÉS : EDF RETROUVE SES CLIENTS

Deux années d'augmentation des prix ont mis fin à l'érosion du portefeuille de clients d'EDF. Échaudés par les hausses de factures, mais aussi par des fournisseurs défaillants, nombre de ménages et petites entreprises ont préféré retrouver le confort du fournisseur historique. EDF indique avoir ainsi regagné un million de clients, dont 700 000 en résidentiel : une première depuis l'ouverture des marchés à la concurrence en 2007.

En présentant ses résultats annuels, le groupe a précisé que *« le retour de clients chez EDF au tarif réglementé (avait eu) un impact négatif en EBITDA, compte tenu de l'achat des volumes correspondants sur le marché à prix très élevés »*, et ajouté avoir enregistré une forte hausse des clients en offres de marché.



EDF SUR LA VOIE DE LA NATIONALISATION

Certes, le chiffre d'affaires a fortement crû, passant de 84 à 143 milliards d'euros, mais n'a pu empêcher un résultat net courant négatif, à hauteur de -12,7 milliards d'euros. À cela, EDF avance plusieurs facteurs : des productions nucléaires et hydrauliques historiquement faibles, qui ont empêché le groupe de pleinement profiter de l'envolée des prix, et des mesures régulatrices (ARENH et répercussion de l'ARENH dans les tarifs réglementés) qui se traduisent par des ventes en gros ou au détail à des prix régulés. D'autres activités, comme le *trading*, restent profitables. Enfin, l'endettement continue d'augmenter : avec 21,5 milliards supplémentaires en 2022, il se situe désormais à 64,5 milliards. Ces chiffres, les plus difficiles de l'histoire d'EDF, ont été annoncés quelques mois après la décision du Gouvernement de procéder à une renationalisation, via une OPA. Annoncée durant l'été, elle a permis à l'État de franchir le seuil de 90 % du capital et des droits de vote d'EDF à la fin de l'année. Le coût de l'opération est estimé à 9,7 milliards d'euros.

Elle doit permettre de recapitaliser EDF afin de lancer la construction de six réacteurs nucléaires de nouvelle génération EPR, et huit autres en option.

NUCLÉAIRE : LA CORROSION SOUS CONTRAINTE PÉNALISE LE PARC FRANÇAIS

À l'automne 2021, lors d'une inspection du réacteur n°1 de la centrale de Civaux (1 500 MW de la génération N4), EDF détecte des fissures résultant d'un phénomène dit de corrosion sous contrainte. Ces fissures affectent une partie de la tuyauterie reliée au circuit primaire, qui est au contact du combustible. En lien avec l'ASN, EDF entreprend alors de vérifier son parc (et ses différents types de réacteurs) pour procéder aux réparations nécessaires. Or, le phénomène affecte aussi d'autres modèles, poussant l'exploitant à des interruptions de service d'une ampleur inédite. À la mi-mai, 29 réacteurs sur les 56 en exploitation sont à l'arrêt. Et la remise en service a nécessité plusieurs mois d'attente.

D'où une chute de la production nucléaire sans précédent : fin avril, à peine 30 GW sur 61,4 de puissance installée étaient disponibles. En 2022, EDF n'aura produit que 279,6 TWh d'origine nucléaire, loin des 400 TWh auxquels la société plafonnait il y a une dizaine d'années. Pour l'électricien, c'est un manque à gagner considérable et, pour les marchés, une perte de stabilité qui s'est traduite par des prix vertigineux.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

MOBILITÉ GAZ

GNV : LA FRANCE COMPTE 288 STATIONS PUBLIQUES

Le nombre de véhicules roulant au gaz continue sa progression, comptant fin novembre plus de 33 098 unités, contre 29 000 à la fin de l'année 2021. La dynamique des véhicules lourds reste soutenue : 5 % des poids lourds vendus en France roulent au GNV et 17 % des bus urbains utilisent ce carburant. Dans les stations d'avitaillement, la part de bio-GNV a crû de manière spectaculaire, montrant l'intérêt des conducteurs pour cette version « verte » du GNV. Il représente désormais plus d'un tiers des ventes, avec un taux d'incorporation de 35,9 % (contre 19,6 % en 2021).

La dynamique d'implantation des stations GNV a ralenti en 2022, avec 38 nouvelles stations, contre 80 l'année précédente. Au total, indique l'AFGNV, le *« réseau français de stations d'avitaillement est composé, à fin novembre 2022, de 288 stations publiques »*, auxquelles il convient d'ajouter un réseau de plus de 300 stations privées. Celles-ci sont généralement situées chez les utilisateurs (flottes publiques, transporteurs…), lorsque les stations publiques s'implantent dans les grandes aires urbaines et le long des voies routières et, désormais, autoroutières. Ainsi, Engie s'est associé à Certas Energy France (Esso) pour ouvrir deux stations d'avitaillement, l'une dans l'Aude (A9), l'autre en Dordogne (A89), tandis que Shell en ouvrait également en Gironde (autoroute A63) et en Côte-d'Or (A6), de même que TotalEnergies (A105 en Seine-et-Marne et A83 en Loire-Atlantique).

Si les prix à la pompe restent compétitifs, ils ont néanmoins dû répercuter la hausse des prix de gros : le prix du GNV a augmenté de près 80 % en 2022, par rapport à 2021, année où il avait déjà doublé. Comme les autres carburants, le GNV a bénéficié d'un « rabot » gouvernemental, sous forme d'une aide exceptionnelle de 25 €/MWh, soit 0,35 €/kg.

VÉHICULES ROULANT AU GNV EN FRANCE (EN MILLIERS)

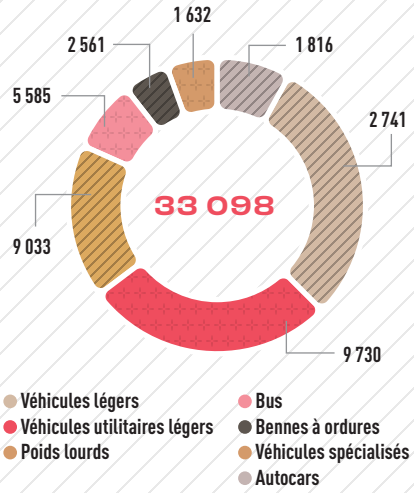

Source : https://odre.opendatasoft.com.

La part de bio-GNV a crû de manière spectaculaire, montrant l'intérêt des conducteurs pour cette version « verte » du GNV.

PART DE BIO-GNC DANS LA CONSOMMATION ANNUELLE DE GNV EN FRANCE

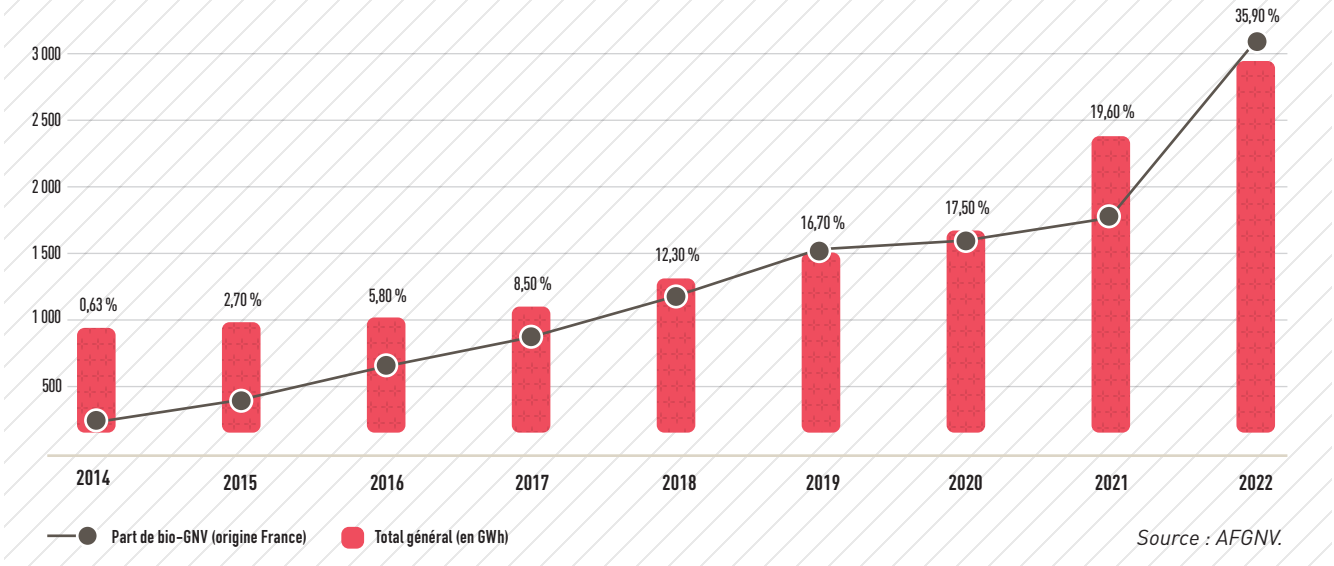

Source : AFGNV.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

L'ENGOUEMENT DES PARTICULIERS NE SE DÉMENT PAS

Est-ce l'annonce de la fin de la commercialisation des véhicules essence et diesel en 2035 ? Est-ce l'arrivée de nouveaux modèles ou le développement timide du marché de l'occasion ? Est-ce le déploiement soutenu de bornes de recharge ? Difficile à savoir, mais les chiffres sont là, qui attestent de l'engouement récent des Français pour les voitures électriques. Quelque 346 865 immatriculations ont été enregistrées en 2022 en France, soit 21,6 % du marché total (dont 13,3 % pour le 100 % électrique).

C'est 27 000 de plus qu'en 2021, deuxième année où le marché avait commencé à décoller. Au total, constate l'Avere, 1 102 975 véhicules électriques et hybrides rechargeables légers étaient en circulation en France.

Les infrastructures suivent. La France comptait 82 107 infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) fin 2022, contre 53 667 fin 2021. L'accélération est significative. Et elle touche aussi les bornes rapides, voire très rapides, avec quelque 5 000 implantions nouvelles. En effet, les exploitants d'IRVE se bousculent, qu'il s'agisse de constructeurs automobiles, d'exploitants de stations-services ou de gestionnaires de surfaces commerciales, sans oublier les « *pure players* », qui proposent des modèles spécifiques (Station-E, avec des bornes intégrées à des « boutiques » multi-services).

Le secteur attend la mise en œuvre des mesures évoquées durant la campagne présidentielle pour permettre l'accès à l'électrique des foyers les plus modestes : relèvement du bonus à l'achat sous conditions de ressources, leasing longue durée… ✢

TOP 5 DES IMMATRICULATIONS DE VÉHICULES ÉLECTRIQUES LÉGERS NEUFS EN 2022 (PART

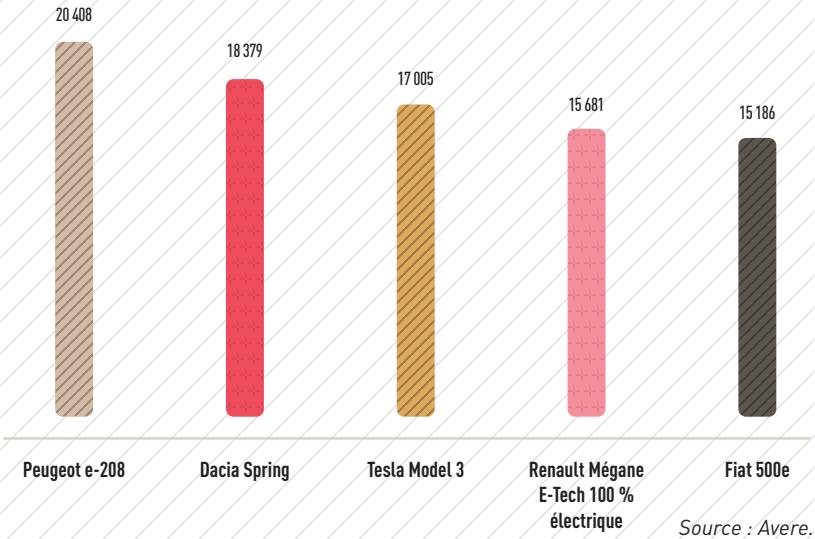

Source : Avere.

LES CONSTRUCTEURS PASSENT LE CAP DE L'ÉLECTRIQUE

L'année 2023 verra-t-elle Tesla, champion du monde des véhicules électriques, se faire détrôner par le chinois BYD ? Le scénario est très probable au vu de l'extraordinaire croissance du constructeur basé à Shenzhen, tout au sud de la Chine.

À ce jour, Tesla reste toujours le champion des ventes. Le constructeur américain a écoulé 1,3 million de voitures électrique en 2022. Mais les constructeurs chinois suivent de près. Ainsi, BYD a écoulé 911 000 voitures électriques et autant en hybrides rechargeables. Il pourrait dépasser Tesla en 2023, d'autant plus qu'il a élargi sa gamme et s'appuie sur son vaste marché domestique. En outre, son modèle intégré (le groupe possède ses propres mines) favorise sa compétitivité. D'autres constructeurs chinois (Nio, Xpeng, Li Auto…) entendent bien aussi profiter de cet engouement récent des automobilistes pour la motorisation silencieuse. En Chine, le marché est d'ailleurs particulièrement dynamique : il s'y est vendu 4 millions de véhicules purement électriques en 2022 (dont 440 000 Tesla), loin, très loin devant les États-Unis.

En octobre, Tesla a réduit significativement les prix de certains de ses modèles. Le constructeur est en effet confronté à une certaine érosion de son modèle haut de gamme ou, en tout cas, soumis à une concurrence de plus en plus forte, avec l'arrivée d'acteurs de la voiture de luxe (Jaguar, Porsche…) ou de grandes marques comme Mercedes. La guerre des prix qui s'amorce est sans doute le signe d'un marché en voie de démocratisation plus rapide qu'attendu. D'autant plus que des constructeurs longtemps attachés à leurs modèles thermiques se lancent à leur tour dans la production de masse. Ainsi, avec un chiffre d'affaires et un résultat 2022 en forte hausse, Stellantis (ex PSA) aborde les années à venir avec confiance. Il entend commercialiser 47 modèles électriques d'ici la fin 2024. Il est vrai que ce segment progresse rapidement (+ 41 %), mais il représente encore une faible proportion des ventes totales de ce constructeur. L'enjeu pour Stellantis, comme Renault, est de parvenir à proposer des véhicules 100 % électriques à des prix abordables, aux côtés des berlines, qui occupent encore aujourd'hui les premières places des ventes d'un marché qui reste émergent.

Les équipementiers aussi suivent le mouvement, à l'instar de Valeo : il équipait un million de voitures en 2017, il en a pris en charge 7,5 millions en 2022, dont la moitié produites en Chine. ✢

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

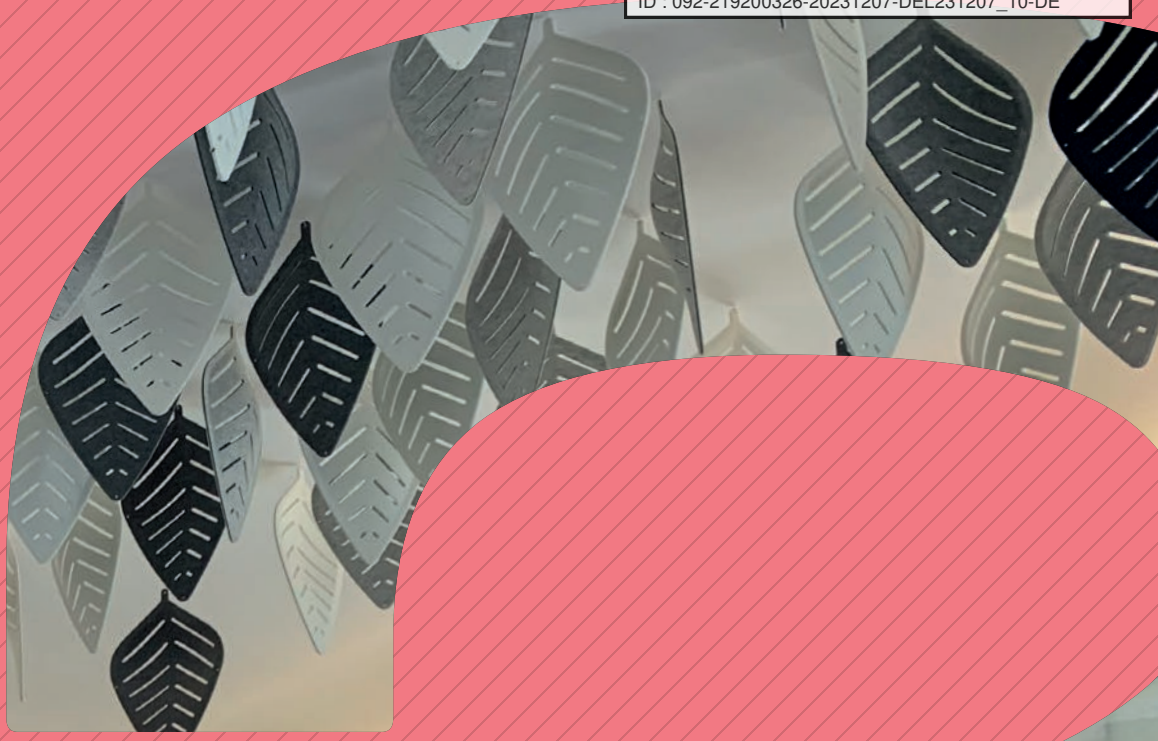



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE





Garant de l'organisation du service public de la distribution du gaz et de l'électricité, le Sigeif a progressivement élargi les services destinés à ses membres, devenant un acteur reconnu de la transition énergétique. Aujourd'hui, il propose une large gamme d'actions innovantes : efficacité énergétique, maîtrise de la demande d'énergie, production d'énergies renouvelables, mobilités durables... Il coordonne également un des plus importants groupements de commandes d'achat de gaz naturel de France. Bureau, commissions, comité syndical : il réunit régulièrement ses instances, pour garantir une gouvernance au plus près des attentes et des besoins de ses membres.

GOUVERNANCE ET INSTANCES

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

STRUCTURES ET INSTANCES

Créé en 1904 pour organiser la distribution publique du gaz à la périphérie de Paris, le Sigeif (Syndicat intercommunal pour le gaz et l'électricité en Île-de-France) est un acteur de l'énergie à la fois précurseur et innovant. Premier grand syndicat intercommunal, il a progressivement structuré le régime juridique de la concession de service public, en l'adaptant aux besoins de ses communes adhérentes. Ainsi, il a assuré à chacun, sur tout son territoire, l'égal accès à un service public durable, fiable et au tarif le plus juste.

Ces dernières années, avec la mondialisation des échanges et l'ouverture du secteur à la concurrence, de nouveaux acteurs (régulateurs, distributeurs, fournisseurs, agrégateurs) sont apparus, et les offres de marché se sont multipliées.

Émergent aussi de nouveaux défis, notamment en matière de transition énergétique : maintenance des réseaux, maîtrise de la demande, production renouvelable, économie circulaire, mobilités décarbonnées. Dans ce contexte, les missions d'organisateur du service public, de protecteur des consommateurs et de fédérateur des collectivités locales, telles que les exercent les grands syndicats d'énergie comme le Sigeif, s'avèrent d'autant plus nécessaires qu'elles permettent de mobiliser des compétences à moindre coût, dans une logique d'intérêt général.

Le Sigeif est un syndicat mixte fermé. Fin 2022, il regroupait 188 collectivités desservies en gaz naturel, dont 66 adhèrent à la compétence électricité. Un établissement public territorial adhère également à la compétence : EnR. S'agissant de la compétence pour l'installation d'infrastructures publiques de recharge pour véhicules électriques (IRVE), le Sigeif couvre, à la suite de l'adhésion de la communauté d'agglomération Val Parisis et de la communauté de communes Vallée de l'Oise et des Trois Forêts, 101 communes [1].

(1) Les deux communautés représentent 24 communes, dont trois qui adhèrent déjà au Sigeif pour la compétence gaz.

LE COMITÉ D'ADMINISTRATION

Chaque collectivité est représentée au sein du Comité d'administration par un délégué titulaire assisté d'un délégué suppléant, tous deux élus par leur assemblée délibérante.

Par-delà les appartenances politiques, le Sigeif est administré dans un esprit de consensus et de respect mutuel des approches de chacun. Son Comité fonctionne à l'image d'un conseil municipal : il définit les choix stratégiques, arrête le budget et la politique générale du Syndicat. Il se réunit quatre fois par an.

LE BUREAU

Élu pour six ans par le Comité d'administration, le Bureau (lire p. 40), composé d'un président, de quinze vice-présidents et de trois membres, met en œuvre les choix stratégiques et la politique générale du Syndicat. Le Sigeif est présidé par Jean-Jacques Guillet, maire de Chaville, membre honoraire du Parlement.

LES COMMISSIONS

Les commissions permanentes (lire p. 41-42) du Sigeif préparent le travail du Bureau et les décisions du Comité d'administration :

- **Composées d'élus et de représentants des concessionnaires,** les deux commissions de suivi du cahier des charges gaz et du cahier des charges électricité arrêtent le montant des redevances, assurent le contrôle des missions confiées aux concessionnaires et suivent l'évolution des patrimoines concédés (compte rendu d'activité de concession (CRAC), programme de travaux...).

> « Premier grand syndicat intercommunal, le Sigeif a progressivement structuré le régime juridique de la concession de service public. »

- **Pour répondre aux préoccupations des communes adhérentes** dans le domaine des transports, des énergies renouvelables et des projets innovants, le Sigeif réunit régulièrement des commissions dédiées. Chacune d'elles compte quinze membres.
- **Associant élus et représentants d'associations d'usagers,** la commission consultative des services publics locaux (CCSPL) apporte les informations indispensables aux usagers. Elle recueille leurs avis pour mieux répondre aux attentes des consommateurs.
- **La commission de coopération décentralisée étudie et propose** des actions en faveur de populations du monde, souffrant notamment d'un accès difficile à l'énergie.
- **Une commission consultative paritaire, associant les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre** présents sur le territoire syndical, a été créée en décembre 2015. Elle compte vingt-quatre membres et est présidée par le Sigeif, conformément à la loi de Transition énergétique pour la croissante verte. Elle coordonne les actions de ses différents membres.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



188
COMMUNES DESSERVIES EN GAZ

DONT
66
EN ÉLECTRICITÉ
ET **101**
POUR LES IRVE

- **Le Sigeif est également partie prenante de la commission consultative de la métropole du Grand Paris.** Celle-ci est chargée d'assurer la complémentarité des réseaux d'énergie métropolitains (gaz, électricité, chaleur et froid), dans le cadre d'un schéma directeur.

LES SERVICES

Regroupée autour d'une direction générale, l'équipe du Sigeif est composée de 33 collaborateurs ainsi répartis :

- une direction générale adjointe en charge des concessions de distribution publique du gaz, de l'électricité et de l'innovation ;
- une direction de la transition énergétique et de l'innovation (groupement de commandes gaz, suivi des PCAET, conseil en énergie partagé, CEE, photovoltaïque, mobilité électrique…) ;
- une direction technique, qui comprend un service dédié à la maîtrise d'ouvrage (enfouissement des réseaux électriques) et au déploiement des IRVE (installations de recharge pour véhicules électriques) ;
- une direction administrative et financière ;
- une direction juridique et de la commande publique ;
- une direction de la communication.

Le Sigeif dispose de ses propres locaux, rue de Monceau, à Paris, qui accueillent également la Sem Sigeif Mobilités (développant un réseau de stations-service multi-énergies) et l'association Syncom (gestion des travaux sur voirie et réseaux).

LE BUDGET

Les ressources financières du Syndicat sont principalement constituées de redevances de concession (R1 pour le fonctionnement et R2 pour l'investissement), versées par Enedis et EDF Commerce pour l'électricité, par GRDF pour le gaz, des cotisations des membres adhérant au groupement de commandes gaz et efficacité énergétique, ainsi que des recettes d'exploitation des bornes de recharge pour véhicules électriques.

Les dépenses se répartissent entre les charges liées à la gestion courante, le contrôle des missions de service public confiées aux concessionnaires, les travaux de suppression des lignes aériennes basse tension, le développement des mobilités durables (stations GNV, via sa société d'économie mixte et bornes de recharge pour véhicules électriques) et la production locale de sources d'énergies renouvelables.

Une partie de la redevance d'investissement, dite « R2 », liée notamment aux travaux d'investissement réalisés dans les réseaux d'éclairage public, et la TCCFE (taxe communale sur la consommation finale d'électricité) sont recouvrées par le Sigeif avant d'être reversées aux communes.

S'y ajoutent diverses subventions, notamment celles liées aux actions de maîtrise de l'énergie et au déploiement des IRVE (installations de recharge pour véhicules électriques).

En 2022, le budget global du Sigeif était de 64,99 millions d'euros (voir p. 49).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



LES MISSIONS HISTORIQUES

CONTRÔLE DES CONCESSIONS, MÉTIER « HISTORIQUE » DU SYNDICAT

Fédérateur des volontés communales, le Sigeif exerce le rôle d'autorité organisatrice pour :

- **la distribution du gaz**. Il représente à ce titre 188 communes propriétaires d'un réseau de 9 533 km, dont 79,9 % de canalisations en moyenne pression ;
- **la distribution de l'électricité,** pour le compte de 66 collectivités, la longueur totale de réseau s'établissant à 9 375 km, dont 42,7 % en HTA.

Autorité concédante de la distribution publique de gaz et d'électricité, le Sigeif assure le contrôle technique et comptable des patrimoines concédés et l'analyse financière de chaque concession.

Il veille ainsi au bon accomplissement des missions de service public confiées aux concessionnaires, respectivement GRDF pour le gaz, Enedis pour la distribution d'électricité, et EDF Commerce pour la fourniture d'électricité au tarif réglementé de vente (tarif bleu, inférieur à 36 kVA).

Chaque année, le Syndicat rend compte aux communes de cette mission par l'envoi de deux rapports de contrôle, également publiés sur son site Internet.

Le contrôle s'attache principalement à :

- **l'évolution et l'inventaire patrimonial** des ouvrages, la sécurité, la qualité et la maintenance, les travaux d'investissement ;
- **l'analyse comptable et financière** (compte de résultat), les droits du concédant, les investissements réalisés ;
- **le degré de satisfaction des clients et des usagers** (qualité de l'énergie distribuée, prestations des distributeurs…), mesuré par deux enquêtes bisannuelles.

De plus, chaque année, le Sigeif fournit aux communes les éléments de calcul nécessaires au recouvrement des redevances d'occupation du domaine public (RODP), dues par les gestionnaires des réseaux.

Enfin, compte tenu du nombre croissant de fournisseurs d'électricité, la majorité des communes de la concession électricité a fait appel au Sigeif pour qu'il conduise la collecte et le contrôle de la TCCFE auprès de l'ensemble de ces fournisseurs (lire p.109).

En 2022, près de 19,6 millions d'euros ont été collectés, contrôlés puis reversés aux 52 communes adhérentes qui ont confié cette mission au Syndicat.

LE SCHÉMA DIRECTEUR DES RÉSEAUX DE LA MÉTROPOLE DU GRAND PARIS

En 2015, la loi NOTRE (Nouvelle organisation du territoire de la République) a créé la Métropole du Grand Paris et lui a confié un rôle de « mise en cohérence des réseaux de distribution d'électricité, de gaz, de chaleur et de froid ». Une commission de travail a abouti à l'adoption d'un « schéma directeur des énergies métropolitain » en décembre 2022.

Le Sigeif a été présent tout au long de son élaboration. Le Sdem ne présente aucun caractère obligatoire. Le « Sdem » propose une série d'actions visant à prévoir et à anticiper l'évolution des réseaux de distribution de l'énergie (électricité, gaz, chaleur et froid), à amplifier les gains énergétiques grâce à la sobriété et l'efficacité, à accélérer le développement des énergies renouvelables et de récupération, enfin, à déployer les infrastructures nécessaires aux mobilités propres.

Le « Sdem » s'appuie sur l'expertise des autorités concédantes, à l'image du Sigeif qui a défini des plans pluriannuels d'investissements dans le cadre des contrats négociés avec les concessionnaires Enedis et GRDF.

LES REPRÉSENTANTS DU SIGEIF À CETTE COMMISSION SONT :

- **Jean-Jacques Guillet,** Président du Sigeif Maire de Chaville
- **Serge Carbonnelle** Vice-président du Sigeif Maire adjoint des Pavillons-sous-Bois
- **Laurent Ottavi** Conseiller municipal de Joinville-le-Pont

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

PARMI LES PARTENAIRES DU SIGEIF

• **L'Ademe :** l'Ademe et le Sigeif ont signé en 2022 le premier contrat de développement sur les énergies renouvelables thermiques d'Île-de-France, devenu Contrat chaleur renouvelable. À travers ce partenariat, l'accompagnement au développement de projets de chaleur renouvelable est fortement renforcé sur le territoire du Syndicat. Aussi l'agence de la transition écologique propose aux conseillers en énergie partagés des formations.

• **L'AFG :** l'Association française du gaz est un relais d'information sur les techniques de la chaîne gazière.

• **L'AFGNV** représente tous les acteurs de la filière GNV/bio-GNV, constructeurs de véhicules, syndicats d'énergies, entreprises de transport, collectivités territoriales, etc.). Ses adhérents participent à un plan visant à déployer 2 000 points d'avitaillement GNV/bio-GNV en France d'ici 2030.

• **L'AFPG :** l'Association française des professionnels de la géothermie regroupe plus de 100 adhérents issus des différents métiers de l'énergie géothermique en France. Elle intervient aussi bien sur la géothermie profonde que sur la géothermie de surface. Ces missions couvrent la représentation, l'information et l'accompagnement de ses adhérents comme le Sigeif.

• **Amorce :** Amorce est un réseau national qui regroupe 1 000 adhérents (collectivités, professionnels et institutions) engagés dans la transition énergétique (gestion des déchets, énergie, réseaux de chaleur, eau). À travers ce réseau, le Sigeif bénéficie d'importantes sources d'informations technique et juridique sur l'énergie et contribue à l'expertise d'Amorce.

• **L'Apur :** l'Atelier parisien d'urbanisme documente, analyse et développe des stratégies prospectives concernant les évolutions urbaines de la métropole. Son programme inclut des thèmes liés à l'activité et aux projets du Sigeif qui en est membre.

• **L'Arec IDF :** lancée officiellement en avril 2019 par la Région Île-de-France, l'AREC IDF est un département de l'Institut d'aménagement et d'urbanisme d'Île-de-France. Son objectif est de faciliter et d'accélérer la transition énergétique et l'adaptation au changement climatique des collectivités locales. Le Sigeif a intégré les instances de gouvernance de l'AREC IDF en 2019 et participe au club francilien de l'hydrogène que l'AREC anime.

• **L'ATEE :** l'Association technique énergie environnement anime des clubs techniques, notamment « Biogaz » et « CEE », qui mettent en relation le Sigeif avec d'autres collectivités et des entreprises.

• **L'Avere-France :** cette association représente les acteurs de la mobilité électrique et vise à promouvoir l'acquisition de véhicules électriques et hybrides rechargeables, ainsi qu'à développer la mobilité électrique. Le Sigeif est membre de l'Avere depuis 2019. Elle gère aussi les subventions du programme Advenir afin de soutenir financièrement les déploiements des bornes de recharge.

• **La Caisse des dépôts et consignations (CDC) :** via sa direction, la Banque des territoires, elle propose des solutions innovantes de financement. La CDC est actionnaire de la Sem Sigeif Mobilités (lire p. 61). Des échanges réguliers sur des projets de transition énergétique ont lieu avec la CDC.

• **Le Cibe :** le Comité interprofessionnel du bois-énergie est une structure associative qui regroupe près de 200 professionnels du bois-énergie. Le CIBE coordonne et accompagne les acteurs de cette filière pour professionnaliser les pratiques, établir les règles de l'art, promouvoir les chaufferies auprès des décideurs publics et privés. Le Sigeif est adhérent du CIBE depuis 2021 et participe aux travaux de la commission d'animation territoriale du bois-énergie.

• **Ffauve :** la Fédération française des associations d'utilisateurs de véhicules électriques a été créée en 2019 afin de fédérer les multiples associations d'usagers de véhicules électriques. La FFAUVE a pour objectif de répondre aux besoins et aux attentes des associations d'utilisateurs de véhicules électriques. Le Sigeif a toujours souhaité, depuis la création du service de recharge pour les véhicules électriques, impliquer les usagers, premiers concernés. En adhérant, le Syndicat poursuit le travail en commun et soutient la fédération dans ses actions.

• **Fibois Île-de-France** fédère depuis 2004 l'ensemble des professionnels de la forêt et du bois en Île-de-France. Ses missions couvrent la mobilisation des acteurs, l'information et l'accompagnement, la formation des professionnels, la promotion et la sensibilisation.

• **France hydrogène :** l'association France hydrogène fédère les acteurs de ce secteur (entreprises, instituts de recherche, collectivités territoriales, etc.). Le Sigeif en est membre depuis février 2018.

• **La FNCCR :** le Sigeif adhère à la Fédération nationale des collectivités concédantes et régies depuis 1945. Le Syndicat collabore étroitement avec cet organisme sur les plans juridique et technique. Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif, en est vice-président.

• **Île-de-France Énergies**
Cette Sem, dont le Sigeif est actionnaire, a été créée à l'initiative de la Région Île-de-France. Elle accompagne les copropriétés dans leurs projets de rénovation énergétique. Courant 2023, Île-de-France Énergies devrait fusionner avec la Sem Île-de-France Investissements et Territoires.

• **La Métropole du Grand Paris**
Créée par la loi de 2015 relative à la nouvelle organisation territoriale de la République, la MGP a noué un partenariat permanent avec le Sigeif ainsi qu'avec d'autres grands syndicats urbains d'Île-de-France. Le Sigeif participe aux travaux qui touchent principalement à la qualité de l'air et à la mobilité, et au schéma directeur des énergies. Ainsi, en 2019, le Syndicat a piloté l'atelier du pacte logistique métropolitain dédié au déploiement des stations GNV/bio-GNV, hydrogène et des bornes électriques.

• **Le Pôle Énergie Île-de-France**
Ce pôle réunit six syndicats d'énergie d'Île-de-France : le Sigeif, le Sdesm, le Sdevo, le Sey78, le Sipperec et, depuis 2021, le Smoys. L'objectif de ce pôle est de partager des connaissances techniques et de [illegible] de vision commune (lire p.36), [illegible] des dispositions spécifiques concernant l'entretien et la rénovation des colonnes montantes, dans le cadre de la loi Élan (lire p. 98).

• **La Région Île-de-France :** la Région et le Sigeif collaborent, dans le cadre d'un engagement conclu en 2018, autour d'objectifs concrets de la stratégie régionale énergie-climat. La Région accompagne les actions du Syndicat en soutenant financièrement l'élaboration de projets photovoltaïques et le développement de la mobilité électrique. La Région est actionnaire de la Sem Sigeif Mobilités.

• **Le Rose :** le réseau d'observation statistique de l'énergie en Île-de-France rassemble des acteurs franciliens souhaitant partager leurs connaissances communes en matière de consommation et de production d'énergie. En 2018, ce réseau a mis au point une base de données (Energif) dotée d'une application de visualisation. Le Sigeif est membre du ROSE et travaille avec ses partenaires depuis plus de dix ans.

• **Les services publics urbains du Grand Paris :** cette appellation rassemble les grands syndicats techniques d'Île-de-France – le Sedif pour l'eau, le Siaap pour l'assainissement, le Syctom pour les ordures ménagères, le Sigeif et le Sipperec pour l'énergie et l'EPTB Seine Grands Lacs pour le soutien d'étiage.

• **Smoys et Sdevo : projet ACTEE**
Le Sigeif a fédéré les deux syndicats qui sont depuis lauréats de l'appel à projet « ACTEE Merisier », lancé en mars 2021 par la FNCCR. Il vise à soutenir financièrement les actions d'efficacité énergétique dans les bâtiments publics, essentiellement scolaires maternels et élémentaires. Ce soutien porte sur les études d'aide à la décision et de maîtrise d'œuvre, et aussi sur le recrutement d'économes des flux et l'acquisition d'outils de suivi des consommations énergétiques.

• **Sigidurs et Sdevo : hydrogène**
Les deux syndicats se sont rapprochés du Sigeif afin de formaliser leur engagement dans un projet commun centré sur l'hydrogène. Ils ont constitué un groupement de commandes pour la passation, l'attribution, la notification et l'exécution d'une étude de faisabilité technique, juridique et financière d'un projet hydrogène vert, au niveau du centre de valorisation énergétique du Sigidurs à Sarcelles et de l'ensemble de ses potentialités d'utilisation.

• **Siom Vallée de Chevreuse**
Le Sigeif et le SIOM, dans le cadre de leurs compétences respectives, en matière de développement des énergies renouvelables et de gestion des déchets, ont engagé en 2022 une étude de faisabilité relative à l'installation d'une unité de micro-méthanisation sur le site de Villejust (91).

• **Syncom :** créée en 1993 par le Sigeif, le Sedif et le Sipperec, cette association regroupe deux-cent soixante-dix collectivités et propose des services de coordination, de centralisation et de mutualisation de données liées aux travaux de voirie, via un portail cartographique (lire p. 136).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



UNE OFFRE DE SERVICES LARGE ET INNOVANTE

SUPPRESSION DES LIGNES ÉLECTRIQUES BASSE TENSION

Afin d'améliorer l'environnement et l'esthétique des villes, et aussi assurer la qualité, la sécurité de desserte, le Sigeif procède régulièrement à la modernisation du réseau électrique par l'enfouissement des lignes aériennes en basse tension.

Il fait ainsi bénéficier ses communes des dispositions du nouveau contrat de concession, conclu en 2019 avec Enedis.

Ce contrat s'accompagne d'une convention particulière qui stabilise l'enveloppe budgétaire du financement des opérations dont le Sigeif assure la maîtrise d'ouvrage. Lorsque l'enfouissement concourt à faire disparaître une ligne électrique peu fiable, le Sigeif accorde une contribution financière supplémentaire qui réduit quasiment à néant la participation de la commune.

Enfin, l'établissement des programmes, en liaison avec l'ensemble des collectivités adhérentes, ainsi que la mise en œuvre de dispositions particulières à Versailles sont soumis à la commission de suivi du cahier des charges, dont le rôle est ainsi renforcé.

À la demande de ses collectivités adhérentes, le Sigeif assure également l'enfouissement coordonné de l'ensemble des réseaux (éclairage public, communications électroniques), via une mission de transfert temporaire de maîtrise d'ouvrage unique. Vingt ans après sa création, le service maîtrise d'ouvrage du Syndicat a enfoui 314 km de lignes aériennes BT sur le territoire de sa concession électricité, pour un investissement global de 74 millions d'euros hors taxes.
Un montant qui s'élève à 185 millions d'euros, en incluant les réseaux de communications électroniques et d'éclairage public.

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

Pour accompagner les communes dans la mise en œuvre de leur politique énergétique locale, le Sigeif leur propose plusieurs outils opérationnels : formation du personnel, bilan énergétique patrimonial, opérations de maîtrise de la demande d'énergie (MDE), conseil en énergie partagé (CEP)...
S'y ajoutent le portage du contrat chaleur renouvelable (CCR) et la valorisation des opérations ouvrant droit aux certificats d'économies d'énergie (CEE).

Durant la cinquième période de ce dispositif (2022-2025), le Smoys a rejoint en septembre le Sigeif et le Sipperec. Ces trois acteurs ont opté pour un partenariat avec un acteur obligé afin de valoriser les CEE de leurs adhérents, confiant à un prestataire la constitution sécurisée des dossiers.
Retenue à l'issue d'un appel à manifestation d'intérêt en 2021, la société Économie d'énergie s'est engagée à acquérir les CEE déposés sur le compte Emmy du Sipperec, avec l'accord du Sigeif et du Smoys.
Accessibles grâce au groupement de commandes du Sigeif, d'autres prestations s'ajoutent à ces missions dédiées à une politique énergétique durable dans les territoires (lire p.123).

ACHAT GROUPÉ DE GAZ ET DE SERVICES D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

En 2004, le Sigeif a créé un groupement de commandes gaz dont il est le coordonnateur.
Ce groupement offre à quelque 482 organismes publics et privés d'Île-de-France (communes, bailleurs sociaux, établissements publics d'enseignement, établissements de santé...), répartis sur plus de 11 000 sites, la possibilité d'accéder,

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

à des prix très concurrentiels, à la fourniture de gaz et à des services d'efficacité énergétique. La taille de ce groupement de commandes (3 TWh annuels) fait du Sigeif un des premiers acheteurs publics de gaz en France (lire p.130).

DÉVELOPPEMENT DES MOBILITÉS DÉCARBONNÉES EN ÎLE-DE-FRANCE

MOBILITÉ GAZ

Le Sigeif est habilité à installer et exploiter des infrastructures d'avitaillement de véhicules au gaz. Il a conclu différents partenariats visant à développer un réseau francilien de stations publiques d'avitaillement, son ambition étant de construire une dizaine de stations-service publiques GNV/bio-GNV d'ici 2024. À cet effet, le Sigeif a créé la Sem Sigeif Mobilités, dotée d'un capital de 5 millions d'euros. La Banque des territoires (groupe Caisse des dépôts) accompagne ce projet d'envergure, qui bénéficie également du soutien de la Région Île-de-France, de grands syndicats techniques franciliens, tels que le Syctom, le Siaap et le Siom de la Vallée de Chevreuse, ainsi que de GRTgaz développement (filiale de GRTgaz).

Depuis décembre 2018, Sigeif Mobilités a étendu son activité à la mobilité électrique et hydrogène et obtenu, après appel à projet, le soutien de la Commission européenne.
Une première station publique d'avitaillement de GNV/bio-GNV a vu le jour en novembre 2016, dans le port de Bonneuil-sur-Marne (94). Son exploitation est confiée à la société Endesa. Fin 2022, les stations ouvertes au public se situent à Gennevilliers (92), Noisy-le-Grand (93), Wissous (91) et Réau (77). Celle de Saint-Denis (93) sera mise en service en 2023.
S'y ajoute celle de la société GNV du Coudray-Montceaux, dont la Sem Sigeif Mobilités est actionnaire, sa mise en service est effective depuis juin 2021 (lire p.61).

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Le Sigeif a investi le secteur de la mobilité électrique en 2019. Ses communes adhérentes ont accès à un service clés en main pour les accompagner dans la mise en place d'infrastructures publiques de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Le Sigeif prend en charge ce service à 100 %, avec le soutien financier de la Région Île-de-France et de l'État (dispositif Advenir).

Il a favorisé la reconversion des bornes, de manière équilibrée, en zone dense comme en zone moins dense, sur le territoire. Fin décembre 2022, 101 collectivités ont délégué au Sigeif la compétence IRVE, 769 points de recharge ont été mis en exploitation ; près de 1 000 sont attendus en 2023.
215 000 sessions de recharge ont été réalisées sur l'ensemble de l'année 2022 (lire p.55). ⊹

⊹ LE PÔLE ÉNERGIE PRÉSIDÉ PAR JEAN-JACQUES GUILLET

Cette entente, qui regroupe les principaux syndicats d'énergie d'Île-de-France que sont le Sdesm, le Smoys, le Sipperec, le Sey78, le Sdevo et le Sigeif, était présidée par Jean-Jacques Guillet en 2022.

Trois objectifs ambitieux ont sous-tendu cette année de mandat :

- ⊹ renforcer les liens entre les syndicats du Pôle par la multiplication des échanges sur des sujets communs ;
- ⊹ accroître la notoriété de l'entente ;
- ⊹ engager des partenariats structurants.

⊹ PROMESSES TENUES

Sous l'impulsion du Sigeif, les services des syndicats ont multiplié les échanges sur des sujets liés à la gouvernance de leurs instances, à l'actualité énergétique comme à la vie de leurs contrats. Parmi les sujets partagés : l'organisation des comités à la suite de l'adoption de la loi 3DS, les enjeux financiers et budgétaires des syndicats en lien avec la réforme de la TCCFE, les prix de l'énergie, les bonnes pratiques en matière de groupement de commandes ou la conduite de la relation contractuelle avec les concessionnaires.

Des rencontres ont été organisées avec Jérémie Almosni, directeur régional de l'Ademe Île-de-France, Frédéric Le Brun, directeur délégué énergie du comité d'organisation des JO, ou encore la cheffe de projet JO d'Enedis. Parallèlement, les syndicats ont porté des actions de communication commune : stand partagé au Congrès de la FNCCR en octobre, accompagné d'une



Laurence Poirier-Dietz, directrice générale de GRDF, et Jean-Jacques Guillet lors du congrès de la FNCCR.

plaquette commune, reconduction d'une convention de partenariat, ou encore deux insertions publicitaires dans *Le Parisien* sur la sobriété énergétique et sur la mobilité électrique.

Sur ce dernier sujet, le Sigeif a pris soin de coordonner les initiatives des différents membres de l'entente, cela se traduisant par des participations croisées aux travaux d'élaboration des schémas directeurs des IRVE que chacun des syndicats a conduits ou initiés en 2022, en lien étroit avec la Région Île-de-France dont les services ont été rencontrés à quatre reprises. Il a surtout impulsé et rendu compte d'une consultation sur les enjeux de la mutualisation d'un parc de bornes de recharge pour véhicules électriques.

L'ensemble de ces projets communs a encouragé, par ailleurs, des démarches bilatérales en matière de production d'énergies renouvelables (production d'hydrogène, avec le Sdevo et le Sigidurs, sur un projet de production d'hydrogène), de rénovation énergétique des bâtiments, avec le Sdevo et le Smoys), de prévention de risques d'endommagement, de lobbying auprès du Gouvernement sur l'enjeu de la collecte et de valorisation des CEE.

Ces actions ont notablement renforcé l'image du pôle et son rôle.

La présidence tournante ayant désigné le Sipperec pour prendre la succession, il lui revient de poursuivre et d'amplifier ces initiatives d'ores et déjà fructueuses. ⊹

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

BILAN SOCIAL

Établi par le Centre inter-départemental de gestion, le rapport annuel sur la santé sécurité et les conditions de travail (RASSCT) de l'année 2021 détaille les indicateurs permettant de mesurer les conditions de travail au sein du Syndicat.

À fin décembre 2021, le Sigeif employait 36 agents, dont 27 fonctionnaires, 7 contractuels permanents et 2 non permanents.

La moyenne d'âge se situe entre 30 et 50 ans, elle représente 67 % des agents et illustre l'évolution des effectifs.

Au 31 décembre 2021, le Sigeif regroupait 28 métiers, répartis comme suit :

- 12 (filière administrative),
- 15 (filière technique),
- 1 collaborateur de cabinet.

Le Sigeif accueille une large majorité de cadres de catégorie A (53 %), avec des salariés qui occupent des emplois d'ingénieurs (29 %).

Les catégories B et C représentent respectivement 26 et 21 % des effectifs.



Le taux d'absentéisme est faible (1,43 %).

En 2021, aucun accident de travail ou maladie professionnelle n'a été observé.

Par ailleurs, le Sigeif a consacré près de 1 744 euros par agent pour l'amélioration des conditions de travail et des interventions en matière de prévention et de sécurité.



36 AGENTS EMPLOYÉS AU 31 DÉCEMBRE 2021

27	7	2
fonctionnaires	contractuels permanents	contractuels non permanents

EN MOYENNE, LES AGENTS ONT 44 ANS

ÂGE MOYEN	
FONCTIONNAIRES	46 ANS
CONTRACTUELS PERMANENTS	58 ANS
CONTRACTUELS NON PERMANENTS	35 ANS
ENSEMBLE	44 ANS

RÉPARTITION DES EMPLOIS PERMANENTS PAR FILIÈRE ET PAR STATUT

FILIÈRE	FONCTIONNAIRES	CONTRACTUELS	ENSEMBLE
ADMINISTRATIVE	56 %	-	44 %
TECHNIQUE	44 %	100 %	56 %

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

RÉPARTITION PAR GENRE ET PAR STATUT

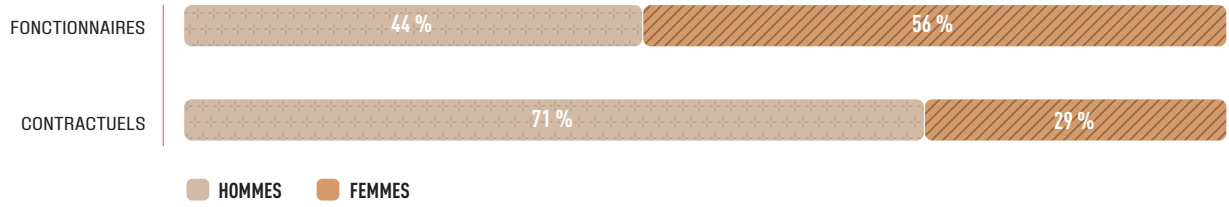

LES PRINCIPAUX CADRES D'EMPLOIS DES AGENTS PERMANENTS

INGÉNIEURS	26 %
ADJOINTS ADMINISTRATIFS	21 %
TECHNICIENS	15 %
ATTACHÉS	12 %
RÉDACTEURS	12 %

PYRAMIDE DES ÂGES DES AGENTS

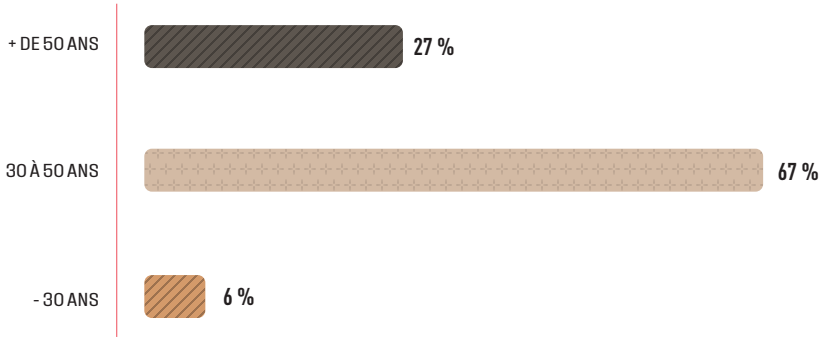



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

LE SIGEIF POURSUIT SON ACTION

Impliqué depuis 2001 dans des actions de coopération décentralisée, le Sigeif mobilise ses moyens pour accompagner des programmes de développement, notamment leur volet énergétique, en soutenant l'action d'associations spécialisées dans les pays d'Afrique et d'Asie, par exemple.
En 2022, deux nouveaux programmes ont été approuvés.

« En 2022, deux nouveaux programmes ont été approuvés. »

LIBAN : ALIMENTATION EN ÉNERGIES RENOUVELABLES D'UN HÔPITAL

Le Sigeif s'est associé à l'association « HAMAP-Humanitaire ». Depuis 2006, celle-ci soutient les gestionnaires d'un hôpital libanais situé à la frontière syrienne, dans le nord du pays. Ce centre de soin, unique dans le district, est à but non lucratif et au service de toutes les communautés, sans distinction.
Avec 200 agents et une cinquantaine de médecins, cet établissement est, par ailleurs, le plus grand employeur de sa région. L'hôpital souffre actuellement de grandes difficultés d'approvisionnement énergétique du fait des multiples crises politique, financière et sanitaire affectant ce pays aux infrastructures d'électricité vieillissantes. L'hôpital ne bénéficie ainsi que de trois heures d'approvisionnement par jour ; ses achats de fioul pour les groupes électrogènes grèvent lourdement son budget. L'association « HAMAP-Humanitaire » projette de doter l'établissement d'une source alternative de production d'énergie renouvelable combinant éolien et photovoltaïque, la localisation géographique de l'hôpital étant considérée comme suffisamment venteuse et ensoleillée. Un soutien d'un montant de 15 000 euros aidera l'ONG à financer trois types d'études de faisabilité : études de climat, de génie électrique et de génie civil.



MADAGASCAR : ÉLECTRIFICATION D'ÉCOLES ET DE CENTRES DE SANTÉ



À Madagascar, le Sigeif a soutenu l'action menée par l'ONG « Électriciens sans frontières » (ESF) au sein du parc national de Ranomafana, situé à proximité de la ville de Fianarantsoa, au sud-est de l'île. ESF procède à l'électrification des écoles primaires de trois villages, comportant chacune deux salles de classe.
Ce programme vise à équiper les écoles en éclairage et prises de courant pour permettre l'utilisation de vidéoprojecteurs, d'ordinateurs portables, et favoriser les activités périscolaires. L'énergie sera produite par des systèmes photovoltaïques dimensionnés en fonction des besoins et de l'ensoleillement.
Le Sigeif s'est associé, à hauteur de 15 000 euros, à ce programme qui bénéficiera à 240 élèves et 12 enseignants. En outre, les villageois pourront accéder à des cours d'alphabétisation en soirée.

Aux alentours de la ville d'Antsirabe, située au centre de l'île, l'association « Eau Agriculture et Santé en Milieu Tropical » (EAST) électrifie les centres de santé. Un précédent partenariat entre le Sigeif et EAST avait déjà contribué à l'électrification d'une dizaine de centres, avec des générateurs solaires. Un nouveau programme a été lancé : huit nouveaux centres pâtissent de l'absence généralisée d'électricité dans cette région, les privant ainsi d'ordinateurs, de microscopes, de stérilisateurs, de frigidaires et congélateurs pour conserver vaccins et médicaments, de lumière lors des interventions de nuit, etc. Le programma améliorera la solidité des toitures des centres afin d'y installer des panneaux solaires, puis en assurera la maintenance en dispensant une formation technique aux agents de santé. Une subvention d'un montant de 28 800 euros a été accordée à l'association EAST pour la réalisation de ce programme.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LE BUREAU DU SIGEIF

Élu pour six ans par le Comité d'administration, le Bureau est composé d'un président, de quinze vice-présidents et de trois membres. Il est chargé de la mise en œuvre des décisions et des choix stratégiques de la politique générale du Syndicat.



Jean-Jacques **GUILLET**

PRÉSIDENT

Maire de Chaville

Membre honoraire du Parlement



Olivier **THOMAS**

1er VICE-PRÉSIDENT

Maire de Marcoussis

Conseiller départemental de l'Essonne



Bernard **GAUDUCHEAU**

2E VICE-PRÉSIDENT

Maire de Vanves

Conseiller régional d'île-de-France



Marie **CHAVANON**

3e VICE-PRÉSIDENTE

Maire de Fresnes

Conseillère territoriale de Grand-Orly Seine Bièvre



Serge **CARBONNELLE**

4e VICE-PRÉSIDENT

Maire adjoint des Pavillons-sous-Bois



Guy **DARAGON**

5e VICE-PRÉSIDENT

Conseiller municipal de Mitry-Mory



Martine **SCHMIT**

6e VICE-PRÉSIDENTE

Conseillère municipale de Versailles

Conseillère communautaire de Versailles Grand Parc



Joëlle **CECCALDI-RAYNAUD**

7e VICE-PRÉSIDENTE

Maire de Puteaux

Présidente du territoire Paris Ouest La Défense



Georges **JOLY**

8e VICE-PRÉSIDENT

Maire adjoint d'Enghien-les-Bains



Marie-Hélène **MAGNE**

9e VICE-PRÉSIDENTE

Maire adjointe de Charenton-le-Pont



Christine **LEHEMBRE**

10e VICE-PRÉSIDENTE

Conseillère municipale de Pantin



Jean-Louis **DELORT**

11e VICE-PRÉSIDENT

Maire adjoint de Verrières-le-Buisson



Laurent **MONNET**

12e VICE-PRÉSIDENT

Maire adjoint de Saint-Denis

Président du Conseil d'administration de l'ALEC de Plaine Commune

Président du Smirec



Sophie **DESCHIENS**

13e VICE-PRÉSIDENTE

Maire adjointe de Levallois-Perret

Conseillère régionale d'Île-de-France



Smaïla **CAMARA**

14e VICE-PRÉSIDENT

Conseiller municipal de Bondy

Vice-président d'Est Ensemble Grand Paris



Eric **SCHINDLER**

15e VICE-PRÉSIDENT

Maire adjoint de Neuilly-sur-Seine



Michel **HERBILLON**

MEMBRE DU BUREAU

Conseiller municipal de Maisons-Alfort

Député du Val-de-Marne



Pascal **THÉVENOT**

MEMBRE DU BUREAU

Maire de Vélizy-Villacoublay

Vice-président de Versailles Grand Parc



Daniel **AUGUSTE**

MEMBRE DU BUREAU

Maire adjoint de Villiers-le-Bel

Conseiller Communautaire

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LES COMMISSIONS

Outre les commissions institutionnelles prévues par le Code général des collectivités territoriales, le Comité du Sigeif a installé plusieurs commissions thématiques qui, dans cet esprit de consensus propre au fonctionnement du Syndicat, constituent des lieux de débat dans lesquels se préparent les décisions.



APPEL D'OFFRES

Comme dans toutes les collectivités territoriales, la commission d'appel d'offres du Sigeif est, de par la loi, investie du pouvoir d'attribuer les marchés publics les plus importants, c'est-à-dire ceux dont la valeur excède les seuils européens.

PRÉSIDENT DE DROIT
Jean-Jacques Guillet • Chaville

MEMBRES TITULAIRES
Éric Schindler • Neuilly-sur-Seine
Christophe Paquis • Les Lilas
Alain Sanson • Fontenay-le-Fleury
Jacques Fantou • Villebon-sur-Yvette
Malgorzata Dudek • Montfermeil

MEMBRES SUPPLÉANTS
Christophe Scheuer • Meudon
Jérémy Demassiet • Bois-d'Arcy
Christophe Ippolito • Nogent-sur-Marne
Walid Ben M'henni • Noisy-le-Grand
Thierry Bonnet • Croissy-sur-Seine

COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE

À travers cette commission, le Sigeif s'implique dans des actions extérieures, en partenariat avec différentes ONG, et mobilise des moyens pour venir en aide à des populations du monde énergétiquement déshéritées.

PRÉSIDENT DE LA COMMISSION
Michel Herbillon • Maisons-Alfort

MEMBRES TITULAIRES
Michel Herbillon • Maisons-Alfort
Sophie Deschiens • Levallois-Perret
Patrick Leroy • Rungis
Bernard Foisy • Le Plessis-Robinson
Jane-Marie Hermann • Viroflay
François Broché • Vaires-sur-Marne
Malgorzata Dudek • Montfermeil
Mouhamet Touré • Neuilly-Plaisance
Jean-Pierre Ferré • Châtillon
Smaïla Camara • Bondy
Alain Durand • Arnouville
Florence de Pampelone • GPSO
Béatrice Belliard • Boulogne-Billancourt
Jean-Luc Touly • Wissous
Christophe Ippolito • Nogent-sur-Marne

CAHIER DES CHARGES

Composées paritairement d'élus et de représentants des concessionnaires, les commissions de suivi veillent à l'application des cahiers des charges de la distribution publique du gaz et de l'électricité. Elles arrêtent, notamment, le montant des redevances et suivent l'évolution des patrimoines concédés (Crac, programmes de travaux, rapports de contrôle…).

COMMISSION DE SUIVI GAZ

PRÉSIDENT ET MEMBRE DE DROIT
Jean-Jacques Guillet • Chaville

MEMBRES TITULAIRES
Bernard Foisy • Le Plessis-Robinson
Patrick Leroy • Rungis
Robert Beaudeau • Villepinte
Robert Archambault • Saint-Maurice

MEMBRES SUPPLÉANTS
Jean-Marie Bontemps • Belloy-en-France
Alain Durand • Arnouville
Isaac Barchichat • Saint-Brice-sous-Forêt
Despina Bekiari • Fontenay-aux-Roses

COMMISSION DE SUIVI ÉLECTRICITÉ

PRÉSIDENT ET MEMBRE DE DROIT
Jean-Jacques Guillet • Chaville

MEMBRES TITULAIRES
Alain Sanson • Fontenay-le-Fleury
Jean-Pierre Fortin • Sèvres
Stéphane Delagneau • Longjumeau
Evelyne Baumont • Boissy-Saint-Léger

MEMBRES SUPPLÉANTS
Jacques D'Allemagne • Marnes-la-Coquette
Jane-Marie Hermann • Viroflay
Jacques Fantou • Villebon-sur-Yvette
Robert Beaudeau • Villepinte

DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

En application de la procédure légalement prévue pour les délégations de service public, cette commission est notamment chargée de dresser la liste des candidats admis à présenter une offre, et d'émettre un avis au vu duquel le président du Sigeif engagera les négociations.

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ
Guy Daragon • Mitry-Mory

MEMBRES TITULAIRES
Guy Daragon • Mitry-Mory
Maryse Lemmet • Antony
Mathieu Beaufrère • Vincennes
Alain Durand • Arnouville
Bernard Foisy • Le Plessis-Robinson

MEMBRES SUPPLÉANTS
Alain Sanson • Fontenay-le-Fleury
Thomas Doublic • Asnières-sur-Seine
Pierre Chevalier • Ville-d'Avray
Patrick Leroy • Rungis
Jean-Marie Bontemps • Belloy-en-France

SERVICES PUBLICS LOCAUX

Composée d'élus et de représentants d'associations de consommateurs, la commission consultative des services publics locaux recueille les avis et les attentes des usagers afin de renforcer la qualité du service public du gaz et de l'électricité.

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ
Jean-Louis Delort • Verrières-le-Buisson

MEMBRES COMPÉTENCE GAZ
Daniel Aubert • L'Haÿ-les-Roses
Claude Kopelianskis • Maisons-Laffitte
Jean-Louis Delort • Verrières-le-Buisson
Bernard Foisy • Plessis-Robinson
Christian Fournès • Nozay

MEMBRES COMPÉTENCE ÉLECTRICITÉ
Jérémy Demassiet • Bois-d'Arcy
Mouhamet Touré • Neuilly-Plaisance
Robert Beaudeau • Villepinte
Christophe Scheuer • Meudon
Alain Sanson • Fontenay-le-Fleury

ASSOCIATIONS MEMBRES
- **Association Force ouvrière consommateur** (AFOC)
- **Consommation, logement et cadre de vie** (CLCV)
- **Familles de France**
- **France nature environnement** (FNE) **Île-de-France**
- **Organisation générale des consommateurs** (ORGECO) **Grand Paris**
- **UFC-Que Choisir**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

CONSULTATIVE PARITAIRE

La commission consultative paritaire de l'énergie rassemble 12 élus du Syndicat et les représentants des 12 établissements publics à fiscalité propre présents sur son territoire. La loi lui donne pour missions de coordonner l'action, de faciliter l'échange de données et de mettre en cohérence les investissements sur l'ensemble des réseaux d'énergie (gaz, électricité).

VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE
Marie-Hélène Magne • Charenton-le-Pont

MEMBRES REPRÉSENTANT LE SIGEIF
Marie-Hélène Magne • Charenton-le-Pont
Alain Sanson • Fontenay-le-Fleury
Pierre Cottin • Roissy-en-France
Malgorzata Dudeck • Montfermeil
Guy Daragon • Mitry-Mory
Daniel Auguste • Villiers-le-Bel
Jean-Louis Delort • Verrières-le-Buisson
Daniel Aubert • L'Haÿ-les-Roses
Thierry Bonnet • Croissy-sur-Seine
Jacques D'Allemagne • Marnes-la-Coquette
Christophe Ippolito • Nogent-sur-Marne
Denis Privé • Igny

MEMBRES REPRÉSENTANT LES EPCI
Vincent Franchi • Métropole du Grand Paris
Mathieu Viskovic • Paris - Vallée de la Marne
Marcel Villaça • Orée de la Brie
Martine Schmit • Versailles Grand Parc
Dominique Lafon • Saint-Germain-Boucles-de-Seine
Pierre Chazan • Paris-Saclay
Sylvie Carillon • Communauté de communes du Val d'Yerres
Adeline Roldao Martins • Roissy Pays de France
François About • Plaine Vallée
Nicole Lanaspre • Val Parisis
Jean-Marie Bontemps • Communauté de communes Carnelle Pays-de-France
Alexandre Dohy • Communauté de communes de Vallée de l'Oise et des Trois Forêts

TRANSPORTS ET MOBILITÉS DURABLES

Cette commission est chargée d'étudier et de proposer les actions susceptibles d'être développées par le Syndicat dans le domaine des nouveaux modes de transport et des mobilités. Elle est, notamment, amenée à rendre des avis sur les projets de développement de stations de compression de GNV et bio-GNV ou les projets de bornes de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE
Christine Lehembre • Pantin

MEMBRES
Christine Lehembre • Pantin
Jean-Marie Bontemps • Belloy-en-France
Najète Maatougui • Colombes
Patrick Leroy • Rungis
Éric Schindler • Neuilly-sur-Seine
Jean-Pierre Valentin • Carrières-sur-Seine
Georges Joly • Enghien-les-Bains
Jean-Luc Millard • Drancy
Pierre Chevalier • Ville-d'Avray
Walid Ben M'henni • Noisy-le-Grand
Richard Della-Mussia • Chennevières-sur-Marne
Pierre Cottin • Roissy-en-France
Marc Feugère • Châtenay-Malabry
Martine Schmit • Versailles
Dominique Carré • Pierrefitte-sur-Seine

ENR ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Cette commission étudie et se prononce sur les projets liés à l'ensemble des domaines concernant l'efficacité énergétique et les EnR (CEE, CEP, projets solaires photovoltaïques, unité de biométhanisation) sur des thèmes relatifs à la maîtrise de la demande en énergie, la rénovation thermique des bâtiments ou la précarité.

VICE-PRÉSIDENT DÉLÉGUÉ
Laurent Monnet • Saint-Denis

MEMBRES
Laurent Monnet • Saint-Denis
Jérémy Demassiet • Bois-d'Arcy
Jean-Pierre Fortin • Sèvres
Philippe Cipriano • Saint-Maur-des-Fossés
Béatrice Belliard • Boulogne-Billancourt
Thierry Bonnet • Croissy-sur-Seine
Philippe Langlois d'Estaintot • Rueil-Malmaison
Fouad El Kouradi • Aulnay-sous-Bois
Jean-Jacques Perchat • Puiseux-en-France
Gwénola Rabier • Montrouge
Christian Fournès • Nozay
Olivier Thomas • Marcoussis
Séverine Delbosq • L'Île-Saint-Denis
Florence de Pampelonne • GPSO
Evelyne Baumont • Boissy-Saint-Léger

PROSPECTIVE ET INNOVATION

Cette nouvelle commission répond à une volonté de mieux anticiper les sujets d'avenir et d'appréhender les nouveaux enjeux du secteur de l'énergie. Elle étudie les thématiques émergentes et se prononce sur les projets liés à la prospective et l'innovation, non encore mis en œuvre par le Sigeif.

VICE-PRÉSIDENTE DÉLÉGUÉE
Martine Schmit • Versailles

MEMBRES
Martine Schmit • Versailles
Marie-Hélène Magne • Charenton-le-Pont
Béatrice Belliard • Boulogne-Billancourt
Claude Kopelianskis • Maisons-Laffitte
Christian Fournès • Nozay
Robert Beaudeau • Villepinte
Philippe Cipriano • Saint-Maur-des-Fossés
Jean-Luc Touly • Wissous
Jane-Marie Hermann • Viroflay
Pierre Chevalier • Ville-d'Avray
Mouhamet Touré • Neuilly-Plaisance
Béatrice Bodin • Garches
Jean-Pierre Ferré • Châtillon
Bacar Soilihi • La Courneuve
Dominique Gaulon • Dugny



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LA COMMUNICATION INSTITUTIONNELLE DU SYNDICAT

Face à l'urgence climatique et au contexte international, qui ont provoqué une envolée des prix du gaz et de l'électricité, la communication joue un rôle décisif. Elle doit permettre à chacun, usagers, élus, agents d'appréhender les événements en cours et de prendre les décisions qui s'imposent pour préparer l'avenir. Communiquer c'est informer, donner des clés de compréhension. C'est aussi **écouter, dialoguer, échanger, rester au contact**. Au fil des années, par les échanges, la documentation et, de plus en plus, la communication numérique et **l'utilisation des réseaux sociaux**, le Sigeif a établi un dialogue permanent et constructif avec ses interlocuteurs : collectivités locales, concessionnaires, pouvoirs publics, partenaires...

« Le Sigeif a établi un dialogue permanent et constructif avec ses interlocuteurs : collectivités locales, concessionnaires, pouvoirs publics, partenaires. »



LE SITE INTERNET

La refonte complète du site Internet institutionnel du Sigeif a renforcé son attractivité et sa simplicité d'usage. Sa partie ouverte au « grand public », **la « vitrine » du Sigeif**, y présente l'histoire du Syndicat, ses missions, son organisation et tout ce qui touche à son actualité. Y sont également accessibles différentes publications, dont la liste des délibérations adoptées, les procès-verbaux du Comité d'administration et les communiqués de presse. D'autres informations pratiques sont disponibles, comme la **carte complète et actualisée des points de recharge** pour véhicules électriques en région parisienne.

WWW.ACHAT-GAZ.FR, UN SITE EXCLUSIVEMENT DÉDIÉ À L'ACHAT DE GAZ

Ce site comprend lui aussi deux espaces, public et privé. Dans le premier, les modalités d'adhésion au groupement d'achat de gaz du Sigeif sont précisées. Plus fourni, l'espace extranet permet aux membres du groupement d'accéder aux actualités du secteur, à différentes enquêtes et à des **services personnalisés**. Des développements réguliers sont effectués en vue d'améliorer et de diversifier la gamme des services rendus aux membres.

En 2022, **une rubrique consacrée au dispositif « eco gaz » et « eco watt »** a été créée dans le chapitre « missions institutionnelles du Sigeif ».

Ce dispositif permet de suivre en temps réel le niveau de la consommation de gaz et d'électricité ; ainsi, les consommateurs peuvent anticiper, moduler, voire réduire, leur consommation d'énergie.
Au cours de l'année 2022, le site a été enrichi de nouvelles vidéos qui renforcent son attractivité.

Réservé aux adhérents, l'espace privatif n'est accessible qu'avec des identifiants personnalisés. Il permet de télécharger les dossiers du Comité syndical, de prendre connaissance des éléments de calcul de la redevance d'occupation du domaine public, ainsi que du montant des reversements de la TCCFE. Il met également à la disposition de chaque commune ses plans de réseaux de gaz et d'électricité.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



TWITTER, LINKEDIN, YOUTUBE

En 2022, la communication digitale du Syndicat s'est développée et déployée sur les comptes Twitter, Linkedin et YouTube. La chaîne YouTube du Sigeif s'est complétée d'une dizaine de vidéos en 2022 : reprise d'interviews de représentants du Sigeif sur France 3 Île-de-France, diffusion de reportages ou clips réalisés par le Sigeif sur différents sujets. L'utilisation systématique des réseaux sociaux permet de relayer et d'amplifier les événements qui rythment la vie du Syndicat et, plus largement, celle du secteur de l'énergie. **Elle nourrit un dialogue permanent.**

WEBINAIRES

En 2022, deux sujets ont été partagés lors de webinaires : l'un sur la cinquième période du dispositif des certificats d'économie d'énergie (CEE), le second **sur le passage à l'hiver des réseaux de gaz et d'électricité.**

Ce dernier a mobilisé les gestionnaires de réseaux : RTE, Enedis et GRDF ont présenté leurs solutions pour préserver l'équilibre entre la production et la consommation de gaz et d'électricité. En amont, le Sigeif a publié un document de quatre pages sur le thème de la sobriété énergétique.





LES RENCONTRES DU SIGEIF

Lors des Rencontres du Sigeif, des initiatives ou des projets portés par le Syndicat sont présentés « à chaud », en lien avec les actualités réglementaires ou les innovations technologiques. Les trois premières rencontres avaient été consacrées au déploiement du réseau de bornes de recharge pour véhicules électriques en Île-de-France, à la mise en place du nouveau dispositif de prévention des risques travaux et une troisième sur le thème de la sécurité des travaux sur la voie publique.

En 2022, face au durcissement de la situation économique et à l'envolée des prix de l'énergie, **la rencontre annuelle a rassemblé plusieurs dizaines d'élus et d'agents, elle a été essentiellement consacrée à la reconduction du plan d'aide du Sigeif** pour l'efficacité énergétique.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



RÉUNIONS D'INFORMATION DU GROUPEMENT DE COMMANDES GAZ

Parallèlement à sa mission de coordonnateur des marchés de gaz et d'efficacité énergétique, le Sigeif informe ses membres de l'actualité du secteur de l'énergie, notamment les questions soulevées par l'achat de gaz. Plusieurs fois par an, il organise des réunions d'information thématiques spécifiquement destinées aux membres du groupement de commandes. L'ensemble des aspects techniques, économiques et juridiques du dossier y sont examinés.

RAPPORTS DE CONTRÔLE DE GAZ ET D'ÉLECTRICITÉ

Chaque année, le Sigeif publie deux rapports de contrôle de gaz et d'électricité du Sigeif. Ils rendent compte, de manière détaillée et exhaustive, de la **bonne exécution des missions de service public** confiées à GRDF, pour le gaz, et à Enedis/EDF Commerce pour l'électricité. Ces deux publications abordent précisément la qualité « physique » des produits distribués, le renouvellement et le renforcement des réseaux, le point sur les investissements effectués, l'analyse des incidents et l'évolution de la valeur comptable et financière des ouvrages, patrimoine des collectivités adhérentes.

RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITÉ



Chaque année, le Sigeif publie un rapport qui rappelle les faits marquants du marché de l'énergie en France, en Europe et dans le monde. Il présente l'évolution de la législation et de la réglementation du secteur en matière de protection de l'environnement et de transition énergétique. **Il rend compte de l'activité du Syndicat dans ses domaines de compétence :** amélioration de la sécurité et de la qualité de l'environnement, recherche d'une meilleure efficacité énergétique des bâtiments, production locale et distribution d'énergies renouvelables, groupement d'achats de gaz naturel, développement de la mobilité propre en Île-de-France. Enfin, il reprend les **éléments essentiels du contrôle des missions de service public** confiées par le Syndicat aux concessionnaires (GRDF, Enedis/EDF Commerce). Un document de synthèse de 8 pages est joint au rapport.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

RÉSEAUXÉNERGIE

Lettre d'information trimestrielle du Sigeif, RéseauxÉnergie s'adresse principalement aux élus et fonctionnaires des communes adhérentes. Elle traite des principaux sujets d'actualité du Syndicat et du secteur de l'énergie. **Trois numéros ont été édités en 2022**. À la Une, en mars 2022, (n°113) : « Fonds chaleur : le Sigeif interlocuteur unique des collectivités » ; en septembre (n°114) : « L'Europe face à une hausse des prix sans précédent » ; en décembre (n°115) : « Le Sigeif et GRDF ont signé un nouveau contrat de concession. »

Parmi les sujets récurrents abordés dans cette lettre d'information figurent : l'évolution des mobilités propres en Île-de-France, les enjeux autour de la rénovation énergétique des bâtiments, les questions liées à l'efficacité énergétique, à la méthanisation et à la production locale d'énergie… et toute l'actualité des services fournis par le Sigeif (groupement de commandes, achats groupés de gaz, enfouissement des réseaux, innovations, etc.).



RELATIONS PRESSE

La plupart des actions, des manifestations ou des initiatives prises par le Sigeif font l'objet de communiqués de presse et de contacts directs auprès des journalistes. De nombreux sujets ont été traités en 2022, signe de la diversité des actions du Syndicat : signature d'un **contrat chaleur renouvelable (CCR) entre le Sigeif et l'Ademe** en faveur du développement des énergies renouvelables thermiques en Île-de-France ; attribution par le Sigeif et le Syctom d'une concession à l'entreprise Paprec, spécialisée dans la gestion de déchets, pour la conception, la construction et l'exploitation **de l'unité Biométhanisation** dans le port de Gennevilliers ; lancement, **en juin 2022, du projet Biométhanisation Sigeif/Syctom** dans le port de Gennevilliers ; et, enfin, signature, en octobre 2022, du **nouveau contrat de concession entre GRDF et le Sigeif**.

INTERVENTIONS ET PARTICIPATIONS À DES MANIFESTATIONS



En 2022, sous la bannière du Pôle Énergie Île-de-France, le Sigeif était présent aux côtés du Sdesm, du Sdevo, du Sipperec, du Smoys et du Sey 78 au 37e congrès de la FNCCR à Rennes.
Lors de cet événement, quelque 60 conférences (séances plénières, tables rondes, ateliers…) étaient proposées. Les six syndicats d'énergie du Pôle Énergie Île-de-France ont pu y rappeler leurs objectifs de coopération et ont signé une convention de partenariat pour développer des synergies en faveur de la transition énergétique.

En juin, au salon de l'AMIF, le Sigeif était présent sur le stand des Services publics urbains du Grand Paris (SPUGP) qu'il partagea avec le Syctom, le Sipperec, le Sedif, Seine Grands Lacs et le Siaap. Cet événement fut l'occasion de réaffirmer la volonté des six syndicats d'agir ensemble pour les territoires durables et de travailler en synergie pour répondre aux défis de la transition énergétique et écologique.

En octobre, le Sigeif a participé à des ateliers et conférences lors du **36e congrès d'AMORCE**. Organisé en partenariat avec le Syctom, il y a été question d'urgence climatique, de tensions sur les ressources et de pouvoir d'achat. Ce congrès a permis aux acteurs locaux de discuter de ces enjeux et d'échanger sur les projets à mener et les défis à relever localement en matière d'économie circulaire, de transition énergétique et de gestion durable de l'eau. Enfin, le Sigeif est intervenu au **« Sommet de l'Axe Seine »**, présentant en duo avec le Syctom la future unité Biométhanisation.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

ÉDITIONS

La politique éditoriale du Sigeif s'appuie sur des documents techniques ou juridiques, soit pour son propre compte, soit en partenariat avec d'autres syndicats. Ainsi, les **fiches de présentation des CEE** (certificats d'économie d'énergie) ont été réalisées en étroite collaboration avec le Sipperec. En 2022, le Sigeif a édité un quatre pages dédié à la **sobriété énergétique** ; réalisé à l'occasion du passage à l'hiver, il donne des conseils pratiques pour réaliser des économies d'énergie à court terme en matière de chauffage, de ventilation, de climatisation, d'éclairage public, d'informatique ou encore d'organisation du travail… Le Sigeif a également réalisé un **guide d'utilisation des bornes de recharge** pour véhicules électriques (localisation des bornes, recharge selon les besoins, moyens de paiement, tarifs, etc.). Enfin, à l'occasion du 36e congrès de la FNCCR, le Sigeif a diffusé un document de six pages de **présentation du Pôle Énergie Île-de-France :** « La transition énergétique en actions », qui rappelle les objectifs du pôle.









ANNONCES PRESSE

Dans un contexte de crise énergétique, le Sigeif, associé aux autres syndicats d'énergie du Pôle Énergie Île-de-France, a publié **deux annonces presse dans *Le Parisien,*** édition Île-de-France. L'une sur le thème de la sobriété électrique (19 octobre) et l'autre sur la mobilité électrique (22 novembre).





Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



ÉTUDE DE SATISFACTION AUPRÈS DES CLIENTS-USAGERS

Communiquer c'est aussi « prendre le pouls » de l'opinion, rester au contact des besoins et des aspirations des « clients-usagers ».

Tous les deux ans, à la demande du Sigeif, l'Ifop mène une étude de satisfaction des clients de l'électricité et du gaz, menée dans les communes du Syndicat à partir de deux échantillons de **1 000 consommateurs**. Ce sondage évalue la qualité de service rendu, telle que perçue par les « clients-usagers ». Il aborde aussi des questions d'actualité, comme la mobilité propre ou la crise climatique.

Les résultats de la dernière étude, conduite en décembre 2021, ont été présentés début 2022. L'enquête montre que l'ouverture à la concurrence reste perçue favorablement, notamment en ce qui concerne le service à la clientèle. En revanche, le **prix de l'énergie** est toujours perçu comme trop élevé. Paradoxe : si la quasi-totalité des usagers misent sur le renforcement thermique des bâtiments pour **lutter contre le réchauffement climatique (95 % des réponses)**, à peine une personne interrogée sur dix envisage d'effectuer des travaux de rénovation énergétique à court terme.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



LE BUDGET DU SYNDICAT

L'organisation et les moyens du Sigeif sont adaptés à ses missions de garant de la continuité et de la qualité du service public du gaz et de l'électricité. Ils lui permettent aussi de développer de nouveaux services : mobilités propres, production d'énergies renouvelables, outils d'aide à la rénovation énergétique, groupement d'achats, contrôle et collecte de la TCCFE…

LES RECETTES

Le Syndicat ne perçoit aucune recette fiscale.

Ses ressources financières proviennent notamment des redevances versées par ses concessionnaires, dans le cadre des conventions de concession de distribution publique, respectivement signées le 28 octobre 2022 avec GRDF pour le gaz, et le 18 octobre 2019 avec Enedis/EDF Commerce pour l'électricité.

À ces redevances s'ajoutent les cotisations des membres du groupement de commandes d'achat de gaz naturel et de services d'efficacité énergétique, le produit de la TCCFE – reversé aux communes –, la récupération de frais de maîtrise d'ouvrage, les recettes d'exploitation du réseau des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et différentes subventions versées par la Région Île-de-France, le programme Advenir et l'Ademe.

Toutes sections confondues, y compris les excédents de 13,47 millions d'euros constatés fin 2021, l'exécution du budget 2022 fait apparaître un total de 64,99 millions d'euros de recettes.

En 2022, les produits du budget se déclinent en trois volets.

LES REDEVANCES POUR LA DISTRIBUTION PUBLIQUE DES ÉNERGIES

Les redevances de fonctionnement

Ces redevances (R1) permettent au Syndicat d'exercer le contrôle des missions de service public confiées aux concessionnaires GRDF et Enedis/EDF Commerce. Elles dépendent principalement de la longueur des réseaux, de la population des concessions et de la durée des contrats conclus.

En 2022, le montant perçu par le Sigeif s'élève à 5,68 millions d'euros : 4,04 millions d'euros (contre 3,22 en 2021, augmentation liée aux nouvelles modalités du nouveau contrat de concession), pour les 188 collectivités desservies en gaz naturel, et 1,64 million d'euros (1,56 en 2021) pour les 66 collectivités adhérant à la compétence électricité.

La redevance d'investissement électricité

Liée aux travaux réalisés par les communes membres et par le Sigeif sur les ouvrages d'éclairage public et les réseaux de distribution d'électricité, la redevance d'investissement (R2) s'élevait en 2022 à 2,79 millions d'euros, dont :

- 1,51 million d'euros (1,49 million d'euros en 2021) pour l'éclairage public, les investissements des collectivités totalisant près de 13,3 millions d'euros hors taxes (contre 16,7 millions d'euros l'année précédente).
- 1,28 million d'euros (1,30 million en 2021), correspondant aux opérations d'effacement des réseaux de distribution publique. Le montant total de ces travaux, mandatés en majeure partie lors de l'exercice 2020, s'élève à 4,9 millions d'euros hors taxes (contre 5,2 millions d'euros l'année précédente).

LES RECETTES D'EXPLOITATION DU RÉSEAU PUBLIC DE BORNES ÉLECTRIQUES

Perçues par le Sigeif, dans le cadre de l'exploitation de son réseau de bornes de recharge électrique déployé sur son territoire, les recettes se sont élevées en 2022 à 0,70 million d'euros. En très forte progression, par rapport aux années précédentes, ces recettes proviennent intégralement des usagers et sont collectées par Izivia avant leur versement au Sigeif. Près de 150 000 sessions de recharge ont été facturées en 2022.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

RECETTES CONSOLIDÉES

EN MILLIONS D'EUROS

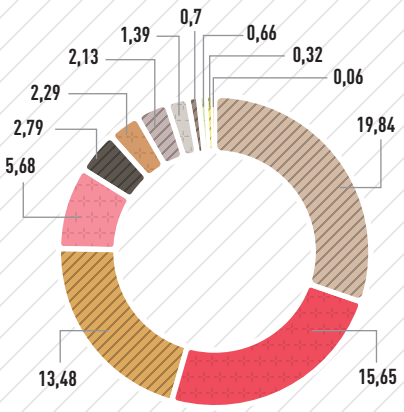

64,99 M€

- TCCFE
- Travaux d'enfouissement
- Excédent 2021 reporté
- Redevances de fonctionnement R1
- Redevances d'investissement R2
- Dotation aux amortissements
- Excédent 2021 capitalisé
- Groupement de commandes
- Exploitation IRVE
- Autres recettes
- Ademe - Contrat chaleur renouvelabe
- Recettes d'ordre

REDEVANCES 2022

R1 FONCTIONNEMENT

5 677 615 euros,
dont
4 038 822 euros
en gaz
1 638 793 euros
en électricité

R2 INVESTISSEMENT ÉLECTRICITÉ

2 788 608 euros,
dont
1 507 260 euros
au titre des travaux d'éclairage public *
1 281 347 euros
au titre des travaux d'enfouissement **

** 54 communes bénéficiaires sur 66*
*** 21 communes concernées sur 66*

Ces recettes permettent au Sigeif d'équilibrer une partie des dépenses d'exploitation, telles que les factures d'électricité, la supervision, la maintenance et les redevances d'occupation du domaine public sur les départementales.

LES AUTRES RECETTES

Fonctionnement
Les recettes de fonctionnement sont constituées du produit de la TCCFE, pour 19,84 millions d'euros (dont 19,64 reversés aux communes et 200 000 euros conservés par le Sigeif pour couvrir ses frais de collecte et de contrôle), des cotisations du groupement de commandes d'achat de gaz, des subventions allouées par l'Ademe, dans le cadre du contrat chaleur renouvelable, et autres produits, pour 2,37 millions d'euros.

Les recettes liées aux frais de maîtrise d'ouvrage, aux produits exceptionnels et produits divers complètent ces recettes, pour 0,66 million d'euros.

Investissement
Ces recettes sont issues en partie de l'excédent 2021 capitalisé (2,13 millions d'euros) et de la dotation aux amortissements (2,29 millions d'euros). Viennent ensuite, dans le cadre des travaux d'enfouissement des réseaux de communications électroniques, les participations et avances perçues directement auprès des collectivités adhérentes, pour 11,24 millions d'euros, la participation du concessionnaire Enedis aux travaux d'enfouissement des réseaux électriques basse tension, pour 3,75 millions d'euros, ainsi que diverses recettes d'investissement, pour 0,06 million d'euros. S'ajoutent, enfin, les excédents de fonctionnement et d'investissement 2021 reportés (13,48 millions d'euros).

« L'exécution du budget 2022 fait apparaître un total de 64,99 millions d'euros de recettes. »

ÉVOLUTION DES REDEVANCES DE CONCESSION

EN MILLIERS D'EUROS

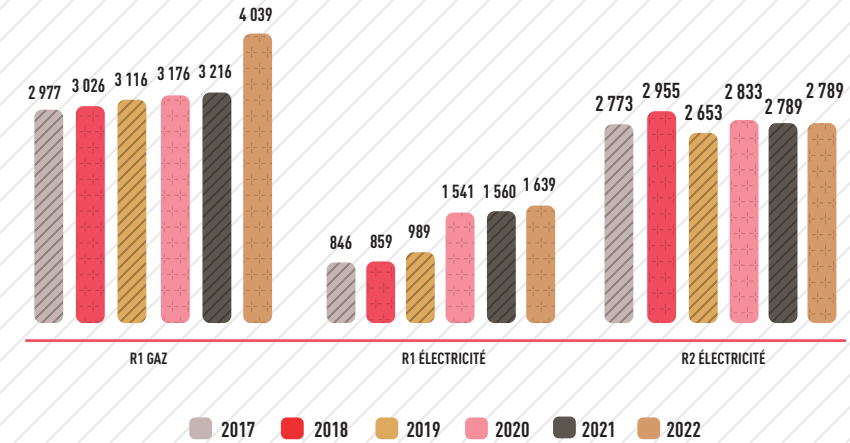

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LES DÉPENSES

Dans la section de fonctionnement, les dépenses se répartissent entre les charges liées à l'activité du Syndicat et le reversement aux communes du produit de la TCCFE. En investissement, ces dépenses concernent la réalisation des travaux d'enfouissement, la production d'énergies renouvelables, la pose d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et diverses subventions versées aux communes adhérentes. En 2022, le montant total des dépenses s'élevait à 47,16 millions d'euros.

DÉPENSES CONSOLIDÉES

EN MILLIONS D'EUROS

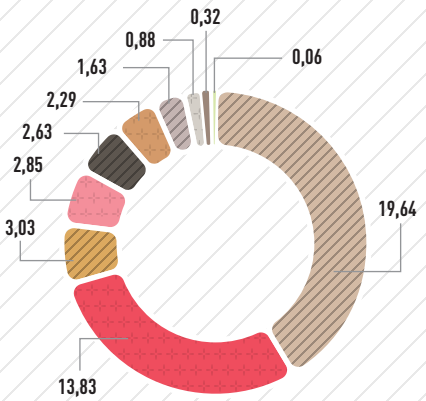

47,16 M€

- TCCFE
- Travaux d'enfouissement (réseaux BT et communications électroniques)
- Charges de personnel
- IRVE / photovoltaïque / méthanisation
- Subventions aux communes (R2, plan d'aide...) / Coopération décentralisée
- Dotation aux amortissements
- Fonctionnement général, services supports, communication
- Siège social du Sigeif : acquisition de nouveaux bureaux et équipements
- Contrôle concessions / groupement de commandes
- Dépenses d'ordre

FONCTIONNEMENT

Les dépenses réelles de fonctionnement se sont élevées en 2022 à 25,72 millions d'euros. 19,64 millions sont consacrés au reversement du produit de la TCCFE, perçu pour le compte des communes. Pour les 6,08 millions d'euros restants, les principaux postes budgétaires se répartissent de la manière suivante :

- les charges de personnel s'élèvent en 2022 à 3,03 millions d'euros, pour un effectif de 33 personnes et les dépenses de fonctionnement général, des services supports et de la communication à 1,63 million d'euros ;
- les dépenses relatives aux contrôles des concessions, au groupement de commandes d'achat de gaz et à divers services aux communes à 320 000 euros ;
- les IRVE (infrastructures de recharge pour véhicules électriques) et les projets de transition énergétique et d'innovation à 1,24 million d'euros.



« En 2022, le montant total des dépenses s'élevait à 47,16 millions d'euros, dont près de 20 millions sont consacrés au reversement de la TCCFE. »

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

INVESTISSEMENT

En 2022, le Sigeif a consacré 19,09 millions d'euros aux dépenses réelles d'investissement (contre 15,75 millions en 2021).

Les opérations d'enfouissement des réseaux de communications électroniques, réalisées pour le compte des communes membres (8,41 millions d'euros), et les travaux d'enfouissement des réseaux électriques basse tension, réalisés sous maîtrise d'ouvrage du Sigeif (5,42 millions d'euros), restent les deux premiers postes de dépenses du Syndicat. Viennent ensuite le versement aux communes (ou communautés d'agglomération) de la redevance d'électricité R2, ainsi que différentes subventions d'investissement (2,54 millions d'euros).

À cela s'ajoutent les investissements de pose et de maintenance des bornes de recharge électrique, déployées sur le territoire du Syndicat (1,58 million d'euros), et l'installation de panneaux photovoltaïques en toiture (57 000 euros).

Les dépenses consacrées à la coopération décentralisée et à l'acquisition de nouveaux bureaux, rue de Monceau, et à divers équipements pour le siège social du Sigeif, représentent 0,98 million d'euros. Diverses études ont été menées, pour un montant de 90 000 euros.

À la fin de l'exercice, le Syndicat comptabilise 27,67 millions d'euros de « restes à réaliser », concernant essentiellement les opérations d'enfouissement de réseaux électriques et la pose des infrastructures de recharge électrique engagées et non soldées.
En 2022, le résultat net de clôture en fonctionnement s'élève à 3,36 millions d'euros, déduction faite des « restes à réaliser ». ⊹



⊹ DÉPENSES RÉELLES D'INVESTISSEMENT ET RESTES À RÉALISER

EN MILLIONS D'EUROS

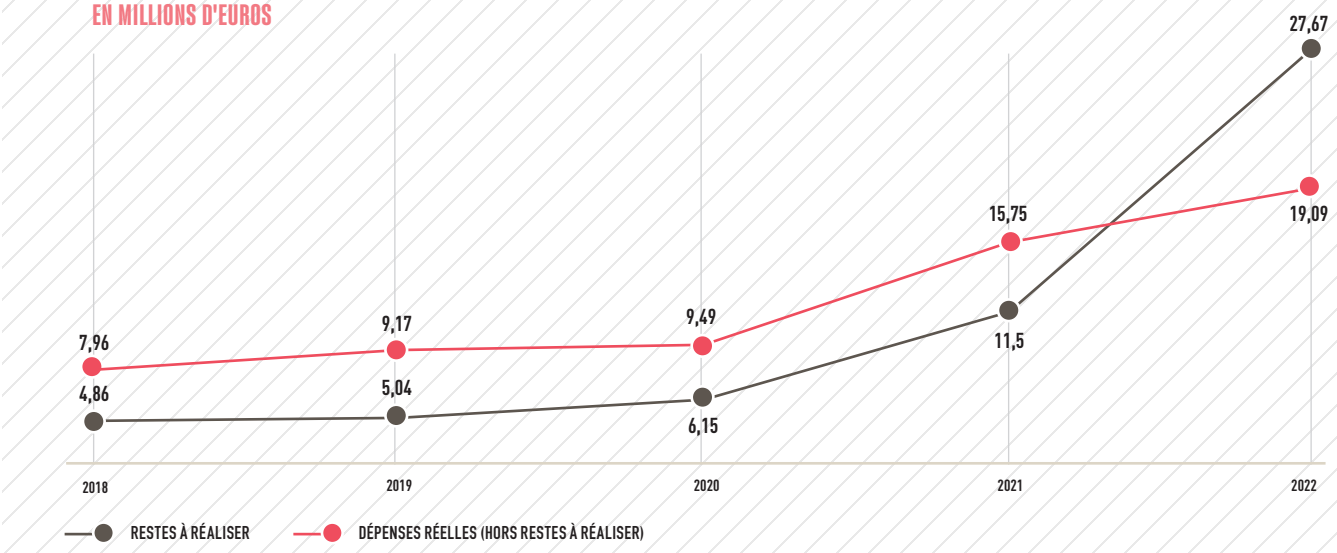

En 2022, sur les 19,09 millions d'euros consacrés aux dépenses réelles d'investissement, 13,83 millions concernent les travaux d'enfouissement des réseaux électriques BT, sous maîtrise d'ouvrage du Sigeif, et de communications électroniques ou d'éclairage public pour le compte des communes, et 1,56 million pour la pose des IRVE. Quant aux 27,67 millions d'euros de "restes à réaliser", 5,7 millions d'euros ont été consacrés à l'enfouissement des réseaux électriques BT et 17,6 millions aux travaux de communications électroniques. 1,36 million ont été affectés aux études pour le schéma directeur et la pose des IRVE.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



LES ACTIONS DE DÉCARBONATION





Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE





La loi Énergie-climat (2019) a fixé à la France un objectif de neutralité carbone en 2050. Il se traduit par une ambitieuse transition bas carbone, qui concerne tous les secteurs d'activité, à commencer par ceux des transports, du logement et de la production d'énergie. En Île-de-France, une stratégie énergie-climat a été déclinée, qui intègre les objectifs 100 % EnR et zéro carbone à cette même échéance. Par-delà ses missions historiques, le Sigeif s'inscrit dans cette perspective en développant des actions qui contribuent à améliorer la qualité de l'air et la réduction des émissions de gaz à effet de serre (mobilités propres, maîtrise des consommations). Enfin, il se mobilise pour développer la production locale d'énergies, notamment le biométhane et l'électricité photovoltaïque. ⊹

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

LE SIGEIF, 1ER RÉSEAU PUBLIC DE BORNES ÉLECTRIQUES EN ÎLE-DE-FRANCE*

FIN 2022, 769 POINTS DE RECHARGE MIS EN SERVICE SUR LE TERRITOIRE DU SIGEIF

Depuis la pose de sa première borne à La Celle-Saint-Cloud (78) en 2019, le réseau d'IRVE (infrastructure de recharge pour véhicules électriques) du Sigeif participe à l'évolution nationale en forte croissance.
À la fin 2022, 769 points de recharge étaient en service, déployés sur 101 communes, avec objectif de proposer un service public de la recharge dans les zones denses et moins denses en Île-de-France.
Les 215 000 recharges enregistrées, contre 53 000 en 2021, sur tout le réseau, s'effectuent sur quatre catégories de bornes à dispositiondes « électromobilistes » .

Cette tendance reflète l'évolution nationale : les Français acquièrent de plus en plus de véhicules électriques et hybrides rechargeables, s'intéressant de moins en moins aux modèles roulant à l'essence et, *a fortiori*, au diesel. Sur l'ensemble de l'année 2022, 346 875 véhicules électriques et hybrides rechargeables (particuliers et utilitaires) ont été mis à la route, dont 219 755 modèles 100 % électriques.
Cela reste encore modeste dans un parc qui compte 32 millions de voitures, mais l'évolution est probablement durable, l'interdiction des ventes de voitures à essence et diesel en 2035 favorisant ce renouvellement.
Les investissements dans les infrastructures accompagnent cette évolution : il est désormais facile de recharger son véhicule en tous points ou presque du territoire.

BORNE 24 KW ET 50 KW EN COURANT CONTINU : L'INNOVATION AU SERVICE DES USAGERS



Le bon service de recharge au bon endroit : pour y parvenir, le Sigeif déploie de nouvelles bornes, délivrant jusqu'à 50 kW en courant continu. Elles complètent les bornes « classiques », d'une puissance de 7 ou 22 kW en courant alternatif. Ce saut technologique réduit fortement le temps d'attente des usagers. Plusieurs bornes de ce type sont déjà en service ; les plus récentes ont été implantées en 2022, notamment à Noisy-le-Grand, Châtillon, Boulogne-Billancourt, Clichy-la-Garenne… ⊹

* Hors Paris.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

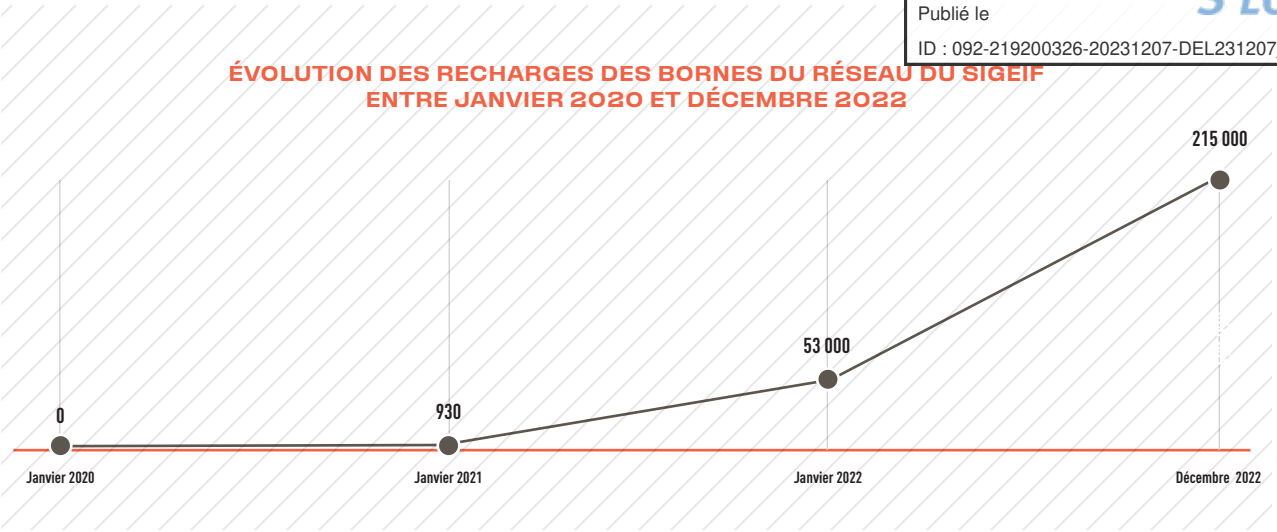

100 000 BORNES ÉLECTRIQUES INSTALLÉES MI-2023 SUR LE TERRITOIRE NATIONAL

En quelques années, le secteur de la mobilité électrique a engrangé de considérables progrès techniques, notamment dans les batteries, dont l'autonomie va croissant. Mais le soutien public est encore nécessaire pour lever deux obstacles : le coût d'achat élevé et la crainte de la panne, faute d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE).

En France, le soutien à la mobilité électrique est global. Il s'attache aux véhicules (primes à l'achat) comme aux infrastructures (AMI de l'Ademe, taux de réfaction…). En s'inscrivant dans la norme européenne, la loi d'Orientation des mobilités (2019) vise le ratio d'une borne publique pour dix véhicules électriques. Pour cela, environ 100 000 bornes publiques devraient être disponibles courant 2023 [1].

Au 31 décembre 2022, il y avait 15 677 points de recharge accessibles au public en Île-de-France, dont 769 déployés par le Sigeif. Compte tenu de sa population, le territoire francilien reste encore sous-équipé, d'autant plus que le maillage actuel est largement concentré dans la capitale, qui accueille près de la moitié des bornes.

LE SIGEIF DÉVELOPPE UN LARGE RÉSEAU DE BORNES ÉLECTRIQUES

Pour accompagner les communes dans leur politique de mobilité, le Sigeif a créé une offre attractive, en réponse d'abord au « vide » lié à la fin d'Autolib', puis en créant un service « clés en main » pour l'installation, l'entretien et l'exploitation d'IRVE.

Ce service est assorti d'un schéma d'implantation cohérent avec les bornes existantes, adapté à toutes les communes et aux besoins des utilisateurs.

LE SERVICE CLÉS EN MAIN PROPOSÉ PAR LE SIGEIF

Le Sigeif a opté pour une stratégie raisonnée, à l'écoute du marché et des utilisateurs, par un déploiement progressif des infrastructures, tenant compte de la rapidité des évolutions techniques et de la multiplicité des acteurs.

SDIRVE : LE SIGEIF SE PROJETTE EN 2028



En octobre 2022, le Sigeif lance la réalisation de son schéma directeur des infrastructures de recharge pour véhicules électriques (SDIRVE). Ce document planifie les déploiements du réseau du Sigeif à l'échelle de son territoire, en cohérence avec ceux des autres acteurs publics et privés. Il complète aussi les schémas d'implantation préalablement réalisés, en concertation avec les villes. Objectif d'ici à 2028, mettre en service 3 200 points de recharge en couvrant les zones denses et moins denses. Son adoption est prévue au premier semestre 2023.



(1) Le cap des 100 000 recharges a été atteint en mai 2023.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



Les collectivités intéressées peuvent lui transférer la compétence relative aux infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE). Le Sigeif est ensuite habilité à déployer, comme maître d'ouvrage, un service clés en main, dédié à l'installation, l'entretien et l'exploitation des infrastructures en voie publique.

LE SOUTIEN FINANCIER DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE ET DU PROGRAMME ADVENIR

La Région Île-de-France subventionne le déploiement des IRVE, par la labellisation des bornes et un accompagnement financier des maîtres d'ouvrage, pour les études stratégiques d'implantation et les plans d'action associés.

Depuis 2019, le Sigeif bénéficie du soutien financier de la Région et fait régulièrement labelliser les bornes déployées. Le Sigeif sollicite également le programme national Advenir grâce auquel il a bénéficié, en 2022, de 940 000 euros d'aide.

Par son expérience de la maîtrise d'ouvrage de travaux sur les réseaux électriques, son expertise de la mobilité propre et son vaste territoire, le Sigeif développe un maillage cohérent de bornes de recharge, en liaison avec chaque collectivité concernée.
Le financement du programme est assumé à 100 % par le Sigeif, qui se charge de solliciter les aides financières auprès d'autres partenaires.

Le Syndicat a enrichi son expertise grâce à différentes études, menées avec des bureaux d'études reconnus (Carbone 4, Solstyce, Inddigo, AEC).
Il a, par ailleurs, effectué un large travail de référencement incluant les acteurs directs de la mobilité, les professionnels (VTC, constructeurs automobiles, réseaux européens de recharge, etc.), sans oublier les particuliers, représentés par la Fédération des associations d'usagers (FFAUVE).

UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR OPTIMISER LE DÉPLOIEMENT DES BORNES

Innovation majeure, un groupement de commandes entre le Sigeif et Enedis coordonne les opérations des deux maîtres d'ouvrage.
Le Sigeif agit ainsi pour déployer et exploiter les IRVE, et Enedis pour leur raccordement. Via un groupement réunissant Izivia, filiale à 100 % d'EDF, et la BIR, entreprise spécialisée dans les travaux d'installation de réseaux souterrains, un responsable unique est désigné.

Il est chargé d'installer les bornes de recharge, optimiser les délais et la qualité des chantiers. Le Sigeif informe régulièrement les communes des avancées du projet et organise des groupes de travail, afin d'échanger sur des sujets techniques ou pratiques, comme la grille tarifaire.

LES BORNES EN QUELQUES CHIFFRES

82 107
points de recharge ouverts au public au 31 décembre 2022,

dont **15 667**
en Île-de-France,

soit **+ 53 %**
de hausse du nombre de points de recharge ouverts au public en un an

128
points de recharge en moyenne

pour **100 000**
habitants

En décembre 2021,
53 667
points de recharge étaient comptabilisés

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



« Une simple carte bleue et un smartphone suffisent pour déclencher une recharge. »

UN RÉSEAU FACILEMENT ACCESSIBLE

L'ouverture du réseau à tous, usagers ou opérateurs, permet à chacun un accès simplifié au juste prix.

Une simple carte bleue et un smartphone suffisent pour déclencher une recharge, même si les cartes des opérateurs de mobilité (Izivia, Chargemap, Digital Charging Solution, Freshmile, Be:MO…) restent les plus fréquemment utilisées. Le choix du Sigeif de garantir l'itinérance [1] est ainsi pertinent.

UNE DISPONIBILITÉ OPTIMALE

Chaque borne est suivie à distance afin de connaître son état à tout instant, de pouvoir intervenir à distance ou de déclencher une intervention sur place. Une plateforme téléphonique est disponible 24 h/24 et 7 j/7, permettant ainsi de répondre aux questions et aux problèmes rencontrés par les usagers. En 2022, 9 600 appels ont été traités, avec un temps d'attente autour d'une minute. Un programme annuel est également mis en place pour assurer une maintenance préventive. ⊹

RECHARGE : TROIS PALIERS DE PUISSANCE

⊹ NORMALE

Jusqu'à 22 kVA, plusieurs heures de recharge.



⊹ ACCÉLÉRÉE

Jusqu'à 24 kVA, une à deux heures de recharge.



⊹ RAPIDE

50 kVA et plus, quelques dizaines de minutes de recharge.



La recharge moyenne du réseau du Syndicat permet aux usagers de récupérer 100 km en une recharge de 2 h depuis une borne à 7 kW, de 1 h 30 depuis une borne à 22 kW, de moins de 1 h depuis une borne à 24 kW, et 20 min depuis une borne à 50 kW. ⊹

(1) L'itinérance de la recharge (en anglais *« Charging Service Roaming »)* est la faculté pour l'utilisateur, titulaire d'un contrat ou d'un abonnement avec un opérateur de mobilité, d'utiliser les réseaux de recharge de différents aménageurs, sans inscription préalable auprès de l'opérateur d'infrastructure de recharge du réseau dont il utilise ponctuellement le service de recharge, en ayant accès à la recharge et au paiement du service par l'intermédiaire de son opérateur de mobilité (source : Afirev).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LE SIGEIF, ACTEUR DE LA MOBILITÉ ÉLECTRIQUE DU FUTUR

Pour anticiper les évolutions technologiques de l'« électromobilité », le Sigeif participe à trois programmes de recherche.

IN'VESTCO

Depuis fin 2020, le Sigeif et Enedis participent à une expérimentation en lien avec la mobilité électrique, portée par la société Eqinov, financée par la Région Île-de-France. Dans le cadre d'un projet plus large nommé In'vestco, il s'agit de tester la flexibilité des consommations pour équilibrer production et demande d'électricité.

La flexibilité de consommation et de production d'électricité des véhicules est également étudiée afin d'estimer sa valeur économique. À cet effet, le Sigeif met à disposition d'Eqinov les données issues de ses IRVE ; des tests en conditions réelles de pilotage sont réalisés.

L'approche tient compte des contraintes d'utilisation des infrastructures : besoin des consommateurs, coût d'approvisionnement en électricité, contrainte de puissance de sollicitation sur le site, etc. Les résultats de l'étude sont restitués au Sigeif et à Enedis.

AVENIR

Le projet « aVEnir » (accompagnons le Véhicule Électrique avec la nécessaire intelligence de la recharge) met au point les situations de pilotage des IRVE en conditions réelles, assurant les interfaces avec le réseau public de distribution d'électricité.

Il est soutenu par l'Ademe et contribue à créer les conditions du développement de la mobilité électrique à grande échelle.

C'est un projet collectif réunissant Enedis et douze partenaires industriels et académiques (groupe Renault, groupe PSA, Izivia, E55C, Schneider Electric, Total EV charge, Dreev, Gireve, Trialog, Université Grenoble-Alpes, Aix-Marseille Université, Total R&D) représentant les métiers majeurs et les experts de la filière française de la mobilité électrique. Le Sigeif y participe depuis 2022 en partageant les données de son réseau.

MOBENA

Lancé en juillet 2020 par les principales organisations de l'écosystème de la mobilité électrique, le projet MOBENA entend simplifier l'expérience utilisateur, grâce à l'interopérabilité des systèmes de recharge et le déploiement d'une nouvelle génération de systèmes informatiques dans le marché français. Coordonné par l'institut VEDECOM, le projet rassemble des industriels : la PFA (Plateforme française de l'automobile), l'AVERE (Association nationale pour le développement de la mobilité électrique), l'AFIREV (Association française pour l'itinérance de la recharge électrique, le GIMELEC (Groupement des entreprises de la filière électronumérique française), l'UFE (Union française de l'électricité) et l'institut VEDECOM (institution de transition énergétique dédiée à la recherche et à l'innovation sur la mobilité du futur et membre des FIT – French institutes of technology).

Le Sigeif est déjà identifié comme partenaire institutionnel et décideur public pour les phases opérationnelles du projet, les premières phases ne concernant que les instituts de recherche et les industriels.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Le réseau d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques ouvert au grand public **à fin décembre 2022, 749 points de recharge, 1 000 sont attendus fin 2023.** Le service clés en main proposé aux collectivités ayant délégué leur compétence est pris en charge à 100 % par le Syndicat, avec le soutien financier de la Région Île-de-France et le programme Advenir.

101 COMMUNES ADHÉRENTES À LA COMPÉTENCE IRVE AU 31 DÉCEMBRE 2022

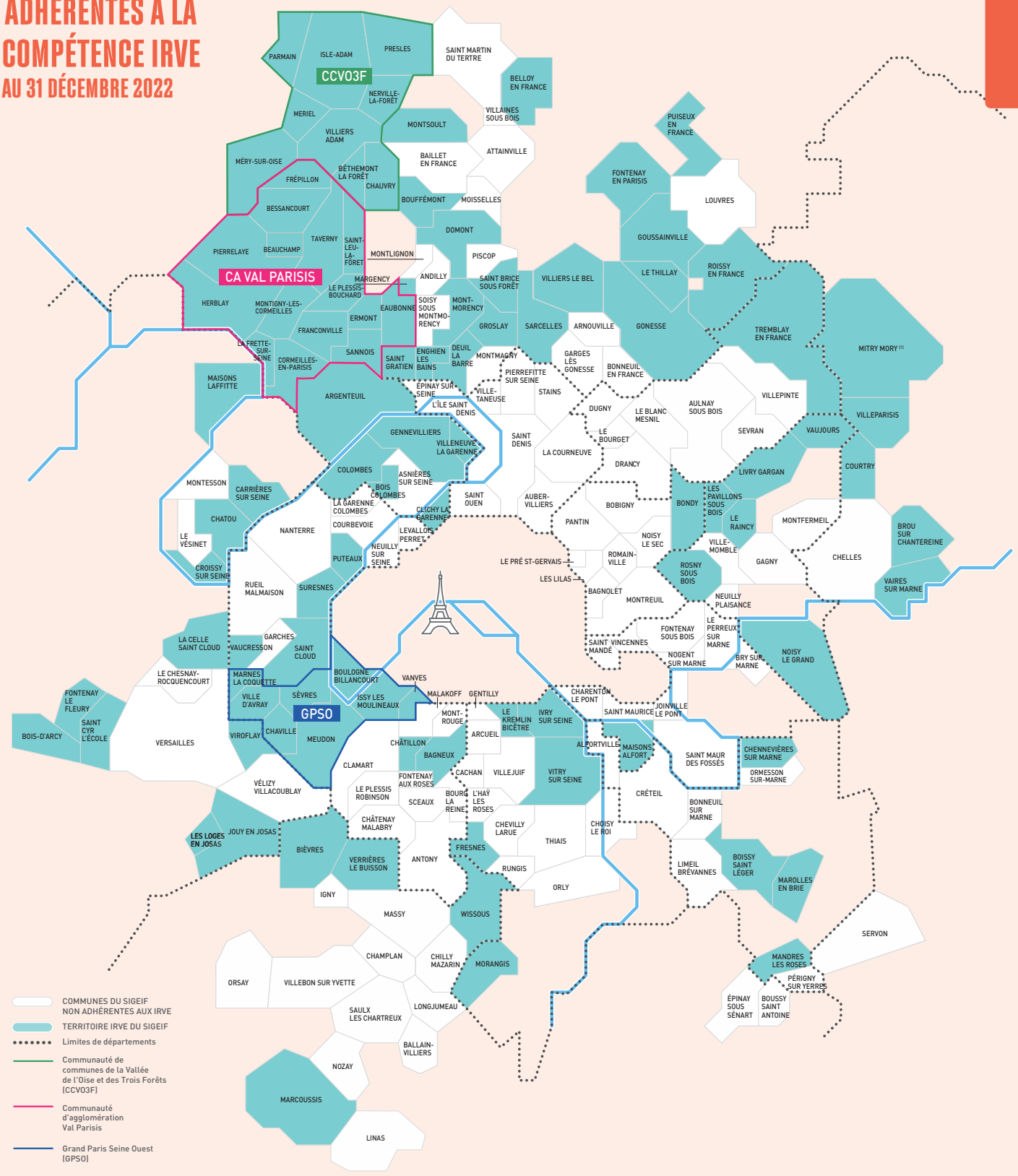

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



MOBILITÉ GAZ

LE GNV/BIO-GNV, UNE MOBILITÉ PROPRE EN ÎLE-DE-FRANCE

LA QUALITÉ DE L'AIR ET LES ÉMISSIONS DE CO_2, DES ENJEUX CAPITAUX POUR L'ÎLE-DE-FRANCE

La qualité de l'air est un enjeu primordial de santé publique. Or, le secteur des transports reste la première source de gaz à effet de serre de la région Île-de-France, et il représente un tiers des émissions au niveau national. Leur réduction est donc un enjeu prioritaire.

Pour les collectivités, plusieurs leviers sont disponibles : soutien aux mobilités « propres », restriction de circulation des véhicules les plus polluants…

Ainsi, anticipant l'interdiction à la vente des véhicules à essence et au diesel en Europe en 2035, la mairie de Paris envisage d'en restreindre l'utilisation intra-muros : dès 2024 pour le diesel, en 2030 pour les véhicules à essence.

En application de la loi d'Orientation des mobilités, la création de zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) dans les métropoles accroît ces obligations. L'accès aux ZFE-m est progressivement interdit aux véhicules les plus polluants, répertoriés par les vignettes Crit'Air, de 1 à 5 : interdiction aux véhicules dont les vignettes courent de 3 à 5 dès 2023, puis à celles balisées 2 dès 2024 [1]. Dans le Grand Paris, la ZFE-m concerne 77 communes, situées dans tout ou partie du périmètre de l'A86 : 5,61 millions d'habitants sont concernés.

Pour aider les habitants et les professionnels franciliens à anticiper ces échéances, les acteurs publics proposent plusieurs solutions alternatives. Il s'agit, par exemple, d'inciter les entreprises à changer la motorisation de leurs véhicules, par des aides à la conversion et l'allocation de bonus écologiques.

En Île-de-France, l'acquisition d'un utilitaire électrique peut ainsi bénéficier d'aides allant jusqu'à 12 500 euros, et jusqu'à 18 000 euros pour un ménage modeste.

(1) **NDLR : le 18 juin 2022,** les eurodéputés ont validé la proposition de la Commission européenne d'interdire la vente des voitures thermiques neuves **(essence, diesel ou hybrides)** à partir de 2035. Cette interdiction doit être maintenant examinée par les États membres de l'UE.

PARC DE VÉHICULES ROULANT AU GNV/ BIO-GNV EN FRANCE (FIN NOVEMBRE 2022)

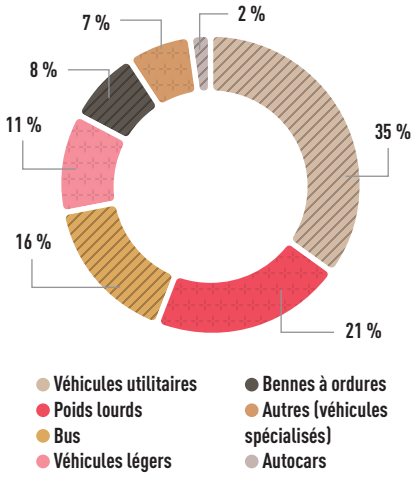

En parallèle, le Sigeif s'emploie à déployer des infrastructures facilitant l'utilisation de ces véhicules propres. Il en est ainsi des stations d'avitaillement en GNV et bio-GNV de la Sem Sigeif Mobilités, principalement destinées aux flottes de poids lourds.

RÉDUIRE DE 40 % LES ÉMISSIONS DE CO_2 EN 2030

L'action du Sigeif s'inscrit dans un double cadre législatif. Le premier est celui dressé par la loi de Transition énergétique pour la croissance verte (2015), qui impose à la fois une réduction de 40 % des émissions de gaz à effet de serre en 2030 et une augmentation de la part des énergies renouvelables (plus de 30 %) dans la consommation finale d'énergie. Le second découle de la loi d'Orientation des mobilités (dite loi LOM) et vise l'objectif de neutralité carbone des transports terrestres d'ici 2050, en interdisant notamment les ventes de voitures à énergies fossiles carbonées (essence ou diesel) d'ici 2040, tout en imposant des zones à faibles émissions – mobilité (ZFE-m).

Dans ce cadre rigoureux, la mobilité gaz naturel véhicule (GNV) s'impose comme une alternative vertueuse, techniquement et économiquement viable à grande échelle, et adaptée aux besoins des flottes privées et collectives.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

En effet, le recours au GNV permet de réduire de 50 % les émissions d'oxyde d'azote dans l'atmosphère, par rapport au diesel, et de 95 % les émissions de particules fines, par rapport au seuil de la norme Euro VI*. Les véhicules roulant au GNV émettent 20 % de CO_2 en moins que les véhicules à essence. Pour ceux utilisant du bio-GNV, la réduction atteint 90 %.

Ces véhicules offrent une grande autonomie : 400 km pour les poids lourds et jusqu'à 1 000 km en bicarburation pour les véhicules légers. À la pompe, le coût du GNV concurrence souvent avantageusement celui de l'essence et du gazole.

LE GNV PORTE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE DES POIDS LOURDS EN ÎLE-DE-FRANCE

Avec un parc mondial de plus de 26 millions de véhicules, le GNV est aujourd'hui le premier carburant alternatif au monde pour les poids lourds. En Europe, les parcs les plus importants se trouvent en Italie et en Allemagne. En France, il progresse significativement : fin 2022, un peu plus de 33 000 véhicules roulaient au GNV, soit 14 % de plus qu'en 2021, principalement des utilitaires, des poids lourds et des bus.

Le marché des véhicules lourds, notamment ceux dédiés au transport de marchandises, connaît la plus forte dynamique, ses ventes étant largement tirées par la construction de nouvelles stations publiques, comme celles de Sigeif Mobilités.

LE BIO-GNV, UN ATOUT POUR L'ÎLE-DE-FRANCE

Équivalent renouvelable du GNV, le bio-GNV est produit localement à partir de déchets organiques par un processus de méthanisation. Ces déchets sont issus de l'industrie alimentaire, de la restauration collective, d'exploitations agricoles, d'ordures ménagères ou de boues de stations de traitement des eaux usées. Une fois épuré, le biométhane est injecté dans le réseau de distribution, se substituant ainsi au gaz fossile. Le digestat (résidu solide de la méthanisation) est quant à lui valorisé par la filière agricole, évitant également le recours à des engrais produits à partir de ressources fossiles.

Le bio-GNV est, par conséquent, une ressource énergétique locale dont le carbone, d'origine organique, ne provient pas de gisements fossiles. Les véhicules recourant au bio-GNV présentent ainsi des émissions de CO_2 très faibles, comparables à celles des véhicules électriques utilisant de l'électricité renouvelable.

ÉVOLUTION DU PARC DE POIDS LOURDS GNV EN FRANCE FIN NOVEMBRE 2022

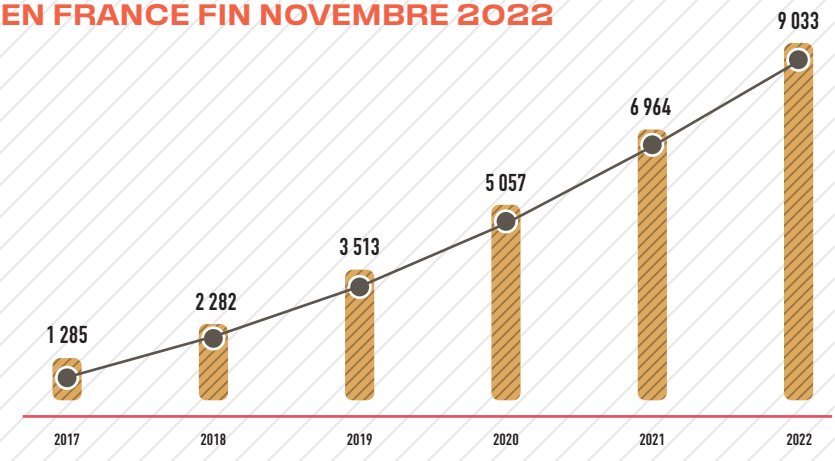

Source : AFGNV.

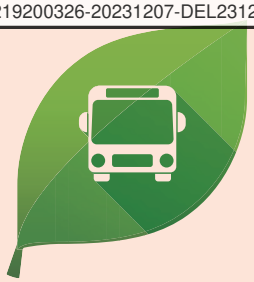

DÉDUCTION FISCALE POUR LES POIDS LOURDS AU GNV

Fruit d'une initiative parlementaire de Jean-Jacques Guillet, les poids lourds qui roulent au GNV et au bio-GNV bénéficient d'un amortissement fiscal supplémentaire (suramortissement) lors de leur acquisition. Cette mesure compense le surcoût à l'achat des véhicules fonctionnant au gaz naturel, par rapport à leurs équivalents en diesel ; elle s'adresse aux entreprises soumises au régime réel d'imposition (impôt sur les sociétés, impôt sur le revenu...), les collectivités territoriales en sont donc exclues.

Le montant du suramortissement est calculé en fonction du poids total autorisé en charge (PTAC) du véhicule. Le taux peut ainsi varier de 20 à 60 %.

Signe de son utilité, ce dispositif a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2024 par la loi de finances 2021, puis jusqu'en 2030 par la loi Climat et résilience. Il a également été étendu aux véhicules utilitaires, aux camions et aux autocars GNV dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur ou égal à 2,6 tonnes.

PTAC	SUR AMORTISSEMENT
Supérieur ou égal à 2,6 t et inférieur à 3,5 t	20 %
Supérieur ou égal à 3,5 t et inférieur à 16 t	20 %
Supérieur ou égal à 16 t	40 %

(1) NDLR : le 14 février 2023, les eurodéputés ont validé la proposition de la Commission européenne d'interdire la vente des voitures thermiques neuves (essence, diesel ou hybrides) à partir de 2035. La Commission européenne a également proposé un objectif de réduction de 90 % des émissions de CO_2 liées aux poids lourds, ainsi que la fin de la vente des poids lourds diesel et essence. Cette proposition sera débattue dans le cadre du processus législatif.

* Norme Euro VI (quand elle s'applique aux véhicules légers, elle s'écrit Euro 6), en vigueur depuis 2014. Valeur limite, en grammes par kilowattheure (g/kWh), des oxydes d'azote (Nox) : 0,4 ; monoxyde de carbone (CO) : 1,5 ; hydrocarbures (HC) : 0,13 ; particules : 0,01.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

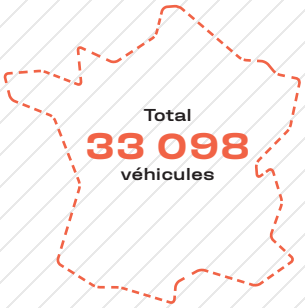

PARC DE VÉHICULES ROULANT AU GNV/ BIO-GNV EN FRANCE (FIN NOVEMBRE 2022)

7 401
bus et autocars

2 561
bennes à ordures

9 033
poids lourds

9 730
véhicules utilitaires

2 741
véhicules légers

1 632
autres

Source : AFGNV.

L'Île-de-France dispose d'un gisement particulièrement important de bio-GNV. Elle comprend également des infrastructures de transport et de distribution permettant sa valorisation. La Sem Sigeif Mobilités concourt à déployer le bio-GNV à l'échelle régionale.

L'AMBITION DE SIGEIF MOBILITÉS : CRÉER UNE DIZAINE DE STATIONS D'ICI 2024

Par leurs performances économiques et leurs vertus écologiques, le GNV et le bio-GNV séduisent aujourd'hui de nombreux transporteurs routiers. Le développement de cette mobilité reste cependant encore limité en raison de la faiblesse de l'offre de stations d'avitaillement. Aussi, pour développer un réseau de stations publiques, le Sigeif a-t-il créé la Sem Sigeif Mobilités en 2016.

En novembre 2016, une première station publique d'avitaillement avait ouvert, dans le port autonome de Bonneuil-sur-Marne (94). D'une superficie de 4 000 m², avec quatre pistes, s'adressant à tous les véhicules, son exploitation a d'abord été confiée à la société Endesa par le Sigeif, puis par sa Sem Sigeif Mobilités. Depuis, la Sem a créé quatre autres stations, à Gennevilliers, Noisy-le-Grand, Wissous et Réau, offrant des standards comparables en nombre de pistes et facilités de paiement, tout en répondant à des exigences croissantes en termes de fourniture de bio-GNV. La station située à Saint-Denis sera mise en service en 2023.

Le site de Réau (77) accueille la dernière station de la Sem mise en service en décembre 2022. En l'espace de six ans, la Sem Sigeif Mobilités aura été à l'origine de la création de six stations publiques (cinq en service, une en cours de construction) et d'une septième située à Coudray-Montceaux, par prise de participation. En Île-de-France, la Sem est un acteur pionnier du développement des stations publiques d'avitaillement.

REPRÉSENTANTS DU SIGEIF AU SEIN DE LA SEM SIGEIF MOBILITÉS

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- **Jean-Jacques Guillet,** président, Chaville
- **Éric Schindler,** Neuilly-sur-Seine
- **Pierre Chevalier,** Ville-d'Avray
- **Laurent Monnet,** Saint-Denis
- **Jean-Pierre Valentin,** Carrières-sur-Seine

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

- **Richard Della Mussia,** Chennevières-sur-Marne

« En Île de France, la Sem est un acteur pionnier du développement des stations publiques d'avitaillement. »



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



LES ACTIONNAIRES DE SIGEIF MOBILITÉS

CAPITAL DE LA SEM
5 MILLIONS D'EUROS

Sigeif
SERVICE PUBLIC DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ ET DES ÉNERGIES LOCALES EN ÎLE-DE-FRANCE

syctom

GRTgaz Développement

BANQUE des TERRITOIRES

SIAAP
Service public de l'assainissement francilien

SIGOM Vallée de Chevreuse

Région îledeFrance

CARTE DES STATIONS GNV/BIO-GNV

DES RÉALISATIONS CONCRÈTES : SIX STATIONS EN SERVICE ET UNE AUTRE EN CONSTRUCTION

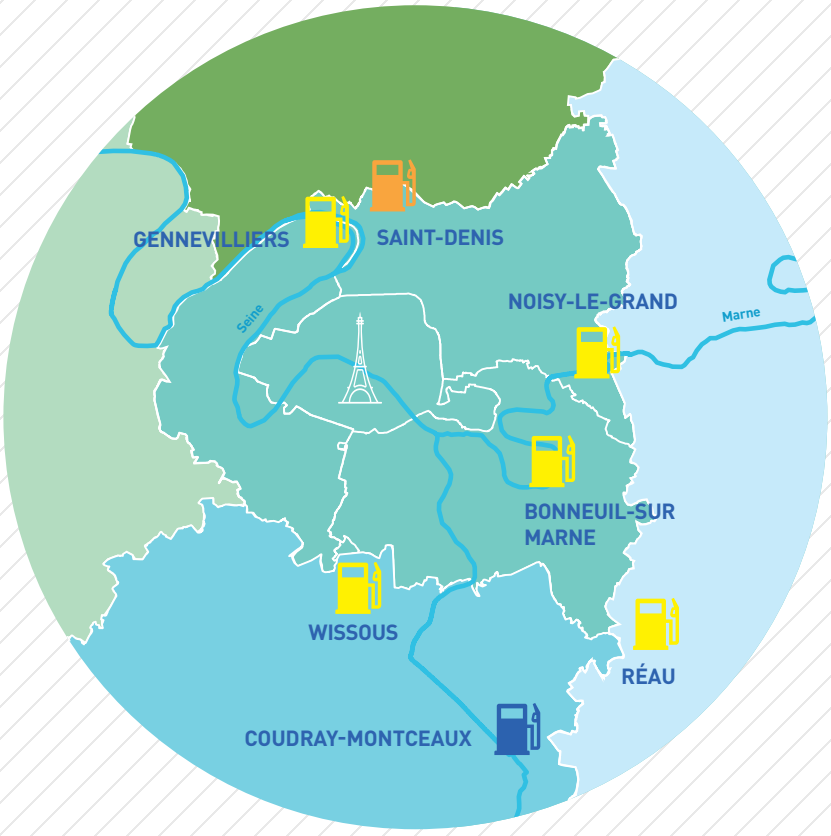

STATIONS EN SERVICE

STATION EN CONSTRUCTION

STATION CONSTRUITE PAR LA SOCIÉTÉ GAZ'UP, DONT SIGEIF MOBILITÉS EST ACTIONNAIRE À 30 %.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

SIGEIF MOBILITÉS, L'ACTEUR DE LA MOBILITÉ PROPRE MULTI-ÉNERGIES

Avec sa Sem Sigeif Mobilités, le Sigeif déploie un réseau de stations publiques de distribution de GNV et de bio-GNV en Île-de-France.
Le réseau offre une alternative crédible au diesel, facilitant la conversion des flottes d'entreprises ou d'organismes publics. Il s'insère efficacement dans la politique des communes concernées par les obligations des zones à faibles émissions - mobilité (ZFE-m).

La Banque des Territoires (Caisse des dépôts) accompagne ce projet d'envergure, soutenu aussi par la Région Île-de-France, de grands syndicats techniques franciliens, tels que le Syctom, le Siaap, le Siom de la Vallée de Chevreuse, et GRTgaz développement (filiale de GRTgaz), premier gestionnaire de réseau de transport de gaz en France.

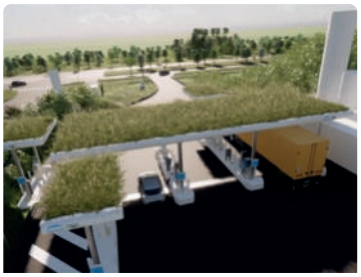

DES RÉALISATIONS CONCRÈTES

Aujourd'hui, le réseau de la Sem Sigeif Mobilités comprend six stations en service. Deux sont exploitées par TotalEnergies, à Gennevilliers (92) et Noisy-le-Grand (93), deux autres par Endesa, à Bonneuil-sur-Marne (94) et Wissous (91), la dernière, à Réau, par Engie Solutions. Une autre sera mise en service en 2023, celle de Saint-Denis (93).

La Sem peut aussi soutenir d'autres initiatives ; elle est ainsi actionnaire à 30 % d'une société de projet, Gaz'up, qui a construit la station du Coudray-Montceaux dans l'Essonne.

DU GAZ RENOUVELABLE PRODUIT LOCALEMENT



Dans ces stations, la Sem contribue à faire émerger une source de production 100 % renouvelable, le bio-GNV, en incitant les exploitants à le distribuer massivement. Une politique concluante : la demande en gaz renouvelable croît régulièrement, sa proportion dans l'offre de carburant étant passée de 10 %, lors des premières consultations, à 100 %. Pour la station de Réau, première station 100 % bio-GNV, celui-ci sera produit par des unités de méthanisation locales, la plus proche étant située dans la commune.
À Saint-Denis, Wissous et Bonneuil-sur Marne, le bio-GNV sera en grande partie issu du biométhane provenant de l'usine de traitement des eaux usées du Siaap, à Valenton. Endesa y a, en effet, acquis le biométhane nécessaire à l'exploitation des trois stations.

Une étape supplémentaire sera franchie à Gennevilliers où, dans la logique de l'économie circulaire, le bio-GNV sera pour partie issu du biométhane injecté par une unité de méthanisation de biodéchets, située sur le port même. Porté par le Sigeif et le Syctom, ce projet fait l'objet d'un contrat de concession, attribuée à la société Paprec.

UNE SUBVENTION DE 5,7 MILLIONS D'EUROS DE LA COMMISSION EUROPÉENNE

Pour porter le projet « *Olympic Energy* » de décarbonation du transport routier des grands axes européens, Sigeif Mobilités s'est associée à Fraikin et Tab Transports.

> « Le réseau offre une alternative crédible au diesel, facilitant la conversion des flottes d'entreprises ou d'organismes publics. »

Ce projet a été retenu par la Commission européenne qui lui a attribué une subvention de 5,7 millions d'euros, facilitant la construction de huit stations d'avitaillement en gaz naturel et biogaz et l'acquisition de 330 camions gaz par ses deux partenaires.

MOBILITÉS ÉLECTRIQUE ET HYDROGÈNE

Dans un souci d'adaptation et d'anticipation des attentes des usagers franciliens, Sigeif Mobilités a modifié ses statuts en 2019 pour devenir un acteur multi-énergies : la Sem porte désormais les mobilités électrique et hydrogène, en complément du GNV et du bio-GNV.
Sigeif Mobilités a déjà mis en service deux bornes de recharge électrique rapide (50 kW AC et 120 kW DC) à Bonneuil-sur-Marne.



Parallèlement, une réflexion est engagée pour proposer la distribution d'hydrogène vert dans la station de Réau.

Cofinancé par le mécanisme pour l'interconnexion en Europe de l'Union européenne

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

L'UNITÉ BIOMÉTHANISATION À GENNEVILLIERS

Le port de Gennevilliers devrait prochainement abriter l'unité Biométhanisation. Celle-ci est portée par un partenariat fructueux entre le Sigeif, le Syctom et Haropa, entourés de nombreux partenaires (les villes et EPT concernés, GRDF, la Région île-de-France, l'Ademe, etc.).

D'une capacité de 50 000 t de déchets par an, l'unité produira chaque année environ 30 000 MWh de biométhane. Ils seront distribués à la fois pour des usages locaux de gaz et dans la station d'avitaillement de la Sem Sigeif Mobilités, exploitée par TotalEnergies et située à proximité.

Ils pourront aussi être captés en garanties d'origine (GO) pour la consommation des bâtiments publics de la ville de Gennevilliers ; les GO sont désormais transférées gracieusement à l'État qui peut les redistribuer aux communes.

Ce projet fait le lien entre le réseau public de distribution du gaz et son nécessaire « verdissement » grâce à l'injection de gaz renouvelable. Le Sigeif s'inscrit ainsi dans les objectifs nationaux de 100 % de gaz renouvelable d'ici 2050. Et l'unité de Gennevilliers participe, de ce fait, au plan d'actions quinquennal pour la transition énergétique (PAQTE) du contrat de concession de gaz, signé le 28 octobre 2022 avec GRDF.

En 2022, lors d'un Comité d'administration exceptionnel, concomitant à celui du Syctom, une étape décisive a été franchie. La délégation de service public de construction et d'exploitation de l'unité Biométhanisation a été attribuée à Paprec, la convention d'amodiation définitive avec Haropa étant signée au même moment.

En juin 2022, lors du lancement officiel, Jean-Jacques Guillet a annoncé que le Sigeif triplerait sa subvention d'équipement, de 1 à 3 millions d'euros, pour soutenir l'équilibre du projet.

Puis, durant l'été, sur proposition du Sigeif, la possibilité de recourir à un financement participatif a été évoquée, lors des réunions de pilotage menées sous l'égide de la préfecture des Hauts-de-Seine ;

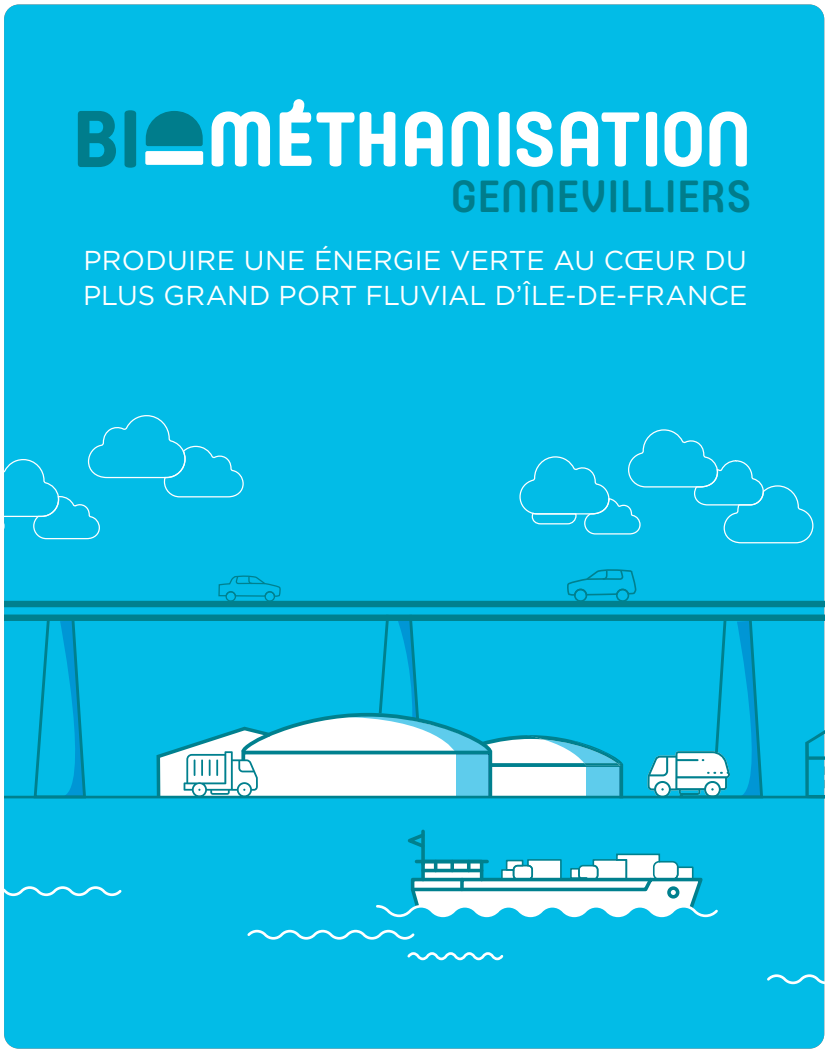

cette option faciliterait l'instruction du permis de construire et du DDAE (dossier de demande d'autorisation environnementale).

En octobre 2022, Paprec a demandé un avis sur le cadrage préalable du projet ; l'Autorité environnementale (ici l'IGEDD) a indiqué veiller à ce que le projet se conforme aux exigences de l'instruction future des services de la préfecture.

D'autres financements ont été actés. En novembre 2022, l'Ademe a attribué une subvention de 10,7 millions d'euros, puis, en décembre, la Région Île-de-France a alloué 1,5 million d'euros.

Enfin, en décembre 2022, le Sigeif et le Syctom ont modifié leur convention de groupement d'autorités concédantes et de groupement de commandes des assistants à maîtrise d'ouvrage, notamment pour prendre en compte le triplement de la subvention du Sigeif et préparer une éventuelle mise en place du financement participatif.

> « En juin 2022, lors du lancement officiel, Jean-Jacques Guillet a annoncé que le Sigeif triplerait sa subvention d'équipement, de 1 à 3 millions d'euros, pour soutenir l'équilibre du projet. »

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

L'OFFRE SOLAIRE ET LANCEMENT DES PROJETS PILOTES

INSCRIT DANS LA STRATÉGIE ÉNERGIE-CLIMAT DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE, LE SIGEIF CONTRIBUE AU DÉVELOPPEMENT DU SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Outre les centrales au sol, comme celle de Marcoussis ci-contre, le Sigeif installe des panneaux photovoltaïques sur les bâtiments : trois installations avaient été réceptionnées en 2021 (la résidence Les Sablons initiée par GPSO, à Meudon, et deux écoles à Maisons-Alfort) ; d'autres projets sont en cours, notamment des ombrières de parking. De telles opérations sont d'autant plus intéressantes qu'elles devancent les obligations issues de la loi relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables. Celle-ci impose l'équipement des plus grands parcs de stationnement extérieurs en ombrières intégrant un procédé d'énergies renouvelables. Quatre projets à Chaville, Fontenay-le-Fleury, Boissy-Saint-Léger et Courtry sont désormais prêts à démarrer, les conventions d'occupation temporaire étant signées.

Des aléas techniques et les contraintes liées à la crise énergétique ont conduit à programmer les travaux en 2022, en concertation avec les services techniques de chaque commune.

En parallèle, et dans le cadre de la convention d'occupation entre la commune de Maisons-Alfort et le Sigeif signée en 2022, un appel à manifestation d'intérêt (AMI) a été lancé. Cet AMI permettra de sélectionner un opérateur économique pour développer, financer, construire et exploiter les installations pendant toute la durée du bail. Or, les opérateurs ne sont pas en mesure de présenter des offres économiquement viables pour des centrales solaires en toiture, le tarif réglementaire en vigueur s'avérant bien moins attractif en Île-de-France que dans le sud de la France. En effet, l'arrêté tarifaire du 6 octobre 2021 interdit de cumuler le tarif d'achat avec une subvention locale. Nombre d'appels à projets et d'aides régionales ont dû se conformer à ces nouvelles dispositions.

Néanmoins, avec la hausse des prix de l'électricité, les projets en autoconsommation sont aujourd'hui bien plus attractifs. Le Sigeif a donc engagé des études pour des projets pilotes afin de faire émerger des projets de « grappes » photovoltaïques en autoconsommation collective.

Poursuivant son travail de valorisation énergétique du patrimoine francilien, le Sigeif envisage de revaloriser un site dégradé de stockage de déchets non dangereux, à Vert-le-Grand. Signée en décembre 2022, une convention de développement unit la commune, le Smoys et le Sigeif. Elle définit les différentes étapes du projet et prépare un appel à manifestation d'intérêt, qui sera lancé en 2023. D'autres conventions similaires sont à l'étude. L'ampleur de ces projets les rapproche de celui développé et exploité à Marcoussis.

> « Avec la hausse des prix de l'électricité, les projets en autoconsommation sont aujourd'hui bien plus attractifs. »

FERME SOLAIRE DE MARCOUSSIS, UNE PRODUCTION CONFORME AUX OBJECTIFS

Un an après sa mise en service, la ferme solaire de Marcoussis (91) atteint les objectifs fixés. Lauréate de l'appel d'offres national de la Commission de régulation de l'énergie 4,5 (CRE), lancé par le ministère de la Transition écologique en 2019, cette installation emblématique, de plus de 58 000 panneaux photovoltaïques situés sur 23 ha, a été co-construite par le Sigeif, Engie Green et la ville de Marcoussis. Son investissement de 18,8 millions d'euros a été cofinancé via une société de projet dont le capital est détenu par le Sigeif (20 %), Engie Green (60 %) et par les citoyens de Marcoussis et sa région (20 %), à travers un financement participatif.

Son objectif de répondre aux enjeux de la transition énergétique, liés à la production locale d'énergie renouvelable, est atteint puisqu'elle a produit 23,4 GWh en 2022, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'une ville de 10 500 personnes. Ces résultats très encourageants s'expliquent par l'irradiation plus importante en 2022, ce qui a permis de dépasser les prévisions évaluées à 21 GWh.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LE CONTRAT CHALEUR RENOUVELABLE (CCR)

Le 15 février 2022, le Sigeif a signé avec l'Ademe le premier contrat de développement des énergies renouvelables thermiques d'Île-de-France, nommé aujourd'hui contrat chaleur renouvelable (CCR).

Ce partenariat permet le développement de projets en apportant un soutien technique et financier aux maîtrises d'ouvrage dans l'ensemble du territoire du Syndicat. Le Sigeif s'est engagé à accompagner le développement d'une vingtaine de projets pour une production de plus de 4 GWh renouvelables d'ici 2025.

Le contrat vise tous les projets de récupération de chaleur, de géothermie de surface, de solaire thermique et de biomasse, de petite et moyenne taille. Avec ce dispositif, le Sigeif est devenu l'interlocuteur direct des porteurs de projets publics, comme privés, souhaitant bénéficier de cet accompagnement pour valoriser leurs opérations grâce au Fonds chaleur.

Ce dispositif dote le Sigeif d'un réel service dédié à l'accompagnement des projets de chaleur renouvelable, pour lequel il était jusqu'ici impliqué de façon diffuse, selon les opportunités de projet. Le dispositif est désormais en phase opérationnelle.



UNE ENVELOPPE DE 2,4 MILLIONS D'EUROS

Pour accompagner les projets, le Fonds chaleur alloue une enveloppe de 2,4 millions d'euros. La gestion de cette enveloppe est déléguée au Syndicat ; elle permet de financer les études et les travaux liés aux différentes opérations. En 2022, quinze études de faisabilité ont été financées au titre du dispositif, ainsi qu'un premier projet de chaudière biomasse.

La majorité des projets suivis engageront leurs travaux en 2023 et 2024, impliquant ainsi une forte montée en charge dans l'engagement des aides, durant les années à venir.

UN ACCOMPAGNEMENT DURANT TOUT LE CYCLE DU PROJET

Au-delà de l'accompagnement financier, le dispositif propose un suivi technique complet, qui court de la phase de conception à celle de la réalisation des travaux.

Des prestations d'études de faisabilité ont été intégrées au marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage porté par le Syndicat.

Mobilisables par simple bon de commande, ces prestations reprennent les exigences de l'Ademe, relatives au contenu des études et aux qualifications des mandataires.

Pour accroître son expertise, le Sigeif s'appuie également sur des partenaires régionaux : l'Association française des professionnels de la géothermie (AFPG), l'Agence régionale énergie-climat d'Île-de-France (AREC) et Fibois Île-de-France.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

NOS MISSIONS HISTORIQUES

CONCESSIONS GAZ ET ÉLECTRICITÉ

Avec 188 collectivités adhérentes, le Sigeif est chargé de la plus importante concession de distribution de gaz française, et d'une vaste concession de distribution et fourniture d'électricité. Autorité concédante, le Sigeif contrôle les services publics concédés, en respectant leurs principes : équité de traitement, service de qualité au meilleur coût, universalité de desserte, innovation et transition énergétique. Le renouvellement des contrats de concession témoigne d'améliorations constantes, comme la définition d'orientations stratégiques avec les communes adhérentes, la gouvernance partagée avec les concessionnaires ou l'établissement de plans pluriannuels d'investissements.





Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

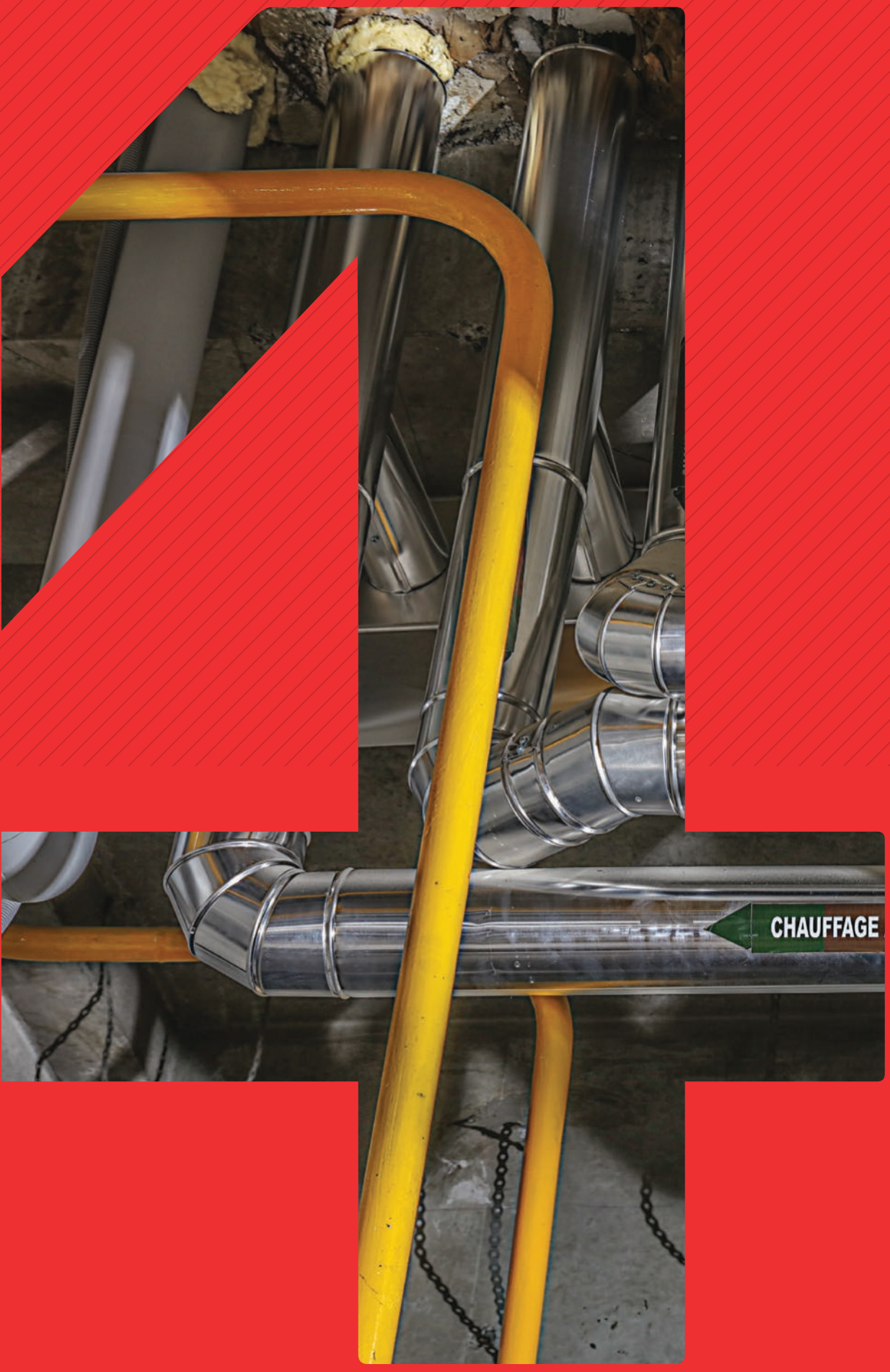

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

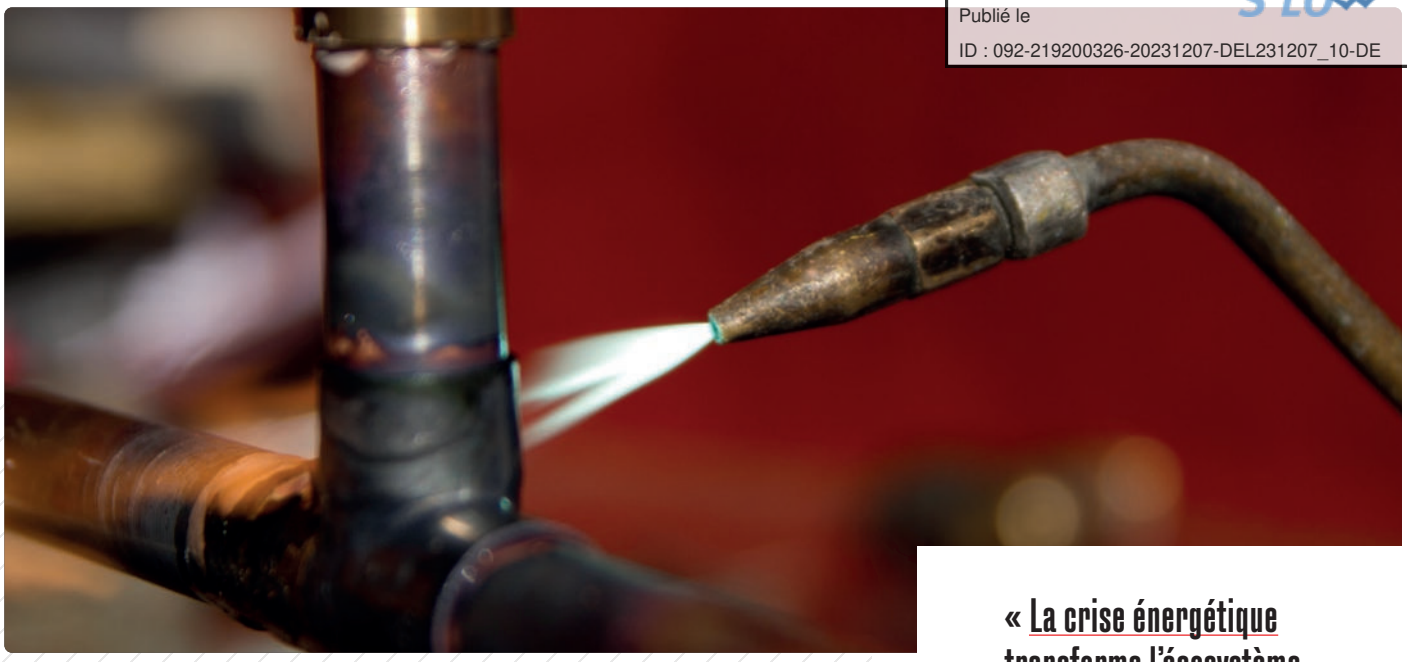

« La crise énergétique transforme l'écosystème des énergies. »

LES MODALITÉS
DU CONTRÔLE

Efficacité énergétique et réduction des émissions de gaz à effet de serre, développement des mobilités propres et de la production décentralisée : la dynamique de la transition énergétique impulsée par l'urgence climatique et la crise énergétique transforme l'écosystème des énergies. Les réseaux se modernisent, pour être plus performants, sécurisés et évolutifs. Acteur public engagé dans le mix énergétique francilien, le Sigeif assure les contrôles technique et financier des concessions de distribution publique de gaz et d'électricité. Il accompagne l'évolution des systèmes électrique et gazier dans un environnement de plus en plus complexe : intégration des énergies renouvelables, développement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques et de stations GNV/bio-GNV, etc.

Cœur de métier du Sigeif, le contrôle du service public délégué, dévolu à l'autorité organisatrice de la distribution (AOD) à chacun des deux concessionnaires, est défini par les contrats de concession. Cette mission, qu'il exerce pour le compte des collectivités de son territoire, repose sur les compétences de ses agents spécialisés dans les domaines technique et financier, assure l'équilibre économique des concessions.

Elle s'articule autour de trois axes :

- l'acheminement via la performance, les investissements et la maintenance des réseaux,
- les valeurs physiques et comptables du patrimoine concédé,
- le suivi du degré de satisfaction des clients-usagers et, pour l'électricité, la fourniture au tarif réglementé de vente (tarif bleu, concernant essentiellement aujourd'hui la clientèle domestique et les très petits organismes publics ou privés).

LES PRINCIPAUX POINTS DE CONTRÔLE

POUR LE GAZ

Extension, renouvellement des réseaux par types de pression et de matériaux, postes de détente, visite des conduites montantes, recherche systématique de fuites de gaz, vérification de la protection cathodique du réseau en acier.

POUR L'ÉLECTRICITÉ

Extension, renouvellement et renforcement des réseaux moyenne tension et basse tension, vérification du registre des terres et des mouvements enregistrés dans le système d'information géographique, mesures sur le terrain.

POUR LES DEUX ÉNERGIES

Évolution des quantités d'énergie acheminées et du nombre de points de livraison.

- Qualité des produits : PCS pour le gaz, tenue de la tension pour l'électricité.
- Analyse des incidents (fuites de gaz, cassures, continuité de la fourniture…).
- Valeurs comptable et financière des ouvrages, résultats d'exploitation, droits du concédant.
- Afin de renforcer la qualité du contrôle, le Sigeif réalise, en collaboration avec l'Ifop, une enquête d'opinion biennale auprès de 2 000 consommateurs de gaz et électricité.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LE TERRITOIRE, LES CLIENTS ET LA CONSOMMATION

L'évolution des modes de production et de consommation de l'énergie s'appuie sur des réseaux performants, robustes et évolutifs. Par ses actions de contrôle et le dialogue qu'il entretient avec ses deux concessionnaires, le Sigeif apporte à ses communes membres et aux consommateurs la garantie durable de la qualité des services publics délégués.

TARIF D'ACHEMINEMENT DU GAZ NATUREL



Liés à la consommation, cinq types de tarifs sont appliqués pour l'acheminement du gaz.

- **T1 :** 0 à 4 000 kWh/an (usage cuisine et eau chaude).
- **T2 :** 4 000 à 300 000 kWh/an (chauffage domestique, écoles).
- **T3 :** 300 001 à 5 000 000 kWh/an (PME-PMI, piscines, groupes scolaires).
- **T4 :** plus de 5 000 000 kWh/an (industriels).
- **TP (tarif de proximité) :** très gros consommateurs alimentés par le réseau de distribution, mais ayant la possibilité de se raccorder au réseau de transport.

LA CONCESSION GAZ

Fin 2022, le territoire de la concession gaz comptait 1 161 061 clients, contre 1 177 016 en 2021, soit une baisse de 1,4 % (- 15 955 clients). Cette diminution s'explique par le désabonnement récurrent de la clientèle à l'option tarifaire « usage cuisine » (T1). Elle touche essentiellement les communes très urbanisées des départements de la première couronne.
Tous tarifs confondus, la consommation de gaz naturel s'élève

... 22 724 GWh, contre 28 073 GWh ... liée à un climat exceptionnellement doux (l'année 2022 se classant au premier rang des années les plus chaudes depuis le début du xxe siècle), à l'envolée des prix des énergies et à la sobriété énergétique des consommateurs.
Les consommations des résidents, des professionnels et des collectivités locales (chauffage domestique, écoles… aux tarifs T2 et T3) ont baissé, quant à elles, de 4,6 GWh, par rapport à 2021.

Ces variations se retrouvent dans le nombre de « degrés jours unifiés », ou DJU (voir graphique p. 73), mesurés dans l'année à la station Paris-Montsouris. Le total de DJU enregistrés durant la période de chauffage (de janvier à mai et d'octobre à décembre) s'est établi à 1 811 (2 159 en 2021). Les quantités de gaz livrées aux industriels (T4) et aux très gros consommateurs (TP), alimentés par le réseau de distribution, affichent une baisse, respectivement de 15,7 % et de 42,6 % (perte d'un client TP).
Il en résulte mécaniquement une baisse des recettes d'acheminement, qui s'élève en 2022 à 294 millions d'euros, contre 336 millions d'euros de l'année dernière.



ÉVOLUTION DE L'ÉNERGIE ACHEMINÉE [EN GWH]

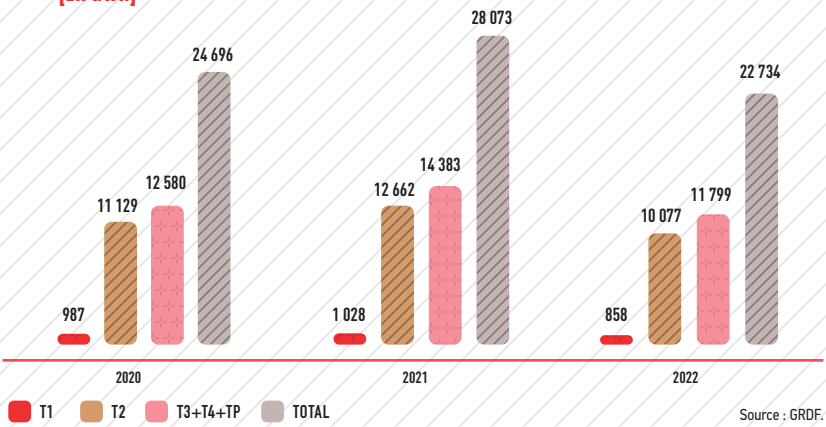

Source : GRDF.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

DJU ET QUANTITÉS DE GAZ ACHEMINÉES POUR LE CHAUFFAGE (EN GWH)

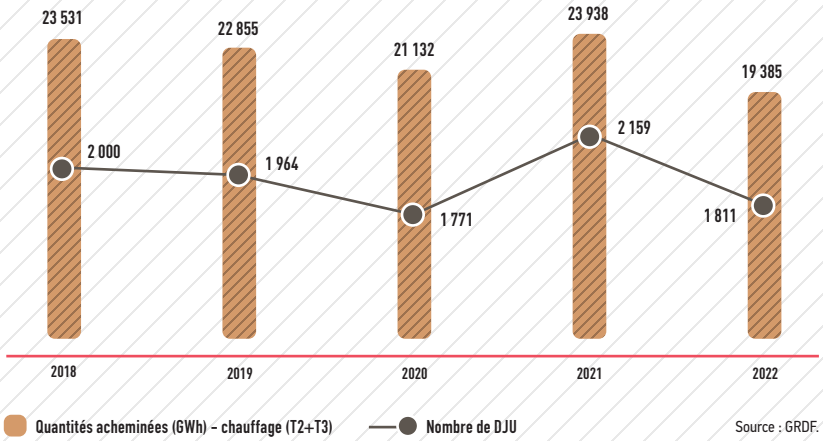

Source : GRDF.



LES DJU : UNITÉ DE MESURE DE LA RIGUEUR DE L'HIVER

Afin de mesurer la rigueur des hivers, les météorologues et les professionnels du chauffage et de la climatisation utilisent l'unité de calcul thermique « degrés jours unifiés » (DJU). Le calcul des DJU s'effectue en cumulant, dans une période donnée et jour après jour, la différence entre la température moyenne journalière extérieure observée et la température intérieure de référence (18° C).

Exemple : 10 DJU correspondent à une température extérieure moyenne de 8 °C, soit 18 - 8 = 10.

Pour les consommations liées au chauffage, les DJU sont calculés seulement durant la période de chauffe, entre le 1er octobre et le 20 mai. Pour un hiver de rigueur moyenne, le nombre de DJU se situe entre 2 000 et 2 500, sur la majeure partie du territoire français.
En France, le total annuel moyen est de l'ordre de 1 100 à 1 200 DJU, pour la côte corse, et s'élève jusqu'à 2 500-2 600 en Lorraine.

En 2022, le territoire du Sigeif (station de Montsouris) a totalisé 1 908 DJU, contre 2 253 en 2021. La période d'octobre à fin mai a enregistré 1 811 DJU en 2022, contre 2 159 l'année précédente.

RÉPARTITION DES CLIENTS ET DE L'ÉNERGIE ACHEMINÉE

	Population 31/12/2022	Nombre de clients 2022 *	Évolution 2021-2022 des clients	ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH) Énergie acheminée (en GWh) 2022 (1)	Évolution 2021-2022
CONCESSION GAZ					
SEINE-ET-MARNE	130 606	29 135	- 0,8 %	592,2	- 16,3 %
YVELINES	349 198	75 683	- 1,1 %	1 752,7	- 18,9 %
ESSONNE	223 599	44 133	- 0,8 %	1 086,3	- 17 %
HAUTS-DE-SEINE	1 642 365	316 951	- 1,8 %	6 856,8	- 18,6 %
SEINE-SAINT-DENIS	1 583 906	327 075	- 1,2 %	5 834,8	- 19,2 %
VAL-DE-MARNE	1 152 269	233 732	- 1,6 %	4 278,9	- 20,4 %
VAL-D'OISE	600 215	134 352	- 0,6 %	2 331,9	- 19,1 %
TOTAL SIGEIF	**5 682 158**	**1 161 061**	**- 1,4 %**	**22 733,7**	**- 19 %**

* La méthode de comptabilisation du nombre de clients a évolué. Sont comptabilisés désormais les points de comptage ayant été actifs au moins une fois dans l'année.
(1) Le total regroupe les consommations pour tous les types de clients.

Source : GRDF.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

DJU MENSUELS EN ÎLE-DE-FRANCE - STATION MONTSOURIS
DE 2020 À 2022

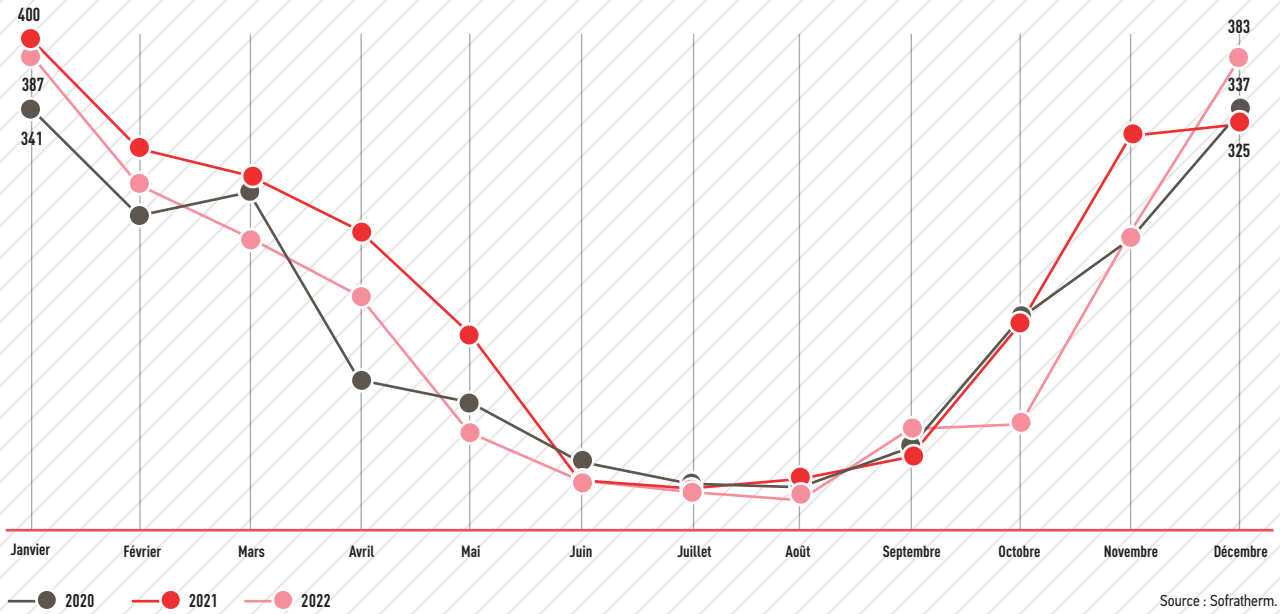

Source : Sofratherm.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

« Une année marquée par le conflit russo-ukrainien, qui a conduit à une crise énergétique sans précédent, avec une prise de conscience de mieux maîtriser les consommations. »



LA CONCESSION ÉLECTRICITÉ

Réparti sur 66 collectivités, le territoire de la concession pour la distribution publique d'électricité connaît un accroissement qui n'est pas lié uniquement à la démographie de l'Île-de-France. La concession compte 1 474 061 habitants et 739 547 clients raccordés aux réseaux HTA et BT, soit une progression de 0,4 %, par rapport à 2021. En 2022, la quantité globale d'énergie acheminée (6 109 GWh) a diminué de plus de 5 %, par rapport à 2021, année marquée par le conflit russo-ukrainien, qui a conduit à une crise énergétique sans précédent, avec une prise de conscience de mieux maîtriser les consommations.

Le secteur résidentiel (clients BT inférieurs à 36 kVA) enregistre les plus fortes variations (- 8,8 %, par rapport à 2021). Une période de froid entre janvier et mai globalement moins rude (en baisse de 17,5 %) que l'année précédente (lire p. 73 encadré DJU) a également contribué à cette baisse, malgré l'augmentation du nombre de points de livraison (+ 1,8 %).

Les recettes d'acheminement se sont élevées à 267 millions d'euros (contre 271 millions l'année précédente, soit une variation de -1,6 %).

La consommation moyenne annuelle de [illegible] est élevée à 4 247 kWh, contre 4 741 en 2021). De fortes disparités s'observent à l'échelle communale, où cette moyenne varie dans une fourchette de 3 134 à 10 362 kWh par client.

Dans le cadre du service public de fourniture, des offres aux tarifs réglementés de vente (TRV) sont proposées aux sites de puissance souscrite inférieure à 36 kVA. Cela concerne 339 761 clients en 2022. Depuis fin 2020, les TRV sont réservés aux seuls consommateurs résidentiels et non résidentiels qui emploient moins de dix personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes, ou le bilan annuel sont inférieurs à deux millions d'euros. Ces tarifs sont uniquement proposés par le fournisseur historique EDF Commerce.

Cette accélération de la libéralisation réduit le périmètre du service public, avec une progression à périmètre constant de 5,7 % en 2022 (contre 16,7 % en 2021) du nombre de clients en offres de marché, lesquels représentent désormais près de la moitié (339 761, soit 46 %) du total. Pour mémoire, on comptait respectivement 404 486 clients aux tarifs réglementés de vente et 322 308 en offres de marché en 2021.

RÉPARTITION DES CLIENTS ET DE L'ÉNERGIE ACHEMINÉE

	Population des adhérents Sigeif au 31/12/2022	Nombre de clients 2022	Évolution 2021-2022 des clients	ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH) Total (1)	Dont offres de marché (2)	Évolution 2021-2022 (3)
CONCESSION ÉLECTRICITÉ						
SEINE-ET-MARNE (4)	118 178	56 316	1,3 %	502,6	391	- 5,8 %
YVELINES	349 198	189 549	1,2 %	1 481,3	1137,6	- 5,1 %
ESSONNE	178 092	92 627	1,8 %	1 050	836,6	- 3,1 %
HAUTS-DE-SEINE	240 533	134 234	2 %	951,2	698,2	- 6,2 %
SEINE-SAINT-DENIS	498 301	225 245	2,3 %	1 800,9	1 394,5	- 5 %
VAL-DE-MARNE	86 882	40 158	0,7 %	314,2	217,4	- 8 %
VAL-D'OISE	2 877	1 418	0,4 %	8,7	4,7	- 11 %
TOTAL SIGEIF	**1 474 061**	**739 547**	**1,7 %**	**6 109**	**4 680**	**- 5,1 %**

(1) Le total regroupe les consommations pour tous les types de clients.
(2) Les valeurs correspondent aux consommations pour les clients ayant souscrit une offre de marché.
(3) L'évolution a été mesurée tous tarifs confondus.
(4) Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale.

Source : Enedis

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



« Les ouvrages de distribution relèvent de la propriété du Sigeif, dont la gestion est déléguée aux opérateurs de réseau. »

LE CONTRÔLE PHYSIQUE DES OUVRAGES

Les réseaux de distribution publique de gaz et d'électricité, ainsi que tous les dispositifs assurant la continuité de la distribution et la sécurité du client, constituent les ouvrages des deux concessions contrôlées par le Sigeif. Qualifiés de « biens de retour », ces ouvrages de distribution relèvent de la propriété du Sigeif, dont la gestion est déléguée aux opérateurs de réseau, GRDF pour le gaz naturel et Enedis pour l'électricité. À l'expiration des contrats de concession, les ouvrages devront être remis à la disposition du Sigeif, en état normal de fonctionnement.

LE PATRIMOINE ET LA QUALITÉ DE LA FOURNITURE

Principe constitutif du service public, la continuité de service implique une gestion exhaustive du patrimoine des deux concessions pour l'acheminement du gaz naturel et de l'électricité jusqu'au consommateur. Pour garantir la qualité dans la durée du service public, le Syndicat exerce un double contrôle :

- **technique**, afin de vérifier les valeurs physiques et la performance du réseau, la qualité de l'énergie distribuée et la maintenance des ouvrages par les concessionnaires,
- **financier**, via des expertises comptables.

Ce suivi et ces analyses s'accompagnent de préconisations du Sigeif qui invite les concessionnaires à poursuivre les investissements nécessaires au renforcement et au renouvellement des ouvrages.



LES REDEVANCES D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Comme toute entreprise occupant une partie du domaine public, les concessionnaires du réseau de transport et de distribution de gaz et d'électricité versent aux collectivités territoriales une redevance annuelle « pour occupation du domaine public » (RODP) et, le cas échéant, une redevance « pour chantiers provisoires ». Ces redevances sont versées chaque année aux collectivités gestionnaires de voirie (communes, EPCI, départements) par les exploitants des réseaux de distribution et de transport fixés par trois décrets.

Le Sigeif vérifie l'exactitude des données permettant le calcul des redevances, afin que les collectivités adhérentes puissent émettre les titres de recettes adéquats auprès des exploitants de réseaux

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

CONCESSION GAZ

LE CONTRÔLE TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA CONCESSION

De la canalisation de transport jusqu'au consommateur, l'acheminement du gaz repose sur cinq types d'ouvrages : les postes de détente transport-distribution, les canalisations, les branchements, les conduites d'immeubles et les conduites montantes. En 2022, le linéaire des canalisations de gaz naturel desservant les 188 collectivités membres du Sigeif s'élève à 9 533 km. Constitué essentiellement de polyéthylène, d'acier et de fonte ductile, le réseau fonctionne sous quatre niveaux de pression : un niveau de basse pression (BP) et trois niveaux de moyenne pression (MPA, MPB et MPC). Long de 1 919,8 km (- 48 km, par rapport à 2021, soit 20,1 % du réseau de distribution), le réseau basse pression est progressivement renouvelé en moyenne pression, lors des travaux entrepris par le concessionnaire. Auxquels s'ajoutent 2 613 postes publics de détente destinés à alimenter le réseau basse pression du Syndicat. De faibles longueurs, les réseaux MPA (56,6 km) et MPC (40,5 km) évoluent peu. La MPB (7 516,6 km), la plus utilisée, représente 78,8 % du réseau de distribution.

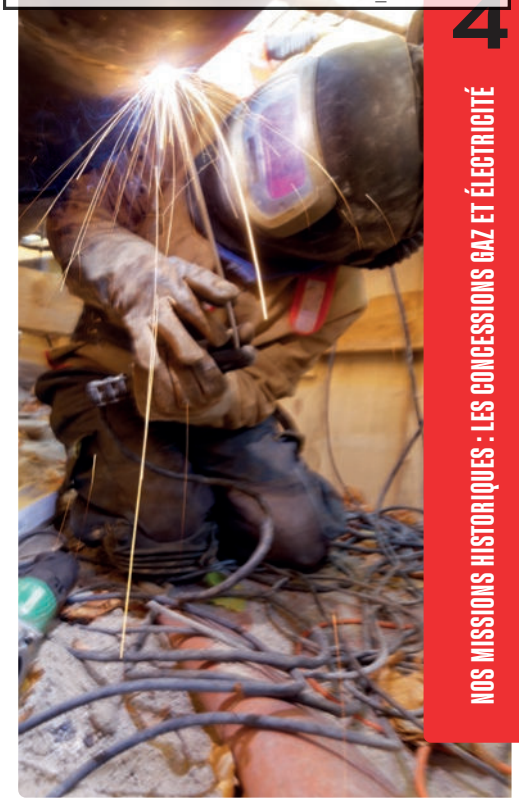

La robustesse et la fiabilité des canalisations sont systématiquement contrôlées par des véhicules de surveillance de réseau (VSR). Équipés de capteurs ultrasensibles, qui détectent la moindre particule de méthane dans l'air et l'analysent immédiatement grâce au laboratoire embarqué, ces véhicules localisent avec précision toute fuite éventuelle.

UN RÉSEAU DE PLUS EN PLUS SÉCURISÉ

Par sa souplesse et sa solidité, le polyéthylène optimise la sécurité du réseau de distribution. Il est désormais le matériau le plus employé dans les canalisations BP ou MPB. Il est posé dans la quasi-totalité des situations. Néanmoins, dans quelques cas spécifiques, lorsque les canalisations sont exploitées à des pressions supérieures à 10 bars ou par besoin de continuité de la protection cathodique, l'utilisation de l'acier est nécessaire.

Le réseau en polyéthylène a progressé de 57,1 km en 2022, pour atteindre 5 682 km ; il dessert plus de la moitié du territoire du Syndicat, soit 59,6%.

Le linéaire des canalisations en acier et en fonte ductile a, lui, légèrement baissé lors des restructurations de réseau (remplacées par du polyéthylène).

Fin 2022, ces linéaires s'élevaient respectivement à 2 605,5 (-11,1 km) et 1 234 km (- 40,4 km).
Les canalisations en cuivre et en tôle bitumée (11,9 km) diminuent sensiblement ; leur résorption est prévue à fin 2023, pour la tôle bitumée, et 2040 pour le cuivre.

RECHERCHE SYSTÉMATIQUE DES FUITES

La sécurité est un sujet de préoccupation constant du Sigeif et de son concessionnaire, GRDF. Inodore, le gaz est détectable par l'ajout d'une substance odorante, le THT.

NATURE ET LONGUEUR DU RÉSEAU DE GAZ

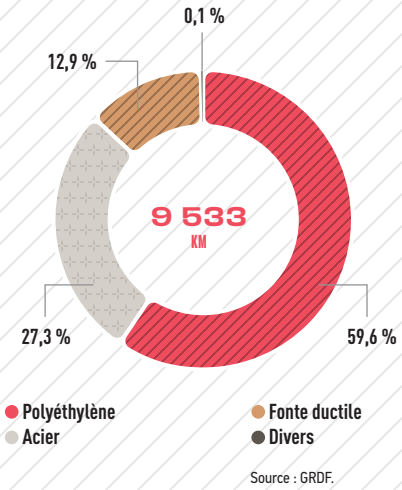

Source : GRDF.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

En complément, des agents de GRDF munis d'une canne portative équipée de capteurs effectuent une surveillance à pied, notamment dans les zones inaccessibles aux véhicules. En 2022, 7 678 km de canalisation ont été surveillés (contre 8 442 km en 2021). Spécificité du territoire francilien, GRDF contrôle trois fois par an le réseau basse pression.

L'ÂGE MOYEN DES CANALISATIONS

D'un âge moyen de 31,4 ans, les canalisations de distribution de gaz du territoire du Sigeif sont relativement récentes. La résorption totale de la fonte grise, au milieu des années 2000, a, en effet, contribué à leur modernisation. Le linéaire des canalisations résiduelles les plus anciennes (posées avant 1960) est de 13,4 km à la fin 2022, contre 370 km en 2002. L'acier et la tôle bitumée en constituent les deux principaux matériaux.

ÂGE MOYEN DES RÉSEAUX DE GAZ

PAR MATÉRIAU (EN ANNÉES)

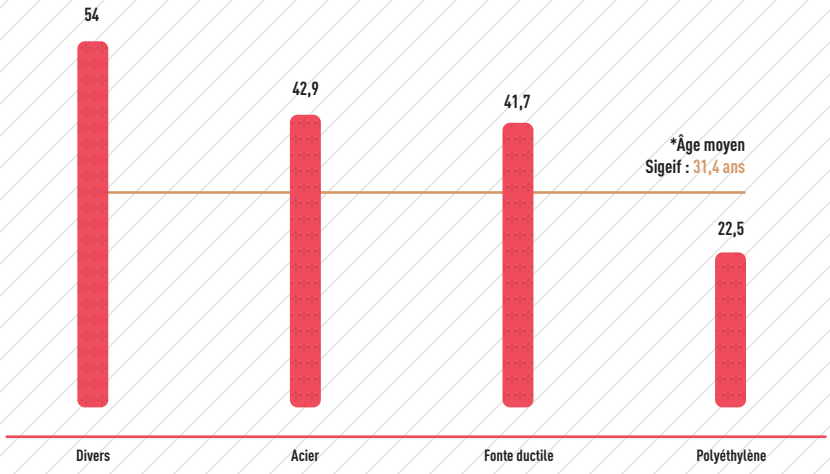

* Divers : tôle bitumée, cuivre et plomb.

Source : GRDF.

ÉVOLUTION DU RÉSEAU DE GAZ

PAR MATÉRIAU [EN KM] LINÉAIRE TOTAL : 9 533 KM

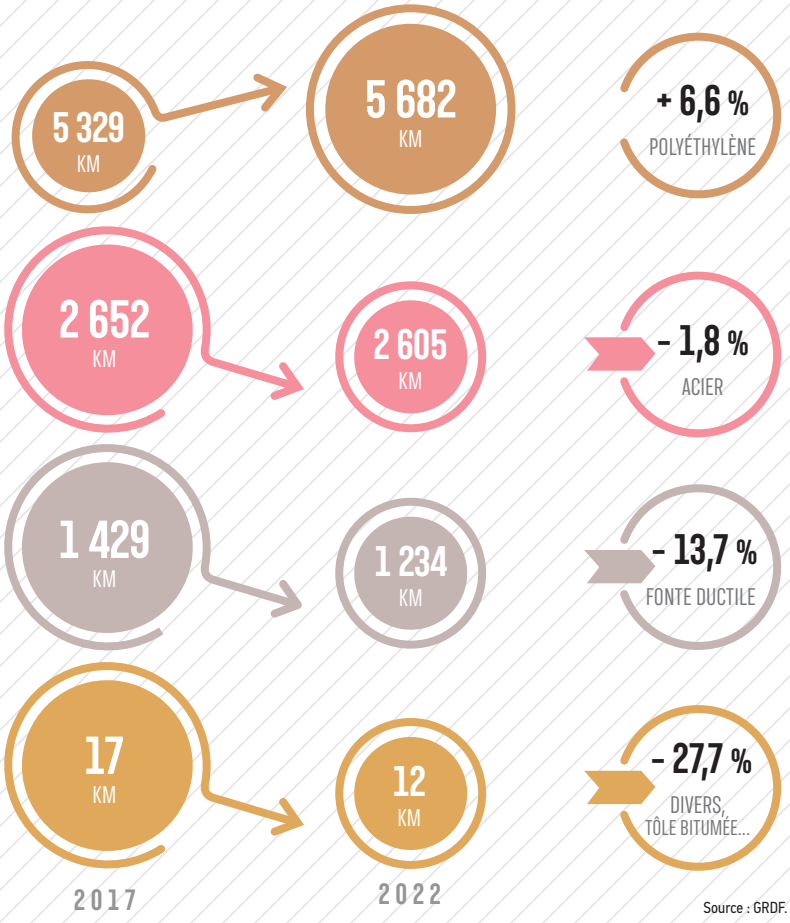

Source : GRDF.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

GAZ

Depuis le milieu des années 1980, le polyéthylène est le matériau le plus utilisé lors des travaux d'extension et de renouvellement. Fin 2022, il représente 59,6 % du réseau posé sur le territoire du Syndicat.

5 682,1 KM
DE CANALISATIONS EN POLYÉTHYLÈNE

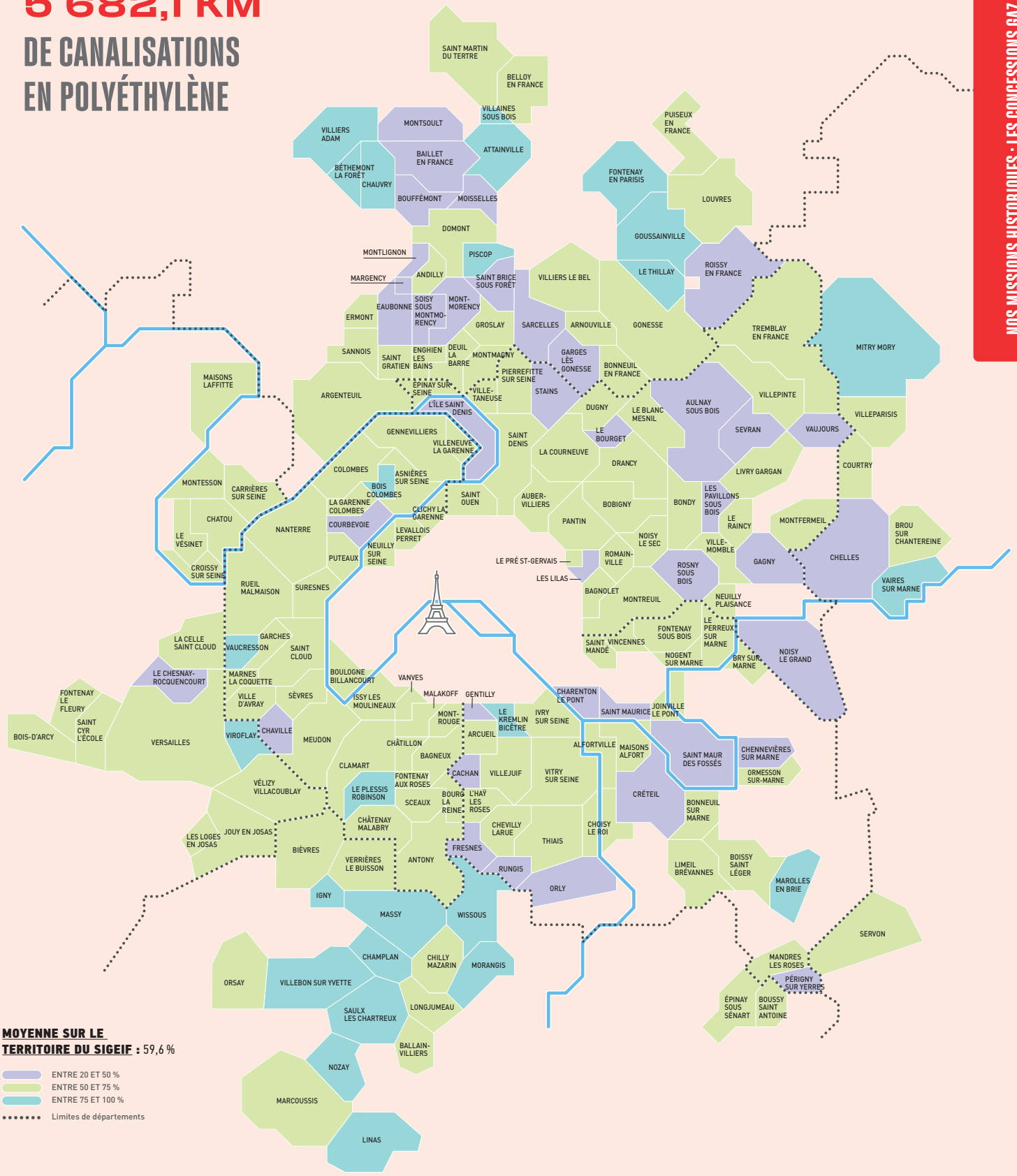

MOYENNE SUR LE TERRITOIRE DU SIGEIF : 59,6 %

- ENTRE 20 ET 50 %
- ENTRE 50 ET 75 %
- ENTRE 75 ET 100 %
- Limites de départements

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

GAZ

Les canalisations en acier représentent 27,3 % du réseau de gaz du Sigeif. Le réseau est essentiellement en moyenne pression.

2 605,5 KM
DE CANALISATIONS EN ACIER

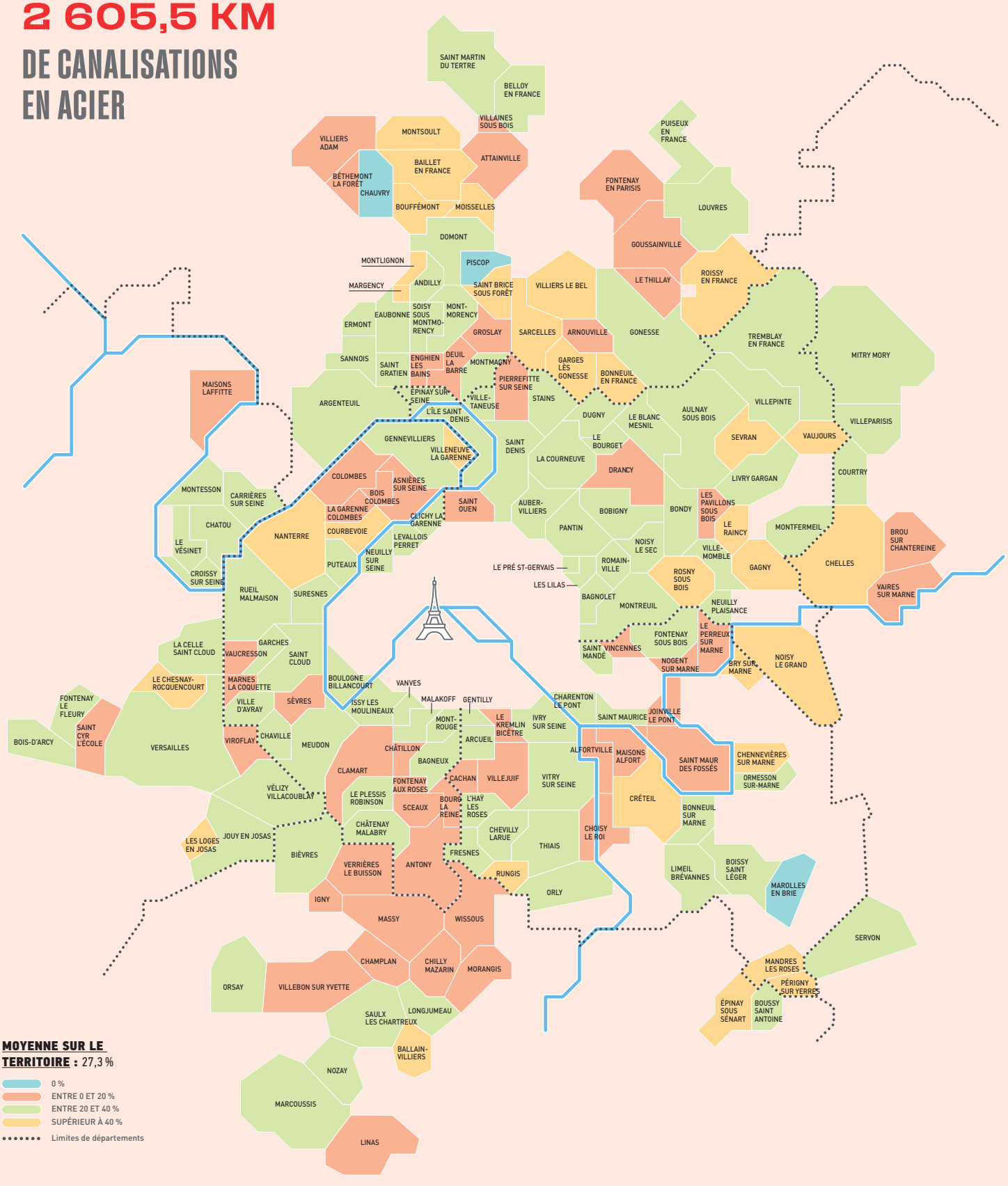

MOYENNE SUR LE TERRITOIRE : 27,3 %

- 0 %
- ENTRE 0 ET 20 %
- ENTRE 20 ET 40 %
- SUPÉRIEUR À 40 %
- Limites de départements

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

GAZ

Alimentées exclusivement en basse pression, les canalisations en fonte ductile représentent 12,9 % du réseau du Sigeif.

1 234 KM
DE CANALISATIONS EN FONTE DUCTILE

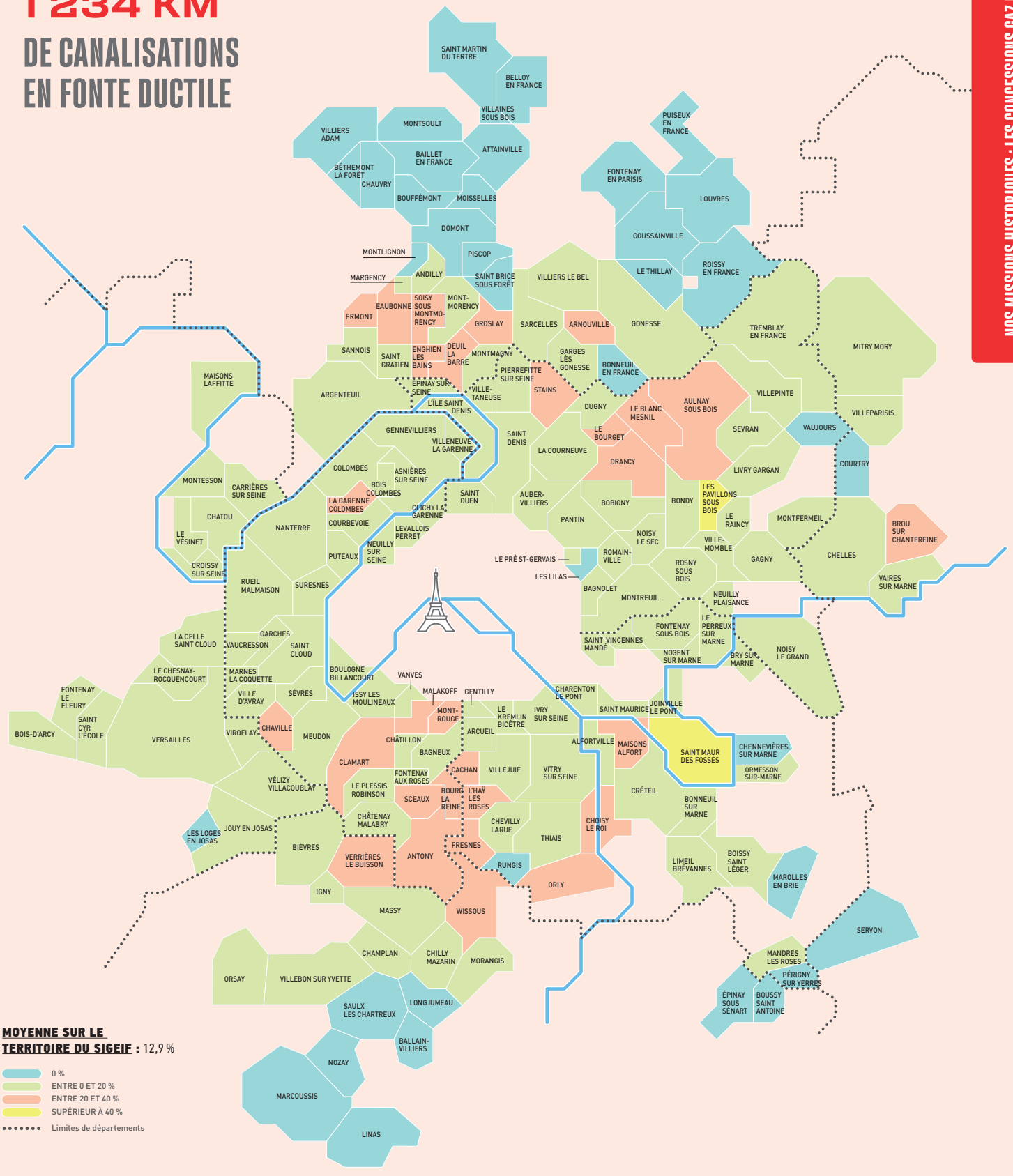

MOYENNE SUR LE TERRITOIRE DU SIGEIF : 12,9 %

- 0 %
- ENTRE 0 ET 20 %
- ENTRE 20 ET 40 %
- SUPÉRIEUR À 40 %
- Limites de départements

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

GAZ

Le réseau de distribution de gaz en moyenne pression comprend trois niveaux de pression : la MPB, majoritairement sur le territoire du Syndicat, et les canalisations MPA et MPC, de manière marginale.
Les canalisations en moyenne pression représentent 79,2 % du linéaire total.

7 613,7 KM
DE CANALISATIONS EN MOYENNE PRESSION

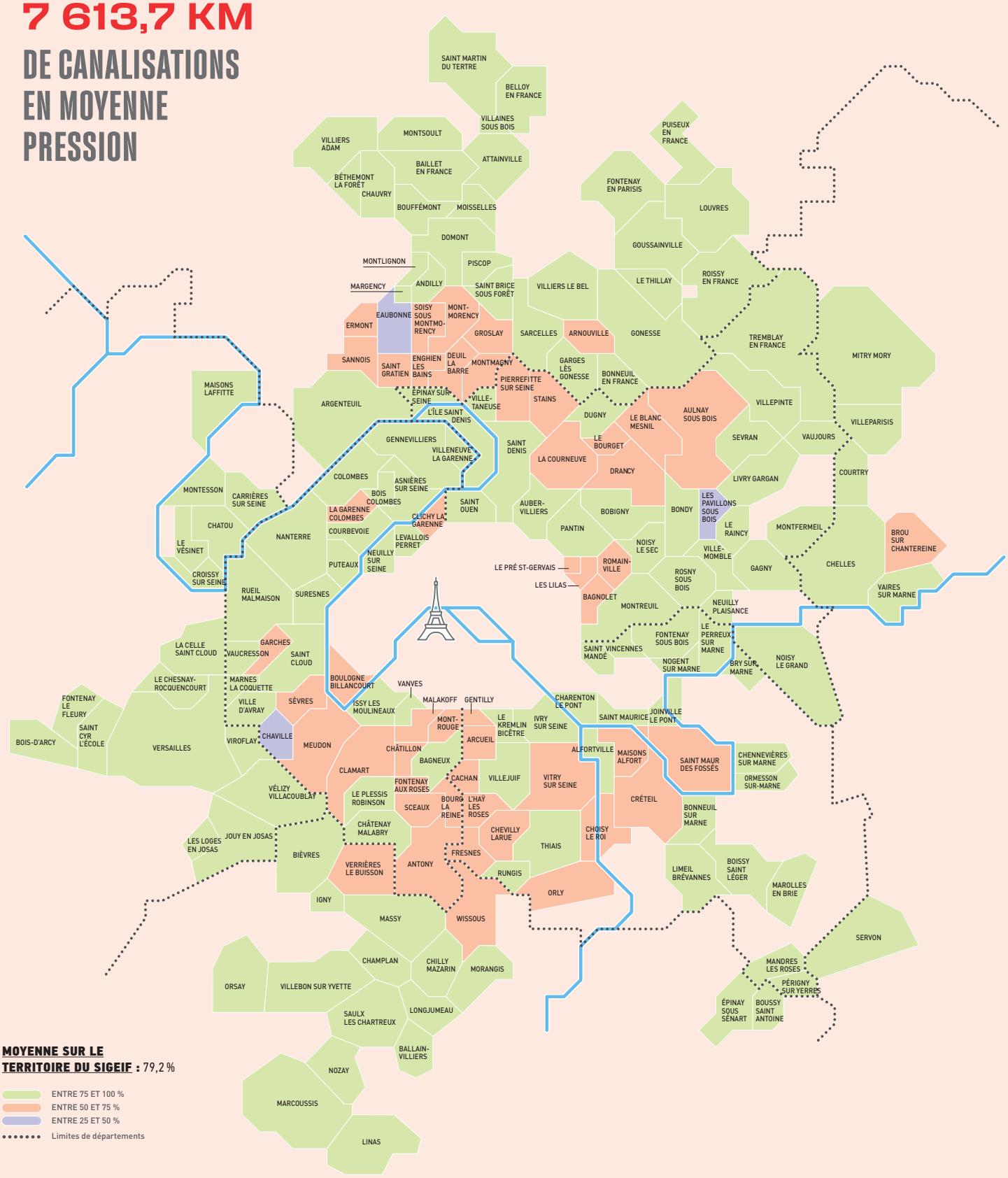

MOYENNE SUR LE TERRITOIRE DU SIGEIF : 79,2 %

- ENTRE 75 ET 100 %
- ENTRE 50 ET 75 %
- ENTRE 25 ET 50 %
- Limites de départements

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

ANNÉE DE POSE DES CANALISATIONS DE GAZ

[EN KM] ÂGE MOYEN : 31,4 ANS - LINÉAIRE TOTAL : 9 533 KM

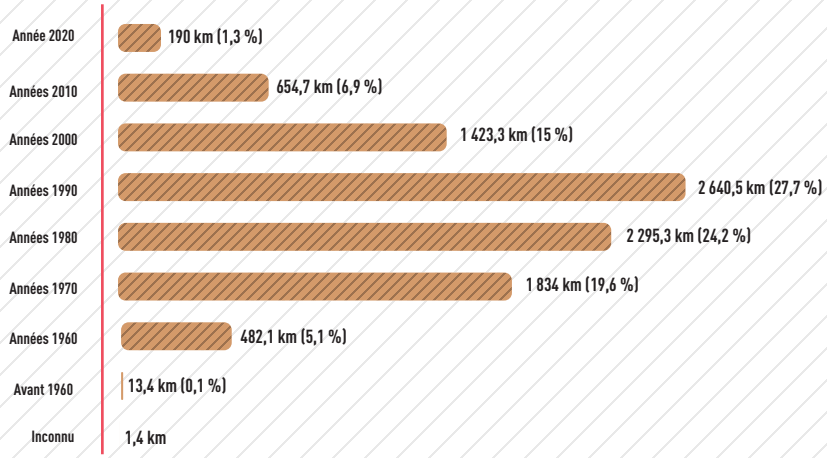

* Sources GRDF.



Située à un carrefour d'autoroutes gazières, l'Île-de-France est alimentée par plusieurs gazoducs. Le gaz provient principalement de la mer du Nord et, dans une moindre mesure, d'Algérie (via les terminaux de gaz naturel liquéfié de Montoir-de-Bretagne et de Fos-sur-Mer). Parallèlement, cinq sites de stockage renforcent l'alimentation de la région parisienne en hiver. Cette diversité de la provenance ainsi que la densité du maillage du réseau francilien se traduisent par une variation dans le temps de la qualité du gaz. GRTgaz, le gestionnaire du réseau de transport, a scindé le réseau en sous-réseaux. Le territoire du Syndicat est concerné par cinq d'entre eux (voir carte p. 85).

La mesure du pouvoir calorifique supérieur du gaz (PCS) est obtenue par calcul et validée par un chromatographe de contrôle situé au point considéré comme le plus défavorable. Anticipant l'application d'une directive européenne sur la précision de la détermination des quantités d'énergie acheminées et consommées, GRTgaz s'est fixé une tolérance maximale de 1,15 % (écart entre le PCS calculé et le PCS mesuré) sur le PCS moyen journalier calculé. L'objectif est de respecter cette tolérance, dans une durée d'au moins 95 % de la période contrôlée. Le Sigeif a inscrit ces deux chromatographes dans le nouveau mode de détermination du PCS défini par GRTgaz. Situé à Bondy (93), le premier est utilisé par GRTgaz pour la validation des calculs du sous-réseau « Gaz H Est ». Installé à Sceaux (92), le second contrôle la partie sud du sous-réseau « Paris ».

DOMMAGES AVEC FUITES SUR LES OUVRAGES DE GAZ

PAR MAÎTRISE D'OUVRAGE

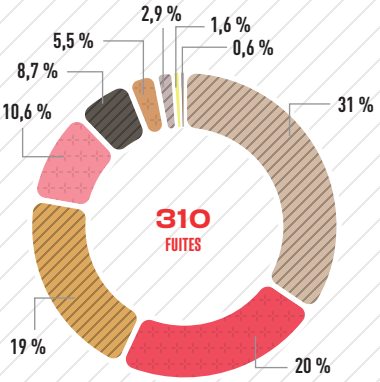

- Mairie / autre collectivité territoriale
- Particulier
- Autres
- Opérateur eaux (Lyonnaise, Véolia)
- Enedis
- Promoteur aménageur privé
- Opérateur télécom. / câble
- GRDF
- Inconnu

PAR TYPE D'OUVRAGE

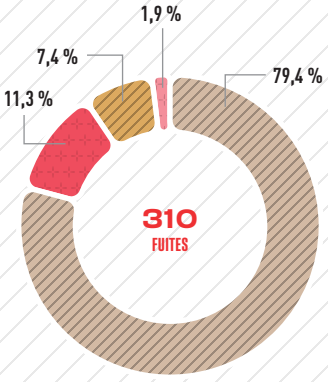

- Branchement individuel sur réseau (BRI)
- Branchement collectif sur réseau (BRC)
- Canalisation réseau
- Conduite d'immeuble (CI)

* Sources GRDF.

APPROVISIONNEMENT* EN GAZ NATUREL DE L'ÎLE-DE-FRANCE

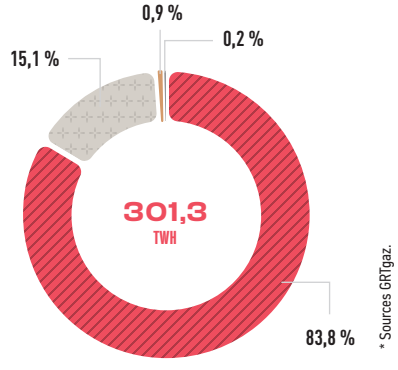

* Sources GRTgaz.

- Mer du Nord
- Algérie
- Pays-Bas
- Russie

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

GAZ

Située à un carrefour d'autoroutes gazières, l'Île-de-France est alimentée par gazoducs (mer du Nord, Algérie…).
La diversité de la provenance et la densité du maillage du réseau francilien ont conduit GRTgaz, le gestionnaire du réseau de transport, à scinder le réseau en sous-réseaux. Le territoire du Sigeif est concerné par cinq d'entre eux.

LE POUVOIR CALORIFIQUE SUPÉRIEUR (PCS)
CINQ SOUS-RÉSEAUX ALIMENTENT LE TERRITOIRE DU SIGEIF

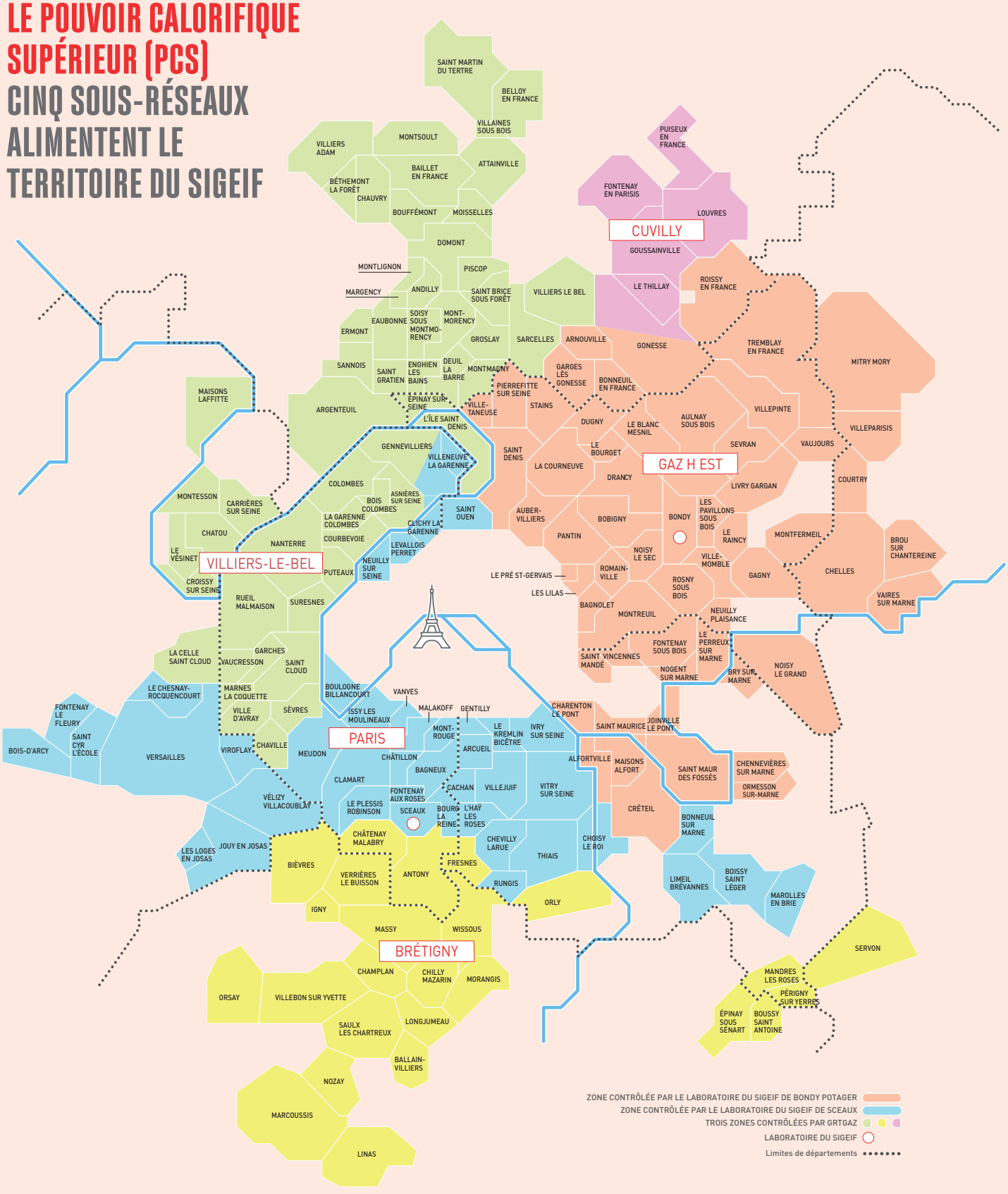

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LES LABORATOIRES DE CONTRÔLE

Le Sigeif vérifie les valeurs du PCS calculées par GRTgaz avec deux chromatographes. Ces appareils assurent le contrôle de deux des cinq sous-réseaux de son territoire (voir carte en p. 85). Grâce à ces installations, le Sigeif contrôle le PCS du gaz distribué, sur 68 % du territoire concédé. Exploités par GRTgaz, trois autres chromatographes complètent ce contrôle dans les autres sous-réseaux desservant des communes adhérentes.

Ce travail d'analyse et de mesure permet de valider les valeurs du PCS utilisées par les fournisseurs pour la facturation des quantités de gaz consommées par leurs clients.

LE CHROMATOGRAPHE DE SCEAUX

À Sceaux (92), un chromatographe contrôle le sous-réseau « Paris », pour les communes adhérentes du sud de la capitale. Ce laboratoire se situe au milieu d'un réseau maillé, avec de multiples points d'entrée d'approvisionnement en gaz.
Il est maintenant utilisé par GRTgaz, dans le cadre de son dispositif de contrôle du PCS de sous-réseau. Ses mesures sont plus représentatives que celles du laboratoire de Paris, pour les communes adhérentes au Sigeif limitrophes de celui-ci. En 2022, une seule mesure ne respectait pas le seuil de tolérance de 1,15 % fixé par GRTgaz.

NATURE ET LONGUEUR DU RÉSEAU DE GAZ POSÉ AVANT 1960

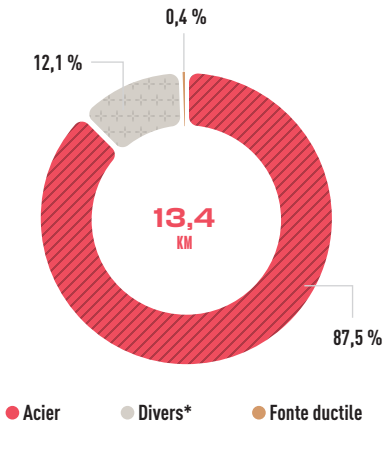

* Tôle bitumée, cuivre et plomb.

ÉVOLUTION DES ENDOMMAGEMENTS SUR LE RÉSEAU DE GAZ

AVEC FUITES LORS DE TRAVAUX DE VOIRIE

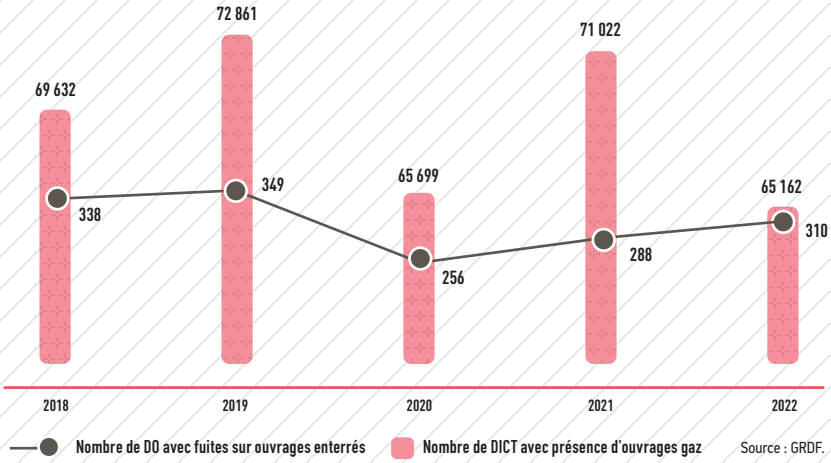

LE CHROMATOGRAPHE DE BONDY

À Bondy (93), un autre chromatographe contrôle le sous-réseau appelé « Gaz H Est », qui concerne les communes adhérentes situées à l'est de Paris. Cet appareil est intégré au dispositif de GRTgaz pour la vérification des calculs du PCS de ce sous-réseau. Toutes les mesures respectent le seuil de tolérance.

« Grâce à ses deux chromatographes, le Sigeif contrôle le PCS du gaz distribué sur 68 % de son territoire. »

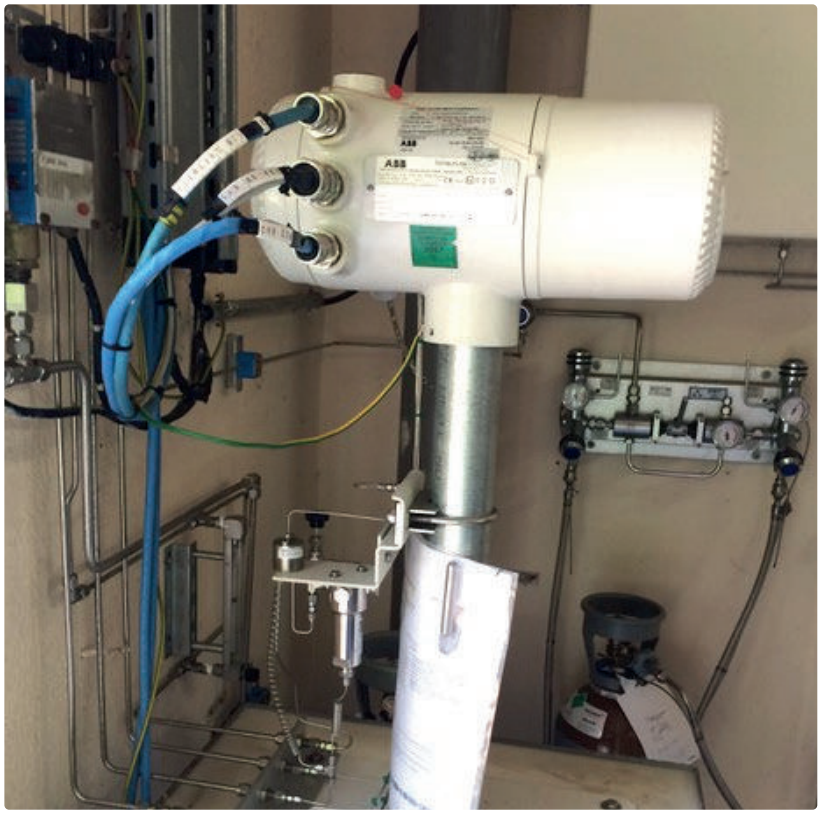

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LE PCS : CE QU'IL FAUT SAVOIR

La qualité du gaz se mesure à son pouvoir calorifique (kWh/m³), il est l'équivalent de la puissance (W - Watt) pour le courant électrique. Il représente la quantité d'énergie (en calories) dégagée par la combustion d'un mètre cube de gaz.

Plus le pouvoir calorifique est élevé, plus sa flamme a un pouvoir chauffant. Or, la qualité du gaz acheminé sur le territoire national diffère selon sa provenance (mer du Nord, Algérie...).

Le Sigeif s'assure, à travers ses contrôles, qu'elle soit de haute qualité et satisfaisante, dans la mesure où la facturation des clients s'effectue à partir du pouvoir calorifique supérieur (PCS).

Il contrôle cette donnée à l'aide de deux chromatographes situés à Bondy et à Sceaux.

Il s'assure que les mesures journalières n'excèdent pas 1,15 % entre le PCS calculé par GRTgaz (Simone) et le PCS mesuré par ces chromatographes. Pour rappel, la valeur moyenne du PCS sur le territoire du Sigeif est de 11,07 kWh/Nm³.



CONTRÔLE DU PCS : LABORATOIRES DU SIGEIF

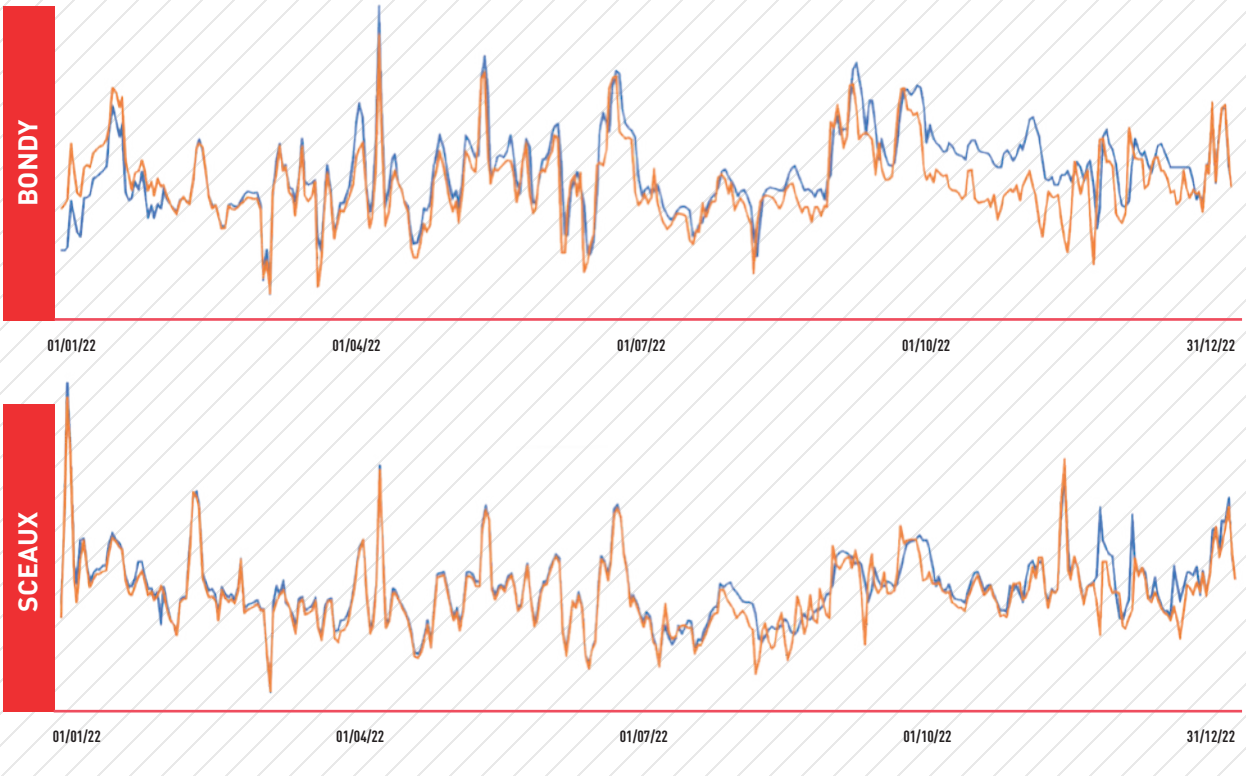

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

GAZ

La résorption totale de la fonte grise, fin 2007, a contribué à la modernisation du réseau de gaz du Syndicat.

31,4 ANS*
ÂGE MOYEN
DES CANALISATIONS

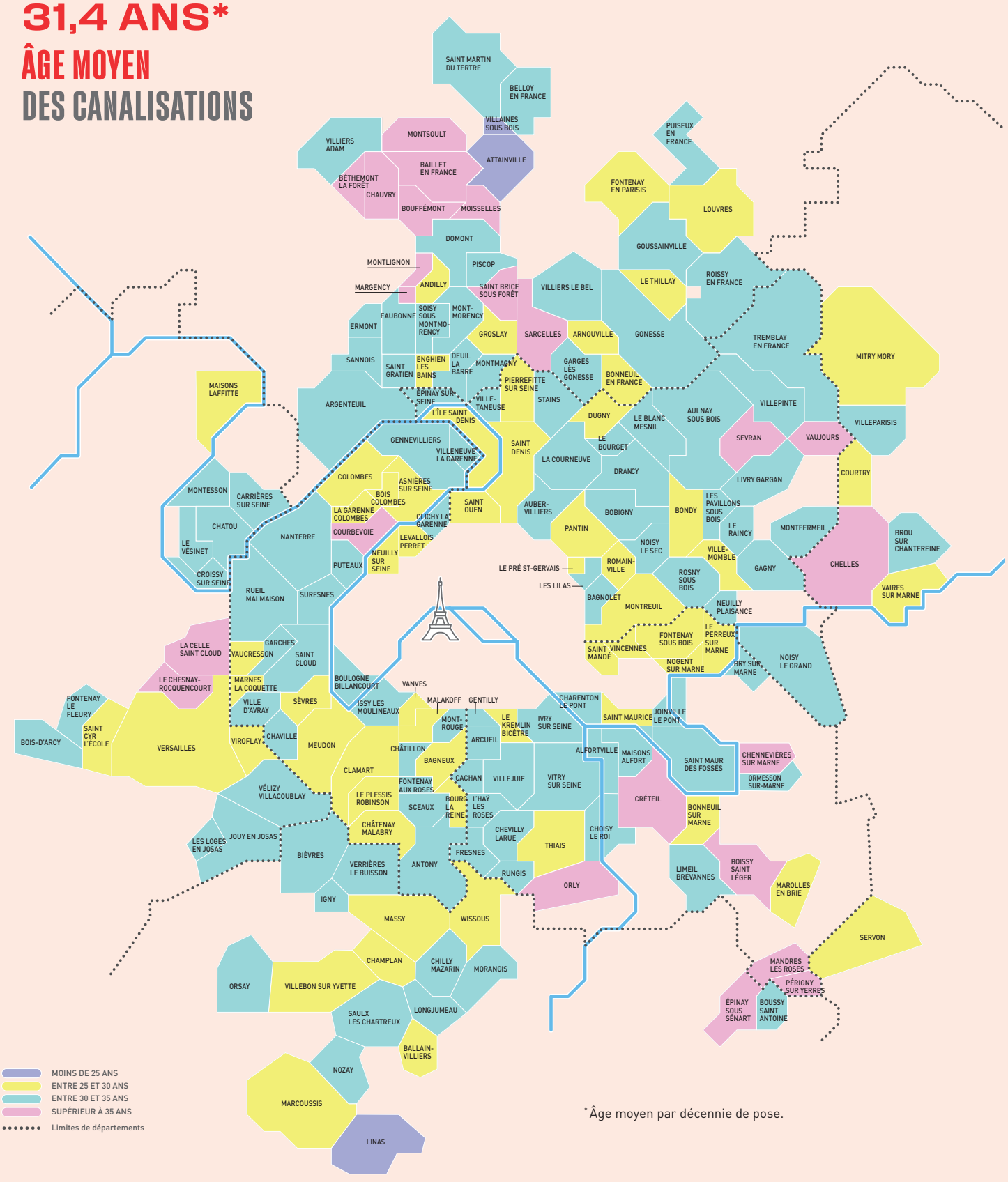

- MOINS DE 25 ANS
- ENTRE 25 ET 30 ANS
- ENTRE 30 ET 35 ANS
- SUPÉRIEUR À 35 ANS
- Limites de départements

*Âge moyen par décennie de pose.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

CHIFFRES CLÉS GAZPAR SUR LE TERRITOIRE DU SIGEIF

1 132 987
compteurs (ou modules) posés, dont 70 458 sur la seule année 2022.

97 %
des compteurs bénéficient d'une couverture radio satisfaisante (231 concentrateurs installés sur le territoire du Sigeif).



SURVEILLER ET INTÉGRER LES CONDUITES MONTANTES

L'appellation « conduites montantes » regroupe les conduites d'immeuble (horizontales) et les conduites montantes (verticales). Elles desservent en gaz chaque étage et reçoivent les branchements particuliers des logements. Quel que soit leur régime de propriété, le contrôle de ces ouvrages est assuré par GRDF.

En 2022, le parc comprenait 101 908 conduites montantes, contre 101 986 en 2021. 43,7 % (soit 44 496) d'entre elles appartiennent encore aux propriétaires des immeubles.

À compter du 1er août 2023, ces différents régimes de copropriété disparaîtront, avec le transfert automatique de ces ouvrages dans le domaine public.

LES PRINCIPES DE FONCTIONNEMENT DU COMPTEUR GAZPAR

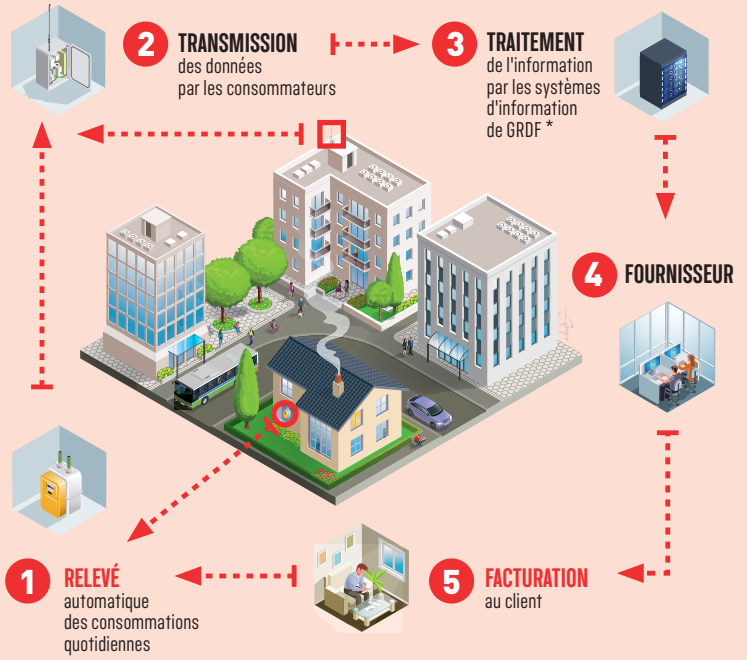

* Informations consultables par le client sur grdf.fr.

LE DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS COMMUNICANTS GAZPAR



Le compteur communicant Gazpar permet le relevé à distance, automatique et quotidien, des index de consommation. Les factures sont basées sur des index réels. Ces compteurs sont associés à un module radio qui communique vers un concentrateur, lui-même associé au système d'information national du concessionnaire.

Le déploiement industriel de Gazpar sur le territoire de la concession a débuté en 2017. Depuis le début du déploiement, GRDF a installé 1 132 987 compteurs communicants, dont 70 458 compteurs en 2022.

L'année 2023 marquera la fin des poses de cet appareillage, avec plus d'un million de compteurs actifs sur le territoire du Sigeif.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

ÉVOLUTION DU PARC DES CONDUITES MONTANTES

101 908 OUVRAGES EN 2022, DONT 953 NON DÉFINIS

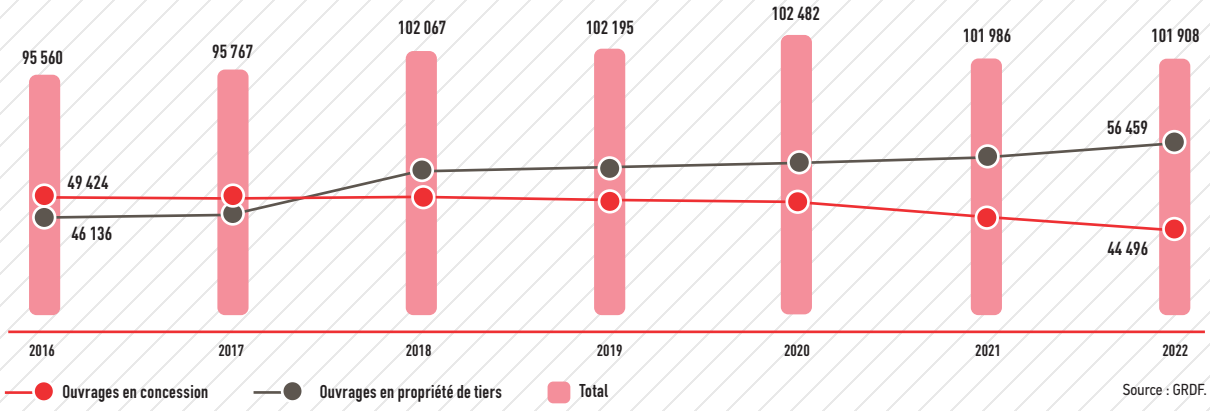

Source : GRDF.



PARC DES CONDUITES MONTANTES PAR RÉGIME DE PROPRIÉTÉ

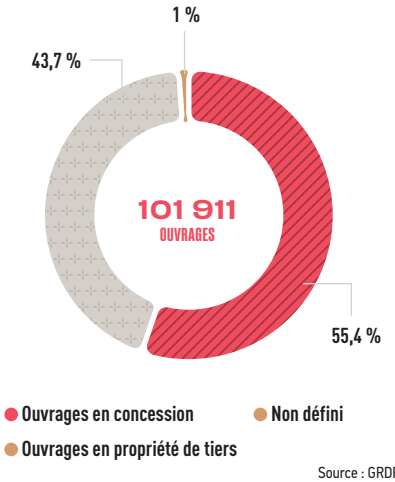

Source : GRDF

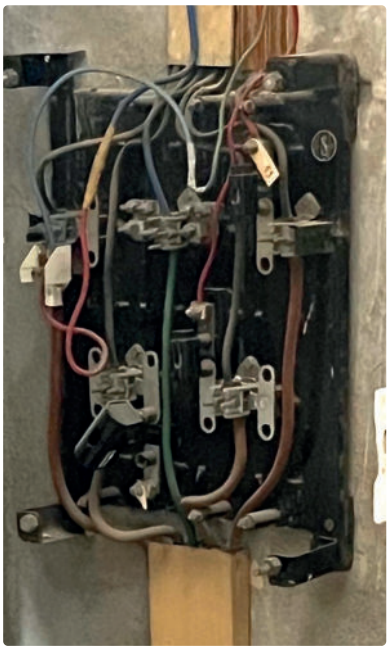

LES SEMAINES DE LA PRÉVENTION DES RISQUES TRAVAUX EN ÎLE-DE-FRANCE

Mise en œuvre par l'Observatoire des risques travaux en Île-de-France, les semaines régionales de la prévention sont l'occasion pour les adhérents de cet organisme de participer à des visites de chantiers. Son objectif : sensibiliser les entreprises de travaux au respect du décret anti-endommagement.

L'année 2022 fut l'occasion pour le Sigeif de participer à une trentaine de visites de chantiers en Île-de-France :

- enfouissement de réseaux électriques aériens,
- pose d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE),
- travaux sur le réseau d'eau potable,
- requalification de la voirie,
- extension d'un réseau de chaleur...

Ces visites sont dans la continuité des travaux entrepris par le Syndicat, dans le cadre de « Balise de Sécurité 24 », et permettent à l'Observatoire de conclure que la phase pourtant obligatoire de marquer/piqueter les réseaux avant travaux est encore perfectible. Sur 1 000 visites (tous participants confondus), 82 % ont été considérées comme très satisfaisantes (dossiers et plans DT/DICT conformes, marquage/piquetage...), alors que le pourcentage du panel « experts » atteint les 63 %.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

RÉSEAU D'ALIMENTATION EN GAZ POUR LES IMMEUBLES COLLECTIFS ET LES RÉSIDENCES INDIVIDUELLES



Accessoires coffret individuel

1. Installation intérieure
2. Coffret individuel
3. Depuis le réseau de distribution
4. Organe de coupure générale (OCG)
5. Détendeur régulateur
6. Compteur
7. Vers l'installation inférieure

Partie privative Partie commune

1. Branchement individuel
2. Coffret individuel
3. Depuis le réseau
4. Organe de coupure générale (OCG)
5. Détendeur régulateur
6. Compteur
7. Vers l'installation inférieure

Sur le territoire du Sigeif, près de 43,7 % des conduites montantes appartiennent encore aux propriétaires des immeubles. À compter du 1er août 2023, tous les ouvrages seront transférés dans le domaine public de la concession du Sigeif (Loi 3DS du 21 février 2022).

Accessoires coffret collectif

1. Vers l'installation intérieure
2. Organe de coupure générale (OCG)
3. Détendeur régulateur
4. Depuis le branchement collectif

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LE POINT RÉGLEMENTATION DT-DICT : LE MARQUAGE/ PIQUETAGE

Phase essentielle d'un chantier, le marquage/piquetage permet de localiser à partir des plans (issus des récépissés des DICT), de localiser sur le domaine public et privé les réseaux pour chaque emprise de travaux.

Son objectif est, d'une part, de préserver les réseaux souterrains d'un éventuel endommagement et, d'autre part, de garantir la sécurité du personnel intervenant à proximité des travaux.

Pour effectuer ces opérations de localisation le plus finement possible, il est fortement recommandé de disposer de plans de « classe A », pour une précision de 0,4 à 0,5 m.

Retrouvez toutes les dispositions relatives à la réglementation « anti-endommagement » grâce aux fascicules 1, 2, 3 sur le site : **observatoire-national-dt-dict.fr/ médiathèque.**



CODE COULEUR DES MARQUAGES AU SOL AVANT TRAVAUX

NATURE DES RÉSEAUX	COULEURS DE MARQUAGE
Électricité BT, HTA ou HTB, éclairage ; feux tricolores et signalisation routière.	Rouge
Gaz combustible (transport ou distribution) et hydrocarbures.	Jaune
Produits chimiques.	Orange
Eau potable.	Bleu
Assainissement et pluvial.	Marron
Chauffage et climatisation.	Violet
Télécommunications ; feux tricolores et signalisation routière TBT.	Vert
Zone de travaux.	Blanc
Zone d'emprise multi-réseaux.	Rose

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

En 2022, GRDF a enregistré 494 [illegible] (- 5,6 %) lors ou après travaux d[illegible] enterrées. 43,9 % des dommages [illegible] utilisation inappropriée de la pelle mécanique. Bien que ces dommages ne représentent que 4,7 % des incidents, ils sont à l'origine de 17,7 % des clients coupés.

TAUX DE DOMMAGES AUX OUVRAGES AVEC FUITES POUR 100 DICT

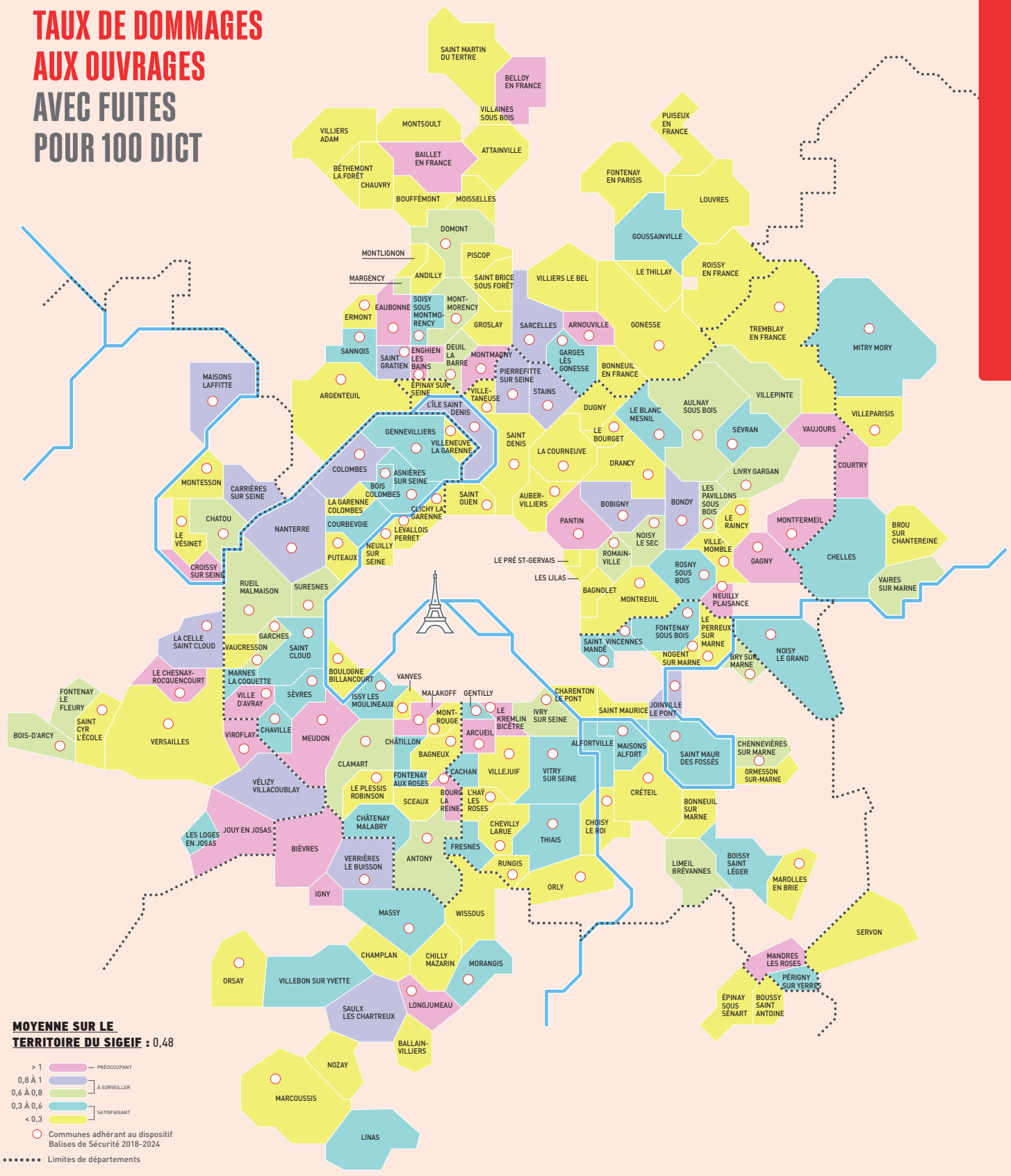

MOYENNE SUR LE TERRITOIRE DU SIGEIF : 0,48

- > 1 — PRÉOCCUPANT
- 0,8 À 1
- 0,6 À 0,8 — À SURVEILLER
- 0,3 À 0,6
- < 0,3 — SATISFAISANT

Communes adhérant au dispositif Balises de Sécurité 2018-2024

Limites de départements

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LE BIOMÉTHANE : UNE FILIÈRE DYNAMIQUE

En Île-de-France, c'est désormais 47 sites qui injectent quotidiennement du biométhane dans les réseaux de gaz, dont 36 sur les réseaux exploités par GRDF, soit 14 de plus que l'année 2021 !

Issu de l'agriculture (80 %), de stations d'épuration des eaux usées (10 %) et de déchets ménagers, voire industriels..., le biométhane représente désormais l'équivalent annuel de 655 GWh, acheminés dans les réseaux exploités par GRDF sur le territoire francilien.

De nombreux projets sont en cours d'étude et permettront d'ici 2050 à la filière gaz d'atteindre la neutralité carbone.



EN ÎLE-DE-FRANCE, 47 SITES INJECTENT DU BIOMÉTHANE DANS LE RÉSEAU DE GAZ, DONT 36 DANS LE RÉSEAU EXPLOITÉ PAR GRDF

47 SITES EN ÎLE-DE-FRANCE



845
GWh/an

=

Consommation



3 380
bus au bio-GNV

ou

Consommation



140 800
logements neufs

36 SITES DANS LE RÉSEAU EXPLOITÉ PAR GRDF

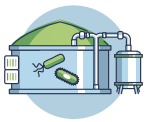

655
GWh/an

=

Consommation



2 620
bus au bio-GNV

ou

Consommation



109 000
logements neufs

DES SESSIONS DE FORMATION AIPR POUR LES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES

Après une période soumise au contexte sanitaire (Covid-19), le Sigeif a organisé à nouveau des sessions de formation AIPR en présentiel.

Pour rappel, l'autorisation d'intervention à proximité des réseaux (AIPR) est une habilitation obligatoire, depuis le 1er janvier 2018, pour toutes personnes œuvrant à la conception, à l'encadrement ou à l'exécution d'un chantier sur le domaine public.

Ces sessions intégralement financées par le Sigeif permettent de faire découvrir les spécificités des réseaux aéro-souterrains et la gestion des travaux de voirie, quelles que soient leurs étapes de réalisation (étude et réalisation). Une amende (1 500 euros) peut être appliquée au responsable de projet ou à l'exécutant de travaux, employeur d'une personne ne disposant pas d'une AIPR (doublée en cas de récidive).

Les sessions 2022 ont été une réussite, avec plus de 70 agents formés représentant plus d'une quarantaine de collectivités.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



UN NOUVEAU CONTRAT DE GAZ

Le 28 octobre 2022, Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif, et Laurence Poirier-Dietz, directrice générale de GRDF, ont signé un nouveau contrat de concession de distribution publique de gaz.

D'une durée de trente ans, ce contrat est en cohérence avec l'objectif d'un gaz « vert » à 100 % en 2050. Le Sigeif et GRDF ont ainsi posé les jalons d'un réseau FASTE, c'est-à-dire « fiable, attractif et sûr pour la transition énergétique ».

Les investissements sur le réseau feront l'objet d'une coopération accrue, suivant la définition d'un schéma directeur des investissements (SDI), décliné en programmes pluriannuels d'investissement de cinq ans (PPI). L'enjeu est de taille : 430 km de réseau en fonte ductile seront à renouveler avant 2030.

Ce nouveau contrat manifeste également la volonté commune de répondre aux besoins de la transition énergétique. Le réseau doit, en effet, se préparer à accueillir massivement du biométhane pour garantir un territoire francilien décarboné à 100 % avant 2050.

En termes de production, l'Île-de-France dispose d'un potentiel significatif (boues des stations d'épuration, déchets alimentaires…) qu'il importe de valoriser. C'est pourquoi le Sigeif prévoit la création d'un fonds d'investissement dédié, lequel bénéficiera du soutien de GRDF et sera ouvert à d'autres acteurs (collectivités, industriels…).

Premier « fonds vert » créé par un syndicat d'énergie, il soutiendra des programmes de production de biométhane et la mobilité bio-GNV (terrestre et fluviale), en substitution des consommations fossiles.

UN AUDIT TECHNIQUE POUR LE SUIVI DES COLONNES ET CONDUITES MONTANTES ÉLECTRIQUE ET GAZ

Les concessionnaires Enedis et GRDF ont lancé depuis quelques années un inventaire détaillé des colonnes et conduites montantes électrique et gaz. Ces inventaires résultent de l'article 153 de la loi relative à la Transition énergétique pour la croissance verte et d'une volonté de fiabiliser les données comptables vis-à-vis des données techniques concernant les branchements collectifs « référentiel inventaire des ouvrages 2 » (RIO2).

À cet effet, le Sigeif a souhaité engager une expertise basée sur des visites *in situ* afin de vérifier la cohérence des travaux engagés par les concessionnaires. Outre les aspects purement liés aux bases de données (typologie de matériaux utilisés, année de mise en service…), les premières visites ont d'ores et déjà permis de relever quelques défauts mineurs, de la responsabilité des concessionnaires et des syndics (ou mandataires) des immeubles, sur certains ouvrages. Au total, près de 500 adresses seront ainsi auditées jusqu'à la fin 2023.

Ce premier audit a permis d'observer que, hormis un ouvrage, la très grande majorité des anomalies relevées, aussi bien sous la responsabilité de GRDF que des propriétaires (ou mandataires) des immeubles, n'empêche en rien l'exploitation des ouvrages dans une sécurité optimale.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207_10-DE



CONCESSION ÉLECTRICITÉ

LE CONTRÔLE TECHNIQUE ET FINANCIER DE LA CONCESSION

Maillon essentiel de la chaîne du système électrique, les réseaux publics de distribution doivent bénéficier d'investissements adéquats, au même titre que les autres infrastructures (production, transport, transformation HTB/HTA). Ces dernières années, le niveau des investissements d'Enedis a augmenté, contribuant ainsi à stabiliser le taux d'amortissement du réseau concédé. Le contrat de concession signé en octobre 2019 renforce le partenariat entre le Syndicat et le concessionnaire via une gouvernance partagée des investissements.

Le Sigeif peut ainsi activer de nouveaux leviers pour lutter contre la vétusté et l'obsolescence des ouvrages, apporter au réseau la flexibilité, l'adaptabilité et la sûreté que les consommateurs franciliens attendent, accélérer la transition écologique. Le réseau de distribution qui alimente les clients de la concession du Sigeif regroupe les lignes moyenne tension (HTA : 10 000 à 20 000 V), les postes de transformation (HTA/BT) et le réseau basse tension (BT, 230/400 V).

Fin 2022, le réseau HTA, souterrain à 99,6 %, s'étend sur 3 986 km + 21 km, par rapport à 2021,

La partie aérienne totalise environ 16,3 km, soit une diminution de 0,1 km, qui correspond au retrait de la ligne provisoire qui avait été installée dans la commune de Saint-Cloud, pour assurer la continuité de fourniture à l'occasion des travaux de l'aménagement de l'Ilot des Avelines. Elle est désormais présente sur 12 communes, dont deux sur le territoire de Bièvres et des Loges-en-Josas, nouvellement adhérentes.

La concession compte désormais 4 927 postes de transformation de distribution publique (interface entre les réseaux HTA et BT), permettant ainsi d'abaisser la tension vers les installations des consommateurs.

PROGRESSION DU RÉSEAU BT SOUTERRAIN

Long de près de 5 372 km, le réseau basse tension se divise en trois catégories : les canalisations souterraines (76,6 %), les lignes aériennes en fils conducteurs nus (9,8 %) et les lignes aériennes en torsadé (13,6 %).

En 2022, le réseau basse tension a progressé d'un peu plus de 50 km. Il compte 527 km de conducteurs nus, répartis dans 89 % du territoire du Sigeif, dont il constitue la partie la plus ancienne et la plus vulnérable. Le réseau aérien torsadé s'étend, quant à lui, sur 731 km. La vétusté et l'obsolescence de quelques câbles, dont la fabrication a cessé depuis 1971, ont conduit le Syndicat et son concessionnaire à convertir des engagements fermes et précis, inscrits au nouveau contrat de concession pour un effort partagé, à travers un SDI (schéma directeur d'investissement).

NATURE ET LONGUEUR DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE

BASSE TENSION

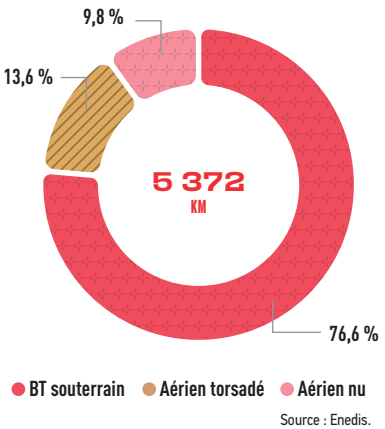

Source : Enedis.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

RÉPARTITION DES OUVRAGES ÉLECTRIQUES

PAR TRANCHE D'ÂGE (EN KM) ÂGE MOYEN : 36,9 ANS - LINÉAIRE TOTAL : 9 374 KM

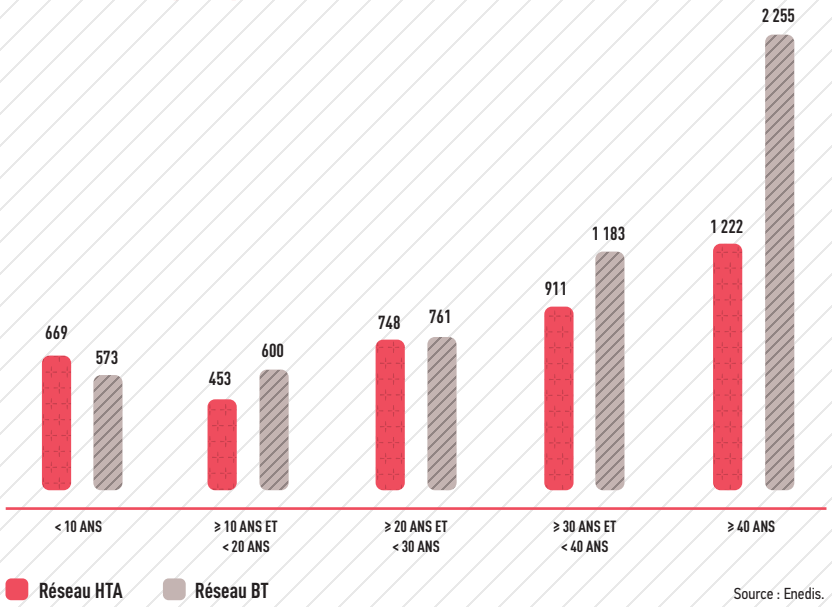

Source : Enedis.

Les dernières informations transmises par Enedis ont permis d'en recenser une partie :

- Câbles à ceinture cuivre : 87 km (2 %) datant des années 1920 à 1971.
- Câbles à ceinture aluminium : 126 km (3 %), datant des années 1946 à 1971.
- Câbles à fil neutre périphérique : 148 km (4 %), datant des années 1967 à 1980.

Restent 964 km de câbles à identifier, portant ainsi à 1 324 km (soit près d'un tiers du réseau souterrain BT) le linéaire qui requiert une attention particulière.

Cette augmentation, par rapport à 2021, est la résultante de l'intégration des réseaux des trois nouvelles communes dans le patrimoine de la concession, à partir du 1er janvier 2022.

L'ÂGE DES RÉSEAUX

Issu du SIG * technique, l'âge moyen des ouvrages de distribution publique concédés s'établit à 36,9 ans.

Le réseau basse tension reste le plus ancien (41,5 ans en moyenne), suivi par les postes de transformation HTA-BT (40,3 ans) et, enfin, le réseau HTA (30,8 ans).

Sous la responsabilité exclusive du distributeur, le renouvellement des câbles les plus anciens, dits « papier-ceinture », se conjugue avec l'enfouissement des lignes aériennes, réalisé par le Syndicat.

Les actions entreprises par le concessionnaire sont peu visibles sur le réseau HTA, en raison de l'évolution du périmètre de la concession. En revanche, sur le réseau BT, les efforts montrent une légère stabilité, voire un ralentissement de son vieillissement.

> « L'âge moyen des ouvrages de distribution publique concédés s'établit à 36,9 ans. »

LE RENOUVELLEMENT DES COLONNES MONTANTES

Ouvrages électriques cheminant dans le domaine privé pour desservir les différents logements d'un immeuble, les colonnes montantes ont été pendant plusieurs années une importante source de contentieux relatifs au régime de propriété.

loi Élan (Évolution du logement, de l'aménagement et du numérique) : depuis le 24 novembre 2020, tous ces ouvrages ont été intégrés automatiquement au réseau public de distribution d'électricité, à l'exception de ceux qui ont fait l'objet d'une opposition expresse des copropriétaires.

Le Pôle énergie Île-de-France (association des six grands syndicats d'énergie franciliens, dont fait partie le Sigeif) a largement contribué à cette évolution législative, qui sécurise l'entretien de ces ouvrages.

Un inventaire, issu du rapprochement entre des bases clientèle et cadastrales, a permis de dénombrer 40 333 colonnes montantes d'électricité.

Le Sigeif a lancé le travail d'inventaire et de diagnostic, sur la période 2021-2023, la visite de plus de 200 immeubles desservis en gaz et en électricité (lire page 96), sachant que le renouvellement de ces ouvrages sera un levier du prochain programme pluriannuel d'investissement (2024-2027).



(1) SIG : système d'information géographique.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

ÉLECTRICITÉ

Quelques indicateurs sur le réseau aérien BT :

Sur le territoire du Sigeif
- Réseau aérien : 23,4 %
- Réseau aérien nu : 9,8 %

Au niveau national
- Réseau aérien : 51,3 %
- Réseau aérien nu : 6,4 %

527 KM
RÉSEAU AÉRIEN NU BASSE TENSION

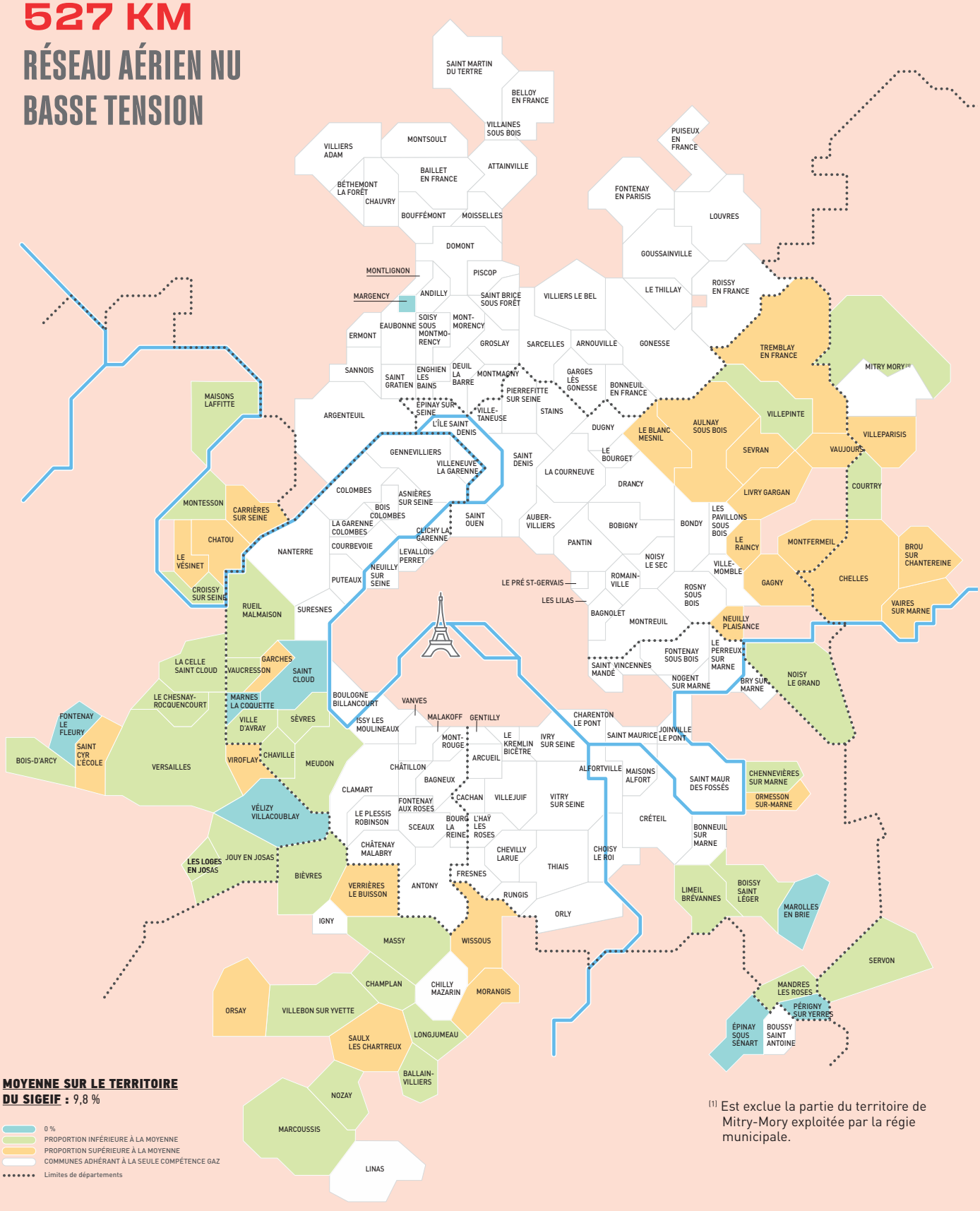

MOYENNE SUR LE TERRITOIRE DU SIGEIF : 9,8 %

- 0 %
- PROPORTION INFÉRIEURE À LA MOYENNE
- PROPORTION SUPÉRIEURE À LA MOYENNE
- COMMUNES ADHÉRANT À LA SEULE COMPÉTENCE GAZ
- Limites de départements

[1] Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

ÉLECTRICITÉ

76,6 % du réseau basse tension du Syndicat sont construits en souterrain.
Cette technique est considérée, aujourd'hui, comme la plus robuste.

3 974 KM
RÉSEAU SOUTERRAIN BASSE TENSION

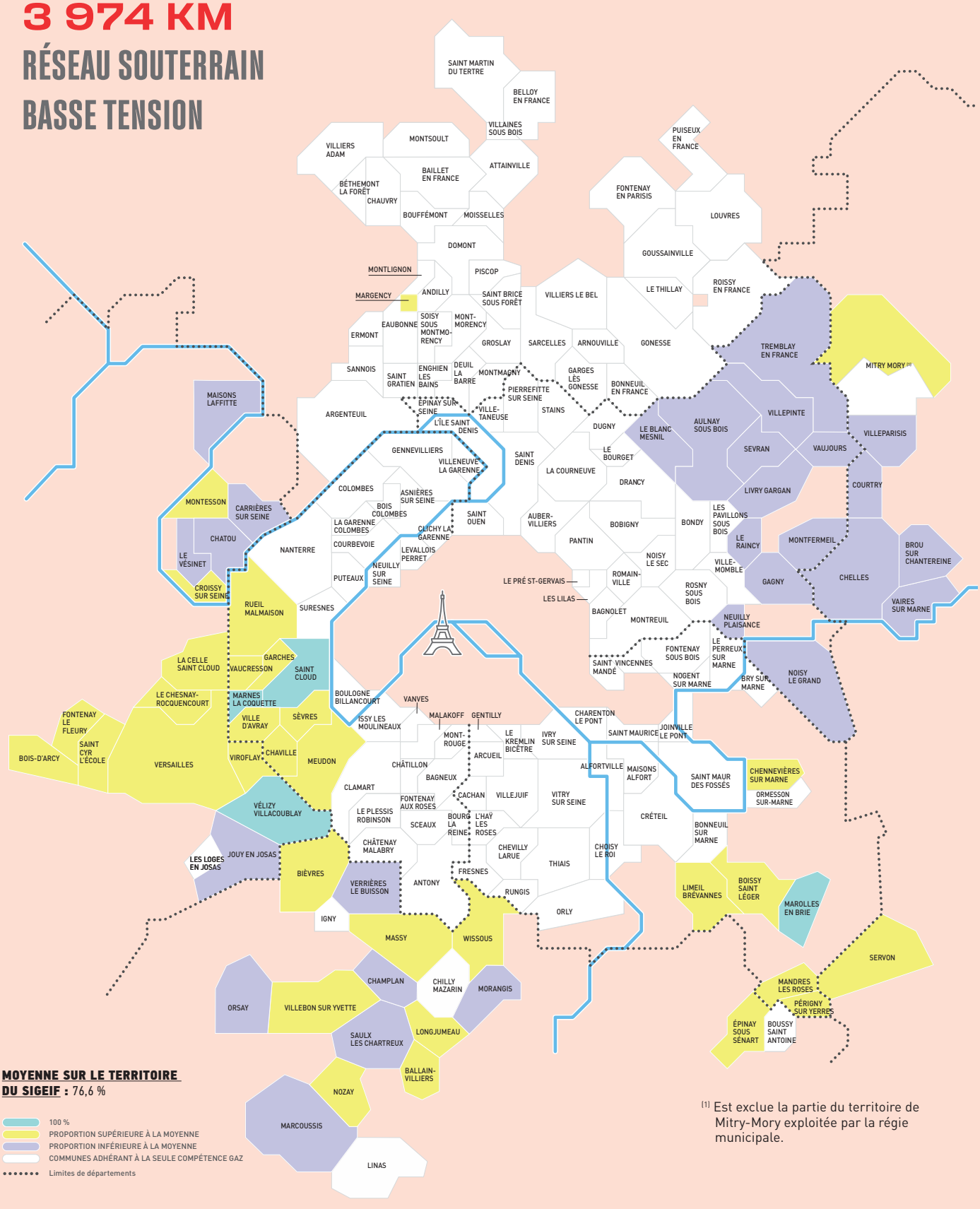

MOYENNE SUR LE TERRITOIRE DU SIGEIF : 76,6 %

- 100 %
- PROPORTION SUPÉRIEURE À LA MOYENNE
- PROPORTION INFÉRIEURE À LA MOYENNE
- COMMUNES ADHÉRANT À LA SEULE COMPÉTENCE GAZ
- Limites de départements

[1] Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale.

ÉLECTRICITÉ

En constante augmentation, l'âge moyen du réseau basse tension suggère un vieillissement significatif, dû à une insuffisance d'investissement de la part du concessionnaire.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

41,5 ANS
ÂGE MOYEN DU RÉSEAU BASSE TENSION

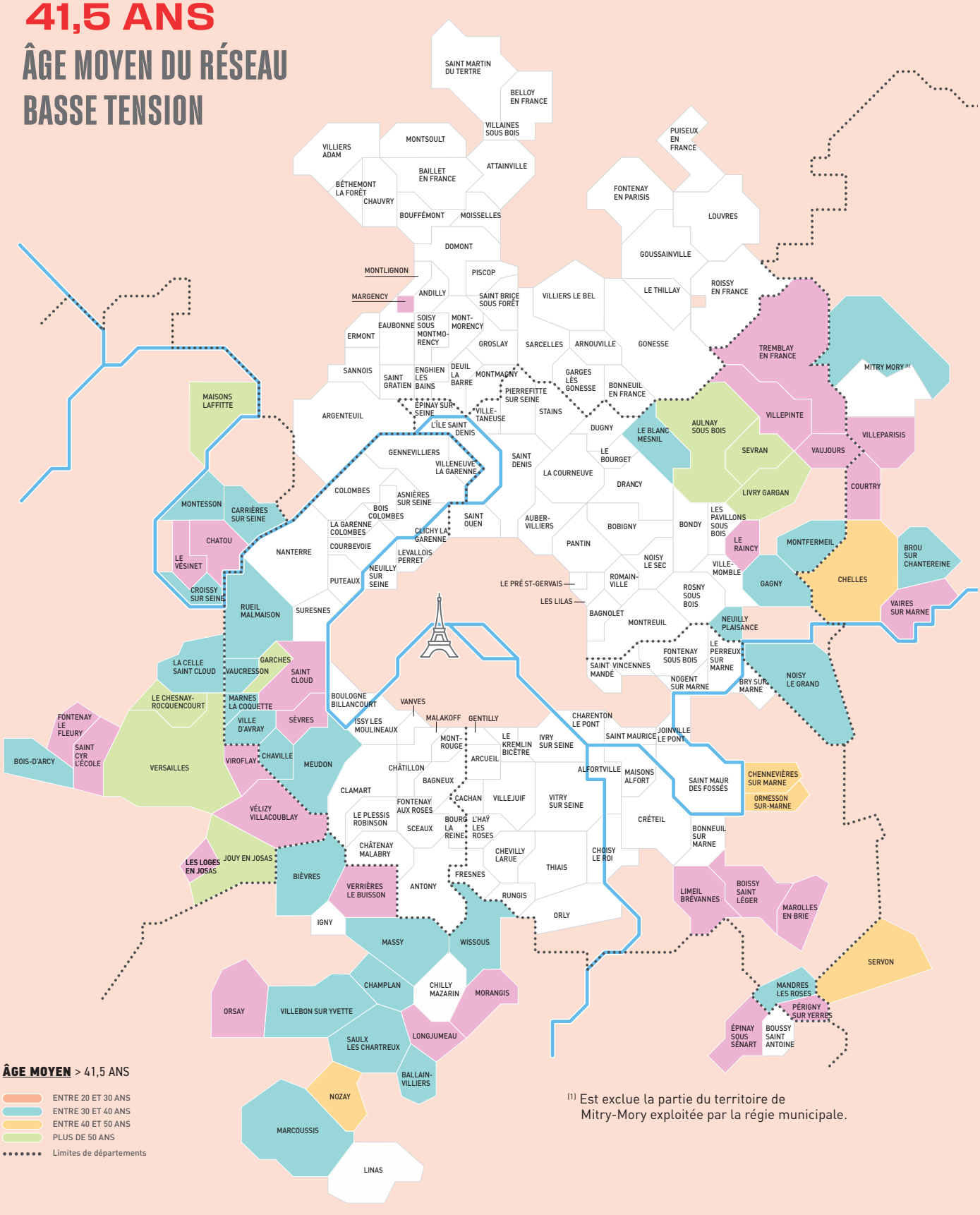

ÂGE MOYEN > 41,5 ANS

- ENTRE 20 ET 30 ANS
- ENTRE 30 ET 40 ANS
- ENTRE 40 ET 50 ANS
- PLUS DE 50 ANS
- Limites de départements

[1] Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

SCHÉMA DES COLONNES MONTANTES

1. **Coffret de coupure**
2. **Liaison entre l'organe de coupure et le premier distributeur**
3. **Gaine de la colonne**
4. **Colonne électrique**
5. **Distributeurs d'étage**
6. **Dérivation individuelle**
7. **Compteur d'électricité individuel**

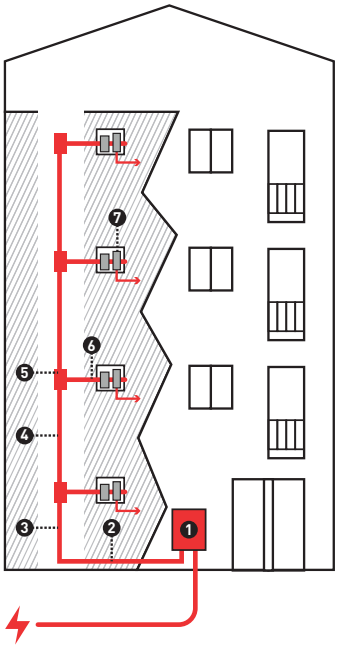

CONFÉRENCES DÉPARTEMENTALES

La loi NOME (article 21) a instauré les conférences départementales, réunies sous l'égide des différents préfets des sept départements de la concession, afin de mieux concourir au partage et à la réflexion autour des programmes d'investissement envisagés et réalisés par les autorités concédantes et les gestionnaires du réseau public de distribution d'électricité.

Pour la onzième année consécutive, le Sigeif a participé à l'ensemble des conférences départementales organisées sur son territoire. Elles se sont tenues dans les départements de Seine-et-Marne, des Yvelines et du Val-d'Oise.

Ce rendez-vous annuel a permis au Sigeif d'échanger avec les services préfectoraux sur l'état du patrimoine et la matérialisation des zones dites sensibles ou à risques (schéma directeur des investissements), afin d'établir des priorités d'investissements nécessaires au maintien du réseau dans un état normal de service.

LE CONTRÔLE CIBLÉ

Le Sigeif réalise annuellement et périodiquement, d'une manière inopinée, des contrôles ciblés utiles à la compréhension d'événements ponctuels ou au processus de suivi de la concession, au plus près des actions du terrain.

Avec l'adhésion de trois nouvelles communes en 2021, le Syndicat a renouvelé en 2022 les contrôles ciblés sur les mouvements du patrimoine, le contrôle du registre des terres, ainsi que le rattachement des usagers pour la fiabilisation des données.

L'audit des mouvements du patrimoine technique réalisé a permis d'identifier des mouvements justifiés soit par des travaux, soit par des actions de « recalage des bases de données ». Les mouvements non justifiés sont quasi inexistants. L'audit sur le registre de terre a été réalisé en deux phases, une sur la DR Est et une sur la DR Ouest. Les résultats présentés par le concessionnaire sont satisfaisants à 88 %. Afin de garantir la sécurité des personnes et des biens, le Syndicat poursuivra ce contrôle afin de compléter la traçabilité ou de corriger les écarts constatés (22 % sur les 280 postes HTA/BT analysés).

Enfin, l'audit sur le rattachement des usagers s'est conclu par un taux de rattachement très satisfaisant (99 %). Les quelques erreurs de rattachement confortent le Sigeif dans la poursuite de ces contrôles par une veille de son patrimoine technique et celle de la qualité de la fourniture sur son territoire.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



LA QUALITÉ DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

Grâce au nouveau contrat de concession, le Sigeif et Enedis ont convenu d'une gouvernance partagée, avec des indicateurs de qualité spécifiques et plus adaptés à la concession. Aux indicateurs « qualitatifs » est associé un ambitieux programme pluriannuel d'investissement (PPI), comprenant des engagements technique et financier chiffrés, destinés à améliorer puis stabiliser, à un haut niveau, la robustesse des réseaux.
Ils visent, notamment, une durée moyenne de coupure de 25 min par an.
Le premier PPI, établi sur la période 2020-2023, prévoit un seuil minimum d'investissement de 45 millions d'euros.

À mi-parcours, le niveau financier des indicateurs est en avance (59 %), par rapport au seuil minimum d'investissement prévu sur la période 2020-2023.

« Le premier PPI, établi sur la période 2020-2023, prévoit un seuil minimum d'investissement de 45 millions d'euros. »

LE CRITERE B SUR LE TERRITOIRE DU SIGEIF

Sur le territoire du Syndicat et à périmètre constant (66 communes), la durée moyenne du temps de coupure d'un client raccordé au réseau BT (critère B) s'établit, en 2022, à 40,5 min - 38,8 min hors incidents RTE (contre 58,7 min au niveau national et 53,8 min au niveau régional).
Après la dégradation en 2021, le critère B 2022 connaît une amélioration de près de 3,8 min, par rapport au précédent exercice, mais reste supérieur au résultat de 2020.

Hors interruptions dues au réseau de transport RTE (hors concession) et interruptions qualifiées « d'exceptionnelles », le résultat pourrait être considéré comme encourageant, 38 min, puisqu'il présenterait une légère amélioration (0,8 min), par rapport à 2020.
Dans la continuité des deux années précédentes, les incidents imputables au réseau BT (14,6 min, soit 36 %) sont plus importants que ceux liés au réseau HTA (12,5 min, soit 31 %).
Ce constat confirme la nécessité, affichée depuis le nouveau schéma directeur des investissements, d'investir davantage dans le réseau BT.

La part liée aux interruptions planifiées (travaux) s'est plus ou moins stabilisée, par rapport à l'exercice passé (11 min, soit 27 %, contre 11,4 min – 26 % – en 2021).

Enfin, les ouvrages structurants (postes sources et ouvrages hors concession) ont généré 6 % de la durée moyenne d'interruption de la fourniture (2,5 min, contre 4,4 min en 2021). ⊹

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

CRITÈRE B : DURÉE ANNUELLE DE COUPURE

PAR CLIENT BASSE TENSION, EN MIN

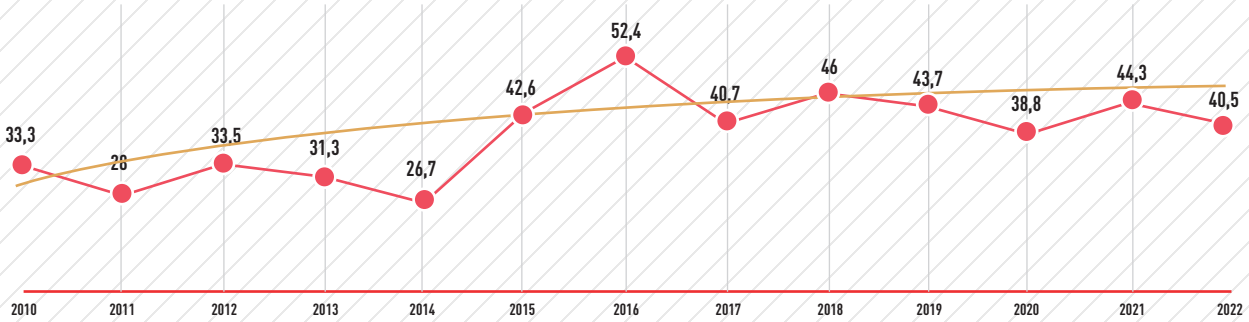

Source : Enedis.

LES INTERRUPTIONS DE LA FOURNITURE LIÉES AUX RÉSEAUX HTA ET BT

Brèves (inférieures à 3 min) ou longues (supérieures ou égales à 3 min), les interruptions de la fourniture d'électricité affectent le bon fonctionnement du service public. Dans la continuité des exercices passés (voir rapport de contrôle 2021), l'usure naturelle du réseau reste la première cause des incidents, aussi bien en HTA, (57 %) qu'en BT (39 %).

C'est ainsi que le Sigeif et son concessionnaire ont convenu d'un effort particulier, dans le cadre du schéma directeur des investissements, pour réduire les câbles d'ancienne technologie HTA et BT de respectivement 100 et 55 km sur la période 2020-2023. Les incidents s'observent en majorité dans le réseau souterrain, en raison de l'importance de son maillage, car il représente la quasi-totalité du linéaire HTA de la concession et plus des trois quarts de son équivalent en basse tension.

Ce réseau s'avère, toutefois, moins sujet aux incidents que le réseau aérien : 4 incidents pour 100 km, contre 18 incidents pour 100 km, avec le réseau aérien.

« L'usure naturelle du réseau reste la première cause des incidents. »



ORIGINE DES COUPURES

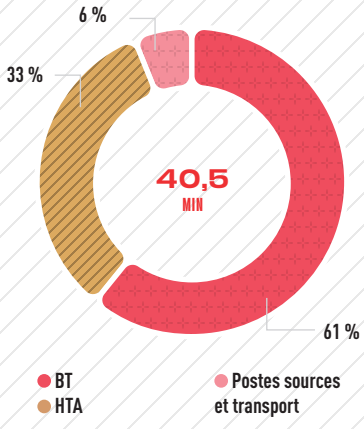

Source : Enedis.

COUPURES POUR TRAVAUX : UN IMPACT NOTABLE SUR LA QUALITÉ DE LA FOURNITURE

Comme souligné dans le rapport de contrôle de l'exercice 2021, l'augmentation des coupures toutes causes confondues est liée principalement à la reprise des chantiers interrompus par le confinement et pendant la crise sanitaire. Le nombre de coupures pour travaux est en augmentation de + 55 %, par rapport à l'année précédente. Face à ce constat, le Sigeif a réalisé un audit, afin d'obtenir des explications sur cet accroissement.

Concernant les durées d'interruption, l'audit réalisé le 22 juin 2022, a permis de lister les difficultés ayant engendré un impact sur le temps d'interruption des usagers :

- des difficultés d'accès (localisation complexe, terrassement également difficile) ;

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

ÉLECTRICITÉ

La durée annuelle moyenne de coupure est le principal indicateur pour mesurer la qualité de la fourniture d'électricité.
Appelé également « critère B », cet indicateur est géré par les gestionnaires des réseaux publics de distribution en basse tension et HTA.

40,5 MIN
DURÉE MOYENNE* DE COUPURE
PAR CLIENT BASSE TENSION

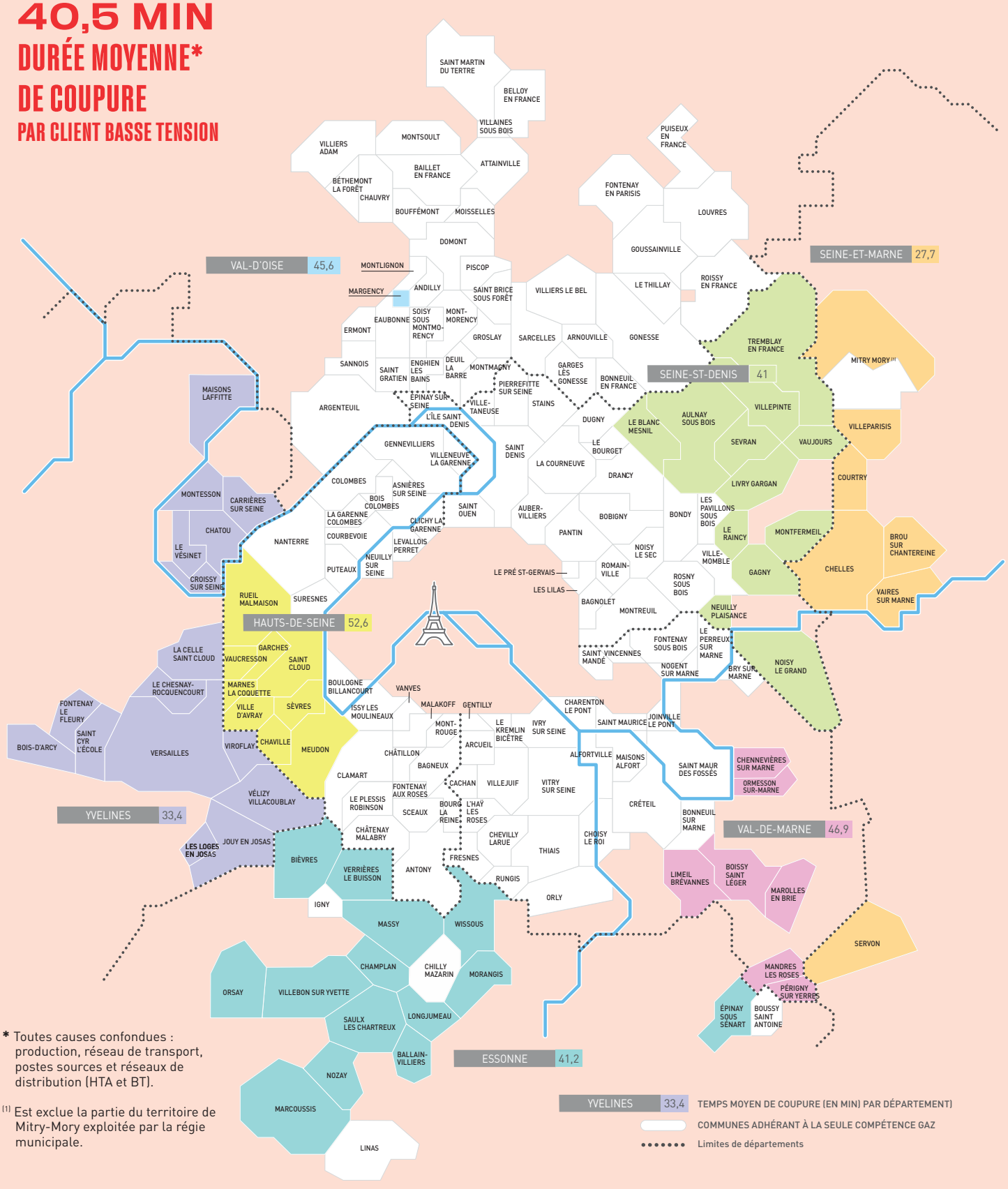

* Toutes causes confondues : production, réseau de transport, postes sources et réseaux de distribution (HTA et BT).

(1) Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

- des incidents successifs ou sur des réseaux hors schéma normal d'exploitation ;
- des ressources parfois limitées, en fonction de l'heure de l'incident ;
- l'absence d'accessoire de tronçonnement du réseau BT.

Enedis a néanmoins limité, comme en 2020, l'impact de ses chantiers (NiTi [1] moyen de 13 304 min en 2021, contre 15 170 min en 2020, contre 13 711 min en 2019 et 23 525 min en 2018). Eu égard à l'obsolescence de certains ouvrages et à la multiplication des interventions à venir pour améliorer, voire stabiliser la qualité de l'électricité distribuée, il est primordial de limiter les coupures en généralisant les travaux sous tension.

LA TENUE DE LA TENSION ET LA CAPACITÉ D'ACCUEIL

La tenue de la tension aux bornes aval du disjoncteur du client, frontière de la concession, et la disponibilité (capacité d'accueil) des ouvrages concédés (postes de transformation, réseaux HTA et BT) font l'objet d'un suivi particulier, garant du bon fonctionnement du réseau électrique.

La qualité de distribution dans la concession demeure excellente et uniformément répartie, puisque la quasi-totalité (99,3 %) des usagers bénéficient d'une tension d'alimentation respectant une variation inférieure ou égale à plus ou moins 10 %. Comme exposé dans le rapport de contrôle de l'exercice 2021, 5 184 usagers-clients « mal alimentés » (contre 4 548 en 2020), répartis dans 44 communes, font l'objet d'une attention particulière.

Représentant toujours un faible taux, une intervention du concessionnaire est attendue, conformément à l'engagement inscrit dans le schéma directeur des investissements, notamment sur les 169 départs BT déjà identifiés par le passé. Il en est de même pour les sources HTA/BT en surcharge (dépassement de la capacité de transit), dont le nombre reste élevé depuis 2016 (174 sources HTA/BT et 160 départs BT concernés à fin 2021).

Les actions engagées par le concessionnaire pour réduire le nombre de sources HTA/BT en contrainte sont à intensifier, notamment, au regard de la récurrence des sources décelées (plus de 70 % des sources étaient déjà identifiées par le passé). ⊹





(1) NiTi : produit du nombre d'utilisateurs affectés par la coupure et la durée de la coupure, cela traduit l'impact global de la coupure.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



LINKY : 1ER JANVIER 2023, UN SURCOÛT POUR LES RÉFRACTAIRES

Linky constitue une étape clé pour la réussite de la transition énergétique. Il permet aux clients-usagers de maîtriser leur consommation et au concessionnaire Enedis d'optimiser ses interventions. C'est aussi un dispositif adapté aux autoconsommations individuelle et collective.

Lancé en décembre 2015, le déploiement en masse, par Enedis, de 34,3 millions (sur un parc total potentiel de 37,7 millions) de compteurs Linky sur le territoire français s'est achevé à la fin de l'année 2021.

En 2022, Enedis a continué à déployer Linky : 1,5 million de compteurs (dont 417 000 compteurs au titre du raccordement de nouveaux logements) ont été ainsi posés sur le territoire français.

Au total, neuf ans après le début du déploiement généralisé, Enedis a installé 35,7 millions de compteurs communicants (92 % des foyers).

Dans le territoire du Sigeif, 699 707 usagers (93,5 % des usagers de la concession) en sont équipés. Á ce jour, aucun incident électrique majeur n'a été enregistré.

UN SURCOÛT POUR LES CLIENTS NON ÉQUIPÉS DE LINKY

Á partir du 1er janvier 2023, conformément aux nouvelles dispositions prises par la Commission de régulation de l'énergie (CRE) dans sa délibération du 24 février 2022, les clients qui refuseront d'être équipés d'un compteur Linky devront obligatoirement payer un surcoût.

Une phase transitoire est toutefois mise en place de 2022 à 2024. Durant cette période, les clients devront transmettre à Enedis leurs index de consommation, ou de production, deux fois par an.

Les clients n'ayant communiqué aucun index pendant une année se verront facturer des frais supplémentaires de 8,30 euros tous les deux mois (à partir de janvier 2023, au titre de l'année 2022, durant laquelle aucun index n'aura été collecté par Enedis).

En revanche, à compter du 1er janvier 2025, les clients non équipés d'un compteur Linky ne pourront plus bénéficier de la gratuité : ils devront obligatoirement payer un surcoût (sauf les clients qui font face à une impossibilité technique).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LE SIGEIF ENGAGÉ POUR LA PRÉVENTION DES CRUES

En 2022, le levier visant à développer la résilience du réseau face au risque crue est en retrait et se monte à 31%, en cumulé, depuis le lancement du premier PPI. Le Syndicat a décidé de s'engager, dans les prochaines années, dans un diagnostic de l'intégralité de son patrimoine, comme proposé au Programme d'Action de Prévention des Inondations (PAPI), révisé par l'Établissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Seine Grands Lacs, et qui sera soumis fin 2022 aux services de l'État.

Pour rappel, le 20 avril 2016, le premier vice-président du Sigeif, Olivier Thomas, a signé une déclaration d'intention relative à la prévention de la crue des grands cours d'eau franciliens (Oise, Marne et Seine). À l'initiative de la préfecture d'Île-de-France et de la préfecture de Police, cette démarche, à laquelle se sont également associés les grands opérateurs de réseaux et une vingtaine d'autres collectivités et syndicats, engage ses signataires à améliorer le diagnostic de vulnérabilité des réseaux et à préparer la gestion de la crise en réalisant un plan de continuité de l'activité. Il s'agit d'un sujet crucial : le coût direct d'une crue majeure est évalué à 30 milliards d'euros. Le Sigeif et les gestionnaires de réseaux ont identifié, selon les différents scénarios hydrographiques, les ouvrages « coupés, inondés » et les ouvrages « coupés, non inondés ».

LE RÉSEAU D'ÉLECTRICITÉ FACE AU RISQUE DE CRUE

La réduction du nombre de clients coupés non inondés est désormais intégrée au schéma directeur, ce qui générera des investissements importants sur les dix prochaines années.



LE RÉSEAU DE GAZ FACE AU RISQUE DE CRUE

À la différence du réseau d'électricité, le réseau de gaz peut, dans certaines conditions, continuer à fonctionner sous l'eau, mais avec certains risques (introduction d'eau dans le réseau, suppression en aval des régulateurs du réseau moyenne pression, impossibilité d'accéder à des postes de distribution publique inondés).

« Le coût direct d'une crue majeure est évalué à 30 milliards d'euros. »

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LE CONTRÔLE ET LA SÉCURISATION DE LA PERCEPTION DE LA TCCFE

Le Sigeif collecte et contrôle la taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) et la reverse aux communes. Cette taxe est assise sur les quantités d'électricité consommées. Le Sigeif propose aux communes adhérant à la compétence électricité de mutualiser la perception de cette taxe afin d'en sécuriser les recettes, grâce à un contrôle régulier et détaillé de l'activité des fournisseurs redevables. Ce contrôle se traduit par une fiabilité et un rendement accrus pour les 52 communes qui ont confié au Sigeif la gestion de la TCCFE.

En 2022, quelque 19,84 millions d'euros ont été collectés, contrôlés puis reversés aux communes, soit une baisse de 2,2 %, par rapport à 2021 (19,75 millions d'euros collectés). Cette baisse s'explique par la crise énergétique, liée au conflit russo-ukrainien et à l'envolée des prix de l'énergie, se traduisant par une nette diminution des consommations.

LE TRAITEMENT COMPLEXE DE LA TCCFE

L'émergence de nouveaux fournisseurs d'électricité, avec, parfois, des fusions et acquisitions, a significativement modifié le marché français : cinquante fournisseurs étaient recensés à la fin de l'année. Dans le cadre de son contrôle, le Sigeif a constaté quelques irrégularités et des retards de transmission de déclarations trimestrielles. Ces irrégularités sont liées principalement à la méconnaissance du processus déclaratif de la TCCFE et, aussi, à des réorganisations internes, dans le cas des fusions-acquisitions.

La perception de la taxe par le Syndicat a nécessité plusieurs échanges et explications tout au long de l'exercice, justifiant ainsi le contrôle lié au recouvrement de cette recette. Par ailleurs, le Syndicat effectue un contrôle ponctuel chaque année : il récupère les données complémentaires aux déclarations trimestrielles et reconstitue les montants déclarés puis s'assure de leur cohérence, à partir des éléments récupérés auprès du gestionnaire du réseau de distribution. En fonction du nombre de clients du fournisseur, le contrôle de cohérence peut être mené de manière exhaustive à partir des factures. Des contrôles sur sites sont également entrepris. Ils permettent notamment d'évaluer les moyens mobilisés par les fournisseurs pour le bon accomplissement du processus de reversement de la TCCFE au Sigeif.

ÉVOLUTION DU MONTANT COLLECTÉ DE LA TCCFE ENTRE 2021 ET 2022 (EN MILLIERS D'EUROS)

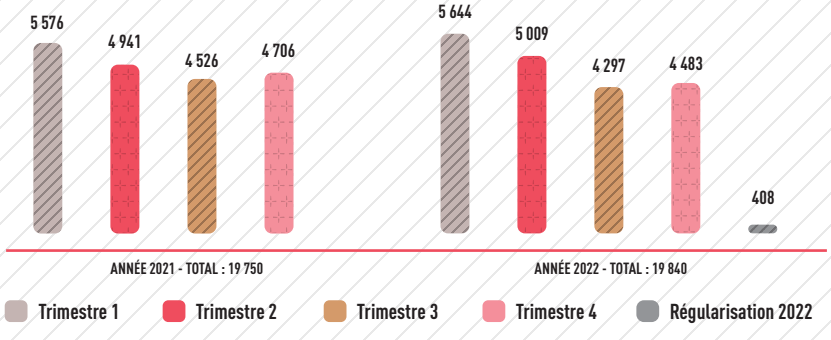

PROCESSUS DE PERCEPTION MUTUALISÉE DE LA TCCFE *

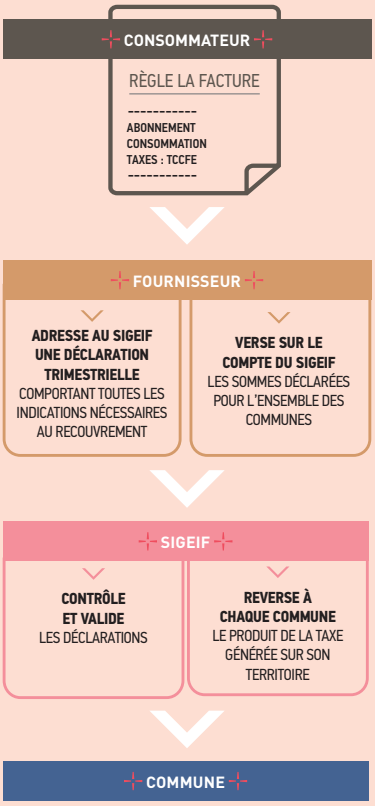

La loi de finances de 2021 a réformé le régime des taxes sur la consommation de l'électricité. **À compter du 1er janvier 2023, la TCCFE est intégrée – au même titre que la TDCFE depuis janvier 2022 – dans le nouveau dispositif de calcul de la TICFE (taxe intérieure sur la consommation finale d'électricité)**, dont le recouvrement est désormais assuré par les services de l'État (DGFIP) pour le compte des communes et des syndicats d'énergie, à l'image du Sigeif.

Le Syndicat et la FNCCR (Fédération nationale des collectivités concédantes et régies) restent particulièrement attentifs et vigilants sur la mise en œuvre et l'évolution des nouvelles dispositions de reversement de la taxe, notamment sur les modalités de calcul après 2023. Une campagne d'information sera menée par le Sigeif auprès de ses communes adhérentes, dans le courant du 3e trimestre 2023.

En 2022, ce contrôle a été particulièrement complexe, plusieurs fournisseurs ayant interrompu leur activité ont poussé leurs clients à souscrire un contrat chez le fournisseur historique, tandis que les fusions-acquisitions ralentissaient le bon déroulement des déclarations.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

ÉLECTRICITÉ

GESTION DE LA TCCFE SUR LE TERRITOIRE DU SIGEIF

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) s'applique aux volumes d'électricité consommés. En 2022, 19,84 millions d'euros ont été reversés aux 52 communes qui ont confié au Sigeif la gestion de la TCCFE.

Les 50 fournisseurs d'électricité présents sur le territoire de la concession électrique du Sigeif

- Alpiq Énergie France SAS
- Alpiq Retail France
- Alpiq Solutions France
- Alterna
- Antargaz
- Dyneff
- E Pango
- EDF
- EDSB l'agence
- Électricité de Provence
- Enalp
- Enercoop
- Energem
- Énergie du Santerre
- Engie
- Eni gaz et Power France
- Enrgia Énergie Catalane (Llum)
- Les Énergie Strasbourg
- Flash
- Gaz de Bordeaux
- Gaz de Paris
- Gazel Énergie Solutions
- Gedia Énergies et Services
- Geg sources d'énergies
- Greenyellow vente d'énergie
- Iberdrola Énergie France
- Ilek
- Joul (Ekwateur)
- Lucia votre énergie
- Mint
- Ohm Énergie
- Ovo Énergy France
- Primeo Énergie France
- Primeo Énergie Grands comptes
- Primeo Energie Solutions
- Proxelia
- Save
- Selia
- Siplec
- Solvay Energy Services
- Sonepp
- Sowatt
- Sowee
- Synelva
- Total Direct Énergie
- Union producteurs locaux d'électricité
- Urban Solar (NLG)
- Vattenfall Énergies
- Volterres
- Wekiwi

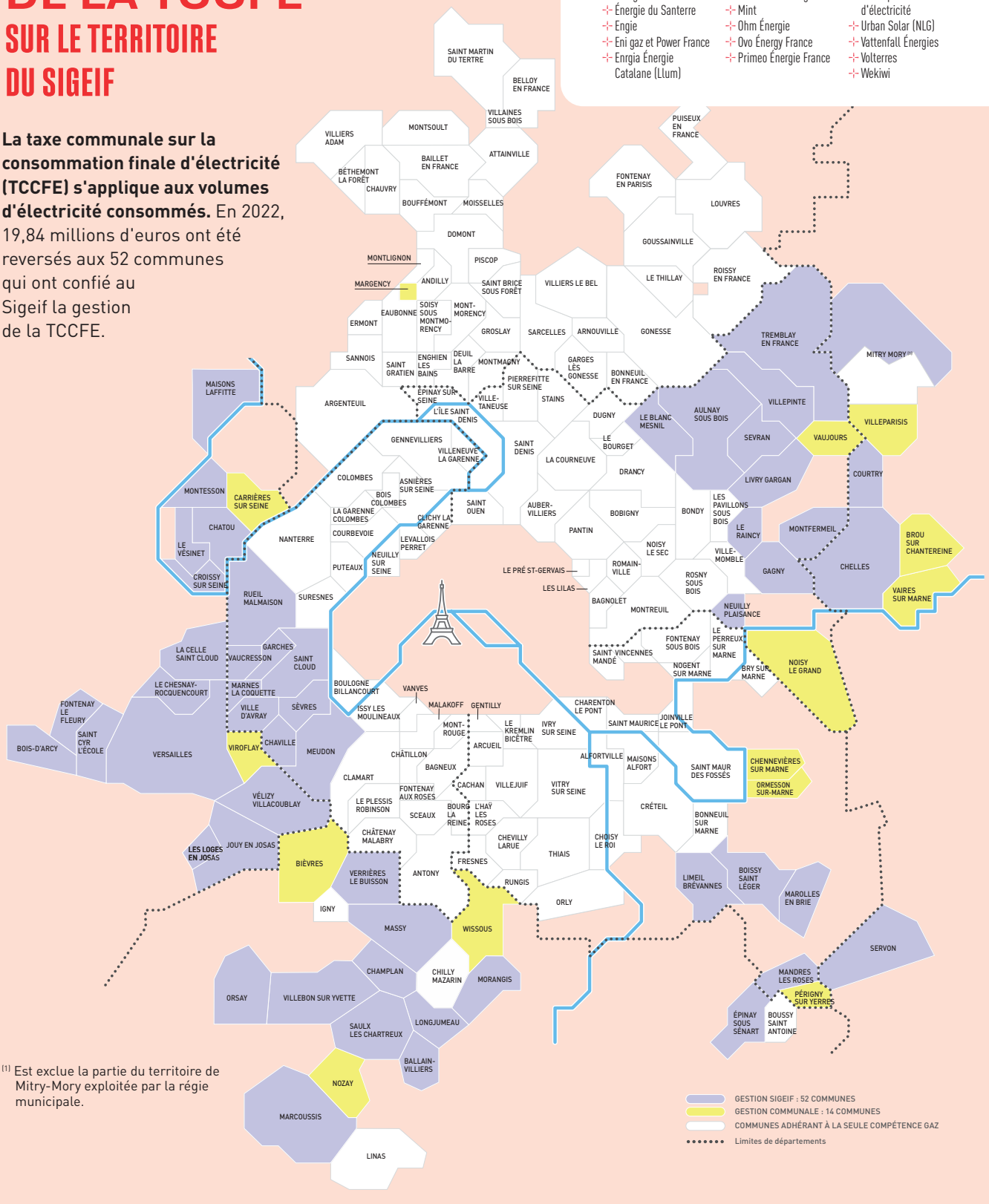
SAINT MARTIN DU TERTRE
BELLOY EN FRANCE
VILLAINES SOUS BOIS
VILLIERS ADAM
MONTSOULT
BAILLET EN FRANCE
ATTAINVILLE
BÉTHEMONT LA FORÊT
CHAUVRY
BOUFFÉMONT
MOISSELLES
DOMONT
MONTLIGNON
PISCOP
MARGENCY
ANDILLY
SAINT BRICE SOUS FORÊT
VILLIERS LE BEL
EAUBONNE
SOISY SOUS MONTMORENCY
MONT-MORENCY
ERMONT
GROSLAY
SARCELLES
ARNOUVILLE
GONESSE
SANNOIS
SAINT GRATIEN
ENGHIEN LES BAINS
DEUIL LA BARRE
MONTMAGNY
GARGES LÈS GONESSE
PIERREFITTE SUR SEINE
STAINS
ÉPINAY SUR SEINE
VILLE-TANEUSE
L'ÎLE SAINT DENIS
ARGENTEUIL
MAISONS LAFFITTE
GENNEVILLIERS
VILLENEUVE LA GARENNE
SAINT DENIS
LA COURNEUVE
COLOMBES
ASNIÈRES SUR SEINE
BOIS COLOMBES
LA GARENNE COLOMBES
SAINT OUEN
CLICHY LA GARENNE
AUBER-VILLIERS
BOBIGNY
PANTIN
BONDY
MONTESSON
CARRIÈRES SUR SEINE
CHATOU
COURBEVOIE
NANTERRE
LEVALLOIS PERRET
NEUILLY SUR SEINE
PUTEAUX
LE VÉSINET
CROISSY SUR SEINE
RUEIL MALMAISON
SURESNES
LE PRÉ ST-GERVAIS
LES LILAS
ROMAIN-VILLE
NOISY LE SEC
BAGNOLET
MONTREUIL
ROSNY SOUS BOIS
VILLE-MOMBLE
GAGNY
LE RAINCY
LES PAVILLONS SOUS BOIS
MONTFERMEIL
CHELLES
BROU SUR CHANTEREINE
VAIRES SUR MARNE
NEUILLY PLAISANCE
LE PERREUX SUR MARNE
FONTENAY SOUS BOIS
SAINT VINCENNES
MANDÉ
NOGENT SUR MARNE
BRY SUR MARNE
NOISY LE GRAND
LA CELLE SAINT CLOUD
VAUCRESSON
GARCHES
SAINT CLOUD
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT
MARNES LA COQUETTE
VILLE D'AVRAY
SÈVRES
BOULOGNE BILLANCOURT
VANVES
MALAKOFF
GENTILLY
ISSY LES MOULINEAUX
MONT-ROUGE
LE KREMLIN BICÊTRE
IVRY SUR SEINE
CHARENTON LE PONT
SAINT MAURICE
JOINVILLE LE PONT
FONTENAY LE FLEURY
SAINT CYR L'ÉCOLE
BOIS-D'ARCY
VERSAILLES
VIROFLAY
CHAVILLE
MEUDON
CHÂTILLON
ARCUEIL
ALFORTVILLE
MAISONS ALFORT
SAINT MAUR DES FOSSÉS
CHENNEVIÈRES SUR MARNE
ORMESSON SUR-MARNE
BAGNEUX
CLAMART
CACHAN
VILLEJUIF
VITRY SUR SEINE
FONTENAY AUX ROSES
LE PLESSIS ROBINSON
SCEAUX
BOURG LA REINE
L'HAY LES ROSES
CRÉTEIL
BONNEUIL SUR MARNE
VÉLIZY VILLACOUBLAY
CHÂTENAY MALABRY
CHEVILLY LARUE
THIAIS
CHOISY LE ROI
LES LOGES EN JOSAS
JOUY EN JOSAS
BIÈVRES
VERRIÈRES LE BUISSON
ANTONY
FRESNES
RUNGIS
ORLY
LIMEIL BRÉVANNES
BOISSY SAINT LÉGER
MAROLLES EN BRIE
IGNY
MASSY
WISSOUS
CHAMPLAN
CHILLY MAZARIN
MORANGIS
SERVON
ORSAY
VILLEBON SUR YVETTE
SAULX LES CHARTREUX
LONGJUMEAU
MANDRES LES ROSES
PÉRIGNY SUR YERRES
ÉPINAY SOUS SÉNART
BOUSSY SAINT ANTOINE
BALLAIN-VILLIERS
NOZAY
MARCOUSSIS
LINAS
PUISEUX EN FRANCE
FONTENAY EN PARISIS
LOUVRES
GOUSSAINVILLE
LE THILLAY
ROISSY EN FRANCE
TREMBLAY EN FRANCE
MITRY MORY
VILLEPINTE
AULNAY SOUS BOIS
LE BLANC MESNIL
DUGNY
LE BOURGET
DRANCY
SEVRAN
VILLEPARISIS
VAUJOURS
COURTRY
LIVRY GARGAN
GONESSE
BONNEUIL EN FRANCE
GENCOURT
GRISY LES PLÂTRES
GUIRY EN VEXIN
LE HEURTEAU
LE VAUDHERLAND
LE VAUDHERLAND

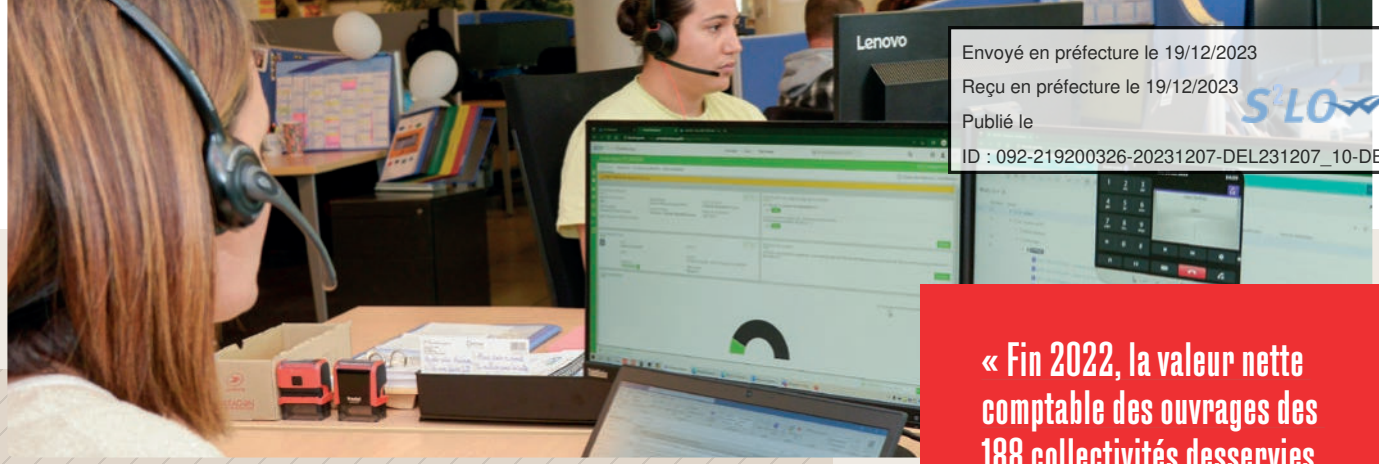

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LE CONTRÔLE COMPTABLE ET FINANCIER DES CONCESSIONS

« Fin 2022, la valeur nette comptable des ouvrages des 188 collectivités desservies en gaz naturel s'élève à 1,185 milliard d'euros. »

Le Syndicat veille à l'équilibre financier des contrats de concession signés avec Enedis et GRDF. De plus, il s'assure de l'équilibre bilanciel entre la valeur nette comptable des ouvrages et l'origine des financements.
Les investissements reflètent la nature des missions de service public : modernisation et développement des réseaux et des ouvrages concédés, raccordements de nouvelles sources de production… Ils témoignent aussi, pour l'électricité et pour le gaz, d'une gouvernance renouvelée et partagée, qui permet d'orienter au mieux les investissements.
À cette gouvernance s'ajoute une transparence financière accrue des concessionnaires, qui permet au Sigeif de mieux contrôler et piloter les concessions, au bénéfice de ses communes membres.

CONCESSION GAZ



Lors de précédentes missions de contrôle, le Sigeif a évalué les procédures du concessionnaire pour suivre le patrimoine concédé, les financements engagés et leur récupération, ainsi que la rentabilité de la concession. En parallèle, GRDF a formalisé et précisé les principes comptables retenus.

Cette démarche a permis d'améliorer, à partir de l'exercice 2015, la compréhension du système d'information comptable et financier, dans le cadre de la mise en œuvre du dispositif dit « Nouvelles données pour une nouvelle donne ».

Néanmoins, certaines informations essentielles au contrôle, pour garantir la traçabilité et l'analyse des données financières présentées par GRDF via le Crac (compte rendu d'activité de concession), restent insuffisantes, voire manquantes. En 2022, le Sigeif a de nouveau constaté les efforts de GRDF pour faciliter le contrôle comptable et réduire les limites exposées dans les conclusions des différents rapports de contrôle. La valeur nette comptable des ouvrages (canalisations, branchements, postes de détente…) des 188 collectivités desservies en gaz naturel s'élève à 1,185 milliard d'euros.

En 2022, GRDF a investi 93,7 millions d'euros (contre 111,5 millions d'euros en 2021), dont :

- 45,6 millions d'euros ont été consacrés au renouvellement des ouvrages,
- 15,3 millions d'euros aux investissements dédiés aux raccordements de nouveaux clients et à la transition écologique.

Les recettes d'acheminement de gaz (294 millions d'euros) et des prestations de tiers s'élèvent à 317 millions d'euros (- 12 %), contre 360,6 millions d'euros en 2021.
Cette baisse s'explique essentiellement par l'envolée du prix du gaz, suite au conflit russo-ukrainien et à la mise en place par les consommateurs de mesures de sobriété énergétique conduisant à une baisse de la consommation. La contribution de la concession du Sigeif à la péréquation tarifaire nationale s'élève à 18,5 millions d'euros, contre 11,1 en 2021.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

VALEUR COMPTABLE DES PATRIMOINES CONCÉDÉS
AU 31/12/2022 (EN K€)

	2022**	2021	VARIATION (EN %)
CONCESSION DE DISTRIBUTION DE GAZ			
VALEUR NETTE RÉÉVALUÉE DES OUVRAGES*			
OUVRAGES EN CONCESSION	**1 187 127**	**1 122 522**	**5,76 %**
CANALISATIONS	628 295	592 995	5,95 %
BRANCHEMENTS	533 300	504 668	5,67 %
POSTES DE DÉTENTE	15 148	15 085	0,55 %
AUTRES INSTALLATIONS TECHNIQUES	10 384	9 794	6,02 %
OUVRAGES INTERFACES UTILISATEURS	**112 248**	**107 527**	**4,39 %**
COMPTEURS (DONT GAZPAR)	97 433	94 188	3,45 %
INSTALLATIONS TECHNIQUES : POSTES CLIENTS ET TÉLÉ-RELÈVE	14 491	12 991	11,55 %
INSTALLATIONS TECHNIQUES (POSTES BIOMÉTHANE)	324	348	- 6,90 %
BIENS MUTUALISÉS (HORS CONCESSION)	91 665	83 988	9,14 %
PROJETS INFORMATIQUES	53 519	46 945	14 %
AUTRES (AMÉNAGEMENTS, MOBILIER, MATÉRIELS DIVERS)	38 146	37 043	2,98 %
TOTAL SIGEIF	**1 391 040**	**1 314 037**	**5,86 %**

* Depuis l'année 2015, les données économiques fournies par GRDF ont évolué. Le concessionnaire communique la valeur nette réévaluée des ouvrages et non leur valeur nette comptable. Dans le cadre du contrôle comptable et financier réalisé tous les ans par le Sigeif, il sera demandé au concessionnaire de communiquer la valeur des amortissements comptables réellement pratiqués au titre de la concession dans les comptes de GRDF, et la valeur nette comptable du patrimoine en concession.

** Au périmètre de 188 communes (y compris Bièvres, Les Loges-en-Josas et Ormesson-sur-Marne).

	2022*	2021*	VARIATION (EN %)
CONCESSION DE DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ			
OUVRAGES (RÉSEAUX, POSTES...)			
VALEUR BRUTE	**1 096 560**	**1 057 664**	**3,68 %**
AMORTISSEMENT	513 041	496 384	3,36 %
VALEUR NETTE	**583 519**	**561 280**	**3,96 %**
TAUX D'AMORTISSEMENT (%)	- 46,79 %	- 46,90 %	-
PROVISIONS CONSTITUÉES POUR RENOUVELLEMENT	197 836	191 231	3,45 %
VALEUR DE REMPLACEMENT	**1 527 550**	**1 438 460**	**6,19 %**
DONT LINKY**	-	-	-
VALEUR BRUTE	**52 720**	**50 638**	**4,11 %**
AMORTISSEMENT	10 223	7 568	35,08 %
VALEUR NETTE	**42 497**	**43 070**	**- 1,33 %**
VALEUR DE REMPLACEMENT	52 720	50 638	4,11 %

* Au périmètre de 63 communes (sont exclues Bièvres, Les Loges-en-Josas et Ormesson-sur-Marne).
** Au 31 décembre 2022, 699 707 compteurs Linky ont été posés dans le territoire de la concession du Sigeif.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



(contre 84,5 en 2021) pour l'amélioration du patrimoine. Enfin, la participation d'Enedis au financement des travaux d'enfouissement (article 8 du contrat de concession) s'élève à 1,52 million d'euros (contre 1,37 million d'euros en 2021). Il subiste encore un décalage de prise en compte d'éléments comptables entre le Syndicat et Enedis. S'agissant des recettes d'acheminement, elles se montent à 263,4 millions d'euros, contre 261,4 millions d'euros en 2021. ⊹



et à une réduction des charges d'accès au réseau amont imposée à RTE (de l'ordre de - 50 %).

La contribution à l'équilibre national s'établit à 45,9 millions d'euros (+ 37 %), contre 33,5 millions d'euros l'année précédente. À l'instar de la concession pour la distribution de gaz, ces résultats mettent une nouvelle fois en évidence la bonne santé économique de la concession électricité du Syndicat.

Les investissements réalisés par Enedis sur le territoire du Sigeif s'élèvent à 73 millions d'euros (+ 2,8 %), contre 71 millions d'euros en 2021, dont 39,4 millions d'euros (34,4 en 2021) consacrés aux raccordements de la clientèle et 33,2 millions d'euros



⊹ CONCESSION ÉLECTRICITÉ

Alors que, les précédentes années, l'activité a été perturbée par la crise sanitaire puis une crise énergétique qui s'est amplifiée en 2022, des mouvements sociaux ont également perturbé l'activité du concessionnaire. L'année 2022 a confirmé le constat exposé en 2021 : le nouveau contrat signé en 2019 exige plus que jamais une transformation des pratiques respectives du concessionnaire. Le Sigeif et Enedis doivent avancer ensemble dans la construction des programmes, dans leur exécution et dans leur suivi ; telle est l'exigence d'une gouvernance partagée.

Fin 2022, le compte rendu d'activité de concession fait apparaître un excédent brut d'exploitation de l'exercice de 96,6 millions d'euros (+ 39 %), contre 69,3 millions d'euros en 2021. Ce résultat tient notamment à des reprises sur amortissements exceptionnelles (12,6 millions d'euros, suite à la localisation des branchements)



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



LES ENQUÊTES DE SATISFACTION AUPRÈS DU CLIENT-USAGER

Indépendamment du contrôle de la gestion et du pilotage de la qualité, le Sigeif mesure également la satisfaction du client-usager. Le recueil et l'analyse des éléments relatifs à ses attentes sont d'autant plus nécessaires que l'ouverture des marchés de l'énergie a profondément modifié le paysage énergétique.

Tous les deux ans, le Sigeif conduit avec un institut de sondage des enquêtes barométriques auprès de la population du territoire, sur la base de deux échantillons, en gaz et électricité. La prochaine édition sera réalisée au 4e trimestre 2023.

La particularité de ces enquêtes d'opinion réside dans la distinction entre le comportement du citoyen et l'attitude du consommateur face à des questions comme la surveillance des réseaux, le changement climatique, les mobilités propres et les infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE), la rénovation énergétique des bâtiments, la qualité des services délivrés par les fournisseurs, les tarifs ou, encore, les effets positifs et négatifs de la libéralisation.

Les résultats permettent de dresser un panorama complet de l'évolution des esprits. Ils mettent en valeur des attentes légitimes, même si certaines peuvent paraître antinomiques, à l'image de celles portant, tout à la fois, sur des prix de l'énergie modérés et des augmentations d'investissements liés à la préservation de l'environnement et à la maîtrise de l'énergie. ⊹

> « Les résultats permettent de dresser un panorama complet de l'évolution des esprits. »

ADHÉSION AU DÉPLOIEMENT DES COMPTEURS COMMUNICANTS

Question : Le compteur de gaz actuel sera progressivement remplacé d'ici fin 2022 par le compteur communicant Gazpar. Vous, personnellement, êtes-vous favorable à ce déploiement ?

ENQUÊTE GAZ (1)

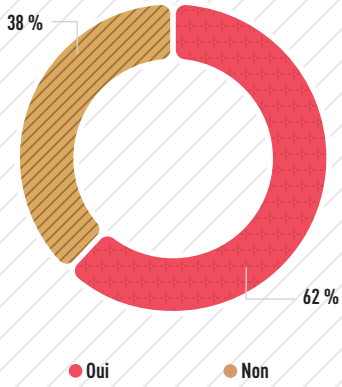

Question : Le compteur électrique classique a été progressivement remplacé entre 2015 et 2022 par le compteur communicant Linky. Vous, personnellement, êtes-vous favorable ?

ENQUÊTE ÉLECTRICITÉ (1)

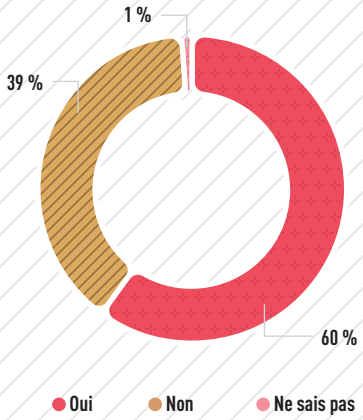

(1) Extrait des enquêtes réalisées par l'Ifop pour le compte du Sigeif, du 15 novembre au 4 décembre 2021, auprès d'un échantillon de 1 000 personnes, pour chaque énergie, représentatif des clients-usagers de l'électricité et du gaz naturel sur le territoire du Sigeif.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LES RAPPORTS DES MÉDIATEURS DE L'ÉNERGIE

MÉDIATEUR NATIONAL DE L'ÉNERGIE, UNE AUTORITÉ PUBLIQUE INDÉPENDANTE

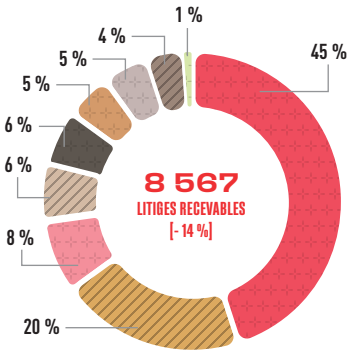

- Contestation des niveaux de consommations facturés
- Prix/tarif
- Facture
- Paiement et règlement
- Autres
- Délais contractuels
- Raccordement réseaux
- Qualité de la fourniture
- Pratiques commerciales

Source : rapport du médiateur national de l'énergie.

Le médiateur national de l'énergie a pour missions d'informer les consommateurs sur leurs droits et de proposer des solutions amiables aux litiges avec les entreprises du secteur énergétique.

L'année 2022 a été marquée par la crise du prix des énergies. Elle *« a également mis en lumière la situation des petits professionnels, qui sont moins bien protégés que les consommateurs domestiques »*. Le nombre de litiges enregistré est resté stable : 30 558, contre 30 626 en 2021. Parmi ces litiges, 8 567 (contre 9 959 en 2021) ont été jugés recevables. 45 % (3 974 dossiers) du total des saisines concernent les contestations des niveaux de consommation facturés (contre 51 % en 2021). Cette baisse serait, selon le médiateur, *« la conséquence des performances des compteurs communicants, dont le déploiement touche à sa fin pour l'électricité, et qui permet de fiabiliser la facturation »*.

TAUX DE LITIGES PAR FOURNISSEUR

LITIGES REÇUS EN 2022 POUR 100 000 CONTRATS RÉSIDENTIELS

Par équité, les litiges reçus par les médiateurs internes des fournisseurs qui en disposent sont également comptabilisés. Seuls apparaissent les fournisseurs nationaux ayant plus de 100 000 clients sur la zone Enedis/GRDF.

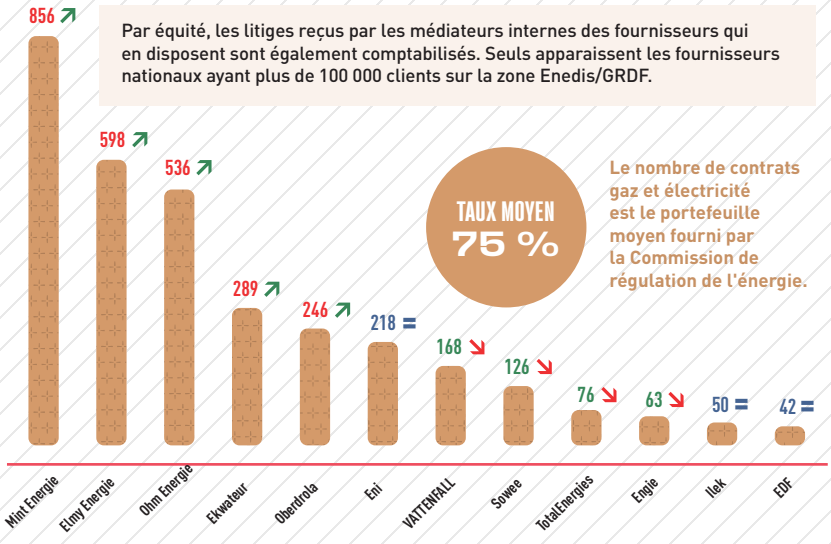

Le nombre de contrats gaz et électricité est le portefeuille moyen fourni par la Commission de régulation de l'énergie.

Source : Rapport du médiateur national de l'énergie.

Les litiges relatifs aux paiements des factures et aux prix/tarifs représentent respectivement 8 % et 20 % des litiges recevables. Les litiges tenant des mauvaises pratiques commerciales (1 % des médiations recevables) ont, eux, de nouveau baissé, la forte hausse des prix de l'énergie ayant contraint l'arrêt provisoire du démarchage !

GROUPE ENGIE

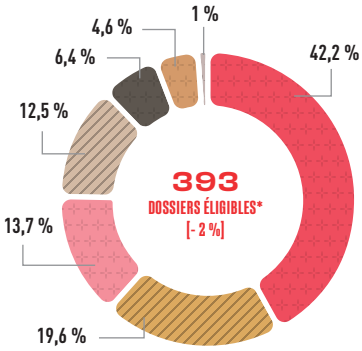

- Facturation et consommation
- Paiement et facturation
- Contrat
- Équipement énergétique
- Offre CEE
- Distribution technique
- Accueil, conseil, accompagnement

* En BToC - particuliers
Source : rapport du médiateur Engie.

En 2022, le nombre total de demandes reçues à la médiation pour le groupe Engie a baissé de 20 %, par rapport à l'année dernière : 3 046 demandes de particuliers, contre 3 815 (et 4 289 en 2020). Parmi ces dossiers, 393 sont éligibles à la médiation (- 2 %, par rapport à 2021).

À l'image des années précédentes, les médiations concernent en particulier des problèmes de facturation ou de paiement (19,6%, contre 11 % en 2021), liés à l'incompréhension du niveau de consommation de gaz et d'électricité. Les dossiers relatifs à l'électricité – en forte baisse – restent majoritaires. La catégorie « contrat », qui correspond à des contestations sur le tarif lors de reconduction ou à des difficultés rencontrées lors de résiliations, progresse également (13,7 %, contre 8 %).

Quant à la catégorie « équipement énergétique » (installation, dépannage, entretien et maintenance de chaudières individuelles, de pompes à chaleur ou de panneaux photovoltaïques), elle a baissé (12,5 % en 2022, contre 14,2 % en 2021). Les autres motifs de médiation restent minoritaires, comme les années précédentes.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

GROUPE EDF

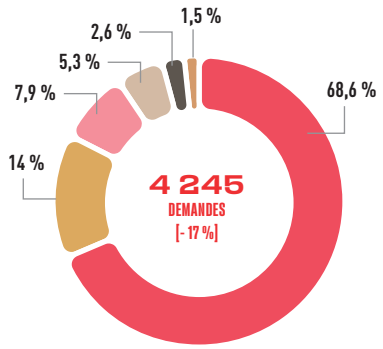

- Facturation et vie du contrat
- Paiement
- Exploitation du réseau-qualité de fourniture
- Prime énergie
- Relation clientèle et action commerciale
- Divers (autoconsommation services)

Source : Rapport du médiateur EDF.

4 245 saisines sont parvenues en 2022 à la médiation d'EDF, soit un recul de 17 %, par rapport à l'an passé. 970 d'entre elles ont été jugées recevables.

Les litiges relèvent en particulier de la vie du contrat et de la facturation (68,6 %), la cause principale étant la mauvaise compréhension du dispositif du bouclier tarifaire décidé par le Gouvernement. Viennent ensuite les litiges liés au paiement (14 %, + 4 points) et à l'exploitation du réseau et à la qualité de fourniture (7,9 %). Enfin, après trois ans de hausse, le nombre de médiations concernant les refus de versement de la prime d'énergie, dans le cadre des travaux d'économie d'énergie, est passé de 9,9 % en 2021 à 5,3 % cette année.

Quant aux demandes adressées par les clients professionnels et entreprises, le médiateur en a reçues 1 162 (312 recevables), les volumes restant quasi similaires qu'en 2021. Les dossiers déposés par cette catégorie de consommateurs, non protégés par le bouclier tarifaire, représentent 21,5 % des demandes totales de la médiation. Selon le médiateur, *« il s'agissait souvent d'appels au secours et non de véritables litiges » !*

« EDF Commerce a crédité le compte de 30 595 clients d'un chèque énergie, soit une progression de 5,7 %. »



LES AIDES AUX CLIENTS EN DIFFICULTÉ SUR LE TERRITOIRE DU SIGEIF

LE CHÈQUE ÉNERGIE

Généralisé depuis le 1er janvier 2018 pour remplacer les tarifs sociaux de l'électricité (TPN) et du gaz (TSS), le chèque énergie est un outil de lutte contre la précarité énergétique, qui aide les bénéficiaires aux revenus les plus modestes (environ 5,6 millions) à payer leur facture d'énergie, quel que soit leur moyen de chauffage (électricité, gaz naturel, GPL, bois, fioul…), ou certains travaux de rénovation énergétique du logement. En 2022, son montant varie entre 48 et 227 euros par an.

Par ailleurs, pour faire face à la flambée des prix de l'énergie liée au conflit russo-ukrainien, le Gouvernement a envoyé à 12 millions de ménages, entre la fin décembre 2022 et le début de l'année 2023, un chèque énergie exceptionnel complémentaire de 200 euros.

En 2022, sur le territoire du Sigeif, EDF Commerce a crédité le compte de 30 595 clients (contre 28 941 en 2021) d'un chèque énergie pour le règlement de leurs dépenses d'énergie électrique, soit une progression de 5,7 % (les valeurs des chèques exceptionnels complémentaires, versés en 2021 et 2022 pour faire face à l'augmentation des prix de l'énergie lors de la crise sanitaire et le conflit russo-ukrainien, en sont exclues).

Les bénéficiaires du chèque énergie disposent également, depuis le 1er octobre 2022, d'Info Watt, un service gratuit (décret n° 2021-608 du 19 mai 2021), développé par EDF. Il s'agit d'un dispositif prenant la forme d'un boîtier connecté et qui se branche sur le compteur Linky, permettant de suivre en temps réel la consommation des appareils et des usages les plus énergivores. Au 31 décembre 2022, 243 clients particuliers de la concession électricité ont souscrit au dispositif.

FONDS DE SOLIDARITÉ POUR LE LOGEMENT (FSL)

Le FSL est ouvert aux personnes en situation de difficultés de paiement associées au logement, à l'eau, à l'énergie ou au téléphone. Il est géré généralement par les départements (ou la métropole, le cas échéant), qui définissent les modalités d'attribution des aides et les distribuent. En 2022, la contribution d'EDF Commerce au FSL sur le territoire de la concession du Sigeif s'est élevée à 346 075 euros, pour un nombre d'aides pour les ménages ayant souscrit un contrat au tarif réglementé de vente[1] de 1 327 (contre 445 193 euros pour un nombre de 1 780). La baisse significative de 25 %, par rapport à 2021, est sans doute liée au décalage de l'instruction des dossiers par les collectivités gestionnaires du fonds. Le contrôle annuel exercé par le Sigeif dans le cadre du contrat de concession permettra d'apporter des précisions sur ces évolutions.

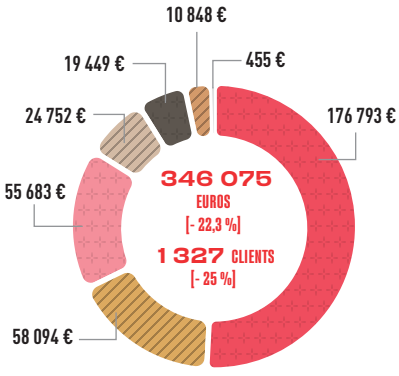

- Seine-Saint-Denis
- Seine-et-Marne
- Val-de-Marne
- Yvelines
- Essonne
- Hauts-de-Seine
- Val-d'Oise

Source : EDF Commerce.

(1) Les aides versées aux ménages en difficulté ayant souscrit une offre de marché ne sont pas comptabilisées ici.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE





Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE





La brutale hausse des prix de 2022 conduit les communes et les acteurs publics franciliens à repenser totalement leurs priorités énergétiques. Le Sigeif les accompagne et met à leur disposition divers outils adaptés à leurs besoins : conseil en énergie partagé (CEP) pour les petites collectivités, appui à la réalisation de plans climat air-énergie-territorial (PCAET), collecte de certificats d'économie d'énergie (CEE), achats groupés de fourniture de gaz et de prestations d'efficacité énergétique, enfouissement des réseaux… Il développe aussi des projets de production d'énergie renouvelable, qui accroissent l'autonomie et contribuent à modérer le prix des énergies. Régulièrement enrichie de nouveaux dispositifs, cette « boîte à outils » innovante et mutualisée permet à chaque collectivité de définir et conduire sa transition énergétique. ⊹

LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE EN ACTIONS

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



ACCOMPAGNER LES COLLECTIVITÉS DANS LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

LE PLAN D'AIDE 2022 : LES SUBVENTIONS ALLOUÉES AUX COMMUNES

154 000 euros
VÉHICULES PROPRES

192 234,61 euros
TRAVAUX D'ISOLATION

95 277,45 euros
DIAGNOSTICS THERMIQUES DE BÂTIMENTS COMMUNAUX

30 000 euros
CHAUDIÈRES COLLECTIVES GAZ

7 000 euros
VÉLOS OU VÉLOS CARGOS À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE

Comme l'énergie se maîtrise là où elle se consomme, le Sigeif aide ses adhérents à mettre en œuvre leur politique énergétique locale. Brique élémentaire du système énergétique, la commune joue un rôle primordial parce qu'elle agit à la fois sur son propre patrimoine et dans son territoire, notamment avec l'appui des établissements auxquels elle est rattachée, en particulier – et de plus en plus – avec les EPCI. Pour les collectivités, l'application du décret « éco-énergie tertiaire », désormais entré en vigueur, renforce les exigences et le besoin d'accompagnement.

MIEUX CONNAÎTRE SON PATRIMOINE

Pour devenir exemplaires en matière de sobriété et d'efficacité énergétiques, les collectivités doivent d'abord connaître la consommation de leur patrimoine bâti. Elles peuvent ensuite l'améliorer en identifiant les postes de consommation, en les comparant à des référentiels existants et en définissant des axes de progrès (optimisation tarifaire, tableau de bord, travaux spécifiques...). Différents outils favorisent cette appropriation. Ainsi, les membres du groupement de commandes gaz et efficacité énergétique ont eu accès à OSE jusqu'à fin décembre 2022, un outil dédié au suivi énergétique commun au Sigeif et au Sipperec.

ÊTRE ACCOMPAGNÉ DANS SES PROJETS

Une fois les axes de progrès identifiés, les collectivités ont souvent besoin d'un accompagnement technique individualisé pour mener leurs actions d'efficacité énergétique, notamment pour les bâtiments. À ce titre, grâce aux prestations du groupement de commandes, le Sigeif met à leur disposition des outils d'aide à la décision, tout en apportant conseils et aides financières. L'accompagnement technique du Sigeif comprend également le soutien de projets innovants et techniquement pointus, tel celui de la récupération de chaleur d'un puits d'eau potable à Orsay.

EXPÉRIMENTER ET INNOVER

De fait, les adhérents ont tout intérêt à innover en combinant les meilleures techniques disponibles, pour anticiper les tendances futures et inciter leurs partenaires à suivre leur exemple. Le secteur de l'énergie est en constante mutation : y tester des solutions nouvelles est à la fois une nécessité et une source d'opportunités.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

En cas de succès, ces solutions pourront être transposées dans d'autres contextes et territoires, au bénéfice de tous.

FINANCER SES OPÉRATIONS

Aujourd'hui soumises à de fortes contraintes budgétaires, les collectivités font face à des obligations d'efficacité énergétique croissantes. Pour les aider à lancer les travaux nécessaires, dont la rentabilité se concrétise parfois à long terme, il importe de mobiliser des financements complémentaires qui peuvent conforter un projet et parfois déclencher une prise de décision.

MONTER EN COMPÉTENCES ET VALORISER L'EXPÉRIENCE

Dans un cadre législatif et réglementaire sécurisé, avec, en particulier, le récent décret éco-énergie tertiaire, l'efficacité énergétique s'impose désormais dans tous les secteurs.

Néanmoins, les économies d'énergie sont « cachées » : elles ne se voient pas physiquement. Aussi importe-t-il de proposer aux élus et aux techniciens une sensibilisation régulière et actualisée au secteur énergétique, assortie de formations dans ces domaines techniques de plus en plus exigeants.

Le Sigeif accompagne ses adhérents compétences, notamment en les aidant à s'inspirer d'initiatives pertinentes, portées par d'autres collectivités.

Le Syndicat est ainsi devenu un espace d'échanges et de bonnes pratiques. Il propose des outils dédiés, tel un support pédagogique rassemblant les recommandations des conseillers en énergie partagés, détaillant la sobriété énergétique. Diffusé à la rentrée 2022, ce guide recense des partages d'expériences, valorise des pratiques efficaces et analyse des points de vigilance, dans une logique de co-construction et d'amélioration continue de l'action publique.





DES FINANCEMENTS DÉDIÉS AUX COMMUNES

Entraînant de nouvelles charges financières, par nature imprévues, la crise sanitaire, puis la guerre en Ukraine ont fortement réduit les marges de manœuvre des communes. Pour les aider à investir, le Sigeif a, dès l'automne 2020, décidé de lancer un plan d'aide exceptionnel doté d'un volet de transition énergétique d'un million d'euros (efficacité énergétique, EnR et mobilités durables). Reconduit en 2022, ce fonds a permis à de nombreuses communes de bénéficier de subventions.

En 2021, le plan d'aide n'a pas pu être pleinement utilisé, les communes ayant d'abord pris connaissance du dispositif pour l'intégrer dans leurs projets ultérieurs. Qui plus est, comme les aides à la rénovation énergétique sont logiquement adossées à l'obtention de CEE, il convient de prendre en considération les délais administratifs correspondants.

De fait, nombre de demandes ont commencé à être émises en 2022 ; elles devraient se poursuivre en 2023.

Dans le même temps, de nombreux diagnostics ont été commandés par les communes bénéficiaires du dispositif ACTEE Merisier, dont le Sigeif est lauréat. Une bonification des subventions du plan d'aide a été adoptée en ce sens par le Comité d'administration en mars 2022.

LES TRAVAUX DES COMMISSIONS THÉMATIQUES

Le Sigeif réunit régulièrement les élus membres de commissions thématiques. Deux d'entre elles, l'une dédiée aux énergies renouvelables, l'autre à l'efficacité énergétique, se sont réunies au printemps et à l'automne 2022. Les élus y ont examiné les différents dossiers du Sigeif : fermes solaires photovoltaïques, dispositif solaire photovoltaïque en toitures et ombrières, contrat de développement de chaleur renouvelable, projet de l'unité Biométhanisation porté par le Syctom et le Sigeif dans le port de Gennevilliers, plan d'aide du Syndicat, CEP et ACTEE Merisier, certificats d'économies d'énergie, expérimentations de solutions innovantes, groupement de commandes gaz et efficacité énergétique, outils de suivi énergétique.

La commission consultative paritaire s'est réunie également à deux reprises, en juillet et décembre 2022. Ce groupe de travail réunit notamment les interlocuteurs techniques des douze EPCI du territoire, afin de renforcer la coopération avec le Sigeif en matière de transition énergétique. À cet effet, le Sigeif a présenté ses activités et les actualités du secteur. Les échanges ont notamment porté sur la planification territoriale (PCAET, SDE), les projets solaires, la chaleur renouvelable ou la méthanisation. Chaque intercommunalité a pu faire ainsi le point des questions climat-air-énergie.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

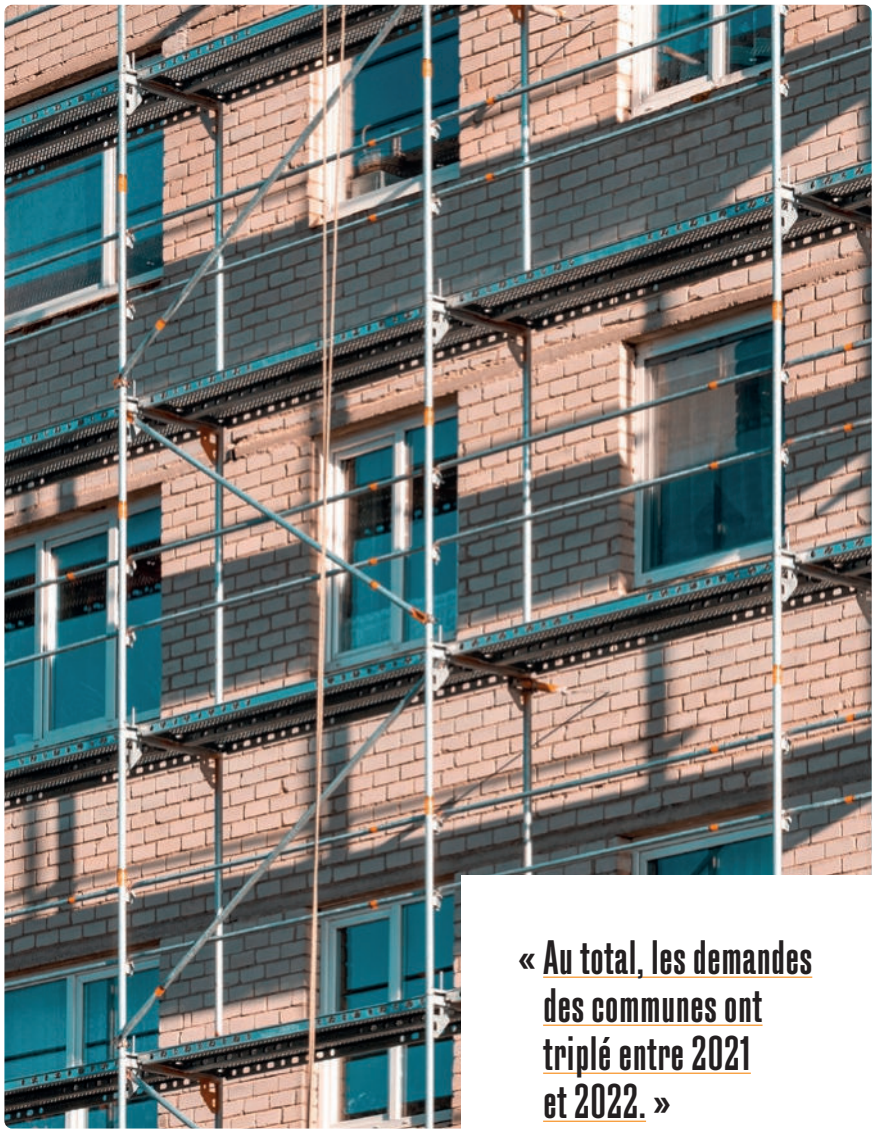

« Au total, les demandes des communes ont triplé entre 2021 et 2022. »

Au total, les demandes des communes ont presque triplé entre 2021 et 2022 ; néanmoins, au regard de l'enveloppe disponible, ces sollicitations restent modestes.

Les collectivités ont également sollicité des aides relatives à la mobilité ; elles visent pour l'essentiel l'acquisition de véhicules 100 % électriques et hybrides rechargeables. La possibilité désormais offerte de subventionner l'achat de deux véhicules par collectivité, quelle que soit leur motorisation, a nettement porté ses fruits.

En complément au plan d'aide du Sigeif, les communes adhérentes ont bénéficié d'un accompagnement à la conversion de chaufferies, du fioul vers le gaz ou d'anciennes chaudières au gaz vers des solutions gaz plus performantes (PAC gaz à absorption, par exemple).

Ces communes bénéficient ainsi des aides conjointes du Sigeif, pour les changements de chaudière, et de GRDF pour le raccordement au réseau de gaz.

À la suite d'une matinée d'information en mars 2021, un suivi des prospects des communes intéressées a été réalisé en 2022.

Fin 2022, le Sigeif a alloué, au total : 478 512,06 euros d'aides, versées ou engagées, ainsi réparties :

- **Véhicules propres :** 154 000 euros.
- **Travaux d'isolation :** 192 234,61 euros.
- **Diagnostics thermiques de bâtiments communaux :** 95 277,45 euros.
- **Chaudières collectives gaz :** 30 000 euros.
- **Vélos ou vélos cargos à assistance électrique :** 7 000 euros.

LES SCHÉMAS DIRECTEURS DES ÉNERGIES

Lors de l'accompagnement des démarches territoriales climat-air-énergie, le Sigeif a participé en 2022 à l'élaboration de plusieurs schémas directeurs des énergies d'EPCI (Métropole du Grand Paris, EPT Grand Paris Seine Ouest, CA Roissy Pays de France).

Ces schémas ont bénéficié du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage efficacité énergétique du Sigeif. Plusieurs autres EPCI (CA Val Parisis, CA Paris Vallée de la Marne, CA Plaine Vallée) prévoient de lancer cette démarche en 2023. Le Sigeif sera partie prenante des travaux de concertation.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LE PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

LA LOI DE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE POUR LA CROISSANCE VERTE DE 2015 A FIXÉ À LA FRANCE D'AMBITIEUX OBJECTIFS ÉNERGÉTIQUES.

Le Sigeif se mobilise dans la mise en œuvre des programmes d'actions climat-air-énergie sur les territoires. Plusieurs conventions de partenariat avec des EPCI ont été signées, afin d'identifier les axes de travail et les actions à porter conjointement. Les sujets abordés sont très divers : maîtrise des consommations énergétiques du patrimoine, développement des énergies renouvelables, mobilité électrique et bio-GNV.

En 2022, quatre conventions partenariales ont été renouvelées pour deux ans (CA Plaine Vallée, CC Vallée de l'Oise et Trois Forêts, CC Carnelle Pays de France et CA Paris Vallée de la Marne). Une cinquième a été signée avec la Communauté d'agglomération Val Parisis ; dans celle-ci, le PCAET sera définitivement adopté en 2023.

Ces partenariats privilégiés ont permis de poser les bases de collaborations variées : transfert de la compétence IRVE de la communauté de communes Vallée de l'Oise et des Trois Forêts et de la communauté d'agglomération Val Parisis, réflexion relative à une étude de faisabilité biogaz dans la communauté d'agglomération Val Parisis, projet de développement d'une centrale photovoltaïque au sol dans la communauté d'agglomération Plaine Vallée.

PROCESSUS D'ÉLABORATION D'UN PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)

PATRIMOINE EXISTANT

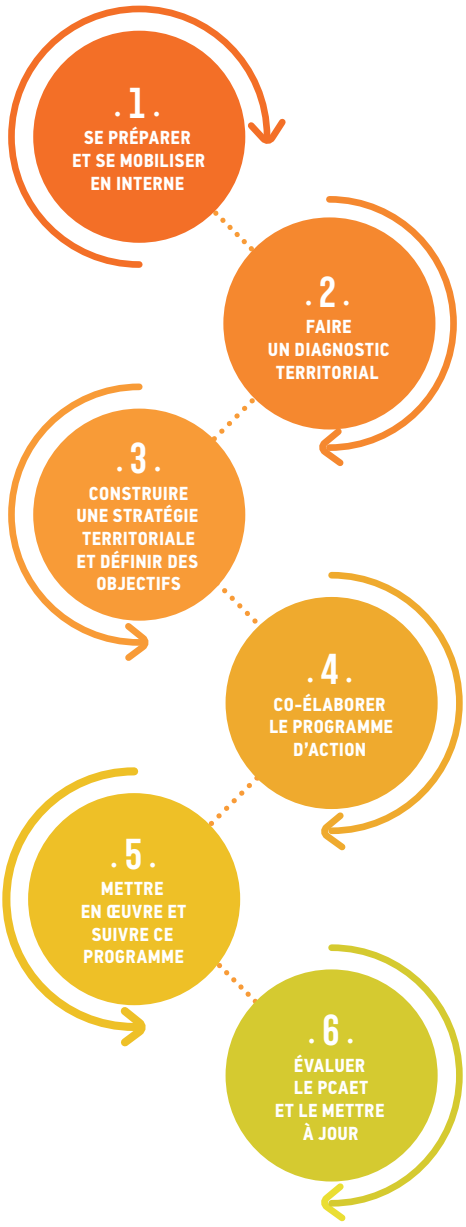

- Estimation des émissions de GES, polluants atmosphériques et possibilités de réduction.
- Estimation de la séquestration de CO_2 dans le sol et la biomasse et possibilités de développement.
- Consommations d'énergie finales du territoire et potentiel de réduction.
- Présentation des réseaux de transport et distribution d'énergie (gaz, électricité et réseau de chaleur) et options de développement.
- Production actuelle des EnRR* et potentialités.
- Analyse de la vulnérabilité territoriale aux effets des changements climatiques, stratégie territoriale.

** Énergies renouvelables et de récupération.*



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

FOURNIR DES OUTILS D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE

Complétant l'achat mutualisé de gaz, le groupement de commandes coordonné par le Sigeif propose divers outils pour améliorer le patrimoine bâti, cible prioritaire de l'efficacité énergétique.

Sous forme d'assistance à maîtrise d'ouvrage, ces marchés d'efficacité énergétique ont été renouvelés à la fin de l'année 2021 pour deux ans ; ils seront éventuellement reconductibles pour deux années supplémentaires fin 2023. Les adhérents ont accès à trois lots confiés à la société Inddigo, comprenant 46 prestations différentes :

- **Le premier lot (patrimoine bâti existant)** permet de réaliser un état des lieux, complété par la stratégie d'amélioration énergétique la plus pertinente.
- **Le deuxième lot (patrimoine neuf ou en rénovation lourde)** garantit la prise en compte de la performance énergétique, de la programmation du bâtiment jusqu'à sa réception et au-delà. Inddigo assure également des sessions de formation technique de haut niveau, gratuites et réservées aux membres du groupement.
- **Le troisième lot (études de faisabilité EnR, stratégies territoriales et qualité de l'air des bâtiments)** élargit le périmètre des études à d'autres volets des transitions énergétique et écologique.

Le marché comprend d'autres prestations, afin de répondre au mieux aux besoins des membres du groupement de commandes : accompagnement au décret tertiaire, schémas directeurs immobiliers énergétiques, bilan GES, schémas directeurs énergie territoriaux, étude relative aux EnR.

Par l'effet de volume, ces prestations de qualité sont proposées à un prix attractif, en passant par la procédure d'achat simple et rapide des bons de commande.

PRESTATIONS D'ASSISTANCE À MAÎTRISE D'OUVRAGE DU GROUPEMENT DE COMMANDES DU SIGEIF [MARCHÉ 2021-2025]

LOT PATRIMOINE EXISTANT

VOLET EXPLOITATION	Aide à la passation de marchés d'exploitation.
	Suivi annuel de l'exploitation – maintenance.
	Diagnostic de l'exploitation des installations thermiques.
	Mission préparatoire à l'équilibrage du réseau hydraulique de chauffage ou de bouclage d'eau.
	Conception et préparation d'un marché de travaux pour la mise en place d'une gestion technique des bâtiments (GTB).
	Mise en place d'un plan de mesurage.
VOLET MDE	Décret tertiaire et déclaration OPERAT.
	Diagnostic de performance énergétique.
	Pré-diagnostic énergétique.
	Audit énergétique.
	Thermographie.
	Programmation pluriannuelle des investissements et fonctionnement (PPIF).
	Schéma directeur immobilier énergétique.
VOLET CONCEPTION ET ASSISTANCE	Prestation de conception et d'assistance dans la réalisation de travaux de rénovation d'équipements techniques.

LOT BÂTIMENTS NEUFS OU EN RÉNOVATION LOURDE

VOLET PROGRAMMATION	Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour le lancement d'un marché global de performance.
	Assistance pour la mise en place de la modélisation des informations du bâtiment (BIM) et d'une maquette numérique.
	Assistance à la programmation.
	Assistance au choix du projet.
	Étude de faisabilité d'approvisionnement en énergie.
VOLET CONCEPTION	Accompagnement au cours des phases de la conception et dans la relation avec le maître d'œuvre.
	Simulations thermiques dynamiques (STD).

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LOT PATRIMOINE NEUF OU EN RÉNOVATION LOURDE (SUITE)

VOLET EXÉCUTION	Formations des acteurs du chantier.
	Contrôle des points-clés par visite sur chantier.
	Contrôle du bâti par thermographie post-réception.
	Thermographie.
VOLET RÉCEPTION	Suivi du fonctionnement du bâtiment après réception.
	Contrôle des performances par l'IPMVP.
	Tests et mesures avant réception.

LOT ÉTUDES DE FAISABILITÉ ENR, STRATÉGIES TERRITORIALES ET QUALITÉ DE L'AIR DES BÂTIMENTS

VOLET ÉTUDES DE FAISABILITÉ PROJETS ÉNERGIES RENOUVELABLES ET SCHÉMAS DIRECTEURS	Études de faisabilité.
	Schéma directeur énergie territorial.
	Schéma directeur de réseaux de chaleur et de froid.
VOLET BILAN GAZ À EFFET DE SERRE	Bilan gaz à effet de serre.
VOLET ÉCLAIRAGE PUBLIC	Diagnostic des installations d'éclairage public.
	Réalisation d'un schéma directeur d'aménagement lumineux.
VOLET QUALITÉ DE L'AIR INTÉRIEUR DES BÂTIMENTS ET VENTILATION	Partie réglementaire liée à la qualité de l'air intérieur (QAI), incluant avec les prestations d'évaluation des moyens d'aération, une campagne de mesure de polluants et le plan d'actions.
	Diagnostic ventilation.
	Mesure de la perméabilité (patrimoine existant ou neuf).

RÉPARTITION DES PRESTATIONS COMMANDÉES 2017 > 2022

PATRIMOINE EXISTANT

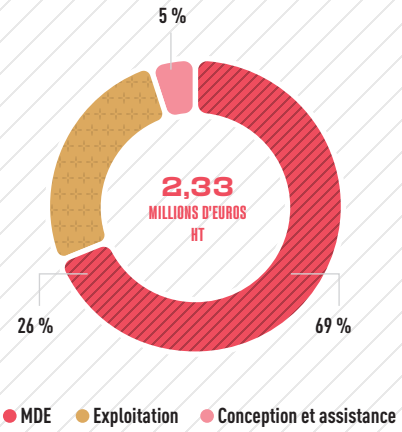

PATRIMOINE NEUF OU EN RÉNOVATION LOURDE

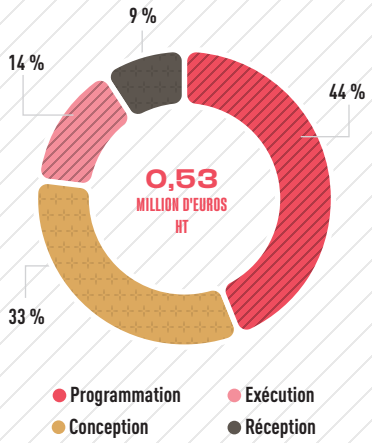

ÉTUDES DE FAISABILITÉ ENR, STRATÉGIES TERRITORIALES ET QUALITÉ DE L'AIR DES BÂTIMENTS

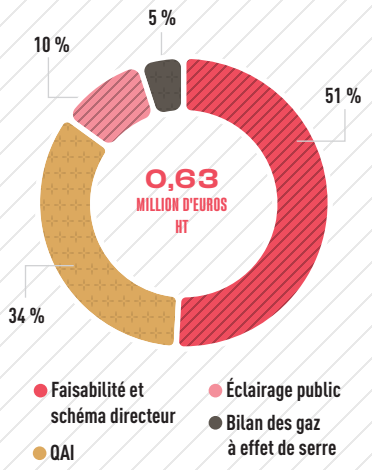

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

DES FORMATIONS POUR TOUS

Tout au long de l'année, le groupement de commandes propose des formations sur des thématiques énergétiques. Très appréciées des participants, ces sessions prennent diverses formes : webinaires, modules de formation à distance, conférences… Elles s'accompagnent de *newsletters* réalisées conjointement avec Inddigo ; quatre ont été diffusées en 2022.

Trois webinaires ont été organisés en 2022 :

- **Février 2022 :** mettre en application le décret tertiaire.
- **Juin 2022 :** les marchés d'exploitation-maintenance, leur suivi et leur renouvellement.
- **Septembre 2022 :** les contrats de performance énergétique et les marchés publics globaux de performance.

Deux autres conférences ont été réalisées. La première s'est attachée à la performance énergétique des complexes aquatiques et la seconde aux travaux prospectifs de l'Ademe, RTE et Négawatt sur l'avenir énergétique.

Enfin, sept sessions de formation au décret tertiaire, à distance pendant trois demi-journées chacune, ont été spécialement créées et menées, au bénéfice de près de 70 participants (12 maximum par session).

LE SIGEIF, PARTENAIRE DE LA PLATEFORME IDF SMART SERVICES AUPRÈS DE LA RÉGION

La Région Île-de-France a créé une plateforme de services numériques pour tous les Franciliens : IDF Smart services. Elle a pour ambition de *« simplifier la vie quotidienne de tous les Franciliens et de faire de la région parisienne un des grands pôles mondiaux d'attractivité pour y vivre, y travailler et y investir »*.



UN CONCENTRATEUR DE DONNÉES

Figurant parmi les premiers partenaires de cette plateforme, le Sigeif participe à la construction de services innovants, basés sur un concentrateur de données comme le « double » numérique de bâtiments en 3D.

Parmi les premiers services proposés en matière énergétique, IDF Smart Services propose un outil de « potentiel solaire ».

À l'automne 2022, le « potentiel solaire » a été étendu des bâtiments aux ombrières de parking.

Il évalue la capacité d'accueil d'installations solaires photovoltaïques des toitures des différents bâtiments franciliens. Pour mener de tels projets, les collectivités adhérentes peuvent demander au Sigeif un accompagnement personnalisé.





Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

VALORISER LES CEE : LE DISPOSITIF COMMUN



Depuis plusieurs années, le Sigeif et le Sipperec pilotent une solution commune de valorisation des certificats d'économies d'énergie (CEE). En 2022, le Smoys (Syndicat mixte Orge-Yvette-Seine) a rejoint ce dispositif. Les CEE sont un outil utile et vertueux pour mener des actions générant des économies significatives, tout au long de la vie des équipements installés. La cinquième période nationale des CEE (2022-2025) vise la collecte de 3 100 TWh cumac, répartis entre les CEE classiques (1 970 TWh cumac) et les CEE liés à la précarité énergétique (1 130 TWh cumac).

Le dispositif commun aux trois syndicats permet de faire converger l'intérêt de plus de 200 collectivités adhérentes. Par la mutualisation de leurs certificats, il assure une meilleure visibilité aux bénéficiaires et une rémunération intéressante sur le marché. Il s'adresse à tous les acteurs éligibles aux CEE en Île-de-France, particulièrement les collectivités adhérentes aux syndicats qui le portent. Ces dernières années, le nombre des adhérents a augmenté, démontrant l'attractivité du modèle proposé. Il témoigne aussi d'un marché des CEE à nouveau dynamique, conséquence d'un niveau d'obligations significativement renforcé pour les fournisseurs d'énergie et les distributeurs de carburant.

En 2022, sous la présidence du Pôle Énergie Île-de-France par Jean-Jacques Guillet, le Smoys a rejoint le dispositif CEE au bénéfice de ses communes adhérentes.

UN DISPOSITIF CLÉS EN MAIN

Afin de permettre un dépôt direct des CEE dans le registre national Emmy, les dossiers sont constitués avec l'aide d'un bureau d'études, le cabinet Rozo. Ce dernier est en relation avec les bénéficiaires, notamment grâce à une plateforme web dédiée au suivi des opérations. Les collectivités concernées par les CEE récupèrent 80 % de la valorisation financière, le solde assurant les frais de gestion du dispositif, en particulier l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le dépôt des CEE est une opération complexe. Aussi, pour sécuriser la valorisation de leurs certificats, les bénéficiaires ont-ils tout intérêt à déclarer, le plus en amont possible, leurs opérations d'efficacité énergétique et à rassembler les pièces justificatives nécessaires.

Dès qu'un regroupement d'opérations valorisables de plusieurs collectivités atteint 50 GWh cumac, le dossier est déposé pour validation au pôle national des CEE (PNCEE). Les certificats sont ensuite vendus au meilleur prix, au terme d'un accord passé avec la société EDE, l'acheteur sélectionné par les trois syndicats. Cet accord garantit à la fois un prix plancher, en cas de chute des prix, et des offres à prix de marché lors de fortes demandes. En 2022, environ 242 GWh cumac, dont 58 GWh cumac « précarité », ont été déposés, contre 231 GWh cumac, dont 75 GWh cumac « précarité » en 2021.

PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE

Parallèlement, des CEE dédiés à la lutte contre la précarité énergétique s'articulent autour de programmes nationaux. Il en est ainsi du service local d'intervention et de maîtrise de l'énergie (Slime), animé par le Cler (réseau pour la transition énergétique). Il recouvre aussi des CEE bonifiés lorsque les travaux d'efficacité énergétique sont effectués dans des logements occupés par des ménages en précarité énergétique, visant en particulier les bailleurs sociaux adhérant au dispositif commun.



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



INNOVATION

HYDROGÈNE : UN PROJET D'ÉCOSYSTÈME TERRITORIAL DANS LE VAL-D'OISE

Dans la continuité du projet de construction de l'unité de biométhanisation de Gennevilliers porté avec le Syctom, le Sigeif s'est rapproché d'autres syndicats techniques franciliens pour promouvoir la production d'hydrogène ou de gaz verts de deuxième génération (pyrogazéification).

Au printemps 2022, il a lancé une étude « hydrogène », avec le Sdevo (Syndicat départemental d'électricité du Val-d'Oise) et le Sigidurs (Syndicat mixte de la gestion et de l'incinération des déchets urbains), ce dernier collectant, traitant et valorisant les déchets de 59 communes du Val-d'Oise. L'étude en cours s'intéresse à l'électricité produite par l'usine d'incinération de Sarcelles, qu'exploite le Sigidurs, pour évaluer l'intérêt de sa conversion en hydrogène. Celle-ci pourrait être autoconsommée *in situ* ou valorisée à l'externe (mobilités terrestres, fluviales, aéroportuaires, industrielles). L'étude complète est attendue début 2023, la mise en œuvre pouvant intervenir dès l'année suivante, en fonction des conclusions.

UN PROJET D'UNITÉ DE MICRO-MÉTHANISATION EN ESSONNE

Le Sigeif développe également d'autres projets de méthanisation, conformément aux ambitions du volet « transition énergétique », intégré à son nouveau contrat de concession gaz. À ce titre, il réfléchit à la micro-méthanisation : la commission prospective et innovation du Sigeif a ainsi pu visiter l'unité de Carrières-sous-Poissy, exploitée par la société Tryon. Un partenariat avec le Siom de la Vallée de Chevreuse (Syndicat intercommunal des ordures ménagères) est à l'étude. Le projet de micro-méthanisation pourrait être lancé en 2023.

RÉNOVATION ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE

Impliqué de longue date dans la maîtrise de la demande d'énergie, grâce au travail de ses conseillers en énergie partagée (CEP), le Sigeif a franchi une nouvelle étape en devenant lauréat de l'appel à projets ACTEE Merisier. Il accompagne désormais 60 nouvelles communes pour les aider à piloter la rénovation énergétique des bâtiments scolaires. S'y ajoute un accompagnement dédié au décret « éco tertiaire ».

LE PROJET ACTEE MERISIER

Le Sigeif, le Sdevo et le Smoys ont été désignés lauréats de l'appel à projet ACTEE Merisier, en septembre 2021.

Porté par la FNCCR, cet appel à projets apporte un soutien financier à la mise en œuvre d'opérations d'efficacité énergétique visant en priorité des bâtiments scolaires. Il cofinance les actions suivantes :

- **Études d'aide à la décision et de maîtrise d'œuvre** pour les projets de rénovation énergétique inscrits dans le programme.
- **Acquisition d'un outil de suivi des consommations énergétiques** pour les bâtiments inscrits.
- **Recrutement d'économes de flux** pour accompagner les communes.

Au Sigeif, environ 60 communes bénéficient de cet accompagnement. Près de 200 bâtiments, essentiellement scolaires, sont concernés.

Pour accroître l'aide ACTEE, le Comité d'administration du Sigeif a alloué une part du plan d'aide du Syndicat aux études d'aide à la décision réalisées sur les bâtiments ACTEE (audits énergétiques, schémas directeurs immobiliers énergie, études d'optimisation des systèmes énergétiques…). Cette décision a significativement augmenté l'aide, qui est passée de 25 % maximum, plafonnée à 500 euros hors taxes par bâtiment, à 80 %, plafonnée à 3 000 euros hors taxes. Pour les communes, le passage à l'action s'en trouve largement facilité.

Au printemps 2022, le Sigeif a procédé au recrutement des deux économes de flux. Leur accompagnement technique, juridique et financier des communes concerne toutes les étapes de rénovation énergétique des bâtiments éligibles.

Dès leur prise de poste, ils ont organisé des réunions d'échanges avec les communes bénéficiaires pour leur présenter le dispositif, évaluer l'avancement de chaque projet, identifier les besoins en termes d'accompagnement et lever les éventuels freins à la réalisation.

Ces échanges ont permis un démarrage opérationnel rapide, qui s'est traduit par le lancement des premières études d'aide à la décision et le versement des subventions bonifiées par le Sigeif.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

CONSEIL EN ÉNERGIE PARTAGÉ

Le Sigeif propose à ses communes adhérentes de moins de 10 000 habitants un accompagnement technique de conseil en énergie partagé (CEP).

Ce dispositif permet d'aider gracieusement les petites communes à mettre en place une politique énergétique maîtrisée de leur patrimoine, grâce aux compétences d'un technicien spécialisé.

Aujourd'hui, une trentaine de communes ont adopté le dispositif CEP du Sigeif. Depuis le début, deux conseillers en énergie mènent cette mission auprès de ces communes. Le premier se consacre aux 22 communes éligibles du Val-d'Oise, le second aux 23 communes des autres départements d'Île-de-France.

RÉDUIRE LES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DU PATRIMOINE



En 2022, plusieurs communes ont bénéficié d'une mise à jour de leur bilan énergétique patrimonial, de campagnes de mesure des températures de chauffage, et d'un accompagnement spécifique à divers sujets (rénovation des équipements de chauffage et de ventilation, isolation des bâtiments, rénovation de l'éclairage public, études d'aide à la décision en amont de travaux de rénovation, aide au montage de dossiers de subventions, tel que pour la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), ou encore l'appel à projets (AAP) de la Région Île-de-France).

Prolongeant leurs missions, les conseillers ont accompagné plusieurs communes dans d'autres démarches :

- **Accompagnement spécifique au décret « éco énergie tertiaire » :** il permet aux communes de se conformer au texte réglementaire, notamment pour collecter les données des consommations énergétiques de l'année de référence et des années 2020 et 2021.
- **Accompagnement spécifique au choix du matériel éligible aux certificats d'économies d'énergie (CEE).** Plusieurs communes ont ainsi pu valoriser leurs travaux de rénovation énergétique par des CEE, notamment via le remplacement de menuiseries et de chaudières, l'isolation ou encore la rénovation du parc d'éclairage public.
- **Expérimentation du conseil en énergie intercommunal (CEi),** lancée avec la communauté de communes Carnelle Pays de France.

L'accès au logiciel Vertuoz proposé par l'Ademe a pris fin en juin 2022. En remplacement, le programme ACTEE Merisier a permis d'acquérir un nouveau logiciel de suivi des consommations énergétiques : N'gage d'Énergisme.

Cet outil est proposé aux communes du programme ACTEE sous forme de licences, pour une mise en place en 2023.

ÉVOLUTION DES CONSOMMATIONS ÉNERGÉTIQUES DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC POUR UNE COMMUNE CEP, QUI A RÉALISÉ DES TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE DU PARC D'ÉCLAIRAGE PUBLIC EN 2022

LES TRAVAUX RÉALISÉS SE TRADUISENT PAR UNE ÉCONOMIE DE 14 200 EUROS EN 2022

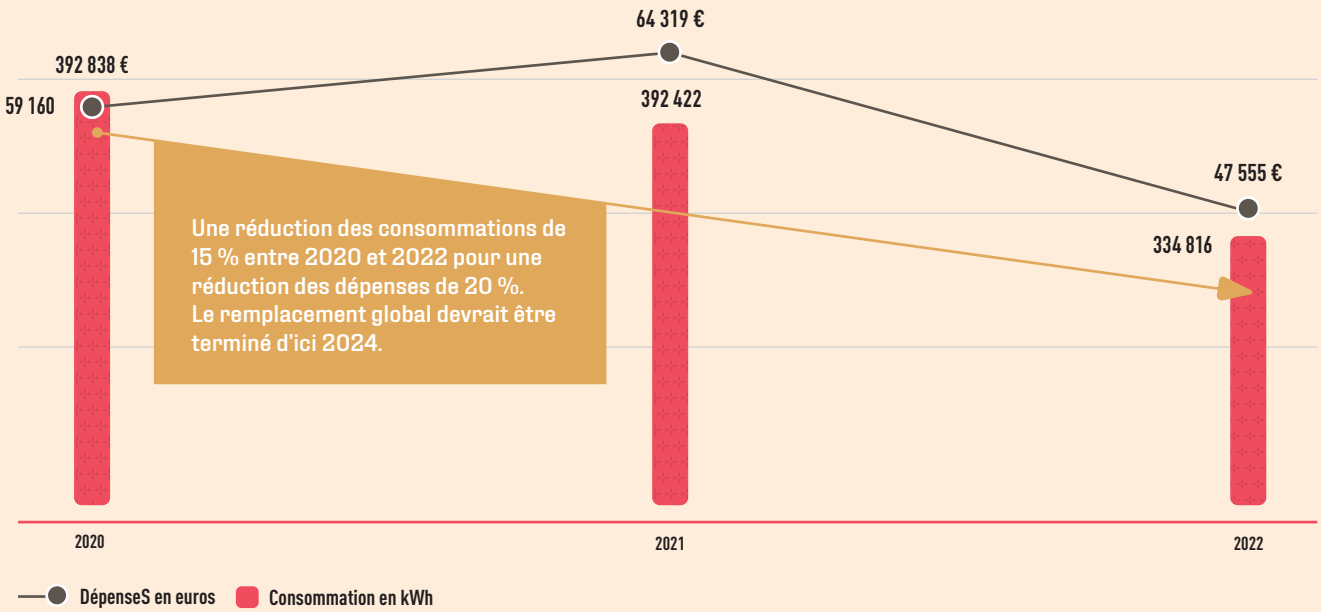

Cette réduction des consommations de l'éclairage public est due à une extinction nocturne partielle (1 mât sur 2) dans quelques rues. Une rénovation du parc de l'éclairage public afin de le passer en LED est en cours.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

CEP

Le dispositif conseil en énergie partagé (CEP) du Sigeif aide, sans contrepartie financière, les communes de moins de 10 000 habitants à mettre en place une politique énergétique maîtrisée de leur patrimoine communal.

45 COMMUNES
ÉLIGIBLES AU DISPOSITIF

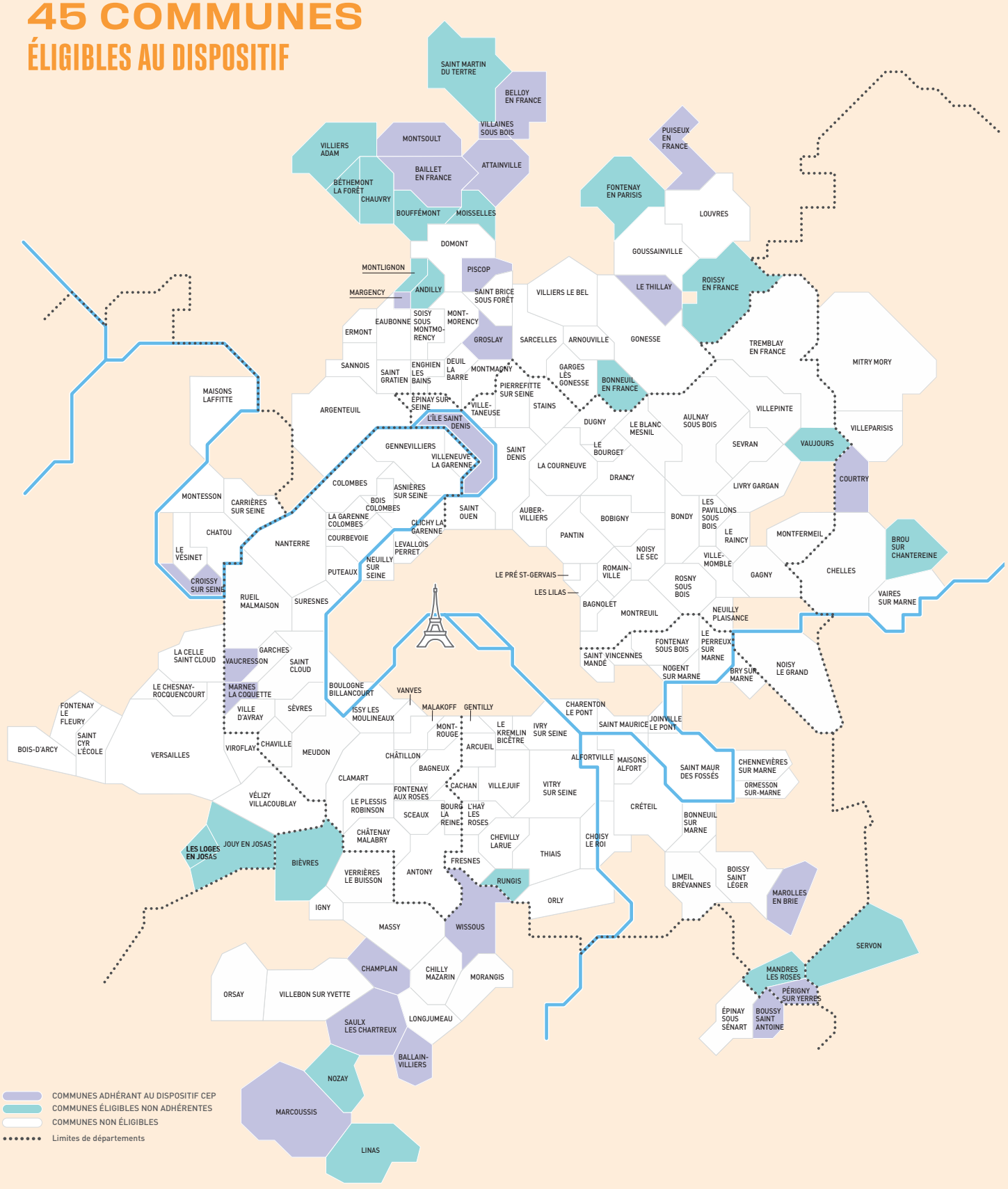

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



GROUPEMENT DE COMMANDES GAZ

ACHETER LE GAZ AUX MEILLEURES CONDITIONS

Le Sigeif est coordonnateur d'un groupement de commandes de fourniture de gaz, pour le compte de 482 entités publiques ou para-publiques regroupant 12 150 sites. De l'ordre de 3,2 TWh annuels, leur consommation fait du Syndicat un des premiers acheteurs publics de gaz dans le marché français. Qu'il s'agisse des marchés attribués ou du contexte géopolitique mondial et de ses impacts sur les prix, 2022 a été une année très complexe et, probablement, de transition. Arrivés à échéance à la fin de l'année, les marchés de fourniture en gaz ont fait l'objet de nouvelles attributions, en juin 2022, pour la période du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2025.

DES MARCHÉS OPTIMISÉS DANS UN CONTEXTE BOULEVERSÉ

Face aux tensions géopolitiques et aux difficultés d'approvisionnement, le renouvellement des marchés de fourniture en gaz s'est accompagné de nouvelles mesures pour protéger les membres, garantir la meilleure concurrence et obtenir une plus grande souplesse d'exécution.

La flexibilité a été accrue : désormais, il est possible d'accueillir des sites non prévus initialement en cours de marché, à hauteur de 5 % du volume global. C'est une avancée très significative : en 2022, plusieurs marchés publics ou privés ont exclu toute flexibilité de leur contrat afin de pouvoir obtenir des offres de la part des fournisseurs.

LE GROUPEMENT DE COMMANDES EN QUELQUES CHIFFRES

12 150
sites

3,2 TWh/AN

dont

580 GWh
Petit sites

715 GWh
Grands sites communaux

780 GWh
Établissements d'enseignement et de formation

305 GWh
Établissements de santé

810 GWh
Bailleurs sociaux

Ensuite, le groupement de commandes n'intègre pas d'engagement de consommation avec une cible et un seuil de tolérance (par exemple, 100 GWh/an, avec un seuil de +/- 10 % de ce volume). Là encore, c'est une différence de taille, par rapport à d'autres contrats.

Enfin, le Sigeif a veillé à garantir aux membres une bonne visibilité de leur facture pour faciliter leur planification budgétaire, tout en assurant une gestion active du risque lié aux achats. À cet effet, l'ensemble des lots a été traité avec un prix ferme construit progressivement, au fil des mois.

Établi chaque année, ce prix résulte d'une procédure d'achat fractionné en une dizaine d'ordres d'achat (dite « multi-clics »), qui lisse le risque et évite d'être contraint d'acheter au mauvais moment.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

GROUPEMENT DE COMMANDES

Via son groupement de commandes, le S[illegible] ou privés d'Île-de-France (12 150 points [illegible]) la possibilité d'accéder à la fourniture de gaz naturel et de servi[illegible] ans, les adhérents au groupement de commandes ont bénéficié de tarifs optimisés et de services associés. Sont également proposées 46 prestations de conseils d'efficacité énergétique, ainsi qu'en énergie renouvelable, pour accompagner les membres du groupement dans leur transition énergétique.

COMMUNES ADHÉRENTES
au 31/12/2022

COMMUNES HORS CARTE

SEINE-ET-MARNE
- Bailly-Romainvilliers
- Champs-sur-Marne
- Chessy
- Coupvray
- Gournay-sur-Marne
- La Grande-Paroisse
- Magny-le-Hongre
- Moissy-Cramayel
- Montry
- Nemours
- Salins
- Savigny-le-Temple
- Serris
- Thomery
- Torcy

YVELINES
- Cernay-la-Ville
- Maurepas
- Orgeval
- Plaisir
- Villennes-sur-Seine

ESSONNE
- Avrainville
- Boissy-sous-Saint-Yon
- Bondoufle
- Bruyères-le-Châtel
- Cheptainville
- La Ferté-Alais
- Fontenay-lès-Briis
- Itteville
- Janville-sur-Juine
- Lardy
- Limours
- Marolles-en-Hurepoix
- Milly-la-Forêt
- Morigny-Champigny
- La Norville
- Ollainville
- Saint-Germain-lès-Arpajon
- Saint-Pierre-du-Perray
- Saint-Yon
- Villabé

VAL-D'OISE
- Cergy
- Taverny
- Vauréal

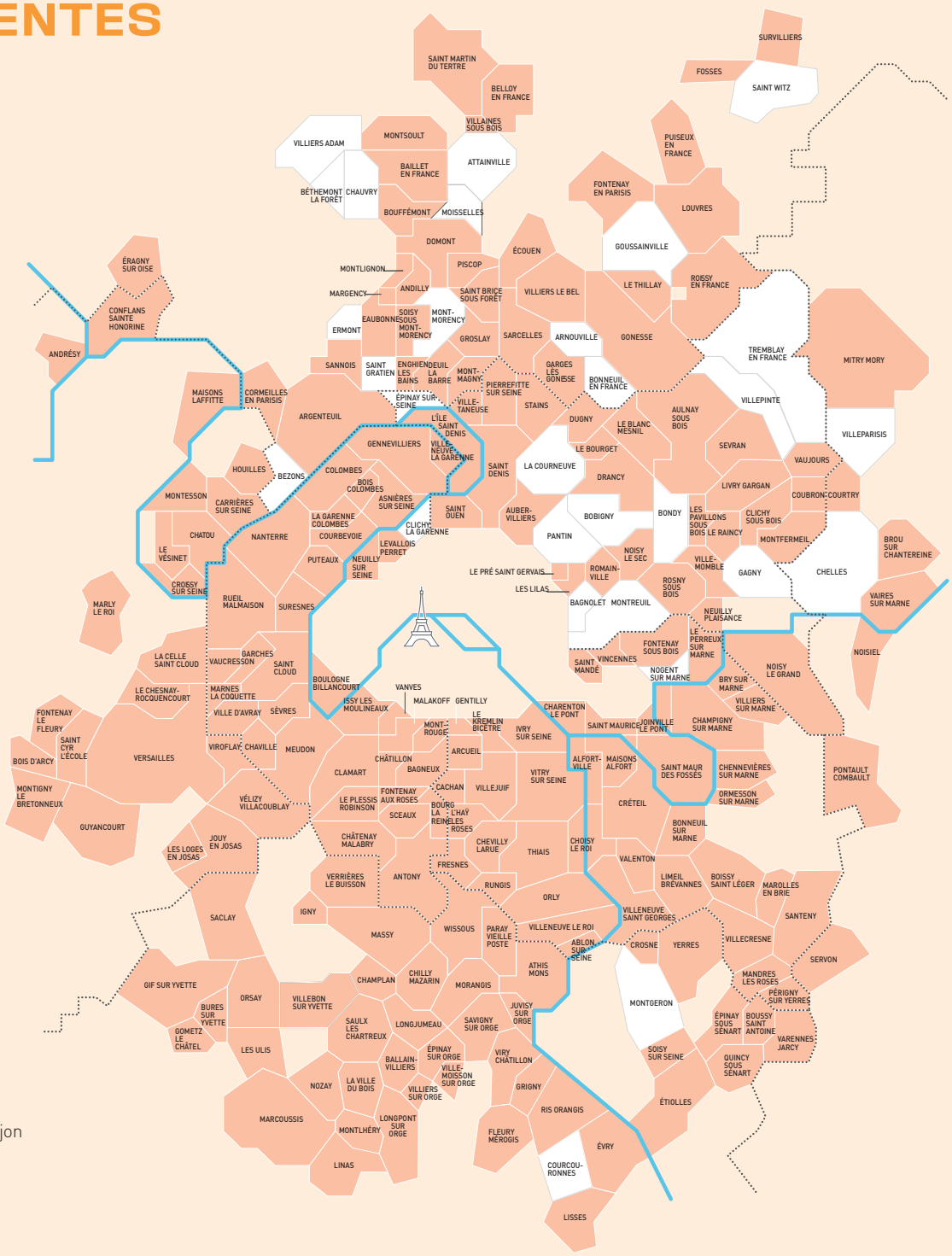

COMMUNES ADHÉRENTES DU GROUPEMENT DE COMMANDES
COMMUNES DU SIGEIF NON ADHÉRENTES
Limites de départements

(voir en p. 150, la liste complète des membres du groupement de commandes)

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



Des prises de position sont réalisées régulièrement, avec pour chaque ordre d'achat une décision dans des délais extrêmement courts, pouvant aller jusqu'à l'achat instantané d'une offre par téléphone, avec les équipes conseils des fournisseurs. Ainsi, durant l'année 2022, les membres ont pu bénéficier d'un prix de la molécule de gaz particulièrement optimisé de 16,04 euros/MWh, alors que le marché de court terme était en moyenne à 103 euros/MWh, soit près de 87 euros/MWh d'écart.

Pour les livraisons de gaz prévues en 2023, les prises de position se sont étalées entre juin et mi-décembre 2022, avec cinq ordres d'achat et un prix final de 125 euros/MWh. Ce prix reflète des conditions de marché très difficiles, avec une explosion des cours liée à l'invasion de l'Ukraine par la Russie, qui a frappé tous les acheteurs d'énergie, publics comme privés.

Le groupement de commandes gaz, de plusieurs membres en difficulté pour maintenir ouverts leurs piscines ou leurs centres aquatiques, face à la défaillance de leur prestataire, de les approvisionner en urgence en gaz à des conditions financières exceptionnelles.

CONNAISSANCE DU MARCHÉ ET RÉACTIVITÉ, CLÉS D'UN ACHAT EFFICACE

Dans un domaine aussi évolutif que l'énergie, l'acheteur est tenu de s'informer en permanence de l'état du marché afin d'optimiser ses achats. Aussi, le Sigeif organise-t-il régulièrement des sessions d'information pour les membres de son groupement.

Y sont exposées et discutées les grandes évolutions des marchés (allotissement, processus d'achat, biométhane, etc.). Une fois les marchés attribués, le Sigeif assure une présence permanente, destinée à observer leur mise en place et leur suivi (processus de changement de fournisseur, facturation, etc.).

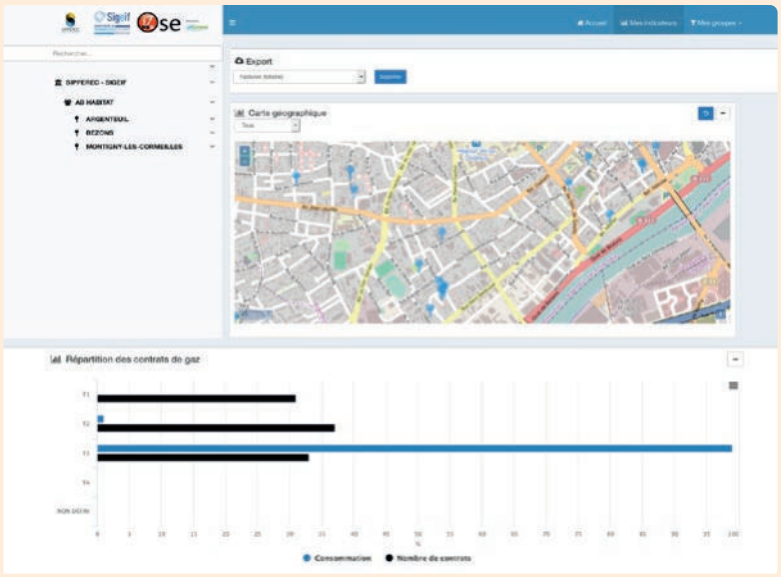

SUIVRE LES CONSOMMATIONS ET LES DÉPENSES DE GAZ

Les membres du groupement de commandes du Sigeif peuvent suivre très précisément leurs consommations et leurs dépenses en gaz. Les fournisseurs envoient chaque mois sur simple demande un fichier de type Excel synthétisant la facturation des trente derniers jours.

Chaque année, un fichier regroupant tous les éléments de facturation et de consommation de l'année civile précédente est transmis.

Les membres peuvent également utiliser de nombreux logiciels ou des plateformes disponibles, à titre gratuit ou payant. En 2023, le Sigeif les orientera vers les solutions les plus adaptées à leurs besoins.

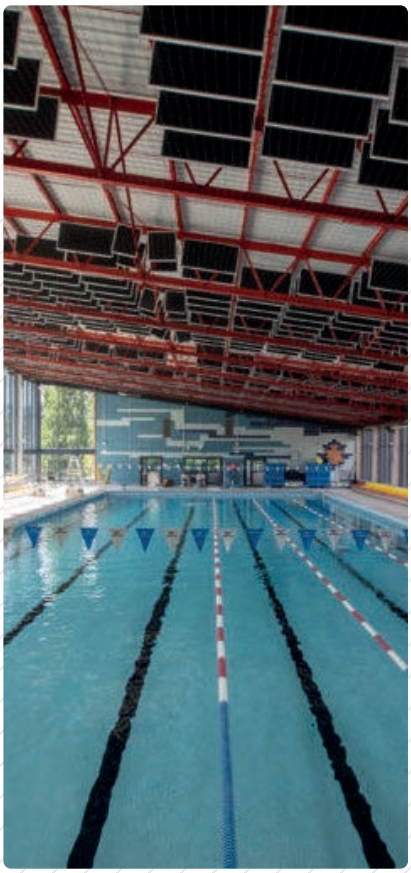

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Parallèlement, le Sigeif intervient dans des colloques dédiés aux achats d'énergie, participe à différents groupes de travail thématiques (Amorce, FNCCR, CLEEE, etc.) et entretient des contacts réguliers avec des acheteurs publics de dimension nationale, confrontés aux mêmes problématiques, comme la centrale d'achats Ugap, la direction des achats de l'État (DAE) ou UniHA (acheteurs hospitaliers), et aussi des acheteurs privés multi-sites (grande distribution, hôtellerie…).

Le Sigeif assure une veille quotidienne des marchés gaziers et des évolutions réglementaires (réponse aux consultations de la CRE, études d'impact…).

Il s'appuie également sur l'expertise du cabinet de conseils Eleneo pour définir sa stratégie, par un suivi en continu des marchés gaziers.

Enfin, le travail de *sourcing*, qu'il mène auprès des opérateurs du secteur gazier, lui permet d'optimiser en permanence ses décisions, tout en suscitant la meilleure concurrence possible. Commencé en 2021, cet important travail s'est poursuivi en 2022 et a permis l'attribution des trois marchés de fourniture de la période 2023-2025.

De nombreuses évolutions ont été en réaction à la situation internationale et aux mouvements des marchés gaziers ; le Sigeif s'est donc adapté à ce contexte.

Les membres ont un accès continu à toutes les informations relatives au groupement de commandes : pièces de marchés, montants des abonnements, prix du gaz, actualités, invitations, etc.), grâce à un site Internet dédié, **www.achat-gaz.fr.**

WWW.ACHAT-GAZ.FR, UN SITE DÉDIÉ AU GROUPEMENT DE COMMANDES

Véritable plateforme de communication du groupement de commandes gaz et efficacité énergétique, ce site s'enrichit régulièrement de nouveaux services et d'une mise à jour régulière. Un espace dédié à l'efficacité énergétique (actualités, webinaires, évènements, *newsletters*, modes d'emploi des marchés), animé par Inddigo, a été créé en 2022.





Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



« En 2022, les opérations retenues totalisent 15,8 km de lignes aériennes multi-réseaux, pour un investissement représentant 11 millions d'euros hors taxes. »

ENFOUISSEMENT DES LIGNES ÉLECTRIQUES AÉRIENNES

SECURITÉ ET ESTHÉTIQUE

Depuis plus de vingt ans, le Sigeif coordonne et conduit des travaux d'enfouissement des réseaux électriques de distribution publique basse tension, d'éclairage public et de communications électroniques. Il contribue ainsi à la modernisation comme à la sécurisation des réseaux, et œuvre pour un paysage urbain sans lignes ni branchements disgracieux.

En 2022, le Syndicat a procédé à 29 opérations de travaux d'enfouissement, finançant la part dédiée au réseau de distribution d'électricité, à hauteur de 40 % de leur montant hors taxes, déduction faite de la participation du concessionnaire Enedis. Liée aux initiatives communales, la participation du Syndicat s'élève à 608 368 euros, pour un investissement total de 2,49 millions d'euros hors taxes.

LE PROGRAMME 2022

Signée par le Sigeif et Enedis, la convention particulière annexée au cahier des charges garantit les taux de participation du concessionnaire (40 % ou 50 %), le volume financier de son engagement (enveloppe révisable de 1,9 million d'euros, en valeur 2019) et la bonification de sa contribution, lorsqu'un programme d'enfouissement contribue à la suppression du réseau en fils nus, le plus fragile et responsable d'incidents récurrents. Elle détermine aussi les modalités de fonctionnement et de suivi des programmes de travaux.

RECONDUCTION DU PLAN D'AIDE EN 2022

En octobre 2020, le Comité du Sigeif a décidé de contribuer à l'effort national de relance économique, en débloquant un plan d'investissement exceptionnel de trois millions d'euros pour les programmes d'enfouissement des lignes aériennes électriques des années 2020 et 2021, dont l'exécution s'est poursuivie en 2022 (prise en charge intégrale des travaux liés au réseau de distribution d'électricité par le Sigeif).

S'y ajoute un million d'euros pour des opérations d'efficacité énergétique des bâtiments, les subventions accordées étant cumulables, à hauteur de 80 %, auprès d'autres financeurs publics.



INVESTISSEMENT : ÉVOLUTION DE LA REDEVANCE

EN MILLIERS D'EUROS

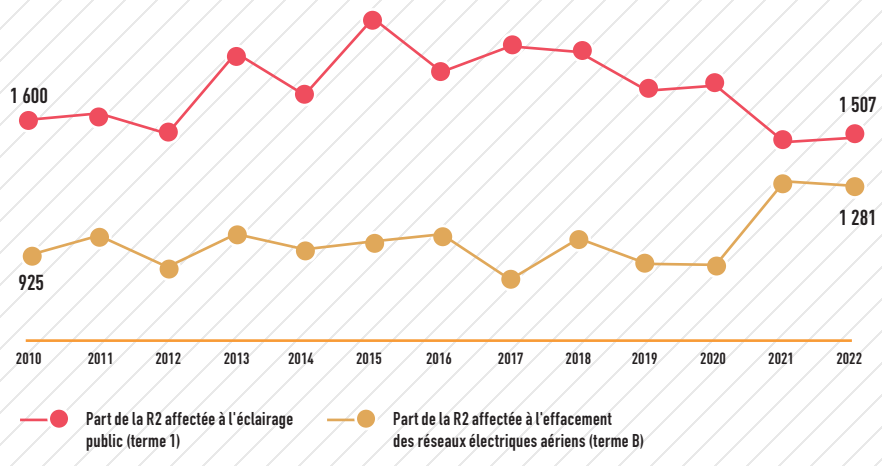

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LES ACCORDS CONCLUS ENTRE LE SIGEIF ET ENEDIS

2020-2024

En accompagnement du contrat de concession, le Sigeif et Enedis ont reconduit leur partenariat de sécurisation et d'amélioration esthétique des ouvrages. Applicable depuis 2020, cet accord précise les dispositions prévues par les articles 8 et 4 de l'annexe 1 du contrat de concession.



Les modalités de fonctionnement et de suivi des programmes annuels de travaux sont réaffirmées.

Lorsque le Sigeif assure la maîtrise d'ouvrage des travaux destinés à l'amélioration esthétique des ouvrages concédés, il peut bénéficier d'une participation financière d'Enedis. Le volume financier de l'engagement du concessionnaire (enveloppe révisable de 1,9 million d'euros hors taxes, en valeur 2019) et les taux de participation aux travaux (40 % ou 50 % à l'intérieur des « zones protégées », c'est-à-dire les zones de protection du patrimoine, les sites classés ou inscrits) ont été reconduits. Il en va de même pour l'engagement spécifique à la ville de Versailles, avec une enveloppe financière maximale annuelle également allouée par Enedis. Enfin, les opérations du Sigeif contribuant à la sécurisation des ouvrages (enfouissement de certaines lignes aériennes en fils conducteurs nus, à fort taux d'incidents) seront valorisées grâce à une participation financière complémentaire de 40 %.

Par ailleurs, la convention définit les modalités d'instruction et d'exécution des programmes de travaux d'enfouissement. Avec le Sigeif, cet accord pérennise la prise en compte des programmes pluriannuels de voirie. À son issue, la commission de suivi du cahier des charges devra se prononcer sur la prorogation, pour une durée identique et aux mêmes conditions, de la convention, sans excéder la durée du contrat de concession.

TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT

MAÎTRISE D'OUVRAGE

PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES OPÉRATIONS ENGAGÉES EN 2022

NOMBRE D'OPÉRATIONS	46
NOMBRE DE COMMUNES	25
INVESTISSEMENT (€ HT)	4 842 306
PARTICIPATION D'ENEDIS, AU TITRE DE L'ARTICLE 8 (€)	1 997 013
PARTICIPATION D'ENEDIS, AU TITRE DE LA RÉSORPTION DU RÉSEAU NU À FORT RISQUE D'INCIDENTS (€)	300 000
PARTICIPATION DU SIGEIF (€)	1 251 929
PARTICIPATION DES COMMUNES OU AUTRES (€)	1 293 364
TOTAL (€ HT)	4 842 306
LONGUEUR DES LIGNES AÉRIENNES DÉPOSÉES (M)	15 817
LONGUEUR DES CANALISATIONS CONSTRUITES (M)	15 503
COÛT MOYEN D'ENFOUISSEMENT (€/M DÉPOSÉ)	306

UNE ENVELOPPE DE 4,84 MILLIONS D'EUROS

La commission de suivi de juin 2022 a adopté une enveloppe budgétaire prévisionnelle de 4 842 306 euros hors taxes, la participation du concessionnaire s'établissant à 2 297 013 euros : 1 997 013 euros, au titre de l'article 8, et 300 000 euros, au titre de la résorption du réseau nu à fort risque d'incidents. Le linéaire de lignes aériennes déposées est estimé à 15,8 km, soit un coût moyen de 306 euros le mètre linéaire, branchements des particuliers inclus.

En 2022, 46 nouvelles opérations ont été décidées, toutes sous maîtrise d'ouvrage complète du Sigeif.

Un programme spécifique est mené à Versailles, avec 4 opérations, pour un coût total de 245 000 euros hors taxes.

Le Syndicat coordonne ces travaux avec ceux de ses communes adhérentes et des établissements publics, répartis dans sept départements.

15,8 KM de lignes aériennes enfouis

Les supports des lignes électriques aériennes accueillent généralement d'autres types de réseaux : éclairage public, avec ses lanternes, voire, plus proches du sol, des traverses horizontales supportant des câbles dédiés aux communications électroniques. L'effacement des lignes aériennes requiert donc une coordination avec l'ensemble des opérateurs en charge de ces ouvrages. Pour mener de manière souple et réactive ces différents programmes d'enfouissement et faciliter la coordination des travaux, le Sigeif s'est doté d'un ensemble d'accords-cadres à bons de commande, dont certains en groupement avec Enedis.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

SYNCOM, POUR SUIVRE EN TEMPS RÉEL LES TRAVAUX DE VOIRIE

Créée en 1993 par le Sigeif, le Sedif et le Sipperec, cette association regroupe 271 collectivités, adhérant directement ou via un EPCI ou un EPT, et propose des services de centralisation et de mutualisation de données liées aux travaux de voirie ou sur réseaux via un portail cartographique.

Depuis 2020, la présidence tournante est assurée par le représentant du Sigeif, Éric Schindler, délégué de la ville de Neuilly-sur-Seine.

Le site Internet de Syncom permet aux collectivités adhérentes de suivre en temps réel les travaux sur le domaine public, les déclarations de projet de travaux (DT) et les déclarations d'intention de commencement de travaux (DICT) émises sur leur territoire.

Ces informations proviennent des délégataires (Enedis, GRDF et Vedif, filiale de Veolia) et des syndicats intercommunaux membres de l'association, ainsi que de Protys, prestataire d'appui aux déclarations de travaux en ligne.

En 2022, environ 40 000 informations relatives aux chantiers, dont presque 20 000 DT ou DICT, ont été communiquées aux collectivités grâce au site Internet.

Par ailleurs, Syncom mutualise les fonds de plans topographiques de corps de rue entre collectivités et opérateurs de réseaux, ainsi que des données de caractérisation des enrobés (amiante et hydrocarbures aromatiques polycycliques) et des données « métiers » propres au domaine public (bornes incendie, mobilier urbain, végétation…).

Mis en œuvre via une plateforme informatique spécifique, ce nouveau service génère des économies chez les maîtres d'ouvrage et les exploitants de réseaux adhérents de l'association.

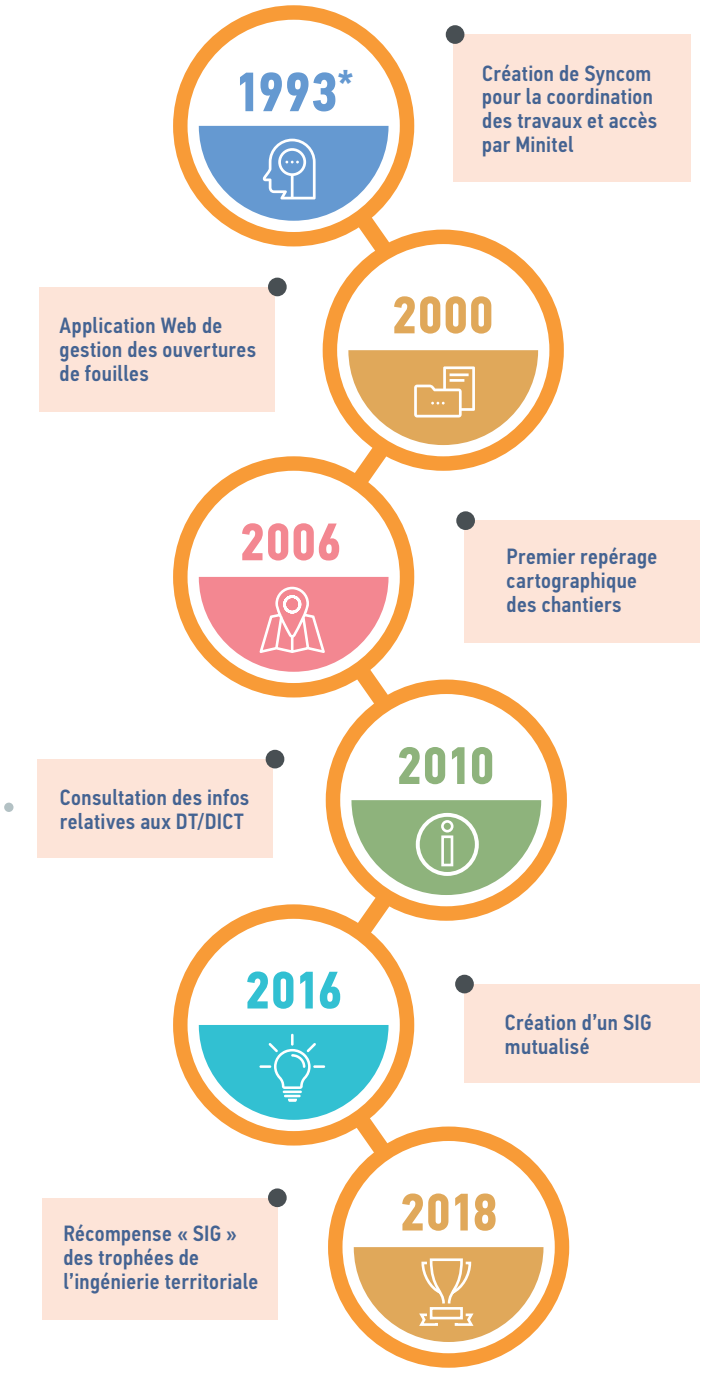

** Dès 1987, l'outil « coordination des travaux », intitulé Syncom, et accessible par le Minitel, est lancé à l'initiative de Jean-Jacques Guillet, président du Sigeif, pour les communes membres du Syndicat. En 1993, les présidents du Sigeif, du Sedif et du Sipperec ont créé l'association Syncom pour étendre ce service aux territoires des trois syndicats.*

MEMBRES REPRÉSENTANT LE SIGEIF AU SEIN DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

Éric SCHINDLER
NEUILLY-SUR-SEINE
Walid BEN M'HENNI
NOISY-LE-GRAND

Tél. 01 44 13 92 44
contact@syncom.fr
www.syncom.fr

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

SYNCOM ET LE TERRITOIRE AU 31/12/2022

Au total, 271 collectivités ont bénéficié des services de l'association en 2022, par une adhésion directe ou celle de l'établissement public territorial (Grand Paris Seine Ouest, ou Grand Orly Seine Bièvre), ou syndicat intercommunal (Sey 78) auquel elles sont rattachées.

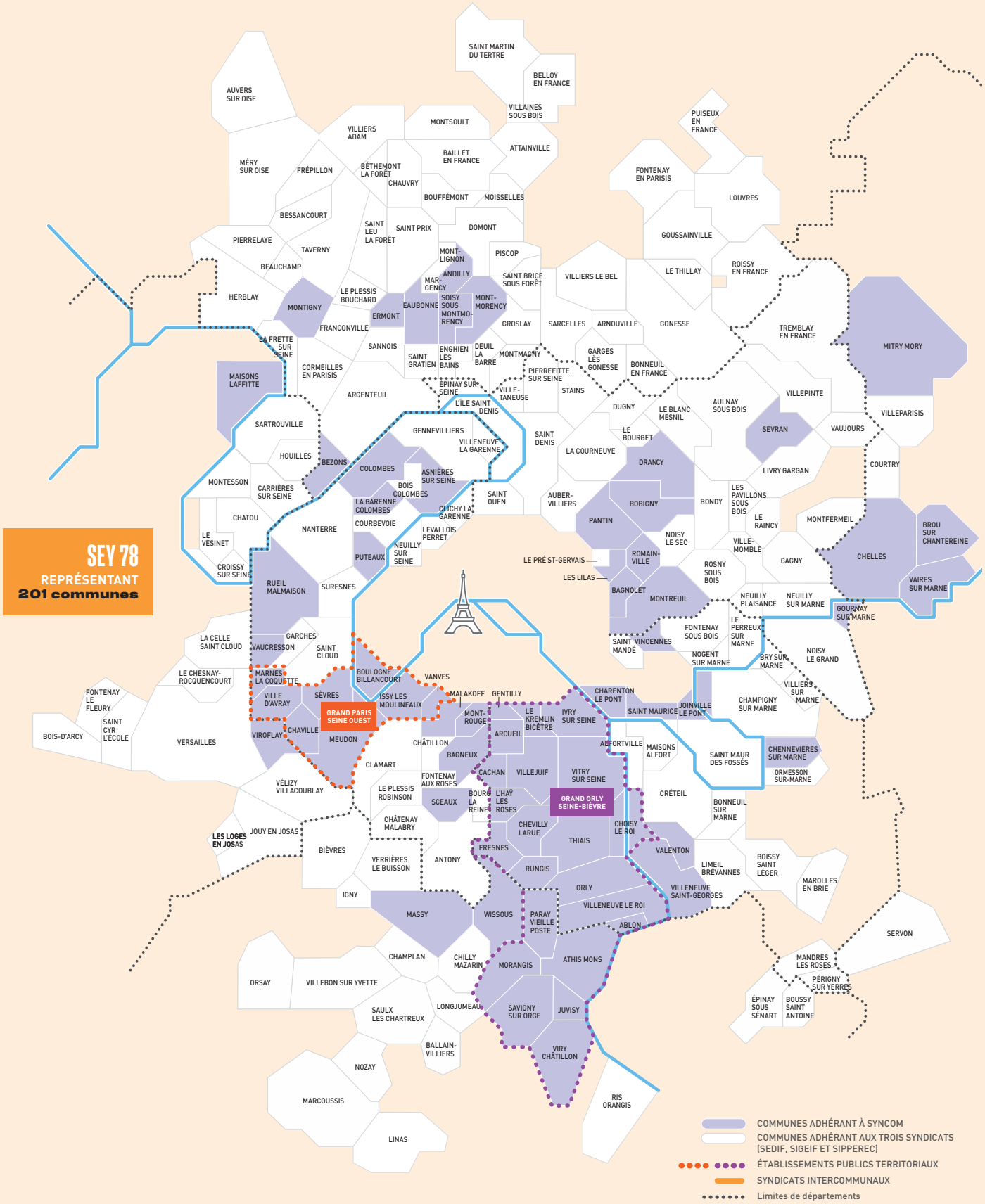

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

FINANCEMENT DES TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DU RÉSEAU BT

PROGRAMME PRÉVISIONNEL 2022

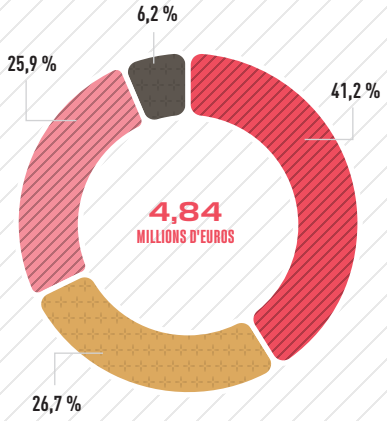



Ces marchés sont en général conclus pour quatre ans, au terme de consultations publiques. Au titre du programme prévisionnel des opérations engagées en 2022, toutes les opérations d'enfouissement des lignes électriques font l'objet d'une coordination.

15,8 KM DE LIGNES AÉRIENNES ENFOUIES

Suivant la spécificité de chaque opération, le financement des travaux est réparti entre les différents maîtres d'ouvrage : commune, Sigeif, et/ou communauté d'agglomération et maîtres d'ouvrage privés, tels Enedis ou les entreprises titulaires d'un contrat de partenariat public-privé (PPP).

En 2022, les opérations retenues totalisent 15,8 km de lignes aériennes multi-réseaux, pour un investissement représentant 11 millions d'euros hors taxes, dont : 4,84 millions d'euros pour le réseau électrique de distribution publique et 6,16 millions d'euros pour les autres réseaux.





4,84 millions d'euros
pour le réseau électrique de distribution publique

6,16 millions d'euros
pour les autres réseaux

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR UNE MEILLEURE COORDINATION DES TRAVAUX

Enedis et le Sigeif ont signé une convention constitutive de groupement de commandes pour la coordination des études et des travaux de renouvellement et d'enfouissement des réseaux électriques. Un marché a été attribué en juin 2022. Quand des travaux se situent à l'intersection des emprises respectives du Syndicat et du gestionnaire de réseaux, une tranchée unique est réalisée par l'entreprise titulaire du marché groupé.

DÉVELOPPEMENT ET QUALITÉ DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Le Sigeif contribue à la modernisation et à la sobriété énergétique de l'éclairage public des 66 collectivités adhérant à la compétence électricité. En 2022, son concours s'est élevé à un peu plus de 1,5 million d'euros, délivrés à 54 communes. Cette somme correspond à 11,3 % du montant hors taxes des travaux mandatés en 2021, soit 13,3 millions d'euros, contre 13 durant l'exercice précédent. La diminution de la contribution observée ces dernières années est liée au plafonnement à 4 euros par habitant, imposé par Enedis dans le cadre des négociations du contrat de concession signé en octobre 2019.



COMMUNICATIONS ÉLECTRONIQUES ET RÉSEAUX D'ÉLECTRICITÉ

Les procédures d'enfouissement des réseaux de communications électroniques et l'utilisation des réseaux électriques comme supports sont encadrées par la loi.



MUTUALISATION DES TRAVAUX

En cas d'enfouissement de réseaux aériens d'électricité en présence d'appuis communs, tout opérateur de communications électroniques doit procéder au remplacement de la totalité de sa ligne aérienne, en utilisant la partie de la tranchée aménagée à cet effet par la collectivité ou le Syndicat. L'opérateur doit prendre à sa charge le coût du câblage correspondant, assorti d'une participation de 20 % du coût de la tranchée nécessaire à l'enfouissement de la ligne électrique et de la ligne de communications électroniques.

L'article L. 2224-35 du CGCT invite les parties – collectivité territoriale et opérateur – à établir une convention qui fixe les modalités de déploiement et d'occupation de l'ouvrage partagé, ainsi que les responsabilités, le régime de propriété et la participation financière de chacun.

APPUIS COMMUNS POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE

Un opérateur de réseau de communications électroniques peut utiliser des supports du réseau de distribution d'électricité comme « appuis communs ».

Conformément à l'article L. 45-9 du Code des postes et des communications électroniques, cette facilité est encadrée par l'article 3 du contrat de concession avec Enedis.

En pratique, une convention, le plus souvent tripartite, est conclue entre le Sigeif, Enedis et l'opérateur. Celui-ci peut alors déployer la fibre optique en utilisant les supports du réseau électrique, sous réserve de ne pas porter atteinte au bon fonctionnement du service public concédé.

Ces règles évitent ainsi tout déploiement « sauvage » et garantissent la possibilité, pour le Syndicat, de déposer ses lignes aériennes.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE



Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

ANNEXES

- Membres du Comité d'administration.
- Longueurs des réseaux de gaz et d'électricité et énergies acheminées.
- Membres du groupement de commandes gaz.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

MEMBRES DU COMITÉ D'ADMINISTRATION

DES COLLECTIVITÉS ADHÉRENTES DU SIGEIF AU 31 DÉCEMBRE 2022

Délégué titulaire
Délégué suppléant

ALFORTVILLE
Julien Boudin
Catherine de Rasilly

ANDILLY
Cyril Debel
Philippe Feugère

ANTONY
Maryse Lemmet
Lynda El Mezoued

ARCUEIL (1)
Antoine Pelhuche
François Loscheider

ARGENTEUIL
Jean-François Ploteau
Tania De Azevedo

ARNOUVILLE
Alain Durand
Christophe Piegza

ASNIÈRES-SUR-SEINE
Thomas Doublic
Frédéric Sitbon

ATTAINVILLE
Didier Cubeau
Yves Citerne

AUBERVILLIERS
Michel Hadji-Gavril
Pierre Sack

AULNAY-SOUS-BOIS
Fouad El Kouradi
Daouda Sanogo

BAGNEUX
Agnès Balseca
Farid Housni

BAGNOLET
Édouard Denouel
Jean-Claude Oliva

BAILLET-EN-FRANCE
Christiane Aknouche
Vincent Bryche

BALLAINVILLIERS (2)
Jean-Arnaud Mormont
Marie-Claude Fargeot

BELLOY-EN-FRANCE
Jean-Marie Bontemps
Aline Caron

BÉTHEMONT-LA-FORÊT
Didier Dagonet
Sophie Papon

BIÈVRES
Paul Parent
Anne Pelletier-Le Barbier

LE BLANC-MESNIL
Jean-Philippe Ranquet
Jacky Viltart

BOBIGNY
Véronique Balhadère
Frédéric Fioletti

BOIS-COLOMBES
Sylvie Mariaud
Jérémie Ribeyre

BOIS-D'ARCY
Jérémy Demassiet
Christian Robieux

BOISSY-SAINT-LÉGER
Évelyne Baumont
Thierry Vasse

BONDY
Smaïla Camara
Alison Poncet

BONNEUIL-EN-FRANCE
Claude Bonnet
Bernard Bregeat

BONNEUIL-SUR-MARNE
Marouane Kadi
Mehdi Mebeida

BOUFFÉMONT
Pascal Tessé
Joëlle Potier

BOULOGNE-BILLANCOURT
Béatrice Belliard
Alain Mathioudakis

BOURG-LA-REINE
Tristan Legendre
Cédric Nicolas

LE BOURGET
Denis Desrumaux
Abderrazak Fadili

BOUSSY-SAINT-ANTOINE
Nathalie Falgueyrac
Christine Cotte

BROU-SUR-CHANTEREINE
Frantz Edmond
Franck Fialho

BRY-SUR-MARNE
Pierre Leclerc
Augustin Kunga

CACHAN (1)
David Petiot
Thomas Kekenbosch

CARRIÈRES-SUR-SEINE
Jean-Pierre Valentin
Florent Daniel

LA CELLE-SAINT-CLOUD
Richard Lejeune
Jean-Christian Schnell

CHAMPLAN (2)
Arthur Yoro
Antonio Alves Monteiro

CHARENTON-LE-PONT
Marie-Hélène Magne
Aurélia Girard

CHÂTENAY-MALABRY
Marc Feugère
Philippe Amram

CHÂTILLON
Jean-Pierre Ferré
Marine Cavillon

CHATOU
Vincent Grzeczkowicz
Emmanuel Loevenbruck

CHAUVRY
Jacques Delaune
Olivier Robinot

CHAVILLE
Jean-Jacques Guillet
Pierre Dubarry de la Salle

CHELLES
Jacques Philippon
Christian Couturier

CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE
Richard Della-Mussia
Didier Tremoureux

LE CHESNAY-ROCQUENCOURT
Frédéric Rospini-Clerici
Claude Jorio

CHEVILLY-LARUE (1)
Laurent Taupin
Philippe Komorowski

CHILLY-MAZARIN
Jean-Claude Deliancourt
Armando Sousa

CHOISY-LE-ROI (1)
El Arbi Chirrane
Frédéric Druart

CLAMART
Pierre Crespi
Yves Sérié

CLICHY-LA-GARENNE
Sébastien Renault
Adrien Deudon

COLOMBES
Nagète Maatougui
Perrine Tricard

COURBEVOIE
Éric Cesari
Stéphanie Soares

LA COURNEUVE
Bacar Soilihi
Dalila Aoudia

COURTRY
Abdelouabe Chentouf
Dominique Davion

CRÉTEIL
Jean-François Dufeu
Alain Dukan

CROISSY-SUR-SEINE
Thierry Bonnet
Hanane Bengualou

DEUIL-LA-BARRE
Béatrice Bringer
Alain Chabanel

DOMONT
Jérôme Stemplewski
Éric Ponchard

DRANCY
Jean-Luc Millard
Odette Mendes

DUGNY
Dominique Gaulon
Paola Melica

EAUBONNE
Quentin Dufour
Sylvaine Boussuard-Le Cren

ENGHIEN-LES-BAINS
Georges Joly
Samuel Elong Ndame

ÉPINAY-SOUS-SÉNART
Emmanuel Gauvry
Khellaf Benidjer

ÉPINAY-SUR-SEINE
Denis Redon
Ramej Kassamaly

ERMONT
Didier Ledeur
Olivier Clément

FONTENAY-AUX-ROSES
Despina Bekiari
Arnaud Bouclier

FONTENAY-EN-PARISIS
Jack Auzannet
Jean-Yves Trottier

FONTENAY-LE-FLEURY
Alain Sanson
Bruno Gaultier

FONTENAY-SOUS-BOIS
Philippe Cornelis
Yoann Rispal

FRESNES (1)
Marie Chavanon
Marie Leclerc-Bruant

GAGNY
Michel Martinet
Jean-François Sambou

GARCHES
Béatrice Bodin
Thierry Mari

LA GARENNE-COLOMBES
Jean-François Dransart
Lauriane Teyssier (3)

GARGES-LÈS-GONESSE
Ramzi Zinaoui
Panhavuth Hy

GENNEVILLIERS
Jacques Briffault
Isabelle Massar

GENTILLY (1)
Sébastien Leroux
Nadine Herrati

GONESSE
Patrice Richard
Jean-Baptiste Barfety

GOUSSAINVILLE
Pierre Recco
Sonia Yembou

GRAND PARIS SEINE OUEST (EPT)
Florence de Pampelonne
Tiphaine Bonnier

GROSLAY
Michaël Cavalieri
Célia Jousserand

L'HAŸ-LES-ROSES (1)
Daniel Aubert
Pascal Lesselingue

IGNY
Denis Privé
Olivier Jouhannet

L'ÎLE-SAINT-DENIS
Séverine Delbosq
Stephen Lecourt

ISSY-LES-MOULINEAUX
Arthur Khandjian
Tiphaine Bonnier

IVRY-SUR-SEINE (1)
Clément Pecqueux
Nawel Hallaf Isambert

JOINVILLE-LE-PONT
Laurent Ottavi
Corinne Fiorentino

JOUY-EN-JOSAS
Jean-François Poursin
François Brejoux

LE KREMLIN-BICÊTRE (1)
Catherine Fourcade
Geneviève Étienne

LEVALLOIS-PERRET
Sophie Deschiens
Isabelle Coville

LES LILAS
Christophe Paquis
Sander Cisinski

LIMEIL-BRÉVANNES
Manuel Albuquerque
Kamel Nebbache

LINAS
Patrice Langlois
Dominique David

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

LIVRY-GARGAN
Jean-Claude Lafargue
Henri Carratala

LES-LOGES-EN-JOSAS
Sylvie Perraud
Jean-Marie Gérard

LONGJUMEAU (2)
Stéphane Delagneau
Bernard Xavier

LOUVRES
Eddy Thoreau
Liliane Bouy

MAISONS-ALFORT
Michel Herbillon
Thierry Barnoyer

MAISONS-LAFFITTE
Claude Kopelianskis
Yann Quenot

MALAKOFF
Dominique Trichet-Allaire
Martin Vernant

MANDRES-LES-ROSES
Yves Thoreau
Philippe Boyadjian

MARCOUSSIS (2)
Olivier Thomas
Arlette Bourdelot
Sonia Roisin (représente Paris-Saclay)

MARGENCY
Florence Ville-Vallée
Bernard Glenat

MARNES-LA-COQUETTE
Jacques D'Allemagne
Liam Perrier

MAROLLES-EN-BRIE
François Elie
Pauline Bohnert-Bisquert

MASSY (2)
Hakim Soltani
Elisabeth Phlippoteau

MEUDON
Christophe Scheuer
Pierre Gentilhomme

MITRY-MORY
Guy Daragon
Benoit Penez

MOISSELLES
Guy Chemama
Annie Clemot

MONTESSON
Pascal Giraud
Jean-Baptiste Baroni

MONTFERMEIL
Malgorzata Dudek
Alain Schumacher

MONTLIGNON
Alain Tsorba
Frédérick Beauvais

MONTMAGNY
Mireille Benattar
Marie-Noëlle Floterrer

MONTMORENCY
Jean-Pierre Daux
Émilie Angelo

MONTREUIL
Yann Leroy
Dominique Attia

MONTROUGE
Gwénola Rabier
Thomas Briet

MONTSOULT
Joël Grisey
Jean-Paul Arnau

MORANGIS (1)
Robert Ally
Quynh Ngo

NANTERRE
Clémence Lacot
Imed Azzouz

NEUILLY-PLAISANCE
Mouhamet Touré
Serge Vallée

NEUILLY-SUR-SEINE
Éric Schindler
Marc Warnod

NOGENT-SUR-MARNE
Christophe Ippolito
Sébastien Eychenne

NOISY-LE-GRAND
Walid Ben M'Henni
Antoine Pirolli

NOISY-LE-SEC
Baptiste Gerbier
Jean-Luc Le Coroller

NOZAY (2)
Christian Fournès
Catherine Marlière

ORLY (1)
Frank-Éric Baum
Jean-François Chazottes

ORMESSON-SUR-MARNE
Marie-Christine Ségui
Guy Martin

ORSAY (2)
Pierre Chazan
Philippe Escande

PANTIN
Christine Lehembre
En cours de désignation (4)

LES-PAVILLONS-SOUS-BOIS
Serge Carbonnelle
Thérèse Houet

PÉRIGNY-SUR-YERRES
Gérard Brun
Gilles Trouvé

LE PERREUX-SUR-MARNE
Éric Couture
Marie Branes

PIERREFITTE-SUR-SEINE
Dominique Carré
Franck Petrose

PISCOP
Dominique Tintillier
Elias Sempere

LE PLESSIS-ROBINSON
Bernard Foisy
Benoît Blot

LE PRÉ-SAINT-GERVAIS
Jean-Abel Pecault
Clauthilde Choffrut

PUISEUX-EN-FRANCE
Jean-Jacques Perchat
Georges Birba

PUTEAUX
Joëlle Ceccaldi-Raynaud
Bernard Gahnassia

LE RAINCY
Jean-Michel Genestier
Didier Belot

ROISSY-EN-FRANCE
Pierre Cottin
François Carrette

ROMAINVILLE
Marc Elfassy
Lennie Nicollet

ROSNY-SOUS-BOIS
Patricia Vavassori
Khadija Chajid

RUEIL-MALMAISON
Philippe Langlois
D'Estaintot
Michelle Garry

RUNGIS (1)
Patrick Leroy
Antoine Morelli

SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT
Isaac Barchichat
Pierre Lapert

SAINT-CLOUD
Éric Berdoati
Olivier Berthet

SAINT-CYR-L'ÉCOLE
Isidro Dantas
Jessica Bullier

SAINT-DENIS
Laurent Monnet
Antoine Mokrane

SAINT-GRATIEN
Claude Briquet
Patricia Louise

SAINT-MANDÉ
Tiffany Culang
Frédéric Bianchi

SAINT-MARTIN-DU-TERTRE
Thierry Pichery
David Deleage

SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS
Philippe Cipriano
Henri Petteni

SAINT-MAURICE
Robert Archambault
Michel Budakci

SAINT-OUEN-SUR-SEINE
Sabrina Decanton
Florent Sevin

SANNOIS
Claude Williot
François Fabre

SARCELLES
Saïd Rahmani
Anissat Djounaid

SAULX-LES-CHARTREUX (2)
Robert Collignon
Christian Auger

SCEAUX
Philippe Tastes
Théophile Touny

SERVON
Marcel Vil
Joël Bigot

SEVRAN
Najat Mabchour
Ludovic Jacquart

SÈVRES
Jean-Pierre Fortin
Frank-Éric Morel

SOISY-SOUS-MONTMORENCY
François About
Michel Verna

STAINS
Abdelhak Ali Khodja
Abdelkarim Zeggar

SURESNES
Amirouche Laïdi
Jean-Marc Lembert

THIAIS (1)
Sébastien Curlier-Andrade
Alexandre Caussignac

LE THILLAY
Christian Chochois
Daniel Charpentier

TREMBLAY-EN-FRANCE
Mohamed Ghodbane
Michel Bodart

VAIRES-SUR-MARNE
François Broché
Jean-Luc Cochez

VAL PARISIS (CA)
Sandra Billet
Yannick Boëdec

VALLÉE DE L'OISE ET DES 3 FORÊTS (CC)
Sébastien Poniatowski
Didier Dagonet

VANVES
Bernard Gauducheau
Rami Daoudi

VAUCRESSON
Laurent Preel
Catherine Bloch

VAUJOURS
Dominique Bailly
El Ouahhab Arbaoui

VÉLIZY-VILLACOUBLAY
Pascal Thévenot
Pierre Testu

VERRIÈRES-LE-BUISSON (2)
Jean-Louis Delort
Christine Lagorce

VERSAILLES
Martine Schmit
François Darchis

LE VÉSINET
Bernard Mandagaran
Patrick Vidal

VILLAINES-SOUS-BOIS
François Volovik
Philippe Dupe

VILLE-D'AVRAY
Pierre Chevalier
Jean-Hervé Léger

VILLEBON-SUR-
Jacques Fantou
Monique Bert

VILLEJUIF (1)
Natalie Gandais
Kevin Parra-Ramirez

VILLEMOMBLE
Alain Fitamant
Guy Rolland

VILLENEUVE-LA-GARENNE
Frédéric Rarchaert
Mohamed Amaghar

VILLEPARISIS
Gabriel Greze
Stéphane Pavillon

VILLEPINTE
Robert Beaudeau
Jacques Pourpoint

VILLETANEUSE
Hassanatou Bah
Majide Ammad

VILLIERS-ADAM
Guillaume Léger
Chrystelle Lelong

VILLIERS-LE-BEL
Daniel Auguste
Pierre Lalisse

VINCENNES
Mathieu Beaufrère
Alexis Micon

VIROFLAY
Jane-Marie Hermann
Jean-Michel Issakidis

VITRY-SUR-SEINE (1)
Kaled Ben-Mohamed
Ludovic Lecomte

WISSOUS (2)
Jean-Luc Touly
Régis Champ

(1) L'EPT Grand-Orly Seine Bièvre est adhérent au Sigeif, pour la compétence gaz, sur les territoires des communes d'Arcueil, de Cachan, de Chevilly-Larue, de Choisy-le-Roi, de Fresnes, de Gentilly, de L'Haÿ-les-Roses, d'Ivry-sur-Seine, du Kremlin-Bicêtre, d'Orly, de Rungis, de Thiais, de Villejuif, de Vitry-sur-Seine, et pour la compétence gaz et électricité, sur le territoire de la commune de Morangis.

(2) La CA Paris-Saclay représente les communes de Ballainvilliers, Champlan, Longjumeau, Marcoussis, Massy, Nozay, Orsay, Saulx-les-Chartreux, Verrières-le-Buisson, Villebon-sur-Yvette, Wissous, au sein du Comité d'administration du Sigeif pour la compétence électricité.

(3) Remplacée par Amanda Houisse le 27/03/2023.

(4) Nacime Amimar élu le 16/03/2023.

ÉLECTRICITÉ

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Longueur des canalisations et énergie acheminée dans les communes adhérentes du Sigeif.

	POPULATION AU 31.12.2022	LONGUEUR DES CANALISATIONS (EN M)		ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)					
				2022			2021		
		2022	2021	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	DONT OFFRES DE MARCHÉ **	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	DONT OFFRES DE MARCHÉ **
SEINE-ET-MARNE									
BROU-SUR-CHANTEREINE	4 900	25 236	24 519	2 446	12	8	2 356	12,6	8,3
CHELLES	54 691	352 951	350 163	26 120	196	136	25 935	206,9	143,7
COURTRY	6 696	60 134	59 007	3 010	22,8	12,1	2 969	24,4	13,1
MITRY-MORY ***	8 285	140 107	139 912	3 749	118,3	110,1	3 742	123,2	114,3
SERVON	3 359	68 508	68 381	1 804	28,1	22,5	1 805	30,2	23,9
VAIRES-SUR-MARNE	13 450	72 845	72 446	6 727	39,4	25,3	6 540	43,1	27,7
VILLEPARISIS	26 797	141 300	140 796	12 460	85,9	56,0	12 252	93,3	60
TOTAL	118 178	861 081	855 223	56 316	502,6	370	55 599	533,8	391
YVELINES									
BOIS-D'ARCY	15 184	118 255	117 353	7 956	65,8	50,7	7 758	70,8	55
CARRIÈRES-SUR-SEINE	15 335	109 798	108 809	7 023	45,6	26,3	6 940	49,6	28,2
LA CELLE-SAINT-CLOUD	20 889	130 019	130 092	10 098	46,7	27,4	10 129	50	28,5
CHATOU	30 190	182 830	181 352	15 966	86,3	51,3	15 840	95	56,3
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	31 707	163 744	163 057	18 451	128,5	94,9	18 326	134,6	97,6
CROISSY-SUR-SEINE	10 624	81 077	80 462	5 815	61,3	43,8	5 774	68,3	48,7
FONTENAY-LE-FLEURY	13 682	66 909	66 806	7 331	28,9	16	7 253	31,7	19
JOUY-EN-JOSAS	8 149	72 492	72 199	3 415	51	39,4	3 431	48,8	36,3
LES LOGES-EN-JOSAS	1 727	22 111	21 936	770	11,9	8,9	747	12,1	8,9
MAISONS-LAFFITTE	23 700	148 780	148 019	13 930	83,2	51,6	13 698	88,2	54,4
MONTESSON	15 076	112 322	111 893	7 297	59,8	38	7 133	65,7	41,4
SAINT-CYR-L'ÉCOLE	21 244	135 036	131 743	11 547	92,4	73,1	11 098	98,3	77,9
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	23 020	178 064	176 565	11 910	299,8	278,9	11 931	303,5	281,8
VERSAILLES	85 474	455 639	458 561	50 155	318	228,8	49 718	335,1	240
LE VÉSINET	16 108	128 659	128 185	8 950	55,4	32,4	8 633	58,6	33,6
VIROFLAY	17 089	77 800	78 286	8 958	46,7	28,1	8 826	49,9	30,1
TOTAL	349 198	2 183 536	2 175 320	189 549	1 481,3	1 089,7	187 235	1 560,4	1137,6
ESSONNE									
BALLAINVILLIERS	4 711	58 660	57 629	2 346	21,6	15,3	2 194	23,2	16,5
BIÈVRES	4 873	63 934	62 946	2 557	36,9	28,7	2 516	37,9	28,6
CHAMPLAN	2 788	50 136	50 007	1 325	30	25,8	1 308	31,4	26,8
ÉPINAY-SOUS-SÉNART	12 280	61 930	61 867	4 840	24,8	18,3	4 895	25,2	18,3
LONGJUMEAU	21 242	126 283	125 142	11 016	76,4	53,6	10 712	83,8	58,5
MARCOUSSIS	8 398	113 702	113 097	4 139	71,4	55,3	4 079	75,3	58
MASSY	50 844	357 369	352 138	28 143	284,5	241,7	27 470	294,4	247,7
MORANGIS	13 215	118 673	116 514	6 821	67,2	48,3	6 587	74,2	54
NOZAY	4 563	41 378	41 184	2 097	14,1	7	2 099	15,5	7,7
ORSAY	15 890	167 119	161 449	9 008	140,1	114,2	8 917	142,2	113,9
SAULX-LES-CHARTREUX	6 650	57 314	56 553	3 294	30,8	19,7	3 164	32,7	20,7
VERRIÈRES-LE-BUISSON	14 931	118 476	117 667	7 411	61,3	31	7 441	67,5	35,1
VILLEBON-SUR-YVETTE	10 573	132 456	132 494	5 762	84,8	69,2	5 700	91,6	74,9
WISSOUS	7 134	97 716	96 354	3 909	106	93,5	3 925	89,3	76,1
TOTAL	178 092	1 565 146	1 545 042	92 668	1 050	821,6	91 007	1 084	836,6

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

ÉLECTRICITÉ

Longueur des canalisations et énergie acheminée dans les communes adhérentes du Sigeif.

	POPULATION AU 31.12.2022	LONGUEUR DES CANALISATIONS (EN M)		ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)					
				2022			2021		
		2022	2021	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	DONT OFFRES DE MARCHÉ **	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	DONT OFFRES DE MARCHÉ **
HAUTS-DE-SEINE									
CHAVILLE	20 830	84 314	84 695	11 337	52,3	29,8	11 215	56,5	32,4
GARCHES	17 960	110 558	109 744	10 197	60,3	35,8	10 052	64,3	37,5
MARNES-LA-COQUETTE	1 815	20 303	20 135	856	10	7,4	849	10,5	7,7
MEUDON	46 517	239 858	238 447	25 850	170,3	123,6	25 448	175,9	125
RUEIL-MALMAISON	79 713	482 852	480 248	45 662	374,4	270,1	43 952	403	288,3
SAINT-CLOUD	30 115	176 889	177 568	17 128	141,8	104	16 997	150,3	108,7
SÈVRES	23 472	112 154	111 285	12 269	84,2	58,4	12 241	90,9	62,9
VAUCRESSON	8 941	75 784	76 678	4 597	30,2	18,2	4 615	32,7	19,7
VILLE-D'AVRAY	11 170	51 972	51 630	6 338	27,6	15,1	6 245	29,9	15,9
TOTAL	**240 533**	**1 354 684**	**1 350 431**	**134 234**	**951,2**	**662,5**	**131 614**	**1 014,0**	**698,2**
SEINE-SAINT-DENIS									
AULNAY-SOUS-BOIS	86 873	468 090	465 698	34 848	302,6	236,6	34 711	310,6	240
LE BLANC-MESNIL	58 116	250 935	247 235	24 931	174,7	130,6	23 798	184,1	137,5
GAGNY	39 817	180 779	178 938	19 102	92,6	52,8	18 451	99,3	57,9
LIVRY-GARGAN	45 818	217 030	214 916	22 883	128,5	82,1	22 346	137,2	86
MONTFERMEIL	28 141	149 684	149 072	11 208	77,5	49	11 002	84,4	54,4
NEUILLY-PLAISANCE	21 059	134 755	134 012	10 882	63,5	37,3	10 688	69	40,2
NOISY-LE-GRAND	69 352	412 778	407 890	36 551	348,7	268,4	35 168	368,3	280,6
LE RAINCY	14 949	78 983	78 276	8 756	49,3	29,8	8 616	53,8	32,5
SEVRAN	51 957	211 744	209 720	19 977	114,9	77,7	19 948	127	87,3
TREMBLAY-EN-FRANCE	36 653	370 855	366 008	17 015	217	180,6	16 696	222,6	183,2
VAUJOURS	7 283	51 168	51 411	3 519	73,1	64,7	3 486	79,4	70,7
VILLEPINTE	38 283	233 663	231 312	15 573	158,6	125,5	15 168	160	124,1
TOTAL	**498 301**	**2 760 465**	**2 734 487**	**225 245**	**1 800,9**	**1 335,2**	**220 078**	**1 895,8**	**1394,5**
VAL-DE-MARNE									
BOISSY-SAINT-LÉGER	17 345	90 412	89 995	8 119	53,9	37,4	8 057	57,7	40,2
CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	18 115	158 337	156 750	9 857	78,3	55,7	9 720	84,2	60,2
LIMEIL-BRÉVANNES	28 391	148 158	146 061	12 000	87,6	59,5	11 967	94,1	63,5
MANDRES-LES-ROSES	4 836	52 369	52 186	2 200	20,5	11,5	2 189	22,8	12,4
MAROLLES-EN-BRIE	4 844	59 838	59 744	2 094	27,2	12,3	2 088	31,7	14,4
ORMESSON-SUR-MARNE	10 611	90 282	88 891	4 809	35	17,3	4 656	38,3	19,7
PÉRIGNY-SUR-YERRES	2 740	30 866	29 992	1 232	11,7	6,7	1 220	12,6	7,1
TOTAL	**86 882**	**630 263**	**623 620**	**40 311**	**314,2**	**200,5**	**39 897**	**341,4**	**217,4**
VAL-D'OISE									
MARGENCY	2 877	18 969	18 788	1 418	8,7	3,9	1 413	9,8	4,7
TOTAL	**2 877**	**18 969**	**18 788**	**1 418**	**8,7**	**3,9**	**1 413**	**9,8**	**4,7**
TOTAL	**1 474 061**	**9 374 143**	**9 302 911**	**739 764**	**6 109**	**4 483,4**	**726 843**	**6 439,3**	**4 680**

* Le total regroupe l'énergie acheminée pour tous les types de clients : les clients BT ≤ 36 kVA, les clients BT ≥ 36 kVA et les clients HTA (industriels) d'Enedis, et les clients ayant souscrit une offre de marché auprès du fournisseur de leur choix.

** Valeurs calculées par les services du Sigeif.

*** Est exclue la partie du territoire de Mitry-Mory exploitée par la régie municipale de cette commune.

GAZ

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Longueur des canalisations et énergie acheminée dans les communes adhérentes du Sigeif.

	POPULATION AU 31/12/2022	LONGUEUR DES CANALISATIONS (EN M)		ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)			
				2022		2021	
		2022	2021	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*
SEINE-ET-MARNE							
BROU-SUR-CHANTEREINE	4 900	10 618	10 628	948	22,8	958	28,1
CHELLES	54 691	146 677	146 678	12 591	208	12 808	264,6
COURTRY	6 696	20 472	20 202	1 146	19,6	1 147	24,1
MITRY-MORY	20 713	74 844	74 397	5 085	152,1	5 131	174,3
SERVON	3 359	21 536	21 299	853	44,8	862	40,6
VAIRES-SUR-MARNE	13 450	34 309	34 610	3 348	59,9	3 297	71,8
VILLEPARISIS	26 797	57 918	58 552	5 164	85	5 161	103,6
TOTAL	**130 606**	**366 374**	**366 366**	**29 135**	**592**	**29 364**	**707**
YVELINES							
BOIS-D'ARCY	15 184	39 485	38 886	3 755	77,2	3 712	91,8
CARRIÈRES-SUR-SEINE	15 335	33 262	33 305	3 211	46,1	3 248	61,7
LA CELLE-SAINT-CLOUD	20 889	60 205	59 563	4 801	124,6	4 929	154,5
CHATOU	30 190	67 971	67 511	6 944	125,6	6 973	159,1
LE CHESNAY-ROCQUENCOURT	31 707	57 573	57 538	6 346	117,5	6 472	144,4
CROISSY-SUR-SEINE	10 624	33 752	33 742	2 597	73,5	2 585	89,8
FONTENAY-LE-FLEURY	13 682	23 903	23 921	2 555	94,8	2 597	112,1
JOUY-EN-JOSAS	8 149	23 277	23 278	1 373	55,1	1 398	66,2
LES LOGES-EN-JOSAS	1 727	9 119	9 117	404	13,1	408	17,2
MAISONS-LAFFITTE	23 700	67 266	67 085	5 397	135,3	5 357	165,6
MONTESSON	15 076	41 310	42 244	3 245	58,2	3 255	76,3
SAINT-CYR-L'ÉCOLE	21 244	42 371	42 372	4 081	88,2	4 108	107
VÉLIZY-VILLACOUBLAY	23 020	45 767	45 845	3 427	75,8	3 596	97,4
VERSAILLES	85 474	150 478	150 794	19 294	465,7	19 688	566,4
LE VÉSINET	16 108	67 104	67 232	4 007	117,4	4 006	146,3
VIROFLAY	17 089	36 201	36 115	4 246	84,6	4 223	106,1
TOTAL	**349 198**	**799 042**	**798 548**	**75 683**	**1 753**	**76 555**	**2 162**
ESSONNE							
BALLAINVILLIERS	4 711	19 221	18 833	1 038	21	1 005	26,7
BIÈVRES	4 873	21 813	21 226	1 115	23,3	1 091	31,2
BOUSSY-SAINT-ANTOINE	8 057	20 034	19 645	1 437	38,6	1 458	47,5
CHAMPLAN	2 788	14 177	14 077	559	30,2	564	37,2
CHILLY-MAZARIN	20 050	41 974	41 524	3 482	110	3 550	136,8
ÉPINAY-SOUS-SÉNART	12 280	20 433	20 448	3 000	32,3	3 094	46,9
IGNY	10 487	36 453	35 985	2 695	46,1	2 712	59,4
LINAS	6 913	23 797	23 798	1 127	21,8	1 115	25,4
LONGJUMEAU	21 242	46 387	47 054	5 042	102,5	5 059	125,3
MARCOUSSIS	8 398	31 083	31 088	1 639	62,8	1 638	71,2
MASSY	50 844	72 363	71 793	8 596	164,8	8 873	174,9
MORANGIS	13 215	42 683	42 496	2 744	67,8	2 700	80,4
NOZAY	4 563	18 826	18 826	1 126	25,5	1 126	32,6
ORSAY	15 890	58 721	58 336	3 396	131,7	3 418	160,2
SAULX-LES-CHARTREUX	6 650	21 668	21 643	947	19,2	874	23,1
VERRIÈRES-LE-BUISSON	14 931	47 437	47 671	3 075	67,2	3 092	85,5
VILLEBON-SUR-YVETTE	10 573	38 268	38 000	1 831	59,9	1 836	76,1
WISSOUS	7 134	29 112	29 235	1 284	61,6	1 296	68,3
TOTAL	**223 599**	**604 449**	**601 678**	**44 133**	**1 086**	**44 501**	**1 308**

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Longueur des canalisations et énergie acheminée dans les communes adhérentes du Sigeif.

				ÉNERGIE ACHEMINÉE [EN GWH]			
				2022		2021	
	POPULATION AU 31/12/2022	LONGUEUR DES CANALISATIONS (EN M)		NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*
		2022	2021				
HAUTS-DE-SEINE							
ANTONY	63 639	132 650	131 872	13 573	254,2	13 707	319,6
ASNIÈRES-SUR-SEINE	88 672	91 166	91 582	17 446	315,9	17 724	382
BAGNEUX	42 122	51 502	52 172	10 988	153,7	11 244	196,5
BOIS-COLOMBES	29 817	40 465	40 561	6 766	126,1	6 883	157,8
BOULOGNE-BILLANCOURT	122 162	89 130	89 113	17 457	458,7	17 995	564,5
BOURG-LA-REINE	21 291	34 468	34 073	4 406	93,1	4 415	115,4
CHÂTENAY-MALABRY	34 748	60 899	60 833	8 295	162,8	8 457	204,5
CHÂTILLON	36 688	45 315	45 760	6 981	162,2	7 052	180,9
CHAVILLE	20 830	37 333	37 216	4 393	111,8	4 447	136,4
CLAMART	53 740	10 6143	106 314	15 397	288,4	15 378	352,5
CLICHY	63 166	39 341	39 342	9 195	94,8	9 488	112,7
COLOMBES	87 328	126 060	125 957	20 615	384,7	20 931	475,2
COURBEVOIE	82 701	57 609	59 071	10 493	288,5	10 737	399,8
FONTENAY-AUX-ROSES	25 389	40 157	40 632	5 378	137,5	5 517	172,4
GARCHES	17 960	40 408	40 425	3 523	126,5	3 568	157,4
LA GARENNE-COLOMBES	29 890	34 598	34 687	5 446	101,4	5 544	123,6
GENNEVILLIERS	50 096	82 439	82 697	13 141	275,9	13 310	304,6
ISSY-LES-MOULINEAUX	68 641	62 952	62 953	9 861	178,2	10 058	215,4
LEVALLOIS-PERRET	67 809	35 468	35 716	8 284	114,5	8 466	139,8
MALAKOFF	31 412	44 155	44 252	7 600	130,5	7 793	163,3
MARNES-LA-COQUETTE	1 815	9 774	9 780	512	16,3	514	21,2
MEUDON	46 517	79 240	7 999	10 077	176,5	10 290	220,1
MONTROUGE	48 174	43 221	43 223	9 257	181,1	9 482	222,3
NANTERRE	96 402	127 277	127 312	20 558	536,9	21 083	630,6
NEUILLY-SUR-SEINE	60 411	58 752	59 245	9 948	406,4	10 249	487,8
LE PLESSIS-ROBINSON	29 719	42 929	43 093	5 397	133,7	5 509	168,5
PUTEAUX	44 275	32 357	32 307	6 758	141,2	6 952	171,5
RUEIL-MALMAISON	79 713	147 320	146 559	16 603	382,5	16 849	467,9
SAINT-CLOUD	30 115	57 649	58 090	5 021	186,5	5 158	232,5
SCEAUX	20 721	43 480	43 250	4 300	115,8	4 259	143,9
SÈVRES	23 472	47 197	47 276	4 993	117,9	5 079	151,3
SURESNES	49 992	55 395	55 549	9 268	145,2	9 443	184,9
VANVES	28 157	25 509	26 597	5 032	104,9	5 122	126,2
VAUCRESSON	8 941	30 801	30 811	1 828	67	1 859	82,9
VILLE-D'AVRAY	11 170	21 199	21 277	1965	76,6	2 015	95,1
VILLENEUVE-LA-GARENNE	24 670	33 067	33 013	6 196	109	6 264	138,1
TOTAL	1 642 365	2 107 426	2 111 809	316 951	6 857	322 841	8 419
SEINE-SAINT-DENIS							
AUBERVILLIERS	89 559	84 045	83 975	15 530	300,5	15 855	368,1
AULNAY-SOUS-BOIS	86 873	173 966	173 426	20 950	443,3	21 244	538,9
BAGNOLET	38 571	40 021	39 695	7 956	139,7	8 065	204,8
LE BLANC-MESNIL	58 116	111 167	111 452	14 665	193,1	14 630	237,6
BOBIGNY	55 066	73 969	74 423	10 775	145,2	11 024	187,9
BONDY	53 509	81 414	82 095	13 289	189,7	13 492	229,6
LE BOURGET	15 695	25 955	26 064	2 896	68,8	2 936	79,6
LA COURNEUVE	46 951	55 964	56 080	6 890	195,3	6 985	231,1
DRANCY	71 535	125 924	12 4871	17 331	238,7	17 570	320
DUGNY	11 232	17 823	18 278	2 644	64,5	2 675	72,7

GAZ

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Longueur des canalisations et énergie acheminée dans les communes adhérentes du Sigeif.

	POPULATION AU 31/12/2022	LONGUEUR DES CANALISATIONS (EN M)		ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)			
				2022		2021	
		2022	2021	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*
SEINE-SAINT-DENIS (suite)							
ÉPINAY-SUR-SEINE	54 569	71 897	72 071	12 409	200,9	12 706	251,9
GAGNY	39 817	97 961	97 945	10 579	167,2	10 698	210
L'ÎLE-SAINT-DENIS	8 665	9 943	9 800	1 683	25,9	1 702	31,4
LES LILAS	23 396	24 075	24 035	4 738	87	4 854	105
LIVRY-GARGAN	45 818	100 169	100 777	10 281	187,3	10 301	230,8
MONTFERMEIL	28 141	63 506	63 403	5 492	106,7	5 490	134
MONTREUIL	111 954	142 077	142 046	24 373	439,1	24 752	543,1
NEUILLY-PLAISANCE	21 059	46 531	45 956	4 674	85,3	4 693	104,8
NOISY-LE-GRAND	69 352	112 874	112 511	11 420	239,1	11 277	283,8
NOISY-LE-SEC	45 156	68 481	68 117	11 716	186,0	11 872	225,5
PANTIN	60 597	56 026	55 537	12 495	261,7	12 780	306,2
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS	24 003	52 635	51 302	5 808	100,1	5 764	124,9
PIERREFITTE-SUR-SEINE	31 393	48 613	48 450	5 871	95,8	5 939	114,8
LE PRÉ-SAINT-GERVAIS	17 342	15 163	15 510	3 683	58,1	3 760	69,3
LE RAINCY	14 949	36 570	36 557	3 795	82,4	3 805	99,7
ROMAINVILLE	31 554	43 462	44 380	6 738	152	6 821	179,7
ROSNY-SOUS-BOIS	45 622	69 605	69 733	9 207	150,9	9 363	187,4
SAINT-DENIS	114 027	120 556	120 732	15 937	266,5	16 185	327,3
SAINT-OUEN-SUR-SEINE	51 656	54 921	55 335	10 160	160,5	10 413	218,9
SEVRAN	51 957	79 688	79 200	9 192	161,7	9 390	204,3
STAINS	39 277	67 549	67 635	8 679	149,1	8 798	193,1
TREMBLAY-EN-FRANCE	36 653	107 407	107 399	6 633	125,5	6 672	163,2
VAUJOURS	7 283	18 162	17 843	1 211	25,2	1 195	31,5
VILLEMOMBLE	30 763	68 959	68 668	7 804	147,3	7 890	183,6
VILLEPINTE	38 283	80 666	80 383	6 337	135,3	6 186	154,6
VILLETANEUSE	13 513	22 712	22 416	3 234	59,6	3 202	71
TOTAL	**1 583 906**	**2 470 457**	**2 468 100**	**327 075**	**5 835**	**330 984**	**7 220**
VAL-DE-MARNE							
ALFORTVILLE	45 317	52 042	52 255	9 316	129,7	9 486	159,5
ARCUEIL	21 962	39 798	40 158	5 695	82,2	5 759	114,6
BOISSY-SAINT-LÉGER	17 345	37 751	37 762	3 256	74,6	3 284	92,7
BONNEUIL-SUR-MARNE	18 488	41 553	41 507	3 952	110,2	4 046	124,4
BRY-SUR-MARNE	17 796	42 589	42 588	3 368	85,1	3 376	100,4
CACHAN	30 492	46 466	46 347	6 753	99,8	6 838	128,1
CHARENTON-LE-PONT	29 842	25 912	25 913	4 909	99,6	5 066	122,5
CHENNEVIÈRES-SUR-MARNE	18 115	48 641	48 552	4 064	121,6	4 000	150
CHEVILLY-LARUE	20 447	32 014	32 117	3 444	49	3 498	63
CHOISY-LE-ROI	46 466	62 187	62 109	8 867	128,7	9 056	159,4
CRÉTEIL	92 984	115 927	116 213	14 853	326,3	15 176	433
FONTENAY-SOUS-BOIS	51 807	78 258	78 341	10 709	181,7	10 824	227,3
FRESNES	28 679	43 060	43 122	4 809	132,7	4 958	163
GENTILLY	18 950	23 559	23 476	5 174	45,3	5 242	56,7
L'HAŸ-LES-ROSES	31 847	60 309	60 534	7 006	83,8	7 152	109,1
IVRY-SUR-SEINE	64 248	74 481	74 401	12 399	306,4	12 727	397,3
JOINVILLE-LE-PONT	19 278	38 859	38 881	4 297	81,5	4 347	104,4
LE KREMLIN-BICÊTRE	24 642	24 353	24 393	5 063	87,4	5 121	111,8
LIMEIL-BRÉVANNES	28 391	43 027	42 885	3 704	98,8	3773	119,1

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Longueur des canalisations et énergie acheminée dans les communes adhérentes du Sigeif.

	POPULATION AU 31/12/2022	LONGUEUR DES CANALISATIONS (EN M)		ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)			
				2022		2021	
		2022	2021	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*
VAL-DE-MARNE (suite)							
MAISONS-ALFORT	57 944	84 967	84 733	12 628	173,3	12 921	211,2
MANDRES-LES-ROSES	4 836	19 136	19 136	732	17,4	734	23
MAROLLES-EN-BRIE	4 844	12 254	12 287	249	8,6	252	9,2
NOGENT-SUR-MARNE	33 820	49 528	50 147	6 377	150,4	6 477	183,8
ORLY	24 526	45 977	46 066	4 376	75,5	4 551	109,6
ORMESSON-SUR-MARNE	10 611	33 973	33 759	2 247	40,3	2 133	48,9
PÉRIGNY	2 740	7 531	7 543	424	6,7	423	8,9
LE PERREUX-SUR-MARNE	33 981	75 403	75 573	8 329	147,2	8 387	185,5
RUNGIS	5 673	28 524	28 568	1 219	41,8	1 227	68,2
SAINT-MANDÉ	22 191	20 311	20 395	4 288	96,9	4 400	123,9
SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS	75 449	198 641	198 943	19 423	398,5	19 537	490,9
SAINT-MAURICE	14 673	14 163	14 182	1 809	48,2	1 849	58,8
THIAIS	30 994	53 724	53 683	5 640	99,7	5 773	121,6
VILLEJUIF	56 585	80 179	80 107	14 314	213,9	14 531	261,7
VINCENNES	50 168	40 896	40 998	9 335	179,7	9 592	220,5
VITRY-SUR-SEINE	96 138	136 984	136 827	20 704	256,2	21 116	310,4
TOTAL	**1 152 269**	**1 832 974**	**1 834 501**	**233 732**	**4 279**	**237 632**	**5 372**
VAL-D'OISE							
ANDILLY	2 744	10 980	10 873	591	16,6	551	18,9
ARGENTEUIL	109 058	197 059	197 060	24 674	386,3	24 957	477,2
ARNOUVILLE	14 434	40 600	40 601	3 165	51	3 210	64,9
ATTAINVILLE	1 703	10 372	10 371	284	6,7	282	12
BAILLET-EN-FRANCE	1 908	14 192	14 148	588	12,3	518	15,1
BELLOY-EN-FRANCE	2 227	12 021	11 786	456	7,7	435	9,7
BÉTHEMONT-LA-FORÊT	411	2 734	2 734	91	1,8	91	2,3
BONNEUIL-EN-FRANCE	1 160	5 217	5 215	205	7,7	204	8,2
BOUFFÉMONT	6 654	17 968	17 966	1 053	24,1	1 018	28,8
CHAUVRY	302	1 590	1 590	81	1,6	80	2
DEUIL-LA-BARRE	22 246	49 319	49 188	4 624	82,8	4 613	102,9
DOMONT	15 874	47 459	47 441	4 031	69,4	4 076	83,6
EAUBONNE	25 782	69 191	69 213	6 961	141	7 026	173
ENGHIEN-LES-BAINS	11 574	23 828	23 827	2 880	68,3	2 916	83,7
ERMONT	29 453	60 898	61 440	7 179	142,2	7 226	184,1
FONTENAY-EN-PARISIS	2 091	7 556	7 556	273	4,9	273	6,2
GARGES-LÈS-GONESSE	43 294	56 719	5 6611	9 583	160	9 684	203
GONESSE	25 950	67 322	68 703	6 280	115,9	6 170	140,9
GOUSSAINVILLE	31 052	85 749	85 444	6 721	102,9	6 843	128
GROSLAY	8 519	25 235	25 017	2 025	27,2	1 944	33,8
LOUVRES	11 436	31 262	30 738	2 426	46,1	2 362	52,9

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

GAZ

Longueur des canalisations et énergie acheminée dans les communes adhérentes du Sigeif.

	POPULATION AU 31/12/2022	LONGUEUR DES CANALISATIONS (EN M)		ÉNERGIE ACHEMINÉE (EN GWH)			
				2022		2021	
		2022	2021	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*	NOMBRE DE CLIENTS	ÉNERGIE TOTALE ACHEMINÉE*
VAL-D'OISE (suite)							
MARGENCY	2 877	9 930	9 906	490	15,1	496	19
MOISSELLES	1 267	6648	6 665	291	11,5	294	14,3
MONTLIGNON	2 991	14 319	13 793	744	13,3	735	17,6
MONTMAGNY	14 615	28 588	28 182	2 348	44,2	2 377	55
MONTMORENCY	21 942	64 403	64 502	5 032	120,6	5 118	148
MONTSOULT	3 737	15 249	15 249	921	19	926	24,6
PISCOP	737	5 270	5 081	130	2,9	133	3,8
PUISEUX-EN-FRANCE	3 615	14 450	14 324	1018	13,6	1 025	18,1
ROISSY-EN-FRANCE	2 817	20 501	17 984	431	71,3	440	75,6
SAINT-BRICE-SOUS-FORÊT	15 182	27 161	27 161	2 076	49,4	2 100	59,4
SAINT-GRATIEN	21 060	41 002	40 982	5 293	92,4	5 360	113,4
SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	2 679	7 369	7 368	416	7,7	418	9,9
SANNOIS	26 878	54 335	54 236	5 038	82,5	5 098	103,6
SARCELLES	58 715	83 907	83 505	14 203	121,7	14 191	150,6
SOISY-SOUS-MONTMORENCY	18 228	50 072	50 119	4 467	88,5	4 519	110,4
LE THILLAY	4 617	18075	17 825	788	20,4	793	24,3
VILLAINES-SOUS-BOIS	771	3 541	3 541	162	2,7	163	3,4
VILLIERS-ADAM	873	5 944	5 945	193	3,6	191	4,6
VILLIERS-LE-BEL	28 742	44 768	44 803	6 140	74,9	6 283	95,9
TOTAL	**600 215**	**1 352 804**	**1 348 693**	**134 352**	**2 332**	**135 139**	**2 883**
TOTAL	**5 682 158**	**9 533 526**	**9 529 695**	**1 161 061**	**22 733,7**	**1 177 016**	**28 072,5**

* Le total regroupe tous les types de clients. T1 : usage cuisine. T2 : chauffage domestique, écoles. T3 : PME-PMI, piscines, groupes scolaires. T4 : industriels. TP : très gros consommateurs alimentés par le réseau de distribution.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

GROUPEMENT DE COMMANDES GAZ ET EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE MARCHÉ 2019-2022

LISTE DES MEMBRES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Bailleurs sociaux 28

AB Habitat
Alfi
Antin Résidences
Coopérer pour Habiter
Essonne Habitat
IDF Habitat
Logial-OPH
MC Habitat-Office public de l'habitat
Pays de Meaux Habitat
Opaly
OPH d'Aubervilliers
OPH de Bobigny
OPH de Bondy Habitat
OPH de Drancy
OPH montreuillois
OPH de Puteaux
OPH de Romainville
OPH Seine-Ouest Habitat
OPH 77 Seine-et-Marne
SAIEM du Fond des Groux
Sceaux Bourg-la-Reine Habitat
Semiso
Sem La Garenne-Colombes
Val Parisis Habitat
Valophis-Sarépa
Valophis Habitat-OPH
Val-de-Marne
Val-d'Oise Habitat
Valophis La Chaumière IDF

CCAS 19

Chilly-Mazarin
Créteil
Eaubonne
Épinay-sur-Orge
Joinville-le-Pont
Levallois-Perret
Les Lilas
Mandres-les-Roses
Nogent-sur-Marne
Orsay
Pontault-Combault
Rosny-sous-Bois
Saint-Maur-des-Fossés
Savigny-sur-Orge
Sceaux
Versailles
Le Vésinet
Ville-d'Avray
Vitry-sur-Seine
Viry-Châtillon

Caisse des écoles 1

Paris 15e

Établissements publics d'enseignement 62

Aimé Césaire, Villejuif
Albert Camus, Le Plessis-Trévise
Albert Cron, Le Kremlin-Bicêtre
Albert Schweitzer, Créteil
Blaise Cendrars, Boissy-Saint-Léger
Camille Pissarro, La Varenne-Saint-Hilaire
Clément Guyard, Créteil
Daniel Féry, Limeil-Brévannes
Danielle Casanova, Vitry-sur-Seine
Delattre, Le Perreux-sur-Marne
Dorval, Orly
Du Fort, Sucy-en-Brie
Du Parc, Sucy-en-Brie
Dulcie September, Arcueil
Edmond Nocard, Saint-Maurice
Elsa Triolet, Champigny-sur-Marne
Émile Zola, Choisy-le-Roi
Fernande Flagon, Valenton
Francine Fromond, Fresnes
François Rabelais, Saint-Maur-des-Fossés
François Rabelais, Vitry-sur-Seine
Françoise Giroud, Vincennes
Georges Politzer, Ivry-sur-Seine
Gustave Monod, Vitry-sur-Seine
Guy Môquet, Villejuif
Henri Barbusse, Alfortville
Henri Cahn, Bry-sur-Marne
Janusz Korczak, Limeil-Brévannes
Jean Charcot, Fresnes
Jean Lurçat, Villejuif
Jean Moulin, La Queue-en-Brie
Jean Perrin, Le Kremlin-Bicêtre
Jean Perrin, Vitry-sur-Seine
Jules Ferry, Joinville-le-Pont
Jules Ferry, Villeneuve-le-Roi
Jules Vallès, Vitry-sur-Seine
La Cerisaie, Charenton-le-Pont
La Guinette, Villecresnes
Lakanal, Vitry-sur-Seine
Le Parc, Saint-Maur-des-Fossés
Les Prunais, Villiers-sur-Marne
Louis Blanc, La Varenne-Saint-Hilaire
Lucie Aubrac, Champigny-sur-Marne
Molière, Chennevières-sur-Marne
Molière, Ivry-sur-Seine
Pasteur, Créteil
Paul Bert, Cachan
Paul Klee, Thiais
Paul Langevin, Alfortville
Pierre Brossolette, Le Perreux-sur-Marne
Pierre de Ronsard, Saint-Maur-des-Fossés
Pierre et Marie Curie, Villiers-sur- Marne
Plaisance, Créteil
Rol-Tanguy, Champigny-sur-Marne
Roland Garros, Villeneuve-Saint-Georges
Saint-Exupéry, Ormesson-sur-Marne
Simone de Beauvoir, Créteil
Simone Veil, Mandres-les-Roses
Victor Duruy, Fontenay-sous-Bois
Victor Hugo, Créteil
Watteau, Nogent-sur-Marne
Willy Ronis, Champigny-sur-Marne

Établissements publics locaux, communautés d'agglomérations et de communes 20

CA Cergy-Pontoise
CA Paris-Saclay
CA de Saint-Quentin-en-Yvelines
CA Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart
CA Paris-Vallée de la Marne
CA Plaine Vallée
CA Roissy Pays de France
CA Val d'Europe agglomération
CA Val d'Yerres Val de Seine

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

CA Val Parisis
CC du Pays de Montereaux
CC du Val d'Essonne
CU Grand Paris Seine-et-Oise
EPT Est Ensemble
EPT Grand-Orly Seine Bièvre
EPT Grand Paris Seine Ouest
EPT Grand Paris Sud-Est Avenir
EPT Plaine Commune
EPT Vallée Sud Grand Paris
Rambouillet Territoires

Communes 255

SEINE-ET-MARNE (21)

Bailly-Romainvilliers
Brou-sur-Chantereine
Champs-sur-Marne
Chelles
Chessy
Coupvray
Courtry
La Grande-Paroisse
Magny-le-Hongre
Mitry-Mory
Moissy-Cramayel
Montry
Nemours
Noisiel
Pontault-Combault
Salins
Savigny-le-Temple
Servon
Thomery
Torcy
Vaires-sur-Marne

YVELINES (28)

Andrésy
Bois-d'Arcy
Carrières-sur-Seine
La Celle-Saint-Cloud
Cernay-la-Ville
Chatou
Le Chesnay-Rocquencourt
Conflans-Sainte-Honorine
Croissy-sur-Seine
Fontenay-le-Fleury
Guyancourt
Houilles
Jouy-en-Josas
Les Loges-en-Josas
Maisons-Laffitte
Marly-le-Roi
Maurepas
Montesson
Montigny-le-Bretonneux
Orgeval
Plaisir
Saint-Cyr-l'École
Saint-Germain-en-Laye
Vélizy-Villacoublay
Versailles
Le Vésinet
Villennes-sur-Seine
Viroflay

ESSONNE (64)

Athis-Mons
Avrainville
Ballainvilliers
Boissy-sous-Saint-Yon
Bondoufle
Boussy-Saint-Antoine
Bruyères-le-Châtel
Bures-sur-Yvette
Champlan
Cheptainville
Chilly-Mazarin
Crosne
Épinay-sous-Sénart
Épinay-sur-Orge
Étiolles
Évry-Courcouronnes
Fontenay-les-Briis
Fleury-Mérogis
La Ferté-Alais
Gif-sur-Yvette
Gometz-le-Châtel
Grigny
Igny
Itteville
Janville-sur-Juine
Juvisy-sur-Orge
Lardy
Limours
Linas
Lisses
Longjumeau
Longpont-sur-Orge
Marcoussis
Marolles-en-Hurepoix
Massy
Milly-la-Forêt
Montlhéry
Morangis
Morigny-Champigny
La Norville
Nozay
Ollainville
Orsay
Paray-Vieille-Poste
Quincy-sous-Sénart
Ris-Orangis
Saclay
Saint-Germain-lès-Arpajon
Saint-Pierre-du-Perray
Sai[illegible]
Sau[illegible]
Savigny-sur-Orge
Soisy-sur-Seine
Les Ulis
Varennes-Jarcy
Verrières-le-Buisson
Villabé
La Ville-du-Bois
Villebon-sur-Yvette
Villemoisson-sur-Orge
Villiers-sur-Orge
Viry-Châtillon
Wissous
Yerres

HAUTS-DE-SEINE (35)

Antony
Asnières-sur-Seine
Bagneux
Bois-Colombes
Boulogne-Billancourt
Bourg-la-Reine
Châtenay-Malabry
Châtillon
Chaville
Clamart
Colombes
Courbevoie
Fontenay-aux-Roses
Garches
Gennevilliers
La Garenne-Colombes
Issy-les-Moulineaux
Levallois-Perret
Malakoff
Marnes-la-Coquette
Meudon
Montrouge
Nanterre
Neuilly-sur-Seine
Le Plessis-Robinson
Puteaux
Rueil-Malmaison
Saint-Cloud
Sceaux
Sèvres
Suresnes
Vanves
Vaucresson
Ville-d'Avray
Villeneuve-la-Garenne

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

SEINE-SAINT-DENIS (29)

Aubervilliers
Aulnay-sous-Bois
Le Blanc-Mesnil
Le Bourget
Coubron
Clichy-sous-Bois
Drancy
Dugny
Gournay-sur-Marne
L'Île-Saint-Denis
Les Lilas
Livry-Gargan
Montfermeil
Neuilly-Plaisance
Noisy-le-Grand
Noisy-le-Sec
Les Pavillons-sous-Bois
Pierrefitte-sur-Seine
Le Pré-Saint-Gervais
Le Raincy
Romainville
Rosny-sous-Bois
Saint-Denis
Saint-Ouen
Sevran
Stains
Vaujours
Villemomble
Villetaneuse

VAL-DE-MARNE (41)

Ablon-sur-Seine
Alfortville
Arcueil
Boissy-Saint-Léger
Bonneuil-sur-Marne
Bry-sur-Marne
Cachan
Champigny-sur-Marne
Charenton-le-Pont
Chennevières-sur-Marne
Chevilly-Larue
Créteil
Fontenay-sous-Bois
Fresnes
Gentilly
L'Häy-les-Roses
Ivry-sur-Seine
Joinville-le-Pont
Le Kremlin-Bicêtre
Limeil-Brévannes
Maisons-Alfort
Mandres-les-Roses
Marolles-en-Brie
Orly
Ormesson-sur-Marne
Périgny-sur-Yerres
Le Perreux-sur-Marne
Rungis
Saint-Mandé
Saint-Maur-des-Fossés
Saint-Maurice
Santeny
Thiais
Valenton
Villecresnes
Villejuif
Villeneuve-le-Roi
Villeneuve-Saint-Georges
Villiers-sur-Marne
Vincennes
Vitry-sur-Seine

VAL-D'OISE (37)

Andilly
Argenteuil
Baillet-en-France
Belloy-en-France
Bouffémont
Cergy
Cormeilles-en-Parisis
Deuil-la-Barre
Domont
Eaubonne
Écouen
Enghien-les-Bains
Éragny-sur-Oise
Fontenay-en-Parisis
Fosses
Garges-lès-Gonesse
Gonesse
Groslay
Louvres
Margency
Montlignon
Montmagny
Montsoult
Piscop
Puiseux-en-France
Roissy-en-France
Saint-Brice-sous-Forêt
Saint-Martin-du-Tertre
Sannois
Sarcelles
Soisy-sous-Montmorency
Survilliers
Taverny
Le Thillay
Villiers-le-Bel

Conseils départementaux 5

Yvelines
Essonne
Hauts-de-Seine
Val-de-Marne
Val-d'Oise

Conseil régional 1

Île-de-France

EPCI sans fiscalité propre 19

Cimetière intercommunal
des Joncherolles
Semaer (groupe Semardel)
Cimetière intercommunal
de Valenton
Rived
Sidoresto
Sigeif
Siom de la Vallée de Chevreuse
SIPS 75/93
SIRESCO
Sivom de La Boucle
Sivos des communes de Forges
et de La Grande Paroisse
Sivu Co.cli.co
Sivuresc
Syndicat intercommunal
de Champlan et Longjumeau
Syndicat intercommunal
de Montsoult
Syndicat intercommunal
du collège Crosne Yerres
Syndicat intercommunal
de la région de Montlhéry
Syndicat intercommunal
de la piscine
de Saint-Germain-en-Laye
Syndicat mixte de la vallée de l'Orge

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Établissements de santé 47

Blanchisserie inter-hospitalière de Saint-Germain-en-Laye
Cash de Nanterre
Centre de gérontologie Les Aulnettes
Centre départemental Enfants et Familles
Centre hospitalier d'Arpajon
Centre hospitalier de La Mauldre
Centre hospitalier Léon Binet
Centre hospitalier de Plaisir
Centre hospitalier des Quatre Villes
Centre hospitalier de Rambouillet
Centre hospitalier Roger Prévot
Centre hospitalier Stell
Centre hospitalier Sud Essonne
Centre hospitalier Sud francilien
Centre hospitalier de Versailles
Centre hospitalier du Vésinet
Centre hospitalier du Vexin
CHI de Jouarre
CHI de Meulan Les Mureaux
Ehpad Amodru
Ehpad Arthur Vernes
Ehpad Au coin du feu
Ehpad d'Ablis
Ehpad de Crécy-la-Chapelle
Ehpad Gaston Monmousseau
Ehpad Hautefeuille
Ehpad La Forêt de Séquigny
Ehpad La Pie voleuse
Ehpad La Seigneurie
Ehpad Les Abondances
Ehpad Le Marais
Ehpad Lumières d'automne
Ehpad public Richard
Ehpad public Val-de-Marne
Ehpad Sainte-Émilie
Établissement médico-social public La Chocolatière
Établissement public de santé Érasme
Établissement public de santé de Ville-Évrard
Établissement gérontologique de Tournan
Grand Hôpital de l'Est francilien
Groupe hospitalier Carnelle Portes de l'Oise
Hôpital gérontologique de Chevreuse
Hôpital de Houdan
Hôpital de Mantes-la-Jolie
Hôpital de pédiatrie et de rééducation de Bullion
Institut Le Val Mandé
Sega (service public essonnien grand âge)

Établissements publics 16

Centre international d'études pédagogiques
Château de Fontainebleau
Eau de Paris
École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (Fémis)
EPCC Théâtre Sénart
Esat Marsoulan
La Ferme du Buisson
La Scène Watteau
SDIS de l'Essonne
SDIS du Val-d'Oise
SDIS des Yvelines
Sivom de la région de Chevreuse
Université Évry Val-d'Essonne
Université de Cergy-Pontoise
Université d'Orsay Paris-Sud
Université Paris-Nanterre

Organismes privés 9

ACPPAV
Aforp
CFA de la pharmacie (ACPPP)
Chambre syndicale des fleuristes
IDF - École de Paris
Faculté des métiers de l'Essonne
FCMB - ECAP IDF
Fédération nationale des collectivités concédantes et régies (FNCCR)
IFPM
Walter gestion pour la copropriété du 64 bis, rue de Monceau - Paris

Sem 1

SEM Cinéma Les 7 Mares

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Conception graphique : *Unik Studio - Sigeif* • ***Réalisation :*** *Sigeif.*
Illustrations : *Pages : 90, 92, 102 : Nando*

Crédits photographiques :
• Pages : 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 26, 35, 37, 52, 53, 57, 59, 61, 63, 67, 68, 95, 106, 118, 119, 121, 122, 125, 126, 127, 128, 130, 132, 133 : Shutterstock
• Pages : 29, 30, 32, 33, 36, 38, 39, 41, 48, 49, 54, 55, 56, 58, 64, 65, 95, 96, 106, 113, 117, 125 : DR/Sigeif
• Pages : 40, 42, 46, 95, 141 : Patrice Diaz
• Pages : 69, 70, 71, 72, 77, 78, 79, 84, 86, 87, 88, 90, 91, 93, 111, 113, 114 : GRDF médiathèque
• Pages : 69, 73, 74, 75, 76, 97, 98, 102, 103, 104, 106, 107, 116, 134, 135, 138, 139, 140 : Enedis
• Page : 65 : Engie,TotalEnergies • Page : 125 : Région Île-de-France

ISSN 2551-9158
Imprimé en France sur du papier provenant de forêts gérées selon des principes conformes aux normes environnementales.

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le
ID : 092-219200326-20231207-DEL231207_10-DE

RAPPORT ANNUEL 2022

Sigeif

SERVICE PUBLIC
DU GAZ, DE L'ÉLECTRICITÉ
ET DES ÉNERGIES LOCALES
EN ÎLE-DE-FRANCE

64 bis, rue de Monceau
75008 Paris
Téléphone + (0)1 44 13 92 44

www.sigeif.fr